This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GAYB
Du Bois

VIES
DES
GOUVERNEURS GÉNÉRAUX,
AVEC
L'ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE
DES
ETABLISSEMENS HOLLANDOIS
AUX
INDES ORIENTALES;

OUVRAGE où l'on trouve l'Origine de la COMPAGNIE des PROVINCES UNIES, ſes premiers Traités de Commerce, la Fondation de BATAVIA, les deux Siéges mémorables de cette Ville, les Conquêtes des Hollandois aux MOLUQUES, à AMBOINE, BANDA, MACASSAR, CEYLAN, MALABAR &c. leurs Guerres, leurs Alliances, leurs Progrès, leurs Déſaſtres, la Perte de FORMOSE, les Rebellions des Inſulaires d'*Amboine*, de *Macaſſar* & de *Java*, les Différends de la Compagnie avec d'autres Nations Européenes, le SOULEVEMENT & le MASSACRE des CHINOIS à *Batavia*, & en général tous les Evénemens, publics ou particuliers, dignes de remarque, relatifs aux Affaires des Indes, arrivés depuis un Siécle & demi, juſqu'à nos jours, & rapportés, année par année, ſous l'Adminiſtration de chacun des CHEFS de la NATION HOLLANDOISE en ASIE;

ORNÉ DE LEURS PORTRAITS EN VIGNETTES AU NATUREL,

Enrichi de pluſieurs CARTES, PLANS & FIGURES *néceſſaires, & ſuivi des* CONSIDERATIONS SUR L'ETAT PRÉSENT DE LA COMPAGNIE *par Monſieur le Baron d'*IMHOFF, *ci-devant ſon* GOUVERNEUR GÉNÉRAL *aux* INDES ORIENTALES.

PAR J. P. I. DU BOIS,

Sécretaire Privé d'Ambaſſade de S. M. le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, en Hollande.

NEW-YORK LIBRARY
NEW-YORK.

A LA HAYE,
Chez PIERRE DE HONDT,
M DCC. LXIII.

BIBL. HAMB. PUBL.

AVERTISSEMENT
DE
L'AUTEUR.

CET Ouvrage ne paroîtroit pas ſéparément ſous mon nom, ſi le Libraire n'avoit cru que le Public, content des Additions conſidérables, que j'ai faites à l'Hiſtoire générale des Voyages, Edition de Hollande, *dont 9 Volumes ont ſucceſſivement paſſé par mes mains, accorderoit au premier d'autant plus de confiance, qu'il eſt certain qu'une étude ſuivie des Voyageurs a dû me familiariſer beaucoup avec les Affaires des Indes, & diminuër par là les difficultés de l'Entrepriſe.*

Le mérite que j'aurai d'une Compilation en ce genre, eſt celui d'un Artiſan qui raſſemble, façonne & met en œuvre des Matériaux diſperſés, brutes & hors d'uſage, pour en conſtruire un Edifice régulier, ſoumis aux loix de l'Ordre & de la Simmetrie. De la façon dont j'ai employé ceux que j'avois amaſſés de toutes parts, depuis longtems, j'óſe me flatter d'avoir aſſez bien rempli mon objet, s'il m'eſt permis d'en juger par les peines qu'il m'en a couté, & les ſoins infinis que j'y ai apportés. Cet Ouvrage pourra même paroitre nouveau à la plupart des Lecteurs, tant par ſon arrangement, que par une agréable varieté de nombre d'Evénemens auſſi ignorés que très intéreſſans.

L'Introduction expoſe d'abord l'origine & les progrès d'une

Compagnie, qui, juſqu'à la concluſion de la Treve de douze ans, n'avoit encore pu obtenir aucun état fixe. Après cette Epoque, on continuë l'Hiſtoire abrégée de ſes Etabliſſemens aux Indes ſous une forme de Gouvernement plus régulière. Ce ſont les Annales *de l'Adminiſtration des Chefs de la Nation Hollandoiſe dans ces Contrées Orientales. Les Evénemens publics ſe trouvent renfermés entre la datte de leur nomination ou inſtallation, & celle de leur réſignation ou de leur mort. Le reſte doit être regardé comme particulier à la Vie de ces Gouverneurs, dont les avantures perſonnelles ſeroient ſouvent peu intéreſſantes par elles-mêmes, ſi elles n'étoient relevées par les principaux traits de l'Hiſtoire générale.*

EXPLICATION DES RENVOIS

Du Plan de la Ville & du Port de NANGASAKI. Pag. 133

A Lieu où s'affichent les Edits de l'Empereur.
B La Priſon.
C Demeure d'un des Gouverneurs Japonois.
D ——— de l'autre Gouverneur.
E Temple où le 3me Gouverneur fait ſa demeure quand il eſt à Nangaſaki.
F Maiſon des Inſpecteurs du Port.
G Lieu où ſe tient une Garde Imple. de 700 hommes.
H Autre lieu où ſe tient pareille Garde.
I Demeure des Hollandois à Deſima.
K Corps de Garde.
L Lieu où ſe mettent les Vaiſſeaux Hollandois.
M Port des Chinois.
N Demeure des Chinois.
O Entrée du Port.
P Lieu deſtiné à brûler les Vaiſſeaux ennemis.
Q Fond du Port, où il n'y a que très peu d'eau.
R Magaſins où l'on garde les Canons & la poudre.
S Montagnes qui ſont toutes habitées.

Du Fort ROTTERDAM. Pag. 168

A L'Egliſe.
B La Grand' Garde.
C La Sécretairie.
D Comptoir du Commerce.
E Gouvernement.
F Maiſon du Facteur.
G ——— du Capitaine.
H ——— du Prédicateur.
I Magaſins.
K Attelier.
L Arſenal.
M Garde du Gouverneur.
N ——— de la Porte.
O Magaſins à poudre.
P Maiſon de Ville.
Q La Bacule.
R Corps de Garde ſur les Baſtions.
S Bâton de Pavillon.

Ouvrages extérieurs.

a Porte des Champs.
b Le Pont.
c Le Ravelin.
d Corps de Garde.
e Chemin de la Négrerie.
f ——— du Cimetiere.
g Place des Executions.
h Foſſé du Ravelin.
i Foſſés du Fort.
k Baſtion Mandersjah.
l ——— Amboine.
m ——— Bachian.
n ——— Boni.
o ——— Button.
p Porte de l'Eau.
q Chemin du Mole.
r Le Bazar ou Marché.
s Cimetiere des Hollandois.

Du Plan de COYLANG. Pag. 193

A Entrée, ou Barriere extérieure.
B Porte de la Forteresſe.
C Baſtion Madure.
D ——— Ceylan.
E ——— Malabar.
F Batterie à fleur d'eau.
G Verge ou Bâton de Pavillon.
H Redoute.
I Batterie à fleur d'eau, du côté de la Baye.
K Fauſſe Braye fermée, ſous les Baſtions.
L Le Foſſé.
M Canal au milieu du Foſſé, ſous le Baſtion Malabar.
N Logement du Chef de Comptoir.
O ——— des Officiers.
P ——— du Teneur de Livres.
Q Cabinet de plaiſance du Chef de Comptoir.
R & S Magaſins de la Compagnie.
T Corps de Garde.
V Divers Puits.
W La Baye.

Du Plan de CRANGANOR. Pag. 195

A Porte du Fort extérieur.
B ——— intérieur.
C Baſtion Amſterdam.
D ——— Rotterdam.
E ——— Middelbourg.
F Batterie Ryswick.
G ——— Weſtwout.
H ——— Horn.
I ——— Overyſſel.
K Magaſin à poudre.

L & M

EXPLICATION des RENVOIS.

L & M Logement des Officiers.
N Sécretairie.
O Magasin au riz.
P Le Poids.
Q Chambre des Munitions.
R Deux Puits d'eau douce.
S Fausse Braye.
T La Berme entourée d'épines au bas.
V Le Fossé.
W La Berme de l'autre côté.

Ouvrages extérieurs.

N°. I. *Le premier Pagger, ou Fortin.*
a Maison de la Compagnie.
b Logement des Officiers.
c Corps de Garde.
d Porte & passage pour aller au Jardin de la Compagnie.
e Porte qui mène au Pagger extérieur.

N°. II. *Le Pagger extérieur.* Entierement ruïné.

N°. III. *Projet du nouveau Fort.*
1 2 3 Trois Sarams.
4 5 6 Trois Ruës, & entre-deux les Emplacemens pour 80 Maisons, avec leurs fonds.

Du Plan de CANANOR. Pag. 204.

A Porte ou Entrée.
B Chemin à travers la Forteresse.
C Bastion de Hollande.
D —— de Zelande.
E Traverse en dehors du Bastion.
F Batterie Ovéryssel.
G Flanc le long de la Courtine.
H Bastion de Gueldre.
I Batterie à fleur d'eau.
K Bastion de Groningue, ruïné.
L —— d'Utrecht.
M —— de Frise.
N Le Mole où les Bâtimens arrivent.
O Fausse Braye.
P Fossé du Fort extérieur.
Q —— intérieur.
R Logement du Chef de Comptoir.
S Grande Tour où l'on tient la poudre dans la saison des pluyes.
T Logement des Officiers.
V Magasin.
W Hôpital.
X Magasin pour le Commerce.
Y —— au poivre.
Z Loge pour toutes sortes d'instrumens, outils, &c.

De la Loge de HOUGLY. Pag. 349.

A Porte d'eau de la Loge.
B —— de la Campagne.
C Chemin qui conduit à la Maison du Maitre d'Hôtel.
D Logement du Directeur.
E —— du Second.
F Lieu où l'on visite les Toiles.
G Cuisines des Vivandiers.
H Magasin aux Cables & Cordages.
I Lieu où l'on tient les Ancres.
K Manufacture de Toiles à voiles.
L Logem. du Consolateur des Malades.
M La Forge.
N La Prison.
O Maison du Fiscal.
P Ecuries de Chevaux & d'Elephans.
Q L'Hôpital.
R Jardin du Village.
S La Corderie.
T Bassins ou Reservoirs.
V Jardin du Fiscal.
W Maison & Jardin de la Compagnie.
X —— du Maître des Equipages.
Y Jardin du Directeur.
Z —— du Second.
a Chemin qui conduit à la Riviere.
b Bazar, ou Marché.
d e f Muraille du Jardin de la Compag.
g h Allées du Jardin.
y Cabinet, Jet-d'eau & Labyrinthe.
l Chemin le long de la Riviere.
m Logem. des Assistans & autres Officiers.
n Logement du Caissier.
o —— de l'Enseigne.
p —— de l'Inspecteur des Magas.
q Le Chantier.
r Logement des Canoniers.
s La Tonnelerie.
t Greniers.
v Cimetiere.
w Corps de Garde.
x La Sécretairie.

Nota. La Lettre A, qui manque dans le Plan, doit être placée au bout de l'Allée, qui va de *a*, ou du Rivage, à la Loge. On a passé le *c* & le *k*, le *b* est deux fois pour *b*, au Jardin, & l'*y* tient la place de l'*i*; mais ces fautes du Graveur ne font d'aucune importance.

VIES

VIES
DES
GOUVERNEURS GÉNÉRAUX,
AVEC
L'ABREGÉ DE L'HISTOIRE
DES
ETABLISSEMENS HOLLANDOIS
AUX
INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales n'eſt pas moins admirable, que celle de la célèbre Republique, où elle a pris naiſſance. Egalement foibles dans leurs commencemens, les mêmes vertus, qui avoient ſervi à l'érection de l'une, ont operé la grandeur de l'autre. La tyrannie les fit éclore. Les Hollandois, trouvant une ſubſiſtance abondante dans le Commerce qu'ils faiſoient en Eſpagne & dans les autres Pays de l'Europe, penſoient peu à faire des Voyages de long cours & de nouvelles Découvertes. Mais les perſécutions, qu'ils commencèrent à eſſuyer, par la priſe de leurs Vaiſſeaux, & par l'enlévement de leurs Marchands, qui étoient ſoûmis aux rigueurs de l'Inquiſition, leur firent naître le déſir de chercher, ſous un autre Ciel, & parmi des Peuples

Origine du Commerce des Hollandois aux Indes Orientales.

INTRODUCTION.

barbares, les ſecours qui leur étoient refuſés par leurs Voiſins. Cependant, comme ils avoient à redouter les mêmes Ennemis, dans les nouvelles Routes que les Portugais avoient découvertes, ils jugèrent, qu'en prenant par le Nord-Eſt, ils pourroient ranger enſuite la Côte de Tartarie, & paſſer au Cathay (*a*), à la Chine & juſqu'aux Indes Orientales. L'exécution de ce deſſein fut commiſe à de grands Hommes de Mer. Mais leurs recherches, qui furent continuées long-tems, renouvellées pluſieurs fois, ſont demeurées juſqu'à préſent ſans ſuccès (*b*).

Houtman prend des informations à Lisbonne qui lui coûtent la liberté.

PENDANT qu'on tentoit cette Navigation du côté du Nord, un Hollandois, nommé *Corneille Houtman*, d'Alkmar, que ſes affaires avoient conduit à Lisbonne, s'y informoit ſoigneuſement de tout ce qui regardoit le Commerce des Indes, & des Routes qu'une heureuſe expérience avoit rendues familières aux Portugais. Sa curioſité l'ayant engagé dans quelqu'indiſcrétion, qui fit naître des défiances, dans un tems où les informations étoient rigoureuſement défendues aux étrangers, il fut auſſi-tôt mis en priſon, & condamné à payer une amende, qui étoit fort au-deſſus de ſes forces. La néceſſité lui inſpira le deſſein de s'addreſſer aux Marchands d'Amſterdam, en leur faiſant eſpérer, pour prix de ſa liberté, qu'il leur communiqueroit toutes ſes lumières ſur le Commerce & les Routes des Indes (*c*). Sa propoſition fut acceptée. On paya une groſſe ſomme, qui n'avoit été exigée, apparemment, que pour rendre ſa délivrance impoſſible. En 1594, étant retourné dans ſa Patrie, il ne penſa qu'à l'exécution de ſa promeſſe, avec le double motif de l'intérêt & de la reconnoiſſance.

Première Compagnie d'Amſterdam, ſous le nom des Pays lointains.

APRÈS avoir déliberé ſur ſon rapport, les Marchands d'Amſterdam réſolurent de former une Compagnie, ſous le nom vague de *Compagnie des Pays lointains*. Les premiers Directeurs, au nombre de dix (*d*), conſiderant, que malgré les avantages de la Route du Nord, qui eût été plus courte & moins ſujette aux maladies, puiſqu'il n'auroit pas fallu paſſer ſous la Ligne équinoxiale, le ſuccès des recherches étoit encore incertain, ſe déter-

(*a*) On croyoit apparemment alors, que le *Cathay*, *Katay*, ou plutôt *Kitay*, qui comprenoit les Provinces Septentrionales de la Chine, ne faiſoit point partie de ce grand Empire.

(*b*) Les premiers Moteurs de cette grande, mais malheureuſe entrepriſe furent, *Jacob Valk*, Tréſorier, & *Chriſtophe Roeltius*, Conſeiller-Penſionaire des Etats de Zélande, auxquels ſe joignirent divers Négocians Zélandois, comme *Balthaſar Moucheron*, *Jean Janſzen*, *Carl* & *Dirk van Os*.

(*c*) Ils avoient déja reçû pluſieurs informations de ce beau Pays, par *Jean Hugues de Linſchoten*; natif de Harlem, qui s'étant engagé au ſervice des Portugais, partit de Lisbonne, au mois d'Avril 1583, avec un Archevêque de Goa & cinq Vaiſſeaux, pour les Indes Orientales. On a vû enſuite ce même Linſchoten, en qualité de Commis ſur le Vaiſſeau l'*Enkhuiſen*, l'un des trois premiers que les Hollandois envoyèrent, en 1594, ſous le Commandement de *Guillaume Barentz van der Schelling*, pour chercher un Paſſage par le Nord-Eſt, loin d'être rebuté par le mauvais ſuccès de cette expédition, en conſeiller fortement une ſeconde, qui ne répondit pas mieux à ſes eſpérances, que toutes les tentatives qu'on a faites depuis dans la même vûe. Il eſt étonnant, que Linſchoten, qui avoit été aux Indes Orientales avec les Portugais, n'aît pas prévenu Houtman, pour ſuivre l'ancienne route, comme devant lui être beaucoup plus familière qu'à ce dernier, qui n'avoit jamais fait ce Voyage en perſonne.

(*d*) Leurs noms méritent d'être conſervés *Henri Hudde*, *Renier Paaw*, *Pierre Haſſelaar*, *Jean Janſz*, *Carel de Oude*, *Jean Poppen*, *Henri Buyk*, *Dirk van Os*, *Syvert Pieterſz Sem*, & *Arent van Grootenbuyze*.

terminèrent à tenter celle des Indes ſous la direction de Houtman. Dans cette vûe, ils firent équiper quatre Vaiſſeaux, dont le plus conſidérable, nommé le *Maurice*, étoit du port de quatre cens tonneaux & de quatre-vingt-quatre hommes d'équipage. L'Artillerie conſiſtoit en vingt pièces de canon de fonte, ſix groſſes & quatorze petites; quatre gros pierriers & huit petits, avec un nombre proportionné de fuſils & de mouſquets. *Jean Janſz de Molenaer* fut nommé pour le commander; & *Corneille Houtman* eût la direction du Commerce, en qualité de Marchand ou de Commis. Le ſecond Vaiſſeau, nommé la *Hollande*, étoit, à-peu-près, de la grandeur & de la force du premier. Le Capitaine ſe nommoit *Jean Dignumſz*; & le Commis, *Girard van Beuningen*. Le troiſième Vaiſſeau, ſous le nom d'*Amſterdam*, étoit du port d'environ deux cens tonneaux, monté de cinquante-neuf hommes, de ſix groſſes piéces de canon de fonte, dix petites, quatre grands pierriers & ſix petits. Il avoit pour Capitaine *Jean Jacobſz Schellinger*, & *René van Hel* pour Commis. Enfin, le quatrième Navire étoit une petite Pinaſſe, nommée le *Pigeonneau*, d'environ trente tonneaux, montée de vingt hommes d'équipage, deux groſſes piéces de canon de fonte, ſix petites & deux pierriers. Elle étoit commandée par *Simon Lambertſz Mau*.

INTRODUCTION.

Premier Voyage.

Cette première Flotte étant rentrée dans les Ports de Hollande, deux ans & quatre mois après ſon départ, ſes profits, quoique médiocres, excitèrent la Compagnie à pouſſer plus loin cette entrepriſe. Elle apprit alors, que d'autres Marchands d'Amſterdam ſe propoſoient auſſi d'envoyer quelques Navires aux Indes. Mais la crainte de ſe nuire mutuellement, leur fit goûter, à tous, le parti de ſe joindre. Ainſi les deux Flottes n'en compoſèrent qu'une, au nombre de huit Vaiſſeaux, qui partirent, du Texel, le 1er. de Mai 1598, ſous le Commandement de l'Amiral *Jâques van Neck*. Le même deſſein ayant été formé auſſi en Zélande, quelques Marchands de cette Province équipèrent cinq Vaiſſeaux à leur tour, & les firent partir. Ces exemples excitèrent les Habitans de Rotterdam, qui formèrent bientôt une Société. Ils mirent, en Mer, cinq Vaiſſeaux, dont ils donnèrent la conduite à *Jâques Mahu*, mais pour ſe rendre aux Moluques, par le Détroit de Magellan & la Mer du Sud.

Formation d'une nouvelle Compagnie.

Cependant l'ardeur de la Compagnie d'Amſterdam ne lui permit pas d'attendre le retour de ſes huit Vaiſſeaux. Elle en équipa trois autres, qui firent voile, le 4 de Mai 1599, ſous le Commandement de l'Amiral *van der Hagen*. Le 8 de Juillet de la même année, elle vit arriver quatre des premiers, qui, après avoir été déchargés, eûrent ordre auſſi-tôt de remettre à la voile ſous la conduite de *Jâques Willekens*. Dans le même tems, quelques Marchands de la même Ville, la plûpart Brabançons, formèrent une nouvelle Compagnie, qui fit partir quatre Vaiſſeaux au mois de Décembre 1599, avec quatre autres de l'ancienne. Ces huit Bâtimens revinrent deux ans après, chargés de richeſſes. Mais, avant leur retour, la nouvelle Compagnie équipa deux autres Vaiſſeaux, & l'ancienne y en joignit ſix, qui mirent à la voile enſemble dans le cours de 1600, commandés par *Jâques van Neck*, Amiral du ſecond Voyage.

Ses grands ſuccès.

INTRODUCTION.

TANT d'heureux ſuccès enflammèrent tous les Marchands des Provinces-Unies. Les ſeules Compagnies d'Amſterdam firent partir quinze Vaiſſeaux au mois d'Avril 1601. L'année ſuivante, on en vit revenir trois richement chargés. Ils rapportèrent que le Roi d'Achin, dans l'Iſle de Sumatra, s'étoit efforcé de ſurprendre deux des Bâtimens des Marchands de Zelande, en 1599; que Corneille Houtman, qui étoit retourné aux Indes, en qualité de Premier Commis, à bord d'un de ces Vaiſſeaux, y avoit perdu la vie, & que ſon Frère, avec quelques autres Hollandois, étoient demeurés priſonniers entre les mains des Inſulaires. *Paul van Caerden*, qui partit, la même année, avec *Pierre Both*, & qui arriva dans le Port d'Achin, ſans avoir appris ce qui s'y étoit paſſé, y fût expoſé aux mêmes inſultes. Il étoit difficile d'en ignorer la cauſe. Dès l'année 1601, les Eſpagnols, irrités de la concurrence d'une troupe de Marchands, avoient armé une puiſſante Flotte pour ſurprendre les Vaiſſeaux Hollandois; & malgré la ſupériorité de leurs forces, ils avoient été contraints de leur abandonner le paſſage. Enſuite, ayant recours à la ruſe, ils avoient envoyé des Emiſſaires dans toutes les Cours de l'Inde, pour décrier ces nouveaux Commerçans, qu'ils repréſentoient comme des Pirates, ſans foi & ſans honneur. Le Roi d'Achin fût d'abord ſéduit par ces artifices; mais après avoir été détrompé, il reçût favorablement l'Amiral *Bicker*, qui étoit parti de Zélande en 1601, & *Georges Spilbergen*, qui commandoit la Flotte d'Amſterdam dans le cours de la même année.

Elle eſt traverſée par les Eſpagnols.

CEPENDANT les Etats Généraux, informés des violences que leurs Sujets avoient à redouter des Eſpagnols, prirent la réſolution de donner à l'avenir des Commiſſions régulières à ceux qui entreprendroient le Voyage des Indes, pour les autoriſer non-ſeulement à ſe défendre, mais à commencer même les attaques, & à traiter en ennemis, tous ceux qui troubleroient leur Commerce (*e*). Avec un pouvoir de cette nature, l'Amiral *Jâques Heemskerk* attaqua une Caraque Portugaiſe, qui revenoit de la Chine, richement chargée, & montée de plus de ſept cens hommes. Les Portugais firent quelques efforts pour ſe défendre; mais la crainte d'être coulés à fond, par le canon Hollandois, les força de demander quartier. Ils l'obtinrent. Deux Lettres, qui fûrent écrites à l'Amiral après ſa victoire, par les Officiers Portugais de Malaca, rendent un témoignage fort honorable à la modération des Vainqueurs. Elles fûrent publiées, pour démentir les fauſſes idées que les ennemis des Hollandois s'étoient efforcés de répandre; & l'amour de la vérité ne permet pas ici de les ſupprimer. La première étoit dans ces termes, qui ne deshonorent pas d'ailleurs la Nation Portugaiſe.

Lès Hollandois obtiennent divers avantages.

Leur modération prouvée par le témoignage de leurs ennemis.

Deux Lettres Portugaiſes.

„ C'EST un ancien uſage, que dans les différends qui s'élèvent entre les „ Rois & les Souverains, on s'en prend aux perſonnes & aux biens de leurs „ Sujets. L'heureux ſort de vôtre Amiral a voulu, que la Caraque, qui ve-

„ noit

(*e*) *Huet* dit, que les Hollandois, qui s'établirent les premiers dans les Indes, ſe contentèrent d'abord de ſe défendre, lors que les Portugais les attaquoient; Mais qu'enfin, voyant qu'une conduite ſi moderée n'empêchoit pas ceux-ci de continuer toûjours à troubler leur Commerce, la Compagnie générale réſolut de les attaquer vigoureuſement à ſon tour.

„ noit de la Chine, ſoit tombée entre ſes mains; ce qui n'a pû arriver que „ par les jugemens impénétrables de la Providence. Malgré cette hoſtilité, „ je ne laiſſe pas de vous envoyer les rafraîchiſſemens qui vous ſeront pré- „ ſentés avec cette Lettre, pour vous marquer ma reconnoiſſance de la „ compoſition que vous avez faite à mes Portugais, & de la parole que „ vous leur avez tenuë. Je vous aſſûre que je m'en ſouviendrai à jamais, „ & que, ſi j'en trouve l'occaſion, je vous rendrai un juſte retour. Dieu „ vous ait en ſa ſainte garde. A Malaca le 29 Mars 1603". Cette Lettre étoit ſignée, *Regulos Frammannis*, *Andreas Fernandez*, *Dominigo de Monte*, *Iſaac de Guſgago*.

La ſeconde portoit: „ Les évenemens de la Guerre ſont incertains, & „ la victoire eſt entre les mains de Dieu; les hommes n'étant que des inſtru- „ mens pour l'obtenir. La fortune a voulu que vous ayiez rencontré & pris „ une riche Caraque, remplie de Marchands, de femmes, d'enfans, tous „ incapables de défenſe. J'ai beaucoup de déplaiſir que ce ne ſoit pas mon „ Vaiſſeau que vous ayiez rencontré. Je ſuis perſuadé que je vous aurois „ fait connoître quelle difference il faut mettre, entre des Soldats & des „ Marchands, pour la défenſe d'un Navire. J'ai regret de ce qui eſt arri- „ vé aux Hollandois à la Chine, & je trouve que l'affaire n'étoit pas aſſez „ importante pour mériter une telle vengeance. Cependant je vous aſſûre „ que l'auteur du deſordre a été arrêté, & qu'il en ſera puni par la perte de „ ſa tête. A la vérité, les Bâtimens de vôtre Nation, qui m'ont été ame- „ nés des Moluques & de la Chine, ont été déchargés, mais je n'ai pas „ laiſſé de les traiter favorablement. Je vous renvoye, avec cette Lettre, „ le Bâtiment ſur lequel ſont revenus les Portugais qui étoient dans la Cara- „ que que vous avez priſe. Je vous aſſûre que j'aurai une éternelle recon- „ noiſſance de cette faveur, qui ſeroit encore plus grande, ſi vous vouliez „ bien me rendre le Capitaine & le R. Pére *Antoine*, avec le reſte des Por- „ tugais que vous retenez encore, & ſi vous vouliez obtenir du Roi, qu'il „ nous rendît auſſi ceux qui ont été pris dans la Jonque de la Chine". Cette Lettre, dattée du 9 Mars, étoit ſignée, *Fernando d'Albuquerque*.

Premier Voyage d'un Hollandois autour du Monde.

Ce fût en 1601, qu'*Olivier van Noord* revint en Hollande, après un Voyage de trois ans, pendant lequel il avoit fait le tour du Monde. Il étoit parti de Goerée en 1598, & les richeſſes, dont il revint chargé, ne lui firent pas moins d'honneur que la renommée de ſon Voyage.

Faveur des Princes Indiens.

Mais rien ne contribua plus aux heureux ſuccès qu'eurent les Hollandois dans le commencement de leur Commerce, que l'accueil que leur firent pluſieurs Princes Indiens. Ennemis ſécrets des Portugais, qui les avoient irrités par leur orgueil, par leur tyrannie, & par le zèle indiſcret de leurs Miſſionaires, ils attendoient, depuis long-tems, l'occaſion de ſe déclarer contr'eux. Un Auteur Anglois, très-digne de foi, remarque, que les Hollandois ſe conduiſirent avec beaucoup de prudence, en ce qu'ils n'entreprirent jamais rien contre les Indiens, qu'ils n'exigèrent d'eux aucun Tribut, comme avoient fait les Portugais, & qu'ils ſe contentèrent d'établir leur propre Commerce, & de ruiner celui de ces ſuperbes Européens (*f*).

Au

(*f*) *Huet.* Vûë du Commerce des Hollandois, *Chap.* 13. pag. 123.

INTRODUCTION.

Réünion de toutes les Compagnies.

Elle eſt confirmée par l'autorité des Etats Généraux.

Principaux articles de cet établiſſement.

Au milieu de ces proſperités, on ouvrit les yeux ſur un inconvénient capable de les interrompre, & qui n'auroit pû manquer, à la fin, d'en cauſer la ruine. Ce fût la pluralité des Compagnies qui ſe formoient de jour en jour, ſans aucune correſpondance dans leurs projets. Elles chargeoient, dans le même tems, des Vaiſſeaux pour le même Port; ce qui faiſoit baiſſer le prix des marchandiſes & chagrinoit beaucoup les gens de mer. Les Etats Généraux ayant pris connoiſſance de ce deſordre, aſſemblèrent, à la Haye, les Directeurs des différentes Compagnies, & les firent conſentir à ne former déſormais qu'un ſeul Corps. On fit un Traité, qui fût confirmé par l'autorité des Souverains pour vingt & un ans, à compter de la datte, qui étoit le 20 de Mars 1602. Les principaux Articles de ce fameux Etabliſſement méritent d'être obſervés.

Que les Directeurs de la Chambre d'Amſterdam fourniroient, pour le premier équipement, la moitié; ceux de Zélande un quart; ceux de la Meuſe un huitième, & ceux de la Nord-Hollande un autre huitième.

Que l'Aſſemblée de cette Compagnie générale ſeroit compoſée de dix-ſept perſonnes; ſçavoir, huit d'Amſterdam, quatre de Zélande; deux de la Meuſe, deux de Nord-Hollande, & la dix-ſeptième à tour de rolle, tantôt de Zélande, de la Meuſe & de Nord-Hollande; & que cette Aſſemblée décideroit, à la pluralité des voix, de tout ce qui concerneroit les intérêts de la Compagnie.

Qu'on aſſembleroit ce Corps pour délibérer combien de Vaiſſeaux on enverroit aux Indes, dans quel tems & dans quel endroit; qu'en général il régleroit tout ce qui appartiendroit à la Compagnie, & que les Chambres particulières exécuteroient ce qui auroit été réglé en commun.

Que l'Aſſemblée ſeroit convoquée les ſix premières années à Amſterdam, les deux ſuivantes en Zélande; & réciproquement les ſix autres en Zélande & les deux ſuivantes à Amſterdam.

Que les affaires importantes, dont l'Aſſemblée ne pourroit convenir, ſeroient renvoyées à la déciſion de Leurs Hautes Puiſſances, & que cette déciſion ſeroit exécutée par toutes les Chambres.

Que la Compagnie générale ſubſiſteroit l'eſpace de vingt & un ans, à compter de 1602; mais que tous les dix ans, on rendroit compte de l'adminiſtration, & qu'au premier compte, les Intéreſſés ſeroient libres de s'en ſéparer; qu'alors on ſeroit obligé de leur rendre leur argent, avec un intérêt de ſept pour cent, ou même au-deſſus, comme l'Aſſemblée des Dix-ſept le jugeroit à propos.

Que chaque Particulier, habitant des Provinces-Unies, ſeroit admis & invité par des affiches publiques, à prendre part aux fonds de la Compagnie, pour la ſomme qu'il voudroit dépoſer, à condition qu'elle n'excédât pas cinquante mille florins ſous le nom d'une ſeule perſonne.

Que le Capital, pour lequel on ſouſcriroit, ſeroit remis & payé en trois payemens égaux, aux années 1603, 1604 & 1605.

Que les Chambres ſe fourniroient mutuellement les épiceries & les autres marchandiſes dont elles auroient beſoin.

Que les Provinces ou les Villes, dont les Habitans auroient mis cinquante mille florins de Capital dans une des Chambres de la Compagnie, auroient le

le droit de demander un état des marchandiſes envoyées & reçûes des Indes, & de ce que ces marchandiſes auroient produit. INTRODUCTION.

Que ſi ce Capital de cinquante mille florins étoit apporté par une ſeule perſonne de l'une des Provinces ou des Villes, la Compagnie accorderoit, à un Agent de cette Province ou de cette Ville, le droit d'accès & de réviſion pour tout ce qui ſe paſſeroit dans l'Aſſemblée.

Les Chambres particulières étoient au nombre de ſix; celles d'Amſterdam, de Zélande, de Delft, de Rotterdam, de Hoorn & d'Enckhuiſen, dont les Membres, qui étoient alors en grand nombre, devoient être réduits, par leur mort, à vingt pour Amſterdam, douze pour la Zélande, ſept pour Delft, ſept pour Rotterdam, ſept pour Hoorn, & ſept pour Enckhuiſen. Leurs gages ont été réglés, dans la ſuite, à trois mille cent florins de banque par an, pour chaque Directeur de la Chambre d'Amſterdam; deux mille cinq cens pour ceux de la Chambre de Zélande, & douze cens pour ceux des quatre autres Chambres. Les Provinces, & même pluſieurs Villes, ont obtenu dans pluſieurs Chambres, une place de Directeur, à douze cens florins de gages, dont la commiſſion n'eſt ordinairement que pour trois ans. Les Villes de Harlem & de Leyde députent auſſi, pour ſept ans, dans la Chambre d'Amſterdam, un Directeur, qui eſt compris dans le nombre des vingt ordinaires, aux gages de 3100 florins. Chambres particulières, & nombre des Directeurs. Leurs gages.

On convint encore, que la Compagnie pourroit non-ſeulement faire des Contrats, dans les Indes, avec les Habitans naturels du Pays, au nom de Leurs Hautes Puiſſances; mais y bâtir des Forts, y établir des Gouverneurs, y entretenir des Troupes & des Officiers de Juſtice; avec cette reſtriction, que ces Officiers prêteroient ſerment de fidélité à Leurs Hautes Puiſſances, pour l'Adminiſtration Militaire, & à la Compagnie, pour le Commerce. Réglemens ultérieurs.

Que perſonne ne pourroit naviguer à l'Eſt du Cap de Bonne-Eſpérance, ou par le Détroit de Magellan, pendant vingt & un ans, à compter de 1602, ſous peine de confiſcation des Vaiſſeaux & de la Charge.

Que toutes les épiceries ſeroient vendues ſuivant le poids d'Amſterdam, &c.

En reconnoiſſance de cet Octroi, la Compagnie s'engagea à payer, à Leurs Hautes Puiſſances, vingt-cinq mille florins, que l'Etat voulut bien hazarder, aux conditions ſuivant leſquelles les Particuliers y participoient. Dans la ſuite, elle s'eſt obligée de payer, à l'Etat, trois pour cent de ſortie, pour tout ce qu'elle envoye aux Indes; excepté pour l'argent, dont elle ne paye rien, non plus que pour tout ce qu'elle reçoit des Indes.

Ainsi la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales étant devenue un Corps conſidérable, dont le Capital étoit de ſix millions ſix cens mille livres, on la vit bien-tôt profiter de tous ſes avantages. Elle équipa d'abord une Flotte de quatorze grands Vaiſſeaux, qui mit en Mer dès le mois de Juin 1602, ſous le Commandement de l'Amiral *Wybrand van Warwyck*. L'année ſuivante, un Yacht, envoyé pour annoncer l'arrivée de pluſieurs autres, rapporta ce qui s'étoit paſſé entre l'Amiral *Wolfert Hermanſzen* & Dom *André Furtado de Mendoza*, qui ayant entrepris de chaſſer les Hollandois des Indes, avoit été battu devant Bantam. Un autre combat, que l'Amiral Succès de la Compagnie dans les Indes, contre les Portugais.

INTRODUCTION.

van Neck avoit livré aux Moluques, contre trois Vaiſſeaux Portugais, avoit été moins heureux, puiſqu'il avoit été forcé d'abandonner le combat, après avoir perdu quelques doigts de la main droite. Sur ces nouvelles, la Compagnie fit partir, le 18 Décembre, une autre Flotte de treize Vaiſſeaux, commandée par *Etienne van der Hagen.*

Edit impérieux du Roi d'Eſpagne, & l'effet contraire qu'il produit.

L'ANNÉE 1605 fût célèbre par une Déclaration du Roi d'Eſpagne, portant défenſe, aux Habitans des Provinces-Unies, ſous peine de punition corporelle, d'exercer le Commerce en Eſpagne & dans les Indes Orientales & Occidentales. Mais au lieu d'intimider la Compagnie, cet impérieux Edit ne fit que relever ſon courage. Elle fit équiper, auſſi-tôt, une Flotte d'onze Vaiſſeaux, en marchandiſe & en guerre, dont elle donna le Commandement à l'Amiral *Corneille Matelief.* A peine cette Armée fût-elle en Mer, que les Directeurs en préparèrent une autre, compoſée de huit Vaiſſeaux, qui fûrent pourvûs de Soldats autant que d'Equipages, & qui reçûrent ordre de demeurer, s'il étoit néceſſaire, dans les Mers & les Ports des Indes, pour la défenſe des Comptoirs Hollandois. *Paul van Caerden* fût nommé Amiral de cette Flotte. Deux Vaiſſeaux du premier de ces trois équipemens, qui revinrent chargés de cloux de girofle & d'autres épiceries, annoncèrent le retour de l'Amiral van der Hagen. Il avoit pris pluſieurs Vaiſſeaux ſur les Eſpagnols & ſur les Portugais. Il leur avoit enlevé leur Fort d'Amboine. Il avoit raſé celui de Tidor, & les avoit entiérement chaſſés des Moluques. Mais cette expédition fit naître une groſſe querelle entre la Hollande & l'Angleterre, parceque les Anglois avoient favoriſé les ennemis de la Compagnie, en leur fourniſſant de la poudre & d'autres proviſions.

Concluſion de la Tréve.

ON négocioit alors la Paix dans les Pays-Bas. La Compagnie, pour faire connoître que les Provinces-Unies n'étoient pas diſpoſées à ſe déſiſter de la Navigation aux Indes, équipa une nouvelle Flotte de treize Vaiſſeaux, & lui donna pour Amiral *Pierre Willemſz Verhoeven*, dont le courage s'étoit ſignalé, ſous Heemskerk, au combat de Gibraltar. Le Commerce devint un des principaux objets de la négociation. Mais les difficultés, faiſant traîner cette affaire en longueur, on fût étonné de la vigueur avec laquelle les dernières réſolutions des Etats Généraux fûrent propoſées dans ces termes: „ Ou que par le Traité de Paix, l'Eſpagne conſentiroit au Commer„ ce dans les Indes; ou qu'il ſeroit permis par une Tréve de quelques an„ nées; ou que les choſes demeureroient ſur le pied où elles étoient alors „ dans les Pays ſitués au-delà du Tropique du Cancer, & que chacun y fe„ roit la Guerre & ménageroit ſes propres avantages, comme on avoit „ commencé". La Tréve fût acceptée & conclue pour douze ans. Mais, avant la concluſion du Traité, les Hollandois avoient fait le Siége de Malaca, qu'ils fûrent obligés d'abandonner, pour combattre une Flotte Portugaiſe, & s'étoient emparés de Machian, une des Iſles Moluques, avec l'eſpérance de ſe rendre bien-tôt maîtres de Ternate.

C'EST dans les Voyages mêmes des Hollandois, aux Indes Orientales, qu'il faut lire le detail de ces grands Evenemens. On ſe borne à cette Epoque, pour continuër l'Hiſtoire abregée de leurs Etabliſſemens, ſous une forme de Gouvernement plus régulière.

L. PIERRE

I. Pierre Both, Gouverneur Général, natif d'Amersfort, fut nommé, en cette qualité, par l'Aſſemblée des Dix-Sept, & muni d'une Commiſſion des Etats Généraux, dattée du 21 Novembre 1609; après un premier Voyage qu'il avoit fait, en 1599, comme Amiral de quatre Vaiſſeaux, pour compte de la nouvelle Compagnie de Brabant à Amſterdam. Dans ce Voyage, qu'il fit de conſerve avec quatre autres Navires de l'ancienne Compagnie, pendant une partie de la route, il s'étoit borné à Bantam, d'où il avoit envoyé deux de ſes Vaiſſeaux, ſous les ordres de Paul *van Caerden*, à l'Iſle de Sumatra, & revint lui même, au mois d'Août ou de Septembre 1601, en Hollande, avec une Flotte de ſept Navires, chargés de poivre.

Vie de Pierre Both, Ier. Gouverneur Général des Indes.

1609.

Premier Voyage, comme Amiral.

On lui donnoit dès lors quelquefois le titre de Général, auſſi bien que celui d'Amiral; mais ce ne fut qu'à ſon ſecond Voyage, comme on vient de le dire, qu'il prit celui de Gouverneur Général, qu'ont depuis porté tous ſes Succeſſeurs. Son Inſtruction l'autoriſoit à recevoir, des Membres du Conſeil des Indes, le ſerment de fidélité aux Etats Généraux & à la Compagnie.

Second Voyage, en ſa nouvelle qualité.

Ce fut avec ce titre & cette autorité qu'il partit au mois de Janvier 1610, à la tête d'une Flotte de huit Vaiſſeaux, qui ſouffrit beaucoup d'une violente tempête, dont elle fut accueillie en approchant du Cap de Bonne-Eſpérance. Le Vaiſſeau Amiral, ayant perdu ſon gros mât, ſe vit obligé, avec deux autres, de relâcher à l'Iſle Maurice, d'où, après s'être un peu remis en état, ils ne tardèrent pas de continuer leur route pour Bantam, & malgré leur ſituation, ils y arrivèrent aſſez heureuſement au mois de Janvier de l'année ſuivante.

1610.

Tempête qu'il eſſuye.

Arrivée à Bantam.

1611.

Les Hollandois, qui étoient aux Indes, virent avec étonnement, pour la première fois, des femmes de leur Nation, qu'on avoit permis, aux

Premières Hollandoiſes aux Indes.

BOTH. 1611. Matelots & aux Soldats d'y mener avec eux. Il s'en trouvoit, ſur cette Flotte, trente-ſix, dont deux étoient mortes; mais, en échange, les autres avoient eû quelques enfans pendant le Voyage.

Origine de l'Etabliſſement des Hollandois à Jacatra.

LE nouveau Gouverneur Général, après un court ſéjour à Bantam, ayant mouillé, au commencement de cette année, dans la Rade de Jacatra, il y jetta les premiers Fondemens de l'Etabliſſement des Hollandois dans le Royaume de ce nom, au moyen d'une Convention, qu'il fit avec le Roi *Widiak Rama*, qui leur accordoit la liberté du Commerce, &, pour leur argent, un Emplacement convenable dans ſes Etats, ſous promeſſe d'aſſiſtance mutuelle de part & d'autre. Telle fut l'origine de la premiére Loge, que les Hollandois bâtirent à Jacatra, ſur le bord de la Mer, à l'Orient de la Rivière.

1612. L'ANNÉE ſuivante, Both s'étant rendu aux Moluques, y trouva les affaires dans une ſituation des plus critiques, par le refus que les Eſpagnols, fiers de leurs avantages, faiſoient d'obſerver les Conditions de la Tréve, ſous prétexte qu'ils n'en avoient point reçu l'ordre du Roi leur Maître. S'ils l'avouoient, ce n'étoit que dans les occaſions, où il leur importoit d'y obliger les Hollandois, qui, de cette façon, ſe voyoient conſtamment expoſés à des ſurpriſes, & à des perfidies, contre leſquelles leur bonne foi n'avoit pas toûjours été en garde. Cette conduite tenoit en ſuſpens les Indiens, qui ne ſavoient qu'en croire. D'un côté, les Hollandois ſoûtenoient hardiment la choſe par leurs paroles; mais, de l'autre, les Eſpagnols la nioient encore plus hardiment par leurs actions; & les Alliés de ceux-là commençoient à prêter l'oreille à ceux-ci, quand le Roi de Ternate reçut une Lettre, que les Etats Généraux lui avoient écrite, à ce ſujet, & qui étoit conçue en ces termes.

Les Eſpagnols nient la Tréve aux Moluques.

Elle eſt confirmée au Roi de Ternate par les Etats Généraux.

„ IL a plû au Tout Puiſſant, dans ſa Bonté Divine, de benir tellement
„ les armes, que nous avions priſes pour la deffenſe de nôtre Liberté &
„ des Priviléges de nôtre Patrie, contre le Roi d'Eſpagne & de Portugal,
„ qu'après quarante-deux ans d'une Guerre ſanglante & continuelle, par
„ Mer & par Terre, ce Monarque, voyant nôtre Union, nos Forces &
„ nôtre Conſtance s'accroitre, par les Alliances, que nous avions faites, de
„ tems en tems, avec de puiſſans Rois & Princes nos Voiſins, a trouvé en-
„ fin à propos de nous offrir ce que nous requerrions de lui à main armée
„ depuis ſi longtems; ſavoir, que nos Provinces ſont des Pays libres, ſur
„ leſquels il n'avoit rien à prétendre, & qu'il conſentoit à faire, avec
„ nous, une Tréve pour pluſieurs années. Cette offre, qui nous a paru
„ être une nouvelle faveur du Ciel, a été par nous acceptée avec joye,
„ après avoir pris, ſur ce ſujet, l'avis des Rois & Princes nos Amis & Al-
„ liés; ſi bien qu'après pluſieurs Conferences & Négociations, nous avons
„ enfin conclu, le 9 d'Avril, une Tréve de douze ans. Entre autres Con-
„ ditions de ce Traité, eſt celle de la liberté de la Navigation & du Com-
„ merce, pour nôtre Etat en général, & pour chacun des Habitans de ces
„ Provinces en particulier, non-ſeulement dans tous les Pays & Royaumes
„ de ce Monarque, & avec tous les Peuples avec leſquels nous & nos
„ Sujets avons exercé & fait exercer le Commerce & la Navigation avant la
„ Guerre; mais encore dans tous les Pays du Monde ſans exception, avec

„ tous

„ tous les Peuples, Etats & Royaumes qui y ſont; Sa Majeſté faiſant def- BOTH. 1612.
„ fenſes expreſſes à ſes Officiers, à ſes Sujets, & à tous ceux qui depen-
„ dent d'Elle, d'aporter aucun trouble ou empêchement, ſoit directement
„ ou indirectement, à la ſuſdite Navigation, & au Commerce déja établi,
„ ou à établir, par Nous ou par nos Sujets, avec quelques Rois, Princes,
„ Etats & Peuples que ce ſoit. Deſorte que Vôtre Majeſté ſe trouve com-
„ priſe dans cette Tréve, avec tous les Rois, Etats, Puiſſances, Peuples
„ & Republiques des Indes, de même que de toutes les autres Parties de
„ l'Univers. Ainſi V. M. & vos Peuples peuvent trafiquer librement avec
„ nous & avec les nôtres, pendant le tems de douze ans, ſans craindre
„ aucun acte d'hoſtilité de la part des Sujets du Roï d'Eſpagne & de Por-
„ tugal. Vous pouvez entretenir vos Alliances avec nous, en contracter
„ de nouvelles, uſer de la liberté de la Navigation & du Commerce, ſans
„ apréhender que, pour-ce ſujet, il y aît aucun trouble, ſoit par Mer ou
„ par Terre, directement ou indirectement; & ſi le cas arrivoit que, con-
„ tre toute attente, & contre les promeſſes ſolemnelles, qui nous ont été
„ faites, lesquelles ſont ſignées de la propre main du Roi d'Eſpagne, &
„ ſcellées de ſon ſceau, on vint à attenter quelque choſe au préjudice (ce
„ que nous ne pouvons pas croire) V. M. peut ſe tenir aſſurée, qu'il ne
„ nous manquera ni volonté, ni pouvoir, ni nombre de Vaiſſeaux & de
„ Canons, ni Munitions de Guerre, ni Troupes, tant de nos propres Pro-
„ vinces que de celles des Rois, Potentats & autres nos Alliés, qui nous
„ ont promis tout ſecours pour l'exécution de toutes les Conditions por-
„ tées dans l'Accord de Tréve, & particulièrement pour ce qui regarde
„ les Sujets & Pays de V. M., & des autres Rois, Princes, Peuples &
„ Republiques des Indes, pour deffendre V. M., ſes Pays & ſes Sujets,
„ leur procurer la reparation des pertes & dommages qu'ils pourroient
„ avoir ſoufferts, & faire entretenir les Traités qui ont été ci-devant re-
„ ciproquement faits entre nous, & ceux que nous pourrons faire à l'ave-
„ nir. Cependant, nous ne doutons pas qu'il ne ſe trouve encore des Offi-
„ ciers, Miniſtres, ou d'autres Créatures du Roi d'Eſpagne & de Portu-
„ gal, qui s'efforceront de donner d'autres idées à V. M. & aux autres
„ Rois, Princes, Peuples & Republiques, & de leur perſuader des cho-
„ ſes contraires à ce que nous diſons ici; Mais nous aſſurons V. M., par ces
„ Préſentes, que c'eſt la pure vérité; que nous avons des intentions ſin-
„ cères, & que V. M., ſes Sujets, & tous les Rois, Princes & Puiſſances
„ peuvent s'y fier; Ainſi nous vous prions d'ajouter foi à ce que nous vous
„ diſons & promettons, de continuër les marques de vôtre Amitié envers
„ nous, & envers nos Sujets, d'entretenir la Navigation & le Commerce,
„ de faire fleurir l'une & l'autre, & de faire obſerver tout ce qui eſt, ou
„ qui ſera réglé dans nos Traités d'Alliance. Nous ferons aſſurément la
„ même choſe de nôtre part, & nous eſpérons que Dieu, qui eſt le Roi
„ des Rois, qui connoit les plus ſecrettes penſées des hommes, & ce qu'ils
„ ont de ſincérité, tiendra en ſa ſainte garde la Perſonne de V. M., les nô-
„ tres, & nos Sujets de part & d'autre, & nous comblera de proſperité.
„ A la Haye en Hollande, le 16 de Septembre, l'an de nôtre Sauveur
„ Jeſus Chriſt 1609".

BOTH. 1612.

CETTE Lettre perſuada bien les Ternatois de la vérité du fait; mais elle ne détruiſoit pas les obſtacles, que la continuation des hoſtilités, entre les Eſpagnols & les Hollandois, mettoit à l'exécution de leurs projets particuliers. Dans le chagrin ſecret que le Roi de Ternate en reſſentoit, il auroit bien voulu ſe reconcilier avec celui de Tidor, & l'engager à travailler avec lui à la liberté des Moluques, & à en chaſſer deux Nations étrangéres, dont la Guerre ne ſervoit qu'à les aſſujettir de plus en plus; Mais le Roi de Tidor ne ſe trouva pas dans les mêmes diſpoſitions, plutôt parce-qu'il connoiſſoit que la choſe étoit impoſſible, que par prédilection pour les Eſpagnols ſes Alliés. D'ailleurs, il étoit perſuadé, que le Roi de Ternate, une fois libre de ſa contrainte, ne manqueroit pas de renouveller ſes efforts pour ſubjuger enſuite les Moluques. La Réponſe du Roi de Tidor fut communiquée au Gouverneur Both, qui y fit une Replique fort remarquable, & ces deux Piéces repandent trop de jour ſur les événemens de ce tems, pour les refuſer à la juſte curioſité des Lecteurs.

Le Roi de Ternate ſollicite celui de Tidor à la Paix, dans la vue de procurer la liberté aux Moluques.

LETTRE *du Roi de Tidor au Roi de Ternate, reçuë le 6 May* 1612.

Réponſe du Roi de Tidor, qui eſt d'avis qu'il faut commencer par reconcilier les Eſpagnols avec les Hollandois.

„ TRÈS cher Fils, Roi de Ternate. Je vous ſouhaite toute ſorte de „ proſpérité, & la ſanté. La Lettre, que vous m'avez envoyée par „ *Foucke*, l'un de vos Officiers, m'a été renduë, & j'en ai fort bien com- „ pris le contenu. Vous me repréſentez qu'il faudroit employer toutes ſor- „ tes de moyens pour tâcher de rétablir la Paix, entre les Ternatois & les „ Tidoriens, & la Religion des Maures dans les Moluques, ce qui m'a „ donné beaucoup de joye, comme étant une choſe legitime, & ordon- „ née de Dieu, & de Mahomet ſon Prophête. Moi, vôtre Oncle, qui „ ſuis un Homme d'âge, j'approuve fort vôtre deſſein. Mais comme au- „ jourd'hui les choſes ne ſont pas dans l'état où elles étoient au tems de „ nos Predéceſſeurs, ainſi que vous le ſçavez auſſi fort bien, puiſque les „ Iſles de Tidor & de Ternate ſont en partie peuplées d'Eſpagnols & de „ Hollandois, il y auroit des meſures particulières à prendre pour faire une „ Paix qui fût durable, qui feroient d'engager ces deux Nations à y entrer. „ C'eſt-là, ſelon mon ſentiment, l'unique moyen de parvenir à ce but, & „ de nous bien reconcilier enſemble.

„ COMME vous êtes le plus ancien des quatre Rois des Moluques, c'eſt „ vous qui avez le plus de pouvoir & de moyens pour faire réüſſir cette „ grande affaire; car, ſelon l'expérience que l'âge a dû me donner, je ne „ puis pas comprendre qu'on en puiſſe venir à bout autrement; ou bien, ſi „ les Eſpagnols & les Hollandois n'y ſont pas compris, la Paix ne ſauroit „ être de durée. Par cette raiſon je perſiſte dans mon ancien ſentiment, „ ſavoir, que nous ne pouvons rien réſoudre ni conclure, à cet égard, que „ ces deux Nations ne ſe ſoyent accordées. Sans celà, nous ne pouvons „ faire une Paix qui ſoit ſolide. Ce ne ſeroit que ſuivre les anciennes traces „ qui nous ont été marquées, & la coutume, qui eſt comme établie aux „ Moluques, ſavoir de ceſſer de nous faire la Guerre, lorſque nous en ſom- „ mes las, & que nous ſommes épuiſés, & les Lettres, par leſquelles nous „ nous nous en ſollicitons, ne ſeroient que comme des ſignaux de nous

„ arrê-

„ arrêter pour quelque-tems, afin de reprendre haleine. Si les Ternatois „ n'approuvent pas cette propoſition, ce ſera leur faute: & ſi les Tidoriens s'y oppoſent, ce ſera la mienne & celle de mes Sujets. Je le répete encore; Pour faire une Paix durable, & qui établiſſe la ſureté de „ nôtre Religion, il faut que les Eſpagnols & les Hollandois ſoyent reconciliés. C'eſt-là l'unique moyen de faire un Traité qui puiſſe ſubſiſter. BOTH. 1612.

„ J'AI deſſein d'aller faire un tour à *Gamma-Lamma* (*a*), pour conferer, „ ſur ce ſujet, avec le Gouverneur. Lorſque je ſerai de retour, je vous enverrai quelqu'un de mes Conſeillers, pour vous donner avis de ce qui ſe „ ſera paſſé, & pour vous porter une Réponſe déciſive, par laquelle vous „ puiſſiez ſavoir, s'il y aura lieu d'eſpérer que l'affaire réüſſiſſe.

„ A l'égard de ce que vous me marquez, que le Roi vôtre Père eſt entre mes mains, la choſe eſt en effet véritable, dans un ſens. Si les Eſpagnols l'avoient fait priſonnier dans Ternate, ou à la priſe de Gamma-Lamma, les Droits du Pays m'obligeroient à m'employer, de tout mon „ pouvoir, auprès d'eux, pour lui procurer la liberté; car telle eſt la coutume des Moluques; Mais quand les Eſpagnols ſe rendirent Maîtres de „ Gamma-Lamma, il échapa de leurs mains, & ſe retira à *Sabougo* (*b*). „ Ainſi, s'il eſt priſonnier, c'eſt vôtre propre faute. Il étoit libre. C'eſt vous „ & les Seigneurs Ternatois qui l'obligeâtes d'aller ſe mettre entre les mains „ des Eſpagnols, & ce fut cette demarche qui cauſa le rétabliſſement de „ vos affaires. Vous vous ſervites de lui comme d'un Médecin, pour guerir vôtre maladie, parcequ'elle vous mettoit tous en danger de périr. Sa „ retraite de Ternate, & la réſignation qu'il fit de ſa Perſonne entre les mains „ des Eſpagnols, furent les ſeules cauſes de vôtre ſalut, & c'eſt par-là que „ le nom des Ternatois dure encore.

„ Vous devez donc faire vos réflexions là-deſſus, & chercher d'autres „ moyens de tirer le Roi vôtre Père de ſa Priſon. Je ne ſuis pas en état „ d'obtenir celà des Eſpagnols, par ma ſimple interceſſion. Je me recommande bien à vous, & je ſouhaite, que les Ternatois & les Tidoriens „ puiſſent traiter enſemble, de bonne foi & ſans diſſimulation".

(*a*) Fortereſſe des Eſpagnols dans l'Iſle de Ternate.
(*b*) Place de l'Iſle voiſine de Gilolo.

LETTRE *du Sieur Pierre Both, Gouverneur Général, au Roi de Tidor. A Maleye dans l'Iſle de Ternate, le* 18 *May* 1612.

„ PUISSANT Roi, Dieu veuille combler Vôtre Majeſté de proſpérités ſur „ la Terre, & la faire règner heureuſement! Le Roi de Ternate, „ nôtre Frère, nous ayant communiqué la Lettre, que V. M. lui a écrite, „ contenant certain projet pour rétablir la Paix, entre les Ternatois & les „ Tidoriens, nous avons vû que V. M. ne croit pas qu'il puiſſe y avoir „ de Paix durable entre ces deux Peuples, à moins que les Hollandois & les „ Eſpagnols n'y concourent, & qu'ils ne la faſſent auſſi entr'eux. C'eſt „ ſans doute avec beaucoup de raiſon que V. M. parle ainſi, & ce ſeroit-là „ le véritable moyen d'arrêter cette grande effuſion de ſang, qui dure depuis

Replique du Gouverneur Both pour juſtifier ſa Nation.

Bota. 1612. „ puis ſi long-tems. Dans cette diſpoſition d'eſprit, où nous voyons V. M., „ nous eſtimons qu'il eſt de nôtre devoir de lui repréſenter amplement ce „ qui a été réſolu, ſur ce ſujet, dans nôtre Pays, & ce qui a été exécuté „ dans celui-ci, en conſéquence des réſolutions qui y ont été priſes, afin „ que V. M. puiſſe entièrement connoître que nous ſommes innocens de „ tout le mal qui ſe fait, & que ce n'eſt pas nous qui ſommes cauſe que „ la Guerre ſe continue, au grand préjudice de vôtre Nation & de la nôtre.

„ Après une Guerre, qui avoit duré environ quarante-deux ans, dans nô- „ tre Pays, entre les Eſpagnols & nous, nous étant rétablis dans la jouiſ- „ ſance de nos Droits & Priviléges, & maintenus dans l'exercice de nô- „ tre Religion, il a été fait & publié, depuis quelques années, une Trè- „ ve, dans laquelle ſont réciproquement compris nos Amis & Alliés, „ ainſi que V. M. le verra plus amplement dans la Lettre de nôtre Prince, „ ici jointe. Cette Tréve devoit avoir lieu, & être publiée & obſervée „ ici, dans les Indes, un an après avoir été publiée en Europe dans nôtre „ Pays, c'eſt-à-dire, tant entre nos deux Nations, qu'entre nous & nos „ Alliés reciproques.

„ De nôtre part, nous avons fait tous nos efforts pour l'obſerver, & „ pour en exécuter les conditions. On nous a envoyé, de Hollande, des „ gens exprès, qui ont paſſé par l'Eſpagne, pour en apporter les avis par- „ tout dans les Indes, & l'on étoit convenu que, de leur côté, les Eſpa- „ gnols feroient les mêmes diligences. Cette publication fut faite immé- „ diatement après la nouvelle reçuë, d'abord par mon Capitaine, enſuite „ par moi-même & en mon nom, dès que je fus arrivé ici, & je fis offrir, „ aux Eſpagnols, d'obſerver la Tréve dans tous ſes points, proteſtant, „ qu'au cas qu'ils en fiſſent refus, ni ma Nation, ni moi, ne ſerions point „ coupables des maux, & de l'effuſion du ſang humain, qui pourroient s'en „ enſuivre.

„ Mais Dom Juan *de Silva*, & les autres Officiers du Roi d'Eſpagne, „ au lieu de répondre à nos bonnes intentions, s'excuſèrent de publier la „ Tréve, ſous prétexte qu'ils n'en avoient point reçu l'ordre de leur Roi. „ Ainſi la faute de la continuation de la Guerre tombe néceſſairement ſur „ les Eſpagnols, ſoit ſur le Roi, ou ſur ſes Sujets; Sur le Roi, s'il n'a pas „ envoyé, dans le tems requis, les ordres néceſſaires pour l'exécution & „ l'obſervation de la Tréve, ou s'il a expedié un contre-ordre ſecret, pour „ faire ſuſpendre, & pour revoquer l'ordre qu'il avoit donné publiquement; „ Sur ſes Sujets, s'ils n'ont pas mis en exécution les ordres qui leur avoient „ été envoyés.

„ Cependant nous ſommes pleinement aſſurés, qu'il y a déja deux ans, „ c'eſt-à-dire avant le départ de Dom Juan de Silva des Manilles, que lui „ & les autres Officiers étoient fort bien informés de la Tréve, & que la „ Copie du Traité en fut apportée ici, aux Moluques, par Dom *Jeronimo*. „ Outre celà, nous apprîmes dès lors, par les Portugais qui vinrent à Ban- „ da & à Amboine, que la Tréve avoit été publiée à Goa & à Malaca, „ par ordre du Roi d'Eſpagne; d'où il paroit que ce n'eſt que par le goût „ qu'ils avoient pris à faire des captures & des conquêtes ſur nous; ayant „ remporté la Victoire ſur l'Amiral François *Wittert*, qu'ils eſpéroient qui

„ ſe-

„ ſeroit ſuivie de beaucoup d'autres avantages; Victoire, obtenuë dans un „ tems où la Trève auroit dû avoir eu ſon effet, & fait ceſſer toutes les „ hoſtilités; il paroit, dis-je, que c'eſt par cette ſeule raiſon, qu'ils n'ont „ voulu ni admettre ni obſerver la Trève, d'autant plus qu'ils auroient été „ tenus de reſtituër tout le butin fait ſur cet Amiral, avec les Pays qu'ils „ avoient uſurpés depuis ſur les Côtes de Sabougo & de Gilolo, & de ren- „ dre & remettre en liberté le vieux Roi de Ternate, l'Amiral Paul *van* „ *Caerden*, & les autres Priſonniers, qu'ils pouvoient avoir entre leurs „ mains. BOTH. 1612.

„ POUR nous, quoique nous tâchions d'obéïr exactement aux ordres de „ Noſſeigneurs les Etats Généraux, & de nôtre Prince, & que nous ayions „ fait tous nos efforts, pour parvenir à l'exécution de la Trève, & arrê- „ ter l'effuſion du ſang, ce n'eſt pas que nous manquions de moyens ni de „ forces pour reparer au quadruple les pertes, qui nous ont été occaſion- „ nées frauduleuſement par l'inexécution de la Trève; & nous prétendons „ bien le faire, en nous vangeant, en tems & lieu, & uſant de repréſail- „ les ſur le Roi d'*Eſpagne*, ſur ſes Sujets, & ſur tous leurs Adhérens.

„ IL ſeroit à ſouhaiter que le déſir inſatiable, qu'ont les Eſpagnols, d'exer- „ cer leur Empire ſur les Corps & ſur les Ames, que les pratiques, qu'ils „ font pour cet effet, & que les moyens qu'ils employent, fuſſent auſſi „ bien connus à V. M. qu'ils nous le ſont. V. M. ne ſerviroit pas comme „ de pont, aux Eſpagnols, pour paſſer à la tyrannie & aux maſſacres, ainſi „ qu'Elle fait, au grand chagrin de tous les Peuples des Moluques. Au „ reſte, Elle peut compter ſurement, que la recompenſe qu'Elle recevra de „ ſon attachement pour eux, & des ſervices qu'Elle leur rend, ſera d'éprou- „ ver à ſon tour leur déſir inſatiable de dominer, & leur cruauté, qui a „ été pouſſée, dans nôtre Pays, juſqu'à faire périr, par les mains des Bour- „ reaux, plus de quarante mille perſonnes, & en Amérique, ſoit par le fer „ ou dans les Mines, pluſieurs millions d'Habitans, dont le ſang crie con- „ tinuellement vengeance au Ciel.

„ MAIS comme il ſeroit trop long de rapporter, à V. M., tous les ex- „ emples qu'on a de leur barbarie, je me contenterai de lui en remettre „ devant les yeux deux, qui ne doivent pas lui être nouveaux, puis qu'ils „ ſont arrivés aux Indes.

„ LORS de la première Conquête que les Portugais firent de Malaca, & „ du Pays aux environs, ils reçurent de grands Services d'un nommé *Nina-* „ *che Juan*, dont la fidélité pour eux ne pouvoit jamais être aſſez recom- „ penſée. Il poſſedoit l'Office de Sabandar, & il l'avoit exercé avec hon- „ neur depuis ſa jeuneſſe. Cependant la reconnoiſſance, que les Portugais „ lui témoignèrent, fut de le priver de cet Emploi; ingratitude, qui jetta „ Juan dans un tel deſeſpoir, qu'ayant fait dreſſer un échaffaut au milieu „ d'un bucher, il s'y fit brûler tout vif en préſence du Peuple, aimant „ mieux finir ainſi une vie, que l'âge ne lui pouvoit permettre de conſer- „ ver encore longtems, que de vivre dans la honte, & même, ſelon les „ apparences, dans l'attente d'une mort ignominieuſe, qui ſembloit lui „ être préparée pour recompenſe des ſervices qu'il avoit rendus.

„ L'AUTRE exemple eſt celui d'*Abdalla*, Roi de *Campar*. Il avoit aban-

BOTH. 1612. „ donné ſes Femmes, ſes Parens, ſes Sujets, ſon Royaume, pour le „ ſervice d'Albuquerque & des mêmes Portugais. Pour prix de ces ſervi- „ ces, qui étoient au-delà de toutes les bornes, il ſe vit reduit à porter „ ſa tête ſur un échaffaut, & à la perdre publiquement par la main d'un „ Bourreau.

„ IL n'eſt pas néceſſaire de rappeller ici ce qu'ils ont fait à un des Pré- „ deceſſeurs du Roi de Ternate. On peut dire, preſque à la lettre, que „ la chair de ce miſerable Prince put encore dans cette Iſle, & que ſes „ Sujets en ſentent tous les jours l'infection, quelque ſoin que les Portu- „ gais ayent pris de le bien ſaler (*a*). Ils font profeſſion ouverte d'aſſaſſi- „ ner les Princes & les Rois, ainſi qu'il eſt malheureuſement arrivé au Pè- „ re de nôtre Prince. Deux Rois de France ont péri ſucceſſivement par „ leurs intrigues, & ils ont dirigé les mains des parricides qui ont donné „ la mort à ces Monarques. Ils ont envoyé des Aſſaſſins, pour ſe defai- „ re de nôtre Prince, de la feue Reine d'Angleterre, & du Roi actuelle- „ ment règnant. Ils n'en font aucun ſcrupule; les Jeſuites, qui ſont leurs „ Docteurs impies, leur enſeignant cette doctrine, & la ſoutenant haute- „ ment.

„ C'EST là, puiſſant Roi, ce que j'avois à vous repréſenter. Les vœux „ les plus néceſſaires, que je puiſſe faire, pour le bien de V. M., c'eſt qu'El- „ le puiſſe être entiérement delivrée de l'eſclavage & du tyrannique joug „ des Eſpagnols. Pour cet effet je vous offre les armes & les forces de „ L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux, & du Prince Maurice. Nous „ ſavons combien ce joug doit être peſant à V. M. & à ſes Sujets, par „ l'expérience que nous en avons fait, pour l'avoir porté autrefois".

1613. ON trouve, ſous l'année 1613, trois Traités faits par le Gouverneur Both, ou en ſon Nom, le premier, avec le Roi de *Bouton*, en datte du 5 Janvier, le ſecond, avec les Chefs de l'Iſle de *Machian*, du 16 du même mois, & le troiſième, avec *Modafar*, Roi de *Ternate*, du 4 de Mars. Ce dernier Traité ne regardoit que quelques arrangemens pour prévenir les difficultés qui pouvoient naître des différends au ſujet de la Religion entre les Hollandois & les Ternatois; mais, par le ſecond, où ceux-ci ſont auſſi compris, les deux Parties contractantes ſe promettoient une aſſiſtance mutuelle contre leurs Ennemis communs, avec la condition, pour les Inſulaires, de ne vendre leurs Cloux de Girofle qu'aux ſeuls Hollandois, qui les leur payeroient à cinquante pièces de huit le *Babar*, ſans en pouvoir jamais hauſſer ni baiſſer le prix de part & d'autre.

Traités d'Alliance entre les Hollandois & divers Princes des Moluques.

Commerce excluſif du Girofle, en faveur des premiers.

LE Traité, que le célèbre *Apollonius Schot*, Commandeur, fit, par ordre du Gouverneur Both, avec le Roi de Bouton, contient un plus grand nombre d'Articles intéreſſans. Le Commandeur s'engageoit, à proteger ſon Pays & ſes Sujets, contre toute violence, ou invaſion étrangère; à laiſſer, proviſionellement, pour cet effet, quatre pièces de Canon, & quelques Hollandois, dans un Poſte fortifié ſur le Rivage de l'Iſle; à ſolliciter, du Gouverneur Général, une Garniſon plus forte, avec un Vaiſſeau ou Yacht

Conditions de leur Alliance avec le Roi de Bouton.

(*a*) Ce Roi, qui ſe nommoit *Babou*, étant mort Priſonnier des Portugais, ils coupèrent ſon corps en morceaux, qu'ils ſalèrent pour le tranſporter à Goa.

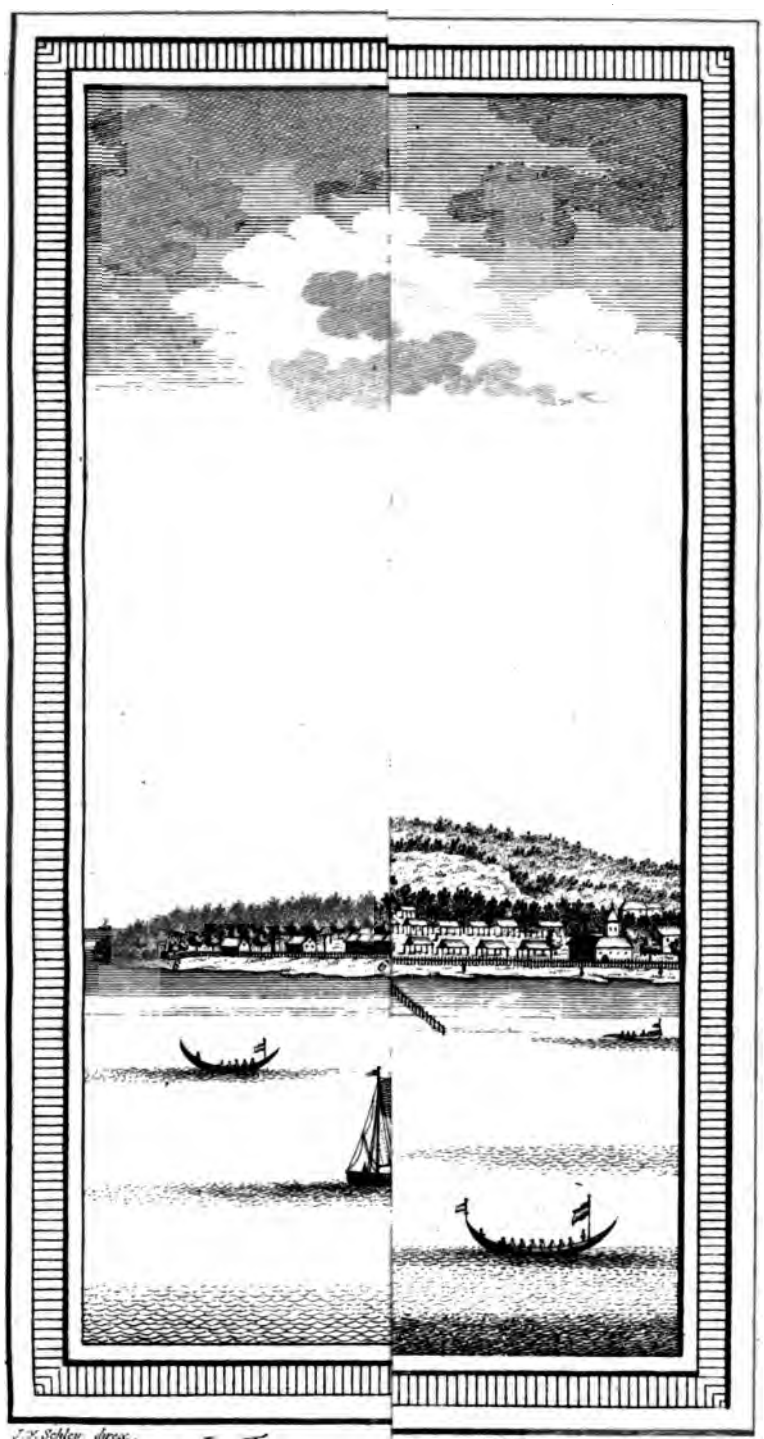

J. V. Schley direx.

1. { *Le Fort.* / **'t Fort.** } *de la Comp^e.* / **Tuyn.**

2. { *Maison du Gouver* / **Gouverneurs** } *exécution.* / **geveld.**

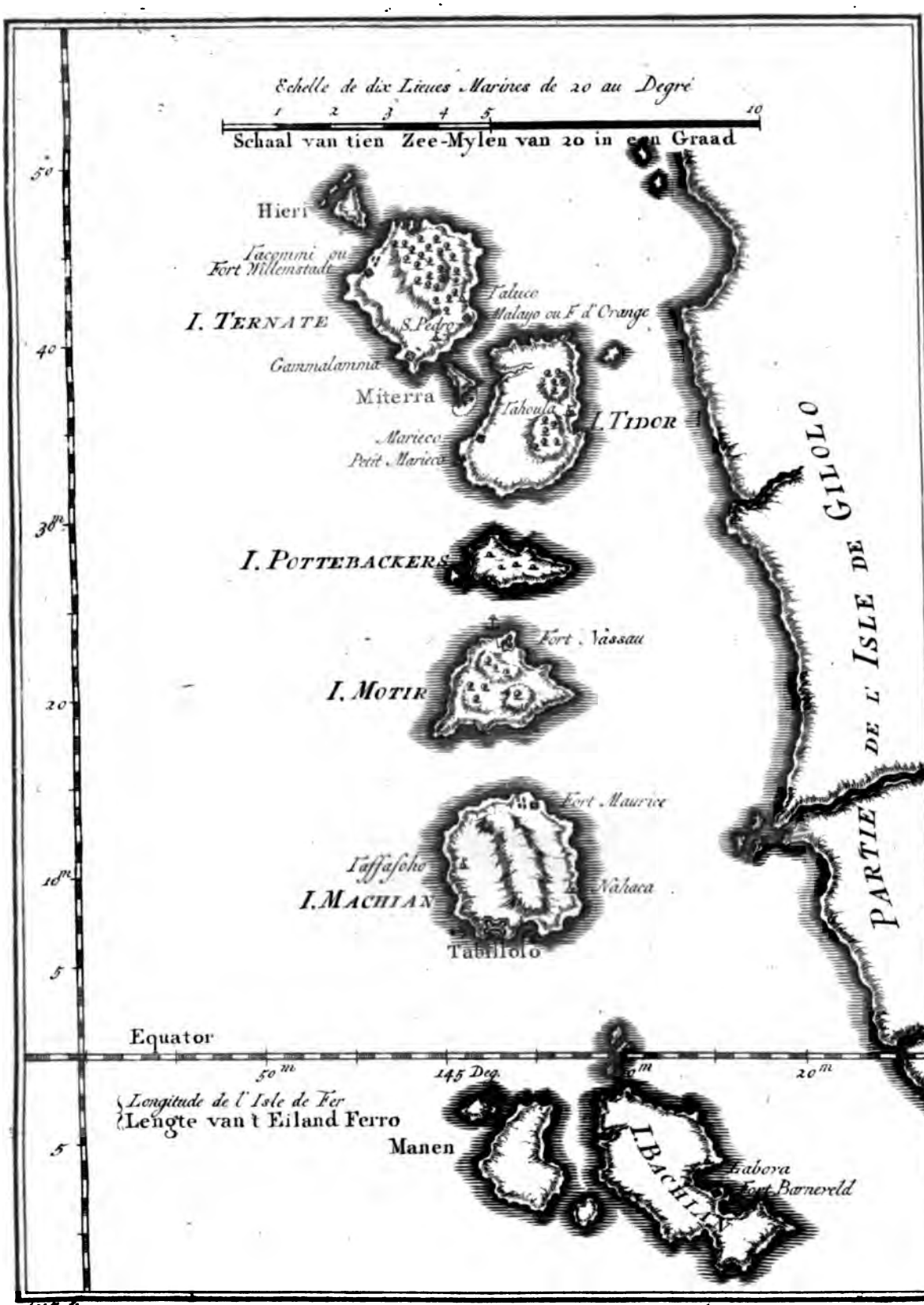

C. V. S. direx.

CARTE PARTICULIERE DES ISLES MOLUQUES.
BYZONDERE KAART DER MOLUKZE EYLANDEN.

Yacht, deſtiné à pourvoir aux beſoins des deux Nations; à interceder, auprès du Roi de Macaſſar, pour qu'il ſe deſiſtât de toutes hoſtilités contre le Roi de Bouton, ou ſes Sujets; à ne point troubler ceux-ci dans leur Religion, Police, ou Gouvernement, renvoyant le châtiment des Contrevenans, de part & d'autre, à leurs Juges competens reſpectifs; à s'employer pour obtenir, du Roi de Ternate, le redreſſement de quelques griefs particuliers; à procurer, par la première occaſion, une bonne quantité de Monnoyes de Cuivre, qui auroient cours dans les Etats de Bouton, pour la commodité du Commerce reciproque; &, enfin, à ne point moleſter le Roi & ſes Sujets, ni permettre qu'ils fuſſent moleſtés par d'autres Nations (*b*). BOUT. 1613.

Le Roi de Bouton déclaroit, de ſon côté, qu'ayant appellé les Hollandois à ſon ſecours, il promettoit de faire une Guerre offenſive & deffenſive contre leurs Ennemis, ou ceux du Roi de Ternate; d'aſſiſter les premiers dans leur prochaine Expédition de Solor; de leur accorder le Commerce excluſif avec ſes Etats; de fixer un prix aux marchandiſes & vivres qu'il en tireroient, ſans payer aucuns droits; de leur permettre la culture des Terres, & le libre uſage de ſes Ports & Rades; de les y proteger, en cas de beſoin, contre toutes moleſtations ſoit du dedans ou du dehors; d'obliger tous ſes Sujets à ſemer du riz pour l'avantage mutuel des deux Nations, & le bien des Moluques en général; de tolerer les Mariages des Hollandois avec des Filles libres de ſon Royaume, qu'il n'empêcheroit poin d'embraſſer le Chriſtianiſme; de laiſſer, aux Hollandois, la faculté d'acheter des Eſclaves, ſous la condition de ſe reſtituër reciproquement les Fugitifs, ou de convenir de leur prix avec le Propriétaire; &, enfin, d'écrire, à ceux de Banda, pour les informer de l'Alliance perpetuelle qu'il avoit contractée avec les Hollandois, les exhorter à faire auſſi une Paix ſolide, & les avertir, qu'au cas qu'ils vinſſent à attaquer ſes nouveaux Alliés, il rappelleroit ſon Frère, & tous ſes Sujets, qui ſe trouvoient à Banda. Engagemens de ce Prince.

Ce dernier engagement du Roi de Bouton fut, dans la ſuite, fort utile aux Hollandois, qui, en revanche, reconnurent toûjours, par des ſecours prompts & efficaces, les ſervices qu'ils reçurent de ce Prince. Mais on ne pût jamais porter ſes Sujets, quoique bien intentionnés, à prendre d'autres manières, & à faire les choſes qui étoient néceſſaires pour leur propre deffenſe, ou pour leur utilité; tant la coutume & la moleſſe avoient d'empire ſur eux. Utilité que retirent les Contractans. Naturel des Inſulaires de Bouton.

L'Expedition de *Solor* & de *Timor* eut lieu encore dans le courant du même mois, & leur reduction fournit, aux Hollandois, l'occaſion de faire alliance avec divers Princes de ces Iſles, où ils laiſſèrent du monde, pour s'aſſurer de leur Commerce, qui conſiſte principalement en Bois de Santal, & en Cire; Objet peu conſidérable aujourd'hui, mais, relevé alors par des raiſons de convenance, que Scot expoſe ſur la fin de ſa Relation, dont on donnera ici le précis. Reduction des Iſles de Solor & de Timor. Leur Commerce & leur importance.

„ Le 9 de Janvier 1613, je partis à bord du *Terveer*, en compagnie du „ Yacht la *Demie-Lune*, que nous avions rencontré ſur nôtre route, & de „ quel- Rapport d'Apollonius Scot touchant cette Expédition.

(*b*) Le Commis, qu'on laiſſa à Bouton, ſe nommoit Gregoire *Corneliſzoon*.

BOTH. 1613. „ quelques Bâtimens Ternatois, pour nous rendre à Solor, où nous arri-
„ vâmes, le 17, devant le Fort des Portugais. Auſſi-tôt nous avons fait
„ feu du *Terveer*, ſur une Batterie qui défendoit l'entrée de la Rade, &
„ nous l'avons démontée; mais le gros tems nous ayant empêché de faire
„ deſcente, nous avons été contraints de retourner à bord, avec perte d'un
„ Homme ſeulement, après avoir brûlé, ce jour-là, une partie de la Ville.
„ Le 21, nous nous ſommes emparés d'une Galiote, que les Ennemis
„ avoient touée contre le Rivage, & nous avons mis le feu à pluſieurs
„ Maiſons. Le 29, on a brûlé le reſte.

„ QUELQUES jours après, on fût averti, que deux Frégattes Portugaiſes,
„ & une Navette, qui revenoient de la Chine, avoient relâché à Timor,
„ où les Aſſiegés de Solor avoient trouvé moyen de faire ſavoir ce qui ſe
„ paſſoit, & de demander des ſecours; ſurquoi j'y détachai le Yacht, avec
„ la Galiote & une Coracorre, qui prirent la Navette chargée de Bois
„ de Santal, & une Galiote, qu'ils brûlèrent, après en avoir enlevé la
„ Cargaiſon. Les Habitans de Timor, voyant la déroute des Portugais,
„ ſe ſont jettés ſur le reſte, & les ont pillés & diſperſés.

„ CETTE expédition faite, & nos gens de retour à Solor, où nous a-
„ vions été joints, le 3 d'Avril, par le Vaiſſeau le *Zélande*, que le Général
„ nous avoit envoyé des Moluques, on réſolut, le 5, de faire deſcente
„ au côté occidental du Fort, que nous avons battu, le 7, de ſept pièces,
„ qui tiroient inceſſamment ſur les dehors, dont les Ouvrages étoient gar-
„ nis de terre. Le 9, outre cette première Batterie, nous avons encore
„ fait porter à terre deux autres canons, auſſi de fer, qui ont abattu une
„ Tour quarrée, qui nous incommodoit beaucoup. Le 18, nous avons
„ été renforcés du *Patane*, venu d'Amboine; après quoi, nous avons fait
„ ſommer encore une fois la Place, en déclarant que ſi elle ne ſe rendoit
„ pas, il n'y auroit plus de capitulation ni de vie à eſpérer pour perſonne;
„ ſurquoi ils ſe ſont rendus.

„ LE 20, ils ſont ſortis du Fort, avec armes & bagages, nous laiſſant la
„ moitié de leurs marchandiſes, & toutes les munitions de Guerre, qui
„ conſiſtoient en ſix barils de poudre, du poids de ſept quintaux, un gros
„ canon de fer, une pièce & huit gros fauconneaux de fonte, ſans comp-
„ ter quelques pierriers. Nous leur avons fait cette compoſition, parce
„ que leur ſecours de Timor approchoit, & qu'il auroit été difficile de
„ l'empêcher d'entrer dans le Fort; outre que nous devions ménager nos
„ Soldats & nos Munitions, la Place étant encore en état de ſe défendre
„ long-tems, & de faire périr beaucoup de monde. Auſſi les Portugais
„ ne ſe ſont-ils réſolus à capituler, qu'à la ſollicitation de leurs femmes &
„ de leurs enfans.

„ IL eſt ſorti, du Fort, plus de mille perſonnes, dont au-delà de deux
„ cens cinquante Noirs & Métifs, capables de porter les armes, & environ
„ trente Portugais, tant ſains que malades, avec ſept Moines Dominicains.
„ Le reſte des Portugais de Timor en eſt revenu deux ou trois jours après
„ la reddition du Fort; de-ſorte que, tous enſemble, les Ennemis for-
„ moient le nombre de quatre vingts neuf Blancs, & de quatre cens cin-
„ quante Métifs. La Capitulation portant que ceux qui voudront ſe reti-

„ rer

„ rer, à Malaca, en auront la liberté, tous les Portugais en ont profité, à „ la reſerve de deux ou trois; Les autres Chrétiens Noirs ſe joindront „ ſans doute à nous. BOTH. 1613.

„ ON a tiré plus de huit cens coups de gros canon contre le Fort, qui „ eſt avantageuſement ſitué ſur une hauteur, au bord de la Mer, & bâti de „ bonne Maçonnerie. Il y a, de chaque côté, une vallée aſſez profonde, ſur „ tout celle de l'Orient, dont la montée eſt fort eſcarpée; mais, du côté „ de l'Occident, elle deſcend en pente douce vers les Terres. Les Portu- „ gais y avoient des Ouvrages avancés de terre & de bois. De l'autre „ côté, ils n'étoient enfermés que d'une ſimple muraille, le lieu étant, d'ail- „ leurs, preſque inacceſſible par ſa nature.

„ LES Portugais étoient maîtres de pluſieurs Villages, la plûpart habi- „ tés par de nouveaux Chrétiens. On en comptoit une dixaine dans l'Iſle „ où étoit le Fort, & dans celle de *Serbite*, qui eſt tout près, avec environ „ deux mille huit cens Familles d'Inſulaires, tous bien armés d'arcs, de „ fuſils, de boucliers & de ſabres. Chaque Village étoit gouverné par un „ Commandant & un Prêtre, qui animoient ces Peuples contre nous. Auſ- „ ſi ſont-ils entiérement à la dévotion des Ennemis.

„ APRÈS avoir fait partir la plus grande partie des Portugais, je me ſuis „ rendu à Timor, pour traiter avec les Rois de la Côte intérieure de l'Iſle. „ Les principaux ſont ceux de *Coupan*, de *Mena* & d'*Aſſon*, tous Idolâtres, „ mais de meilleure foi que les Maures. Ils m'ont promis de nous vendre „ tout le Bois de Santal que leurs Pays pourroient fournir; & ils ont auſſi „ beaucoup de Cire à très bon prix. Je laiſſe ici le Capitaine *van de Velde*, „ qui aura l'œuil ſur ce Commerce. Si nous pouvons nous en rendre maî- „ tres, en l'interdiſant aux Chinois, il nous ouvrira, ſans doute, celui de la „ Chine, où il ſe fait une grande conſommation de Bois de Santal, de „ même que ſur la Côte de Coromandel, & en divers autres Lieux des In- „ des.

„ LES Rois Maures de Solor, qui ſe ſont déclarés en nôtre faveur, ne „ paroiſſent pas moins bien diſpoſés à nous recevoir, que ceux de Timor; „ & quoiqu'il n'y aît pas tant de profit à faire, avec la première de ces Is- „ les, il eſt cependant bon de veiller à ſa conſervation, parce qu'elle nous „ aſſure celle de la ſeconde. D'ailleurs on en pourra tirer commodément „ des vivres pour les Moluques, & il y a encore diverſes raiſons, qui doi- „ vent nous engager à nous y maintenir.

„ AVANT que de rapporter ce que j'ai appris, de pluſieurs Priſonniers ou „ Déſerteurs Portugais, touchant les deſſeins de cette Nation, & les pré- „ paratifs qui ſe font dans les Pays où elle domine, je remarquerai, en „ général, que nous avons un intérêt eſſentiel à pourvoir à la ſureté, & à „ la commodité des Indiens, qui nous ſont comme ſoûmis, parceque dès „ que nous les laiſſerons dans l'embarras, ils nous abandonneront, ſans en „ excepter même les Ternatois, quelque étroitement qu'ils ſemblent être „ unis avec nous.

„ IL eſt certain qu'il ſe forme de gros Nuages au-deſſus de nos têtes „ dans les Indes; &, ſelon toute apparence, ils ſont prêts à crever ſur les

BOTH. 1613. „ Moluques, ſur Amboine, & ſur Banda, peut-être encore avant la fin „ de cette année (*c*).

„ LE Roi d'Eſpagne, qui aſpire à la Monarchie univerſelle de l'Euro„ pe, n'a paru ceder, dans nôtre Patrie, que pour gagner du tems, raſ„ ſembler ſes Forces, & nous écraſer premièrement dans les Indes, pour „ pouvoir enſuite pouſſer, avec plus de ſuccès, ſes ambitieux deſſeins en „ Europe. Ainſi nous devons nous attendre à tout ce dont ſa diſſimula„ tion, ſa mauvaiſe foi, ſa haine, & ſa tyrannie ſont capables; mais ſa „ diſſimulation n'eſt pas moins à craindre, pour nous, auprès des Indiens, „ que le reſte.

„ UN Pilote Portugais m'a dit fort ſenſément, qu'il paſſoit pour con„ ſtant, à la Cour, & parmi les Peuples d'Eſpagne & de Portugal, que nos „ Forces ne venoient que de nôtre Commerce aux Indes, & que c'eſt uni„ quement par ſon moyen, que nous nous ſommes trouvés en état de re„ ſiſter à ce Monarque.

„ IL m'a auſſi aſſuré, que les treize derniers Vaiſſeaux, qui ſont arrivés „ ici, ont été ſuivis d'autant de Gallions, juſqu'au Cap de Bonne-Eſpé„ rance, ſous le Commandement du jeune Don Louïs *Fayardo*. Cette Eſca„ dre avoit mis en Mer ſous prétexte d'aller croiſer ſur les Corſaires; „ Mais le bruit couroit, parmi les Eſpagnols, qu'elle étoit deſtinée pour „ les Manilles, quoiqu'on n'en eût aucune certitude.

„ CE même Pilote m'a encore déclaré, que Chriſtophe de *la Hotte*, ci„ devant Gouverneur de Gamma-Lamma, fut envoyé, des Manilles, ſur „ la fin de l'année paſſée, par Dom Juan de Silva, au Viceroi de Goa, „ avec beaucoup d'argent comptant, & des Lettres de change, pour faire „ équiper promptement ſept gros Navires, & vingt Frégattes, qu'il doit „ conduire à Malaca, & enſuite aux Manilles, dès que la ſaiſon ſera fa„ vorable, pour y joindre les Forces qui y ſont, & aller faire un grand ef„ fort aux Moluques, dans le mois de Décembre prochain.

„ IL ſçait, de plus, que le même Gouverneur des Manilles a envoyé, „ à Macao, un Général Eſpagnol, nommé *Tolledo*, pour en amener un Gal„ lion, que les Eſpagnols y ont fait acheter, avec ordre d'y joindre ſix „ autres, qui s'y ſont rendus de Malaca, & de les conduire aux Manilles.

„ J'AI appris, qu'il eſt venu deux Vaiſſeaux d'Eſpagne, exprès pour „ apporter des avis au Viceroi de Goa, & l'ordre d'envoyer ſes Forces „ joindre celles des Manilles, afin de faire fondre le tout à la fois ſur les „ Hollandois. C'eſt dans la même vuë qu'on fait conſtruire trois gros „ Vaiſſeaux, en un lieu nommé *Pintados*.

„ CEUX qu'ils ont à *Cayta* ſont, le *Gouda* & l'*Amſterdam*, que montoit „ l'Amiral Wittert, tous deux pris ſur nous; le *S. Eſprit*, le *S. Jean Bap„ tiſte*, le *Jean de Lupas*, Navire du plus gros calibre; le *S. André*; le *S.*

„ *Marc*,

(*c*) Scot fait profeſſion de tenir les avis qu'on va lire, d'un Pilote Portugais. Cependant le titre de ſa Relation porte, que le deſſein ſecret du Roi d'Eſpagne fut découvert dans une Lettre écrite, par un Pilote Portugais, à Mathieu *Couttels* à Bantam, en datte du 5 Juillet 1613.

„ *Marc*, petit Bâtiment; & l'on y en attendoit encore deux des Ports de Caſtille, avec de nombreux Equipages & quantité de Munitions pour cette Flotte. BOTH. 1613.

„ ON conſtruit, aux Manilles, trois Galères neuves, & il y en a une autre depuis longtems. On compte que la Flotte ſera compoſée de dix-huit gros Navires, vingt Frégattes & quatre Galères, & montée de cinq mille hommes de Troupes règlées, outre les Equipages. Mais, pour les ſix Vaiſſeaux, qui ſont partis pour Macao, on doute qu'ils puiſſent s'y joindre. Don Juan de Silva commandera cette Armade, & c'eſt par cette raiſon qu'il eſt demeuré dans le Gouvernement des Manilles, au-delà de ſon terme.

„ JE ſuis encore informé que Don *Jeronimo de Silva*, après la priſe de *Marieco* (*d*), avoit envoyé une Frégatte à Malaca, porter des avis, à Chriſtophe de la Hotte, qui devoit conduire l'Armade Portugaiſe de Goa à Malaca, ainſi qu'il a été dit, pour la mener enſuite aux Manilles, & de-là ſe rendre aux Moluques dans le mois de Décembre ou de Janvier prochain.

„ CETTE Frégatte avoit relâché à Bouton, pour faire de l'eau; mais le Roi a fait arrêter le Pilote, qui étoit deſcendu à Terre. Ce Prince, & Henry *van Raay*, ont tâché de ſe rendre maîtres de la Frégatte; ce qui leur auroit réüſſi, ſi un Traitre n'en avoit averti l'Equipage.

„ DEPUIS que je ſuis ici, il y eſt venu un *Kitchil* de Macaſſar, avec d'autres Députés, & trente-trois Coracorres, qui apportoient des préſens au Capitaine de ce Fort, à qui ils m'ont demandé la permiſſion de parler; ce que je leur ai refuſé. Ils prétendent exiger un Tribut des Habitans de Solor, qui ont répondu qu'ils n'étoient Tributaires que du Roi de Ternate. Je ne me ſuis ſervi, en cette occaſion, que de raiſons pour les combattre.

„ CES Gens là étoient bien inſtruits des préparatifs des Portugais & Eſpagnols, qu'ils faiſoient ſonner fort haut, diſant qu'ils tenoient ces nouvelles des Portugais établis dans leur Pays, & de quelques Eſpagnols des Manilles, qui avoient relâché, avec une petite Galère, à Macaſſar, en allant à Ternate. Ils rapportoient encore que nos Gens avoient été maſſacrés à *Maſulipatnam*, & que nôtre Comptoir avoit été livré au pillage.

„ PLUSIEURS autres Portugais m'ont confirmé les rapports du Pilote. S'il vient des Vaiſſeaux de Hollande, il ſera bon de les faire partir promptement pour les Moluques. Il ſeroit encore à propos qu'il y en eût quelques-uns, qui, en paſſant, vinſſent relâcher à ces Iſles-ci, où l'on a beſoin de fer, de planches & de poutres.

„ J'ESPÉROIS que le Gouverneur Général viendroit ici de Banda, où il étoit; mais je crains qu'il ne ſoit obligé de s'y arrêter plus longtems qu'il ne croyoit, à cauſe des affaires que les Anglois lui ont ſuſcitées. S'il n'arrive pas, & que je ne reçoive point de nouveaux ordres, je partirai „ pour

(*d*) Fort de l'Iſle de Tidor.

BOTH. 1613. „ pour Bantam, vers la fin d'Août, & le Vaiſſeau, que je monterai, ſer-
„ vira enſuite à tranſporter des vivres, & d'autres choſes ici & aux Mo-
„ luques, qu'on peut, je le repéte, avitailler plus commodément de ces
„ Iſles que d'ailleurs".

Apparition du Gouverneur Both à Banda, & demêlés avec les Anglois.

C'EST là tout ce qu'on trouve de l'apparition du Gouverneur Both à Banda, & des demêlés qu'il y eût avec les Anglois; mais on ſçait que ceux-ci, dès l'année 1609, avoient excité les perfides Bandanois à reprendre les armes contre les Hollandois, qui, depuis, leur faiſoient une Guerre continuelle. L'objet de la jalouſie des Anglois étoit le Commerce des Noix Muſcades. Ils avoient des Gens à *Pulo Ay*, & à *Pulo Rbun*, deux des Iſles du Reſſort de Banda, qui étoient chargés d'acheter ces précieuſes Epiceries des Inſulaires.

1614. SUIVONS le Gouverneur juſqu'au dernier période de ſa Vie, qui fut autant funeſte que ſes Exploits avoient été glorieux. Après avoir dirigé, avec beaucoup de prudence, les affaires des Indes, l'eſpace d'environ cinq ans, & poſé, en divers Lieux, les baſes d'une Puiſſance, dont on ne ceſſera plus d'admirer les progrès rapides, étant retourné à Bantam, il y inſtalla, le 20 Décembre 1614, Gerard *Reynſt* ſon Succeſſeur, & partit, le 2 de Janvier de l'année ſuivante, avec quatre Vaiſſeaux richement chargés, pour revenir en Hollande; mais ayant mouillé à l'Iſle *Maurice*, pour s'y rafraichir, deux (*e*) de ces Vaiſſeaux, dont il montoit l'un, eurent le malheur, dans une violente tempête, d'être repouſſés en Mer, & enſuite jettés contre la Côte, où ils périrent avec la moitié de leurs Equipages, & parmi eux le Gouverneur Both (*f*) lui-même.

Son Départ.

1615.

Naufrage où il périt, avec deux de ſes Vaiſſeaux.

TELLE fut la fin tragique de ce Fondateur de l'Empire Hollandois aux Indes, à qui les ſables de la Mer ont ravi l'honneur du Mauſolée, que ſes Services lui auroient mérité à de ſi juſtes titres. Son Portrait eſt le premier en rang de ceux de ſes Succeſſeurs, qui pendent dans la grande Salle du Conſeil au Château de Batavia, & dont les Vignettes de cet Ouvrage repréſentent fidèlement les traits, & les habillemens.

(*e*) Valentyn dit *trois* Vaiſſeaux, & l'on doit remarquer ici, d'avance, que ce n'eſt pas le ſeul endroit où ſon récit ſe trouvera differer du nôtre; mais on peut compter ſur nos éclairciſſemens, qui viennent de ſource.

(*f*) C'eſt vraiſemblablement de cet accident, qu'une des Montagnes de l'Iſle Maurice a retenu le nom du Gouverneur, qui lui eſt donné, dans un Journal de l'an 1689, où le Pilote, nommé Govert *van Leeuwen*, à bord du *Petit Cocq*, Vaiſſeau de Rotterdam, remarque, „ qu'il y a, dans l'Iſle Maurice, „ encore une Montagne, appellée *Pierre „ Both*". Deux ans après ce Naufrage, Pierre *van den Broek* y relâcha, pour en recueillir les débris.

II. GERARD REYNST, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif d'Amſterdam, étoit du nombre des Directeurs de la Compagnie Orientale, depuis le premier Octroi, quand il fut élû, le 20 Février 1613, par l'Aſſemblée des Dix-Sept, en cette qualité, ſous une Capitulation de cinq ans de réſidence fixe aux Indes, ſi la Compagnie le jugeoit à propos, ſans y comprendre le tems du Voyage, en allant ni en revenant, avec les appointemens de ſept cens florins par mois, & mille en une ſomme pour ſon Service. On lui fit encore quelques autres conditions, dont la principale lui conſervoit le droit de reprendre, à ſon retour, ſa Place de Directeur de la Chambre d'Amſterdam, quoiqu'elle pourroit ſe trouver alors remplie par un autre, & que le nombre de vingt fût complet dans cette Chambre. L'Etat lui fit préſent auſſi d'une Chaîne d'or de la valeur de mille florins, & d'une Médaille, ſous la promeſſe que ſes bons ſervices ſeroient reconnus & recompenſés en ſon tems. Muni d'une Commiſſion du Prince Maurice, & des Inſtructions de l'Aſſemblée des Dix-Sept, approuvées par les Etats Généraux, à qui il avoit de même prêté le Serment ordinaire, Reynſt partit, le 2 de Juillet de cette année, du Texel, avec une Flotte conſidérable, & mouilla ſucceſſivement aux Iſles du Cap Verd, d'Annobon & de Comorre, où il ſe procura, à bon prix, une abondance de rafraichiſſemens.

Vie de Gérard Reynſt, II. Gouverneur Général des Indes.

1615.

Sa Capitulation.

Son Départ & ſa Route.

APRÈS un mois de ſéjour aux Iſles de Comorre, la Flotte Hollandoiſe s'avança vers l'entrée de la Mer-rouge. La Compagnie n'y ayant point encore envoyé de Vaiſſeaux, on réſolut au Conſeil de détacher Pierre *Van den Broek*, ſur le *Naſſau*, avec la qualité de Capitaine-Major, pour s'informer de la nature du Commerce, & des facilités qu'on pouvoit eſpérer dans les Ports. Il viſita ceux d'*Aden*, de *Chibiri* & de *Cutſini*, où *Kiſſen*, & laiſſa même des Facteurs dans les deux premiers; de ſorte qu'on doit regarder

Van den Broek eſt envoyé dans la Mer-rouge.

REYNST. 1615. Reynſt comme le premier Fondateur du Commerce des Hollandois dans la Mer-rouge. Van den Broek s'étoit ſeparé, le 2 d'Août, du Gouverneur, qui ayant continué ſa route juſqu'à Bantam, y fut inſtallé, par ſon Prédeceſſeur, ainſi qu'on l'a dit, le 20 Décembre 1614, en qualité de ſecond Gouverneur Général des Indes.

Le Gouverneur arrive à Bantam.

Il ſe rend de Jacatra à Banda, avec une Flotte d'onze Vaiſſeaux.

Dès le lendemain, le Général Reynſt, qui s'étoit rendu tout de ſuite à Jacatra, y fit, avec le Roi, une nouvelle Convention, & mit à la voile, encore dans le courant du même mois, à la tête d'une Flotte d'onze Vaiſſeaux, pour aller châtier les Bandanois, dont la deſtruction étoit enfin décidée. Tandis qu'il ſe trouvoit à l'ancre devant *Japara*, il y fut joint par Van den Broek, qui lui ayant fait rapport de ſes découvertes dans la Mer-rouge, dont il témoigna être fort ſatisfait, en reçut ordre de paſſer par l'Iſle de Bouton, pour y établir un nouveau Facteur. Sa Commiſſion exécutée, il alla mouiller, le 6 d'Avril 1615, dans la Rade d'Amboine, & rejoignit, deux jours après, aux Iſles de Banda, le Général Reynſt, qui étoit à l'ancre, avec ſes onze Navires, ſous le Fort de *Naſſau*, dans l'Iſle de *Neira*.

Rencontre de Van den Broek, qu'il envoye à Bouton.

Les Anglois ſont contraints de quitter Amboine.

Ce Général, pendant ſon ſéjour à Amboine, contraignit les Anglois de partir de cette Iſle, où les Chefs de trois Habitations les avoient reçus & trafiquoient avec eux, malgré les Conventions qui ſubſiſtoient entre les Hollandois & ces Inſulaires, par rapport au Commerce excluſif des Cloux de Girofle, ſtipulé en faveur des premiers.

Eruption du Volcan de Banda, & autres Dangers qui menacent les Hollandois.

Le jour même que la Flotte de Reynſt fit voile d'Amboine, le Mont *Gounong-Api*, qui n'avoit pas ceſſé de brûler depuis dix-ſept ans, s'étoit ouvert avec un bruit prodigieux. Il avoit jetté tant de flammes, de groſſes pierres & de cendre, que le canon du Fort en ayant été couvert, s'étoit trouvé hors d'état de ſervir. Dans une guerre fort animée, & qui ne paroiſſoit pas prête à ſe rallentir du côté des Bandanois, la Garniſon Hollandoiſe auroit été fort en danger, ſi l'arrivée de la Flotte ne l'en eut délivré.

Ils ſe rendent maîtres de Pulo-Ay.

Le 14 de May, le Général envoya le *Naſſau*, l'*Eole*, le *Neptune*, l'*Etoile du Matin*, avec deux Frégattes, une Chaloupe & dix Canots bien armés, pour ſe rendre maîtres de *Pulo-Ay*. Adrien *Van der Duſſen* commandoit les Soldats, les Japonois & les Matelots, au nombre de neuf cens hommes. L'ancre fut jettée ſous le Fort de Pulo-Ay, & la deſcente s'étant faite promptement, on chaſſa les Bandanois de leurs retranchemens; après quoi l'on attaqua le Baſtion qui donnoit ſur le rivage, & qui fit d'abord une vigoureuſe réſiſtance; mais, enfin, il fut emporté au bout d'une demie heure. Les Japonois furent les premiers à y arborer leurs Drapeaux. Les Bandanois voyant le Baſtion pris, abandonnèrent la Place, & s'enfuirent vers les Montagnes.

Mais ils en ſont enſuite chaſſés avec perte.

Cependant la fatigue de cette journée ayant obligé les Hollandois à prendre quelque repos, les Inſulaires profitèrent de leur négligence, & revenant ſur leurs pas, ils rentrèrent, ſans oppoſition, dans le Fort, du côté des Terres, ſeparé par une muraille de la partie qui regardoit la Mer; Ils mirent auſſi-tôt le feu au Pagode, & aux Magazins, remplis de noix muſcades, de macis, de riz, & d'autres marchandiſes. Enfin, la flamme & la

la fumée, qu'un vent de la Montagne pouſſoit vers les Hollandois, & le feu des Ennemis, les contraignirent d'abandonner honteuſement la Place le troiſième jour, après y avoir perdu beaucoup de monde. A la première attaque ils n'avoient eû que neuf hommes tués, & quinze à ſeize bleſſés; mais la retraite leur en couta vingt-ſept des premiers, & cent ſoixante & dix des derniers. Deux de leurs transfuges, qui étoient paſſés du côté des Bandanois, leur firent le plus de mal, en tirant continuellement contre eux de deſſus un arbre. REYNST. 1615.

Chagrin qu'en conçoit le Général.

CETTE fatale nouvelle étant arrivée à Neira, en même tems que tous les bleſſés, cauſa beaucoup de chagrin au Général Reynſt, qui eût à ſe reprocher de n'avoir pas été en perſonne à l'expédition de Pulo-Ay, comme Van den Broek le lui avoit conſeillé, en lui diſant, avant ſon départ, que ceux qui l'en diſſuadoient n'étoient pas de ſes amis. Les Soldats étant rebutés par ce mauvais ſuccès, il ne fut pas poſſible de rien entreprendre davantage cette année. Ce fut auſſi la dernière de la vie du Général Reynſt, qui mourut d'une dyſſenterie, à Jacatra, le 27 de Décembre. Sa mort.

VAN DEN BROEK, dont il eſt néceſſaire de ſuivre les traces, pour lui voir jouër, dans peu, un rolle des plus intéreſſans, avoit quitté le Général d'abord après l'expédition de Pulo-Ay, pour exécuter, par ſon ordre, quelques Commiſſions aux Moluques, & de-là ſe rendre, en qualité de Préſident, aux Ports de la Mer-rouge, dont on lui devoit la connoiſſance. Il mouilla le 11 de Janvier 1616, à Chihiri, où il retrouva les Hollandois qu'il y avoit laiſſés; mais n'ayant pû obtenir la permiſſion d'établir des Facteurs à *Mocka*, dont il viſita le Pays, il abandonna la Mer-rouge, & prit la route de *Surate*, où après bien des difficultés, le Gouverneur lui accorda, comme aux Anglois, la liberté de louër une Maiſon, & d'y laiſſer quelques-uns de ſes gens juſqu'à ſon retour, ſous promeſſe que, dans l'intervalle, il s'efforceroit de lui obtenir l'agrément du Grand Mogol ſon Maître.

Van den Broek eſt renvoyé à la Mer-rouge.

1616.

Ses efforts infructueux à Mocka.

Premier Comptoir qu'il établit à Surate.

AYANT remis à la voile, Van den Broek s'empara, près de *Baſſaïm*, d'une Frégatte Portugaiſe, qu'il emmena à Bantam, & qui fut une bonne priſe pour la Compagnie. Sur ſa route, il mouilla à *Calecut*, où les ordres du Général le chargeoient de demander, au Samorin, l'exécution d'un Traité précedemment conclu avec l'Amiral Pierre *Willemſz*, & dont il trouva que les Anglois avoient retiré l'avantage, ſous le nom emprunté des Hollandois. En arrivant à Bantam, le 18 de Novembre, il y apprit la mort du Général Reynſt, & le Préſident *Coen* ne tarda pas de le renvoyer aux mêmes Lieux d'où il venoit, avec ordre d'attaquer les Portugais, par tout où il pourroit les rencontrer; mais il ne devoit trouver, dans cette nouvelle Courſe, qu'une infinité d'avantures malheureuſes, dont il y a peu de choſe à tirer pour l'Hiſtoire générale.

Son retour à Bantam & ſa nouvelle Courſe.

Vie de Laurent Reaal, III. Gouverneur Général des Indes. 1616.

III. LAURENT REAAL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, auſſi d'Amſterdam, & Docteur en Droit, ſortit du Texel, au mois de May 1611, en qualité de Commandant de quatre Vaiſſeaux. En 1615, on le trouve déja pourvû du Gouvernement des Moluques, & le 19 Juin de l'année ſuivante, il fut nommé proviſionnellement Gouverneur Général, par les ſuffrages unanimes du Conſeil des Indes, aſſemblé pour lors à Ternate.

Tranquillité des Moluques, malgré les menaces des Eſpagnols.

DANS ce Poſte, qu'il remplit avec beaucoup de diſtinction, juſqu'en 1618, il jouït conſtamment d'une tranquillité qu'on n'auroit pas dû attendre, à l'aſpect du danger, dont on ſe croyoit menacé de la part des Eſpagnols. Mais l'ardeur de Don Juan de Silva avoit été ſi mal ſecondée par les autres Gouverneurs, qu'au lieu qu'il eſpéroit ſe rendre, aux Moluques, ſur la fin de 1613, ou au commencement de 1614, il eut le chagrin de ne ſe voir en état de partir que deux ans après.

CETTE lenteur donna le tems, aux Hollandois, de ſe fortifier, en attendant les ſecours qu'ils ſe promettoient de l'Europe. Le péril étoit trop grand & trop preſſant, pour que la Compagnie ne ſe hatât de le prévenir. Elle envoya des Flottes plus nombreuſes qu'à l'ordinaire, & beaucoup de Troupes & de Munitions, dont la plus grande partie étoit deſtinée pour les Moluques. Les Eſpagnols, reſtant toûjours dans l'inaction, Laurent Reaal ſçut profiter habilement des circonſtances, pour leur enlever tantôt un Fort, tantôt une petite Iſle, & pour faire de nouveaux Etabliſſemens, qu'ils ne jugèrent pas même devoir empêcher, parce qu'ils regardoient ces petits progrès comme les derniers efforts d'une Nation foible, à la veille d'être foudroyée par l'orage qui ſe formoit contre elle aux Philippines.

CEPENDANT, en Hollande, on ne s'en tint pas ſeulement à envoyer les ſecours néceſſaires pour réſiſter aux Ennemis; mais il fut réſolu d'agir offenſivément; &, dans la vuë d'operer une puiſſante diverſion, on fit partir,

tir, au mois d'Août 1614, ſept Vaiſſeaux, ſous le commandement de l'Amiral George *Spilberg*, qui ayant paſſé par le Détroit de Magellan, ſe rendit longtems redoutable aux Eſpagnols ſur les Côtes du Chili & du Perou, & battit une Flotte Royale, commandée par Dom Rodrigue de *Mendoza*, & compoſée de huit Vaiſſeaux, preſque tous de gros Galions, montés de trois à quatre mille hommes d'Equipage.

RÉAL. 1616.

Expédition glorieuſe de Spilberg, ſur les Côtes du Chili & du Perou.

Le Combat, qui ſe donna le 18 de Juillet 1615, fut très vif, quoiqu'il ne coutât, aux Hollandois, que quarante hommes tués, & environ ſoixante bleſſés. Les Eſpagnols eurent trois Navires coulés à fond, celui de l'Amiral, celui du Vice-Amiral, & un autre. Tout le reſte fut diſperſé, & Spilberg victorieux, ayant achevé de ravager les Côtes, ſe rendit, par la Mer du Sud, aux Philippines.

En y arrivant, au mois de Février 1616, il apprit, que la Flotte de Silva, qui avoit longtems attendu ſa venuë, étoit enfin partie, quelques jours auparavant, pour les Moluques; qu'elle étoit compoſée de dix Galions, d'une grandeur prodigieuſe, de deux Yachts & de quatre Galères; & qu'elle portoit deux mille Eſpagnols de Troupes de débarquement, avec une groſſe Armée d'Indiens, de Chinois & de Japonois. Cependant la Flotte Hollandoiſe prit ou détruiſit preſque tous les Champans & les autres Bâtimens, qui étoient dans le Golfe de Manille; après quoi l'on ſe décida pour ſuivre celle de Silva; mais Spilberg mouilla, le 29 de Mars, à la Rade de Ternate, ſans avoir appris aucune nouvelle de ſa route.

Son arrivée aux Philippines, & de-là aux Moluques.

Si cette Armade ſe fut préſentée, elle auroit trouvé plus de difficultés, que ſon Général ne ſe l'étoit promis. Jean Dirkſz *Lam*, qui commandoit douze Vaiſſeaux de Guerre Hollandois aux Iſles de Banda, auroit pu rejoindre promptement ceux qui étoient aux Moluques, pour s'oppoſer aux efforts des Ennemis; mais, n'ayant pas voulu perdre le tems à les attendre, il s'étoit emparé, le 10 d'Avril, du Fort de Pulo-Ay, où ſes Troupes, ſous les ordres du même Van der Duſſen, qui l'avoit emporté & perdu l'année précedente, avoient fait paroître une bravoure extraordinaire, tant à la priſe du Fort, qui fut nommé la *Revanche*, qu'à la reduction de l'Iſle entière, dont les Habitans, avec ceux des Iſles voiſines, furent obligés de ſe ſoumettre, & d'accepter un nouveau Traité d'Alliance, à des conditions fort favorables pour la Compagnie, s'ils les euſſent obſervées.

Priſe de Pulo-Ay par les Hollandois.

Spilberg partit, le 18 de Juillet, avec deux Vaiſſeaux, pour ſe rendre à Bantam, après avoir viſité les Places des Moluques, où il laiſſoit tout en bon état de deffenſe. La Ville & la Fortereſſe de *Maleye*, dans l'Iſle de Ternate, étoient gardées par cinq Compagnies de cent hommes chacune, commandées par des Officiers d'expérience. Il y avoit auſſi de bonnes Garniſons dans les Iſles de Tidor, de Motir, de Machian & de Bachian, de même qu'à Amboine, & dans les autres Forts de ſa dépendance. Le Gouverneur Général de l'Iſle ſe nommoit Adrien Maartenſz *Blok*, fameux par le Combat qu'il livra, au mois de Janvier 1612, près des Iſles du Cap Verd, contre une Flotte Eſpagnole de dix-ſept Vaiſſeaux, dont il ne s'étoit échapé que quatre. Sa prudence égaloit ſa bravoure; & les mêmes qualités ſe trouvant réunies au ſuprême degré dans la perſonne du Général des Moluques, on

Bon état de leurs Places aux Moluques & à Amboine.

REAAL. 1616. ſouhaitoit, plutôt qu'on ne craignoit, de voir arriver les Eſpagnols dans ces Iſles.

Sort de l'Armade de Don Juan de Silva.

CE ne fut qu'à Jacatra, où Spilberg mouilla au mois de Septembre, qu'il apprit enfin que cette formidable Armade avoit fait route du côté de Malaca, dans le deſſein de détruire premièrement les Hollandois à Bantam & à Jacatra, pour pouvoir, avec d'autant plus de facilité, reduire enſuite les Moluques; mais qu'ayant perdu ſon Général, Don Juan de Silva, qui étoit mort à Malaca avec de grands ſoupçons d'avoir été empoiſonné, cette Flotte, extrêmement affoiblie, pendant un ſi long & ſi penible Voyage, ſe voyant ſans Chef, s'étoit diſperſée, & que la plûpart des Vaiſſeaux, qui la compoſoient, avoient repris la route des Manilles.

Avantures de Guillaume Schouten & de Jacques le Maire.

TANDIS que Spilberg étoit encore à la Rade de Jacatra, il y vit arriver le Vaiſſeau la *Concorde*, de Hoorn, ſous la conduite de Guillaume *Schouten* & de Jacques *le Maire*, qui étant partis de Hollande, au mois de Juin 1615, avec le deſſein de tenter le paſſage dans la Mer du Sud, par quelqu'autre endroit que le Détroit de Magellan, qui étoit compris dans l'Octroi de la Compagnie, avoient effectivement trouvé un nouveau paſſage, qui fut nommé le *Détroit de le Maire*, & pénétrant dans la Mer du Sud, ils étoient venus ici, en dernier lieu, des Moluques. Mais dès qu'on ſçut que leur Vaiſſeau avoit été chargé par de ſimples Particuliers, le Préſident, Jean Pieterſz Coen, le fit confiſquer au profit de la Compagnie, & diſtribua l'Equipage ſur tous les autres Vaiſſeaux, malgré les repréſentations de Schouten, à qui il laiſſa la liberté de ſe pourvoir en Hollande par les voyes ordinaires de la Juſtice.

Soins que Reaal donne au Commerce.

ON doit s'étonner, avec raiſon, que la même penſée ne fut pas venuë au Général Reaal, qui s'étoit, au contraire, empreſſé de faire, à ces Aventuriers, l'accueil le plus favorable à Ternate. Cependant perſonne n'étoit plus attaché que lui aux intérêts de ſa Compagnie, dont il n'avoit pas ceſſé d'étendre le Commerce, même beaucoup plus loin que les ſoins, qu'il devoit donner à la ſûreté de ſes Etabliſſemens, ne ſembloient lui permettre; Auſſi les Retours, des dernières années de ſon adminiſtration, amenèrent, en Hollande, des richeſſes immenſes.

1618.

Sa demiſſion, ſon départ, & ſon arrivée en Europe.

CE ne fut qu'avec peine, & ſur ſes vives inſtances, que les Directeurs de la Compagnie ſe déterminèrent, le 31 Octobre 1617, à lui accorder ſa demiſſion, qui ne lui parvint qu'au mois de Juin de l'année ſuivante. Un an après ſeulement, il rencontra Coen, ſon Succeſſeur, près de l'Iſle de Bachian, & s'en retourna avec lui, par Amboine, à Jacatra, où juſqu'à la Conquête de cette Place il eut beaucoup de part aux méſures qui ſe prenoient alors contre les Anglois & les Javanois, Ennemis de ſa Nation, aſſiſtant le nouveau Chef de ſes ſages conſeils & de ſes lumières, dans ces circonſtances critiques, & employant avec lui toutes ſes facultés pour affermir l'état chancellant de la Compagnie aux Indes. Etant parti, le 5 d'Août 1619, à bord du Yacht la *Licorne*, il arriva heureuſement, le 20 de Janvier 1620, en Hollande.

Ses ſervices ſont bien recompenſés.

SI ſes ſervices avoient été importans, jamais il n'en fut auſſi de mieux recompenſés. On lui tint compte de ſes Appointemens à ſix cens florins par

par mois, depuis qu'il avoit exercé les fonctions de Gouverneur Général, juſqu'à ſon arrivée. On y ajouta, en préſent, une ſomme de mille écus, & une autre de deux mille florins, outre une Médaille d'or à la diſcrétion de la Chambre d'Amſterdam, avec une Inſcription honorable, en monument de la ſatisfaction que la Compagnie reſſentoit de ſes bons & fidèles ſervices. REAAL.

DANS la ſuite, il fut élevé aux Emplois les plus diſtingués de l'Etat, & il étoit Vice-Amiral de la Flotte auxiliaire de dix Vaiſſeaux, que les Etats Généraux envoyèrent, en 1626, au Roi d'Angleterre, qui l'avoit créé Chevalier l'année précedente, en conſidération de ſon éclatant mérite (*a*), & à Divers Emplois dont il eſt revêtu.

(*a*) Son Diplôme en eſt un Témoignage autentique, qui appartient, par diſtinction, à ſa Vie, outre qu'il pourra paroitre aſſez curieux. Le voici.

„ UNIVERSIS, ET SINGULIS, CUJUSCUNQUE „ LOCI, *Status, Gradus, Ordinis*, ac Conditionis, ad quos Præſentes pervenerint, „ *Gulielmus Segar*, Miles, alias dictus *Garterus*, Principalis Rex Armorum Regni „ Angliæ, ſalutem in Domino ſempiternam.

„ Cum omnium omnino ſit veritatem, ac „ honeſtatem tueri, & teſtimonium virtutis „ cuilibet bono perhibere, tum mea imprimis intereſt, qui Rex Armorum florentiſſimi Regni Angliæ ſum juratus, & regia „ authoritate ſub magno Angliæ Sigillo munitus, ut Genealogias Virorum Nobilium, „ atque virtute præclarorum, una cum Armis, ſive Clypeis, Gentilitiis ac Inſignibus (tam exteris, quam ſubditis) in Officio Armorum fideliter conſervem, eorumque dignitatibus, honoribus, præeminentiis, quoties rogatus fuerim, atteſter. „ Quorum in numero, quum, per Diploma „ ſub magno Angliæ Sigillo, 7mo die Februarii, annoque Regni primo Domini „ noſtri CAROLI, Magnæ Brittanniæ, &c., „ Regis, conceſſum, Dominum *Laurentium* „ *Reaal*, Amſtelodamenſem, Juris Doctorem, & quondam nomine Illuſtrium Dominorum Ordinum Provinciarum Unitarum „ Inferioris Germaniæ Gubernatorem in India Orientali, & nunc Vicarium Thalaſſiarchæ claſſis ſubſidiariæ, propter egregia ſua munera, merita eximia, eruditionem præclaram, nec non conatus laudabiles in tam excellenti viro exiſtentes, titulo, honore, & Dignitate Ordinis Equeſtris, ſive Equitis Aurati, ab Illuſtriſſima „ ſua Majeſtate ornatum, & condecoratum „ fuiſſe invenerim, & rogatus ab illo fuerim, me, prædictum *Garterum* (ad officium „ quoniam meum proprie pertineat) hujus „ ſuæ dignitatis in Armorum Archiva, non „ tantum mentionem fieri velle ſed & libris „ officii inſerere, & in perpetuum conſervare antiquum Familiæ ſuæ clypeum Gentilitium, ſeu inſignia, videlicet in campo „ cæruleo Lilliam auream inter duos Angues „ etiam aureos exſurgentem, & ut priſtinæ „ ſuæ Criſtæ loco (liliæ nempe Aureæ inter „ duas Alas cæruleas) novam aptamque majus excogitarem, excogitatam depingerem, „ depictamque illi, ſine cujuſpiam præjudicio aſſignarem; pro virtute ergo Officii „ mei, ut voto ſuo (quoad in me eſt) reſponderem; ſibi, & ſuis ſupra Galeam, „ tortilio, inter duas Alas cæruleas Roſam „ Angliæ rubram duobus Anguibus aureis, „ culmum viridem Caducei in morem ſuccingentibus, (in Dignitatis iſtius in illum, a „ Regia ſua magnæ Brittanniæ Majeſtate, „ haud Immerito non ita pridem collatæ memoriæ Immorituræ Symbolum) excogitavi, depinxi, & aſſignavi, prout latius in „ margine depingitur. Quam Criſtam prædictus ego *Garterus*, virtute Officii mei, „ confirmo, concedo, aſſigno, prænominato Nobili Viro *Laurentio Reaal*, Equiti „ Aurato, &c., poſteriſque ſuis, ad utendum, gerendum, & ferendum, in Clypeis, „ Vexillis, Armatura, & quocunque, prout „ ſibi, & illis, libitum & placitum erit juxta „ jus fæciale. In cujus rei teſtimonium manum meam appoſui, & Sigillum Officii mei „ affixi. Datum Londini decimo die Februarii, An. Dni 1626. Annoque Regni Domini noſtri CAROLI, Dei Gratia, Magnæ „ Brittanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Regis, „ Fidei Defenſoris, ſecundo".

GULIELMUS SEGAR GARTERUS.

Au deſſous de l'Ecuſſon d'Armes on lit cette Deviſe, *Invidia florenti Infeſta*, qui fait alluſion aux deux Serpens, & à la Roſe; & le Diplôme étoit muni du Sceau d'Office du Roi d'Armes, avec ſon nom autour, SIGILL. GARTERII PRINCIPALIS REGIS ARMORUM.

REAAL. à la Cour duquel il parut auſſi comme Ambaſſadeur de la Republique. Enfin, il occupa ſucceſſivement, dans ſa Ville, les Poſtes de Directeur de la Compagnie des Indes, de Membre du Conſeil des Trente-ſix, d'Echevin, de Commiſſaire de la Banque, & de Curateur des Biens & des Succeſſions des Orphelins, & mourut le 21 Octobre 1637, raſſaſié de jours, & couronné de gloire & d'honneurs, dont il eſt rare que les plus grands Hommes jouïſſent, à ce point, dans leur propre Patrie. On a même donné ſon nom à un Quartier d'Amſterdam, appellé l'*Iſle de Reaal*, comme pour immortaliſer ſa mémoire, d'ailleurs célebrée dans les Ecrits du Chevalier *Hooft* (*b*), & de *Voudel* (*c*), ce Prince des Poëtes Hollandois, ſon Ami intime (*d*). Reaal ſacrifioit lui-même quelquefois aux Muſes (*e*), & il avoit l'eſprit auſſi orné de belles connoiſſances, que l'ame douée des éminentes qualités qui l'avoient rendu ſi propre à ſes différens Emplois. Sa phiſionomie étoit des plus heureuſes, & ſon air modeſte annonçoit un de ces anciens Héros Bataves, qu'on diſtingue particulièrement à ce beau caractère.

Sa mort, & ſon éloge.

(*b*) Dans certain Poëme, où il le nomme *la Fleur & l'Ornement de la Jeuneſſe des Campagnes que l'Amſtel arroſe*; ce qui fait voir que ſes grandes qualités s'étoient developpées de bonne heure.

(*c*) Par un beau Sonnet Hollandois ſur ſon inſtallation comme Chevalier, & par un Sixain, pour être mis au bas de ſon Portrait, de la main de Thomas *Keyſer*, fameux Peintre.

(*d*) Voyez l'*Eloge de la Navigation*, dont ce Poëte lui avoit fait la Dedicace.

(*e*) Valentyn en donne un Echantillon, dans un Sonnet Hollandois, que Reaal addreſſa au Chevalier Conſtantin *Huygens*, Seigneur de Zuylichem, connu par ſes Poëſies Latines, & qui a été ſucceſſivement Sécretaire de trois Princes d'Orange.

Reaal n'étoit pas moins Connoiſſeur de la belle Latinité qu'Amateur de la Poëſie; *deux qualités*, ajoûte Valentyn en badinant, *qui ſont fort rares dans un Gouverneur Général des Indes*; mais auſſi ne les exige-t-on pas, pour un Poſte, où il y a certainement bien d'autres choſes plus eſſentielles à faire.

IV. JEAN PIETERSZ COEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâquit à Hoorn, le 8 Janvier 1587, ſuivant *Velius* dans ſa Deſcription de cette Ville. Ses Parens l'ayant deſtiné de bonne heure au Commerce, il eut l'occaſion de s'y former, pendant quelques années, dans la Maiſon des *Piſcatori*, fameux Négocians de Rome; & à l'âge de vingt ans, c'eſt-à-dire en 1607, il partit, en qualité de Sous Commis, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Hoorn*, pour les Indes Orientales, d'où il revint, l'an 1611, ſur le même Navire, & avec le même caractère.

Vie de Jean Pieterſz Coen, IV. Gouverneur Général des Indes.

1618. Premier Voyage.

LE 12 May de l'année ſuivante, la Chambre d'Amſterdam, qui l'avoit nommé Premier Commis, & Commandant des deux Vaiſſeaux les *Provinces* & l'*Eſperance*, le renvoya, pour la ſeconde fois, aux Indes, où, par ſa capacité & ſa diligence, il ſçut ſe rendre ſi néceſſaire aux Chefs de ſa Nation, qu'en 1613, il fut élevé, non-ſeulement au rang de Conſeiller, mais encore à la Dignité de Directeur Général du Commerce; titre inconnu juſqu'alors, & à celle de Préſident à Bantam, avec ordre, à tous les Comptoirs extérieurs, de lui envoyer réguliérement les Etats de leurs effets & deniers, pour être examinés, & portés par lui ſur les Livres généraux, dont il devoit former, chaque année, une Balance juſte, qui montrât, d'un coup d'œuil, le profit ou la perte. Coen, au fait de ces Calculs, & de la manière de tenir les Livres à l'Italienne, ne tarda pas de prendre une idée nette du Commerce de la Compagnie Orientale, & de ſe mettre en état de juger, mieux que perſonne, de ce qui étoit à ſon avantage ou à ſon préjudice.

Second Voyage.

Ses Emplois diſtingués.

IL occupa ce Poſte de Directeur Général du Commerce avec une diſtinction ſi éclatante, que l'Aſſemblée des Dix-Sept, dans la néceſſité de déferer aux inſtances du Général Reaal, ne crut point trouver de ſujet plus propre à lui ſucceder au Gouvernement Général des Indes.

Il eſt nommé Gouverneur Général.

COEN. 1618.

SA Nomination, dattée du 31 Octobre 1617, mais qu'il ne reçut qu'au mois de Juin de l'année ſuivante, étoit accompagnée d'une Commiſſion des Etats Généraux, & d'une autre du Prince Maurice. C'eſt en vertu de la première, que Coen ôſoit écrire aux Directeurs de la Compagnie (*a*) qu'il ne pouvoit point obéïr à leurs Ordres, à moins qu'ils n'euſſent été approuvés dans l'Aſſemblée des Etats Généraux; ce qui lui attira bien, de la part de ces Meſſieurs, une Réponſe fort vive, mais dont il ſe mit peu en peine. Ouvrons le Théâtre de ſon Adminiſtration par le récit ſuivi de divers événemens ſurprenans, qui conduiſirent, cette même année, les Hollandois à la *Fondation de* BATAVIA, aujourd'hui le Centre de leur Puiſſance aux Indes Orientales.

Sa Négociation pour obtenir un Etabliſſement du Roi de Jacatra.

LA Compagnie ſouhaitoit, depuis longtems, de ſe procurer, dans l'Iſle de Java, un Etabliſſement où elle pût exercer, avec plus de liberté, ſon Commerce. Elle avoit en vuë de le former ſur la Pointe d'*Ontong-Java*, à l'Embouchure de la Rivière de *Tangeran*, & Coen, chargé de pouſſer vivement ce projet, étoit entré en négociation avec le Roi de Jacatra, que ſon intérêt portoit aſſez à y donner les mains. Mais il avoit à redouter le reſſentiment des Princes voiſins; & quoique la protection de la Compagnie eût pû lui paroître ſuffiſante, pour le défendre contr'eux, l'idée d'une Forteresſe, qu'on vouloit conſtruire dans ſes Etats, ne lui cauſoit pas moins d'allarmes pour ſon indépendance. Dans cet embarras, qu'il tâchoit de diſſimuler, ce Prince prit enfin le parti de s'en ouvrir ſecrétement à ceux de Bantam, tandis qu'il leurroit les Hollandois par de belles eſpérances.

Appréhenſions de ce Prince, qui s'ouvre là-deſſus avec ceux de Bantam.

Complots formés pour détruire les Hollandois.

CEUX de Bantam, outre la crainte de perdre un Commerce avantageux, avoient conçû, depuis quelques années, trop de défiance du grand nombre de Vaiſſeaux Hollandois, Anglois & François, qu'ils voyoient journellement arriver aux Indes, pour qu'ils ne trouvâſſent pas, dans leur propre ſûreté, un nouveau motif de s'opoſer, de toutes leurs forces, aux progrès de ces dangereux Etrangers. Leur deſſein étoit, de tenir en échec les Hollandois & les Anglois, de les inciter les uns contre les autres, & de commencer par détruire les premiers à Jacatra, comme ceux qui leur donnoient le plus d'ombrage; après quoi, il leur paroiſſoit facile d'extirper le reſte. Le Pangoran *Aria Rana*, ou *Raxa di Menggala*, que ſa qualité de Prêtre Mahométan rendoit doublement ennemi des Chrétiens, étoit à la tête du Gouvernement de Bantam, pendant la minorité du Roi. Ce Miniſtre, auſſi ruſé que perfide, pour ſe mettre à couvert de tout ſoupçon, au cas que ſon coup vint à manquer, après avoir juré la mort du Général & de tous les Hollandois, fit avertir Coen, en confidence, qu'il ſe doutoit de quelque mauvais deſſein de la part des Anglois, & que, pour en prévenir l'exécution, il lui conſeilloit de ſe retirer à Jacatra, d'où il ſeroit également à portée de donner ordre à tout. Coen jugea à propos de ſuivre cet avis, & partit là-deſſus, laiſſant à Bantam quelques Commis pour continuer le Commerce.

Fauſſe confidence du Pangoran de Bantam au Général Coen.

LA

(*a*) Dans une de ſes Lettres, trouvée parmi les Papiers du Gouverneur Général *Campbuis*.

COEN. 1618.

LA haine que les Bantamois portoient aux Hollandois, leur étoit commune avec les autres Princes de l'Iſle. Ils s'étoient réünis pour forcer le Roi de Jacatra, qui reſpectoit encore ſon intérêt, à permettre que ce complot fût exécuté dans ſes Etats, & même à y prêter la main. Pangoran *Gabang*, frère du Pangoran règnant de Bantam, & qui ne lui cédoit ni en adreſſe ni en méchanceté, fût choiſi pour conduire cette trame infernale. Il partit de Bantam avec ſes femmes & ſes enfans, ſous prétexte qu'il ne vouloit point ſe mêler des prétendues brouilleries ſurvenuës entre ſon Frère & les Anglois. Après s'être arrêté, pendant deux mois, dans un Diſtrict à l'Eſt de Jacatra, où il ne paroiſſoit occupé que des plaiſirs de la chaſſe, il fit enfin ſçavoir, le 19 d'Août, au Général Coen, qu'il étoit arrivé à *Poelo Postri*, petite Iſle à une lieue de Jacatra, nommée aujourd'hui *Vader Smit*, où il ſouhaitoit fort de lui parler. Coen s'y étant rendu le lendemain, ils partirent enſemble, chacun à bord de ſon propre Bâtiment, pour venir à Jacatra, où Pangoran Gabang arriva de bonne heure avec ſa ſuite, compoſée d'environ trois cens hommes. Tout le reſte du jour ſe paſſa en conferences avec le Roi & ſes principaux Officiers. Avant que de quitter le Général, Pangoran Gabang, qui affectoit une gayeté extraordinaire, lui avoit dit, qu'étant invité, par le Roi de Jacatra, il profiteroit de cette occaſion, pour viſiter la Loge Hollandoiſe. En effet, vers le ſoir, qu'il faiſoit déja obſcur, il ſe préſenta devant la porte, au moment que le Général alloit entendre la prière.

On veut ſurprendre les Hollandois à Jacatra.

COEN, autant en peine que ſurpris de cette viſite, à une heure ſi induë, ordonna d'abord que la prière ſe fit comme à l'ordinaire. En même tems il chargea le Premier Commis, nommé *Carpentier*, de faire prendre les armes à tous les Soldats, qui étoient au nombre d'environ cinquante, & de les poſter, avec leurs mêches allumées, ſur la galerie du nouveau Logement, tandis que Pangoran Gabang & ceux de ſa ſuite ſeroient amuſés en dehors par quelques complimens. Tout étant bien préparé, le Pangoran entra, accompagné du Frère du Roi de Jacatra & de plus de cinq cens hommes, examina avec attention le Logement, & partit encore la même nuit pour retourner à Bantam, témoignant être extrêmement ſatisfait des politeſſes du Général, quoique navré au fond de l'ame, d'avoir dû renoncer, par la force des obſtacles, à une entrepriſe qu'il croyoit ſi bien concertée.

Trahiſon manquée.

LE lendemain, le Roi de Jacatra vint trouver le Général, pour s'informer s'il n'avoit point été effrayé de cette viſite. Entr'autres diſcours qu'il lui tint, il l'aſſûra qu'il avoit envoyé, la veille, ſon Frère, avec quelques Orancaies & une bonne troupe de gens, pour ſécourir les Hollandois, au cas que le Pangoran eût voulu exécuter quelque mauvais deſſein contr'eux, quoiqu'il ne le penſoit pas. Coen, qui ſçavoit à quoi apprécier ces aſſûrances, feignit de les croire ſincères, & fit même, à ce Prince, les plus grands remercîmens de cette nouvelle preuve de ſon affection envers la Nation Hollandoiſe.

Le Roi de Jacatra cherche à s'en diſculper.

LE danger, auquel les Hollandois venoient d'échapper, ne leur permettant plus de reſter tranquilles à Jacatra, Coen ſe hâta de faire tranſporter l'argent comptant & la plûpart des marchandiſes à bord des huit Vaiſſeaux qui étoient à la Rade; mais il ne pouvoit encore ſe réſoudre à abandonner

Embarras des Hollandois.

COEN. 1618. entièrement un ſéjour, qui coûtoit déja de ſi grandes dépenſes à la Compagnie. D'un autre côté, le Roi, qui remarquoit ces préparatifs, proteſtoit de ſon innocence, de ſon amitié, & de ſa fidélité à ſes engagemens. Il offroit de les confirmer ſous le ſerment le plus ſacré aux Mahométans; & lors qu'il crût qu'on pourroit ſe laiſſer aller à ſes belles promeſſes, il n'y a ſorte de ruſes, qu'il ne mît en uſage, pour tâcher d'attirer le Général dans quelque partie de promenade, ſous prétexte de lui faire voir ſes Etats, & de choiſir un endroit qui pût convenir à ſes vûes. C'étoient, pour les Hollandois, autant d'indices d'une nouvelle trahiſon. Ils ſçavoient, d'ailleurs, que le *Soeſoehoenan Mataram*, ou l'Empereur de Java, le Roi de *Tſjeribon*, & les autres Princes de l'Iſle, s'étoient oppoſés à leurs demandes. Enfin, tout leur annonçoit que les Anglois de Jacatra & de Bantam étoient d'intelligence avec les Inſulaires. Au milieu de tant d'embarras, les Hollandois, hors d'état de rien entreprendre avec eſpérance de ſuccès, & réduits à veiller autour d'eux, ſe contentoient d'abbattre quantité de petites barraques de Bambou trop contiguës, afin de prévenir qu'on ne les incommodât par des incendies.

Hoſtilités exercées contr'eux. SUR ces entrefaites, on reçût, de *Japara*, la triſte nouvelle, que la Loge de la Compagnie avoit été pillée par ordre du Mataram, & qu'outre la perte des marchandiſes, qui pouvoient ſe monter à vingt mille réales de huit, il y avoit eû, à la même occaſion, trois hommes tués, autant de bleſſés, & dix-ſept faits priſonniers. Cette cataſtrophe, jointe à la certitude des deſſeins ſiniſtres du Roi de Jacatra & des Bantamois, qui ſe développoient de jour en jour, obligea le Général Coen de fortifier ſecrétement ſa Loge; d'autant plus que les Anglois, qui venoient d'en bâtir une de pierre à l'oppoſite, tenoient une conduite fort extraordinaire avec le Roi de Jacatra, tantôt faiſant mine d'être brouillés, & tantôt reparoiſſant bons amis; le tout dans la vûe de faire prendre le change aux Hollandois, qui n'en étoient que plus ſur leurs gardes. On mit donc la main à l'œuvre, & l'audace augmentant à meſure que les travaux s'avançoient, on réſolut, enfin, dans un Conſeil tenu le 22 d'Octobre, de continuer l'ouvrage commencé, & d'en former une Fortereſſe à l'abri de toute attaque.

Ils fortifient leur Loge. C'EST ainſi qu'une néceſſité involontaire fit tomber le projet favori de l'Etabliſſement des Hollandois ſur la Pointe d'Ontong-Java. Depuis deux mois, ils avoient commencé à ſe fortifier, par d'autres vûes, dans l'Iſle *Onruſt*. Ce Poſte leur devenoit néceſſaire, & favoriſoit beaucoup leur entrepriſe, parce que la Loge de Jacatra & les Vaiſſeaux n'étoient pas à portée de ſe prêter mutuellement du ſecours. Vers le milieu du mois de Novembre, le premier angle de la nouvelle Fortereſſe ſe trouvoit déja pourvû de douze pièces de canon, au grand étonnement du Roi de Jacatra, qui, voyant que le Général Coen s'obſtinoit à ne plus paroître à la Cour, malgré toutes ſes invitations, ſe tranſporta lui-même à la Loge, avec pluſieurs de ſes Orancaies, pour s'informer, fort poliment, d'où provenoient ces changemens, & pourquoi on lui témoignoit tant de défiance. Coen lui en donna diverſes raiſons, dont ce Prince feignit d'être ſi ſatisfait, que loin de s'oppoſer à la continuation des travaux, il déclara que le Général étoit le maître de faire, à cet égard, ce qu'il jugeroit à propos. Mais il fit défendre, ſous

ſous main aux Chinois & Javanois, de travailler pour les Hollandois, ce qui ralentit beaucoup l'ouvrage; tandis qu'il ſe mit à fortifier ſa Ville, & à l'enfermer de murailles, ſous prétexte qu'il étoit menacé d'une prochaine invaſion de la part du Soeſoehoenan Mataram. Coen fit ſemblant d'applaudir à cette perfidie du Roi, & pour lui combler la meſure, non-ſeulement il lui avança une ſomme de mille réales, mais il lui fit encore préſent de deux cens autres pièces, en l'aſſûrant qu'il contribuoit, de grand cœur, à la taxe qui avoit été impoſée ſur les Chinois, afin de ſubvenir aux dépenſes que demandoient ces nouvelles Fortifications.

COEN. 1618.

Le Roi de Jacatra en fait autant de ſon côté.

VERS le même tems, on fût informé que les Hollandois de *Jamby*, dans l'Iſle de Sumatra, avoient couru grand riſque d'être auſſi maſſacrés & pillés; mais que la crainte, qu'inſpiroient les Portugais aux Habitans, les avoit empêché d'exécuter leur deſſein contre les premiers, dont l'aſſiſtance leur paroiſſoit encore néceſſaire. A *Macaſſar*, leurs Compatriotes avoient éprouvé le même ſort que ceux de la Loge de Japara. Le Général Coen, réſolu de tirer vengeance de toutes ces inſultes, fit partir, le 28 d'Octobre, trois Vaiſſeaux, *ſous les ordres du Commandeur* Arent Maartenſz *Blok*, qui, onze jours après, ayant fait une deſcente à la tête de cent cinquante hommes, mit le feu à la Ville de Japara, qui fût réduite en cendres, ainſi que la Loge Hollandoiſe & un petit Fort de bois, que les Meurtriers Javanois avoient conſtruit tout auprès. Il brûla ou prit encore dix Jonques, outre pluſieurs Pirogues & autres Bâtimens, ſans avoir perdu un ſeul homme, quoiqu'on en eût tué une trentaine aux ennemis. En vain le Gouverneur de *Damak* lui fit-il faire des propoſitions d'accommodement, pour ſauver la Ville, Blok ne voulut écouter que le juſte reſſentiment de ſa Nation. Après cette heureuſe expédition, il remit à la voile pour aller châtier ceux de Macaſſar, ſuivant ſes ordres.

Vengeance que prennent les Hollandois.

CES nouvelles répandirent la terreur parmi ceux de Bantam & de Jacatra, qui prévoyoient que leur trahiſon ſeroit quelque jour punie de la même manière. Une Comete à grande queue, qui avoit parû dans le même tems, augmentoit encore la conſternation. Mais les Anglois de Bantam ayant reçû un nouveau renfort de cinq Vaiſſeaux, n'oublièrent rien pour ranimer le courage de ces Peuples abbattus. Ils leur vantoient la ſupériorité de leurs forces, & les aſſûroient, qu'ils ne ſe donneroient pas de repos, qu'ils n'eûſſent la tête du Général Coen, qui leur avoit tant fait de mal; & pour prouver, en quelque façon, la ſincérité de leurs intentions, ils s'emparèrent, le 15 de Décembre, d'un Navire Hollandois, nommé le *Lion Noir*, qui venoit de Patane, chargé de poivre & d'autres marchandiſes pour la valeur de cent cinquante-deux mille florins, ſans compter cent laſtes de riz. L'équipage de ce Navire ſe doutoit ſi peu d'une ſurpriſe, de la part des Anglois, que le Directeur Henri *Janſzoon* n'avoit fait aucune difficulté de ſe rendre à terre, la veille, à leur invitation. On le conduiſit d'abord à l'Amiral Anglois, qui envoya, encore la même nuit, quatre de ſes meilleurs Vaiſſeaux, leſquels étant arrivés le matin auprès du *Lion Noir*, menacèrent les Hollandois de les tous faire pendre s'ils ne ſe rendoient ſur le champ. Comme ils manquoient de poudre, & que leur Navire n'étoit pas capable de deffenſe, ils n'eûrent point d'autre parti à prendre; cependant

Allarmes des Javanois.

Les Anglois ranîment leur courage.

Ils s'emparent d'un Navire Hollandois.

COEN. 1618. ils ſtipulèrent qu'on leur laiſſeroit la liberté de ſe retirer où ils voudroient, ſans être pillés, & après qu'ils auroient été entièrement payés de leurs gages; Mais les Anglois, qui avoient eû aſſez peu de bonne-foi pour ſe rendre maîtres du Navire par ſurpriſe, ne fûrent pas plus ſcrupuleux à rompre la Capitulation. Tout l'équipage fût envoyé en priſon, à la réſerve du Directeur & d'onze hommes.

VAN DEN BROEK étoit revenu depuis peu, après avoir eſſuyé diverſes diſgraces, dans le nouveau Voyage que Coen lui avoit fait entreprendre l'année précedente (*b*), & il s'étoit diſpoſé à partir, le 11 de Décembre, pour retourner à Surate, lorſqu'on apprit, à Jacatra, que les Anglois s'étoient emparés du *Lion Noir*, ce qui lui fit abandonner le deſſein de ſon Voyage. Les Anglois, informés de ſon départ, avoient déja envoyé quelques-uns de leurs Vaiſſeaux pour l'intercepter dans ſa route. Il étoit aiſé de s'appercevoir, qu'ils n'avoient d'autre but que de diminuër peu-à-peu le nombre des Vaiſſeaux Hollandois, & de s'en renforcer, pour aller enſuite fondre ſur leur Flotte, avec autant de ſupériorité que d'apparence de ſuccès. Ils ne s'en cachoient même pas; & lorſque le Général Coen leur eût fait demander les raiſons de la priſe du *Lion Noir*, Thomas *Dael* leur Amiral, ne fit pas difficulté de déclarer, aux Députés, qu'il étoit dans l'intention, non-ſeulement de courre ſus à tous les Vaiſſeaux Hollandois qu'il rencontreroit, & de ſe rendre enſuite à Jacatra, pour battre le reſte; mais qu'il tâcheroit encore de s'aſſurer, mort ou vif, de la perſonne du Général Coen.

Leur Amiral ſe déclare ouvertement contr'eux.

LA guerre étant ainſi ouverte entre les Anglois & les Hollandois, ceux-ci requirent le Roi de Jacatra & les Bantamois de reſter neutres, ſans favoriſer une Nation plus que l'autre. On le leur promit, mais les choſes n'en alloient pas moins leur train ordinaire. *Van Uffelen*, Chef du Comptoir de Bantam, marquoit, que le Pangoran règnant avoit expreſſément deffendu de laiſſer ſortir du Port aucun de ſes gens, ſoit vers le Détroit de la Sonde, ou du côté de Jacatra, pour avertir les Vaiſſeaux Hollandois, que les Anglois guettoient ſur eux.

Ses intelligences avec les Javanois.

LE Roi de Jacatra comprit aſſez quelles pouvoient être les ſuites de l'entrepriſe des Hollandois. Il avoit autrefois reçû d'eux de l'artillerie, dont il fit des batteries régulières. De part & d'autre, on s'arma de défiance, & les ouvrages fûrent pouſſés avec le dernier empreſſement; Mais les Javanois, qui l'emportoient par le grand nombre, & qui avoient des matériaux en abondance, avançoient beaucoup plus leur travail. Dans une ſeule nuit, ils dreſſèrent, ſous la Loge des Anglois, vis-à-vis d'un cavalier du Fort, une batterie de cables, de bois & de terre, qui auroit pû fermer la Rivière aux Hollandois. Coen aſſembla le Conſeil, & fit conſiderer, que ſi l'on n'arrêtoit promptement cet ouvrage, la perte du Comptoir & la ruine de la Compagnie étoit certaine aux Indes. On prit la réſolution de tenir

On continue à ſe fortifier de part & d'autre.

(*b*) Voyez ſa Relation, qui contient entr'autres ſon naufrage ſur la Côte de *Daman*, ſon Voyage penible par terre juſqu'à la Côte de *Coromandel*, deux attaques de la part des Indiens, dont il ſortit victorieux, ſon empriſonnement, & le reſte de ſa route, de *Paliacate* à *Achin*, & d'ici à Jacatra, où il arriva le 7 de Novembre.

nir ferme, de continuër les fortifications, & de ne pas ſe borner même à la défenſive. Un Commis, nommé *le Févre*, fût envoyé, le 23 de Décembre, à la Loge des Anglois, pour leur déclarer, que s'ils ne ſupprimoient pas volontairement la nouvelle batterie, on étoit déterminé à la détruire. Ils répondirent que c'étoit l'ouvrage du Roi & de ſes Sujets, & qu'ils n'avoient ni le droit ni l'intention d'y toucher; Mais ils avouèrent enſuite, qu'ils travailloient de concert pour leur défenſe, & qu'ils n'étoient pas dans l'idée d'y renoncer. Dès que le Févre fût ſorti de leur Loge, les Javanois y entrèrent & l'occupèrent. Le Général Hollandois fit prendre auſſi-tôt les armes, & chargea trois Officiers, chacun avec ſa troupe, de mettre le feu tout à la fois au Quartier de la tranchée Javanoiſe, au Quartier des Chinois, & à la Loge Angloiſe, qui embraſſoit la nouvelle batterie. On tira ſur eux quelques coups de canon, qui ne leur cauſèrent aucun mal. Van den Broek eût ordre de faire tirer ſur la Ville, de la batterie du cavalier, qui n'étoit encore qu'à demi élevé, dans l'eſpérance de faire brêche au mur ennemi. Cinquante coups de canon, qui fûrent tirés pendant la nuit, *ayant produit peu d'effet, on ceſſa*, pour épargner la poudre. Les Habitans de la Ville firent jouer auſſi leur artillerie, qui tua quinze hommes aux Hollandois, & qui leur en bleſſa huit ou dix.

COEN. 1618.

Déclaration des Hollandois.

Leur première attaque.

La Ville de Jacatra étoit ſituée à douze lieues de Bantam, ſur le bord d'une Rivière. Le Roi l'avoit fait entourer, depuis peu, d'une bonne muraille de pierre rouge, & flanquer d'un gros cavalier, fort élevé, d'où le canon pouvoit incommoder beaucoup les Hollandois. L'entrée de la Rivière étoit défendue auſſi par un baſtion; & le Roi fit boucher le paſſage avec des eſtacades, pour empêcher les Hollandois de ſortir. Pour eux, le fond de leur Loge, qu'ils venoient d'ériger en Fort, conſiſtoit dans un nouveau Bâtiment, nommé *Maurice*, qui règnoit ſur la Rivière, & dans le vieux, nommé *Naſſau*, qui faiſoit face au Sud. Il y avoit, au côté ſeptentrional, une courtine de terre, le long du rivage, & une paliſſade de neuf pieds de hauteur, & de ſept d'épaiſſeur, mais qui étant ſans parapet, laiſſoit voir les Hollandois à découvert. Le côté oriental avoit trois angles ouverts, & le cavalier à demi élevé, ſur lequel on n'avoit pas laiſſé de placer déja deux pièces de canon de fonte. L'angle, qui étoit ſur la Rivière, du côté du Bâtiment de Maurice, étoit élevé de deux pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée, & capable de défenſe contre une irruption, ſans être à l'épreuve du mouſquet. Il étoit muni de deux pièces de fonte & de cinq autres pièces, groſſes & petites. L'angle du Nord-Eſt, qui regardoit la Mer, étoit de même hauteur que la courtine, avec des paliſſades juſqu'au parapet, & un toît de bois pour ſe garantir de la pluye. Il étoit muni de ſept pièces de canon. Au côté du Nord-Oueſt, on n'avoit pas encore commencé d'angle, quoiqu'on en ſentît la néceſſité. Il n'y avoit qu'une ſimple défenſe de Bambou, devant le Bâtiment de Naſſau, & une galerie, d'où l'on pouvoit tirer le mouſquet.

Ouvrages de l'ennemi.

Nouveau Fort des Hollandois.

Le Général Coen, dont l'attention étoit partagée par d'autres ſoins, nomma, le lendemain, Van den Broek, Capitaine-Major de la Place. On continua de tirer tout le jour, tandis qu'on ne perdoit pas un moment pour achever le cavalier. Mais comme les Hollandois étoient à découvert en ti-

Seconde attaque infructueuſe de leur part.

COEN. 1618.

tirant, ils fûrent obligés d'employer leurs belles toiles & leurs précieuſes marchandiſes pour ſe couvrir. Le Roi de Jacatra ayant été renforcé de toute l'artillerie des Anglois, les Hollandois brûlèrent, ce jour-là, le quart de leur poudre. En échange ils demontèrent, à l'ennemi, quelques pièces de canon qui les incommodoient le plus. Un de leurs Officiers, qui entreprit, le jour ſuivant, de ſe rendre maître de la batterie ennemie, y fût tué avec ſept hommes, & cet incident releva beaucoup l'audace des Javanois. Ils mirent la tête du Lieutenant au bout d'un mât, devant leur batterie du cavalier; & malgré les oppoſitions de ceux du Fort, ils dreſſèrent une ſeconde batterie dans le Quartier des Chinois, c'eſt-à-dire, près du Bâtiment de Naſſau.

Double rôle que joue le Pangoran de Bantam.

CEPENDANT la nouvelle de cette guerre étant paſſée à Bantam, le Pangoran, ou le Miniſtre du jeune Roi, reprocha, au Roi de Jacatra, d'avoir ſouffert que les Hollandois eûſſent pouſſé leurs travaux, & de ne s'y être pas oppoſé dans l'origine. Quoi-qu'il vêcut depuis longtems en mauvaiſe intelligence avec lui, la crainte d'être attaqué à ſon tour, ſi les Hollandois demeuroient vainqueurs, le porta auſſi-tôt à lui envoyer un ſecours de quatre cens hommes. D'ailleurs les Anglois ne ceſſoient de l'animer; & lorſqu'ils eûrent appris que leur Loge avoit été brûlée à Jacatra, ils le ſollicitèrent vivement de faire brûler auſſi celle de la Compagnie Hollandoiſe à Bantam. Mais il ferma l'oreille à leurs inſtances, & les empêcha, juſqu'à trois fois, de prendre d'eux-mêmes la permiſſion qu'il leur avoit refuſée. Ce Miniſtre, pouſſant la diſſimulation encore plus loin, avoit fait avertir Van Uffelen, Chef du Comptoir de Bantam, du deſſein où étoient les Anglois & le Roi de Jacatra, d'emporter le Fort d'aſſaut, en chargeant ce Commis d'en donner part inceſſamment au Général Coen, pour qu'il fût bien ſur ſes gardes. Le Pangoran ſe flattoit, ſans doute, que l'avis viendroit après coup, ou que Van Uffelen n'auroit point occaſion d'écrire à Jacatra, puis qu'on ne laiſſoit partir aucun Vaiſſeau.

Déliberations des Hollandois ſur l'approche de la Flotte Angloiſe.

CES meſures n'empêchèrent pas que le Général Coen ne fût informé de l'approche de la Flotte Angloiſe. Auſſi-tôt il aſſembla ſon Conſeil pour déliberer ſur le parti qu'il convenoit de prendre dans une ſituation ſi critique. La plûpart fûrent d'avis de ſauver tout ce qu'on pourroit à bord des Vaiſſeaux, & d'abandonner la Place, attendu que la poudre leur manqueroit bien-tôt, & qu'il y avoit lieu de craindre que les Javanois ne détournâſſent la Rivière, par où l'eau fraîche leur auroit été coupée. Sans ces deux inconveniens, ils jugeoient que le Fort ſe trouvoit en aſſez bon état de défenſe. Mais comme le Général & quelques autres, repugnoient à ſuivre cet avis, & que, d'un côté, les eſtacades, qui bouchoient la Rivière, rendoient l'embarquement difficile, tandis que, de l'autre, la plûpart de leurs Vaiſſeaux étoient à l'Iſle Onruſt, la réſolution fût encore differée. En attendant, on envoya ordre, à ces Vaiſſeaux, de venir promptement dans la rade de Jacatra, où ils ſeroient moins expoſés aux Anglois, & en même tems l'on commença à s'ouvrir un paſſage, en arrachant quelques eſtacades.

LES Hollandois avoient, dans leur Fort, deux cens quarante hommes capables de porter les armes; mais ce nombre, qui ſuffiſoit pour faire tête

aux

aux Indiens, n'auroit pas réſiſté long-tems à une Flotte Angloiſe d'onze Vaiſſeaux, qui étoit attendue de jour en jour, s'il ne leur en étoit arrivé ſept; qui partirent de l'Iſle Onruſt avec tant de précipitation, qu'ils y laiſſèrent entr'autres huit pièces de canon & une vingtaine d'ancres. On étoit au 29 de Décembre, lors que ces Vaiſſeaux parûrent devant la rade de Jacatra. D'abord la réſolution fût priſe de donner le lendemain un aſſaut général au baſtion de l'ennemi, pour débarraſſer entièrement la Rivière; mais tandis que le Conſeil étoit occupé de ces méſures, on apperçût la Flotte Angloiſe, ce qui obligea de changer le plan des opérations.

COEN 1618.

Sa venue les empêche de profiter de leurs renforts.

COEN s'embarqua promptement pour aller au-devant des ennemis. Il les rencontra le 31, dans le Détroit, & l'infériorité du nombre ne l'empêcha point de porter ſur eux; mais le vent ne lui ayant pas permis de les joindre, les deux Flottes s'obſervèrent quelque tems. Vers le ſoir, un Trompette fût envoyé de la part de l'Amiral Anglois, pour ſommer toute la Flotte Hollandoiſe de ſe rendre, avec menace de l'y forcer en cas de refus. Coen fit répondre que ſi l'Amiral ne lui reſtituoit point le Vaiſſeau le *Lion Noir*, avec toute ſa cargaiſon, il ſeroit obligé d'en prendre ſa revanche. Le Trompette s'en retourna avec cette réponſe, vomiſſant mille injures groſſières contre les Hollandois. Telle fût la fin de l'année 1618.

Coen va à ſa rencontre.

LE lendemain, premier de Janvier 1619., le Général Coen reçût avis, par une Chaloupe de Jamby, qu'il y avoit eû une petite rencontre entre les Hollandois & les Anglois, & que le Vaiſſeau le *Berger-boot*, qui en étoit parti, le 26 de Décembre, pour Jacatra, avoit heureuſement échappé à ces derniers. On ne douta plus que ce ne fût le Vaiſſeau qu'on avoit vû la veille au Nord-Oueſt. Coen fit lever l'ancre le lendemain matin, pour lui donner du ſecours. Tous les Vaiſſeaux Anglois, qui avoient gagné le vent, firent auſſi la même manœuvre, & s'approchèrent d'eux. Le combat s'engagea & dura près de quatre heures. Les Hollandois eûrent ſept hommes tués & quinze bleſſés; mais, ce qu'ils regrettoient le plus, c'étoit d'avoir brûlé un tiers de leur poudre en ſi peu de tems. Cependant les Anglois avoient beaucoup ſouffert. D'un autre côté le *Berger-boot* joignit la Flotte; mais ſa Chaloupe, où il y avoit quatorze hommes, eût le malheur de tomber entre les mains des ennemis.

Il lui livre le combat.

1619.

LE ſoir, les deux Flottes vinrent mouiller à quelque diſtance l'une de l'autre, ſous une petite Iſle hors de la vûe & des limites de Jacatra. Coen fit aſſembler le Conſeil pendant la nuit, pour déliberer ſur ce qu'il y avoit à faire; mais les avis ſe trouvèrent ſi partagés, qu'on ne pût prendre aucune réſolution. Le 3, les Anglois reçûrent encore, de Bantam, trois de leurs Vaiſſeaux, qui les mettoient en force de quatorze voiles. Il ne fût plus poſſible de ſonger à les attaquer; ainſi le Conſeil ſe décida pour retourner à la rade de Jacatra. Cependant la crainte d'expoſer le ſalut de la Compagnie au ſort d'un combat qui auroit été ſi inégal à tous égards, ne permit pas d'exécuter cette réſolution. On prit donc celle de revirer de bord, & de faire voile aux Moluques, afin d'y raſſembler de plus grandes forces.

La ſupériorité des ennemis l'oblige de ſe rendre aux Moluques.

EN partant, Coen donna avis de cette réſolution à ceux du Fort, qu'on laiſſoit, à regret, dans de terribles angoiſſes. Il leur recommandoit d'être bien en garde contre toutes ſurpriſes; de ſe défendre auſſi long-tems qu'il

Ses exhortations à ceux du Fort.

COEN. 1619.

leur ſeroit poſſible, & lors qu'ils ſe verroient obligés de capituler, de rendre la Place plutôt aux Anglois qu'au Roi de Jacatra. Van den Broek, à qui la Lettre étoit addreſſée, crut qu'il étoit de la prudence de la tenir encore ſecréte, parce qu'elle n'auroit pû que répandre une grande conſternation parmi ſes gens. Pendant la nuit, ils eûrent le triſte ſpectacle de l'incendie du Vaiſſeau le *Lion Noir*, dont les Anglois s'étoient emparés onze jours auparavant, & le matin la Flotte ennemie ſe trouvoit à la rade.

Leur bravoure force les Javanois à rechercher la paix.

LES Hollandois, aſſiégés par Mer & par Terre, redoublèrent leurs travaux avec toute l'ardeur que peut inſpirer une ſituation où il faut vaincre ou mourir. Ayant achevé leurs ouvrages, ils firent planter de nouveaux drapeaux ſur les quatre angles de leur Fort, & commencèrent à battre ſi furieuſement la Ville, que les Javanois effrayés, témoignèrent quelque diſpoſition à la paix. On entra ſérieuſement en négociation. Le Roi de-

Demandes du Roi de Jacatra.

mandoit, pour premier article, que toutes les nouvelles Fortifications fûſſent démolies, & qu'on lui payât une ſomme de huit mille réales pour le dédommager des fraix de la guerre. Les Hollandois rejettèrent la premiére partie de cette propoſition, & répondirent d'abord à la ſeconde, qu'ils n'avoient pas fait la guerre ſans raiſon, & qu'ils n'avoient pas moins ſouffert que le Roi. Cependant leur Conſeil fit réflexion qu'ils étoient mal pourvûs de poudre; qu'ils avoient à craindre qu'on ne leur coupât l'eau, ce qui leur auroit ôté l'eſpérance de ſe défendre plus de deux mois; qu'ils faiſoient une perte conſidérable, par l'uſage auquel ils étoient obligés d'employer leurs belles toiles, pour ſe couvrir dans leurs ouvrages; qu'il étoit à ſouhaiter pour eux de mettre en ſûreté la Loge de Bantam, comme l'unique lieu d'où ils pouvoient faire donner des avis aux Vaiſſeaux de leur Nation qui arriveroient de l'Europe; enfin que de quatre mois ils ne pouvoient recevoir aucun ſecours de Coen, qui avoit fait voile aux Moluques. De ſi fortes conſidérations diſpoſérent le Conſeil à faire offrir au Roi ſix mille réales, à condition que les anciens Traités recommenceroient à s'obſerver comme auparavant; que le Fort demeureroit dans l'état où il étoit juſqu'au retour du Général Coen, ou des premiers Vaiſſeaux qui reviendroient des Moluques; & que, pour prévenir de nouveaux différends, les Anglois ne feroient plus leurs logemens ſi près du Fort. On ajoûta, par une autre déliberation, que les Javanois mêmes & les Chinois ne pourroient bâtir qu'à vingt toiſes des Fortifications Hollandoiſes.

La paix ſe conclut en apparence.

QUELQUES Députés, qui fûrent envoyés au Roi avec ces articles, les rapportèrent ſignés de ſa main. Alors Van den Broek fit arborer de tous côtés des pavillons blancs, & la joye parût commune dans les deux partis. Les Hollandois livrèrent, dès le même jour, la ſomme dont on étoit convenu, & reçûrent du Roi divers préſens. On étoit au 21 de Janvier. Le Roi fit prier le lendemain Van den Broek de lui rendre une viſite, autant pour ſuivre l'exemple des anciens Commandans Hollandois, que pour lui donner une marque de confiance & d'amitié. Cette propoſition fût examinée au Conſeil, qui n'y découvrit aucun danger. Van den Broek ſe

Van den Broek eſt arrêté par trahiſon.

rendit à la Cour, le jour ſuivant, avec cinq Soldats & un ſimple Domeſtique; eſcorte qu'il croyoit moins néceſſaire à ſa ſureté qu'à l'honneur de ſon rang. Il y porta même des préſens. Mais à-peine y fût-il entré, qu'il ſe

vît

vît environné d'une troupe de Javanois, qui l'arrêtèrent priſonnier. Si cette trahiſon, dit-il, fût un malheur pour lui, elle tourna heureuſement à l'avantage de la Compagnie; car, ſuivant les meſures concertées entre les Anglois & les Javanois, il auroit été impoſſible aux Hollandois, de conſerver le Fort juſqu'à l'arrivée de leur Général. Les Anglois avoient déja planté ſecrétement, ſeize pièces de canon ſur leur nouveau logement, & le Fort n'auroit pû ſe défendre d'une ſurpriſe. Corn. 1619.

Les priſonniers ſe virent expoſés aux plus indignes traitemens. Après leur avoir déchiré leurs vêtemens, ils fûrent jettés nuds dans la fange, & ſi quelqu'un d'eux levoit la tête, il étoit auſſi-tôt repouſſé d'un coup de pied. Dans cet état on les conduiſit devant le Roi & le Général Anglois, qui leur firent lier les pieds & les mains. Van den Broek reçût ordre d'écrire à ſes gens qu'il étoit tems de ſe rendre, parce qu'ils ne pouvoient éviter d'y être contraints, & qu'ils étoient menacés de n'obtenir aucun quartier. Ce billet fût porté au Fort. Malgré la conſternation qu'il y répandit, les Hollandois répondirent qu'ils ne pouvoient ſe déterminer ſi promptement à ſe ſoûmettre aux ordres d'un Commandant captif. Le lendemain, Van den Broek fût forcé d'écrire un nouveau billet, par lequel il confirmoit le premier, en offrant, à ſa garniſon, de la part du Roi, un Vaiſſeau Anglois pour ſe retirer. Les Hollandois, qui avoient repris courage pendant la nuit, proteſtèrent qu'ils étoient réſolus de ſe défendre juſqu'à la dernière extrêmité. Cependant, deux jours après, ils firent offrir, au Roi, deux mille réales pour la rançon de leur Gouverneur. Mais loin d'accepter cette offre, le Roi fit charger ſon priſonnier de chaînes, & l'envoya, le 29 Janvier, ſous la conduite de deux Anglois, à l'endroit du rempart de la Ville qui répondoit au cavalier du Fort, avec ordre de ſommer le Fort de ſe rendre, & de menacer la garniſon des dernières extrêmités. Le trouble & l'indignation dont Van den Broek étoit rempli, ne l'empêchèrent pas de recueillir ſon attention pour obſerver le rempart. Il reconnût que ſi les Hollandois n'eûſſent pas ceſſé de battre en brêche, la muraille n'auroit pas réſiſté long-tems à leurs boulets. On le force d'écrire à ſa garniſon de ſe rendre.

Il fût préſenté à la vûe de ſes gens, la corde au col. Mais au-lieu de leur propoſer de ſe rendre, il les exhorta de toute ſa force, à ſe défendre courageuſement. Dans la colère où cette généreuſe tromperie jetta ſes guides, ils le ramenèrent au Palais en le traînant ſur le pavé; & pour ſuppléer aux eſpérances qui leur avoient manqué, ils jettèrent, le même jour, dans le Fort, des fléches, auxquelles ils avoient attaché des billets, par leſquels ils offroient des conditions favorables ſi l'on vouloit ſe rendre, en proteſtant qu'après cet avis, on ne pourroit pas leur imputer le ſang qui ſeroit répandu. Le lendemain, les Hollandois reçûrent une Lettre de Dael, Général des Anglois, par laquelle il leur propoſoit, pour éviter de part & d'autre toute effuſion de ſang, de remettre entre ſes mains le Fort & le canon. Il promettoit de donner la vie à la Garniſon & à tous les Habitans, de quelque Nation qu'ils fûſſent, & de les garantir de la violence des Javanois. A ceux qui voudroient s'engager au ſervice des Anglois, il offroit les mêmes gages qu'ils avoient reçûs juſqu'alors de la Compagnie, & deux mois de plus pour le prix de l'engagement. Il aſſûroit que toutes Il eſt préſenté à ſes gens la corde au col. Une Lettre des Anglois fait impreſſion ſur eux.

COEN. 1619. ces conditions étoient approuvées du Roi, & que ſi l'on étoit diſpoſé à les accepter, on pouvoit lui envoyer des Députés, pour la ſûreté deſquels il donneroit des ôtages.

Raiſons qui les obligent de capituler.

CETTE lettre fit plus d'impreſſion que les menaces. Le Conſeil du Fort ne pouvoit douter que le Roi & les Anglois ne ſe fûſſent liés par un Traité pour détruire la Place. Il voyoit leurs batteries prêtes, leurs enſeignes arborées. Il ne lui reſtoit de poudre que pour l'eſpace d'un jour; &, ſuivant toute apparence, le Général Coen ne pouvoit être revenu que dans quatre mois. Enfin, la plus grande partie de la Garniſon étoit accablée de maladie ou de fatigue, & le nouveau logement d'ailleurs ne pouvoit être aſſez promptement muni de terre pour réſiſter au canon. De ſi puiſſantes conſidérations déterminèrent les Officiers Hollandois à capituler, d'autant plus que le Général Coen avoit déclaré, avant ſon départ, que ſi l'on étoit obligé de rendre la Place, il aimoit mieux qu'elle fût livrée aux Anglois qu'aux Javanois. Cette réſolution fût ſignée de vingt perſonnes, le 30 Janvier, & approuvée de tous les Habitans du Fort.

Articles arrêtés.

QUI n'auroit pas crû le triomphe des Anglois certain, & les Hollandois à la veille d'être chaſſés pour jamais de Jacatra? Dès le lendemain, Dael envoya un Commis dans la Place. On convint des articles ſuivans: Que le Fort, les Habitans qui n'étoient pas Soldats ou Matelots, & les munitions de guerre, demeureroient au pouvoir des Anglois; que les marchandiſes, l'argent & les joyaux demeureroient au Roi; que les Anglois, moyennant une ſomme de deux mille réales en argent, à prendre des deniers du Fort, donneroient, aux Officiers & à la Garniſon, un bon Vaiſſeau, monté de quatre pièces de canon, avec cinquante mouſquets, vingt-cinq picques, ſix barils de poudre, des voiles, des ancres, des cordages & des vivres pour ſix mois (c); que les Hollandois feroient voile à Coromandel, ſans relâcher en aucun autre lieu ſur la route; que tous les Chrétiens qui ſe trouvoient dans le Fort auroient la liberté de ſe retirer, avec ſix mille deux cens réales & leur bagage; que ceux qui ne l'étoient pas reconnoîtroient les Anglois pour maîtres, à l'exception des Javanois; qu'aucun des priſonniers & de ceux qui pouvoient porter les armes, ne ſerviroit de neuf mois contre les Anglois; mais que les priſonniers ſeroient relâchés, pour aller rejoindre leur troupe. D'un autre côté, les Anglois s'obligèrent à fournir, aux Hollandois, deux Vaiſſeaux, pour ſe défendre de toute inſulte, pendant qu'on équiperoit celui qui devoit les tranſporter, & à leur donner un paſſeport, qui conſerveroit toute ſa force juſqu'à ce qu'ils eûſſent rejoint leur Général. Cette Capitulation fût ſignée le premier de Février, par *Widiak-Rama*, Roi de Jacatra, Thomas Dael, Général des Anglois, & par les principaux Officiers des deux Partis. Dès le ſoir du même jour, toute l'argenterie du Général Coen fût livrée à Dael. Cependant Van den Broek n'obtint point encore la permiſſion de retourner dans le Fort. Mais la fortune, qui veilloit pour les Hollandois, rétablit le lendemain leurs eſpérances par une révolution ſurprenante.

LE

(c) Ces Articles ſont différens dans le Journal de Van den Broek; mais on a la Convention en entier, d'après laquelle ils ſont ici rectifiés.

COEN. 1619.

Le Gouverneur de Bantam, jaloux de la proye qui alloit tomber au Roi de Jacatra, & touché d'ailleurs des avantages que les Hollandois lui faiſoient offrir pour l'engager dans leurs intérêts, n'avoit pas plutôt appris la captivité de Van den Broek, qu'il avoit fait partir deux mille hommes, ſous la conduite du *Temangon* (*d*), avec ordre de s'oppoſer à la ruine du Fort. Ce Corps de Troupes, étant arrivé, le 2, à Jacatra, y fût reçû comme un nouveau ſecours. Le Temangon ſe préſenta au Roi, qui étoit ſans défiance, & lui remit une lettre, dont il étoit chargé pour lui. Mais comme il ſe trouvoit ſeul avec ce Prince, il prit ce moment pour lui mettre le poignard ſur la gorge, tandis que, par ſon ordre, ſes gens ſe ſaiſirent des avenues du Palais. Ils fûrent bien-tôt maîtres de toute la Ville. Le Roi, forcé par la crainte, ſe ſoûmit à toutes les loix qui lui fûrent impoſées (*e*). Van den Broek fût tiré de ſa priſon & mené à Bantam. Les Anglois n'eûrent pas d'autre reſſource que de ſe retirer dans leur Comptoir; & le Fort ne fût plus environné que des Troupes de Bantam, qui, pour faire valoir, aux Hollandois, le ſervice qu'elles étoient venues leur rendre, y *portoient toutes ſortes* de rafraîchiſſemens, à condition néanmoins qu'ils ceſſeroient de travailler aux Fortifications.

Etrange révolution, qui rétablit les Hollandois.

Les Anglois, entièrement déroutés par une révolution ſi inopinée, firent connoître, le même jour, à ceux du Fort, qu'ils ſe trouvoient hors d'état de ſatisfaire à leurs engagemens, tant à l'égard des priſonniers que par rapport aux autres conditions de la Capitulation. Ils aſſûroient, de plus, qu'ils n'aſſiſteroient jamais les Javanois, & qu'au contraire, ils étoient réſolus de défendre de toutes leurs forces les Hollandois, les avertiſſant d'être bien ſur leurs gardes, & de ſe défier des Bantamois, qui au fond étoient auſſi ennemis d'une Nation que de l'autre. Enfin, ils les prioient de permettre que leurs Chaloupes, qui étoient venuës pour prendre la Garniſon du Fort, fûſſent renvoyées à leurs Vaiſſeaux. Les Hollandois leur répondirent en peu de mots; qu'ils étoient toûjours prêts à ſe ſoûmettre aux articles de la Convention, dès que l'occaſion y ſeroit favorable; qu'en attendant les Anglois pouvoient envoyer leurs Chaloupes & Batteaux où ils jugeroient à propos; & que quant au ſecours, qu'ils leur avoient offert contre les Javanois, l'exécution de cette promeſſe ſeroit une action louable & digne du nom Chrétien. Le jour ſuivant, 4 de Février, les Anglois écrivirent une ſeconde Lettre aux Hollandois, pour demander encore le paſſage libre de leurs Bâtimens par la Rivière. On leur accorda d'autant plus volontiers cette demande, que ceux du Fort avoient pour le moins autant à craindre de la nouvelle batterie des Anglois.

Les Anglois recherchent leur faveur.

Réponſe qu'ils en reçoivent.

Ces derniers ayant fait ſavoir enſuite, qu'ils étoient dans le deſſein d'embarquer leur artillerie pendant la nuit du 6, les Hollandois leur promirent de faire bonne garde, & de les aſſiſter de toutes leurs forces contre

On leur accorde la permiſſion de ſe retirer.

(*d*) Titre du premier Officier militaire de Bantam.

(*e*) Ce fût un préſage de la deſtinée qui l'attendoit. A la fin il fût chaſſé de ſon Royaume avec ſes femmes & ſon fils aîné. Il ſe retira d'abord dans l'intérieur de l'Iſle; mais ayant été contraint de revenir, il fût réduit à gagner ſa vie à la pêche, avec un canot.

Corn. 1619. tre les Javanois, au cas qu'ils voulûſſent s'oppoſer à leur retraite. On leur offrit même un azyle dans le Château, s'ils en avoient beſoin, tant les Hollandois étoient perſuadés qu'il faut toûjours faire un pont d'or à un ennemi qui ſe retire. Ainſi les Anglois exécutèrent leur réſolution, ſans le moindre empêchement de la part des Javanois. Mais telle étoit la deſtinée des Hollandois, qu'ils ne ſortoient d'un abîme que pour retomber auſſi-tôt dans un autre.

Nouvelles ſubtilités du Pangoran de Bantam.

On ignoroit encore, à Bantam, la Capitulation ſignée le premier de Février à Jacatra, lorſque le Roi, ou le Pangoran règnant, qui ſous prétexte de protection, tenoit les Hollandois du Comptoir de cette Ville, comme priſonniers, les obligea d'écrire, à ceux de Jacatra, une Lettre en datte du 3., portant en ſubſtance; que le Roi de Bantam, dont ils ſe louoient beaucoup, ne ſouhaitant que le bien des Hollandois, leur avoit recommandé de les avertir d'être ſur leurs gardes, pour ne point ſe laiſſer décevoir ou trahir par le Roi de Jacatra & par les Anglois. Ces Commis ajoûtoient, qu'ils avoient appris, avec autant de chagrin que d'étonnement, que leurs Compatriotes étoient dans le deſſein de livrer le Fort par Capitulation au Roi de Jacatra, tandis qu'ils ne pouvoient pas avoir oublié de quelle manière ils venoient d'en être trompés; que le Roi de Bantam, à la propre requiſition du Commandant Van den Broek, avoit donné ordre d'y faire venir ce priſonnier, pour traiter avec lui au ſujet des Hollandois & de leurs biens, qu'il vouloit prendre ſous ſa protection; & qu'ils avoient déja eû, là-deſſus, quelques pour-parlers avec ce Prince. Ils finiſſoient par prier ceux de Jacatra, de réflêchir mûrement à quel maître il ſeroit le plus ſeur de ſe ſoûmettre. On leur répondit ſimplement, que la néceſſité avoit obligé ceux du Fort à capituler de la manière que le Commandant Van den Broek le leur auroit déja appris; mais que les choſes avoient bien changé de face depuis, & qu'ils étoient tous réſolus de s'acquiter du devoir que leur ſerment exigeoit d'eux.

Il prétend à la poſſeſſion du Fort.

Les Commis du Comptoir de Bantam ſuivirent de près l'arrivée de leur Lettre. Ils en apportoient une de Van den Broek, en datte du 5, addreſſée aux Conſeillers du Fort, par laquelle il leur marquoit, qu'il avoit prié le Pangoran de le tirer de ſa captivité de Jacatra, & de le faire tranſporter à Bantam, pour pouvoir traiter avec lui au ſujet du Fort & des effets qui s'y trouvoient renfermés; que depuis ſon arrivée à Bantam, le Pangoran exigeoit abſolument que le tout fût remis entre ſes mains, ſous promeſſe d'un traitement auſſi favorable qu'on pourroit le déſirer; que lui, Van den Broek, lui avoit bien repréſenté que la Capitulation étoit faite avec les Anglois, qui s'étoient engagés de fournir, à la garniſon, un Vaiſſeau pourvû de vivres & de munitions néceſſaires; que le Pangoran lui avoit répondu, qu'il n'avoit point de Vaiſſeau, mais ſeulement des Jonques; qu'il en enverroit quatre ou cinq pour prendre les Hollandois ſous ſa protection & les amener à Bantam, à condition que les denrées & marchandiſes ſeroient chargées & tranſportées par ſes propres gens. On ne pouvoit lire cette Lettre ſans reconnoître l'embarras & la confuſion de Van den Broek, à qui il n'y a pas de doute qu'elle n'eût été extorquée. Les deux Commis, qui en fûrent les porteurs, ajoutèrent de vive voix, que le Roi

Roi, ou le Pangoran de Bantam, ayant obtenu l'original de la Convention faite, le premier de Février, avec le Roi de Jacatra & les Anglois, préten doit avoir le même droit de poſſeſſion ſur le Fort que ſur le Royaume, dont il venoit de ſe rendre maître. COEN. 1619.

CEPENDANT ceux du Fort ne trouvoient pas ce droit ſingulier de poſſeſſion aſſez bien fondé, pour faire beaucoup de cas de la demande du Roi de Bantam. On délibera donc ſeulement, ſi l'on conſerveroit le Fort, ou ſi on le rendroit. En ce dernier cas, il s'agiſſoit de ſe décider entre le Roi de Bantam & les Anglois. Le lendemain, 7 de Février, on conclut, à la pluralité, de ſe livrer à ces derniers, en tâchant d'obtenir d'eux des conditions plus favorables que les précédentes; mais les Anglois avoient trop de raiſons qui les empêchoient d'accepter ces offres. Enfin, les Hollandois voyant que les Jonques de Bantam étoient arrivées à la rade, dreſſèrent le jour ſuivant quelques articles, moyennant leſquels ils propoſoient de ſe rendre au Roi de Bantam. Les Commis fûrent renvoyés le 9, avec ces articles; mais ils eûrent ordre de ne les montrer au Roi qu'après qu'il leur auroit procuré une déclaration du Général Anglois, qu'il n'apporteroit aucun empêchement au tranſport des Hollandois & de leurs effets, puis que, ſans cette aſſûrance, ils ne pouvoient entendre à aucune nouvelle Convention. On les chargea en même tems d'une Lettre pour le Roi, dans laquelle on inſiſtoit fortement ſur cette condition préalable. On préfère de ſe livrer aux Anglois, qui s'y refuſent.

LES points ou articles, ſur leſquels les Hollandois demandoient à capituler, portoient, que le Fort ſeroit livré au Roi de Bantam, pour le démolir & en faire ſelon ſon bon plaiſir, à condition qu'il ſeroit tenu de leur envoyer les Bâtimens néceſſaires pour le tranſport de leurs perſonnes & effets à Bantam, & de les garantir contre tout préjudice ſoit de la part des Anglois ou de quelques autres; que juſqu'à leur départ ils auroient la liberté de paſſer de la Rade au Fort auſſi ſouvent que leurs affaires l'exigeroient; que toute la Garniſon, ſans exception d'aucune Nation, ſortiroit avec armes & bagage, drapeaux déployés & mêche allumée, & ne ſeroit point ſujette à être viſitée ou moleſtée par les Javanois; qu'ils pourroient de même emporter librement l'argent & les marchandiſes qui appartenoient à la Compagnie, dont un quart ſeroit pour le Roi, ainſi que la moitié de l'artillerie & des munitions de guerre; mais qu'on leur laiſſeroit toutes les proviſions de bouche; qu'après la reddition du Fort, il ſeroit permis, à cinq ou ſix de leurs gens, de reſter à Jacatra, pour acheter l'arack & autres choſes néceſſaires à leurs Vaiſſeaux; que le Comptoir de Bantam auroit la faculté de commercer avec les Chinois & autres Nations; que tous les priſonniers ſeroient mis en liberté à leur arrivée à Bantam; qu'ils pourroient, avant de partir, munir leurs Jonques de petite artillerie & de pierriers pour leur défenſe; qu'aucun Javanois ne ſe rendroit plus à bord, ou à la Loge, que du conſentement des Hollandois, qui auroient eux ſeuls la garde des Jonques. Enfin, ils demandoient, que le Roi de Bantam jurât ſur le *Moshhaf*, ou l'Alcoran, l'obſervation de tous ces articles. On en donna en même tems connoiſſance à ceux du Comptoir de Bantam, & à Van den Broek, à qui le Capitaine Jean *Van Gorcum* Capitulation propoſée au Roi de Bantam.

COEN. 1619.

Gorcum, ne pût s'empêcher de témoigner, en particulier, le peu de foi qu'il ajoûtoit aux promeſſes du Roi de Bantam, & combien il étoit ſurpris de la conduite des Hollandois de cette Ville, puis qu'il lui paroiſſoit évidemment, tant par leurs Lettres que par l'envoi des Jonques, qu'ils avoient déja fait une Convention avec ce Prince, à l'inſçû de ceux du Fort de Jacatra, & ſans y être autoriſés.

Elle eſt rejettée ſous divers prétextes.

CE reproche fût ſenſible aux Hollandois de Bantam. Ils s'en juſtifiérent ſur leur état de captivité, qui les rendoit inhabiles à conclure une pareille Convention; ajoûtant que le Roi de Bantam n'auroit jamais pû ſe perſuader qu'ils fûſſent en droit de le faire. Quant aux articles qui leur avoient été communiqués, ils n'approuvoient pas qu'on voulût exiger un ſi grand ſerment d'un Roi, dont on recherchoit l'amitié, d'autant moins qu'il avoit promis de confirmer la Convention de ſon ſceau & de ſa ſignature. Ils trouvoient auſſi peu convenable l'article concernant les cinq ou ſix hommes qu'on demandoit de laiſſer à Jacatra, parce que celà ne pourroit que faire naître de la défiance, & fournir, aux Anglois, de nouvelles occaſions de les rendre odieux & ſuſpects aux Bantamois. A l'égard de l'affaire principale, ſçavoir la Déclaration & Sauve-garde du Général Anglois, il n'y avoit pas la moindre apparence que le Roi pût jamais ſe réſoudre à une pareille démarche, qui ſeroit ſi fort au-deſſous de ſa dignité; d'autant plus qu'il n'étoit pas en bonne intelligence avec les Anglois, qui, de leur côté, paroiſſoient dans le deſſein de quitter Bantam pour ſe retirer ailleurs. Mais ce qu'il y avoit de pire encore, c'eſt que les Hollandois de Bantam déclaroient nettement, qu'ils ne voyoient plus aucun moyen de retenir le Roi qu'autant de tems qu'il en faudroit, à ceux du Fort, pour pouvoir répondre à ces Lettres, & ſçavoir s'ils vouloient ſe rendre ou non, ce qu'on leur avoit permis de demander pour la dernière fois. Ils proteſtoient, au-reſte, qu'ils n'avoient rien plus à cœur que la conſervation du Fort, mais qu'ils étoient perſuadés, qu'il ne pourroit pas tenir juſqu'à l'arrivée du Général Coen, & qu'ainſi il vaudroit beaucoup mieux, à tous égards, le céder volontairement, que de s'y laiſſer forcer. En un mot, Van den Broek & les autres Hollandois de Bantam, employoient, dans trois de leurs Lettres, tant de raiſons étranges pour plaider la cauſe du Roi, qu'on ſeroit preſque tenté de croire que Van Gorcum ne les accuſoit pas à tort, ſi le caractère de Van den Broek ne le mettoit à couvert de ce blâme.

Contre-propoſitions du Roi de Bantam.

TANDIS qu'on déliberoit encore ſur la réponſe qu'on feroit à ces Lettres, le Directeur Janſzoon & le Commis Van Uffelen revinrent avec une autre du Roi, ou Pangoran régnant, en datte du 23 de Février, & portant en ſubſtance; qu'il étoit ſatisfait de la portion qu'on lui offroit, & qu'il accordoit en échange tous les autres articles; mais qu'ils ſentoient bien eux-mêmes, que ſa qualité de Roi ne lui permettoit pas de s'abbaiſſer juſqu'à demander une Sauve-garde aux Anglois; que ſi les Hollandois étoient diſpoſés, comme ils le témoignoient, à traiter amiablement avec lui, ils n'avoient qu'à en donner des preuves; qu'il laiſſoit à leur choix de ſortir du Fort avec leurs armes pour être tranſportés à Bantam, ou d'y reſter, à la charge d'en démolir les baſtions, & de lui livrer toute la groſſe artillerie; que

que s'ils ne pouvoient entendre à aucun de ces deux articles, il voyoit bien qu'ils ne cherchoient qu'à le trahir & à ſe tromper eux-mêmes; qu'ils devoient pourtant conſiderer qu'il avoit déja ſacrifié les liens du ſang, qui l'attachoient au Roi de Jacatra, & qu'il s'étoit attiré l'inimitié des Anglois, le tout pour l'amour d'eux. Enfin, qu'au cas de refus, il jugeoit qu'ils étoient réſolus de renoncer au Commerce de Bantam, & qu'ainſi il ſçauroit prendre ſes meſures en conſéquence. COEN. 1619.

CETTE Lettre du Roi, differente à quelques égards de celles qui avoient été écrites peu auparavant par ſon ordre, fit naître de nouvelles idées, mais ſi confuſes & ſi oppoſées les unes aux autres, qu'il eût été bien difficile de les concilier. Ceux qui avoient encore aſſez de courage pour vouloir conſerver le Fort, formoient, à la vérité, le plus petit nombre dans le Conſeil; mais, en échange, ils étoient ſoûtenus par le Peuple, qui s'attroupoit & déliberoit à ſa manière. Ainſi, ſans prendre de réſolution ſur ces lettres, on trouva bon que les Commis, venus de Bantam, écriroient, comme d'eux-mêmes, que le Peuple du Fort de Jacatra ne vouloit point entendre parler de reddition, à moins d'un Sauf-conduit des Anglois, avec qui l'on promettroit cependant de ne faire aucune Convention ſans la participation du Roi de Bantam; qu'on s'engageroit même, par ſerment, de lui livrer le Fort, immédiatement après l'arrivée du Général Coen, ou de quelques-uns des Vaiſſeaux, & qu'il ſeroit toûjours bien payé de ſes peines. Les Commis ajoûtoient, qu'ils étoient reſtés dans le Fort, pour ſe concerter avec leurs Compatriotes, ſur la réponſe qu'on feroit au Roi; mais qu'ils en repartiroient le plutôt poſſible. Cette lettre fût expédiée le 27 de Février; Un événement, qui arriva dans l'intervalle, prépara les Hollandois à recevoir les réponſes de Bantam avec moins d'inquiétude. Réponſes vagues des Hollandois.

LES Anglois, voyant qu'ils perdoient leur tems à la rade de Jacatra, en avoient fait voile, lors que les Yachts de la Compagnie le *Delft* & le *Tigre*, chargés de poivre, vinrent y mouiller le 3 & le 4 de Mars. Les Hollandois du Fort n'eûrent rien de plus preſſé, que de ſauver leurs plus précieux effets à bord du dernier de ces Bâtimens. On le fit partir tout de ſuite pour Amboine, avec une lettre, où l'on informoit, en peu de mots, le Général Coen, de ce qui s'étoit paſſé depuis ſa *fuite*; C'eſt ainſi qu'on nommoit, au Fort, le départ de ce Général. On lui fit connoître, en même tems, la néceſſité, où l'on s'étoit trouvé, de traiter avec le Roi de Bantam pour la reddition du Fort; le peu de diſpoſition qu'il témoignoit à leur accorder les conditions qu'ils lui avoient demandées; & la réſolution où ils étoient tous de ne s'en point départir, préferant une mort glorieuſe à un dur eſclavage qui leur paroiſſoit inévitable. Ils ajoûtoient, qu'après Dieu, leur unique eſpérance conſiſtoit dans le prompt retour de la Flotte, qui pourroit d'autant mieux s'effectuer, que les Anglois n'enverroient point de Vaiſſeaux cette année vers les Quartiers orientaux. Evénemens qui ranime leurs eſpérances.

EN attendant, on apprit, de Bantam, que la dernière lettre avoit jetté le Pangoran dans une colère épouvantable, & que, voyant que les Hollandois ne cherchoient qu'à le jouer, il étoit réſolu de laiſſer l'affaire aux Anglois, & de ſe ſervir d'eux pour détruire le Fort. On reçut, en même tems, une lettre de *Kiay Warga*, Sabandar de Bantam, Menaces des Bantamois.

COEN. 1619. qui confirmoit ces menaces. Il repréſentoit, à ceux du Fort, le tort qu'ils auroient de rejetter les conditions que le Roi leur offroit pour la dernière fois, tandis que, s'ils vouloient ſortir, ils pouvoient être aſſûrés qu'il ne leur arriveroit rien, & qu'il en répondoit corps pour corps; au-lieu que, s'ils s'obſtinoient à reſter dans le Fort, le Roi ſe verroit forcé de les abandonner à la merci des Anglois, qui l'en ſollicitoient depuis long-tems. Il leur rappelloit tout ce que ce Prince avoit fait pour eux dans la guerre de Jacatra, & les exhortoit à ne point mépriſer les ſecours efficaces que ſa compaſſion ſeule le portoit encore à leur donner, contre leurs plus cruëls ennemis.

Elles produiſent un effet contraire à leurs vûes.

CETTE lettre produiſit un effet tout oppoſé à celui que le Sabandar s'en étoit promis. On prit droit de la frayeur, qu'il tâchoit d'inſpirer aux Hollandois, pour lui répondre, que comme la lecture de ſa lettre n'avoit pû qu'augmenter encore leurs inquiétudes au ſujet des Anglois, ils étoient plus éloignés que jamais, de s'expoſer au danger de tomber entre leurs mains; que ce motif les obligeoit, au contraire, de reſter dans le Fort & de s'y mettre en état de deffenſe, ſans préjudicier à la paix & à l'amitié qu'ils s'efforceroient toûjours d'entretenir avec le Roi de Bantam, auprès de qui ils prioient le Sabandar de vouloir les excuſer, comme connoiſſant mieux que perſonne, ſuivant ſa lettre, la haine que leur portoient les Anglois, qui, par reſpect pour le Roi, s'abſtenoient à Terre des hoſtilités, que rien ne les empêcheroit d'exercer par Mer contr'eux. Les Hollandois accompagnèrent cette réponſe de quelques préſens, tant pour le Roi que pour le Sabandar; &, dans l'impatience d'obtenir la demande qu'ils avoient faite de pouvoir reſter dans le Fort juſqu'à l'arrivée du Général Coen, ils écrivirent, deux jours après, une autre lettre, pour renouveller leurs inſtances à cette occaſion; mais ils ne laiſſèrent pas que de faire connoître, en même tems, qu'ils attendroient, à tout événement, ce que le Roi de Bantam, de concert avec les Anglois, pourroit juger à propos d'entreprendre, & que, de manière ou d'autre, ils eſpéroient que les choſes s'arrangeroient au mieux.

Situation de ceux du Fort.

LES travaux du Fort avançoient plus ou moins à proportion que la crainte & l'eſpérance agiſſoient alternativement ſur les Hollandois. Ils avoient repris courage en voyant la Flotte Angloiſe s'éloigner de la rade, & cette fermeté s'étoit aſſez bien ſoûtenue, depuis l'occaſion qu'ils avoient eû de donner de leurs nouvelles au Général Coen, par le Yacht le *Tigre*, & d'augmenter leur mince proviſion de poudre, de celle qui ſe trouvoit à bord du Yacht le *Delft*, qu'on avoit été obligé de mettre à ſec, parce qu'il n'étoit plus en état de ſervir. Les Anglois, informés de l'arrivée de ces deux Yachts, ſe hâtèrent de revenir à la rade. Huit de leurs Vaiſſeaux ſe firent voir le 7 de Mars. On réſolut auſſi-tôt de livrer le *Delft* aux flammes, avec le reſte de ſa cargaiſon, qui conſiſtoit encore en près de deux cens quarante-cinq mille livres de poivre, ce qui engagea les Anglois à ſe retirer ſans avoir pû rien entreprendre.

Expédient ſingulier que leur fournit le Sabandar de Bantam.

ON avoit été, pendant pluſieurs jours, dans l'attente des réponſes de Bantam, ſans ſçavoir quelle pouvoit être la cauſe de leur retard. Enfin, le 11 du même mois, on reçût deux lettres, l'une de Van den Broek, &

& l'autre du Sabandar Kiay Warga, dont le contenu ſurprit extrêmement les Hollandois. Le Sabandar avoit imaginé un moyen beaucoup plus facile & plus propre à ſatisfaire le Roi, que celui que les Hollandois avoient propoſé eux-mêmes. On ſuppoſoit à faux, qu'ils avoient chargé le porteur de la première lettre du Sabandar, nommé *Kiay Poetoe*, d'offrir au Roi, en leur nom, le quart de toutes les denrées & la moitié de l'artillerie qui ſeroit trouvée dans le Fort; & que, dès que ce Prince y auroit envoyé un Otage, les Officiers en ſortiroient pour ſe rendre à Bantam, laiſſant, dans le Fort, le Capitaine des Soldats avec le reſte de la Garniſon, juſqu'à l'arrivée de leurs Vaiſſeaux. L'autre moyen, dont le Sabandar avoit conçû l'idée, étoit, que les Hollandois donneroient volontairement, au Gouverneur, un préſent de trente mille réales de huit, & au jeune Roi la moitié de l'artillerie; moyennant quoi, ils pourroient demeurer tranquilles dans le Fort juſqu'à l'arrivée de leurs Vaiſſeaux, & qu'alors ils ſeroient tenus de l'évacuer pour ſe retirer à Bantam, où ils jouïroient des mêmes privilèges qu'on leur y avoit accordés autrefois. Van den Broek & Houbraken recommandoient ce moyen, comme celui qui leur paroiſſoit le plus avantageux pour la Compagnie; ajoûtant, que ſi l'on ne ſe déterminoit, ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux propoſitions, ils avoient tout à craindre du reſſentiment du Roi, dont ils ſeroient les premières victimes. Corn. 1619.

Nouveau projet de Convention de la part des Hollandois.

On ne jugea pas à propos de répondre à la lettre du Sabandar, & l'on ſe contenta d'écrire, à Van den Broek & Houbraken, que la Garniſon du Fort n'avoit jamais eû la penſée de faire, au Roi, la propoſition dont Kiay Poetoe ſe diſoit être chargé de leur part. En même tems on leur fit parvenir un nouveau projet de Convention, auquel on avoit travaillé depuis quelques jours. Les Hollandois demandoient, que le Roi s'engageât de les garantir, tant à Jacatra qu'à Bantam, de toutes inſultes ultérieures, ſoit de la part des Javanois, ou de celle des Anglois; qu'on leur y accordât toute liberté de Commerce, en laiſſant le Fort dans l'état où il ſe trouvoit alors, & que, pour la ſûreté de ces articles, on leur envoyât des Otages, qui y reſteroient juſqu'à l'entière exécution de la Convention. En échange, les Hollandois promettoient de ne moleſter en aucune manière les Javanois ou autres Peuples établis dans l'Iſle, & d'évacuer le Fort, dès qu'il leur ſeroit arrivé des Vaiſſeaux, à bord deſquels ils pûſſent s'embarquer en toute confiance. Ils offroient en outre, de donner d'abord, au Roi, le quart de toutes les marchandiſes de la Compagnie, qui ſe trouvoient dans le Fort, ou leur valeur, & à leur départ, la moitié de la groſſe artillerie, ainſi que les pierriers. L'obſervation de ces articles devoit être aſſûrée ſous le ſerment ſolemnel du Roi & du Gouverneur de Bantam, au cas qu'ils fûſſent approuvés.

La Frégate Ceylan échappe aux Anglois & ſe rend à Amboine.

Le même jour, la Frégate *Ceylan*, qui avoit paſſé à la vûe de la Flotte Angloiſe, relâcha heureuſement à Jacatra, & remit immédiatement à la voile, pour ſe rendre à Amboine. Elle avoit été ſéparée, par une tempête, de quelques autres Vaiſſeaux, qui croiſoient dans le Détroit de la Sonde, ſous les ordres du Commis le Fevre, que le Général Coen y avoit envoyé en partant pour les Moluques. On avoit reçû auſſi, par la voye

COEN. 1619.

de Bantam, des lettres de ce Commandant aux Hollandois du Comptoir de cette Ville. Il leur demandoit des nouvelles de la Flotte Angloiſe, & paroiſſoit réſolu de revenir à Jacatra, s'il n'avoit d'autre obſtacle à vaincre que celui de trois ou quatre Vaiſſeaux de cette Nation. On eût lieu d'admirer comment le Fevre, avec ſi peu de forces, s'étoit pû maintenir ſi longtems dans le Détroit, contre les Anglois; mais on ne jugea pas néceſſaire de preſſer ſon retour, pour ne point donner occaſion, au Roi de Bantam, d'exiger, des Hollandois, qu'ils ſe retiraſſent à bord de ces Vaiſſeaux, conformément à leurs engagemens, & que le Fort lui fût livré, puis qu'on étoit alors bien réſolu de le conſerver juſqu'à l'arrivée du Général Coen. En effet, dès le même jour, le Conſeil ordonna qu'il porteroit déſormais le nom de BATAVIA, & chacun des quatre Baſtions reçût auſſi le ſien; événement, qui fût célebré le lendemain, 12 de Mars, par de grandes réjouïſſances publiques.

Le Fort de Jacatra reçoit le nom de Batavia.

On ceſſe les hoſtilités de part & d'autre.

LES Javanois, qui étoient dans la Ville, ne témoignèrent pas tout le chagrin que leur cauſoient ces démonſtrations. On trafiquoit d'ailleurs fort paiſiblement avec eux. Les Hollandois envoyoient chaque jour un homme au marché pour acheter des proviſions. En échange les Habitans ſortoient & entroient par la Rivière, ſans le moindre empêchement de ceux du Fort; & quoiqu'il n'y eût point de convention à cet effet, toutes hoſtilités avoient ceſſé de part & d'autre.

LES Hollandois, impatiens de recevoir les réponſes de Bantam, écrivirent, le 18, pour la première fois, du *Château de Batavia*, une lettre, à leurs Compatriotes de cette Ville, à qui ils demandoient, avec inſtances, de leur faire ſçavoir, au plutôt, ſi le Roi acceptoit ou rejettoit leurs dernières propoſitions. Le lendemain, on fût ſurpris de voir arriver, au Fort, un Portugais, nommé *Antoine Viſioze*, qui ſe diſoit chargé, par le Roi de Tſieribon, d'informer les Hollandois, de la réſolution que le Soeſoehoenan Mataram avoit priſe de leur envoyer des Ambaſſadeurs pour traiter de paix avec eux, & de les deffendre contre tous leurs ennemis; ajoûtant que ce Prince ne tarderoit pas à le ſuivre en perſonne, avec plus de mille Bâtimens.

Les Hollandois ont avis que le Mataram veut les aſſiſter.

CE rapport occaſionna d'étranges mouvemens parmi les Hollandois. La plûpart regardoient ce Portugais comme un Meſſager envoyé du Ciel pour leur apporter une auſſi agréable nouvelle. D'autres, qui n'en avoient pas la même opinion, craignoient que ſi le Mataram ſe préparoit à quelque expédition, ce ne fût plutôt dans le deſſein de vanger l'incendie de ſa Ville de Japara; mais les plus ſenſés fûrent d'avis que c'étoit encore un pur artifice du Gouverneur de Bantam, & l'événement confirma bientôt leurs conjectures. Viſioze, s'étant acquité de ſa commiſſion, partit au bout de trois jours pour Bantam, où il diſoit avoir quelques affaires particulières, & que dès qu'il les auroit terminées, il reviendroit pour prendre les marchandiſes que le Roi de Tſieribon avoit demandées.

Le Roi de Bantam refuſe de ſe conformer à la Convention propoſée.

ENFIN le 23, on vît arriver, au Fort, un Envoyé de Bantam, nommé *Abdul Rahman*, chargé, de la part du Roi ou du Pangoran règnant, d'expliquer de vive voix, aux Hollandois, quelles étoient ſes intentions. On apprit, en même tems, par deux lettres des priſonniers, que ce Prince avoit

voit témoigné beaucoup de mécontentement au ſujet du dernier projet de Convention, auquel il ne pouvoit ni ne vouloit ſe conformer en aucune manière, s'imaginant avoir aſſez fait en faveur des Hollandois, pour mériter, de leur part, plus de gratitude & de confiance. Ils ajoûtoient, que la Nobleſſe de Bantam, indignée de la conduite de la Garniſon du Fort, demandoit la permiſſion de lui livrer aſſaut; que le jeune Roi l'avoit même déja accordée; que le Pangoran régnant étoit le ſeul qui s'y oppoſât encore, mais qu'on devoit craindre qu'il ne fût contraint à la fin d'y conſentir. Van den Broek & Houbraken, pour détourner l'effet de ces menaces, diſoient s'être offert d'engager leurs têtes, que ſi le Roi vouloit laiſſer les Hollandois tranquilles juſqu'à l'arrivée du Général Coen ou des premiers Vaiſſeaux, ils paſſeroient tous une promeſſe par écrit & ſous ſerment, d'évacuer alors le Fort & de le livrer entre ſes mains. Les priſonniers inſiſtoient donc vivement pour qu'on leur envoyât cet engagement ſans perte de tems, avec un préſent de ſix pièces de canon & de quatre mille réales de huit comme un témoignage néceſſaire de la ſincérité & de la bonne-foi des *Hollandois*. Enfin, ils recommandoient de ceſſer en attendant les travaux des fortifications, & de traiter plus favorablement les Javanois de Jacatra, afin de prévenir tout nouveau ſujet de plaintes & de défiance.

COEN. 1619.

Ces inſinuations étoient appuyées de puiſſans argumens. En ſe captivant l'amitié du Roi, il y avoit apparence, que les Anglois ſeroient obligés d'abandonner Bantam, où les Hollandois auroient eû occaſion d'établir d'autant plus ſolidement leur Commerce. Les premiers venoient d'offrir des préſens conſiderables pour obtenir la permiſſion de bâtir une Loge à Jacatra. Ils venoient de remporter un avantage ſur les quatre Vaiſſeaux Hollandois qui croiſoient dans le Détroit, ſous les ordres du Commandant le Fevre, qui après une vigoureuſe deffenſe, avoit été contraint de céder à la ſupériorité des ennemis, & de faire voile pour Amboine. Une troiſième lettre des priſonniers de Bantam, reçue le lendemain, apprenoit, à ceûx du Fort, qu'ils avoient trouvé moyen de diſpoſer le Roi à accorder une ſuſpenſion d'armes juſqu'au retour du Général Coen. Cependant les Hollandois ne pouvoient encore ſe défaire de leurs ſoupçons. Abdul Rahman fût regardé comme eſpion, & renvoyé à vuide au bout de quelques jours.

Argumens dont on ſe ſert pour perſuader les Hollandois.

On le chargea ſeulement d'une réponſe pour les priſonniers de Bantam, à qui les Officiers du Fort marquoient en ſubſtance, qu'ils étoient toûjours prêts à ſe conformer à la Convention propoſée, dès qu'ils auroient reçû les Otages qu'ils avoient demandés, ou du moins leurs priſonniers; mais que tant que le Roi n'auroit pas ſigné la Convention, leur propre ſûreté les obligeoit à ſe fortifier contre les Javanois & contre les Anglois, dont les diſpoſitions paroiſſoient cacher de nouveaux deſſeins. On recommandoit à Van den Broek & Houbraken, de rendre ces raiſons ſenſibles au Roi, en le ſupliant de ne point permettre qu'on entreprît de les moleſter en aucune manière, ſous promeſſe que le Général Coen ne manqueroit pas de l'en recompenſer liberalement à ſon arrivée. Les Hollandois s'excuſoient de ne pouvoir lui envoyer de préſens, parce que le Yacht le *Tigre* étoit par-

Ils perſiſtent dans leurs ſentimens.

COEN. 1619.

parti pour Amboine avec tout l'argent comptant, & que le canon étoit indiſpenſablement néceſſaire à leur deffenſe.

Alliance qu'ils ſe propoſent de faire avec le Mataram.

ON ne laiſſa pas que de faire connoître, aux priſonniers, par des lettres particulières, le peu de confiance qu'on mettoit aux promeſſes du Roi de Bantam; & pour les convaincre d'autant mieux de l'éloignement de ceux du Fort à déferer à leurs conſeils, on leur donna part, le lendemain, que le Soeſoehoenan Mataram avoit réſolu d'envoyer des Ambaſſadeurs aux Hollandois, & de venir lui-même en perſonne bien-tôt après, pour faire alliance avec eux; & qu'ainſi, dans l'intention où l'on étoit de profiter de ces offres, on ne ſe preſſeroit point de ſuivre aveuglement les volontés du Roi de Bantam. Le Portugais Antoine Viſioze, qui avoit apporté cette nouvelle huit jours auparavant, & qui s'étoit rendu à Bantam, ſe trouvoit alors de retour au Fort, d'où il repartit le 2 d'Avril, chargé de quelques préſens pour le Roi de Tſieribon, à qui les Hollandois firent des excuſes de ne pouvoir envoyer tout ce que Viſioze leur avoit demandé de ſa part; mais ils aſſûroient ce Prince, que s'ils manquoient de marchandiſes, ils étoient d'autant mieux pourvûs de munitions, & en état de faire bonne deffenſe dans leur Fort; qu'ils attendoient encore de puiſſans renforts, tant de l'Europe que des Moluques, & qu'avec ces ſecours, ils eſpéroient de prendre une ample revanche de leurs ennemis.

Arrivée d'un nouveau Gouverneur à Jacatra.

TANDIS que les Hollandois ſe repaiſſoient de ces belles eſpérances, on vît arriver, le 3, à Jacatra, un nouveau Pangoran Temangon, accompagné d'un Sabandar, que le Roi de Bantam envoyoit pour gouverner dans cette Ville. La venue de ces deux Grands Officiers donna lieu, parmi les Javanois, à mille bruits étranges, auxquels les Hollandois firent d'autant moins d'attention, qu'ils avoient reçû, le même jour, une lettre de Bantam, où l'on ne faiſoit aucune mention de tous ces bruits. Les priſonniers continuoient toûjours, ſur le même ton, d'exhorter leurs Compatriotes à ceſſer le travail des Fortifications, puis que le Roi avoit accordé une ſuſpenſion d'armes, à condition que la Place lui ſeroit livrée à l'arrivée du Général Coen, avec la moitié de l'artillerie; laiſſant à ſa diſcrétion le quart des effets qui lui avoit été promis. Ils diſoient que le Fort étoit en aſſez bon état pour qu'on pût abandonner les travaux, ſans le moindre ſcrupule, & qu'on n'avoit plus rien à craindre de la part des Anglois, qui avoient perdu tout crédit auprès du Roi. Ils s'étonnoient qu'on pût encore inſiſter ſur l'article des Otages, puis que le Roi ne déſiroit que la paix; mais rien ne les avoit tant ſurpris que la réſolution où étoient ceux du Fort de faire alliance avec le Soeſoehoenan Mataram, leur ennemi juré. Ce point leur paroiſſoit d'une telle importance, qu'ils ne pouvoient aſſez recommander de le prendre en plus mûre déliberation, vû le préjudice qui en réſulteroit infailliblement pour la Compagnie, dont l'intérêt devoit lui faire préferer l'amitié du Roi de Bantam à celle du Soeſoehoenan.

Le Roi forme le deſſein de fortifier cette Ville.

CEUX du Fort reſtoient invariables dans leurs ſentimens, malgré toutes ces repréſentations. Deux autres lettres, qu'ils reçûrent le lendemain, ne ſervirent qu'à les y confirmer davantage. Elles étoient en datte du 2, l'une

ne écrite le matin & l'autre le ſoir. Les priſonniers devoient avoir paſſé une mauvaiſe journée. Auſſi marquoient-ils que le Roi les avoit fait appeller pendant la nuit, pour leur parler de diverſes affaires, & en particulier de l'expédition du Soeſoehoenan, dont il paroiſſoit être fort en peine, que l'alliance que les Hollandois ſe propoſoient de faire, avec ce Prince & les nouveaux ouvrages, qu'ils ajoûtoient chaque jour à leurs Fortifications, ne lui laiſſoient plus aucun lieu de douter qu'ils ne payâſſent de perfidie les bons ſervices qu'il leur avoit rendus; qu'ainſi la néceſſité l'obligeoit d'être de même ſur ſes gardes, de ſe mettre en état de deffenſe, & de fortifier, pour cet effet, non-ſeulement la Ville de Jacatra, mais auſſi d'élever un baſtion vis-à-vis le Fort des Hollandois, & que, dans la vûe d'accélerer l'exécution de ces meſures, il avoit trouvé bon de dépêcher, en toute diligence, le Sabandar *Kiay Lacmoy* avec le nouveau Temangon, pour avoir l'inſpection ſur ces travaux; qu'au-reſte les Hollandois n'en devoient pas prendre le moindre ombrage, puis qu'il n'avoit d'autre but que de pourvoir à ſa deffenſe, & de ſe mettre principalement à couvert contre l'invaſion dont ſes Etats de Jacatra étoient menacés de la part du Soeſoehoenan Mataram. Kiay Lacmoy, en partant de Bantam, avoit donné auſſi, aux priſonniers, les plus fortes aſſûrances, que le Roi ou le Pangoran régnant n'avoit aucun mauvais deſſein contre les Hollandois; mais que s'il leur arrivoit de s'oppoſer à ſes volontés, ils pouvoient compter que c'étoit fait de leurs vies, & que le Pangoran ne manqueroit pas de moyens pour les détruire. Les priſonniers déclaroient encore, que les nouveaux ouvrages, qu'on ſe propoſoit de faire, leur paroiſſoient avoir principalement pour but de ſonder les intentions des Hollandois; mais ils étoient d'avis qu'on ne devoit point ſe mettre en peine à cet égard, ni ſe faire le moindre ſcrupule de ceſſer les travaux, puiſque le Fort ſe trouvoit ſuffiſamment en état de réſiſter à la violence des Javanois; Ils inſiſtoient ſur le retour du Directeur Janſzoon & du Commis Van Uffelen, qui ne pourroit que cauſer une grande ſatisfaction au Roi, & contribuer au rétabliſſement de la confiance. La nouvelle, concernant le Soeſoehoenan Mataram, excitoit ſur-tout leur zèle. Ils conjuroient de nouveau ceux du Fort de ne pas s'oublier au point d'entrer avec lui dans une alliance, qui leur deviendroit bien-tôt funeſte; mais d'avoir toûjours devant les yeux l'affaire de Japara, qui étoit encore ſi récente, & ils finiſſoient, en proteſtant ſolemnellement contre tout ce qui ſe feroit de contraire, au préjudice des intérêts de la Compagnie.

Conn. 1619.

Prétexte dont il ſe ſert pour raſſûrer les Hollandois.

En attendant, Kiay Lacmoy, dont les priſonniers vantoient fort les diſpoſitions favorables pour leur Nation, avoit amené, à Jacatra, un des Hollandois de Bantam, nommé David *Dirkſzoon*, qui devoit lui ſervir de Sécretaire, & jouer le même rolle que les priſonniers. A peine fût-il arrivé, qu'il écrivit à ceux du Fort, pour les avertir du mécontentement que le Pangoran Temangon & tous les Nobles Javanois avoient conçû de la défiance que les Hollandois continuoient de leur marquer, malgré les faveurs dont le Roi de Bantam les avoit ſi ſouvent comblés, & qu'enfin l'ardeur avec laquelle ils ſe fortifioient dans le Château, obligeoit les Javanois d'en faire autant de leur côté, & de conſtruire une pareille Forteresſe, qui

Mécontentement du nouveau Temangon de Jacatra.

CORN. 1619. qui les mît à l'abri de toute ſurpriſe, puis qu'on étoit informé que le Soeſoehoenan Mataram s'avançoit, avec une Armée de quarante ou cinquante mille hommes, dont le Roi de Tſieribon avoit été déclaré Généraliſſime. Dirkſzoon ajoûtoit, que dans un entretien qu'il avoit eû ſur ce ſujet avec Kiay Lacmoy, celui-ci lui avoit demandé ce qu'il penſoit du Fort qu'on ſe propoſoit de bâtir, &, ſi les Hollandois voudroient bien le permettre, ou s'ils ſeroient diſpoſés à abbattre leurs nouveaux ouvrages, en laiſſant ſubſiſter le reſte juſqu'à l'arrivée du Gouverneur Général. Dirkſzoon avoit repliqué, que c'étoient-là des queſtions auxquelles il n'étoit pas en état de répondre; mais ſe voyant preſſé de dire lequel de ces deux points lui paroiſſoit le plus aiſé à obtenir, il avoit déclaré, que s'il falloit abſolument opter entre l'un ou l'autre, il jugeoit qu'on abbattroit plutôt les nouveaux ouvrages, que de permettre qu'on bâtit un Fort vis-à-vis celui des Hollandois.

Mauvais ſuccès de ſon deſſein ſur le Fort.

LE lendemain, les Hollandois fûrent informés, que, peu de jours auparavant, les Javanois de Bantam & de Jacatra, au nombre d'environ quatre ou cinq mille hommes, avoient réſolu d'attaquer le Fort pendant la nuit, ſous la conduite de deux Anglois, qui étoient venus exprès de Bantam, & à qui l'on avoit promis, pour cet effet, une bonne récompenſe; mais que, ſur le bruit qui s'étoit répandu, que les Hollandois en avoient eû vent, la mesintelligence, ſurvenuë entre les Chefs des Javanois, avoit arrêté tout-à-coup l'exécution de cette entrepriſe, à laquelle les Hollandois donnoient le nom de trahiſon, dans la lettre qu'ils écrivirent, le jour ſuivant, aux priſonniers de Bantam, quoique le Roi ne leur eût jamais promis la ſuſpenſion d'armes, dont on les avoit flattés depuis quelque tems. On leur marquoit encore, l'embarras où l'on ſe trouvoit par rapport au nouveau Temangon, dont la défiance étoit ſi grande, qu'il avoit refuſé, à Kiay Lacmoy, la permiſſion de ſe rendre au Fort, bien qu'on eût offert de lui envoyer deux Otages en échange; tandis qu'il demandoit que le Directeur Janſzoon paſſât dans la Ville ſur ſa ſimple parole. A l'égard du Soeſoehoenan Mataram, les Hollandois déclaroient être fort éloignés d'avoir les mêmes idées, que les priſonniers paroiſſoient leur ſuppoſer, & que ſi ce Prince tournoit ſes armes contre la Ville de Jacatra, ils aſſiſteroient le Roi de Bantam de toutes leurs forces; ajoûtant, qu'ils verroient auſſi avec plaiſir, qu'on fortifiât la Ville du côté des Terres, mais non du côté de la Mer, où ils ſe croyoient ſeuls aſſez en état de la défendre, & qu'ils ne le ſouffriroient jamais.

On en informe les priſonniers.

Les Javanois avancent leurs Fortifications.

CEPENDANT le Pangoran Temangon, qui continuoit de donner, aux Hollandois des preuves de ſa mauvaiſe humeur, avoit mis la main à l'œuvre, & avançoit ſes travaux à la faveur de la nuit, avec une telle rapidité, que ceux du Fort, effrayés de voir ces nouvelles batteries comme autant de montagnes qui s'élevoient de terre contr'eux, ne crûrent plus pouvoir demeurer tranquilles. En effet, les Javanois n'avoient plus qu'à munir de canon le baſtion au côté occidental de la Rivière, pour s'en rendre maîtres & pour en boucher entièrement l'entrée, au moyen des eſtacades qu'ils avoient déja commencé de planter ſous cette batterie. Dans une ſeule nuit, ils étoient preſque parvenus à joindre leurs deux principaux ouvrages, par une courtine de terre, garnie de paliſſades, dont les Hollandois fûrent le plus

plus frappés. En un mot, les Javanois n'avoient pas beſoin de beaucoup de tems pour achever de ſe mettre en état de les réduire dans leur Fortereſſe. Corr. 1619.

On commençoit auſſi à s'appercevoir que la nouvelle de la marche du Soeſoehoenan Mataram, dont pluſieurs s'étoient flattés juſques-là, n'étoit qu'un bruit inventé, par le Roi de Bantam, pour ſervir de prétexte à ſes deſſeins, puiſqu'au lieu de fortifier la Ville du côté des Terres, tous les travaux étoient dirigés du côté de la Mer, & vis-à-vis le Fort des Hollandois. Que faire dans des circonſtances ſi critiques? Suivre le conſeil des priſonniers de Bantam, & laiſſer les Javanois conſtruire, en toute liberté, des angles, des batteries & des baſtions? c'eſt à quoi ceux du Fort ne pouvoient guères ſe réſoudre; Les empêcher? ils ne s'en croyoient pas en état. On n'oſoit y employer le canon, parce que celà auroit fait trop de bruit, & d'ailleurs la proviſion de poudre ne le permettoit pas. Il falloit néanmoins ſe décider, au mépris de la colère du Roi de Bantam & du Temangon de Jacatra, dont les priſonniers devoient être les premières victimes. On jugea cependant qu'ils en pourroient être quittes pour la peur, & que le Roi n'attenteroit point ſur leurs vies, tant qu'il auroit quelque choſe à redouter du reſſentiment des Hollandois; Ainſi de deux maux choiſiſſant le moindre, le Conſeil du Fort réſolut avec l'unanimité des voix, de détruire, ſans perte de tems, les nouvelles batteries des Javanois. On prend la réſolution de les détruire.

Trente Mouſquetaires fûrent auſſi-tôt commandés pour couvrir un plus grand nombre de gens ſans armes, qui devoient être employés à ſapper les ouvrages, arracher les paliſſades & mettre le feu par tout. On retira le drapeau blanc de deſſus le Fort, & le rouge fût arboré à ſa place, pour avertir encore les Javanois, comme on l'avoit déja fait de vive voix, qu'ils eûſſent à ſortir de leurs poſtes, s'ils ne vouloient y être forcés. Les Hollandois étant arrivés à la première batterie au Nord-Oueſt de la Rivière, les Javanois leur demandèrent ce qu'ils y venoient faire? Nous ſommes envoyés, leur répondirent les Hollandois, pour abbattre & brûler ces nouveaux ouvrages. *Fort bien*, dirent les Javanois, & en même tems ils ſe retirèrent, ce que firent auſſi ceux de la ſeconde batterie; mais, arrivés à la troiſième, les Hollandois y trouvèrent une ſi vive réſiſtance, qu'ils ſe virent d'abord contraints de plier; cependant, ſe ralliant un moment après, ils revinrent à la charge, avec tant de furie, qu'ils emportèrent d'aſſaut la batterie, & en chaſſèrent les Javanois, renverſant, arrachant, ou brûlant tout ce qui ſe préſentoit autour d'eux. Les Javanois eûrent quatre hommes tués, entre leſquels on comptoit un des *Pongawas*, ou Conſeillers de Bantam, avec ſon fils Du côté des Hollandois, il ſe trouvoit une vingtaine de bleſſés, la plûpart par des chauſſe-trapes, mais tous légèrement, & ſans aucun danger de la vie. Succès de cette entrepriſe.

Après cette expédition, les Hollandois arborèrent de nouveau le drapeau blanc, & ſe hâtèrent d'écrire au Pangoran Temangon, pour lui faire des excuſes de ce qui venoit d'arriver, témoignant être fâchés du malheur des quatre Javanois, qu'ils auroient bien voulu épargner, ſi la néceſſité de s'oppoſer au progrès des nouveaux ouvrages, ne les avoit obligés, malgré eux, à employer la force pour obtenir ce qu'on refuſoit de leur accorder Les Hollandois s'en excuſent.

Corn. 1619. de bonne grace. Ils le ſupplioient, avec les plus vives inſtances, de faire ceſſer ces travaux, d'oublier le paſſé, & d'en faire un rapport favorable au Roi de Bantam; offrant de reparer la perte ſoufferte à cette occaſion, & proteſtant qu'ils n'avoient pû differer davantage de détruire les batteries en queſtion, parce qu'ils étoient informés de la trahiſon préméditée de certaines gens, qui, ſous les dehors de l'amitié, n'avoient cherché qu'à faire tranſporter l'artillerie ſur ces batteries, pour s'en emparer d'abord par ſurpriſe, à l'aide du Soeſoehoenan Mataram, lorſque ſes forces ſeroient arrivées, & ſe rendre ſucceſſivement maîtres de la Ville de Jacatra, du Fort de Batavia, & peut-être auſſi de Bantam. Sans celà, il paroiſſoit beaucoup plus naturel, aux Hollandois, qu'on fortifiât la Ville du côté des Terres, & ils renouvelloient, à cet égard, les mêmes offres qu'ils avoient déja faites au Roi, en aſſûrant le Pangoran Temangon, qu'ils ſe chargeoient de la deffendre du côté de la Mer, & qu'ils tiendroient la Rivière ſi bien fermée, que perſonne ne pourroit entrer ni ſortir ſans ſes ordres.

Sentimens du Temangon & des Javanois.

Le Pangoran Temangon n'eût pas de peine à ſentir le fin du prétexte de trahiſon, dont les Hollandois s'étoient ſervi, pour juſtifier leur entrepriſe, en combattant les Bantamois de leurs propres armes. Auſſi ſçût-on que cette raiſon lui avoit entièrement fermé la bouche; qu'il avoit ſeulement demandé pourquoi les Hollandois avoient retiré le drapeau blanc & arboré le rouge à ſa place, & que, ſur ce qui lui avoit été répondu, que c'étoit uniquement pour avertir les Javanois d'abandonner leurs batteries, il avoit paru aſſez ſatisfait de cette attention; ajoûtant cependant, que la démarche de ceux du Fort n'en étoit pas moins contraire aux promeſſes des Hollandois de Bantam, qui avoient aſſûré le Roi qu'on n'apporteroit aucun empêchement à tout ce qui ſe feroit par ſon ordre. Enfin, la lettre avoit été beaucoup mieux reçûe qu'on n'auroit ôſé l'eſpérer; & ſuivant le rapport du Javanois, qui s'étoit chargé de la remettre, il avoit trouvé le Pangoran Temangon, ainſi que Kiay Lacmoy & les autres Orancaïes, moins irrités que conſternés de ce qui venoit d'arriver, lui ayant même recommandé d'aſſûrer ceux du Fort, qu'ils ſe tiendroient déſormais tranquilles, & qu'ils feroient de leur mieux pour perſuader, au Roi de Bantam, qu'il n'y avoit eû qu'un mal-entendu dans toute cette affaire. Dès le lendemain, les Javanois arborèrent auſſi le drapeau blanc dans la Ville. Le Pangoran Temangon ſe montra plus traitable, & Kiay Lacmoy, à qui les Hollandois avoient fait quelques préſens, les paya de ſes conſeils, ſur la manière dont ils devoient ſe juſtifier auprès du Roi de Bantam; mais, ſans entrer dans un nouveau détail de ces excuſes, la curioſité du Lecteur nous appelle ici à lui communiquer les réponſes.

Deſeſpoir des priſonniers de Bantam.

Quinze jours ſe paſſèrent dans l'impatience où l'on étoit d'apprendre des nouvelles des priſonniers. Enfin, le 25 d'Avril, on en reçût une Lettre, qui portoit tous les caractères de leur deſeſpoir, ou de leur rage; car il eſt difficile de juger, par ſon contenu, quelle paſſion prédominoit en eux. D'un côté, la crainte de la mort s'y fait viſiblement reconnoître; mais, de l'autre, la colère ſemble n'y avoir pas moins de part. Nous avons appris, diſoient-ils, avec la plus vive douleur, la ſortie que vous avez faite; mais nous ne comprenons point quelles raiſons urgentes ont pû vous y porter;

Car.

Car d'abord, l'amitié que le Roi avoit pour nous, a été par-là changée en une haine implacable. Nous avons tâché de l'entretenir dans de favorables diſpoſitions. Vous avez au contraire travaillé, de gayeté de cœur, à nous faire mourir, nous tous qui ſommes ici à Bantam, au nombre de plus de ſoixante & dix ames, tandis qu'en vous tenant tranquilles, vous auriez pû aiſément prévenir ce malheur, & détourner le préjudice que la Compagnie aura néceſſairement à ſouffrir d'une guerre de longue durée, & qui entrainera pour certain ſa ruine totale. Cette conduite moderée nous auroit valu des avantages dont nos voiſins profiteront. Encore une fois, nous ne ſçaurions attribuer l'action que vous venez de faire, qu'à une animoſité cachée contre une partie de ceux qui ſont ici à Bantam; animoſité ſi grande, qu'elle vous aveugle, & qu'elle endurcit tellement vos cœurs, qu'étouffant la voix de vôtre conſcience, vous ne croyez point commettre de crime en mépriſant la vie de vos frères, juſqu'à les livrer à la mort comme autant de malfaiteurs. Puis donc que c'eſt la volonté Divine, que nous périſſions par les mains des Payens & des Maures, à cauſe que vous n'avez ni foi ni loi, & que vous ne faites aucune bonne œuvre convenable à des Chrêtiens, mais qu'au contraire, vous rendez le mal pour le bien, nous ſupplions le Tout-Puiſſant, pour l'amour de J. C., qu'il lui plaiſe de nous faire à tous miſericorde, & de nous recevoir comme de fidèles martyrs dans ſon Royaume, &c. Coen. 1619.

A ces plaintes amères ſuccédoient des menaces & des reproches qui n'ajoûteroient rien à l'idée qu'on a dû prendre de la ſituation des priſonniers dans cet extrait de leur lettre. Toute eſpérance étoit perdue pour eux, & le Fort alloit être emporté d'aſſaut par les Javanois, qui avoient appellé les Anglois à leur ſecours. Cependant ils ſe radouciſſoient dans un *P. Script.*, en datte du lendemain, où ils marquoient, qu'en attendant ils s'étoient fait, à force de préſens, des amis, qui avoient ſupplié le Roi de vouloir bien prendre patience juſqu'à l'arrivée du Général Coen, & qu'on les flattoit que Sa Majeſté ſe trouvoit diſpoſée à leur accorder cette grace.

Mécontentement de ceux du Fort à ce ſujet.

Les Hollandois du Fort ne fûrent point ſurpris que les priſonniers de Bantam deſapprouvâſſent une démarche qui s'éloignoit ſi fort de leurs conſeils & de leurs ſentimens. D'ailleurs ils avoient bien prévû l'embarras mortel où les jetteroient les premiers mouvemens de la colère du Roi; mais il leur étoit impoſſible de trouver des excuſes aux épithétes injurieuſes qu'on leur donnoit dans cette lettre. Le Conſeil fût ſur le point de leur en marquer toute ſon indignation; cependant, conſiderant que celà ne ſerviroit qu'à replonger les priſonniers dans de nouvelles inquiétudes, ſans changer l'état des choſes, on prit le parti de les traiter avec plus de douceur, dans la réponſe générale qui leur fût envoyée; mais on laiſſa à chacun la liberté de leur expoſer ſes griefs en particulier, avec la diſcrétion & la décence convenables. Le Prédicateur du Fort, nommé Adrien Jacobſz *Hulzebos*, le Capitaine Jean van Gorcum, & le Commis Abraham van Uffelen, profitèrent de cette permiſſion; le premier, pour les ramener, par la morale, à des ſentimens plus équitables; le ſecond,

COEN. 1619. en homme de guerre, pour leur prouver la néceſſité de la ſortie qu'on avoit faite; & le troiſième, qui relevoit du Comptoir de Bantam, pour les aſſûrer, qu'il n'y avoit aucune part; mais qu'il n'étoit pas non plus en ſon pouvoir d'empêcher ſeul, une réſolution priſe de l'avis unanime des autres Officiers du Fort.

Changement favorable aux priſonniers.

LES nouvelles ultérieures des priſonniers de Bantam continuant d'être aſſez favorables, par un effet des préſens qu'ils répandoient à toutes mains, ceux du Fort leur en marquèrent leur ſatisfaction, & leur permirent même d'augmenter ces libéralités, à proportion qu'ils les jugeroient néceſſaires, quoiqu'elles fûſſent entièrement inutiles à la Garniſon du Fort, qui ſe trouvoit à l'abri de toute inſulte, tant de la part des Javanois que de celle des Anglois. Auſſi n'avoit-on pas daigné s'oppoſer aux travaux d'une nouvelle batterie, que les premiers avoient commencé de conſtruire depuis quelques jours; parce qu'elle ne pouvoit pas faire beaucoup de tort aux Hollandois, qui témoignoient au-reſte être ſurpris, qu'on les accuſât, à Bantam, de tenir la Rivière fermée, & de maltraiter les Javanois; ce qu'ils ne pouvoient regarder que comme de faux bruits, répandus uniquement dans la vûe d'augmenter les diſſenſions, ou peut-être auſſi de leur arracher chaque fois de nouveaux préſens, pour appaiſer la colère affectée du Roi, en lui fourniſſant ainſi les moyens d'obtenir, par artifice, ce qu'il n'ôſoit s'approprier de vive force.

Nouvelle batterie qu'on laiſſe faire aux Javanois.

Artifice du Sabandar de Bantam, pour obtenir des armes.

EN effet, cette politique étoit ſi naturelle aux Javanois, qu'il falloit l'avoir étudiée auſſi à fond que les Hollandois, pour ſe garantir des pièges qu'on leur tendoit à tous momens. On en eût une nouvelle preuve, le 9 de Mai, dans une lettre de Kiay Warga, Sabandar de Bantam, où, après avoir fait le récit des ſervices importans qu'il venoit de rendre aux Hollandois auprès du Roi, il leur demandoit une certaine quantité de mouſquets, dont il diſoit avoir beſoin contre les Bâtimens du Soeſoehoenan Mataram; voulant encore leur perſuader que ce Prince ſe trouvoit actuellement déja en route; & ce qu'il y avoit de plus ſingulier, c'eſt que le contenu de cette lettre étoit confirmé par une autre des priſonniers, qui continuoient de défendre leur cauſe, ou plutôt celle du Roi de Bantam, contre les dernières objections particulières de ceux du Fort, que l'inconſiſtance de ces raiſons indiſpoſoit de plus en plus.

Arrivée de deux Conſeillers des Indes d'Amboine à Jacatra.

MAIS on étoit à la fin de toutes ces conteſtations, qui, ſans une Providence marquée, devoient néceſſairement détruire le bonheur des Hollandois par leurs propres mains. Dès le même jour, on vît arriver, à la rade de Jacatra, la Frégate *Ceylan*, ayant à bord deux Conſeillers des Indes, nommés Pierre de *Carpentier* & André *Soury*, à qui le Général Coen avoit fait prendre les devans, avec l'aſſûrance de les ſuivre lui-même dans trois mois. Ce délai modéra la joye que devoit cauſer une ſi grande nouvelle, mais elle n'en fût que d'autant plus vive quelques jours après, par l'apparition inopinée de ce Général, qui avoit changé de réſolution, comme on le verra plus amplement ci-deſſous.

On en informe les priſonniers.

ON ſe hâta de donner part, aux priſonniers de Bantam, de l'arrivée de ces deux Conſeillers des Indes, & des nouvelles qu'ils avoient apportées.

L'au-

L'audace qu'elles commençoient d'inſpirer, à ceux du Fort, leur avoit fait ajoûter, dans cette lettre, qu'ils étoient ſurpris de l'*impertinente* défaite du Roi de Bantam, au ſujet de deux femmes Chrétiennes, dont on lui avoit demandé la reſtitution, puiſqu'il pouvoit à préſent compter *que la Mouſſon étoit paſſée pour lui, & que les Hollandois auroient bien-tôt auſſi leur tour.* Cette menace n'empêcha pas que les priſonniers ne fûſſent plus étroitement reſſerrés que jamais. On interceptoit preſque toutes leurs lettres, qu'on faiſoit expliquer ſéparément à pluſieurs d'entr'eux, pour voir ſi leurs rapports étoient conformes. Les Anglois s'acquitoient auparavant de cette fonction; mais, les choſes ayant changé de face à leur égard, les Hollandois étoient contraints d'être eux-mêmes les Interprêtes de leurs plus ſecrets ſentimens. Malgré cette rigueur, on remarquoit que les dernières nouvelles, arrivées au Fort de Batavia, avoient répandu une grande conſternation à la Cour de Bantam, où les conſeils ne finiſſoient point, de jour ni de nuit.

COEN. 1619.

Ils ſont plus reſſerrés que jamais.

Inquiétudes des Bantamois.

LE Roi de Bantam, qui connoiſſoit la valeur des Hollandois, n'avoit jamais fait *beaucoup de fond ſur les promeſſes* des Anglois, qui ſe vantoient d'être en état de les chaſſer entièrement des Indes; Cependant il s'étoit toûjours flatté, de voir encore ces deux Nations s'entre-détruire elles-mêmes, de manière qu'il lui ſeroit facile de s'emparer d'une Place, dont le nom ſeul lui inſpiroit de la terreur. Mais ſes eſpérances ſe trouvoient alors évanouïes. Les Anglois avoient ſéparé leur Flotte, qui conſiſtoit en quatorze Vaiſſeaux; & loin d'attendre le Général Coen pour lui livrer bataille, toutes leurs diſpoſitions annonçoient qu'ils ne ſongeoient qu'à s'éloigner de ces Quartiers.

Ils ſont trompés par les bravades des Anglois.

ENFIN, s'il reſtoit quelques inquiètudes, aux Hollandois, elles ne regardoient plus que les priſonniers de Bantam. Trois lettres conſécutives, qui leur fûrent écrites juſqu'au 24 de Mai, dûrent ranimer leur courage. A la dernière on en avoit joint une pour le Roi, qui contenoit des repréſentations ſérieuſes, mais polies. On eſpéroit, diſoit-on aux priſonniers, que ſon ambition & ſon opiniâtreté ſe laiſſeroient vaincre à des inſtances ſi vives. Les priſonniers avoient ordre de les lui expliquer ſans déguiſement, & l'on prévenoit leur ſcrupule, à cet égard, par de fortes aſſûrances qu'ils n'avoient plus rien à craindre, & que, dans peu de tems, les choſes pourroient changer avantageuſement de face.

Sérieuſes repréſentations des Hollandois.

CE moment déſiré étoit plus proche qu'on ne le croyoit. Trois jours après, c'eſt-à-dire le 27 de Mai, le Yacht *la petite Hollande* vint mouiller ſous le Fort, où la nouvelle qu'il apportoit ne tarda pas de cauſer la joye la plus vive qu'on puiſſe s'imaginer. Ce Yacht avoit été dépêché de Japara par le Général Coen, avec une lettre addreſſée aux Conſeillers de Carpentier & Soury, à qui il étoit ordonné d'écrire ſur le champ au Pangoran Gedè, ou Roi de Bantam, pour lui inſinuer de reſter neutre & de ne point ſe mêler des affaires de Jacatra. L'ordre parût étrange à ceux du Fort, parce que le Gouverneur-Général ne pouvoit ignorer la façon dont ce Prince s'étoit emparé du Royaume, où il tenoit au-delà de trois mille hommes de ſes meilleures Troupes; Cependant on jugea que Coen devoit avoir eû ſes raiſons pour faire faire une pareille inſinuation, & qu'apparemment il vouloit

Avis de l'arrivée de la Flotte de Coen.

Ordre qu'il donne d'avertir le Roi de ſe tenir neutre.

COEN. 1619.

loit affecter d'ignorer ce qui s'étoit paſſé durant ſon abſence. Ceux du Fort ne manquèrent point de s'acquiter de cette commiſſion le lendemain, & les priſonniers de Bantam fûrent chargés, en même tems, de l'expliquer fidèlement au Roi, afin qu'il ne pût en prétendre cauſe d'ignorance; mais il étoit déja trop tard, & le coup fût frappé avant l'arrivée de cette lettre.

La Ville de Jacatra eſt détruite par ce Général.

ENFIN Coen parût le 28 de Mai (*f*), & mouilla ſous le Fort. La Flotte, qu'il amenoit des Moluques, étant compoſée de dix-ſept voiles, il trouva peu de réſiſtance à Jacatra. Douze Compagnies de Soldats & de Matelots, qu'il fit débarquer le jour ſuivant, emportèrent la Ville dans l'eſpace de trois jours. Il en fit raſer les murs & détruire les maiſons. Van den Broek s'étend peu ſur ce grand événement; mais on en trouve quelques circonſtances dans un autre Voyageur. Le Général, ſuivant le récit de *Rechteren* (*g*), ayant fait débarquer onze cens hommes, leur fit paſſer la Rivière, & donna auſſi-tôt l'ordre de l'aſſaut. La Ville, qui n'étoit qu'à une portée de mouſquet du Fort, fût vigoureuſement attaquée. Une partie des Habitans prit la fuite (*h*); & le reſte, à l'exception des femmes & des enfans, fût paſſé au fil de l'épée. Les murailles fûrent raſées, la Ville brûlée, & tout en fût éteint juſqu'au nom. Après avoir fait cette conquête, on prit des meſures pour ſe l'aſſûrer. On travailla promptement aux Fortifications de Batavia, & cette Place s'accrût bien-tôt, avec les forces des Hollandois (*i*).

CAMPHUIS, de qui nous avons déja emprunté divers détails intéreſſans (*k*), n'ajoûte rien de fort remarquable au ſujet de la priſe de cette Ville, où il dit ſeulement qu'il ſe trouvoit ſept à huit mille Javanois, dont environ la moitié étoit compoſée des Troupes de Bantam. Ils prirent la fuite, après quelques momens de réſiſtance, laiſſant derrière eux ſix tonneaux

(*f*) Le Journal de Van den Broek datte mal ce retour du 25 de *Mars* 1619.

(*g*) Dans la Relation de ſon Voyage.

(*h*) Van Rechteren y comprend le Roi; mais on a vû plus haut qu'il avoit été chaſſé de ſa Ville.

(*i*) Van den Broek, dans un endroit de ſon Journal, ſe vante d'avoir fait donner le nom de *Batavia* au Fort de Jacatra; & ailleurs il dit que Coen, fâché de le trouver écrit ſur la porte, le fit effacer tout de ſuite; tandis que la choſe étoit décidée dès l'année 1617., avant même qu'on ſçût encore où ſeroit la Capitale des Etabliſſemens Hollandois, comme la lettre des Directeurs de la Compagnie des Indes, rapportée par Valentyn, en eſt une preuve inconteſtable. On peut ſuppoſer que Van den Broek aura fait exécuter cet ordre; mais le mécontentement de Coen ne paroît pas trop concevable. Cependant il eſt certain que le nom de Batavia ne ſe trouve employé dans aucunes lettres, ni autres écritures publiques, que depuis le 23 d'Août 1621, & ſur un nouvel ordre de la Compagnie.

(*k*) Dans un Ecrit intitulé *Batavia's Grondveſting*, ou *Fondation de Batavia*, que Valentyn nous a conſervé, en avertiſſant que l'Auteur, Premier Clerc de la Sécretairie, & depuis Gouverneur Général, l'avoit compoſé, avec beaucoup de ſoin, ſur les anciens Mémoires qui ſe trouvoient encore, de ſon tems, dans les Archives de la Compagnie; mais qui n'exiſtent plus. Le Journal de Van den Broek, augmenté & corrigé par ce récit, contient une infinité d'erreurs conſidérables, non ſeulement dans les dattes, mais même par rapport au fond du ſujet; ſoit qu'on doive les mettre ſur le compte du Copiſte ou de l'Imprimeur; ſoit que Van den Broek, ayant été longtems abſent & priſonnier, n'ait pas toûjours eu occaſion de s'informer des véritables circonſtances, ou qu'il puiſſe en avoir omis & déguiſé quelques unes, qui n'étoient pas tout-à-fait à ſon avantage.

neaux de poudre & quarante pièces de canon de tout calibre. On leur tua quantité de monde, quoique le nombre ne pût en être bien connu, parce qu'ils avoient emporté leurs morts. Les Hollandois ne perdirent qu'un ſeul homme, & ils eûrent peu de bleſſés. COEN. 1619.

APRÈS cette victoire, Coen dépêcha un exprès à Bantam, avec ordre à Van den Broek, & aux autres Hollandois de cette Ville, d'informer le Roi, ou Pangoran Gedè, qu'il étoit arrivé des Moluques avec un bon nombre de Vaiſſeaux & de Troupes; qu'en paſſant, il avoit fait brûler une ſeconde fois la Ville de Japara, pour vanger l'inſulte que les Hollandois y avoient reçûe; qu'il s'étoit de même emparé de Jacatra, par les raiſons légitimes qu'on lui en avoit données, & qu'il recapituloit en peu de mots. Enfin, il annonçoit, à ce Prince, que la néceſſité l'appelloit à ſe rendre inceſſamment devant Bantam avec toute ſa Flotte, pour ſe faire reſtituer les priſonniers de ſa Nation; mais qu'il avoit bien voulu l'avertir à tems de ſa réſolution, afin de prévenir les ſuites fâcheuſes qui pourroient réſulter de cette violence. Communication qu'il en donne au Roi de Bantam. Ses menaces pour ſe faire rendre les priſonniers.

LA facilité avec laquelle on venoit de réduire la Ville de Jacatra, n'étant guères propre à en aſſûrer de ſi-tôt la poſſeſſion, on fût informé, le lendemain, que les ennemis ſe raſſembloient par troupes, à quelque diſtance de la Ville, où ils s'étoient fortifiés dans deux endroits différens. Ils en fûrent délogés le jour ſuivant, par un détachement de ſix cens hommes, qui les contraignit encore à prendre la fuite. Mais tandis qu'on étoit occupé à s'étendre des deux côtés de la Rivière, & à brûler un grand nombre de maiſons dans l'eſpace d'une demie lieue, peu s'en fallût que l'ardeur de ce plaiſir & celle du pillage ne devint funeſte aux Hollandois, dont une partie alloit tomber dans une embuſcade des ennemis, qui les auroient tous maſſacrés, ſi le reſte n'eût rejoint aſſez à tems pour leur donner du ſecours. Dans de ſi foibles commencemens, le moindre échec pouvoit tirer à conſéquence, & c'étoit toûjours une grande faute de ſe ſéparer à la vûe d'un ennemi mal dompté, dont les forces étoient encore de beaucoup ſupérieures; Auſſi eſt-ce une remarque, qu'on ne peut s'empêcher de faire, d'après les Directeurs de la Compagnie des Indes (*l*), que la victoire des Hollandois eſt moins duë à leur prudence qu'à la fortune, qu'ils ont ſouvent tâché de détruire eux-mêmes ſans le ſçavoir, ni ſans en pouvoir venir à bout. Dernière attaque qui manque d'être fatale aux Hollandois. La fortune les ſert mieux que la prudence.

LA

(*l*) Dans la Lettre qu'ils écrivoient au Général Coen, en datte du 24 Mars 1620, & dont le commencement eſt ſur-tout remarquable; En voici la Traduction;

„ Nous avons conſideré le rapport que „ vous nous avez fait de ce qui s'eſt paſſé à „ Jacatra, durant le Siège de nôtre Fort, la „ mauvaiſe conduite de nos gens, leurs di„ verſes Capitulations, tant avec le Roi de „ Jacatra qu'avec les Anglois & le Roi de „ Bantam pour la reddition de ce Fort, & de „ quelle manière elle a été empêchée chaque „ fois. Nous ne pouvons qu'y reconnoître, „ que la même Place a été très-miraculeuſe„ ment conſervée, & que ſi elle eſt reſtée en„ tre nos mains, *c'eſt plutôt par bonheur que* „ *par prudence*, juſqu'au moment que vous „ avez enfin paru à la tête de nos Forces réu„ nies, détruit Japara, fait lever le Siège de „ nôtre Fort, pris la Ville de Jacatra, & diſ„ ſipé les Troupes de Bantam; par où vous „ êtes ainſi reſté maître des Places & du Pays „ aux environs, &c. "

COEN. 1619.

LA Flotte ſe rendit, le 7 de Juin, dans la rade de Bantam, d'où Coen fit demander, ſur le champ, au Gouverneur, tous les priſonniers de ſa Nation. Un d'entr'eux fût envoyé le lendemain à bord du Général, pour lui dire, que le Roi étoit prêt à leur rendre à tous la liberté, dès qu'on la lui auroit fait demander par une perſonne de diſtinction. On le fit tout de ſuite; mais le Député revint bien-tôt avec la réponſe, que le Roi & ſon Conſeil ne pouvoient y conſentir, avant que d'avoir des aſſûrances plus poſitives, que le Général, après l'extradition des priſonniers, n'entreprendroit rien contre la Ville. Outre Van den Broek & ceux qui avoient été amenés de Jacatra, les Anglois avoient mis en dépôt, dans Bantam, ſoixante & dix autres Hollandois, qu'ils avoient pris ſur le *Lion Noir*. Il parût dur au Gouverneur de ſe les voir enlever avec ſi peu de ménagement; &, dans le reſſentiment d'une demande ſi bruſque, il menaça Van den Broek de le faire tuer. Cependant Coen lui ayant fait déclarer que ſi les priſonniers n'étoient à bord dans vingt-quatre heures, il devoit s'attendre à voir employer la force, il prit le parti d'en renvoyer ſoixante-trois, mais il retint encore Van den Broek avec ſept ou huit autres. Le ſoir, étant ſeul avec Van den Broek, il lui dit; „ qu'il le comparoit à un petit oiſeau, qu'un „ Roi tenoit dans une cage d'or, où il mangeoit les meilleurs morceaux de „ ſa table, & où il le combloit de careſſes. L'oiſeau dit un jour au Roi; „ Il eſt vrai que vous me faites beaucoup de bien; mais de-quoi me ſert-„ il? Permettez qu'au moins une fois je me ſerve de mes aîles. Je vous „ promets de revenir dans la cage dorée où vous me traitez ſi bien. Le Roi „ prenant trop de confiance à cette promeſſe, lui laiſſa prendre l'eſſor. „ L'oiſeau revint effectivement; mais ce ne fût pas pour rentrer dans ſa „ cage (*m*) ".

Le Roi de Bantam eſt forcé de rendre les priſonniers.

LE Gouverneur vouloit faire entendre, par cette allégorie, qu'il craignoit le retour de ſon priſonnier, & l'on verra bientôt qu'il ne ſe trompoit pas. Cependant il ſe détermina, le lendemain, à lui rendre la liberté ainſi qu'aux autres. Coen, ſatisfait par le renvoi de tous ſes gens, ne demanda que plus fiérement de ſavoir quelles ſeroient déſormais les intentions du Roi, qui, ſans héſiter, lui fit répondre, qu'il ne cherchoit qu'à vivre en bonne intelligence avec la Compagnie, rejettant tout ce qui s'étoit paſſé ſur les Anglois & ſur le Roi de Jacatra, & promettant de favoriſer à l'avenir les Hollandois, dont il reconnoiſſoit la bonne-foi, autant qu'il ſe plaignoit de la conduite des Anglois. On fit ſemblant d'admettre ces raiſons, parce que les motifs du Commerce portoient d'ailleurs à épargner une Ville, où l'on ſe flattoit de pouvoir de nouveau l'exercer avec plus d'avantages; mais on ne tarda pas de ſe convaincre du peu de fond qu'il y avoit à faire ſur des diſpoſitions apparentes, qui n'étoient que le fruit de la néceſſité des circonſtances.

Belles promeſſes qu'il fait aux Hollandois.

LES Anglois étant ſortis du Détroit de la Sonde, la Flotte Hollandoiſe retourna à Batavia, où Van den Broek fut reçu avec joye par ſes Compatriotes, qui avoient tant de fois craint pour ſa vie. Coen le renvoya bien tôt

Retour de la Flotte à Batavia.

(*m*) Les Indiens aiment les fables & les allégories.

tôt devant Bantam avec quelques Vaiſſeaux, pour retirer de cette Ville tout ce qui appartenoit à la Compagnie Hollandoiſe. Quantité de Chinois, qui vinrent ſe rendre à lui, fûrent conduits à Batavia pour groſſir le nombre des Habitans. Cependant il reçût ordre du Général d'en faire ſa déclaration au Pangoran, qui répondit que ces fugitifs le touchoient peu, & qu'il leur laiſſoit la liberté de choiſir leur retraite. Il ajoûta qu'il avoit bien prédit que l'oiſeau s'envoleroit, & que s'il revenoit, ce ne ſeroit pas pour rentrer dans ſa cage, mais pour faire envoler d'autres oiſeaux avec lui. Le refus qu'il fit de livrer les marchandiſes de la Compagnie & onze Hollandois, qui occupoient encore le Comptoir, devint l'occaſion d'une guerre fort vive, qui acheva de juſtifier ſa prédiction. Camphuis ſemble expliquer mieux la choſe. „ Le Roi tenoit, dit-il, quantité de petits Bâtimens en Mer, „ qui arrêtoient les Vaiſſeaux deſtinés pour Jacatra, & les amenoient à Ban„ tam, par où tout Commerce étoit coupé aux Hollandois, qui auroient „ même bien-tôt manqué de vivres. On s'en plaignit à ce Prince, qui pré„ tendit l'ignorer, & ne changeant point de conduite, Van den Broek eût „ ordre de lui demander s'il vouloit la Paix ou la Guerre; à quoi le Roi ré„ pondit qu'il lui étoit indifferent, & que les Hollandois pouvoient faire ce „ qu'ils jugeroient à propos ". Van den Broek commença les hoſtilités le 2 d'Août. Dans l'eſpace de quelques mois, les Hollandois enlevèrent, aux environs de Bantam, neuf Jonques de différentes grandeurs, quinze Tingans, dix-huit Vliegers, ſept Chiampans Chinois, quarante-neuf Javanois & trente-quatre femmes; ſans compter cent trente-deux Chinois, dont la plûpart venoient ſe rendre volontairement, dans le deſſein de quitter Bantam & de s'établir à Batavia. „ Cette Guerre, ajoute Camphuis, dura dix „ années; mais Van den Broek fut relevé, le 12 de Novembre, par le Gou„ verneur Fréderic *Houtman*, ce qui lui cauſa beaucoup de chagrin. Il s'en „ plaignit un peu amèrement au Général Coen, qui voulant lui faire enten„ dre raiſon, lui écrivit une Lettre trop ſingulière pour ne point mériter de „ tenir au moins place dans les Notes (*n*) ".

COEN. 1619.

Guerre avec Bantam.

DANS le cours de cette année, les Hollandois avoient pris ſept Navires Anglois, & comme on en attendoit d'autres de l'Europe, pour les remplacer au commencement de l'année ſuivante, Van den Broek reçût ordre d'aller croiſer ſur eux, dans le Détroit de la Sonde, avec une Eſcadre de ſix gros Vaiſſeaux & d'un Yacht. Il en découvrit un, qu'il contraignit de venir ſous le Pavillon Hollandois. Mais au lieu du butin qu'il avoit fait eſpérer à ſes gens, il n'eut à leur donner que la nouvelle de la Paix, qui étoit

1620.

Concluſion de la Paix entre les Compagnies Angloiſe & Hollandoiſe.

(*n*) Je ſuis ſurpris que vous vous formaliſiez ſi fort de l'arrivée de Mr. Houtman auprès de vous, & que vous vous oubliiez en quelque façon vous-même. Vous devriez uſer de plus de réflexion, & conſidérer qu'il ſied mieux au ſubalterne de plier qu'au ſupérieur. La Lune domine bien ſur la nuit; cependant lors que le Soleil ſe montre, n'eſt-elle pas obligée de céder? En reſte-t-elle moins la même? Elle ne perd rien de ſa dignité; mais elle attend ſon tems & ne cherche point à troubler l'ordre de la Nature. Le Payſan cède au Gentilhomme, le Gentilhomme au Comte, le Comte au Duc, le Duc au Roi, le Roi à l'Empereur, l'Empereur à Dieu, & Dieu à toutes choſes avec une certaine harmonie & un certain ordre. Sur ce &c. Au Fort de Jacatra le 28 de Novembre 1619.

Coen. 1620.

étoit concluë entre les Compagnies d'Angleterre & de Hollande, & dont le Capitaine Anglois lui offrit des preuves, par la lecture de plusieurs Lettres, en l'assurant qu'il étoit suivi d'un Yacht de la Compagnie, qui venoit l'annoncer aux Indes. Elle fut publiée, à l'arrivée du Yacht, le 9 de Juin 1620. Les Anglois demandèrent qu'on leur accordât, dans la nouvelle Ville de Batavia, la même place qu'ils y avoient euë pour y bâtir un Comptoir. Mais elle leur fut refusée, parcequ'elle étoit trop voisine du Fort. Coen leur assigna un autre lieu, proche de l'ancien Palais du Roi, sans faire beaucoup d'attention à leurs plaintes. Ce n'étoit que le prélude de nouveaux mécontentemens, bien plus importans, qui devoient être l'effet d'une association, aussi inégale qu'incompatible à tous égards.

Origine de leurs différends.

La douceur & la patience, qui avoient ouvert l'entrée des Indes, aux Hollandois, n'étoient pas les vertus favorites des Anglois; aussi leurs progrès se trouvoient-ils, depuis longtems, proportionnés à cette difference de genie & de conduite. La jalousie, qu'en conçurent les Anglois, se convertit bien-tôt en une animosité, dont les effets, d'abord sourds, dégenerèrent enfin en une rupture ouverte de leur part, après que le sentiment de leur foiblesse aux Indes, les eut portés à s'assurer de l'appui des Souverains & des Peuples de ces Contrées, à la faveur des impressions siniſtres qu'ils leur avoient données contre leurs paisibles Rivaux, dont la bonne foi les auroit laissés sans défiance, s'ils n'eussent pas eu, de longue main, pour Ennemis, les Espagnols, qui les avoient obligés à se tenir toûjours sur leurs gardes; Ceux-ci, par ce moyen, contre leur intention, contribuèrent beaucoup au salut des Hollandois. Les forces que la Compagnie étoit contrainte d'entretenir aux Moluques & à Banda, se trouvèrent à propos pour achever l'ouvrage de sa délivrance, par l'heureuse Révolution, dont on vient de faire l'histoire.

On a recours à la voye des Négociations.

La Guerre qui se faisoit aux Indes n'étoit qu'entre les deux Compagnies Angloise & Hollandoise, sans que leurs Souverains parussent extérieurement y prendre part en Europe. La Compagnie Angloise avoit compté de profiter des travaux que les Hollandois avoient soufferts dans les Indes, & les progrès qu'elle fit, en peu d'années, temoignèrent de la solidité de ses vuës politiques; Mais, frustrée tout-à-coup de ces espérances, & ne se promettant plus rien de la force ouverte, elle eut recours à la voye des Négociations, qui ne pouvoit manquer de lui procurer de grands avantages, par les égards que les Etats Généraux devoient avoir pour son Roi. Ce Monarque, qui intervint à sa demande, leur fit savoir ses intentions sur cette Guerre, & témoigna qu'il souhaitoit de la voir terminée. Le même desir animant les Etats, la difficulté ne rouloit plus que sur les conditions de l'accommodement.

Association des deux Compagnies.

Les Hollandois avoient exposé, en leur particulier, sans aucune societé avec d'autres Nations, leurs biens & leurs vies, pour obtenir, aux Indes, les Etablissemens qu'ils y avoient alors. Naturellement ils auroient bien voulu se les conserver sans partage avec des Etrangers, qui loin d'y contribuër, n'avoient cherché qu'à les détruire. Il fallut pourtant s'y résoudre, par la nécessité de conserver la bonne intelligence entre les deux Nations.

tions. Leurs Compagnies entrèrent en alliance, pour joindre leurs armes, attaquer les Eſpagnols & les Portugais, leurs Ennemis communs, les dépouiller des avantages que la Guerre entre ces deux Compagnies leur avoit donné lieu d'obtenir, particulièrement au préjudice de celle de Hollande, & les chaſſer des Pays, qu'ils avoient de nouveau envahis; après quoi, le Commerce devoit être commun aux deux Nations dans ces Pays délivrés à fraix communs, & par les armes communes; & les conditions, qui devoient y être obſervées, furent règlées avec beaucoup d'exactitude, dans la vûe de prévenir de nouvelles diſputes. Conc. 1620.

Mais les Anglois n'avoient pas réſolu qu'il leur en coutât beaucoup pour s'acquérir la poſſeſſion d'une partie de ces Iſles qui produiſent les Epiceries. Leur Compagnie n'envoya ni munitions, ni argent, ni ordres, pour aider au recouvrement de ce qu'on avoit perdu, moins encore à faire de nouvelles Conquêtes. Laiſſant le ſoin de tout aux Hollandois, elle ne doutoit pas que leur propre intérêt ne les portât à ſe rétablir dans leurs anciens droits, ſur tout voyant qu'ils étoient aſſez en état de le faire, par les moyens que leur fourniroit une Place, telle qu'étoit alors Batavia. D'un autre côté, la Compagnie Hollandoiſe avoit encore moins entendu aſſocier au fruit de ſes nouvelles peines, ceux qui n'y auroient point eu de part; & elle ne s'y voyoit engagée par aucune clauſe des Traités. Elle prétendoit que les Lieux, où il faudroit que le Commerce fut commun, ſeroient conquis à fraix communs, & que s'il ne s'agiſſoit que de s'y établir, & non de les conquerir, les Etabliſſemens ſe feroient de même; ou que ſi les Anglois vouloient l'abandonner, & qu'elle fut obligée d'agir ſeule, elle agiroit auſſi pour elle ſeule, ſans leur faire part des avantages que ſes forces & ſes ſoins pourroient lui donner. Ses défauts.

Entre les clauſes du Traité, qui fut conclu au mois de Juillet 1619, il y en avoit une, qui établiſſoit un Conſeil compoſé de Membres des deux Nations, ſous le nom de *Conſeil de Deffenſe*, qui devoit réſider à Batavia. L'Article huitième portoit; „ qu'à l'égard des Iſles Moluques, de celles „ de Banda & d'Amboine, la Compagnie Angloiſe auroit par tiers le Com„ merce qui s'y feroit; c'eſt-à-dire qu'elle fourniroit le tiers de toutes les „ marchandiſes, qui y ſeroient portées & débitées, & qu'elle auroit le „ tiers de tous les fruits & des denrées qui en proviendroient, & la Com„ pagnie Hollandoiſe devoit faire les deux tiers des fourniſſemens, & reti„ rer auſſi les deux tiers des fruits ". Principales conditions du Traité.

D'autres Articles contenoient les conditions ſuivantes; „ Comme un „ Trafic de cette importance ne ſe peut maintenir ſans une vigoureuſe „ deffenſe, &c. les deux Compagnies entretiendront, à fraix égaux, vingt „ Navires de Guerre, ou plus ſi on le juge à propos, chacun du port de ſix „ à huit cens tonneaux, & monté de cent cinquante hommes, avec trente „ pièces de canon, de huit juſqu'à dix-huit livres de balle. Le Conſeil de „ Deffenſe règlera le nombre des petits Bâtimens à rames. Les Forts ſe„ ront entretenus du produit des droits & tributs, à fixer par le Conſeil, „ qui ſera compoſé de huit perſonnes des plus conſidérables des Indes, où „ les Anglois & les Hollandois préſideront alternativement. Ce Conſeil „ décidera & règlera toutes les affaires qui concerneront la deffenſe par

COEN. 1620.

„ Mer, & diſpoſera des Navires de Guerre, leſquels ne pourront être em-
„ ployés en Marchandiſes, ſi ce n'eſt quelquefois pour en tranſporter ſeu-
„ lement d'un lieu à l'autre, avec le conſentement du Conſeil de Deffenſe.
„ Les Forts demeureront reſpectivement entre les mains des Poſſeſſeurs
„ actuëls. Ceux dont on pourra s'emparer, ſeront partagés, ou l'on y
„ mettra Garniſon commune, ſelon que le Conſeil de Deffenſe le jugera
„ le plus convenable. Aucune des deux Compagnies ne pourra exclure
„ l'autre du Commerce aux Moluques, ni d'aucun autre lieu, ſoit par Con-
„ ſtruction de Forts, ou par Contrats; & il ſera libre à chacune de trafiquer
„ par tout". Ce Traité devoit ſubſiſter vingt ans, & en cas de différends, le Roi de la Grande Bretagne & les Etats Généraux s'en reſervoient le jugement.

On propoſe en commun la reduction des Iſles de Banda.

COMME les Iſles de Banda étoient un des principaux objets, que la Compagnie Angloiſe avoit eu en vûe, ſes Officiers s'étoient fait une eſpèce de devoir de fournir d'armes & de vivres les Habitans, en fomentant leur revolte, qui, juſqu'à la publication de la Paix, n'avoit pû être entièrement étouffée. Non ſeulement ils s'étoient ſouſtraits à la juriſdiction du Fort de Naſſau, & avoient vendu tous leurs fruits aux Etrangers, ſur tout aux Portugais; mais ils exerçoient encore journellement toutes ſortes d'hoſtilités contre les Hollandois. Ainſi la première affaire que le Gouverneur Coen mit ſur le tapis dans le Conſeil de Deffenſe, fut la reduction des Bandanois, & le rétabliſſement des affaires à Amboine & dans les autres Moluques.

Les Anglois ſe déclarent hors d'état d'y contribuër.

QUOIQUE les Commiſſaires Anglois reconnuſſent la néceſſité de faire ce que propoſoient les Hollandois, & l'obligation où ils étoient de les aſſiſter dans cette entrepriſe, ils déclarèrent néanmoins que le pouvoir leur manquoit, n'ayant ni Vaiſſeaux, ni Fonds, & qu'ainſi ils ſe trouvoient hors d'état de rien fournir; déclaration qui fut enrégitrée dans toute ſon étenduë le premier de Janvier 1621. Coen y répondit ſéchement, que puis que les Anglois ne vouloient pas contribuër au rétabliſſement des affaires communes dans ces Iſles, il l'entreprendroit ſeul, au profit de ſes Maîtres, & que s'il ſe voyoit privé du ſecours de ſes Alliés, il comptoit ſur celui du Ciel, dont il avoit déja reçu de ſi grandes faveurs. En effet, Coen mit à la voile dès le 13 du même mois pour Amboine, où il relâcha le 13 de Février, & le 27, il mouilla l'ancre ſous le Fort de Naſſau dans l'Iſle de Neira.

1621.

Les Hollandois l'entreprennent ſeuls.

Obſtacles qu'ils rencontrent de la part des Anglois.

UN des Commiſſaires Anglois, qui avoit aſſiſté, le 1er de Janvier, aux déliberations du Conſeil de Deffenſe, ſe trouvant à Amboine, lorſque le Gouverneur Général en partit pour Banda, ne craignit pas de mettre des Lettres entre les mains des Hollandois mêmes, pour les rendre à ſes Compatriotes de la petite Iſle de *Pulo Rhun*, à qui il donnoit avis des deſſeins du Gouverneur, leur écrivant toutes les particularités qu'il en ſavoit, dont ils ne manquèrent pas de faire part aux Bandanois. On apprit auſſi, qu'avant que la Flotte eut paru, ces mêmes Anglois de Pulo Rhun avoient envoyé quatre pièces de canon à *Lonthoir*, Ville ſituée dans la grande Iſle de Banda; Mais les Habitans n'eurent pas le tems de les mettre en batterie, ſans quoi ils auroient pû empêcher le paſſage aux Vaiſſeaux Hollandois.

D'au-

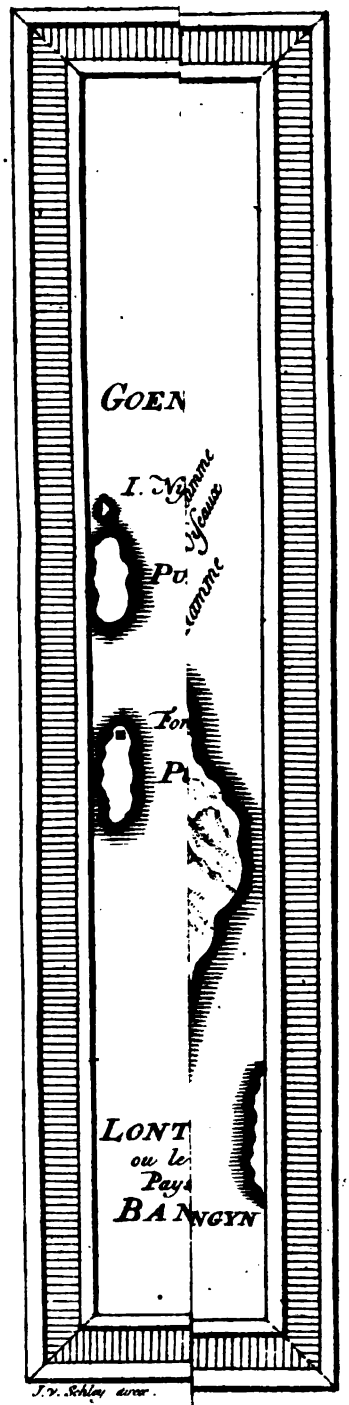

ISLA.

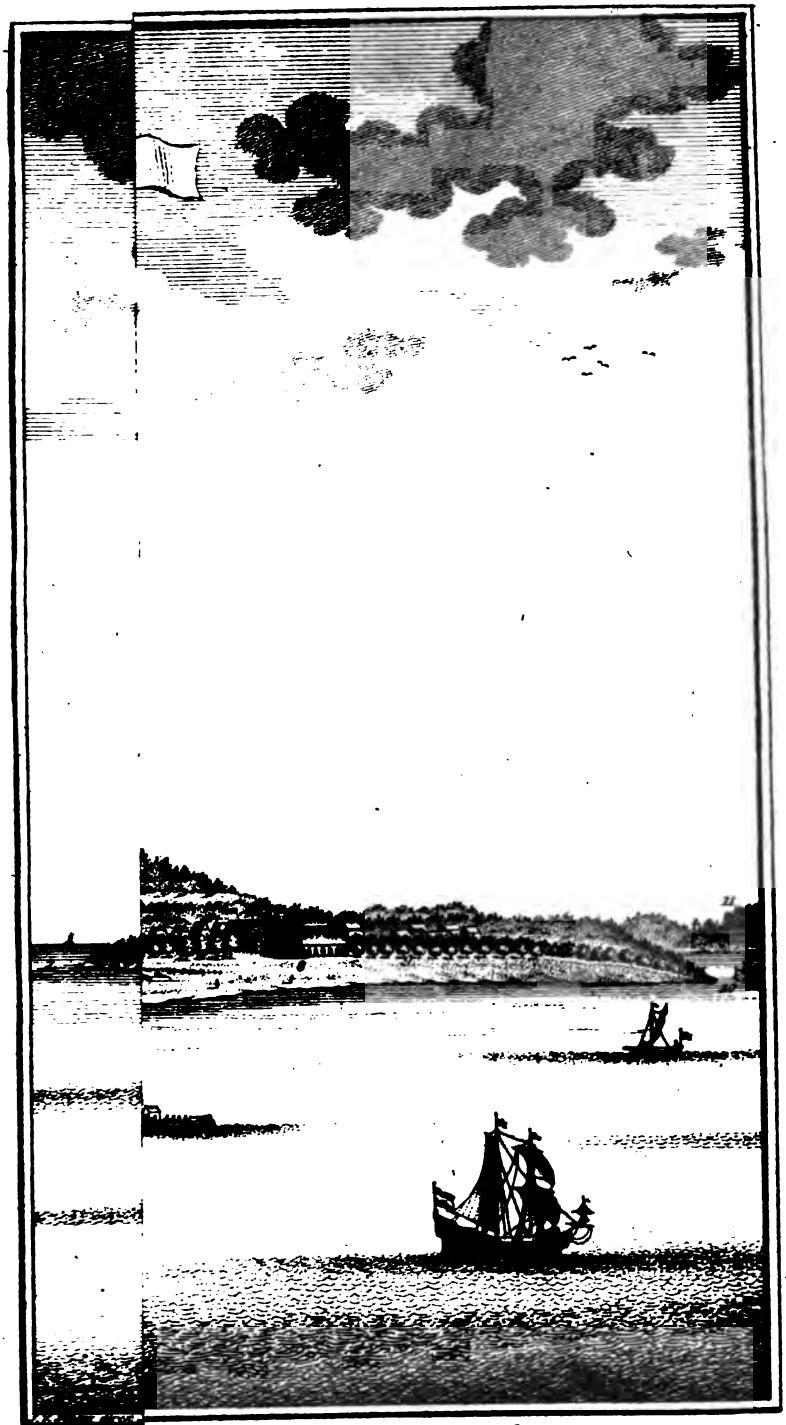

11. *Le Haut Pays de Banda.*
Het Hoogs Land van Banda.

12. *Le Mole avec ſa Demie-Lune.*
Het Hooft met synte Halve-Maan voor 't Kaſteel Naſſau.

D'autres Anglois, qui ſe trouvoient à Lonthoir, aidèrent les Habitans à ſe deffendre, & l'un d'eux ſervit même le canon. Coen les fit avertir de ſe retirer, & leur fit déclarer tout ce qui avoit été réſolu dans le Conſeil de Deffenſe, au ſujet des Iſles de Banda, d'Amboine & des autres Moluques. Cet avis ne produiſit aucun effet; Les Anglois demeurèrent avec les Bandanois; ils agirent de concert avec eux, & n'eurent pas le moindre égard pour leurs nouveaux Alliés. COEN. 1621.

LE Gouverneur avoit eû deſſein de débarquer par le côté méridional de la grande Iſle, dans un endroit nommé *Luchuy*, & pour cet effet il ordonna, au Vaiſſeau *le Cerf*, d'y mouiller l'ancre. A peine avoit-il fait ſa manœuvre, que le canon des Anglois l'incommoda tellement, que l'Equipage fut obligé de le touër vite avec deux ancres, & de le remorquer enſuite avec une Galère. Ceux qui avoient été ſur le pont du Vaiſſeau firent leur déclaration que c'étoit un Anglois qui avoit tiré, qu'ils l'avoient reconnu & vû bien diſtinctement. Mais, quand, à l'occaſion, l'on fit ce reproche aux Anglois, ils nièrent le fait. Deux premières tentatives inutiles.

LES Hollandois n'ayant pû debarquer en cet endroit, allèrent d'un autre côté faire une nouvelle tentative, qui ne leur réuſſit pas mieux, à cauſe du feu du canon Anglois. Mais à la troiſième, qui ſe fit en deux endroits à la fois de chaque côté de l'Iſle, ils attaquèrent promptement la Ville de Lonthoir, & la prirent. Les Habitans des petites Villes de *Madiangé*, *Luchuy*, *Orontatte* & *Sammer*, qui étoient bien moins en état de faire réſiſtance, les abandonnèrent & s'enfuirent. Ceux de *Combir*, de *Celamme*, d'*Ouden-Denner*, & de *Wayer*, ſe ſoûmirent d'abord, auſſi bien que ceux des Iſles de Roſſingyn & de Pulo Rhun. Ils conſentirent tous qu'on détruiſit leurs Retranchemens & leurs Forts, & livrèrent leur canon, leurs armes, & toutes leurs munitions de Guerre. Enſuite tous les Habitans des Iſles de Banda s'étant aſſemblés, renouvellèrent les anciens Traités, & reconnurent la Souveraineté des Etats Généraux. Conquête de ces Iſles.

CEUX d'entre les Habitans de Lonthoir qui s'étoient diſperſés à la priſe de leur Ville, & qui faiſoient le plus grand nombre, ſe tinrent cachés & mêlés parmi ceux des autres Places. Quelques-uns revinrent pourtant bientôt après, & firent auſſi leur paix. La plûpart ſe retirèrent dans les Montagnes, où ils furent joints par ceux de diverſes autres Places; Ils s'y maintinrent longtems; mais les Hollandois leur coupant les ſubſiſtances, les obligèrent, au bout de quelques années, de partir ſucceſſivement de l'Iſle, après que les premiers Gouverneurs de Banda en eurent fait périr un fort grand nombre. On en repartit auſſi autour de huit cens à bord des Vaiſſeaux, qui les tranſportèrent à Batavia.

ON ne porta point la Guerre dans l'Iſle de Pulo Rhun, parceque les Habitans n'y avoient pris aucune part; mais s'étant volontairement ſoûmis, ils furent desarmés comme les autres. Les Anglois avoient eſperé de les détourner de leur réſolution, & pour y mieux réuſſir, ils avoient fait des Retranchemens dans une autre petite Iſle voiſine de Pulo Rhun, & y avoient mis neuf pièces de canon en Batterie, pour s'en ſervir, au cas qu'ils puſſent engager les Inſulaires à faire réſiſtance. On ne voulut point exiger ce canon, dans la vûe d'éviter de nouveaux différends avec les Anglois,

COEN. 1621.

glois, qui, de leur côté, témoignèrent extérieurement leur joye d'un ſi heureux ſuccès. *Omphrey Filts Herbour*, leur Commandant, qui montoit le Navire l'*Exchange*, & qui étoit à l'ancre à la Rade d'Amboine, lorſqu'on y reçut cette nouvelle, fit faire une ſalve de treize coups de canon, pour en féliciter les Officiers du Fort Hollandois.

Etat où Coen trouve les affaires à Amboine.

TELLE eſt la façon dont les Iſles de Banda ont été rangées ſous l'obéïſſance des Etats Généraux. Il reſtoit encore à rétablir l'ordre & la tranquillité à Amboine. Dès l'année 1615, le Gouverneur Blok, conſiderant l'inconvenient qu'il y avoit de ne conſulter, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, que deux ou trois des principaux Orancaies Chrétiens ſur les affaires qui regardoient ceux du Pays, avoit créé un Conſeil National, d'abord ſeulement compoſé de ſept Membres; mais en voulant remédier au mal, il ne put empêcher que la jalouſie des autres Orancaies, qui ſe voyoient exclus de ce Conſeil, ne leur fournit occaſion de ſe revolter contre les Hollandois, à qui ils donnèrent bien de l'occupation pendant deux ans, juſqu'à ce qu'on eût formé un autre Conſeil, dans lequel les Chefs de chaque Habitation avoient ſéance. Leur nombre étoit de quatorze, & parmi eux trois, qui portoient le titre de Rois. Cet Etabliſſement politique devint d'un grand ſecours pour reprimer les Brigandages des Rebelles. Herman *Van Speult*, Lieutenant Gouverneur d'Amboine, après avoir reduit par la faim, ceux de *Hoetoemoeri*, qui durant trois mois s'étoient vigoureuſement deffendus dans une Fortereſſe preſque imprenable, jugea à propos, pour mieux imprimer la terreur parmi les autres mal-intentionnés, de convoquer les Orancaies avec toutes leurs Coracores, pour faire une tournée dans ces Iſles. La Flotte, compoſée de trente-cinq Bâtimens, montés d'environ quatre mille Inſulaires, & de ſoixante Européens, partit, au mois de Novembre 1618, & ne revint pas ſans avoir rétabli l'ordre par tout. Depuis ce tems, la même expédition s'étoit faite chaque année, avec le double but d'écarter les Etrangers qui venoient acheter le Girofle à haut prix; mais à l'arrivée de Coen les choſes avoient bien changé de face, & la plûpart des Orancaies refuſoient d'envoyer leurs Coracores, gagnés par les intrigues du Prince *Kimelaha Hidajat*, Stadhouder pour les Diſtricts de Ceram qui relevoient du Roi de Ternate.

Il y rétablit le bon ordre.

LA première choſe que fit le Gouverneur Général, fut de convoquer tous les Orancaies des Iſles d'Amboine. L'Aſſemblée générale ſe tint le premier de Juin; mais on n'y vit point paroître Hidajat ni quelques autres. Les Députés préſens renouvellèrent ſans difficulté le ſerment de fidélité, & ceux, dont on avoit lieu de ſe plaindre, furent, à cette condition, de nouveau reçus en grace. Comme ils avoient rejetté leur faute ſur Hidajat, Coen lui envoya Copie de leurs déclarations, les accompagnant des exhortations les plus ſérieuſes, avec menace d'employer d'autres moyens s'il ne changeoit point de conduite.

Démiſſion & départ du Général.

LA tranquillité ainſi rétablie à Amboine, Coen retourna triomphant à Batavia, & ne reſpirant plus que le deſir de jouïr d'un doux repos à l'ombre de tant de lauriers, il demanda ſa démiſſion par une Lettre, en datte du 11 May de cette année. Les Directeurs lui firent, en réponſe, les plus vives inſtances, pour l'engager à continuër l'exercice de ſes fonctions encore

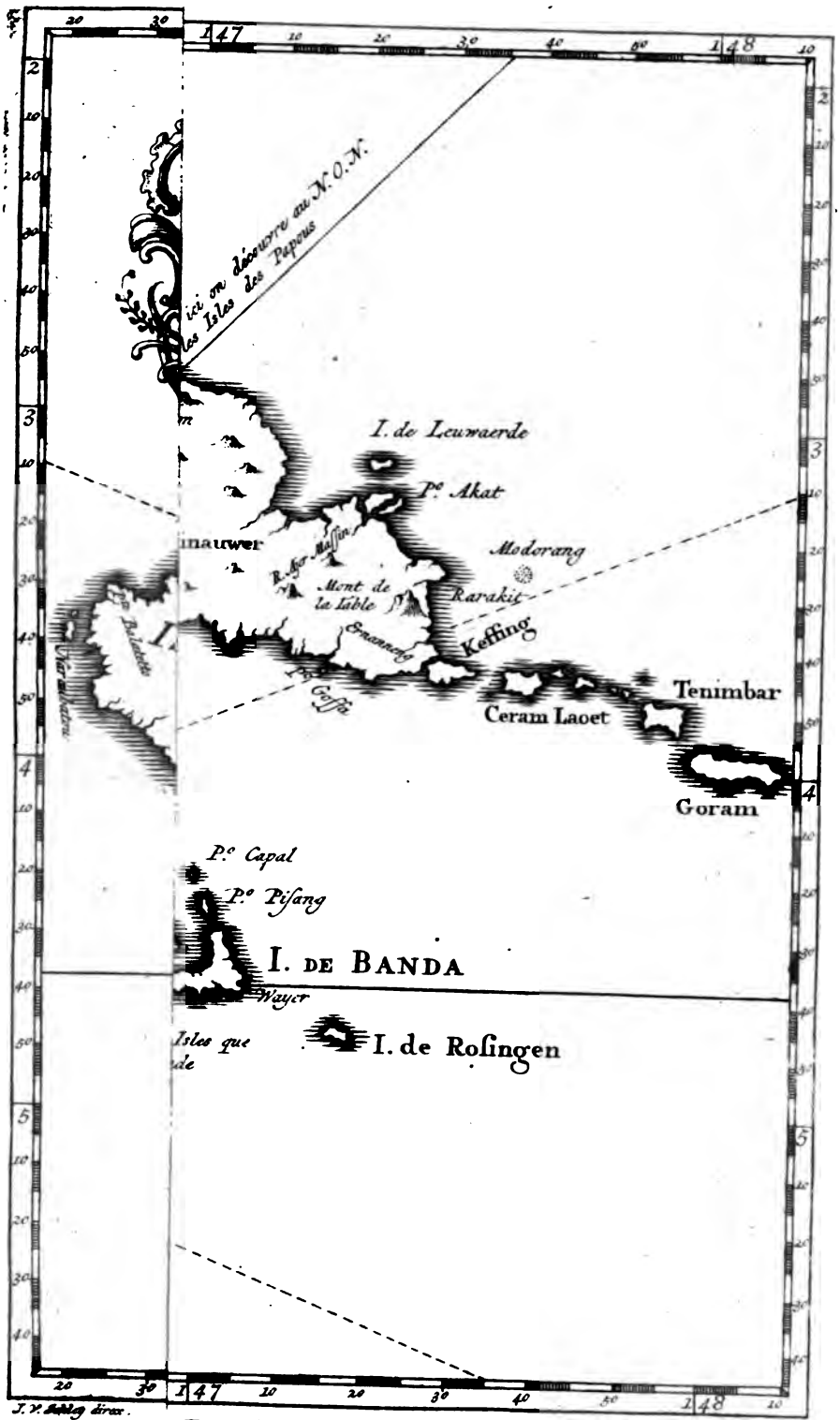
ici on découvre au N.O.N.
les Isles des Papous
I. de Leuwaerde
P.o Akat
Modorang
Rarakit
Mont de la Table
Keffing
Tenimbar
Ceram Laoet
Goram
P.o Capal
P.o Pisang
I. DE BANDA
Wayer
I. de Rosingen
J. V. Schley direx.

LANDEN.

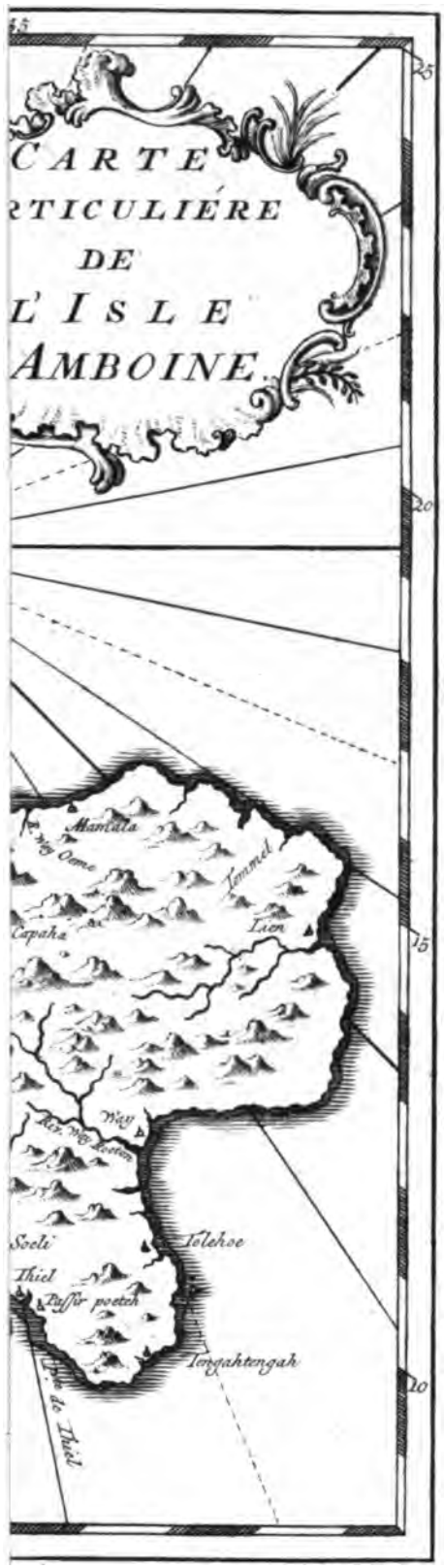
CARTE
RTICULIÉRE
DE
L'ISLE
AMBOINE.
Mamala
Tommel
Lien
Capaha
Way
Soeli
Tolehoe
Thiel
Passir poeteh
Tengahtengah
25
20
15
10

MBOINA.

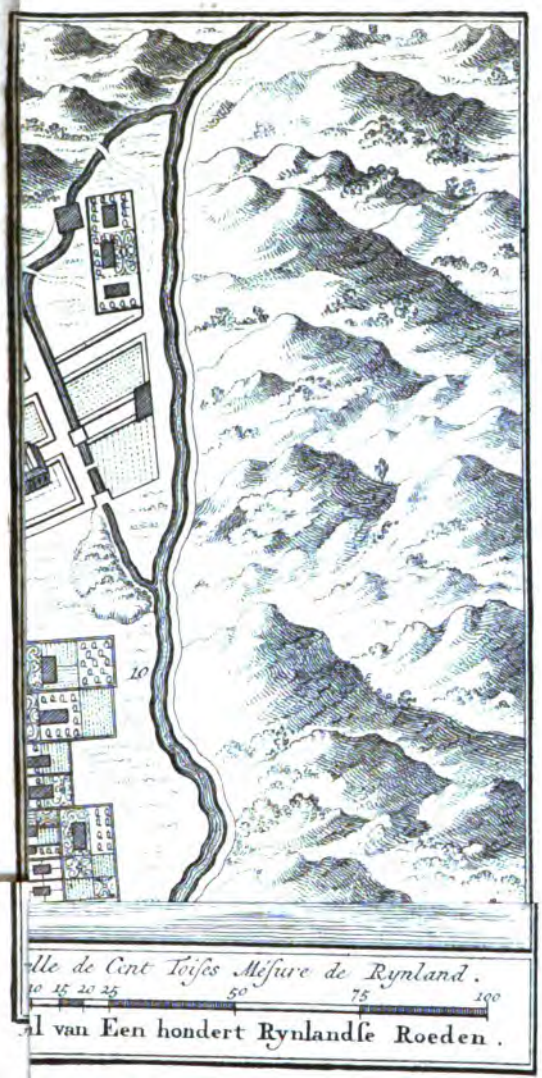
10
lle de Cent Toiſes Meſure de Rynland.
10 15 20 25 50 75 100
l van Een hondert Rynlandſe Roeden.

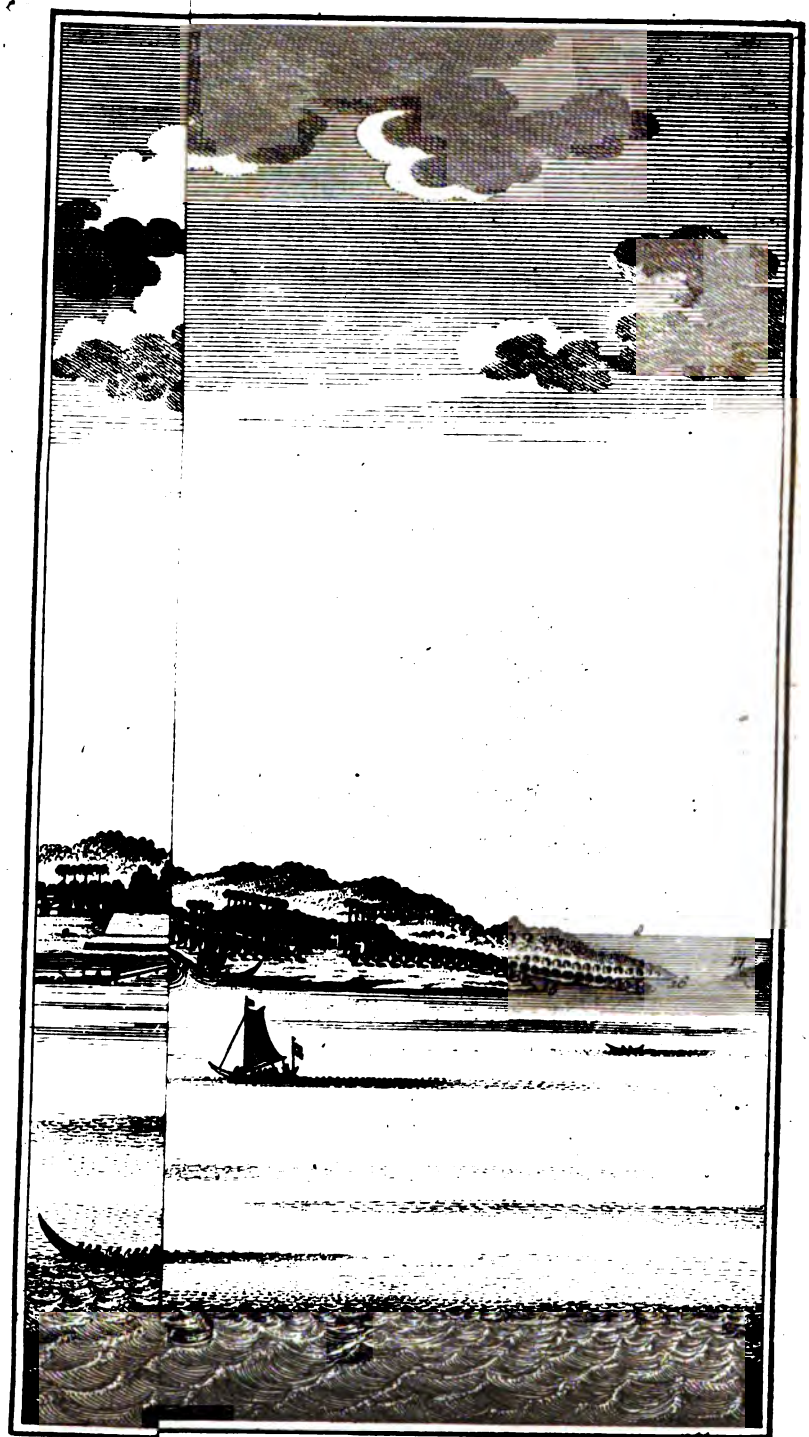

J. V. Schley direx.

1. { *La* [illegible] *de l'Elephant.*
't F[illegible]den Olifant.

2. { *Le* [illegible]*re.*
't N[illegible] *Way Nitou.*

16. { *Pointe de la Potence.*
Galg Hoek.

17. { *Pointe d'Alang.*
De Hoek van Alang.

core deux ou trois années, ſous l'augmentation de deux cens florins d'appointemens par mois; mais au cas qu'il perſiſtât dans la réſolution de quitter, on l'autoriſoit, avec le Conſeil des Indes, à nommer proviſionnellement à ſa place telle perſonne qu'ils en jugeroient la plus capable. Ainſi, profitant de cette permiſſion, Coen, après avoir établi Pierre de *Carpentier* pour ſon Succeſſeur, partit le 31 de Janvier 1623, à bord du Navire le *Dortrecht*, & arriva en Zelande le 23 Octobre ſuivant, ramenant cinq Vaiſſeaux richement chargés. Valentyn obſerve, comme une choſe fort remarquable, que le poivre ſeul, qui conſiſtoit en dix-neuf mille balles, fut tout vendu à un petit nombre de Marchands, qui en payèrent quarante-cinq tonnes d'or.

COEN. 1622.

1623.

TANT d'avantages que Coen avoit procurés à la Compagnie, méritoient bien les recompenſes qui lui furent accordées. On lui paya ſes Appointemens de Directeur Général à quatre cens florins par mois, & le double de cette ſomme, depuis qu'il eut reçu ſa Commiſſion de Gouverneur Général juſqu'à ſon retour, ſa Table franche, avec un préſent de trois mille florins & un autre de dix mille, pour les ſervices rendus dans ces deux Emplois; ſept mille florins pour la Fondation de Batavia, & trois mille pour la Conquête des Iſles de Banda; outre une Chaîne d'or de la valeur de deux mille florins, avec une Médaille portant une Inſcription honorable; une Epée de quatre cens florins, ſans compter encore une ſomme de vingt mille florins pour quelques prétenſions.

Recompenſes de ſes ſervices.

L'OCTROI accordé à la Compagnie expirant en 1622, l'on vit naître, à cette occaſion, entre les Directeurs & quelques-uns des Intéreſſés, des différends, qui enfin allèrent ſi loin, que les Etats furent obligés d'en prendre connoiſſance. Ces ſages Médiateurs appaiſèrent tout par leur prudence. Les Comptes furent rendus, & l'on fit une diſtribution de vingt-cinq pour cent, qui furent payés en girofle, à raiſon de ſoixante ſols la livre; Après quoi, la Compagnie obtint un nouvel Octroi pour vingt-une autres années, à commencer du 1er Janvier 1623; mais L. H. P. ayant trouvé enſuite néceſſaire d'éclaircir quelques Articles de cet Octroi, y en ajoutèrent trois nouveaux le 13 Mars de la même année. Le précedent Octroi de 1602, & le Traité fait avec l'Angleterre, en ſont la baſe. Ces Articles roulent principalement ſur la reddition des Comptes, & ſur l'emploi des Directeurs, à qui l'on accordoit, en conſidération de leurs peines, un pour cent du provenu net des effets vendus, y compris les Priſes, tous faux fraix premièrement deduits. Enfin, il leur étoit ordonné, après le payement des Dettes de la Compagnie, de faire chaque année, ſoit en marchandiſes, ou en deniers comptans, une repartition de dix, quinze, vingt, ou plus pour cent, ſuivant ce qui reſteroit en Caiſſe outre les Equipemens néceſſaires &c.

Renouvellement de l'Octroi de la Compagnie.

APRÈS cet Octroi, les Etats Généraux & la Compagnie prirent la réſolution d'envoyer une puiſſante Flotte aux Indes, par le Détroit de le Maire, pour attaquer les Eſpagnols dans leurs Etabliſſemens en Amerique. Cette Flotte, qu'on nommoit la *Flotte de Naſſau*, étoit compoſée d'onze Vaiſſeaux, ſous les Ordres de Jacques *l'Hermite* Amiral, & de Geen Huigen *Schapenham*, Vice-Amiral. Elle mit à la voile le 29 Avril de cette année.

Envoi d'une puiſſante Flotte par le Détroit de le Maire.

V.

Vie de Pierre de Carpentier, V. Gouverneur Général des Indes.

1623.

Ses avancemens en peu de tems.

V. PIERRE DE CARPENTIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, apparemment natif d'Amſterdam, quoiqu'on ignore les premières circonſtances de ſa vie, fit le Voyage des Indes en qualité de principal Commis, à bord du Vaiſſeau la *Fidélité*, qui partit en 1616, & deux ans après, Coen, nommé au Généralat, étant à Amboine, l'établit Conſeiller ordinaire, & Directeur Général du Commerce à ſa place. Il en remplit les fonctions d'une manière ſi ſatisfaiſante, qu'en 1623, ſon Prédéceſſeur le jugea digne de lui ſucceder une ſeconde fois dans le premier Poſte des Indes, où il ne donna pas de moindres preuves de ſa capacité & de ſa prudence. Auſſi l'état naiſſant de la nouvelle Batavia demandoit-il des ſoins & des travaux immenſes pour y porter toutes choſes à une certaine conſiſtance.

Découverte d'une grande Conſpiration de la part des Anglois à Amboine.

LES premiers inſtans de ſon Adminiſtration furent marqués par un événement, dont les ſuites fâcheuſes ont longtems agité les Nations Angloiſe & Hollandoiſe, tant aux Indes qu'en Europe. C'eſt le fameux *Maſſacre d'Amboine*, ainſi nommé par les Anglois, qui ne vouloient pas reconnoître un Acte de Juſtice dans l'exécution de leurs Compatriotes, convaincus d'avoir tramé une grande Conſpiration contre les Hollandois de cette Iſle.

Aveu des Complices Japonois.

UN Japonois, que ſa curioſité indiſcréte avoit rendu ſuſpect, donna lieu à faire cette découverte. On ſe ſaiſit de ſa perſonne, & l'ayant examiné, il avoua que les Soldats de ſa Nation, qui étoient au ſervice des Hollandois, avoient réſolu de s'emparer de la Forteresſe, ſollicités à cet effet par les Anglois, au Comptoir desquels ils s'étoient tous aſſemblés depuis trois mois, pour y déliberer ſur le tems & ſur la manière d'exécuter l'entrepriſe.

AUSSI-TÔT on envoya desarmer les Japonois, on les arrêta priſonniers, & chacun avoua le fait dans toutes ſes circonſtances, ſans varier. Il demeura pour conſtant, par leur confeſſion, qu'à la ſollicitation de Gabriel *Towrſon*, premier Commis, & des autres Officiers Anglois, les Japonois leur

leur avoient promis d'aider à ſurprendre le Fort. Toutes les circonſtances des tems, des déliberations, & des lieux où elles avoient été tenuës, étoient bien marquées. Les Priſonniers reconnurent encore, qu'ils avoient eu pluſieurs Conferences particulières, entr'autres avec Abel *Price*, Chirurgien Anglois, qui étoit alors détenu pour une méchante action, dont il s'étoit rendu coupable. On le confronta avec les onze Japonois, qui avoient dépoſé contre les Anglois, & ſon aveu confirma leurs déclarations unanimes. CARPENTIER. 1623.

TOWRSON, qui ſe trouvoit le principal Auteur de la Conſpiration, fut mandé pour comparoître devant le Conſeil, qui lui ordonna de faire venir tous ſes gens, qu'on arrêta l'un après l'autre, donnant, à Towrſon, le Comptoir même pour priſon, où l'on mit des Gardes. Les Priſonniers voulurent d'abord nier le fait; mais ayant entendu les témoignages des onze Japonois, & du Chirurgien Anglois, ils confeſſèrent d'une voix; Que vers le premier de Janvier de cette année, preſque tous les Commis Anglois des Comptoirs ſitués hors d'Amboine, y étant venus, Gabriel Towrſon les avoit fait aſſembler dans ſa Chambre, & leur avoit dit, qu'il avoit à leur propoſer une affaire importante, mais que comme il y alloit de la vie, ſi la choſe venoit à être découverte, il ne pouvoit la confier que ſous le ſerment, qu'il leur fit prêter à chacun ſur les ſaints Evangiles. Accuſation des Anglois contre leur Chef. Ouverture de ſon projet.

APRÈS avoir pris ces précautions, il déclara, qu'il ſavoit une voye de ſe rendre maître du Fort d'Amboine, & leur ayant fait ouverture des moyens qu'il croyoit pouvoir employer avec ſuccès, quelques-uns des Aſſiſtans objectèrent que les Anglois étoient trop foibles pour former une pareille entrepriſe; mais Towrſon leur dit, qu'il avoit gagné tous les Japonois qui ſervoient à la Garde du Fort; qu'ils ſe joindroient à lui; qu'on ſurprendroit les Hollandois à l'impourvu, lors qu'il y en auroit peu dans la Place, ou lors que le Gouverneur en ſeroit abſent avec une partie de ſes gens.

QU'ON attendroit qu'il y eût des Vaiſſeaux Anglois à la Rade d'Amboine, tant pour ſoûtenir l'Action, que pour en tirer du monde, afin de s'en ſervir & de groſſir la Troupe des Conjurés; qu'on auroit ſoin de mander à point nommé tous les Commis des autres Comptoirs, avec leurs Domeſtiques & leurs Eſclaves; qu'il étoit aſſuré d'avoir aſſez de monde; qu'on devoit ſeulement ſe préparer à le ſeconder, & qu'il trouveroit bien les moyens de venir à bout de ſon deſſein; que les Habitans de *Loubou* étoient d'intelligence, & qu'ils paroitroient, au tems marqué, avec leurs Coracores.

ENSUITE, Towrſon entrant dans le détail de l'ordre qu'on obſerveroit, leur dit, que les Japonois, qui ſervoient dans le Fort, prendroient ſoin qu'il ſe trouvât deux d'entr'eux ſur chaque Baſtion; que les autres demeureroient dans la ſalle pour obſerver le Gouverneur, & ſaiſir le moment de l'aſſaſſiner; qu'ils ſe rendroient maîtres des Baſtions, & introduiroient les Anglois dans la Place; qu'on tueroit autant d'Hollandois qu'il ſeroit beſoin pour empêcher qu'ils ne fiſſent réſiſtance, & qu'on feroit les autres priſonniers.

QU'ON pilleroit tous les effets de la Compagnie Hollandoiſe, & qu'ils ſeroient partagés entre les Anglois & les Japonois, après que chacun des derniers auroit prélevé la ſomme de mille réales de huit; que ceux d'entre

CARPENTIER. 1623. les Bourgeois qui ne voudroient pas ſe ſoumettre, ſeroient tués ſur l'heure même, ou perſecutés dans leurs familles & dans leurs biens.

QUE le tems de l'exécution n'étoit pas encore préciſement déterminé; mais que les Conſpirateurs devoient bientôt s'aſſembler pour le fixer & prendre leurs meſures; qu'on devoit alors convenir des ſignaux & de tout l'ordre qu'il faudroit tenir; que tous les Japonois en ſeroient informés à tems, & qu'on pourvoiroit ſi bien à tous les inconveniens qui pourroient ſurvenir, qu'il n'y auroit pas lieu de douter d'un heureux ſuccès.

Interrogatoire de ce Commis & ſa confeſſion.

ON députa des Officiers du Conſeil d'Amboine pour aller interroger Towrſon, à qui ils demandèrent, qui l'avoit meu à former une ſi noire conſpiration? Il répondit que c'étoit le deſir de l'honneur & du gain. On voulut ſavoir encore à qui la gloire & le profit en devoient revenir, & pour qui il prétendoit ſe rendre maître de la Fortereſſe?

SES explications firent connoitre, que ſi ſon projet eut réuſſi, il en auroit promptement donné avis aux Anglois de Bantam, & leur auroit demandé des ſecours; que s'ils lui en euſſent envoyé, il auroit remis le Fort entre les mains de ceux qui ſeroient venus, pour en prendre poſſeſſion au nom de la Compagnie Angloiſe; & que s'ils n'euſſent pas voulu entrer dans cette affaire, il auroit tâché de garder le Fort pour lui, & de s'aſſurer de l'alliance des Inſulaires.

Repentir qu'il témoigne de ſon deſſein.

L'INTERROGATOIRE fini, le Gouverneur ſe plaignit amèrement de l'inhumanité qu'on avoit réſolu d'exercer en ſa perſonne & en celles des autres Hollandois, diſant à Towrſon que c'étoit là une cruelle recompenſe de tant d'égards qu'il avoit eus pour lui, & de tant d'amitiés qu'il lui avoit témoignées; que ſon ingratitude étoit déteſtable, & ne pouvoit qu'exciter l'horreur de tous les honnêtes gens. L'Accuſé ne répondit que par un grand ſoûpir, en ajoutant; *Plût à Dieu que ce fût à recommencer! je ne m'engagerois pas comme j'ai fait.* Cet Interrogatoire, terminé par cette marque de repentir, eſt datté du 9 de Mars 1623; jour qui avoit été pris pour l'exécution du Complot.

Nombre des Dépoſans.

LES Dépoſans étoient au nombre d'onze Japonois, quatorze Anglois, & un Portugais, Capitaine des Eſclaves des Hollandois; ils ſignèrent tous leurs confeſſions, & la plûpart furent condamnés au ſupplice.

Raiſons qui juſtifient les Hollandois.

ON n'entrera point ici dans le détail de toutes les raiſons, que les deux partis employèrent en Europe, pour la deffenſe de leur Cauſe. Il ſuffira d'obſerver, que ſi, d'un côté, les faits paroiſſoient bien conſtatés, par les confeſſions des Complices mêmes, & les dépoſitions des Témoins; de l'autre, on produiſoit une déclaration de ſept Anglois, revenus d'Amboine, qui les repréſentoient ſous une face toute différente; mais leurs plaintes, que le reſſentiment, l'envie de ſauver leur honneur, & d'autres motifs de cette nature, pouvoient avoir dictées, ne ſembloient pas devoir prévaloir ſur les déciſions d'un grand nombre de Juges, qui avoient prêté ſerment à Dieu & à leurs Supérieurs, ni les rendre ſuſpects de la plus noire & de la plus déteſtable impoſture qui fût jamais. Si l'on n'avoit eu beſoin que d'un prétexte, pour exclure les Anglois du Commerce des Moluques, on en auroit trouvé aſſez d'autres, ſans faire perdre la vie à tant d'innocens. D'ailleurs, quel avantage en revenoit-il aux Hollandois? En puniſſant quelques

ques Anglois, comme coupables de trahiſon, il ne s'enſuivoit pas que leur Compagnie eût part à leur crime. Auſſi ne s'en eſt-on jamais pris à elle, ni à ſes Officiers aux Indes. Cette raiſon ſeule, que le bon ſens admet même avec la prévention la plus marquée, juſtifie au moins les Hollandois ſur les vuës intéreſſées qu'on voudroit leur attribuër; mais elle n'empêche pas d'avouër, qu'il eût été beaucoup plus prudent, à tous égards, de renvoyer cette affaire en Europe, & de laiſſer, à la Cour d'Angleterre, le jugement des Coupables; malgré tout ce qu'on pourroit alléguer en faveur du Droit des Hollandois, & des formalités obſervées dans leurs procedures. CARPENTIER. 1623.

LA Relation en ayant été publiée en Hollande, les Anglois la firent ſupprimer auſſi-tôt, & n'y oppoſèrent pas moins une Réponſe fort vive, qui ne reſta point ſans Replique. Ces divers Ecrits ne ſervoient qu'à aigrir de plus en plus les Eſprits de part & d'autre, tandis que les Etats Généraux, avec leur prudence & leur modération ordinaires, s'efforçoient d'appaiſer un différend, dont les ſuites pouvoient devenir funeſtes à leur République. On crut y avoir réuſſi, en faiſant, avec le Roi Charles Ier, un nouveau Traité d'Alliance, en datte du 7 de Septembre 1625, qui fut nommé le *Traité de Southampton*, & dont un des Articles aboliſſoit généralement toutes Lettres de Repréſailles contre les Sujets de l'un ou de l'autre des Confédérés; mais, deux jours après, ce Monarque le revoqua, par une Proteſtation en faveur de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, fixant le terme de dix-huit mois pour obtenir la ſatisfaction qu'il exigeoit, au ſujet des dommages & outrages qu'elle avoit ſoufferts, de la part de celle de Hollande, à Amboine & ailleurs, tant en deça qu'au-delà de la Ligne. Suites de cette affaire.

LES incidens d'une Négociation longue & infructueuſe, & ceux qui ſurvinrent dans le ſiſtême Politique de l'Europe, tinrent cette affaire indéciſe pendant pluſieurs années. On avoit d'abord rappellé en Hollande tous les Conſeillers d'Amboine, pour répondre de leur conduite; mais les Anglois éludèrent longtems l'examen & la confrontation de leurs Témoins contre les Accuſés, & s'ils y conſentirent, ce ne fut que ſous des conditions qui devoient toujours rendre également vaine la Sentence, que les Commiſſaires délegués auroient pu prononcer en conſéquence, parcequ'ils la vouloient abſolument à leur avantage; ainſi il ne fut point poſſible de rien terminer avant la grande Révolution qui arriva en Angleterre. Négociations longues & infructueuſes.

APRÈS la Guerre ſanglante, dont elle fut ſuivie, entre cette nouvelle République & celle des Provinces Unies, la Paix s'étant faite, le 15 d'Avril 1654, les Articles, qui regardoient l'affaire d'Amboine, furent couchés en ces termes;

„ LES Etats Généraux des Provinces Unies feront juſtice de ceux qui „ ont eû part au Maſſacre d'Amboine, (la Republique d'Angleterre ne „ pouvant qualifier autrement cette Action) au cas qu'il en reſte encore „ quelqu'un en vie. De plus, on nommera des Commiſſaires de part & „ d'autre, & en même tems l'on marquera le tems & le lieu où ils devront „ agir, leſquels par ces préſentes ſeront & demeureront, ſont & demeu„ rent autoriſés à examiner, accommoder & terminer les différends entre „ les Habitans & Peuples de chaque Nation, leurs griefs & les injures re- Commiſſion établie pour juger ce différend.

„ ci-

CARPENTIER. 1623.

„ ciproques, qui peuvent avoir été faites, tant aux Indes Orientales qu'en „ Groenland, en Moſcovie, au Breſil, & ailleurs, depuis l'an 1611, juſ- „ qu'au 18 de May 1625. V. ſt. Et en cas que les dits Commiſſaires ne „ puiſſent s'accorder dans le tems de trois mois, à compter du jour qui „ ſera fixé à la fin du préſent Traité, pour la première Conference, tous „ les ſusdits différends, qui reſteront à terminer, ſeront remis à l'arbitra- „ ge des Cantons Suiſſes Proteſtans, qu'on priera d'en accepter la Commiſ- „ ſion, & de prononcer leur Sentence dans l'eſpace de ſix mois, après „ l'expiration des trois mois ſusmentionnés ".

LES Commiſſaires, qui furent nommés par les deux Republiques, s'étant à la fin accordés, il ne fut plus queſtion de l'arbitrage des Suiſſes. La Sentence fut renduë le 30 d'Août ſuivant, V. ſt., & elle portoit en ſubſtance;

Sentence des Arbitres.

„ QUE tous différends, procès & prétenſions, tant contenuës dans les „ Actes & Mémoires remis devant les Juges Arbitres, que toutes autres „ qu'on pourroit encore former de la part de la Compagnie Angloiſe, ſans „ aucune exception quelconque, demeureroient éteintes, annullées & a- „ néanties; que cette Compagnie ne pourroit rien prétendre en aucun lieu „ ſur la Compagnie Hollandoiſe, pas même à titre de Douane ou Péage, à „ Ormus, ou à Gamron, ou en quelqu'autre endroit de la Perſe que ce „ fût; & que la dite Compagnie Hollandoiſe ne pourroit être inquiétée, „ par celle d'Angleterre, ſur de pareils prétextes, ou tels autres, ſans pré- „ judice néanmoins, pour cette dernière Compagnie, de ſes droits & pré- „ tenſions contre le Roi de Perſe, & contre tous autres, excepté les Hol- „ landois.

„ DE la même manière demeureront annullées, aſſoupies & éteintes „ toutes les prétenſions de la Compagnie Hollandoiſe contre celle d'Angle- „ terre, de quelque eſpèce, qualité & nature qu'elles puiſſent être.

„ QUE la Compagnie Hollandoiſe reſtitueroit, à celle d'Angleterre, „ l'Iſle de Pulo-Rhun, dans l'état où elle étoit alors, étant permis, aux „ Hollandois, d'en emporter tous les uſtenciles, armes & munitions de „ Guerre, les marchandiſes, & tous les effets mobiliaires qu'ils pouvoient „ y avoir.

„ QUE la Compagnie Hollandoiſe payeroit, à celle d'Angleterre, quatre- „ vingts cinq mille Livres ſterlings, moitié à la fin du mois de Janvier pro- „ chain, & l'autre moitié dans le mois de Mars ſuivant.

„ QUE par ce moyen toutes les prétenſions, tant desdites Compagnies „ que des Particuliers de chaque Nation, demeureroient éteintes & an- „ nullées.

„ QU'À l'égard de celles des Particuliers, pour les pertes qu'ils auroient „ ſouffertes dans l'Iſle d'Amboine en 1623, la Compagnie Hollandoiſe „ payeroit trois mille ſix cens quinze Livres ſterlings, dans le mois de Jan- „ vier ſuivant, aux divers Particuliers de Londres, dénommés dans la Sen- „ tence, comme Héritiers de ceux qui ſont morts audit lieu & dans la di- „ te affaire d'Amboine; moyennant quoi, perſonne ne pourroit plus in- „ tenter aucune Action aux Hollandois, ni les inquiéter pour cauſe dudit „ fait ".

IL

CARPENTIER. 1623.

IL ſembloit que cette Sentence devoit avoir mis fin à tous les différends; mais on ne tarda pas d'éprouver le contraire. Le tems fixé pour les payemens étant expiré, les Hollandois offrirent d'y ſatisfaire. On ne put convenir des termes ni de la forme des Quittances & des Actes néceſſaires, & l'on en vint à de nouvelles Proteſtations de part & d'autre. Les Anglois ne prétendoient pas que la Sentence eut terminé tous les différends des Particuliers, & les Hollandois ſoutenoient l'opinion oppoſée. On voulut recourir à la voye de l'arbitrage des Suiſſes, accepté dans le Traité de Paix; mais le tems limité à cet effet étant écoulé, les Anglois refuſèrent de s'y ſoûmettre. Cependant il fut enfin dreſſé un Acte, le 9 de May 1655, en vertu duquel de nouveaux Commiſſaires devoient s'aſſembler à Amſterdam, pour prononcer ſur les nouvelles queſtions, & au cas qu'ils ne puſſent encore s'accorder, l'arbitrage en ſeroit déferé aux Cantons Suiſſes, en conſéquence du Traité de Paix.

Nouvelles diſputes ſur ſon exécution.

CETTE nouvelle affaire, à laquelle les Hollandois ne s'étoient pas attendus, n'eut point de ſuites. Cromwel, occupé d'autres objets plus importans, leur laiſſa le tems de reſpirer, & les Commiſſaires nommés de la part des Anglois, ne recevant point leurs appointemens, ſe mirent peu en peine d'exécuter leur Commiſſion. Dans la ſuite, les affaires des Anglois ayant encore pris une nouvelle face, par le rétabliſſement de la Famille Royale, la Compagnie Angloiſe fit ceſſer ſes difficultés, à l'égard des Sommes qu'elle devoit toucher, & ce point fut enfin vuidé.

De quelle façon ce point eſt enfin terminé.

MAIS elle ſe reſerva encore le ſujet de querelle qui regardoit la reſtitution de Pulo-Rhun, ſtipulée par le Traité de 1654, & en dernier lieu par celui de Whitehal du 14 Septembre 1662, ſe plaignant de tems à autre qu'on la lui refuſoit, & que les gens qu'elle envoyoit, dans cette Iſle, y étoient conſtamment traverſés par les Hollandois, qui ſoûtenoient au contraire que c'étoit à deſſein que les Anglois ne s'en mettoient pas en poſſeſſion; & voici de quelle façon les Directeurs de la Compagnie s'en exprimoient dans un Rapport fait aux Etats Généraux le 20 d'Octobre 1664.

Autre ſujet de plaintes des Anglois touchant Pulo-Rhun.

„ A l'égard de l'évacuation de Pulo-Rhun, le Général & le Conſeil des „ Indes ont écrit que pluſieurs fois il n'a tenu qu'aux Anglois de rentrer „ en poſſeſſion de cette Iſle. La dernière fois, ils étoient allés la deman- „ der avec un Acte à la main, ſi craſſeux qu'il en étoit preſque tout effa- „ cé, & lequel ils diſoient être du Roi de la Grande Bretagne; ce qui fit „ que nos gens eurent peine à le croire original, parce qu'on ne néglige „ guéres une telle Pièce, tant à cauſe de ſon importance que pour le reſ- „ pect du Monarque dont elle eſt émanée; Il y eut donc des Négociations „ & des Conferences ſur ce ſujet pendant quelques ſemaines. Enfin nos „ gens, craignant que les Anglois n'interprétaſſent cette difficulté comme „ un refus, ſe contentèrent d'une aſſurance par écrit qu'on leur donna, „ que l'Acte en queſtion étoit réellement ſous le ſceau du Roi; ſurquoi ils „ ſe retirèrent, bien perſuadés que les Anglois alloient prendre poſſeſſion „ de l'Iſle; Mais il ſe trouva qu'ils n'avoient ni Vaiſſeaux, ni monde pour „ cet effet, & ils furent contraints de dire qu'ils en attendoient d'Angle- „ terre, par où nos gens reconnurent qu'ils n'avoient préſenté cet Acte que „ pour avoir un refus, & faire des proteſtations, afin de les emporter à

Deffenſe des Hollandois.

CARPENTIER. 1623. „ Londres, & de former, ſelon leur coutume, de grandes prétenſions „ contre nous. En attendant, comme nos gens crurent que ces Anglois „ pourroient bien faire quelque nouvelle tentative, ſoit par la force, ou „ par la ruſe, pour parvenir à leur but, ils ſe virent dans la néceſſité de „ renforcer les Garniſons de leurs Places, & de pourvoir à la ſureté des „ Côtes voiſines; car Pulo-Rhun manquant d'eau douce & des choſes les „ plus néceſſaires à la vie, on ne doutoit pas que de pareils Voiſins ne „ cherchaſſent bientôt à ſe mettre mieux à leur aiſe, & ne fiſſent naître „ quelque nouveau ſujet de diſpute, quoique nous euſſions fort recomman- „ dé à tous nos gens, d'éviter ſoigneuſement de leur en fournir la moin- „ dre occaſion. Cependant depuis deux ans qu'ils ſont là, & qu'ils y ont „ deux Vaiſſeaux, ils ont pris à tâche de débaucher les Habitans du Pays, „ ſi bien qu'ils en ont tiré une partie des Epiceries que nous devions avoir, „ & ils ſeroient allés plus loin, ſi l'on n'eut pas fait châtier ceux qui les fa- „ voriſoient. Ainſi nous ſommes expoſés à leurs intrigues, à leurs artifi- „ ces, pour tirer nos marchandiſes, & avec celà nous ne devons pas nous „ attendre à autre choſe, ſi ce n'eſt que pendant qu'ils ſeront occupés à „ nous nuire, il faudra encore que nous leur fourniſſions les denrées dont „ ils manquent, & dont ſouvent l'on n'eſt pas trop bien pourvû; ou autre- „ ment nous ſerons traités de cruëls, de barbares; on nous décriera dans „ le monde, & l'on ſe prévaudra de ces prétextes pour nous déclarer la „ Guerre quand on en aura envie ".

Paix de Breda qui met fin à ces démêlés.

CETTE même année 1664, la poſſeſſion de la Côte de Guinée ayant excité une nouvelle Guerre, entre la Grande Bretagne & la Republique, les Anglois furent obligés d'abandonner Pulo-Rhun, d'où la Paix de Breda, concluë en 1667, les a exclus depuis, en terminant des différends, qui avoient duré près de quarante-cinq ans. L'ordre hiſtorique demandoit qu'on en continuât le récit ſans interruption juſqu'à la fin, auſſi ſuccinte-ment qu'il nous étoit poſſible (*a*); & le Plan de cet Ouvrage nous invite à reprendre ici le fil des Affaires dans les Indes, au même point où nous les avions laiſſées.

1624.

Mauvaiſes diſpoſitions des Indiens.

LES Peuples voiſins d'Amboine, perſuadés qu'un événement de la natu-re de celui dont on vient de rapporter les ſuites, ne pouvoit manquer de faire naître une nouvelle Guerre entre les Hollandois & les Anglois, com-mencèrent dès lors à ſe flatter qu'elle leur fourniroit bientôt l'occaſion de rompre tous les engagemens qui les lioient aux premiers, & en attendant ils n'en laiſſoient échaper aucune de leur nuire, maltraitant, pillant & tuant les Gens de la Compagnie, tandis qu'ils favoriſoient ſes Ennemis, & leur vendoient hautement leurs cloux de Girofle au préjudice des Traités.

Meſures qu'on prend pour les ré-duire.

Le Gouverneur d'Amboine fit pluſieurs inſtances pour obtenir ſatisfac-tion de tant de deſordres; mais on ne faiſoit ſeulement pas ſemblant d'é-couter ſes plaintes. C'étoit toujours Hidajat, qui ſuſcitoit ces troubles; & quoiqu'il mourût cette-année 1624, *Leliato*, ſon Succeſſeur, ne continua pas moins à tenir la même conduite. Van Speult, ayant auſſi vainement employé

(*a*) Les Pièces de ce fameux Procès ſe trouvent dans *Aitzema*, & autres Hiſtoriens.

employé les menaces, réſolut enfin de recourir à la force, pour tirer raiſon de ces inſultes. Il venoit de reprimer les Peuples de quelques Iſles ſituées à l'Orient de la grande Ceram, qui donnoient azile aux Fugitifs Bandanois; mais les Habitans de la Partie Occidentale, nommée *Houwamobel*, ou la *Petite Ceram*, ſoutenus par les Ternatois, n'étoient pas ſi faciles à réduire. L'arrivée de la *Flotte de Naſſau* mit le Gouverneur en état d'exécuter un projet, que le mauvais ſuccès de ſes premiers efforts l'obligeoit de diſſimuler depuis quelque tems.

CARPENTIER. 1625.

Arrivée de la Flotte de Naſſau.

CETTE Flotte, après avoir fait beaucoup de mal aux Eſpagnols, ſans pouvoir atteindre ſon but principal, qui étoit la Conquête du Perou, mouilla à la Rade d'Amboine, le 4 d'Avril 1625, ſous le Commandement de Schapenham, l'Amiral Jacques l'Hermite étant mort dans le Voyage. Au commencement du mois ſuivant, le Gouverneur van Speult & Jean van Gorcum, nommé pour lui ſucceder, s'embarquèrent tous deux à bord de ces Vaiſſeaux, qui ſe rendirent ſur la Côte de Ceram, attaquèrent *Loubou*, Forteresſe du Stadhouder de Ternate, s'en emparèrent & la détruiſirent, avec tous les Villages des Environs, dont les Habitans furent contraints de ſe ſauver dans les Montagnes. Cette Expédition fut terminée par l'Abbatis de tous les Girofliers qu'on put découvrir dans une aſſez grande étendue de terrain, mais principalement de ceux qui étoient le plus à portée du Rivage; après quoi la Flotte prit la Route de Batavia, où elle fut ſéparée. Van Speult, qui étoit parti en même tems, & que les Ordres des Directeurs appelloient en Hollande, pour y répondre de ſa conduite dans la fameuſe affaire d'Amboine, mourut à Mocka, le 14 Juillet de l'année ſuivante.

Heureuſe Expédition contre Loubou.

Départ & mort du Gouverneur d'Amboine.

VAN Gorcum, ſon Succeſſeur, ne tarda pas d'éprouver de nouvelles chicanes de la part du Stadhouder de Ternate, au ſujet des Limites entre le Roi ſon Maître & la Compagnie. On en vint même aux voyes de fait de part & d'autre. Cependant elles furent ſuſpenduës par une Convention, du 5 Juillet 1626, qui laiſſoit les choſes ſur l'ancien pied, en attendant la déciſion du Roi de Ternate & du Gouverneur Général de Batavia, ſous l'engagement formel de ne vendre de cloux de Girofle qu'aux ſeuls Hollandois; promeſſe, dont on ne tint pas plus de compte qu'auparavant, de ſorte que les Etrangers continuoient d'enlever la meilleure partie de ces Epiceries.

1626.

Nouveaux demêlés avec les Ternatois.

EN 1627, on vit arriver, à Amboine, Gilles *Seiſt*, Commiſſaire envoyé de Batavia, avec les Vaiſſeaux l'*Orange* & la *Brille*, pour prendre connoiſſance de l'état des affaires de ce Gouvernement, & de celui des Moluques.

1627.

Avanture de la Flotte de Schram.

IL étoit venu, au mois de Novembre de l'année dernière, des Ports de la Hollande, en compagnie de l'Amiral Wybrand *Schram*, qui commandoit une Flotte de neuf Navires. Celui qu'il montoit & un autre, furent attaqués, à la hauteur de Sierra Liona, par un fameux Corſaire Hollandois, nommé *Claes Compaen*, qui répandoit la terreur dans ces Mers. Après un Combat des plus vifs, que Schram eut à ſoûtenir contre quatre Vaiſſeaux bien armés, il obligea les Pirates de lui abandonner la Rade & de s'éloigner fort maltraités. Valentyn dit qu'on ignore quel fut le ſort du reſte de

CARPENTIER. 1627. de ſa Flotte; mais nous trouvons la plûpart des noms de ſes Navires dans un Recueil de Journaux manuſcrits de ce tems.

Etat d'Amboine. L'ETAT où Seiſt trouva l'Etabliſſement d'Amboine n'étoit pas des plus favorables, puiſque dans tout ce Gouvernement il n'y avoit que 450 hommes, & que la Garniſon du Fort n'en pouvoit mettre en parade que 84, y compris encore quelques Maçons & Charpentiers; mais il y amenoit deux Compagnies de 160 Soldats, dont 32 furent envoyés à Ternate, & ce renfort vint extrêmement à propos pour contenir dans le devoir ceux des ſujets de la Compagnie, qui n'attendoient que le moment favorable de ſe joindre aux Ternatois. Le Capitaine *Hitou*, qui commandoit à 3 mille hommes, menaçoit continuellement de leur ſecours, pour obtenir juſtice ſur les griefs qu'il allgéuoit à la charge des Hollandois. Les Ternatois, à Louhou, avoient recommencé leurs inſolences, & le Kimelaha, leur Chef, ſe contentoit d'en promettre ſatisfaction ſans la donner jamais.

Nouveau Roi à Ternate. A Ternate même, où Seiſt paſſa d'Amboine, les aſpects ne préſageoient rien de bon aux Hollandois. Le vieux Roi Modafar, qui, depuis peu, avoit déclaré la Guerre, avec eux, aux Caſtillans & aux Tidoriens, étant mort le 16 Juin de cette année, *Kaitsjili Hbamſa*, qui fut proclamé à ſa place, à l'inſçu du Gouverneur le Fevre, ſembloit être entiérement dévoué aux Caſtillans, qui venoient de le renvoyer à Maleye, après avoir été vingt-trois ans leur Priſonnier à Manille. Cependant, loin de reconnoître les ſervices qu'il leur devoit, & qu'ils étoient en droit d'en attendre, il fit, à leurs Ennemis, pluſieurs confidences importantes, dont la ſincérité parut d'autant moins ſuſpecte, qu'il avoit toujours à craindre que les Eſpagnols, pour peu qu'il ne ſe ſoumit pas aveuglement à leurs volontés, ne lui oppoſaſſent l'ancien Roi de Ternate, nommé *Sabid*, qui étoit encore en leur puiſſance, & qu'ils avoient juſques-là refuſé aux vœux de ſes Peuples, à moins que ceux-ci ne ſe déclaraſſent contre les Hollandois, pour aider à les chaſſer des Moluques. C'eſt ainſi que les meſures des Eſpagnols produiſirent, par un effet contraire à leurs vuës, une reconciliation entre ce Roi & les Hollandois, au lieu de la Guerre, qui paroiſſoit être ſur le point de s'allumer entre ceux-ci & les Ternatois.

Il répond mal à l'attente des Eſpagnols.

Avanture du Gouverneur de Banda. AVANT que de quitter les Moluques, diſons un mot de l'avanture qu'eut, cette même année, le Gouverneur de Banda, nommé Pierre *Vlak*, qui, dans une promenade, où il s'étoit hazardé avec une Compagnie choiſie, fut emmené Priſonnier à *Kelibon*, dans l'Iſle de Ceram, par ſes propres Rameurs, Inſulaires de Pulo-Rhun, qui ne vouloient lui rendre ſa liberté, qu'en échange de celle de tous leurs Compatriotes, Captifs des Hollandois. Van Gorcum, informé de cet événement, aſſembla en diligence 12 Coracores d'Amboine, & ſe rendit devant Kelibon, où après quelques menaces, il obtint ſans rançon les Priſonniers, à la reſerve du Premier Commis, Jacques *Senepaar*, qui, quelque-tems auparavant, ayant voulu paſſer de Kelibon à Banda, étoit apparemment péri dans ce trajet, puis qu'on n'en eût jamais de nouvelles. Van Gorcum ramena cette Compagnie le 10 Novembre à Amboine, d'où le Gouverneur Vlak, un peu remis de l'indiſpoſition qui lui étoit ſurvenuë dans cette chagrinante promenade, ne tarda pas

pas de retourner à ſon Poſte, après avoir gratifié les Rajas & Orancaies d'Amboine, qui l'avoient délivré, de quelques Médailles d'or, qui ſe conſervent encore dans leurs familles. CARPENTIER. 1627.

De ſon Prédeceſſeur.

Ce Gouverneur, Médecin de ſa profeſſion, venoit de remplacer Guillaume *Janszoon Admiral*, enfant trouvé d'Amſterdam, dont la fortune étoit auſſi ſingulière que ſon caractère facetieux. Valentyn en rapporte quelques traits aſſez plaiſans, ſurtout celui de la diſtinction qu'il fit entre deux femmes, ſe diſant l'une ſa Mère & l'autre ſa Nourrice, qui ſe préſentèrent à lui, lors de ſon retour à Amſterdam, & dont il ne voulut reconnoitre que la dernière, à qui il fit du bien depuis, rebutant la première, qui avoit eû la cruauté de l'expoſer dans la ruë.

Et de ſon Capitaine.

Tandis que nous ſommes ſur le Chapitre des avantures particulières, nous ne pouvons guères paſſer ſous ſilence celles de Nicolas *Colf*, Capitaine de la Garniſon de Banda, un de ceux qui furent faits priſonniers avec le Gouverneur Vlak, & qui n'étant encore que ſimple Sergent à Amboine, avoit eû le bonheur de marier une riche Veuve Hollandoiſe, qui s'étoit formé une idée avantageuſe de ſes moyens, à la vuë d'un Coffre fort, rempli de pierres, que les Matelots, chargés de le tranſporter chez elle, & gagnés par quelque argent, laiſſèrent tomber dans la Mer, comme par accident, à la grande ſatisfaction intérieure du Fiancé, qui en témoignoit être inconſolable. Dans la ſuite, ne réuſſiſſant pas moins par ſa valeur que par ſon adreſſe, il parvint, après un grand nombre de belles Actions, au grade de Capitaine, qu'il occupa longtems, avec une diſtinction ſi marquée de la part du Conſeil ſouverain des Indes, qu'ayant été envoyé à Batavia, les fers aux pieds, par le Gouverneur actuel de Banda (*b*), pour s'être emparé de certain Fort ſans ſon ordre, fut non-ſeulement promené en triomphe dans Batavia, une groſſe chaîne d'or au cou, mais renvoyé l'année ſuivante au Gouverneur de Banda, les fers aux pieds, & la chaîne d'or dans une boëte, avec ordre de l'accompagner en perſonne chez le Maréchal, de lui faire ôter les fers, de le décorer enſuite de la chaîne, & de lui laiſſer à l'avenir la direction des affaires Militaires; Exemple rare d'une juſtification éclatante, en faveur de Subalternes, qui, plus encore aux Indes qu'ailleurs, ont preſque toujours tort vis-à-vis de leurs Supérieurs, dont le pouvoir tyrannique ne tend, pour l'ordinaire, qu'à édifier leur fortune aux dépends de leurs Maîtres & d'une infinité de Particuliers, victimes de leurs paſſions, de leur cupidité, ou de leur ignorance.

Eloge du Général de Carpentier.

On a vû que le Gouverneur Général de Carpentier, qu'il eſt tems de conduire à ſon terme, étoit exemt de ce reproche. Sans avoir fait des Conquêtes, pendant ſon Adminiſtration, il ſçut maintenir & affermir, par ſa prudence, les Poſſeſſions de la Compagnie, dont il étendit moins les Limites que le Commerce, tant à Batavia que dans les autres Parties des Indes. Quelques Ecrivains lui attribuent perſonnellement l'honneur de la Découverte de la *Carpentarie*, Terre Auſtrale, ſituée entre la Nouvelle Guinée,

Il n'a pas découvert la Carpentarie.

(*b*) Ce n'étoit plus Vlak, mais un de ſes Succeſſeurs, dont Valentyn ne ſçait pas le nom au juſte.

CARPENTIER. 1627. Guinée & la Nouvelle Hollande; mais c'eſt ſans aucun fondement apparent, puis qu'on fixe cette Découverte à l'année 1628, dans laquelle il revint en Hollande, le 12 de Juin, avec cinq Vaiſſeaux richement chargés. Il étoit parti, à bord du *Fréderic Henri* (*c*), de Batavia, le 12 Novembre de l'année précédente.

Son Retour.

Appointemens & Préſens qu'on lui accorde.

En conſidération des ſervices qu'il avoit rendus, comme Conſeiller & Directeur Général, il obtint auſſi quatre cens florins par mois, & le double pour le tems qu'il fut revêtu de la Dignité de Gouverneur Général juſqu'à ſon arrivée dans ces Provinces, avec un préſent de dix mille florins, une chaîne d'or & une Médaille du prix de deux mille, une Epée de quatre cens, & le payement d'une prétenſion de quatre mille florins.

Ses Emplois ultérieurs & ſa mort.

Au mois d'Octobre ſuivant il fut élû Directeur de la Compagnie des Indes, dans la Chambre d'Amſterdam, Poſte qu'il occupa encore pluſieurs années, n'étant mort que le 5 Septembre 1659. L'année d'après ſon retour, on l'envoya à Londres, en qualité d'un des Plenipotentiaires pour terminer les différends de la Compagnie avec les Anglois; & nous ſavons que pendant ſon ſéjour en Angleterre, les Directeurs, avant que de rappeller le Général *Specx*, le ſollicitèrent fortement de retourner aux Indes, comme Gouverneur Général; mais il s'en excuſa, ſous les témoignages de la plus vive reconnoiſſance, pour une offre qui lui étoit ſi glorieuſe (*d*).

(*c*) *Hollandia*, ſelon d'autres.
(*d*) Il laiſſa un Fils, nommé *Philippe*, qui étoit Commis de Poulo Ay en 1661.

Suite de la Vie de Jean Pietersz Coen, VI. Gouverneur Général des Indes. 1627.

VI. JEAN PIETERSZ COEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, avoit trop mérité de la Compagnie, par ſes ſervices éclatans, pour qu'on ſe relachât ſi aiſément ſur les premières inſtances qui lui avoient été faites dans la vuë de l'engager à reſter aux Indes. Si l'on ne put lui refuſer d'abord ſa demiſſion, qu'il demandoit comme une grace, à peine fut-il arrivé qu'on le preſſa vivement de reprendre ſa Charge. Valentyn dit que cette invitation lui fut faite ſeulement par *quelques* Membres de l'Aſſemblée des Dix-Sept; mais c'eſt ce qui ne paroit nulle part dans les Regiſtres de la Compagnie, & ce qui n'eſt même pas croyable, après les témoignages de ſatisfaction générale, qu'il avoit reçu de tous les Membres de ce Corps. Quoiqu'il en ſoit, Coen accoutumé à prendre promptement ſon parti, ne tarda point à ſe déterminer, & dès le mois d'Octobre 1624, il accepta pour la ſeconde fois le Généralat des Indes. Il n'eut qu'à propoſer ſes conditions. On lui accorda douze cens florins de paye par mois, & pour ſa Table, qui devoit être de huit à dix couverts, à l'honneur de la Compagnie, il lui étoit permis de tirer, de ſes Magaſins, autant de vin, d'huile, de beurre & de vinaigre qu'il en auroit beſoin dans une juſte œconomie, outre deux cens réales de huit par mois; Mais dans le tems qu'il ſe préparoit à partir, il ſurvint un Orage des Indes, qui l'empêcha d'entreprendre de ſi-tôt ce Voyage.

Conditions auxquelles il accepte de nouveau cette Charge.

C'ÉTOIT la fameuſe Exécution d'Amboine, dont les Anglois vouloient faire rejaillir la vengeance juſques ſur Coen, quoiqu'il ne pût avoir aucune part à un évenement arrivé un mois après ſon départ pour l'Europe; Mais on a vû combien la Conquête de Jacatra & des Iſles de Banda les avoit indiſpoſés contre lui, & c'en fut aſſez pour les engager à s'oppoſer de toutes leurs forces à ſon retour aux Indes. Dans l'intervalle, Coen occupa l'Emploi de Directeur de la Compagnie à la Chambre de Hoorn ſa Patrie, juſqu'au moment qu'il trouva enfin le moyen de ſuivre ſa deſtination, en dépit de tous les obſtacles que ſes Ennemis mortels lui avoient ſuſcités.

Obſtacles qu'il rencontre de la part des Anglois.

LES ſentimens ſont fort différens ſur le départ de ce Gouverneur Général des Indes. Les uns prétendent qu'il s'embarqua ſecrettement, déguiſé en Canonier; & les autres ſoutiennent le contraire. Valentyn rapporte fort au long l'Entretien ſingulier que Coen auroit eû avec le Capitaine de ſon Bord, qui après lui avoir refuſé d'aſſembler le Conſeil du Vaiſſeau à ſa requiſition, à moins qu'il ne ſçut dequoi il s'agiſſoit, s'étoit emporté juſqu'à l'accabler d'injures & de menaces; ce qui n'empêcha pas Coen de revenir continuellement à la charge, avec tant de modération & de fermeté, qu'il vainquit enfin l'obſtination du Capitaine, dont la ſurpriſe fut encore plus grande, lorſque Coen ne parut devant le Conſeil que pour demander qu'on fit venir inceſſamment à bord l'Amiral de la Flotte, à qui il avoit à communiquer des choſes de la dernière importance. Le ton impoſant avec lequel il parla aux Membres du Conſeil, ne les tint pas longtems en ſuſpens, pour lui donner ſatisfaction, dans la crainte de ſe rendre eux-mêmes reſponſables. L'Amiral fut appellé, quoique fort tard, & cette Scène finit par l'ouverture de la Commiſſion de Coen, qui, en attendant,

Quelques uns le font partir ſecrettement pour les Indes.

II. Coen. 1627.

avoit pris un habit convenable à ſon Caractère. Il eſt aiſé de ſe repréſenter quel dût être l'étonnement, & de l'Amiral & des Membres du Conſeil, de voir un ſimple Canonier métamorphoſé tout-à-coup en un Gouverneur Général des Indes; mais la confuſion & la frayeur de l'inſolent Capitaine du Vaiſſeau ſeroient difficiles à décrire. Cependant Coen, après une vive reprimande, voulut bien lui pardonner ſa faute, ſous la promeſſe que le Capitaine lui fit de ne plus y retomber de ſa vie, ayant appris par cet exemple, combien il eſt ſouvent imprudent de mépriſer & de maltraiter, ſur-tout à tort, des Perſonnes qu'on ne connoit pas.

Que ce ſoit un conte ou non, l'Auteur aſſure l'avoir entendu plus d'une fois raconter à diverſes Perſonnes aux Indes, dont quelques-unes prétendoient même avoir lû de vieux Papiers, où ce fait étoit rapporté dans toutes ſes circonſtances. Quant à l'eſſentiel de la choſe, ſavoir le départ ſecret du Général, la queſtion ſemble décidée par David Pieterszoon *de Vries*, qui, dans la Relation de ſon Voyage, fait en Compagnie de Mr. Coen, dit poſitivement, „ qu'on fut fort ſurpris de le voir à bord de la *Galeaſſe* de Hoorn, „ perſonne ne ſachant qu'il étoit du Voyage". C'eſt ce qui eſt de plus confirmé par la tradition conſtante tant aux Indes qu'en Europe, & il eſt d'ailleurs certain, comme le prouve une Lettre de l'Aſſemblée des Dix-Sept, du 15 Avril 1626, que juſques-là les Anglois avoient trouvé moyen de faire différer ſon renvoi aux Indes.

D'autres ſont d'une opinion contraire.

Ceux qui ſoutiennent que Coen partit publiquement ſe fondent ſur ce qu'il étoit accompagné de ſon Epouſe & de ſa Famille; & il paroit auſſi, par les Journaux du mois ſuivant, qu'on en étoit bien informé en Hollande; mais celà n'empêche point que juſqu'au moment que la Flotte fit voile, ce ne pût être encore un myſtère. Valentyn combat par diverſes conjectures cette dernière opinion, qu'il trouve peu convenable à la dignité de l'Etat, à l'honneur de la Compagnie, & au caractère héroïque du Général même, qui n'ayant d'ailleurs rien à ſe reprocher ne pouvoit guères conſentir à un déguiſement que ce Théologien taxe de lâche & de reprehenſible dans les principes de la Morale, ſans faire attention qu'ils ne ſont pas toujours de miſe en Politique. Cependant nous nous rangerions volontiers à ſon avis, ſi celui de deux Perſonnes bien inſtruites des affaires de la Compagnie ne prévaloit en faveur du ſentiment contraire.

Circonſtances de ſon Voyage.

Quoiqu'il en ſoit, Coen, après un ſéjour de trois ans & demi dans ſa Patrie, pendant lequel il s'étoit marié, partit à bord de la *Galeaſſe* de Hoorn, le 19 Mars 1627, avec la même Commiſſion qui lui avoit été donnée la première fois. La Flotte qu'il conduiſoit aux Indes, étoit compoſée de neuf Vaiſſeaux, à bord de l'un desquels *Mouſſabek*, Ambaſſadeur de *Schah Abas*, Roi de Perſe, s'en retournoit dans ſon Pays. Coen mouilla heureuſement à la Rade de Batavia le 27 Septembre, & le 30, le Général de Carpentier lui remit les rênes du Gouvernement qu'il en avoit reçu lui-même.

Conſpiration des Javanois pour le maſſacrer.

Si le retour de ce Fondateur de Batavia fut un ſujet de joye pour ſa Nation, il cauſoit d'autant plus de chagrin aux Anglois & aux Javanois. Ceux-ci ne tardèrent pas de former une dangereuſe Conſpiration pour lui ôter la vie. Dans une Lettre de Batavia, publiée en Hollande au mois de Juin 1628, le fait ſe trouve rapporté de la manière ſuivante.

„ Les

„ Les Javanois, mécontens du Gouverneur Général, ayant formé le II. Coen. 1627.
„ Complot de le maſſacrer, équipèrent une Pirogue où ſe mirent les Conju-
„ rés, qui arrivés à la Barrière de Batavia s'annoncèrent au Comptoir du
„ Receveur, Corneille *van Maſyck*, comme venant d'un autre Endroit, &
„ y délivrèrent en même tems leurs *Criſſes*, ou poignards, ſelon l'uſage;
„ Mais ils furent trahis par un jeune Garçon, qu'ils avoient acheté, de
„ quelques Chinois, lequel s'étoit apperçu qu'ils tenoient d'autres armes
„ cachées ſous la Charpente de leur Pirogue, & qu'ils en vouloient par-
„ ticulièrement à la perſonne du Général, à qui il ſe hâta d'en donner avis.
„ Auſſi-tôt on ſe mit en devoir de ſaiſir les Conjurés. L'un d'eux cher-
„ chant à s'évader, fut tué après qu'il eut maſſacré un Soldat; Les autres,
„ voyant leur deſſein découvert, prirent la fuite, & n'oſant pas retourner
„ à Bantam, où ils craignoient d'être poignardés, par ceux qui les avoient
„ envoyés, ils allèrent joindre une autre Troupe de 7 à 800 Javanois dans
„ le Bois près de la Ville, de l'autre côté de la Rivière. Le Capitaine
„ *Adrien* fit une Courſe contre eux, & revint bleſſé ſans aucun ſuccès.
„ On ſe vit obligé de tenir une forte Garde de ce côté-là, & d'envoyer
„ toutes les nuits des Pirogues armées contre les Bantamois, avec leſ-
„ quels les Anglois paroiſſoient être d'intelligence. Comme il n'y avoit
„ auparavant qu'un petit nombre de Troupes à Batavia, on arma toute la
„ Bourgeoiſie, on garnit de Canons les Avenuës, & l'on prit toutes les
„ meſures néceſſaires, pour ſe mettre en état de défenſe, parce qu'on ſoup-
„ çonnoit que les Javanois avoient deſſein de mettre le feu à la Ville, &
„ qu'avant le départ du Général de Carpentier on avoit déja arrêté quel-
„ ques Incendiaires".

Le récit de Valentyn différe un peu dans ſes circonſtances. Selon lui Autre récit du même fait.
c'étoient pluſieurs Pirogues, chargées de fruits, dans leſquelles on trouva enſuite des armes cachées. Les Conjurés s'étoient rendus avec leurs denrées ſur le Marché, pour y attendre le Général, qui alloit tous les ſoirs faire viſite au Capitaine des Chinois; mais la Garde dont il étoit accompagné, les empêcha d'exécuter leur deſſein. Cependant ils ſortirent cette même nuit armés de javelots, tuèrent un Soldat, François de Nation, & l'Inſpecteur du Marché; après quoi ils paſſèrent du côté des Anglois, où la Ville étoit ouverte. Le Général ayant fait viſiter là-deſſus les Pirogues, on y trouva encore deux des Conjurés, dont l'un bleſſa mortellement le Capitaine Adrien, mais fut percé à ſon tour par un Soldat, que le Javanois, s'enfonçant la picque à travers du corps, & ſe gliſſant le long de la hampe, auroit immolé à ſa fureur, ſi un ſecond coup ne l'eut jetté mort par terre. Valentyn ajoute que les Javanois formèrent depuis une nouvelle Conſpiration contre le Général, qui en fut averti par un jeune Garçon Chinois; mais ce n'eſt apparemment qu'une ſeule & même hiſtoire.

Tandis que Coen ſe voyoit ainſi à tous momens en danger de la vie, 1628.
un nouvel orage, qu'il ſçut également prévenir, menaçoit auſſi la Capitale des Etabliſſemens de ſa Nation aux Indes. Les prodiges, qui avoient accompagné la Fondation de Batavia, ne ſont pas moins remarquables dans les ſuites de ce grand évenement. Le *Soeſoehoenan Mataram*, ou Empereur de Java, que la poſſeſſion de cette Place, entre les mains des Hollandois, bor-

Siège de Batavia par l'Empereur de Java.

II. Coen. 1628. noit dans ſes vûes ambitieuſes ſur le reſte de l'Iſle, forma le deſſein de s'en rendre maître par ſurpriſe. Pour cet effet, cinquante-neuf Bâtimens de Temangon *Boerak/a*, ſon Général, parûrent, le 22 d'Août 1628, devant la Rade. Ils avoient à bord neuf cens hommes d'élite, qui amenoient entr'autres denrées, cent cinquante bœufs, pour ſatisfaire, diſoient-ils, à la Convention arrêtée avec eux l'année précédente; ajoûtant que dans trois jours, ils devoient être encore ſuivis de vingt-ſept autres Bâtimens, avec un plus grand nombre de ces animaux.

La prudence des Hollandois fait échouër ce deſſein.

Tant de monde inutile à l'uſage qui ſervoit de prétexte, fit naître de juſtes défiances aux Hollandois. On débarqua les bœufs le lendemain; mais on eût ſoin de faire retirer toutes les Pirogues l'une après l'autre. Le jour ſuivant, il s'en préſenta encore ſept, qui ne voulurent pas entrer, & qui demandèrent ſeulement un paſſeport pour ſe rendre à Malaca. La précaution qu'on avoit eû de faire éloigner du Fort les premiers Bâtimens, ne fit pas plaiſir aux Javanois. On l'étendit à celle de fermer la Rivière, de doubler la Garde extérieure ſur l'eſplanade du Château, & de détacher deux *Tingans* armés pour empêcher la jonction des derniers Bâtimens avec les premiers, afin qu'ils ne pûſſent leur fournir des armes.

Il éclate ſans plus de ſuccès.

Cet ordre n'eût pas été plutôt donné, que ces ſept Bâtimens témoignèrent hautement, qu'ils vouloient ſe rendre auprès des autres, malgré les Hollandois. Il s'éleva à ce ſujet de vives diſputes entre les deux partis. On en vint aux mains, & vers minuit, les équipages d'environ vingt Pirogues, qui étoient en dedans de la Barrière, fondirent ſur la Garde extérieure, & commencèrent à aſſaillir le Château de tous côtés. Quelques-uns pourſuivirent de ſi près cette Garde, qu'ils entrèrent en même tems dans la Forteresſe & chaſſèrent les Hollandois de la Courtine. D'autres eſſayèrent de monter ſur le Baſtion le *Rubis*; mais ils furent arrêtés par la Barrière qui ſe trouvoit ſur la Courtine. La plûpart ſe poſtèrent ſur la Berme du Baſtion le *Diamant* & de l'ancienne Forteresſe.

Ceux des Pirogues qui étoient en dehors, vinrent par eau juſqu'à la Berme du Baſtion la *Perle*, qu'ils avoient principalement en vûe, parce que c'étoit l'endroit le plus foible du Château, & qu'ils pouvoient aiſément franchir le rempart de terre, qui n'étoit encore élevé que de deux pieds; mais le feu de la mouſquéterie de la Garniſon les empêcha de pouſſer plus loin.

Les ennemis ſont forcés de ſe retirer avec perte.

Ils ſe maintinrent néanmoins ſur la Berme juſqu'au jour, ſans qu'on pût les en éloigner, quoiqu'on n'eût pas diſcontinué de tirer ſur eux pendant cinq heures conſécutives. Quelques-uns de ces Javanois montroient une telle ardeur pour l'attaque, que s'ils eûſſent été ſecondés de même par tous les autres, il eſt certain que les Hollandois n'auroient jamais pû réſiſter à un aſſaut ſi rude. En ſe retirant le matin, ils laiſſèrent pluſieurs morts ſur la place.

Nouveaux renforts qui leur arrivent.

Le 25, à la pointe du jour, on vit paroître les vingt-ſept Pirogues, dont les premières avoient annoncé l'arrivée; mais ayant été averties de ce qui s'étoit paſſé la veille, elles n'oſèrent s'approcher, & ſe contentèrent de faire, de loin, les diſpoſitions que leur ſûreté rendoit néceſſaires. Le lendemain, un gros Corps de Javanois, marchant, drapeaux déployés, s'avança du côté de terre juſqu'à la vûe de la Ville, dont on réſolut auſſi-tôt de ſéparer

On leur abandonne une partie de la Ville.

parer & de brûler une grande partie du côté méridional, où il ſe trouvoit peu de maiſons de pierre, afin de conſerver d'autant mieux l'autre partie, puiſqu'il étoit impoſſible de faire face par-tout, aux forces ſupérieures du Mataram. En même tems, ceux qui habitoient au côté occidental de la Rivière, tant les Hollandois que les Anglois, ſe retirèrent dans la meilleure partie de la Ville, bien réſolus de s'y enfermer & de s'y défendre juſqu'à la dernière extrêmité. II. Corn. 1628.

Le jour ſuivant, l'Avant-garde de l'ennemi, forte d'environ mille hommes, ſe trouvoit déja de bon matin, dans la partie ſéparée de la Ville, où à peine avoit-elle commencé à ſe retrancher & à couper la Fortereſſe *Hollandia*, que toute l'Armée la ſuivit en bon ordre; mais dans le même tems les premiers furent chaſſés de la Ville avec beaucoup de perte, par cent vingt Soldats ſoûtenus de quelques Bourgeois. Leur retraite précipitée engagea l'Armée à ſe replier ſur le Jardin du Conſeiller *Specx*, où elle prit d'abord poſte. Enſuite s'avançant à la portée du mouſquet de la Ville, elle s'y couvrit de gabions de cocotiers, ou autre bois, & de bamboux, ſi artiſtement joints enſemble & ſi bien remplis de terre, qu'ils étoient à l'épreuve même du canon. A la faveur de ces deffenſes, les ennemis s'approchèrent encore plus de la Ville, où ils ſe retranchèrent de nouveau, & ſe mirent en état de ne point craindre les atteintes de la plus groſſe Artillerie.

Ils y prennent poſte.

On les en chaſſe.

L'Armée s'avance fort près de la Ville.

On entreprit, le 12 de Septembre, de faire une ſortie ſur eux, avec ſoixante-cinq Soldats, ſoûtenus de quelques Japonois & Mardicres, & couverts par cent cinquante Mouſquetaires, poſtés ſur le rempart. Ce Détachement paſſant entre l'Armée des ennemis, par derrière, dans leurs nouveaux ouvrages, en chaſſa deux ou trois cens hommes, & en tua une cinquantaine. Tandis que le reſte prenoit la fuite, les Chinois les chargèrent avec beaucoup de bravoure, mirent le feu à leurs retranchemens & rentrèrent dans la Ville avec un butin conſidérable. Les Hollandois n'eûrent pas ſeulement un homme bleſſé.

Sortie vigoureuſe des Aſſiegés.

Le 21 du même mois, les ennemis s'avancèrent en grand nombre vers la Redoute Hollandia, & firent en même tems une fauſſe attaque autour de la Ville & du Château, pour couvrir leur approche, & pour empêcher qu'on ne vînt au ſecours de la Redoute. Ils apportoient quantité d'échelles doubles, qu'ils tâchèrent de dreſſer à la faveur des décharges continuelles de mouſquéterie d'une partie de leurs gens. Vingt-quatre hommes, qui ſe trouvoient dans cette Fortereſſe, leur oppoſèrent une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'après avoir brûlé toute leur poudre pendant la nuit, ils virent le matin, que l'ennemi avoit pris le parti de ſe retrancher dans cinq endroits différens. On réſolut, le même jour, de délivrer la Redoute & de prévenir les approches ultérieures. Pour cet effet trois cens Soldats, accompagnés de deux cens Bourgeois & ſoûtenus par un grand nombre de Mardicres & de Chinois, firent une ſortie, dans laquelle ils chaſſèrent les ennemis, avec une perte conſidérable, juſqu'à leur Camp; ce qui donna lieu aux Hollandois de détruire tous les nouveaux ouvrages qu'ils avoient commencé en plus de dix endroits, & de mettre le feu aux maiſons voiſines de la Fortereſſe, ſituées le long de la Rivière. Cette journée coûta aux ennemis douze

L'ennemi tâche de s'emparer de la Redoute Hollandia.

On le contraint encore de ſe retirer avec perte.

II. Corn. 1628. douze à treize cens hommes, & ſuivant le rapport des Priſonniers, ce nombre ſe montoit bien à trois mille. Les Hollandois ne perdirent que douze hommes, outre quelques Mardicres & Chinois.

Rapport des Priſonniers. On apprit encore des Priſonniers, que l'Armée du Mataram, à ſon arrivée, étoit forte de neuf à dix mille hommes. Cette expédition avoit été entrepriſe à la perſuaſion de Temangon Boerakſa, qui repréſentoit la choſe comme fort facile, & qui s'étoit même offert de s'emparer de Batavia avec ce peu de monde; mais il avoit été trompé par quelques-uns de ſes gens qui trafiquoient dans cette Ville; & ſe confiant trop à leurs rapports, il avoit ſéduit l'Empereur, au point que s'il fût retourné à ſa Cour, il lui en auroit toujours coûté la vie; Cependant il eſt certain que la probabilité étoit toute entière de ſon côté. La Garniſon de Batavia n'étoit alors compoſée que de trois cens hommes, & la Garde Bourgeoiſe atteignoit à peine ce nombre. D'ailleurs le Château n'étoit fermé que du côté du Baſtion le *Diamant*. On pouvoit y entrer par deſſus le rempart & les deux Baſtions du côté de la Mer, qui n'étoient encore que commencés. La Ville ſe trouvoit ouverte de toutes parts. Le foſſé & le rempart de ſon côté occidental n'étoient pas capables d'arrêter l'ennemi, qui n'avoit rien à craindre non plus des Chinois & des Mardicres, étant hors d'état de ſe deffendre eux-mêmes.

Dangereuſe ſituation de la Ville & du Château.

Cauſe de leur conſervation. Si les Pirogues avoient pû s'arrêter ſeulement un jour, ſuivant l'ancienne coûtume, entre le Château & la Ville, pour y attendre les Troupes, qui venoient par terre; & ſi une partie eût donné aſſaut au Château & l'autre à la Ville, comme il paroît que c'étoit leur deſſein, il eſt certain, humainement parlant, que la Place auroit été emportée en fort peu de tems; Mais par les bonnes meſures qui fûrent priſes, la Garde extérieure ayant obligé les Pirogues à avancer d'un jour leur attaque, ſervit encore à leur oppoſer une réſiſtance qu'elles n'auroient pas trouvé ſans cette précaution.

Mauvais état des ennemis. Après que les ennemis eûrent été délogés de tous leurs ouvrages, comme on l'a dit, ils ſe tinrent pendant quelque tems ſi tranquilles, qu'on n'apprenoit preſque plus rien de leurs mouvemens. D'un autre côté les Priſonniers aſſûroient, que depuis les deux dernières actions, leur Armée s'étoit fonduë juſqu'à quatre mille hommes, & que la déſertion, cauſée par la diſette des vivres, lui faiſoit perdre encore chaque jour beaucoup de monde. Ces avis firent prendre, aux Hollandois, la réſolution d'attaquer l'ennemi, dans les deux Camps qu'il occupoit au côté oriental de la Ville, & de tâcher de l'en chaſſer, s'il étoit poſſible.

Attaque des Hollandois. Pour cet effet, le Général Jacques le Fevre, ancien Gouverneur des Moluques, ſe mit en Campagne le 21 d'Octobre, avec un nouveau Corps de deux mille huit cens ſoixante-ſix hommes, tandis que cent cinquante autres, repartis dans pluſieurs petits Bâtimens, s'approchèrent de l'Armée ennemie. Comme elle étoit ſéparée en deux Corps, ſur leſquels on faiſoit feu en même tems, la première Diviſion des Hollandois, compoſée de deux Compagnies de Soldats, une de Bourgeois & trois de Japonois & de Mardicres, tomba ſur l'un de ces Corps & le chargea avec tant de vigueur, qu'il fut contraint d'abandonner ſes ouvrages. Les Japonois furent les premiers

premiers à y planter leur drapeau. Les Chinois, au nombre de ſept cens, qui étoient auſſi commandés pour l'attaque, n'y parurent que pour en être les Spectateurs tranquilles. II. Corn. 1628.

En attendant cette première Diviſion s'avança vers le ſecond Corps de l'ennemi, qui étoit le plus conſidérable; c'étoit le Quartier du Général Boerakſa. Les Chinois reçûrent encore ordre de charger de l'autre côté. Ils le firent cette fois avec tant de furie, que l'ennemi, forcé de plier de toutes parts, laiſſa les Hollandois entièrement maîtres du Champ de Bataille. On mit le feu à ſes ouvrages, qui en moins de rien fûrent réduits en cendres. L'ennemi eſt forcé d'abandonner ſon Camp.

Cette action coûta aux ennemis environ cent hommes, qui fûrent tués ſur la place, ou noyés dans la Rivière. Parmi ce nombre, on comptoit le Général Boerakſa & ſon fils aîné. Les Hollandois n'eûrent que cinq hommes tués & une cinquantaine de bleſſés. Mort du Général Boerakſa.

La nuit ſuivante, les Hollandois envoyèrent trente de leurs petits Bâtimens & vingt Pirogues Chinoiſes, pour détruire celles de l'ennemi dans la Rivière. Les Chinois revinrent le matin ſans les avoir ſeulement vû; mais les Hollandois, au nombre de quatre cens hommes, y compris quelques Bourgeois & Mardicres, ſans ſe laiſſer intimider par cet exemple, abordèrent courageuſement l'ennemi, & conduiſirent, dans la Ville, trente-ſix Tingans dont ils s'étoient emparés, outre ceux qu'ils avoient brûlés; en ſorte que de deux cens Bâtimens que les Javanois avoient amenés, à peine leur en reſtoit-il cinquante. Divers Bâtimens Javanois pris & détruits.

Avant que ces Pirogues fûſſent rentrées, les Hollandois envoyèrent, le 25, quatre Compagnies de Soldats, une de Bourgeois, une de Japonois & une de Mardicres, hors de la Ville, pour couvrir une troupe de quatre à cinq cens Chinois, de cent cinquante Eſclaves de la Compagnie & de quelques Charpentiers, qui devoient couper les arbres autour de la Forteresſe Hollandia, & achever de détruire les ouvrages qui pouvoient encore être reſtés debout dans le Camp des ennemis. On apprit en arrivant, qu'ils s'étoient raſſemblés dans les environs du Jardin, & qu'ils avoient fermé le chemin par des abbatis de cocotiers. Auſſi-tôt, les Soldats Hollandois réſolurent de les en chaſſer, à l'inſçû même de leurs Compagnons qui étoient ſans armes. Ainſi les ſept drapeaux, diviſés en deux troupes, marchèrent à l'ennemi, qui après une vigoureuſe réſiſtance, fut encore obligé d'abandonner ſon nouveau Camp, dont on fit rompre les barricades par les Eſclaves de la Compagnie. Sortie des Hollandois. L'ennemi eſt de nouveau chaſſé de ſon Camp.

Cependant l'ennemi ne tarda pas de raſſembler toutes ſes forces, qui conſiſtoient en trois ou quatre mille hommes, mais que d'autres faiſoient monter à dix ou douze mille. Ce nombre jetta l'effroi parmi les Hollandois, qui avoient brûlé preſque toute leur poudre. Leur retraite ſe fit en ſi grand deſordre, que ſi les ennemis n'eûſſent été arrêtés, dans leur pourſuite, par la groſſe Artillerie de deux Champans qui étoient ſur la Rivière, & dont ils auroient pu aiſément ſe rendre maîtres, pas un ſeul homme de tout ce Détachement ne leur ſeroit échappé; après quoi rien ne les empêchoit plus d'entrer dans la Ville & de pénétrer même juſqu'au Château, Il ſe rallie & met les Hollandois en déroute.

H. Corn. 1628. où il n'y avoit que quelques Soldats malades, parce que ceux des Pirogues n'étoient pas encore rentrés.

Perte de part & d'autre. On perdit à cette occaſion ſoixante hommes, & le nombre des bleſſés ſe trouva être de vingt. Les ennemis eûrent environ deux cens hommes tués dans la première attaque; mais comme la plûpart des Soldats Hollandois avoient jetté leurs armes pour fuïr, ils s'emparèrent en échange de deux cens mouſquets, ſans compter quantité de picques & autres armes. Cet échec donna occaſion à l'ennemi de ſe rétablir dans ſon Camp, & de fermer les avenues par de nouvelles barricades.

Nouveau renfort de l'ennemi. Dans la ſuite on apprit que le lendemain de la défaite du 21 d'Octobre, les ennemis avoient reçu un grand renfort, que quelques-uns faiſoient monter à cinq mille, mais d'autres à quinze ou vingt mille hommes, avec quantité de chevaux, ſous la conduite de trois Chefs, ſçavoir *Temangon Djawana*, qui commandoit dix mille hommes; *Kiay Depati Widikda* & *Kiay Depati Mandoera Radja*, chacun deſquels avoit cinq mille hommes ſous ſes ordres. Cette nouvelle Armée s'étoit diviſée en deux Corps, l'un qui campoit à l'Eſt, & l'autre au Sud-Oueſt de la Ville, d'où ils faiſoient chacun leurs approches, & ſe préſentoient de tems en tems ſur un front d'aſſez grande étendue. Les approches du dernier de ces Corps obligèrent les Hollandois à faire couper les arbres dans les environs; ce que voyant les ennemis, ils prirent le parti d'abandonner les ouvrages qu'ils avoient commencé vers la Forteresſe *Zélandia*. Ils s'en rapprochèrent le 15 de Novembre, tandis que ceux de l'Eſt s'avancèrent auſſi de leur côté; mais les uns & les autrres ſe campèrent hors de la portée du canon.

Commiſſion du nouveau Général. L'Empereur, qui ſe flattoit que Batavia pourroit être priſe à l'arrivée de ce nouveau renfort, avoit envoyé Temangon Djawana uniquement pour s'aſſûrer des plus précieux effets des Hollandois & les faire tranſporter à Mataram. Cependant au cas que la Ville ne fût point encore renduë, ces Troupes devoient forcer Boerakſa & les deux Seigneurs qu'on lui joignoit, à l'emporter par aſſaut, ou à perdre la vie dans le combat, ſans quoi l'ordre portoit de les faire mourir. L'Empereur avoit auſſi enjoint à ſes gens de n'épargner aucun des Hollandois.

Ses tentatives inutiles. Quand Temangon Djawana eût appris que Boerakſa étoit mort, ainſi que pluſieurs des principaux Officiers de l'Armée, ſa conſternation fût extrême. Il ſe frappa la poitrine & s'écria: *Que porterai-je à l'Empereur de Mataram mon Maître*? Cependant il ſe campa d'abord avec ſon monde au côté oriental de la Ville, & en envoya enſuite une partie à l'Oueſt. On s'approcha des deux côtés juſqu'à la portée du canon des remparts; mais ne voyant aucun avantage à tirer de la force, Djawana réſolut d'éprouver s'il ne lui ſeroit pas poſſible de détourner le cours de la Rivière, pour obliger les Hollandois, par la diſette d'eau, à rendre la Place. Mille hommes fûrent employés inutilement à creuſer pendant trente jours; & la miſère, qui règnoit dans le Camp, acheva de déterminer le Général à abandonner cette entrepriſe, & à s'éloigner de Batavia, dans la crainte d'être traité de même que ſon Prédéceſſeur.

Les deux frères Kiay Depati Mandoera Radja & Kiay Depati Widikda, qui

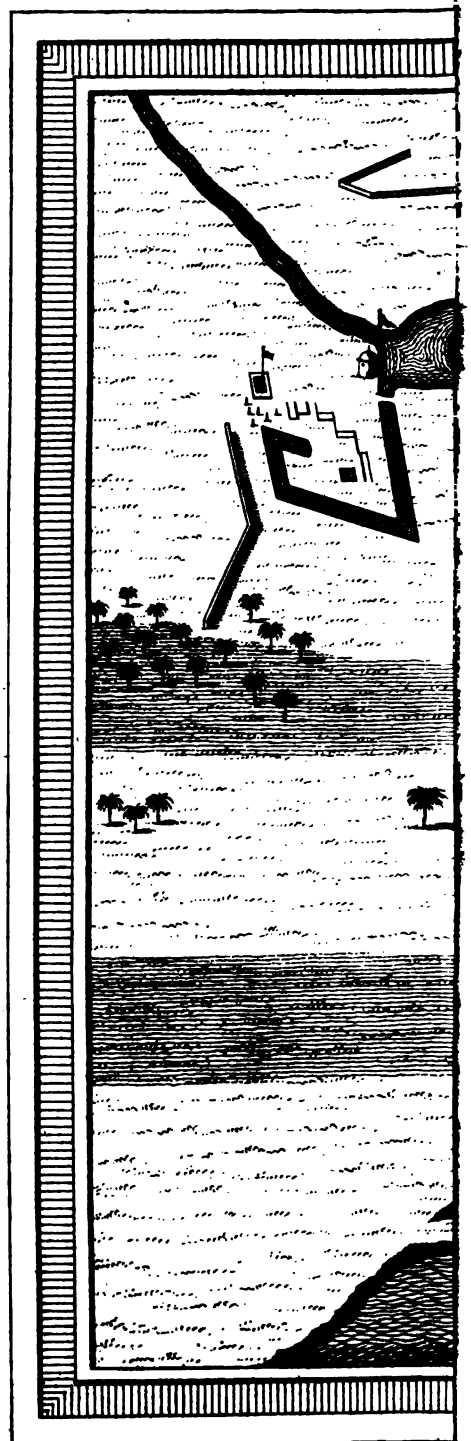

J. V. Schley direx.

BATAV

qui occupoient les premières Charges de l'Empire, & à qui il étoit fortement recommandé de ſe diſtinguer dans cette expédition, entreprirent auſſi de réduire la Fortereſſe Hollandia avec des bêliers ou gros marteaux à pointe. La nuit du 27 de Novembre, ils firent avancer cent hommes dans la partie ſéparée de la Ville, proche de cette Fortereſſe, où ils fûrent ſuivis le lendemain par trois cens autres; mais ayant été découverts, ils ſe virent contraints de ſe retirer avec perte de quelques-uns de leurs gens.

II. Corr. 1628.

Autre vaine entrepriſe de deux Grands de l'Empire.

De retour dans le Camp, Temangon Djawana fit lier ces deux Seigneurs avec leur monde, & les condamna à la mort, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçû de l'Empereur, parce qu'ils devoient emporter Batavia, ou périr dans le combat. Quelques-uns fûrent décapités, & d'autres poignardés ou percés de picques. Trois jours après cette exécution, qui ſe fit le premier de Décembre, Djawana décampa de devant Batavia avec le gros de ſon Armée, laiſſant pour preuve de ſa cruauté, les corps des ſuppliciés expoſés au Soleil, au nombre de ſept cens quarante-quatre, ce que les Hollandois n'auroient jamais pû croire, s'ils n'avoient trouvé ces cadavres, ſur leſquels on avoit exercé les dernières barbaries.

Ils ſont condamnés à mort par leur Général.

Levée du Siège.

On prétend que d'environ cent mille hommes, qui avoient été ſucceſſivement envoyés devant Batavia, il n'en étoit retourné que dix mille au plus. La faim & la miſére en avoient fait fondre une grande partie, & la déſertion n'avoit pas été moins conſidérable. Dans la ſuite on apprit, que Temangon Djawana & pluſieurs autres Seigneurs, avoient payé de leur tête, la mort des deux Kiays Depatis, l'Empereur niant de leur en avoir jamais donné l'ordre.

Débris de l'Armée ennemie.

Le mauvais ſuccès de cette première tentative, ſur Batavia, ne fût point capable de détourner l'Empereur de Java d'en faire l'année ſuivante une ſeconde, pour tâcher de s'emparer de cette Ville; mais l'expérience du paſſé lui ayant appris à mieux concerter ſes méſures, il commença par rechercher l'amitié des Hollandois, qui, ſans mettre trop de confiance dans ſes proteſtations, ne firent pas difficulté d'accorder proviſionnellement la liberté du Commerce à ſes Sujets. Un *Warga*, ou Officier du Temangon de *Tagal*, arrivé le 16 d'Avril, pour demander la paix au nom de ce Prince, qui rejettoit toute la faute ſur Temangon Boerakſa, & pour prier les Hollandois de lui pardonner en faveur de ſon innocence, repartit huit jours après avec cette agréable nouvelle.

1629.

Second Siège.

L'Empereur recherche d'abord la paix.

On lui accorde ſa demande.

Le but de l'Empereur, en faiſant cette démarche, étoit de gagner du tems, pour pouvoir raſſembler à *Pamanoekan*, *Karawang* & autres Places voiſines, les proviſions néceſſaires à la ſubſiſtance de ſon Armée. Le Temangon de Tagal étoit particuliérement chargé de ce ſoin. Après le départ de Warga, il arrivoit, de tems en tems, des Pirogues, qui apportoient des vivres. Les Conducteurs de ces Bâtimens ne pûrent ſi bien cacher le motif de leur voyage, qu'il n'en laiſſâſſent toûjours tranſpirer quelque choſe. Leurs moindres paroles étoient ſoigneuſement relevées. Les Chinois, qui ſont fort adroits pour ces ſortes de découvertes, ne tardèrent pas à donner, aux Hollandois, les plus fortes aſſûrances que l'Empereur alloit ſe mettre en Campagne. Ces avis leur fûrent auſſi confirmés par les Bantamois, qui n'y

Ses vûes ſont découvertes.

H. Corn. 1629.

étoient pas moins intéreſſés; mais il reſtoit encore à ſçavoir de quel côté ce Prince tourneroit ſes armes. Batavia, Bantam & quelques autres Villes, qui s'étoient ſouſtraîtes, depuis peu, à ſon obéïſſance, paroiſſoient également menacées.

Pour s'en aſſûrer, le Conſeil Hollandois envoya le 5 de Juin, quelques perſonnes de confiance, à bord de deux Yachts, qui devoient ſe rendre à Japara, pour s'informer exactement, ſi l'on faiſoit quelques amas de vivres dans les Places voiſines; & au cas qu'ils y trouvâſſent un nombre conſidérable de Pirogues, ils avoient ordre en même-tems, de les couler à fond & de les détruire. Ces deux Yachts étant arrivés à Tagal, ſans aucune rencontre, l'un des Commis deſcendit à terre ſur l'invitation du Temangon de cette Place. Pendant qu'ils étoient à la Rade, ils avoient vû plus de cent Pirogues, qui venoient de l'Eſt chargées de *Padi*, ou riz en épis; & Tagal regorgeoit de toutes ſortes de proviſions. On demanda au Temangon, ce qu'il vouloit faire d'une ſi prodigieuſe quantité de padi? Il répondit qu'il le feroit piler, pour l'envoyer à Batavia. Les Commis feignant d'être ſatisfaits de cette explication, continuèrent leur route pour Japara, après avoir donné part, au Conſeil de Batavia, de ce qu'ils avoient vû à Tagal.

Aveu d'un Officier Javanois.

Sur ces entrefaites, Warga parût le 20 du même mois à Batavia, avec treize Pirogues, chargées de riz & de quelques autres denrées de peu d'importance. Comme on étoit déja pleinement convaincu des mauvais deſſeins de l'Empereur, on jugea à propos d'arrêter cet Officier avec tous ſes gens, pour en tirer encore de plus grands éclairciſſemens. Dès le premier interrogatoire qu'il ſubit le 24, il lui fut facile de reconnoître que le ſecret étoit trahi, ce qui le détermina à tout découvrir, dans l'eſpérance d'obtenir plutôt ſa grace. Ainſi il déclara, que le Temangon de Tagal, ſon Maître, l'avoit expreſſement envoyé pour épier la Ville & pour ſéduire les Hollandois; que Tagal étoit le magazin aux vivres; que l'Empereur avoit formé le deſſein de venir avec toutes ſes forces devant Batavia, pour l'aſſiéger une ſeconde fois; que ſon Artillerie avoit été envoyée depuis plus d'un mois, de Mataram à *Pakalongan;* que toute l'Armée devoit ſuivre trois ſemaines après, & qu'on comptoit qu'elle pourroit être renduë à Batavia, dans l'eſpace d'un mois; que Kiay Depati *Bitay*, Kiay Depati *Poegar*, deux Oncles de l'Empereur, & Kiay Depati *Poerabaja* ſon Neveu, auroient le Commandement de cette Armée, dont il connoiſſoit parfaitement la force & la quantité de l'Artillerie. Enfin, il ajoûtoit, à tout celà, nombre d'autres particularités, qui donnèrent aux Hollandois de grandes lumières dans cette affaire.

On coupe tous les tranſports aux ennemis.

Comme on étoit informé, pour certain, que l'Empereur ſe propoſoit de fournir ſon Armée de padi, par les Rivières de Pamanoekan & de Karawang, les Hollandois réſolurent de s'y oppoſer de toutes leurs forces, perſuadés que s'ils pouvoient lui couper les tranſports par eau, ils feroient échouer tous ſes projets. Le Commandeur Adrien Maartenſz *Blok* fut envoyé dans cette vûe, avec trois Yachts, qui devoient ſe joindre aux deux autres dont il a été parlé ci-deſſus, pour détruire tout le padi qui ſe trouveroit à Tagal, s'il croyoit pouvoir le faire ſans un danger éminent, & pour établir ſa croiſière ſur cette Côte.

Le

Le ſuccès de cette expédition fut des plus heureux. Blok arriva le 11 de Juillet à Tagal; En moins de cinq heures, il y réduiſit en cendres deux cens Pirogues & quatre cens maiſons. Il ruina auſſi un tas de padi de douze toiſes de longueur ſur quatre de large, ſans avoir perdu un ſeul homme, malgré la réſiſtance des Javanois, qui avoit d'abord été aſſez vive. Huit jours après, le Préſident *Wagensveld*, parti de Batavia à bord du Navire le *Saumon*, pour relever le Commandeur Blok, brûla en paſſant un gros Village près de Tſjeribon, & détruiſit encore une quantité conſidérable de padi dans les environs.

II. Corn. 1629. Tagal eſt brûlé par les Hollandois.

Ces heureux commencemens répandirent une telle frayeur ſur toute cette Côte, qu'aucun Bâtiment n'ôſoit plus y paroître, tandis que les principales Rivières, ſur-tout celles de *Karawang*, de *Pamanoekan*, d'*Indrapoera*, & quelques autres, ſe trouvoient preſque entièrement fermées par les Hollandois. Cependant rien ne fut capable de détourner l'Empereur de ſon entrepriſe, ni de l'empêcher d'envoyer ſon Armée contre Batavia, où l'on recevoit chaque jour des nouvelles de ſa marche. Enfin, le 22 d'Août, elle arriva devant la Ville.

Arrivée de l'Armée de l'Empereur devant Batavia.

On avoit eû tout le tems de s'y mettre en bon état de deffenſe, de renforcer les Poſtes, & de garnir d'Artillerie les Batteries & les Baſtions. On y avoit conſtruit cinq nouvelles Fortereſſes de cocotiers entiers, élevés les uns ſur les autres, outre une Redoute, nommée l'*Etoile*, entre celles de *Hollande* & de *Gueldre*. L'Angle d'*Utrecht* avoit été conſidérablement élargi & muni de deux pièces de canon de vingt-quatre livres de balle, & les quatre autres Angles, au Sud-Oueſt de la Ville, venoient d'être achevés. Les Chinois amenoient quantité de cocotiers, que les Matelots dreſſoient de tous côtés pour ſervir d'épaulemens aux Soldats.

Etat de cette Ville.

L'ennemi ne fit aucun mouvement conſidérable juſqu'au dernier jour du mois, qu'on vit paroître une multitude d'Infanterie & de Cavalerie, avec quantité de drapeaux & d'étendarts & un train de quelques éléphans; mais le tout ſe réduiſit à ce ſimple ſpectacle. Le Camp s'étendoit Eſt, Sud & Oueſt de la Ville, hors de la portée du canon. Quelques Eſclaves & Chinois, qui avoient été faits priſonniers par les ennemis, s'étant échappés de leurs mains, rapportèrent qu'ils avoient un nombre prodigieux de monde, de chevaux & de chariots; mais que la diſette de riz commençoit déja à ſe manifeſter dans leur Armée.

Premiers mouvemens des ennemis.

Un Chinois, dont ils s'étoient ſaiſis, & à qui ces furieux avoient coupé les mains, les lèvres, le nez & les oreilles, fut renvoyé vivant, dans cet horrible état, aux Hollandois, & le même jour, ils firent flotter vers la Ville, le cadavre d'un autre Chinois, dont tous les membres avoient été diſſequés & rejoints enſemble avec des *rottangs* (*a*), apparemment dans la vûe d'épouvanter ceux de cette Nation & de leur faire quitter le parti des Hollandois; mais ces cruautés ne ſervirent au contraire qu'à les animer davantage à la vengeance.

Leurs cruautés envers les Chinois.

Après s'être tenuë tranquille juſqu'au 4 de Septembre, par la difficulté de

L'Armée s'avance vers la Ville.

(*a*) Ce ſont des cordages faits de brou de noix de cocos, dont l'uſage eſt aſſez connu aux Indes.

II. Coen. 1629. de ſe procurer les vivres néceſſaires pour avancer ſes ouvrages, toute l'Armée ſe mit enfin en mouvement & s'approcha de la Ville juſqu'à la portée du canon. On crût s'appercevoir qu'elle manquoit de groſſe Artillerie, & tous les avis confirmoient la diſette de riz où ſe trouvoient les ennemis, ſans eſpérance de recevoir aucuns tranſports, les Vaiſſeaux Hollandois continuant de tenir les Rivières ſi bien fermées, que perſonne ne pouvoit plus échapper à leur vigilance. Depuis que l'Armée étoit partie de Karawang, pour ſe rendre devant Batavia, la plûpart des chevaux n'avoient plus reçu de riz, ce qui avoit fait déſerter beaucoup de monde, cauſé la mort d'un grand nombre de bufles, & obligé par-là l'ennemi de laiſſer la meilleure partie de ſon Artillerie en arrière.

Approches des ennemis. Les travaux des Javanois ſe faiſoient ordinairement pendant la nuit, mais de jour, le canon de la Place en détruiſoit toûjours quelques-uns. Trois cens Soldats qu'on fit paſſer le 8, de l'autre côté de la Rivière, ruïnèrent un nouvel ouvrage qui avoit été élevé à la portée du piſtolet de l'Angle *Hollandia*, & en chaſſèrent l'ennemi avec perte de quinze ou vingt hommes. Celà ne l'empêcha pas de reparer ce dommage les nuits ſuivantes, & même d'étendre ſes approches tant à l'Oueſt qu'au Sud autour de la Ville. La nuit du 12, les Javanois, au nombre de deux cens, donnèrent l'aſſaut à l'Angle de *Bommel* & ſe préparoient à monter; mais ils fûrent encore repouſſés avec perte. Cependant comme ils ſe rétabliſſoient bientôt & que leurs ouvrages ſous cet Angle & ſous celui de *Weeſp*, recevoient chaque jour un nouveau degré d'accroiſſement, le Gouverneur Général Coen, voyant que ces deux Angles étoient ſur le point d'être coupés, y fit paſſer ſecrétement trois cens cinquante hommes, & dès que le vent de Mer eût commencé à ſoufler l'après-midi, vingt-cinq à trente Matelots ſortirent de chaque Angle, ſoûtenus par ſoixante Soldats, trente Javanois & quelques Mardicres & Chinois, pour mettre le feu aux ouvrages de l'ennemi, qui après une vigoureuſe réſiſtance, fut enfin contraint de les abandonner aux flammes. Les Javanois perdirent à cette occaſion deux ou trois cens hommes, & les Hollandois n'eûrent que trente bleſſés, dont quatre mourûrent enſuite. Ils s'emparèrent d'un grand nombre de picques, de poignards & d'un pierrier de bronze. Le vent, qui diminua trop-tôt, les empêcha de tirer, de cette ſortie, tout l'avantage qu'ils s'en étoient promis. A peine ſe fûrent-ils retirés, que les ennemis reparurent & firent des efforts extraordinaires pour arrêter les progrès de l'incendie. Quoiqu'on ne ceſſât de tirer ſur eux, ils parvinrent enfin à éteindre le feu ſous l'Angle de Bommel, où le dommage fut peu conſidérable. Du côté de l'Angle de Weeſp, les flammes conſumèrent un grand amas de bois, qui continua de brûler juſqu'au ſoir; mais une forte pluye qui ſurvint, acheva ce que les Javanois n'avoient pû faire. Les deux nuits ſuivantes fûrent employées à rétablir leurs ouvrages, & à former deux batteries, d'où ils tirèrent leur premier coup de canon le 20, après avoir paſſé un mois entier devant la Ville.

Leurs ouvrages ſont brûlés.

Perte de part & d'autre.

Mort du Gouverneur Général Coen. Cette même nuit, le Gouverneur Général Coen mourut après une longue maladie, qu'on n'avoit pas crû dangereuſe, puiſque le ſoir il s'étoit encore trouvé à table & paroiſſoit ſe porter aſſez bien. La perte de ce grand Hom-

me

me fut un coup de foudre pour les Hollandois de Batavia, qu'il laiſſoit dans les circonſtances les plus critiques. Ses funerailles ſe firent le 22, avec une pompe extraordinaire. On tira à cette occaſion tout le canon qui pouvoit porter en même-tems ſur les ennemis. Le lendemain de cette lugubre cérémonie, Jacques *Specx*, revêtu de la qualité de Conſeiller des Indes, arriva de Hollande, & fut établi proviſionnellement à ſa place; Mais n'interrompons point le récit des opérations du Siège. II. Coen. 1629.

Dans ces entrefaites l'ennemi avoit commencé de faire grand feu de ſon Artillerie. On comptoit qu'il avoit, tant au Sud-Oueſt qu'à l'Oueſt, neuf ou dix pièces de canon, dont quatre ou cinq étoient de vingt-quatre livres de balle, & les autres de moindre calibre, ſans compter beaucoup de plus petites. Quantité de coups qui portèrent ſur l'Angle Hollandia, y firent quelque dommage, mais on n'y perdit perſonne. Ceux du Sud en vouloient principalement aux Champans, qui eſſuyèrent pluſieurs décharges de quelques pièces de vingt-quatre livres, dont les Hollandois eûrent un homme tué & quatre bleſſés. A l'Eſt, les Javanois avoient deux ou trois groſſes pièces & quelques petites aſſez bien pointées contre la Forteresſe. La plûpart de cette Artillerie leur avoit été autrefois donnée en préſent par les Hollandois. Ils s'en ſervoient cependant avec peu de ſuccès; mais ils avoient l'art de maſquer leurs pièces de façon qu'elles étoient à l'abri de toute atteinte de la part des Aſſiégés. La nuit du 29, ils tentèrent de mettre le feu à l'Angle de Weeſp, ſous lequel ils avoient fait un amas prodigieux de matières combuſtibles. En l'allumant, les ennemis jettèrent de grands cris, mais ils fûrent auſſi-tôt repouſſés avec perte de cent quarante-hommes. Attaques ultérieures des ennemis.

On amenoit chaque jour, dans la Ville, des Priſonniers, dont la maigreur & la foibleſſe témoignoient en faveur de leurs rapports. Ils diſoient que l'Armée ſe trouvoit abſolument dépourvuë de vivres, & qu'il étoit impoſſible qu'elle tint plus long-tems contre la miſère & la famine. Le 2 d'Octobre, on entendit beaucoup travailler de toutes parts pendant la nuit, ce qui fit juger que l'ennemi étoit occupé à renvoyer ſon Artillerie. Un Priſonnier qu'on fit le matin, confirma la choſe; ajoûtant que l'Empereur avoit rappellé ſes Troupes & que toute l'Armée décamperoit dans cinq ou ſix jours. Cependant, quoique les motifs en parûſſent d'autant plus preſſans qu'ils étoient très-réëls, on vit, peu de jours après, qu'on s'étoit bercé de vaines eſpérances. La famine déſole leur Camp.

Environ le même tems, les Aſſiégés firent une ſortie ſur les ouvrages des ennemis & leur ruinèrent quelques batteries. Mais dix ou douze grenades ayant crevé entre les mains des Soldats, qui ſe préparoient à les jetter, en tuèrent deux ou trois, & emportèrent les bras & les mains à ſept ou huit autres. On reconnut que c'étoit la faute de l'Ingénieur, qui n'avoit pas bien pris ſes meſures. Ce petit accident cauſa beaucoup de desordre parmi les Hollandois, qui ſe retirèrent avec quelque perte, quoique de leur côté les ennemis en eûſſent eſſuyé une bien plus conſidérable. Sortie malheureuſe des Aſſiégés.

Le 6, les Aſſiégeans firent un feu continuel ſur la Ville. Comme le nombre de leurs morts augmentoit chaque jour, ils s'aviſèrent de faire dans

II. Corn. 1629.

dans la Rivière au-deſſus de la Place, de doubles eſtacades pour y jetter ces cadavres, afin qu'étant retenus dans l'eau, ils la corrompiſſent, ce qui arriva en effet, & cauſa d'abord de grandes incommodités dans la Ville; mais les Hollandois creuſèrent des puits qui leur fournirent de l'eau en abondance.

Moyen ſingulier dont on ſe ſert pour chaſſer l'ennemi.

La nuit du 20, les ennemis firent une vive attaque contre la Ville; mais ils fûrent ſi bien reçus, qu'après un combat de trois heures, ils ſe retirèrent pour aller inveſtir, avec toutes leurs forces, la Redoute *Maegdelin*, qui étoit à l'extrémité de la Ville. Il ne s'y trouvoit que quinze à ſeize hommes qui la défendirent courageuſement, tant qu'ils eûrent de la poudre & du plomb. Leur proviſion finie, ils eûrent recours aux tuiles & aux pierres du Bâtiment. Enfin, voyant qu'ils en étoient preſque à bout, un des Soldats dit à ſes Compagnons, qui ne ſçavoient ce qu'il vouloit faire; *Attendez mes amis, je vais dans le moment chaſſer d'ici tous ces chiens de Javanois.* Auſſi-tôt courant aux privés, il en rapporte un plein pot d'excrémens, qu'il jette ſur les corps nuds de ceux qui étoient les plus proches, & qui ne pouvant ſupporter cette puanteur ſe retirèrent. Une partie de ſes Compagnons imitant ſon exemple, employa ce nouveau moyen de deffenſe avec le même ſuccès, tandis que le ſecours qui leur fut envoyé, de l'autre extrémité de la Ville, acheva de mettre en déroute les ennemis. Ils prirent la fuite, en criant à haute voix. *Fi! de ces chiens de Hollandois, qui ſe battent avec de la fiente.* On conçoit à peine comment une quinzaine d'hommes avoient pû réſiſter ſi long-tems à tant de forces, dans une Redoute ſi foible & ſi petite, que les ennemis avoient même tenté de la renverſer au moyen d'une corde, ce qui ne leur avoit cependant pas réüſſi.

L'Armée lève le Siège.

Le ſoir du premier de Novembre, on vit les flammes s'élever de trois endroits du Camp des ennemis, ce qui ſurprit extrêmement les Hollandois, ne ſçachant ce que celà vouloit dire. Cependant ils jugèrent à propos de ne faire aucun mouvement, & de ſe tenir ſimplement ſur leurs gardes; mais le lendemain, le Général Specx ayant envoyé de la Cavalerie & quelques Compagnies d'Infanterie à la découverte, on trouva que les ennemis avoient brûlé leur Camp & qu'ils s'étoient retirés, laiſſant ſept à huit cens de leurs propres gens qu'ils avoient fait mourir, & dont les corps étoient étendus par ordre en rangs & files dans la plaine. Les uns avoient été décapités & les autres percés de coups de poignards. Au bout de quelques jours, l'air fut tellement infecté de ces cadavres, qu'on ne pouvoit en ſupporter la puanteur à une grande diſtance. Voici ce qu'on raconte du ſujet de cette Tragedie.

Exécution dans le Camp.

Ce qu'on raconte de ſon ſujet.

On dit que le Prince de Madure ayant fait de grandes railleries du Général Boeraksa & de tous les Princes qui avoient été obligés de lever le Siège l'année précédente, s'étoit vanté que s'il eût été à la tête d'une telle Armée, il auroit réduit Batavia au péril de ſa vie, & que dans la paſſion qu'avoit l'Empereur de ruïner cette Ville, il avoit crû devoir ſe ſervir de ce Prince, & l'engager à une entrepriſe qu'il ſe promettoit d'exécuter avec tant de facilité. Le nouveau Général n'ayant pas été plus heureux que l'autre

l'autre, l'Empereur, à qui la plûpart de l'Armée obéïſſoit, outré de ce ſecond affront, avoit donc fait exécûter le Prince de Madure, & tous ſes Partiſans. Mais on n'a aucune certitude de ce fait, & même on y ajoûte d'autres circonſtances, qui étant manifeſtement fauſſes, peuvent faire douter du reſte. IL Coen. 1629.

Telle fut la fin de ce fameux Siége, qui coûta, à l'Empereur de Mataram, environ la moitié de ſes Troupes, dont on faiſoit monter le nombre à cent, ou ſix vingts mille hommes, tandis que les Hollandois, qui étoient ſi inférieurs aux ennemis, n'en perdirent qu'une vingtaine, y compris les Chinois, Japonois & Mardicres, outre quelques bleſſés. Si ce Prince avoit échoué, pour la ſeconde fois, dans une entrepriſe qui paroiſſoit preſque immanquable, on lui en vit exécuter une qu'on n'auroit jamais crû poſſible. C'étoit d'avoir fait tranſporter, devant Batavia, ſa groſſe Artillerie à travers tant de hautes Montagnes qui règnent dans les environs. Ce travail l'occupa près de quatre mois, & il y perdit quantité de bufles & de chariots, ſans que tous ces obſtacles fûſſent capables de lui faire renoncer à un deſſein ſi témeraire. Perte du Mataram.

Deux ans après, les Hollandois ſe crurent menacés d'un troiſième Siège de la part de ce Prince, & pour le prévenir, ils envoyèrent à Japara, une Flotte de huit Vaiſſeaux ſous les ordres du Commandant *Vlak*; mais ces bruits n'eûrent point d'autres ſuites. Enfin, les meſures que les Hollandois continuèrent de prendre pour pourvoir à leur ſûreté, firent abandonner à l'Empereur tous ſes vaſtes projets ſur Batavia, & quoiqu'il reſtât toûjours leur ennemi, il ſe tint néanmoins tranquille juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1645.

Revenons à celle de Coen, dont il nous reſte à rapporter quelques circonſtances. Ses Ennemis ont voulu en attribuër la cauſe ſubite à l'avis qu'il reçut de l'arrivée du Conſeiller Specx, qui ne pouvoit que reſſentir vivement l'outrage ſanglant qu'il lui avoit fait dans la perſonne de ſa Fille naturelle, âgée de treize ans, laquelle ayant eu le malheur de ſuccomber aux traits de l'Amour, dans la Maiſon même du Gouverneur, dont elle ſervoit l'Epouſe, en qualité de Fille d'honneur, ce Maître rigide & d'une vertu farouche, crut ne pouvoir expier ſa faute, ſi excuſable aux yeux de l'humanité, que par l'exécution d'une Sentence étrange, qui la condamnoit à être fouettée publiquement, de la main du Bourreau, & ſon Séducteur, Pierre *Kortenhoef*, jeune Orphelin de dix-ſept ans, à perdre la tête ſur un Echaffaut, avec confiſcation de biens, quoique ces deux Amans infortunés ſe fuſſent promis mutuellement de s'allier enſuite par l'union conjugale. Mais, quelle apparence que Coen, qu'on avoit toûjours vû intrépide au milieu des dangers les plus éminens, put redouter aſſez la préſence d'un homme, dont le rang & l'autorité le tenoient d'ailleurs fort au deſſous de lui, pour mourir d'effroi à la nouvelle de ſon approche? Que *Van Rechteren*, dans la Relation de ſon Voyage, le faſſe mettre à table, encore *ſain & vigoureux*, le ſoir du 21 qu'il déceda, ſelon lui, entre minuit & une heure, le ſentiment d'un nouveau débarqué de la Flotte de Specx ne ſauroit prévaloir ſur celui de Pierre Van den Broek, Particularités de la vie & de la mort de Coen.

H. Coen. 1629. ancien Directeur du Commerce à Suratte, & de David Pieterzen de Vries, qui tous deux préſens à Batavia, lors de la mort de ce Gouverneur Général, témoignent qu'elle arriva le 20, à minuit, des ſuites d'une dyſſenterie, dont il étoit affligé depuis longtems; & il n'eſt pas rare, aux Indes, de voir des perſonnes atteintes de la même maladie, expirer aſſez ſubitement, par l'extenuation de toutes leurs forces, ou comme une lampe qui s'éteint faute d'huile, après avoir donné quelques lueurs brillantes, mais de peu de durée. Velius remarque que Coen, tout foible qu'il fût, étoit monté, encore la veille de ſa mort, ſur la Galerie de ſon Logement, pour découvrir l'Ennemi avec une Lunette d'approche, & de Vries ajoute qu'il venoit d'ordonner le même jour le dernier Ouvrage à la Forteresſe. Il étoit âgé de quarante-deux ans, ſix mois & douze jours. Son corps fut inhumé le 22, avec une pompe extraordinaire, dans l'Hôtel de Ville, qui ſervoit encore alors de Temple; Mais dès qu'on eut achevé de bâtir l'Egliſe Hollandoiſe, ſes os y furent tranſportés & dépoſés, ſous une Tombe fort ſimple, ainſi que ſes Armoiries (*b*), accompagnées des marques d'honneur convenables à la dignité d'un Gouverneur Général des Indes. C'eſt le premier qui ſoit mort à Batavia, & le ſeul juſqu'ici qui aît occupé deux fois cet éminent Poſte.

Son Eloge. Les événemens de ſa Vie ſont l'éloge de ſa bravoure & de ſa prudence. Il fut l'inſtrument de la grandeur de la Compagnie, comme il avoit été celui de ſa propre fortune. L'état où il trouva les affaires aux Indes, n'admet point de comparaiſon, entre ſes Actions & celles des autres Gouverneurs Généraux, malgré toutes les Conquêtes faites par quelques-uns de ſes Succeſſeurs, parce qu'ils n'ont qu'étendu les bornes d'une puiſſance, dont il avoit affermi les fondemens chancellans, dans un tems où la Compagnie ne poſſedoit encore qu'Amboine & les Iſles de ſon Gouvernement, devenu ſi important, depuis qu'on a réuſſi à y concentrer le riche Commerce du Girofle, comme celui des Noix Muſcades à Banda, ſa ſeconde Conquête, après Jacatra, ſeule capable d'éterniſer ſa Mémoire.

Caractère. Son caractère étoit celui de la candeur & de la bonne-foi; s'il ſçut triompher de ſes Ennemis, jamais il ne dût ſes victoires à aucune de ces voyes obliques, toûjours indignes de l'honnête homme, de quelque zèle qu'on veuille ſe parer pour l'intérêt de ſes Maîtres; Mais, quoiqu'incapable lui-même de tromperie, il n'entendoit pas moins l'art de la prévenir dans les autres, & de leur dérobber la connoiſſance de ſes deſſeins (*c*). Il étoit circonſpect, taciturne, infatigable au travail, expéditif dans les affaires, prompt de conſeil, autant que d'exécution, ſobre & modeſte, ennemi

(*b*) Il portoit un Cocotier en pal, qu'il avoit apparemment pris de l'ancien nom de Batavia, dont la fondation pouvoit bien lui tenir lieu de Quartiers de Nobleſſe.

(*c*) Van Rechteren raconte qu'un Chinois, chargé d'exécuter auprès de lui une Commiſſion importante, l'avoit obſervé une journée entière, & que Coen gardant comme lui le ſilence, il étoit parti ſans lui rien dire. On peut voir dans la Relation de ce Voyageur, & dans celle de *Bontekoe*, ſes deſſeins & leur ſuccès touchant le Commerce à la Chine & au Japon, ainſi que l'Etabliſſement aux *Piſcadores*, & dans l'Iſle de *Formoſe*.

II. Corn. 1629.

nemi du faſte, juſqu'à paroitre mépriſable aux yeux de ceux qui, à l'exemple des vains Orientaux, ne conſidèrent un homme qu'autant qu'il frappe, par ſa figure extérieure. On lui reproche trop de partialité pour ſes Concitoyens, & trop de dureté même envers ceux qui avoient le malheur de s'attirer ſa disgrace; défauts, où le penchant, qui le portoit naturellement à la vertu, a pu le faire tomber, avec peu d'égard pour les foibleſſes humaines dans les autres; Mais, défauts, au reſte, qui ſont bien compenſés par ſes qualités héroïques, & par les grands ſervices qu'il a rendus à ſa Patrie (*d*).

Riches retours des Indes ſous l'Amiral Van den Broek.

Sa Veuve partit trois mois après, à bord du *Hollandia*, un des ſept Navires de la Flotte que Pierre Van den Broek ramena en Hollande, & dont les Cargaiſons furent eſtimées huit millions; il perdit un huitième Vaiſſeau, où le feu prit ſous les Iſles Açores. Ce grand Homme, à qui la Compagnie a auſſi des obligations infinies, étoit revenu cette même année à Batavia, de Surate, où il avoit été revêtu, pendant près de dix ans, du titre de Chef & Directeur des Comptoirs d'Arabie, de Perſe & des Indes, dont on a fait depuis autant d'Emplois différens. C'eſt le premier Fondateur du Commerce des Hollandois dans ces Quartiers, où l'on a remarqué qu'il fut d'abord envoyé par le Général Reynſt, & ſes ſuccès ſont rapportés amplement dans la Relation de ſes Voyages.

Préſent utile que la Compagnie fait à l'Etat.

L'Histoire n'a pas oublié de faire honneur à la Compagnie Orientale, d'avoir partagé cette année ſes profits avec l'Etat, en lui fourniſſant pour deux cens mille écus de ſalpêtre; ce qui mit en état de faire commodément le fameux Siège de Bois-le-Duc, & de pouſſer avec vigueur la Guerre.

(*d*) Valentyn, qui aimoit les Pointes, a eu ſur-tout beau jeu pour épitaphier ce Général, dont le nom, dans ſa Langue, ſignifie *audacieux, hardi, intrépide.*

Vie de Jacques Specx, VII. Gouverneur Général des Indes.

1629.

Son origine & ſes Emplois.

VII. JACQUES SPECX, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, originaire du Brabant, mais né à Dortrecht, où ſon Père s'étoit refugié pour cauſe de Religion, & d'une Famille connue, ſon Ayeul ayant été Conſeiller, & ſa Sœur Abbeſſe du Monaſtère de Florival, fit, en 1609, le Voyage des Indes, en qualité de Sous-Commis, à bord du *Griffon*, & fut placé, la même année, comme Chef du Commerce au Japon, où il reſta juſqu'en 1613 (*a*), y revint l'année ſuivante, & ne quitta ce Poſte qu'en 1621, pour occuper, à Batavia, celui de Préſident des Echevins; &, le 9 Septembre 1622, on le trouve revêtu du Titre de Conſeiller extraordinaire des Indes. Les Directeurs, qui le croyoient encore Commis au Japon, lui envoyèrent cette année ſon rappel, qui lui fut reïteré en 1626, ainſi qu'à Martin *Sonk*, pour leur faire rapport de vive voix de l'état du Commere dans ce Pays-là & dans la Chine.

Il établit le premier Comptoir Hollandois au Japon.

ON doit le regarder comme un des principaux Fondateurs de celui du Japon en particulier, & c'eſt auſſi lui qui a bâti la première Loge Hollandoiſe à *Firando*, en 1616, ainſi qu'on le peut voir amplement dans *Montanus* & autres Hiſtoriens.

Son retour en Europe, & départ pour les Indes.

DE retour en Hollande, avec la Flotte de 1627 ou 1628, Specx s'embarqua de nouveau, le 25 Janvier 1629, à bord du Vaiſſeau *Hollandia*, accompagné de ſa Femme & de ſes Sœurs, en qualité d'Amiral d'une Flotte de huit Navires, avec le Titre de Conſeiller ordinaire des Indes, & le premier en rang après le Gouverneur Général; deſorte que celui-ci étant mort

(*a*) Il paroît qu'il ne faiſoit pas alors une réſidence fixe au Japon, puis qu'en 1611, il y retourna, de Patane, avec Pierre *Segerſzoon*, à bord du Yacht le *Brak*, de la Flotte de Pierre Both, Premier Gouverneur Général des Indes.

mort deux jours avant ſon arrivée à Batavia, Specx fut nommé, d'une commune voix, le 25 Septembre, pour remplir proviſionellement ſa Place. Quoiqu'en diſe Valentyn, il n'a point été confirmé directement par l'Aſſemblée des Dix-Sept; & dans la Lettre qu'on lui écrivit, on ſe contentoit de lui ſouhaiter qu'il pût deſſervir cette Charge avec autant de zèle, de vigilance & de ſuccès que ſon Prédéceſſeur l'avoit fait d'une manière ſi louable. On ajoutoit, que quant à ſa Commiſſion, on y ſongeroit inceſſamment; mais il ne paroit pas qu'elle lui aît jamais été expediée. Cependant il en donnoit lui-même à d'autres, tant au nom des Directeurs qu'en celui des Etats Généraux & du Prince d'Orange.

SPECX. 1629. Il ſuccede au Généralat.

SI l'on excepte les derniers événemens du ſecond Siége de Batavia, dont on lui a vu partager la gloire avec ſon Prédéceſſeur, il ne s'eſt rien paſſé de remarquable pendant ſon Gouvernement, ayant fait ſa principale occupation d'étendre le Commerce de la Compagnie, & de le fortifier par des Traités avec les Princes Indiens, comme il termina, en 1630, les différends qui avoient ſubſiſté, depuis quelques années, entre les Hollandois & les Stadhouders du Roi de Ternate dans les Diſtricts d'Amboine & de Ceram, quoique ce ne fût encore qu'un palliatif de peu de durée.

1630. Traité avec le Roi de Ternate.

APRÈS avoir rempli les devoirs de ſa Charge avec beaucoup d'approbation, l'eſpace de trois ans moins dix-huit jours, Specx fut relevé, le 7 Septembre 1632, par Henry *Brouwer*, & partit le 3 ou le 4 Décembre, avec ſa Famille, à bord du *Prince Guillaume*, un des ſept Vaiſſeaux de la Flotte qu'il ramena en Europe au mois de Juillet de l'année ſuivante. Son Succeſſeur le reconduiſit juſques dans le Détroit de la Sonde, où il promit aux Equipages de toute la Flotte, une gratification de trois mois de gages, pour faire le tour par le Nord des Iſles Brittaniques, parceque les Anglois arrêtoient les Vaiſſeaux des Indes dans la Manche.

1632. Rappel du Général Specx.

LE Journal de Van Rechteren contient les circonſtances de ce Voyage, & l'on ignore entiérement celles du reſte de la Vie de Jacques Specx. Il avoit été marié deux fois; d'abord à une Fille du Conſeiller Penſionaire *Buis*, & en ſecond lieu, à la Demoiſelle *Doublet*, dont le Pére prenoit le Titre de Seigneur de *St. Anneland*. Il eut de la première un Fils & une Fille, qui ſe ſont mariés à Utrecht; le Fils avec une Demoiſelle de *Lennep*, dont il eut pluſieurs Enfans, tous morts jeunes, & la Fille avec le St. Barthelemy de *Gruiter*, Seigneur de *Groenewoude*, ancien Chef du Comptoir de Maſulipatnam, en 1643, & depuis Conſeiller & Bourguemaître de la Ville d'Utrecht, décedé en 1685. De ce Mariage nâquirent quatorze Enfans, dont huit Fils, qui furent preſque tous tués dans la Guerre de 1693 & 1695.

Circonſtances touchant ſa Famille.

ON a rapporté, ſous la Vie du Général Coen, la cataſtrophe d'une autre Fille naturelle de Specx, & nous y ajouterons ſeulement que cette affaire, pendant ſon Gouvernement, attira beaucoup de chagrins au Préſident *Vlak*, au Fiſcal *Van den Heuvel*, & au Docteur *Bontius*, avec leſquels il ne vouloit pas aller à la Communion, ce qui fit qu'on la leur interdit pour quelque tems; après quoi il conſentit cependant à leur réadmiſſion, moyennant une réparation équitable en faveur de ſa Fille. C'eſt à quoi aboutirent les effets de ſon animoſité, quoiqu'échauffée encore par les

Suites du Procès fait à ſa Fille naturelle.

SPECX. 1632.

ſollicitations d'un Oncle de l'infortuné Kortenhoef, dont Valentyn nous a conſervé une Lettre, remplie de toute l'amertume d'un cœur ulceré, qui ne reſpire que la vengeance. On y voit néanmoins que les Directeurs de la Compagnie avoient fait reſtituër d'abord, aux Parens de ce jeune homme en Hollande, les deniers qu'ils prouvèrent être compris ſous la confiſcation de ſes biens; ce qui denote ſuffiſamment qu'ils desavouoient cette Sentence barbare; mais Coen étant mort, les Juges auront ſans doute rejetté toute la faute ſur lui, & qui connoit le pouvoir d'un Gouverneur Général de ſon caractère, ſera moins ſurpris de leur condeſcendance à ſes volontés.

Ses diſſenſions avec le Clergé de Batavia.

Au reſte, nous obſerverons encore, que durant toute l'Adminiſtration de Specx, il n'y a ſorte de chicanes auxquelles le Conſiſtoire de Batavia ne ſe ſoit vû expoſé de ſa part, faiſant prévaloir, en toute occaſion, ſa propre autorité ſur les Droits & Immunités Eccléſiaſtiques, au grand ſcandale & préjudice de la Religion; ce qui pourroit bien lui avoir fait du tort en Hollande, où il eſt certain du moins que le Clergé cenſura hautement ſes prétenſions. Auſſi dans les Remarques particulières ſur chaque Gouverneur Général, qu'on nous a communiquées de ſource, nous ne trouvons pas un ſeul mot qui puiſſe faire juger de la ſatisfaction ou du mécontentement de la Compagnie, au ſujet de ſes derniers Services.

VIII. Henry Brouwer, Gouverneur Général, dont on ignore l'origine, quoiqu'on le croye nâtif d'Amſterdam, doit avoir fait de bonne heure le Voyage aux Indes, puiſqu'en 1613 il commandoit déja une Flotte de quelques Vaiſſeaux. On lit du moins, dans la Relation originale de Van den Broek (*a*) „ que le Général Reynſt mouilla, au mois „ de Novembre, en paſſant à *Ilha de Brava*, (une des Iſles de Sel) pour „ voir ſi le Commandeur *Henry Brouwer* y avoit laiſſé des Lettres". Il n'y a aucun doute que ce ne ſoit le même dont il s'agit ici, & qui remplaça Specx cette année au Japon, en qualité de Commis. Il en fut relevé l'année ſuivante, au commencement de Septembre; après quoi, l'on ne trouve plus nulle mention de lui juſqu'en 1617, qu'il étoit Directeur de la Chambre d'Amſterdam; Poſte qu'il occupoit encore quinze ans après, lorſqu'il fut envoyé à Londres de la part de la Compagnie, pour traiter de ſes différends, touchant Pulo Rhun, avec les Anglois, qui l'accuſèrent de mauvaiſe foi & en portèrent de vives plaintes (*b*).

Vie de Henry Brouwer, VIII. Gouverneur Général des Indes.

1632.

Il eſt d'abord Commis au Japon, & enſuite Directeur de la Compagnie.

Sa Négociation à Londres.

Ce fut immédiatement après cette Négociation qu'il accepta le Généralat des Indes, aux mêmes conditions que Coen s'étoit ſtipulées; mais il ne voulut s'engager que pour trois ans de réſidence fixe, & en conſervant le Titre de Directeur de la Chambre d'Amſterdam; de façon que ſi à ſon retour le nombre s'en trouvoit complet, il y ſeroit admis comme ſurnumeraire, ſans cependant jouïr d'aucune Proviſion, à compter du tems de ſon départ, juſqu'à ce qu'il rentrât dans le nombre des vingt par la mort d'un des Directeurs actuëls.

Conditions auxquelles il accepte le Généralat des Indes.

Ces conditions faites, Brouwer prêta le ſerment ordinaire aux Etats Géné-

Sa Commiſſion.

(*a*) Cette circonſtance a été ſupprimée dans la Traduction Françoiſe.

(*b*) Voyez *Aitzema*.

BROUWER. 1632. Généraux, & en reçut ſa Commiſſion, ſignée auſſi du Prince d'Orange & de l'Aſſemblée des Dix-Sept. C'eſt le dernier Général qui, dans l'eſpace de cent-dix ans, c'eſt-à-dire de 1632 à 1742, ſoit parti d'ici, & aît été ainſi muni de la Commiſſion de Leurs Hautes Puiſſances & de celle des Stadhouders.

Départ & arrivée aux Indes. LE Navire qui le portoit aux Indes avec ſon Epouſe, & une jeune Fille de deux à trois ans, ſe nommoit le *Zutphen*, Capitaine Nicolas *Braun*, & pour Commis Henry *Krayvanger*. L'Equipage étoit compoſé de 298 perſonnes. Il mit à la voile en compagnie des Vaiſſeaux le *Delfshaven* & la *Lienne*, dans le courant du mois de Mars 1632, ſans qu'on nous apprenne d'autres particularités du Voyage juſqu'à ſon arrivée à Batavia, le 5 Septembre. Deux jours après, le nouveau Général prit poſſeſſion de ſon Poſte, qu'il occupa trois ans trois mois & vingt-quatre jours; Intervalle qui ne nous fournit encore ni Conquêtes, ni Evénemens remarquables.

1633. CE ne ſera peut-être pas ſuppléer deſavantageuſement à ce vuide, que d'inſérer ici les principales circonſtances de l'Ambaſſade que Brouwer fit faire, l'année ſuivante, au Roi de *Bali*, Iſle peu connuë, quoique ſi voiſine de Java, & aſſez ſouvent frequentée par les Vaiſſeaux des Moluques; d'autant plus que nous en avons la Relation originale en Manuſcrit, & que Valentyn même paroit l'avoir entièrement ignorée.

Ambaſſade au Roi de Bali, pour le ſolliciter contre l'Empereur de Java.

„ APRÈS avoir paſſé le Détroit de *Balamboangh*, où les Courans ſont fort
„ rapides, on s'approcha de la Côte de Bali, & l'on reconnut ſucceſſive-
„ ment *Sanſit* & *Pangeroukan*, dont le Sabandar étant venu à bord nous promit
„ d'envoyer ſur le champ à *Gilgil*, pour informer le Roi de nôtre arrivée
„ & lui demander audience, n'étant permis à aucun Etranger de ſe rendre
„ à la Cour ſans l'agrément du Prince. C'eſt ce qu'il ne manqua pas d'exé-
„ cuter dès le lendemain, 26 de Fevrier; & deux de nos Eſclaves Baliens
„ accompagnèrent ſes Gens à Gilgil, chargés d'une Lettre au Sr. Jean
„ *Courten*, pour le preſſer de faire enſorte que nous fuſſions expediés le plus
„ promptement qu'il ſeroit poſſible. Mais le Sabandar nous en donnoit
„ peu d'eſpérance, parceque le Roi étoit dans l'affliction de la mort de ſes
„ deux Fils aînés, dont le dernier devoit être brûlé au bout de quelques
„ jours, avec 42 de ſes Femmes & Concubines, ſuivant la coutume du
„ Pays. Cet Officier nous amena une vache, & nous fit ſervir des rafrai-
„ chiſſemens; attention que nous reconnûmes par d'autres préſens.

„ EN attendant j'allai à terre pour viſiter Pangeroukan, & *Bouleling*, en-
„ viron une lieuë au-delà à l'Oueſt, d'où je revins par le premier de ces
„ deux Villages à Sanſit, qui n'en eſt éloigné que d'une demi lieuë à l'Eſt,
„ ſans y avoir rien vû de remarquable. Le Pays eſt plat le long du Riva-
„ ge devant ces trois Places. Sanſit & Bouleling ſont arroſés par de bel-
„ les Rivières, où l'on peut faire de l'eau commodément. L'ancrage eſt
„ bon à une petite portée de canon de ce dernier endroit du côté de l'Eſt;
„ mais à l'Oueſt, vers le haut Pays, & le Détroit de Bali, on ne doit pas
„ trop s'approcher de la Côte, de peur de donner ſur les Bancs de ſable &
„ les Rochers.

„ LE 6 Mars au ſoir, Courten arriva à bord, de Gilgil, & fut ſuivi, le
„ lendemain matin, de deux Députés du grand Roi, deux de *Guſty Poni-*
„ *da*,

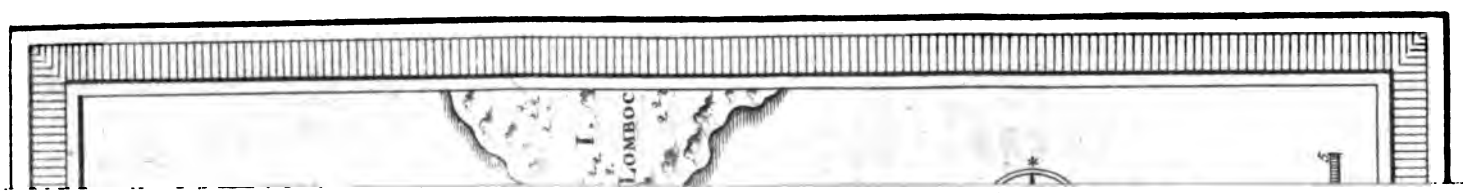
LOMBOC

„ *da*, & quatre de *Juro Mandewan*, ſes deux principaux Miniſtres, qui „ nous rapportèrent que le dernier Fils mort de ce Prince avoit été brû- „ lé le 28 du paſſé, & que S. M., par un effet de l'affection qu'Elle portoit „ à Mr. le Gouverneur Général, s'étoit hâtée de les envoyer vers nous „ pour prendre Copie de ſa Lettre au Roi, à qui elle devoit être pre- „ mièrement communiquée, avant qu'on put en obtenir audience, afin „ de voir ſi les Titres de S. M. étoient bien mis, & ſi le contenu lui en ſe- „ roit agréable, auquel cas Elle nous accorderoit d'abord audience; ſinon, „ il faudroit voir ce qu'il y auroit à faire. BROUWER. 1633.

„ SUR cette requiſition, ayant donné Copie de la Lettre du Général, les „ Députés ſont repartis le 8 au matin, pour Gilgil, accompagnés du Sous- „ Commis Charles *Quina*, avec le Cheval Perſan, qui ſe ſeroit engourdi en „ reſtant à bord plus longtems; mais à l'égard des autres préſens, comme „ il auroit été extrêmement penible de les tranſporter par terre, à cauſe „ des mauvais Chemins, des Montagnes & des Vallons, qu'on rencontre „ ſur cette route, le Roi avoit ordonné à un Lamaneur Javanois, de conduïre „ nôtre Vaiſſeau à *Padang*, ou à *Couterawas*, dans une bonne Rade, d'où „ l'on pouvoit ſe rendre facilement à la Cour; Ainſi, levant l'ancre la mê- „ me nuit, après avoir reçu, de la part de *Pannackan T'jous*, Frère du Roi, „ un préſent de deux vaches, deux porcs, deux chèvres, & quelques ſacs „ de riz, nous fîmes voile à l'Eſt-Nord-Eſt avec un vent frais du Sud-Eſt, „ & le lendemain 9, nous paſſâmes un grand nombre de Villages, toute „ cette Iſle étant extrêmement peuplée. Le 10, nous entrâmes dans le „ Détroit de *Lomboc*, d'où nous eûmes bientôt la vûe de deux autres Iſ- „ les, nommées *Pulo Rouſſa* & *Quyba;* Nous dirigeâmes nôtre cours entre „ la première & la Côte de Bali, pour tâcher de gagner la Baye de Cou- „ terawas, que nous dépaſſâmes le 11, ſans le ſavoir, & où l'on revint „ pourtant mouiller le lendemain, après bien des peines, à la faveur d'une „ vingtaine de grandes Pirogues, que le Roi avoit envoyées pour nous „ y conduire, celle de Padang nous ayant paru trop étroite à ſon en- „ trée.

„ LE 13, Courten vint, de Gilgil, à bord, pour nous informer que „ les préſens devoient être tranſportés le lendemain à la Cour, d'où quel- „ ques Députés du Roi étoient en chemin pour les prendre. A leur arri- „ vée, le jour ſuivant, nous les envoyâmes à terre, où nous trouvâmes „ ſept chariots & pluſieurs chevaux, qui les chargèrent avec nos bagages. „ On ſe mit en marche, ſous l'eſcorte de douze Picquiers de la Garde du „ Roi, pour Gilgil, & à moitié chemin ou environ, nous rencontrâmes un „ Ambaſſadeur du Roi, qui après nous avoir félicité ſur nôtre arrivée, „ deſcendit de ſa Voiture pour nous faire aſſeoir à la manière du Pays, à „ côté de lui, dans un cercle de plus de mille hommes, ſans compter un „ nombre infini de Spectateurs, que la ſimple curioſité y avoit attirés en „ foule. On nous y préſenta le betel de la part du Roi, & ayant pris quel- „ ques rafraichiſſemens, nous montâmes ſur la Voiture du Roi, avec „ l'Ambaſſadeur, dont le Cortège s'étant diviſé, la moitié devant & l'autre „ moitié derrière, juſqu'à la Ville, y borda les ruës en deux hayes, entre „ leſquelles nous paſſâmes pour nous rendre au Logement qu'on nous avoit

BROUWER. 1633. „ préparé, où nous trouvâmes de nouveaux Députés du Roi, qui nous y „ firent une réception magnifique.

„ LE 15, les préſens furent conduits à la Cour, & délivrés en grande „ cérémonie à *Pannackan Patiekan*, Fils du Roi, repréſentant ſon Père, & „ aſſiſté de tous les Grands Officiers du Royaume, qui s'excuſèrent de ne „ pouvoir nous procurer audience de S. M., étant Elle-même indiſpoſée „ & d'ailleurs plongée dans la plus vive affliction, tant à cauſe de la mort „ de ſes deux Fils aînés, que parceque la Reine Mère ſe trouvoit dange- „ reuſement malade, & ne laiſſoit même aucune eſpérance de vie. Ce- „ pendant on nous promit de prendre inceſſamment en déliberation la Let- „ tre de Mr. le Gouverneur Général, qui fut luë en pleine Aſſemblée, & „ de nous faire part de la réponſe de ce Prince, dès qu'on auroit pu lui „ communiquer la Lettre. Après beaucoup de complimens de cette na- „ ture, qui n'avançoient pas nos affaires, nous ſommes retournés à nôtre „ Logement, & le ſoir nous avons été faire viſite à Guſty Ponida, pour „ lui remettre nos préſens, & le preſſer de nous expédier le plutôt poſſi- „ ble, puiſque l'affaire, pour laquelle Mr. le Général nous avoit envoyés, „ ne ſouffroit point de délai, au cas que S. M. agréât ſes propoſitions. „ C'eſt à quoi il s'offrit de tout ſon cœur, en nous témoignant cepen- „ dant ſon regret de l'obſtacle qu'y apportoit la maladie de la Reine „ Mère.

„ CETTE Princeſſe mourut effectivement le lendemain, & Guſty Poni- „ da, que nous allâmes de nouveau ſolliciter, nous déclara nettement, „ qu'il n'y avoit encore rien à faire pour nous, & qu'il faudroit atten- „ dre juſqu'après les Funérailles pour obtenir audience; ajoûtant néan- „ moins que le Roi, par pure complaiſance à nôtre égard, avoit ordonné „ que cette Cérémonie ſe fit dans huit jours, contre leur ancienne coutu- „ me, qui ne permettoit pas de brûler leurs Morts qu'au bout d'un mois & „ ſept jours; attention, dont tous les Grands avoient été ſurpris; & qu'a- „ près celà S. M. ne manqueroit pas de prendre en conſidération l'offre de „ Mr. le Général (qu'il nommoit *requête*) pour y répondre de la manière „ qu'Elle le jugeroit convenir à l'amitié qui ſubſiſtoit entre les deux Na- „ tions. L'après-midi nous remîmes nos préſens à Pannackan T'jous, Frè- „ re du Roi, qui nous fit un accueil des plus gracieux. Nous délivrâmes „ auſſi, les jours ſuivans, ceux qui étoient deſtinés pour les autres Grands, „ qui tous en parurent également ſatisfaits, & nous promirent leur faveur, „ ne doutant point du ſuccès de nôtre Commiſſion auprès du Roi, qui, ſe- „ lon eux, avoit aſſez de monde, & ne manquoit que de Vaiſſeaux pour le „ tranſport; que *Madura*, *Sourabaya*, *Greſſic* & *Joartan*, ne lui valoient pas la „ peine de les attaquer, & qu'il pouvoit s'en rendre maître quand il lui „ plairoit; que S. M. méditoit quelque choſe de plus grand contre le Ma- „ taram; mais qu'Elle ne commenceroit rien avant que d'être en état de „ pouſſer avec éclat l'entrepriſe. Nous leur apprîmes la Paix que ce Prin- „ ce venoit de faire avec les Portugais, en leur repréſentant la néceſſité „ de réünir nos efforts pour en prévenir à tems les funeſtes effets.

„ TANDIS qu'on nous repaiſſoit ainſi de ces belles eſpérances à Gilgil, le „ Sous-Pilote de nôtre Yacht le *Texel*, nous apporta, le 20, un Billet du Pas-

„ teur

„ teur *Hornius*, qui nous marquoit, qu'il étoit arrivé la veille à Coutera- Brouwer.
„ was, à bord du Yacht *Zoubursh*, avec une Lettre de Mr. le Gouverneur 1633.
„ Général, nous priant de lui procurer inceſſamment la permiſſion de nous
„ venir joindre pour nous communiquer ſes nouveaux ordres. A l'inſtant
„ nous nous rendîmes auprès de Guſty Ponida, qui ne pouvant lui-même
„ parler au Roi, s'excuſa d'abord de prendre la choſe ſur ſoi; mais enfin,
„ à force de prières, il ſe détermina à nous accorder nôtre demande, ſeu-
„ lement pour une couple de perſonnes tout au plus; après lui avoir repré-
„ ſenté que le Yacht en queſtion étoit le même, dont Mr. le Gouverneur
„ Général faiſoit mention dans ſa Lettre au Roi, & qu'il l'envoyoit expreſ-
„ ſement pour ſavoir la réſolution de S. M., qui décideroit de l'envoi d'un
„ plus grand nombre de Vaiſſeaux deſtinés à l'expédition projettée; d'où
„ il pouvoit aiſément conclure que les intentions de Mr. le Général étoient
„ droites & ſincères, & que l'affaire ne ſouffroit point de remiſe. Sur-
„ quoi Guſty Ponida nous dit que la Reine Mère ſeroit brûlée le lendemain,
„ & que deux ou trois jours après, nous aurions ſûrement réponſe; ajoû-
„ tant qu'il étoit fâché de ces contretems, mais que nous voyions nous
„ mêmes qu'il n'y avoit au moins point de ſa faute; en quoi nous devons
„ auſſi lui rendre juſtice.

„ Le 21, de grand matin, nous avons envoyé le Sous-Commis Charles
„ Quina, avec quatre Chevaux à Couterawas, pour en amener le Paſteur
„ Hornius, qui arriva le ſoir à nôtre Logement, & nous remit nos dé-
„ pêches.

„ Ce même jour, vers le midi, le corps de la Reine Mère a été brû-
„ lé hors de la Ville, avec 22 de ſes Femmes Eſclaves; & nous croyons
„ devoir faire un rapport exact des Cérémonies barbares qui ſe pratiquent
„ ici en pareille occaſion, dont nous avons été les témoins oculaires.

Etranges Cérémonies des Baliens aux Funérailles de leurs morts.

„ On tire d'abord le corps, de la Maiſon, par un grand trou fait exprès
„ à la muraille du côté droit de la porte, dans la ridicule opinion de trom-
„ per le Diable, que ces Inſulaires croyent aux aguets ſur le paſſage ordi-
„ naire. Les Femmes Eſclaves, deſtinées à tenir compagnie au Mort,
„ précèdent ſelon leur rang, les moins diſtinguées les premières, chacune
„ ſoutenuë d'une vieille femme par derrière, & portée dans un *Badi*, fort
„ artiſtement compoſé de bambous & orné de fleurs de toutes parts. On
„ met devant elles un cochon de lait rôti, du riz, du betel, & d'autres
„ fruits pour en faire offrande à leurs Divinités; & ces malheureuſes victi-
„ mes de la plus horrible Idolâtrie ſont ainſi menées en grand triomphe,
„ au ſon de divers Inſtrumens, à l'endroit où elles doivent être poignar-
„ dées & brûlées enſuite.

„ Chacune y trouve ſon échaffaut particulier, à-peu-près de la forme d'un
„ auge, élevé ſur quatre poteaux courts, & bordé de planches des deux côtés.
„ Après leur en avoir fait faire trois fois le tour, à meſure qu'elles arrivent,
„ toujours aſſiſes dans leur Badi, on les en tire immédiatement l'une après
„ l'autre, pour les mettre dans ces auges. Auſſi tôt cinq hommes & une
„ ou deux femmes s'en approchant, leur ôtent toutes les fleurs dont elles
„ ſont parées, tandis que, portant à diverſes reprises leurs mains jointes au-
„ deſſus de la tête, elles élèvent les pièces de l'offrande, dont les autres

BROUWER. 1633. „ femmes, poſtées derrière, s'emparent de même, & qu'elles jettent par „ terre, ainſi que les fleurs. Quelques-unes lâchent enſuite un pigeon, ou „ un poulet, pour marquer par-là que leur ame eſt ſur le point de s'envoler „ vers le ſéjour des Bien-heureux.

„ A ce dernier ſignal, on les dépouille de leurs habits juſqu'à la ceinture, „ & les quatre hommes, ſaiſiſſant la victime, deux par les bras, qu'elle „ tient étendus, deux par les pieds, ſur leſquels elle reſte debout, le cin- „ quième ſe prépare à l'exécution, & le tout ſe fait ſans qu'on lui bande les „ yeux. Les plus courageuſes demandent quelquefois le poignard, qu'el- „ les reçoivent de la main droite, le paſſent dans la gauche, & l'ayant bai- „ ſé reſpectueuſement, s'en piquent le bras droit, ſucent le ſang qui dé- „ coule de la playe, s'en rougiſſent les lèvres, & en impriment une gout- „ te ſur le front, du bout du doigt qu'elles ont mouillé dans la bouche; a- „ près quoi, rendant le poignard à leur Meurtrier, elles reçoivent, au cô- „ té droit, un premier coup entre les fauſſes côtes, & un ſecond, du mê- „ me côté, ſous l'omoplate, le poignard enfoncé juſqu'au manche, de biais, „ la pointe vers le cœur; & dès que les frayeurs de la mort commencent „ à ſe peindre ſur leur viſage, ſans qu'il leur échape jamais la moindre „ plainte, on les laiſſe doucement tomber ſur le ventre, on leur tire les „ pieds par derrière, & on les dépouille en même tems de leur dernier vê- „ tement, deſorte qu'elles reſtent abſolument nuës.

„ CEUX qui poignardent les femmes ont 250 petites pièces de cuivre, de „ la valeur de cinq ſols, pour leur ſalaire. Les plus proches Parens, s'ils „ ſont préſens, ou d'autres perſonnes louées à cet effet, viennent enſuite „ laver ces corps ſanglans, & les ayant bien nettoyés, ils les couvrent de „ bois, de façon qu'on n'en voit que la tête, & y mettant le feu, ils ſont „ ainſi réduits en cendres.

„ TOUTES ces femmes ſont déja poignardées, & pluſieurs même en flam- „ mes, avant que le Mort arrive, porté dans le plus ſuperbe Badi, de for- „ me pyramidale, ayant onze degrés en hauteur & davantage, lié de cor- „ des par le haut aux quatre coins, & ſoutenu en équilibre par un grand „ nombre de perſonnes, proportionné à la qualité du Mort, & qui va quel- „ quefois à pluſieurs centaines. De chaque côté du corps ſont aſſiſes deux „ femmes, l'une tenant ſon Paraſol, & l'autre un Chaſſe-mouches de crin „ de cheval, pour en écarter ces inſectes. Deux de leurs Prêtres précè- „ dent de loin, dans une voiture particulière, tenant chacun en main une „ longue corde, attachée au Badi, comme pour donner à connoître qu'ils „ mènent le Mort au Ciel, & ſonnant de l'autre main une clochette, avec „ un tel bruit de gongues, de tabourins, de fluttes & d'autres inſtrumens, „ que toute cette cérémonie a moins l'air d'une pompe funèbre que de la „ plus joyeuſe fête de Village.

„ QUAND le Mort a paſſé tous les buchers, qui ſont rangés en file ſur ſa „ route, on le poſe ſur le ſien, qui eſt tout de ſuite allumé, & l'on brûle „ en même tems la chaiſe, le banc &c. dont il ſe ſervoit pendant ſa vie. „ Tous les Aſſiſtans ſe mettent alors à faire bonne chère, tandis que les „ Muſiciens ne ceſſent de frapper l'oreille d'une mélodie bruyante, aſſez „ agréable, ce qui continuë juſqu'au ſoir, que les corps étant conſumés,

„ les

„ les Parens & les Grands s'en retournent chez eux, laiſſant ſeulement une bonne garde pendant la nuit auprès des os; Mais, cette fois, on ne conſerva que ceux de la Reine Mère, ceux des autres femmes ayant été ramaſſés & jettés le même ſoir, contre la coutume; ce qu'on nous fit encore valoir comme une attention marquée pour nous, dans la vuë de nous expédier plus promptement, en abrégeant ces cérémonies. BROUWER. 1633.

„ LE lendemain, les os de la Reine Mère furent rapportés avec une pompe égale à celle de la veille, dans ſon ancien Logement, où l'on obſerve encore les formalités ſuivantes. Chaque jour une troupe de Muſiciens & de Picquiers y accompagne pluſieurs vaiſſeaux d'argent, de cuivre & de terre, remplis d'eau; ceux qui les portent ſont précedés de deux jeunes Garçons, tenant des rameaux verds, & marchant devant d'autres chargés du miroir, du badjou, ou vêtement, de la boëte au betel du Mort, & de ſes autres meubles ordinaires. On lave devotement les os pendant un mois & ſept jours; après quoi, les remettant dans un petit Badi fort propre, on les porte, ſous le même Cortège que le corps, en un Lieu nommé *Labee*, où ils ſont entièrement brûlés, les cendres recueillies ſoigneuſement dans des urnes, & jettées en Mer, à une certaine diſtance du Rivage, ce qui termine la cérémonie.

„ QUAND un Prince ou une Princeſſe du Sang Royal vient à déceder, ſes Femmes ou Eſclaves courent autour du corps, faiſant des cris & des hurlemens affreux. Toutes demandent avec inſtance de mourir pour leur Maître ou Maîtreſſe; mais le Roi déſigne le lendemain, nom par nom, celles dont il fait choix.

„ DE ce moment juſqu'au dernier de leur vie, elles ſont conduites chaque jour, de grand matin, ſur autant de chariots & au ſon des inſtrumens, hors de la Ville, pour y faire leurs dévotions, ayant les pieds enveloppés de linge blanc, parcequ'il ne leur eſt plus permis de toucher la terre à nû, & qu'elles ſont regardées comme conſacrées. Les jeunes filles, peu au fait de ces exercices religieux, en ſont inſtruites par les vieilles femmes, qui les affermiſſent en même-tems dans leur réſolution.

„ UNE femme, qui a perdu ſon Mari, vient lui offrir journellement de nouveaux mêts; mais voyant qu'il n'y touche point, elle recommence chaque fois ſes lamentations ordinaires, pouſſant l'affection à ſon égard juſqu'à baiſer & arroſer de ſes larmes, les trois ou quatre premiers jours après ſa mort, ce qu'elle chériſſoit le plus en lui pendant ſa vie.

„ CE deuil ne dure cependant que juſqu'à la veille des funérailles, pour celles qui ſe ſont dévouées à la mort, parcequ'on leur fait paſſer toute cette journée & toute la nuit ſuivante, ſans fermer l'œil, dans des danſes & des réjouïſſances continuëlles. On s'empreſſe de leur offrir tout ce qui peut flatter leur goût; & dans la quantité de liqueurs qu'elles avalent, il leur reſte peu d'objets capables d'effrayer leur imagination, d'ailleurs échauffée par les promeſſes de leurs Prêtres, & le déplorable aveuglement où ſont ces Payens ſur les délices d'une autre vie.

„ ON n'oblige cependant aucune Femme ou Eſclave à ſuivre cette barbare coutume; mais celles qui veulent s'y ſouſtraire, & les autres qu'on en excepte, quoique pour l'ordinaire elles s'y offrent toutes avec un é-

BROUWER. 1633. „ gal empreſſement, ſont renfermées dans un Couvent pour le reſte de leurs „ jours, ſans qu'on leur permette jamais la vûe d'un homme. Si quelqu'u- „ ne trouve le moyen de s'évader de ſa priſon, & qu'on la ſaiſiſſe, ſon pro- „ cès eſt tout fait; elle doit être poignardée, traînée dans les ruës, & jet- „ tée aux chiens pour en être dévorée, ce qui eſt le ſupplice le plus ignomi- „ nieux dans cette Iſle.

„ Aux Funérailles des deux Fils du Roi, morts depuis peu, il y eût 42 „ Femmes de l'un, & 34 de l'autre, poignardées & brûlées de la façon qu'on „ vient de le dire; mais les Princeſſes du Sang Royal ſautent elles mê- „ mes dans le feu, comme firent chacune des principales Epouſes de ces „ deux Princes, parcequ'elles ſe croiroient deshonorées, ſi quelqu'un por- „ toit la main ſur elles. On pratique, à cet effet, au deſſus du bucher, „ une eſpèce de pont, qu'elles montent, tenant de la main un papier collé „ ſur le front, leur robbe retrouſſée ſous les bras; & dès qu'elles ſentent la „ chaleur des flammes, elles ſe précipitent dans le braſier, qui eſt fermé „ d'un enclos quarré de paliſſades de cocotier. Si la fermeté les abandon- „ noit à cet aſpect frémiſſant, il y a toujours un Frère ou un des plus pro- „ ches Parens, prêt à les y pouſſer, & à leur rendre, par affection, ce cruël „ office.

„ On nous raconta encore que la première Femme du cadet de ces deux „ Princes, fille de la Sœur du Roi, avoit demandé conſeil à ſon Père, Roi „ de *Couta*, ſi elle devoit ſe brûler ou non, parceque n'ayant vêcu qu'envi- „ ron trois mois avec ſon Mari, elle croyoit que cette raiſon & ſa grande „ jeuneſſe l'autoriſoient à choiſir préferablement la vie; Mais, reſpectant „ moins la voix du ſang dans un enfant chéri, que les préjugés de la naiſ- „ ſance, ce Père lui repréſenta, avec tant de force, les ſuites de la flétriſſure „ qu'elle attireroit par-là ſur elle & ſur toute ſa Famille, que cette jeune in- „ fortunée, s'armant de courage, ſauta gayement dans le feu qui dévoroit „ déja le corps de ſon Epoux.

„ A l'égard des Rois règnans, toutes leurs Femmes ou Concubines, ſou- „ vent au nombre de cent, à cent cinquante, ſe dévouent volontairement „ aux flammes, & c'eſt une diſtinction que l'uſage leur accorde ſur les au- „ tres, qui doivent être auparavant poignardées. Comme elles marchent „ ainſi ſans contrainte, il étoit arrivé, à la mort du feu Roi de Bali, qu'une „ de ſes Femmes, prête à ſuivre l'exemple de ſes Compagnes, manquant tout- „ à-coup de conſtance à la vuë de cet horrible appareil, avoit eû cepen- „ dant aſſez de préſence d'eſprit, en approchant du pont, pour demander à „ s'écarter un inſtant, ſous prétexte de ſatisfaire aux néceſſités naturelles; „ ce qui lui ayant été accordé, ſans défiance, elle prit la fuite à toutes jam- „ bes. La ſingularité du fait, plutôt qu'aucun motif de compaſſion, lui valut „ depuis ſa liberté, & l'on nous aſſura qu'elle venoit encore tous les jours „ au Marché, pour vendre ſes denrées; mais qu'elle étoit regardée de tous „ les Grands avec le dernier mépris, quoiqu'une longue habitude l'eût ag- „ guerrie à ſupporter patiemment leurs plus mordantes railleries.

„ Un autre objet de l'indignation de ces Peuples, & pour une cauſe auſſi „ fort ſingulière, c'eſt la Femme Eſclave, que le ſort appelle à la vile fonc- „ tion de purifier le corps de ſa Maîtreſſe deffunte pendant un mois & ſept „ jours.

„ jours. On la croiroit trop honorée de pouvoir l'accompagner dans l'autre „ monde, avec celles qui forment ce nombre; & c'eſt pourquoi on lui laiſ„ ſe la vie, avec la liberté de ſe retirer où elle veut à la Campagne, & de „ pourvoir elle-même à ſa ſubſiſtance. BROUWER. 1633.

„ POUR prévenir l'infection des cadavres, qu'on garde ſi long-tems dans „ un Pays où les chaleurs ſont d'ailleurs exceſſives, on eſt obligé de les „ frotter journellement de ſel, de poivre & d'aromates, tant qu'ils ſoyent „ exténués juſqu'à la peau & les os, après quoi on les nettoye proprement „ de toutes ces drogues, qui forment une croute de trois ou quatre doigts „ d'épaiſſeur, & c'eſt ainſi qu'ils ſont réduits en cendre. Le cercueil, qui „ renferme le Mort, eſt troué par le fonds, pour donner iſſuë aux humeurs, „ qu'on reçoit dans un baſſin, qui eſt vuidé chaque jour en grande céré„ monie".

LA Relation, que nous traduiſons preſque de mot à mot, dans le récit de ces étranges coutumes, parce qu'on ne les trouvera nulle part expliquées avec cette exactitude, ou du moins ſans des différences conſidérables, nous laiſſe à deſirer d'autres éclairciſſemens ſur l'intérieur de l'Iſle & les mœurs de ſes Habitans, dont nos Hollandois, occupés de leurs affaires de Commerce, n'auront apparemment pas eû de même occaſion de s'inſtruire.

CEUX qui avoient fait le Voyage par terre, de Pangeroukan, ou du Nord de l'Iſle, à Gilgil, remarquèrent ſeulement, ſur cette route, deux grands Etangs, ou Lacs d'eau douce, fort bonne, dont le principal, qui eſt ſans fond, s'étend une lieuë de chemin dans le Pays entre des Montagnes, & a ſon flux & reflux comme la Mer, avec un Volcan ſur ſon bord, qui vomit continuellement de la fumée. Ces eaux ſervent à arroſer tout le Pays, au moyen de bambous creux qui les conduiſent ſur les champs de riz & juſques dans les Habitations.

Deux Lacs intérieurs dans l'Iſle.

Volcan.

LA Montagne de Gilgil, qui eſt la plus haute de l'Iſle, produit d'un de ſes côtés, une grande quantité de bois de ſandal; mais d'une eſpèce fort inférieure à celui de Solor & de Timor, ſujet à la vermoulure, & à perdre ſon odeur en moins de tems. L'autre côté de la Montagne renferme beaucoup de ſouffre; mais les Habitans ignorent la façon d'en préparer le ſalpêtre.

Montagne de Gilgil.

Bois de ſandal.

Souffre.

SUR l'article des Mœurs, la Relation ajoute, à la ſuite des coutumes barbares de ces Peuples, une ſimple explication de quelques-uns de leurs titres faſtueux. Celui de *Guſty*, qu'on a lû ſouvent, ne ſignifie que *Conſeiller*; mais le Roi, ſes Frères, ſes Sœurs & ſes Fils, ſont diſtingués par le nom de *Dewa*, c'eſt-à-dire *Dieu*, appellant leur Idole même *Dewa Ratus*, ou le *grand Dieu*; Dans les degrés plus éloignés de la Tige Royale, on n'employe que le Titre de *Sand Jang*, qui répond à celui d'*Ange*, & ces épithétes ſont les mêmes pour les deux Sexes; La différence qu'on en fait ne conſiſte que dans les noms propres. Mais continuons le Journal des Facteurs Hollandois, pour voir au moins quel fut le ſuccès de la Commiſſion dont ils étoient chargés.

Titres faſtueux de la Famille Royale.

„ LE 23 au matin, une femme, nommée *Jure Lantingh*, qui ſert de „ Meſſagère au Roi, & à qui nous nous étions addreſſés pour ſolliciter nô„ tre audience, vint nous annoncer que nous l'aurions le lendemain, ou le jour

Continuation du Journal des Hollandois.

BROUWER. 1633.

„ jour ſuivant ſans faute. Nous ne manquâmes pas de nous rendre le 25, „ au *Seban*, avec Guſty Ponida, pour voir l'effet de cette promeſſe; mais „ la même femme ayant demandé l'ordre du Roi, nous pria de ſa part de „ revenir l'après-midi, parce que S. M. étoit alors occupée. En y retournant, nous rencontrâmes une vieille femme de Guſty Ponida, chargée de „ nous dire qu'il n'y avoit encore rien à faire pour ce jour là; ſurquoi les „ Srs. Courten & Quina ſe rendirent auprès de ce Miniſtre, à qui ils renouvellèrent leurs inſtances, lui repréſentant que ſi le Roi étoit diſpoſé „ à accepter l'offre de Mr. le Gouverneur Général, & à tenter, ſous ſa „ protection & aſſiſtance, quelque Entrepriſe par Mer contre le Mataram „ de Java, nôtre Ennemi commun, il ſeroit plus que tems de nous le faire „ connoître, parceque le Yacht *Zouburch*, qui n'attendoit que cette déciſion pour ſe rendre à Amboine, & en ramener les Vaiſſeaux & Chaloupes néceſſaires, devoit profiter de la Mouſſon, qui tiroit à ſa fin, & ne „ pouvoit différer plus longtems ſon Voyage.

„ Le lendemain matin nous ſommes retournés au Seban, en compagnie „ du Paſteur Hornius, du Sr. Courten & de quelques autres. On nous „ y fit encore attendre la réponſe du Roi juſqu'à midi, qu'on vint nous „ dire que S.M. avoit pris médecine, & ne pouvoit point nous admettre; „ de ſorte que nous partîmes de la Cour tout auſſi ſavans que nous y étions „ allés. Cependant nous fûmes invités, vers le ſoir, à la Maiſon de Guſty „ Ponida, où nous trouvâmes Guſty *Bonoga*, Juri *Kintur Baby* & Jure Lantingh, chargés des ordres du Roi, & en préſence de qui Guſty Ponida „ nous déclara ſans détour, que S. M. de Bali, vivant en amitié avec Mr. „ le Général comme avec *Key Patee*, (ainſi qu'il nommoit le Mataram, le „ traitant à l'égal des autres petits Rois de l'Iſle, ſujets de S. M.,) Elle n'avoit aucune raiſon de faire la Guerre à ce dernier, & ne pouvoit par „ conſéquent point nous accorder nôtre *demande;* mais que ſi nous voulions venir, les uns & les autres, trafiquer dans ſes Etats en qualité d'Amis, nous y ſerions également bien reçus; à quoi nous répondîmes que „ Mr. le Général ne requerroit point l'aſſiſtance de S. M. par aucun „ motif de crainte pour le Mataram; mais qu'ayant appris que S. M. étoit en Guerre continuelle avec ce Prince, & ne manquoit que de Vaiſſeaux pour le tranſport de ſon monde & des vivres, Mr. le Général, „ dans la vuë de favoriſer ſes intentions, & par un effet de ſa bonne & „ ſincère affection envers S. M., avoit bien voulu lui offrir liberalement ſes „ ſecours, d'autant plus que l'étroite alliance où le Mataram paroiſſoit être „ avec les Portugais, lui laiſſoit à apprehender qu'ils n'attentaſſent quelque „ entrepriſe ſur les Etats de S. M., & que Mr. le Général avoit cru „ qu'Elle aimeroit mieux les prévenir que d'en être prévenuë" &c.

Mauvais ſuccès de cette Ambaſſade.

Les Hollandois, auxquels ſe joignit enſuite le Sr. *Deutecom*, Commandant du Yacht le *Negapatnam*, s'arrêtèrent encore ici pendant plus de quinze jours, ſans pouvoir obtenir d'autre réponſe, ni même audience du Roi, quoiqu'ils furent appellés pluſieurs fois à la Cour, avec l'eſpérance de les ſatisfaire. On les renvoyoit toujours ſous de nouveaux prétextes; enfin, après avoir bien exercé leur patience, ils ſe virent obligés de partir, chargés d'une ſimple Lettre de ce Prince, & de quelques Préſens pour le Gouverneur

verneur Général, ſans tirer, de leur Ambaſſade, d'autre fruit que la permiſſion d'échanger leurs Marchandiſes contre du riz, & du pady, qu'ils ne trouvèrent même pas en grande abondance. Ils ſe plaignirent amérement de cette indifférence à Guſty Ponida, leur Hôte & leur Ami, qui s'excuſa ſur les incidens ſurvenus à ſon grand regret, avec des proteſtations de zèle d'autant moins ſuſpectes, que lui-même, quoiqu'un des principaux Officiers de la Cour, n'avoit pas vû le Roi depuis longtems; mais les Hollandois crurent s'appercevoir qu'ils étoient contrecarrés par d'autres Grands du Parti d'un nouveau Roi de *Balamboangh* dans l'Iſle de Java, qu'ils virent même à la Cour, où il répandoit ſes préſens à pleines mains. La Relation le nomme *Singe Scharry*, & comme elle le traite d'Uſurpateur, qui ayant expulſé *Carewan*, légitime Roi de ce Pays, venoit d'en être chaſſé à ſon tour avec toute ſa Famille, il y a apparence qu'il cherchoit à s'appuyer de la protection tant du Roi de Bali que du Mataram de Java, pour ſe remettre en poſſeſſion de ſes Etats. C'eſt du moins ce qu'on croit pouvoir inférer de l'inſinuation qui fut faite aux Hollandois, de ne point aſſiſter ceux de Balamboangh, au cas qu'ils fuſſent en Guerre contre ce dernier Prince; propoſition que le Commandeur Deutecom rejetta hautement, en diſant qu'il étoit venu ici pour des affaires d'une toute autre importance.

BROUWER. 1633.

A quelle cauſe on l'attribuë.

A la ſuite de cette Relation, nous en trouvons une autre, qui offre encore de nouvelles preuves de l'attention conſtante que le Général Brouwer donnoit aux affaires de la Compagnie. Les Sous-Commis (*c*) de deux Vaiſſeaux qu'il envoyoit ſur la Côte de Sumatra, pour y charger du Poivre, dont on demandoit une quantité extraordinaire en Europe, avoient ordre en même-tems de faire tous leurs efforts pour obtenir la diminution des Droits exceſſifs que le Roi d'Achem avoit impoſés ſur cette Epicerie, en repréſentant à ſes Officiers, que Mr. le Général & le Conſeil de Batavia n'attendoient que de ſavoir les intentions de S. M. pour joindre leurs Vaiſſeaux aux Bâtimens de ce Prince, & le ſecourir efficacément contre les Habitans de Malaca, leurs Ennemis communs.

Expédition ſur la Côte de Sumatra.

Ces Commis s'étant rendus à *Indrapoura*, y trouvèrent les choſes entièrement changées de face. Le Roi & les principaux Marchands le plus affectionnés aux Hollandois, étoient péris par les Armes des Troupes d'Achem, avec une partie des Habitans de la Ville; & le reſte avoit pris la fuite, abandonnant tous leurs effets au pillage, ainſi que leurs Proviſions de Poivre, dont on avoit brûlé ou emporté pluſieurs centaines de Bahars; de ſorte que les Officiers du Roi d'Achem n'étoient pas en état d'en livrer autant qu'on auroit voulu, & ils demandoient encore que les Hollandois remontaſſent la Rivière juſqu'à la Ville, à plus de deux lieues du Rivage, pour le recevoir à bord de leurs propres Bâtimens, ſans rien pouvoir changer d'ailleurs aux ordres du Roi, par rapport aux Droits établis.

Révolution à Indrapoura.

Le Commiſſaire de ce Prince, diſtingué par le Titre de *Kud-Joroan*, n'ôſoit pas deſcendre au bord de la Mer, dans la crainte d'être inſulté par les Habitans, & il lui en avoit déja couté un bras, pour s'être hazardé contre

(*c*) Ils ſe nommoient *Grauman* & *Soury*. Le Premier Commis étoit Jean *Oofterwyk*.

BROUWER. 1633. contre eux; mais cette même raiſon empêchoit les Hollandois de courir les risques d'un trajet, dont ils avoient de plus à redouter les fatigues, & la ruine de leurs Equipages par les maladies. Cependant, après avoir viſité quelques autres Lieux, ſans trouver de Poivre, que le Roi d'Achem avoit fait tranſporter à *Ticou* & *Priaman*, pour le vendre aux Anglois, on fut contraint de revenir à Indrapoura, où l'on obtint enfin, du Commiſſaire Achemois, que les Marchands de la Ville apporteroient leur Poivre ſur le Rivage, ſuivant l'ancienne coutume; mais en payant, au Roi ſon Maître, les mêmes Droits qu'à Ticou & Priaman, ou autres Lieux de la domination de ce Prince.

PEU de jours avant leur départ, les Hollandois apprirent du Kud-Joroan, qu'une certaine Femme, nommée *Radia Prompuan*, de *Lammanjuta*, ſe diſant Niéce du feu Roi d'Indrapoura, étoit arrivée dans la Ville de ce nom, accompagnée d'un grand nombre de Fugitifs & Habitans de ces Quartiers, pour ſe faire ſimplement reconnoître Reine en vertu du Droit de ſa naiſſance, ſans cependant rien prétendre au préjudice du Roi d'Achem & de ſes Officiers, promettant au contraire de vivre avec eux en bonne amitié & intelligence pour prévenir la ruïne ultérieure du peu d'Habitans qui étoient échappés du dernier Maſſacre. On lui avoit d'abord accordé une audience favorable, & le caractère ambitieux & turbulent de ces Peuples, faiſoit craindre au Commiſſaire Achemois, une revolte générale, ſi les ſecours qu'il eſpéroit du *Panglima* de Priaman, ne le mettoient en état d'en prévenir les effets. En attendant il ſe tenoit neutre & ne bougeoit presque pas d'auprès les Hollandois. On reprocha à ceux-ci d'être d'intelligence avec cet Officier, comme ils l'avoient été autrefois avec Raja Nauda, & autres Grands, ajoutant qu'il n'en iroit plus de même, parceque le Commerce ne ſe feroit deſormais que de l'avis de tout le Peuple; à quoi les Hollandois ſe contentèrent de répondre, qu'ils ne demandoient pas mieux, & que leur but n'étoit point de préjudicier perſonne.

NOUS rapportons ce petit trait d'Hiſtoire, parceque Valentyn & d'autres ne rangent point Indrapoura parmi les Conquêtes du Roi d'Achem, qui peut-être auſſi ne le conſerva pas long-tems.

1634. ON doit faire honneur au Gouverneur Général Brouwer, de la Loge de pierre qui fut conſtruite, par ſon ordre, l'année ſuivante 1634, à *Judia*, Capitale du Royaume de Siam, & qui paſſoit alors pour la plus belle que les Hollandois euſſent aux Indes. Il avoit auſſi en quelque façon jetté les premiers fondemens de leur Commerce dans ce Royaume, quand il y paſſa en 1613, pour ſe rendre au Japon.

Brouwer eſt un des premiers Fondateurs du Commerce à Siam.

Troubles à Amboine.

LES troubles continuant toujours dans le Gouvernement d'Amboine, un des premiers ſoins du Général Brouwer fut d'y envoyer quelques renforts de Troupes, dont on retira de bons ſervices. La Flotte des Coracores remporta auſſi divers avantages ſur les Rebelles. Mais le Commiſſaire *Van den Heuvel*, Fiſcal des Indes, arrivé de Batavia, pour prendre connoiſſance de l'état des trois Gouvernemens Orientaux, n'approuvant pas la conduite du Sr. Arthus *Gyſels*, Gouverneur d'Amboine, écrivit fortement contre lui, & l'accuſa de pluſieurs malverſations, dont il ne put vérifier que la moindre partie; encore n'étoit-ce que des objets de très mince importance. Cependant,

Démêlé d'un Commiſſaire avec le Gouverneur, & ſes fâcheuſes ſuites pour le premier.

dant, de retour à Batavia, il allégua tant de faits à ſa charge, qu'il le fit rappeller. Van den Heuvel, qui fut nommé à ſa place, commença ſon adminiſtration, avec moins de prudence & de modération que ſon Prédéceſſeur, qui lui prédit auſſi qu'elle ne dureroit pas longtems. Ce dernier ſe juſtifia ſi bien, à ſon arrivée à Batavia, qu'on jugea à propos de le renvoyer à Amboine, en qualité de Commiſſaire, avec ordre de relever Van den Heuvel, & d'établir Deutecom à ſa place. L'ancien Gouverneur, ſenſible à cet affront, s'exhala en injures contre le Gouverneur Général & le Conſeil des Indes, au point qu'il fut condamné à ſe retracter publiquement ſur l'échafaut; après quoi il devoit ſubir la peine du fouët, & enfin celle d'avoir la langue percée; mais on obtint grace pour ces deux derniers articles. C'eſt le même que les Anglois voulurent employer depuis comme Plénipotentiaire, avec le Réſident *Boſwel*, contre la Compagnie Hollandoiſe, dont les Directeurs refuſèrent de traiter avec lui, & à juſte titre.

BROUWER. 1634.

1635.

Le Général Brouwer ayant accompli le terme de ſon engagement, avec une approbation univerſelle, réſigna ſa Charge le dernier jour de cette année, ou le premier de la ſuivante, & partit le 4 Janvier 1636, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Amſterdam*, un des huit de la Flotte, qu'il ramena heureuſement cette année en Hollande. Sa réadmiſſion en qualité de Directeur dans la Chambre d'Amſterdam rencontra beaucoup de difficultés; mais à la fin il s'en déſiſta; & après avoir déferé toutes ſes autres prétenſions à la diſpoſition de l'Aſſemblée des Dix-ſept, il lui fut accordé la ſomme de 24000 florins, outre les 2 pour Cent, qui lui revenoient des Priſes faites ſur les Ennemis.

Retour du Général Brouwer en Europe.

1636.

Dans la ſuite, la Compagnie des Indes Occidentales l'envoya, en 1641, avec la même qualité de Gouverneur Général, en Amerique, pour exécuter certain projet, contre le Chili; mais il mourut dans cette expédition, vers le milieu de l'année ſuivante, à *Karel Mappa*, Place qu'il avoit priſe & brulée. On enterra ſon corps à *Baldivia*, & ſes entrailles près d'un Havre qui porte ſon nom. Les Geographes du Siècle paſſé l'ont donné auſſi à une Terre encore plus Orientale que l'Iſle des Etats, dont on lui attribuoit la découverte; mais les Navigateurs modernes la regardent comme imaginaire.

Sa nouvelle Commiſſion pour l'Amérique, & ſa mort.

Terre imaginaire à laquelle on a donné ſon nom.

Vie d'Antoine van Diemen, IX. Gouverneur Général des Indes.

1636.

Le mauvais état de ſes affaires l'oblige d'aller aux Indes.

IX. ANTOINE VAN DIEMEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâtif de Cuylenbourg, où ſon Père étoit Bourguemaître, & ſon Ayeul maternel, du nom de *Hoevenaar*, Conſeiller. Nos Mémoires manuſcrits diſent que ce fut pour ſe ſouſtraire aux pourſuites de ſes Créanciers, qu'il prit le parti d'aller aux Indes, ſous un nom emprunté, & avec un titre qui ne le diſtinguoit guères du commun des Soldats (*a*); mais il s'en tira bientôt par ſa capacité extraordinaire dans l'Art de l'Ecriture, & quelques Placets, qu'il fit pour ſes Camarades, ſuivant Valentyn, furent ſi admirés, que le Gouverneur Général d'alors, qui étoit apparemment Coen, le prit comme Clerc dans ſa Sécretairerie. Peu après, le Poſte de Teneur de Livres général étant venu à vaquer, on fut obligé de faire battre la Caiſſe, pour inviter juſqu'aux ſimples Soldats à venir offrir leurs ſervices à cet effet; mais il ne ſe trouva perſonne que lui en état d'en remplir les fonctions. De Premier Commis, il paſſa aſſez rapidement à ce Grade, enſuite à celui de Conſeiller ordinaire des Indes, tel qu'il paroit, le ſixième en rang, par un Réſultat de l'Aſſemblée des Dix-ſept, du 15 Avril 1626; & enfin à celui de Directeur Général, qualité qui ne réſidoit pas encore dans le Premier Conſeiller, ainſi que depuis, mais pour laquelle on choiſiſſoit le plus propre des Membres de ce Collége. En 1631, il vint en Hollande comme Amiral d'une Flotte, & retourna bientôt à Batavia, avec le double titre de Premier Conſeiller, & de Directeur Général, après qu'on lui eût accordé, par décompte, 400 florins d'Appointemens par mois, depuis qu'il avoit deſſervi ce dernier Poſte juſqu'à ſon arrivée ici, outre une Chaine d'Or, & une ſomme de 2500 florins, dont on lui fit préſent, de même qu'un mois

Ses premiers Emplois.

Second Voyage.

(*a*) *Adelborſt*, Cadet ou Appointé.

mois de Gages à ſon Epouſe, en dédommagement des fraix que ce départ précipité lui avoit occaſionnés. Ce fut, comme on l'a dit, le dernier Decembre 1635, ou le 1er. Janvier 1636, qu'il ſucceda au Général Brouwer, dans le Gouvernement des Indes. VAN DIEMEN. 1637.

Au commencement de l'année ſuivante, il ſe rendit à Amboine avec une Flotte de 17 Vaiſſeaux, montés de deux mille hommes, en compagnie de deux Conſeillers extraordinaires des Indes. Comme les Kimelahas, ou Stadhouders Ternatois, ne ceſſoient de faire une cruëlle Guerre à ſa Nation dans ces Quartiers, le Gouverneur Général les attaqua d'abord avec tant de vigueur, qu'après une réſiſtance des plus opiniâtres, il s'empara de leurs quatre Fortereſſes à *Luciela*, ſe rendit également maître de quelques autres Habitations des Rebelles, & força les Orancayes, ou Chefs de ces Inſulaires, à prêter ſerment de fidélité à la Compagnie, & à renouveller les anciens Traités. Ses Exploits à Amboine.

En 1638, le Général van Diemen parut une ſeconde fois à Amboine. La Flotte qu'il y conduiſoit étoit compoſée du même nombre de Vaiſſeaux que la précedente. Il y eut, avec le Roi de Ternate, pluſieurs Conférences, qui produiſirent une nouvelle Convention, par laquelle les anciens Traités furent confirmés. Ce Prince desapprouvant la conduite de ſes deux Stadhouders, les fit arrêter, & livra Leliato au Général, qui le ramena à Batavia, où il fut depuis décapité par ordre de ſon Maître; mais le Roi Hhamſa eut bientôt à ſe repentir d'avoir relâché l'autre, qui refuſa de lui donner entrée ſur ſes propres Terres. Ainſi il reſtoit toujours des Rebelles & des Mécontens, qui continuèrent encore longtems d'occuper la vigilance des Hollandois. Ces derniers ſouffrirent quelques échecs en 1639, & ils coururent même de grands riſques, par le défaut des renforts ordinaires de Batavia, qui étoient utilement employés ailleurs. 1638. Convention qu'il conclut avec le Roi de Ternate.

C'est à Ceylon où l'on venoit d'ouvrir un théatre à des événemens plus importans. Deux premiers Voyages que les Hollandois firent dans cette Iſle en 1602 & 1603, l'un heureux, ſous George *Spilberg*, l'autre malheureux, par Sebald *de Weert*, qui y fut miſérablement aſſaſſiné (*b*), leur avoient appris à connoitre les avantages & les difficultés qu'ils trouveroient à y former un Etabliſſement de Commerce. Auſſi ne perdoient-ils point cet objet de vuë, quoique le caractère de la Nation Chingulaiſe, & la puiſſance des Portugais, y furent de grands obſtacles pendant longtems. Premiers Voyages des Hollandois à Ceylon.

Après la concluſion de la Trève de douze ans, les Etats Généraux & le Prince Maurice de Naſſau écrivirent des Lettres, remplies de témoignages d'amitié, à *Cenuwieraut*, Empereur de Ceylon, à qui elles furent portées, en 1612, par le Vaiſſeau le *Lion Noir*, de la Flotte de Pierre Both, Premier Gouverneur Général des Indes. Le Sous-Commis, nommé Marcel de *Boſchhouder*, les remit dans une Audience qu'il eut de ce Prince, avec qui il parvint bientôt auſſi à conclure une Alliance à des conditions très favorables pour les Hollandois; mais quand il voulut partir de *Candi*, il n'en put obtenir la permiſſion, & l'Empereur, qui ne faiſoit rien ſans le conſulter, l'éléva ſucceſſivement aux Dignités de Prince de *Mingone*, Chevalier Boſchhouder eſt envoyé à l'Empereur de Candi.

(*b*) Voyez la Relation de ce malheureux Voyage.

VAN DIEMEN. 1638.

lier de l'Ordre du Soleil d'Or, Préſident du ſuprême Conſeil de Guerre, Vice-Préſident du Conſeil Privé, & Amiral Général, tandis que ſes Compatriotes, qu'il avoit laiſſés à *Cotjaar*, y furent ſurpris & maſſacrés par les Portugais; attentat dont l'Empereur ſe mit en devoir de tirer promptement vengeance. Le Prince de Mingone, honoré du commandement d'une Armée nombreuſe, & l'année ſuivante de celui d'une petite Flotte, remporta divers avantages ſur eux, tant par Mer que par Terre. Son Credit augmenta tellement en cette Cour, qu'il fut enſuite chargé, avec le Prince d'*Oeva*, de la Tutelle & de l'Adminiſtration pendant la minorité du Prince héréditaire. La découverte qu'il fit d'une conſpiration contre la Famille Royale, & d'autres Exploits militaires, le mirent de plus en plus en faveur auprès de l'Empereur, ſur l'eſprit duquel il eut aſſez d'aſcendant pour l'empêcher de marier ſa Belle-fille, dont l'Impératrice, en mourant, lui avoit recommandé le ſoin, ainſi que de ſes autres Enfans.

Fortune brillante de ce Commis.

Ses Exploits contre les Portugais.

PARVENU à un tel degré de fortune, Boſchhouder obtint enfin, en 1615, la permiſſion de ſe rendre à Mazulipatnam, pour en amener les ſecours promis contre les Portugais. *De Haze*, Chef de ce Comptoir, l'accompagna à Bantam, où le Général Reynſt étant mort, & les affaires ſe trouvant en aſſez mauvais état, par la Guerre des Moluques & de Banda, on jugea à propos de l'envoyer en Hollande, à ſes fortes inſtances, pour faire l'ouverture de ſa Commiſſion aux Etats Généraux, au Prince Maurice & à la Compagnie. Mais les diſtinctions auxquelles il prétendoit à la faveur de ſes Titres d'honneur, n'empêchant pas les Directeurs de le traiter comme un de leurs Serviteurs, il en conçut tant de chagrin, qu'oubliant ſon devoir & ſon ſerment, il paſſa à Coppenhague, & ſigna, le 30 Mars 1618, une Convention avec *Chrêtien IV*, Roi de Dannemarc, de qui il obtint, pour le compte de l'Empereur de Ceylon, un Vaiſſeau & un Yacht, montés d'un bon nombre de Soldats & de Matelots. Boſchhouder partit encore la même année, avec ſon Epouſe & ſa Famille; mais ſa mort, qui fut ſuivie de celle de ſon Fils, dont le Roi de Dannemarc étoit Parrain, fit évanouïr tous ſes vaſtes projets, avec les belles eſpérances de la nouvelle Compagnie Orientale établie à Coppenhague, qui ne put point recouvrer les fraix de ſon Equipement, parceque l'Empereur de Candi les trouvant exorbitans, nia d'en avoir jamais donné l'ordre.

Il repaſſe en Europe.

Fait un Traité avec le Roi de Dannemarc.

Meurt en route.

LE départ de la Flotte Danoiſe, compoſée de cinq Vaiſſeaux de la Compagnie, outre les deux, dont on vient de parler, après bien des deſaſtres, qui ne ſont pas de notre ſujet, donna occaſion, aux Portugais de Ceylon, de ſe fortifier dans tous les endroits de l'Iſle, abordables pour les Vaiſſeaux étrangers. Cependant ils furent battus, en 1630, par l'Armée de l'Empereur, qui mourut deux ans après, & *Raja Singa*, ſon Succeſſeur, les contraignit de faire la Paix; mais voyant qu'ils ne cherchoient qu'à la rompre, dès qu'ils le pourroient avec quelque avantage, ce Prince appella, en 1636, les Hollandois à ſon ſecours.

Efforts des Portugais pour barrer l'entrée de l'Iſle aux étrangers.

L'Empereur appelle les Hollandois à ſon ſecours.

LA Lettre qu'il écrivit, à cet effet, au Gouverneur de Paliacatte, Charles *Reynierſz*, contenant le récit de ſes Guerres avec les Portugais, & les promeſſes qu'il faiſoit aux Hollandois, s'ils l'aſſiſtoient à chaſſer ces perfides Ennemis de ſon Iſle, ayant été expediée à Batavia, le Gouverneur Géné-

On prend le parti d'aſſiſter ce Prince.

Général & ſon Conſeil, pour ne point négliger une ſi belle occaſion, chargèrent tout de ſuite le Gouverneur Reynierſz du ſoin de cette importante affaire. Jean *Thyſſen*, Capitaine de Vaiſſeau, qui avoit été auparavant à Ceylon, & Adrien *Helmont*, Commis, furent nommés pour aller exécuter la Commiſſion auprès de Raja Singa, dont ils eurent Audience le 19 Novembre 1637; mais comme ils n'étoient pas autoriſés à rien conclure, & qu'ils devoient faire premiérement leur rapport à l'Amiral de la Flotte, qui étoit devant la Barre de Goa, on convint que le Prince lui enverroit une Ambaſſade pour règler le tout enſemble, & prendre de concert les meſures néceſſaires, en conformité de ſes intentions.

VIe Divers. 1638.

Commiſſaires qui lui ſont envoyés.

Son Ambaſſade à l'Amiral Hollandois devant Goa.

Dans l'intervalle, Raja Singa reçut une Lettre écrite au Prince de *Mately*, ſon Frère, par Diego *de Melo de Caſtro*, Gouverneur Portugais de Colombo, qui, ſur l'avis de l'arrivée des Hollandois à la Cour de Candi, & du motif qui les y avoit amenés, les repréſentoit comme des Rebelles, déteſtés de toutes les autres Nations Européennes ou Indiennes, & ſe plaignoit amèrement de l'atteinte que le Roi donnoit à la Paix, en traitant avec ces Ennemis mortels des Portugais. Raja Singa voulut que les Commiſſaires priſſent Copie de cette Lettre pour la communiquer à l'Amiral de la Flotte, diſant qu'il étoit trop accoutumé aux diſcours inſolens des Portugais pour s'en offenſer, & qu'il n'y répondroit que par de grands complimens, tandis qu'il tâcheroit de s'emparer de leur Fort de *Mankeware*, ſitué au Sud-Oueſt de l'Iſle, en attendant l'arrivée des Vaiſſeaux Hollandois.

Plaintes & injures des Portugais de Ceylon.

Après avoir reçu des honneurs extraordinaires à la Cour de Candi, les Commiſſaires Hollandois en partirent le 27 du même mois, ſous une forte Eſcorte, avec trois Ambaſſadeurs du Roi, & s'embarquèrent le 4 Decembre à bord de leur Yacht, lequel joignit le 19 la Flotte commandée par l'Amiral Adam *Weſterwoldt*, à qui Raja Singa promettoit dans ſa Lettre, ſur ſa Parole Royale, que s'il l'aidoit à s'emparer de Colombo, & de Baticalo, les Conquêtes ſe partageroient entr'eux, & que les Hollandois auroient non ſeulement la liberté de conſtruire une Fortereſſe en tel Endroit qu'ils jugeroient à propos; mais qu'on conviendroit encore ultérieurement pour leur livrer tout le Poivre & toute la Canelle du produit de l'Iſle, &c.

Promeſſes que Raja Singa fait aux Hollandois.

Pendant que les Ambaſſadeurs de Ceylon étoient auprès de la Flotte, dont l'Amiral s'empreſſoit de leur faire tout le bon accueil imaginable, ils eurent le ſpectacle d'un Combat Naval, qui fut donné le 4 Janvier 1638, à l'Armade Portugaiſe, compoſée de ſix gros Gallions, ſavoir, le *Bon Jeſus*, Amiral, commandé par le Général Antoine *Telles de Meneſes*, monté de 76 Pièces de Canon de fonte, & de 300 Européens, outre 100 Negres; le *Sta. Sebaſtien*, Vice-Amiral, Capitaine Antonio *Meneſes Bourette*, 50 Canons de fonte, 150 Blancs & 200 Negres; le *Madre de Deos*, Contre-Amiral, Capitaine Louïs *Gonſalves*, 35 Canons de fer & de fonte, 130 Blancs & 120 Negres; le *Sta. Barthelemy*, Capitaine Don Louïs de *Caſtel Branco*, 26 Canons de fer & de fonte, 100 Blancs & autant de Negres; le *Sta. Franciſco de Borje*, Capitaine Domingo *Ferera*, 26 Canons de fonte & de fer, 100 Blancs & 100 Negres; & le *Sta. Philippo*, Capitaine Don Diego de *Waes Conſezi*, 24 Canons de fer & de fonte, avec le même nombre de

Combat Naval entre leur Flotte & l'Armade Portugaiſe.

Noms des Gallions Portugais.

VAN DIEMEN. 1638. de Blancs & de Negres que les deux précedens. Ces ſix Gallions étoient accompagnés d'une vingtaine de Fregattes de Guerre.

Noms des Vaiſſeaux Hollandois. LA Flotte Hollandoiſe conſiſtoit en ſept Vaiſſeaux, trois Yachts & une Fregatte; ſavoir les Vaiſſeaux l'*Utrecht*, Amiral, commandé par le Sr. Adam *Weſterwoldt*, Conſeiller extraordinaire des Indes, Capitaine René *Wybrants*, & Commis Jacques *Nolpe*, monté de 42 Piéces de Canon de fonte & de fer, avec 150 hommes, dont 35 Soldats, ſous les ordres du Lieutenant *Hans Maegdelyn*; le *Fliſſingue*, Vice-Amiral, Jean *van Twiſt* (*c*), Premier Commis, Fiscal & Commiſſaire, Capitaine *Hubrechtſz*, 38 Canons de fonte & de fer, 140 hommes, dont 20 Soldats, & le Sergeant Corneille *Bloom*; les *Armes de Rotterdam*, Contre-Amiral, Capitaine, le Commandeur Herman *Baeck*, Teneur de Livres, Jean *van Wolfwinckel*, avec le même nombre de Canons de fonte & de fer, & 130 hommes, y compris 20 Soldats; le *s'Gravenbage* (ou *la Haye*) Premier Commis, Floris *van Caſtel*, Capitaine *Keert-de-Coe*, & Sous-Commis Jacques *van Capel*, 34 Canons de fonte & de fer, 110 hommes, dont 20 Soldats; le *Harderwyck*, Capitaine Paul *Claeſſen*, Sous-Commis Pierre *Brubaert*, 36 Canons de fonte & de fer, 115 hommes, dont 20 Soldats; le *Veere*, Capitaine *Kien*, Commis Laurent *de Marſchalck*, 30 Canons de fer, 105 hommes, dont 20 Soldats; le *Texel*, Capitaine Corneille *Valck*, Sous-Commis *van Wielyck*, 24 Canons de fonte & de fer, 77 hommes, dont 12 Soldats; le *Bredam*, Capitaine François *Thyſſen*, Sous-Commis Jean *Vos*, 24 Canons de fonte & de fer, 77 hommes, dont 12 Soldats; les Yachts, le *petit Amſterdam*, Capitaine Jacques *Struyck*, 8 Canons de fer, & 25 hommes; le *petit Enckhuyſen*, Capitaine René *Deliffen*, 2 Canons de fonte, 6 de fer, & 20 hommes; le *Faucon*, Capitaine Jean *Thyſſen*, Commis Adrien *Helmondt*, 16 Canons de fer, 40 hommes, dont 6 Soldats; & la Fregatte le *Dauphin*, Capitaine Pierre *van Camere*, 6 Canons de fer, & 20 hommes.

Relation du Combat. LES Portugais, qui depuis le commencement du mois d'Octobre avoient équipé leur Armade à la vuë de la Flotte Hollandoiſe, ſortirent de la Barre de Goa, le 4 Janvier avant le jour. Dès que les Vaiſſeaux Hollandois s'en apperçurent ils levèrent leurs ancres, & gagnèrent en Mer à petites voiles, formant une demi-lune, pour attirer l'Ennemi loin du Rivage. Le vent de Terre ſouffloit avec un peu de fraicheur, & la Mer étoit fort agitée. Les Portugais diviſèrent leurs Vaiſſeaux en deux Eſcadres, le Général portant ſur l'Amiral Hollandois, & le Vice-Amiral, avec ſon Eſcadre, ſur les Vaiſſeaux le *Rotterdam*, le *Veere* & le Yacht le *Faucon*, reſtant lui-même un peu en arriere, parcequ'il n'étoit pas ſi bon voilier que ſes autres Gallions. Comme l'Armade avançoit à pleines voiles, elle atteignit à neuf heures du matin la Flotte Hollandoiſe, à la diſtance d'environ trois miles de la Barre; l'Amiral, le Contre-Amiral & le Gallion le *St. Barthelemy*, auprès des Vaiſſeaux l'*Utrecht*, le *s'Gravenbage* & le *Harderwyck*, commençant à envoyer de loin quelques bordées à l'Amiral Hollandois, qui arborant là-deſſus le Pavillon rouge, leur répondit à ſon tour, & ce feu, entre les trois Gallions & les trois Vaiſſeaux Hollandois, continua bien pendant trois

(*c*) C'eſt l'Hiſtorien qu'on ſuit ici.

trois heures, ſans que les autres Vaiſſeaux ou Gallions puſſent ſe joindre à cauſe du calme, mais ils n'en faiſoient pas moins vivement jouër de loin leur groſſe Artillerie. En attendant le Vice-Amiral Portugais & le reſte des Gallions ayant auſſi pris part au Combat, les Vaiſſeaux le *Veere* & le *Rotterdam* le ſaluèrent vigoureuſement, & les autres Vaiſſeaux Hollandois firent également bien leur devoir pour en venir aux priſes avec les Ennemis. Le vent de Mer ſe renforçant, & la Flotte Hollandoiſe ayant par-là gagné au lof des Portugais, on voulut les aborder; le Yacht le *Texel*, & la Fregatte le *Dauphin*, équipés en Brulôts, firent tous leurs efforts pour accrocher quelqu'un des Gallions, mais ils ne purent rien effectuer, parce que les Portugais, qui s'en apperçurent, ſe tinrent au deſſus du vent, évitant ces Brulôts, & les autres Vaiſſeaux Hollandois, autant qu'il leur étoit poſſible. L'Amiral Weſterwoldt, à bord de l'*Utrecht*, penſa accrocher le Général Portugais, qui s'éloignoit en portant ſur ſes autres Vaiſſeaux; ce qui fit juger, aux Hollandois, que les Portugais craignoient l'abordage. Ainſi Weſterwoldt voyant qu'il pouvoit atteindre leur Vice-Amiral, força de voiles ſur lui, & parvint à le cramponer; mais il ſe dégagea, quoique ce ne fut pas ſans perte. Les Portugais tiroient principalement contre le Vaiſſeau de l'Amiral Hollandois, qui n'en reçut que peu de dommage dans ſes Agrêts. Le Gallion le *St. Barthelemy* fut ſucceſſivement abordé par le *Veere*, dont il ſe dépêtra, & par le *'s Gravenbage*, après que ce dernier lui eut lâché toute ſa bordée. Le *Fliſſingue*, remarquant que le Général Portugais cherchoit à délivrer ce Gallion, l'accrocha de même au lof, & le feu y ayant pris un peu après, gagna ſi rapidement les deux Vaiſſeaux qui le tenoient ſous leur puiſſance, que quelque effort que fiſſent leurs Equipages, ils furent tous trois conſumés par les flammes; accident, qui modéra la Victoire des Hollandois, parce que le reſte de l'Armade, ne voulant pas ſe laiſſer aborder, ſe retiroit peu à peu vers la Barre de Goa, tandis que les Vaiſſeaux le *Rotterdam*, le *Veere* & le *Texel*, lui donnèrent la chaſſe, dans la diſtance d'un mile & demi juſques ſous les Forts, faiſant, de part & d'autre, un feu continuel de leur groſſe Artillerie. Les autres Vaiſſeaux étoient occupés à ſauver les Equipages & les Agrêts, Voiles, Mâts &c. des Navires brûlés.

VAN DIEMEN. 1638.

Un des Gallions abordé brûle avec deux Vaiſſeaux Hollandois.

Retraite de l'Armade.

Dans ce Combat, qui ne finit que l'après midi, les Hollandois eurent environ trente-cinq hommes tués, avec le Capitaine Baeck, qui en pourſuivant l'Ennemi fut emporté par un boulet de Canon; & une cinquantaine de bleſſés, la plûpart à bord du Vaiſſeau Amiral. La perte des Portugais, ſuivant les informations qu'on en reçut, ſe montoit à ſoixante & dix-huit Européens, & autour de cent cinquante Mulâtres ou Indiens, outre quelques Fidalgos ou Nobles Portugais. Les Hollandois firent priſonniers à bord du Gallion le *St. Barthelemy*, le Capitaine Don Louïs de Caſtel Branco, avec ſon Beaufrère Don Franciſco *de Souſa*, & le Père Laurent *de Merinda*, Jéſuite, ainſi que quatre-vingt-neuf Portugais, & quarante-neuf Mulâtres ou Négres, qui furent ſauvés avec les Equipages du *Fliſſingue*, & du *'s Gravenbage*, par les Yachts & par les Chaloupes des autres Vaiſſeaux. Ces Priſonniers furent rançonnés depuis pour la ſomme de deux mille deux cens réales de huit, & l'échange de quelques Hollandois,

Perte de part & d'autre.

VAN DIEMEN. 1638.

dois, qui étoient tombés entre les mains des Portugais. Ceux-ci perdirent encore, deux mois après, une Caraque chargée de poivre & de canelle, à laquelle le feu prit par accident, & le Gallion *Madre de Deus*, qui ſauta en l'air; ce qui diminua beaucoup leur puiſſance navale aux Indes.

Etonnement des Ambaſſadeurs de Ceylon.

LES Ambaſſadeurs de Ceylon, qui étoient à bord du Yacht le *Faucon*, & qui furent témoins oculaires de ce Combat opiniâtre, ne pouvoient aſſez admirer la bravoure des Hollandois, mais ſurtout l'ardeur & l'intrépidité qu'ils avoient montré, en abordant d'auſſi gros Gallions, ſi ſupérieurs à leurs Vaiſſeaux, par le nombre d'hommes, & par la quantité & la qualité de l'Artillerie, ſans compter l'avantage que la proximité des Forts donnoit aux Portugais, ſur des Ennemis en pleine Mer, qui ne pouvoient tirer d'autres ſecours que de leurs propres Vaiſſeaux. Ces Ambaſſadeurs déclarèrent auſſi qu'ils ne vouloient pas de preuve plus convaincante de la haine mortelle que les Hollandois portoient aux Portugais, puiſqu'ils venoient de ſi loin les chercher juſques dans leurs Ports, & les combattre avec tant de furie.

Les Hollandois reçoivent un renfort de deux Vaiſſeaux.

APRÈS le Combat, la Flotte Hollandoiſe alla mouiller ſous les Iſles ſituées au Sud de Goa, pour y reparer ſes Vaiſſeaux, qui avoient beaucoup ſouffert dans leurs Agrêts. Le bonheur lui en amena deux excellens, le *Bois-le-Duc*, de Suratte, & l'*Henriette-Louïſe*, de Batavia, le premier richement chargé de diverſes ſortes de Marchandiſes, qui, pour moins de riſque, furent reparties à bord de toute la Flotte; & le ſecond portant de l'Argent pour les Comptoirs de Suratte, où il fut envoyé à bord de deux Yachts, tandis que le *Faucon* eut ordre de tranſporter à Batavia les Malades & les Bleſſés, pour y être traités dans les Hôpitaux. La Flotte étoit encore compoſée de ſept Vaiſſeaux & de deux Yachts.

Coſter eſt envoyé à Ceylon.

LES Portugais ſe tenant tranquilles depuis leur échec, le Conſeil de la Flotte Hollandoiſe réſolut de détacher le Vaiſſeau le *Texel*, & les Yachts le *Petit-Amſterdam* & le *Dauphin*, montés de cent dix Matelots & de ſoixante & dix Soldats, ſous les Ordres de Jacques *Coſter*, pour ſe rendre à l'Iſle de Ceylon, avec les Ambaſſadeurs, qui furent chargés de remettre au Roi, une Lettre, dans laquelle l'Amiral Hollandois promettoit à ce Prince, de lui amener, vers le mois de May, de plus grandes forces, & le prioit, en attendant, de faire, de concert avec le Sr. Coſter, les arrangemens néceſſaires, pour attaquer alors les Portugais, conjointement par Mer & par Terre.

Il arrive avec les Ambaſſadeurs du Roi.

COSTER mouilla le 2 d'Avril à la Rade de *Tricoviel*, au Nord-Eſt de l'Iſle de Ceylon, d'où les Ambaſſadeurs ſe rendirent en toute diligence à Candy, pour informer le Roi de l'arrivée de ces Vaiſſeaux, & lui faire rapport de la Commiſſion qu'ils avoient exécutée auprès de l'Amiral Hollandois.

Victoire de ce Prince ſur les Portugais.

CE Prince, depuis leur départ, n'étoit pas reſté ſans affaires. Les amas de canelle, de poivre & de cire, qu'il avoit faits, ſans déguiſer aux Portugais que c'étoit pour ſes nouveaux Amis, l'ayant brouillé avec les premiers, ils avoient voulu ſurprendre ſa Ville, ſur le rapport d'un Prêtre, que le Roi en étoit ſorti avec la plûpart de ſes Troupes pour marcher vers les Quartiers méridionaux de l'Iſle; mais ayant rebrouſſé chemin à la nouvelle de leur approche, & s'étant mis en Embuſcade, il les avoit

DIEMEN.
538.
ort du
ral Die-
e Melo
ſtro.

paratifs
l'attaque
ticalo.

rivée de
otte Hol-
ſe.

ddition
ort Por-
s.

ſituation.

oſter en
ommé
mandant.

VAN D
I 6

Eton
des An
deurs
Ceylo

Les
dois ri
vent u
fort di
Vaisse

Co
envoy
Ceylo

Il
avec l
bassad
Roi.

Vis
ce Pri
les Pc

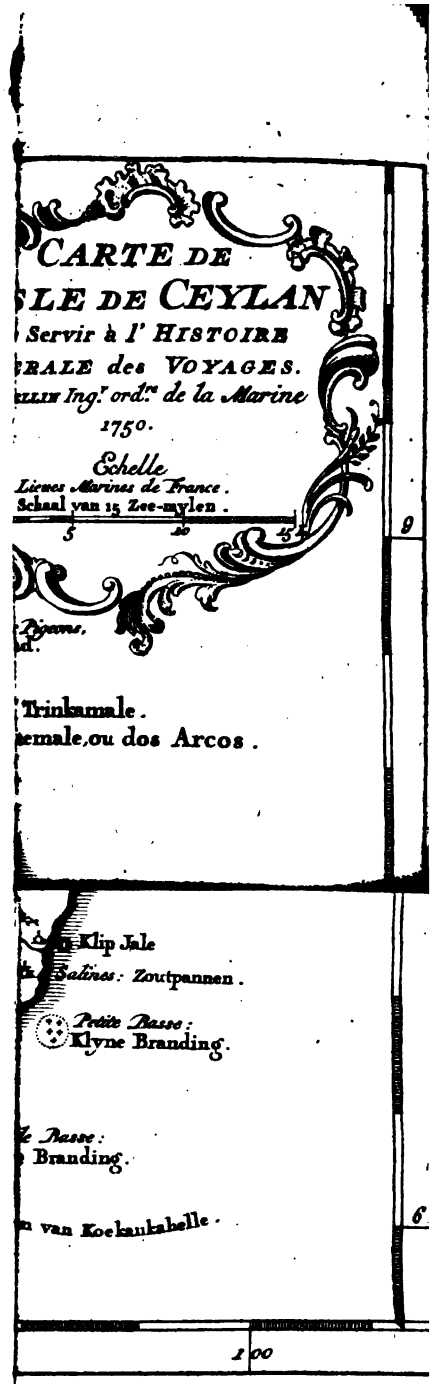

avoit défaits, & obligés de prendre la fuite avec perte de ſoixante & dix Portugais, parmi leſquels ſe trouvoient le Général Diego de Melo de Caſtro, deux Capitaines, & d'autres Officiers, outre environ huit cens Chingulais, leurs Sujets, ſans compter encore ceux qui furent pris ou tués dans la pourſuite. Le Roi, en mémoire de cette Victoire, fit enſuite préſent de l'Epée du Général Portugais à l'Amiral Hollandois. VAN DIEMEN. 1638. Mort du Général Diego de Melo de Caſtro.

TANDIS que les Ambaſſadeurs avoient pris la route de Candy, Coſter, ſans perdre de tems, s'étant concerté avec le *Modeliaar* ou Gouverneur de la Province de *Mattaclape*, réſolut de ſe rendre devant Baticalo, où il débarqua cent dix Soldats & Matelots, diviſés en deux Troupes, qui, à l'aide des Habitans, élevèrent deux Batteries, l'une à l'Eſt, & l'autre au Sud de ce Fort, où l'on plaça quatre Pièces de Canon. Le 14 de ce mois, le Roi y arriva avec un Corps de deux mille hommes, ayant laiſſé le gros de l'Armée ſous les Ordres du Prince de Mately ſon Frère devant Colombo pour en faire le Siége. Coſter fut reçu du Roi avec les plus grandes marques d'amitié & de confiance. Préparatifs pour l'attaque de Baticalo.

TOUTES les meſures étant priſes entr'eux pour l'attaque du Fort, l'Amiral Weſterwoldt parut enfin, le 10 de May, avec ſa Flotte, compoſée des Vaiſſeaux le *Maeſtricht*, *Harderwyck*, *Rotterdam*, *Veere*, & le Yacht le *Petit-Enckhuyſen*, montés de huit cens quarante hommes, y compris Officiers, Soldats & Matelots, qui débarquèrent tous le lendemain, avec ſix Pièces de Canon, qu'on mit d'abord en Batterie, pour protéger la deſcente que les Troupes devoient faire dans l'Iſle où étoit ſitué le Fort Portugais. Arrivée de la Flotte Hollandoiſe.

CETTE deſcente ſe fit le 18 au matin, fort heureuſement, avec cinq cens hommes bien armés, & comme, dans l'intervalle, les Batteries n'avoient ceſſé de jouër pendant quatre heures, en cauſant un dommage conſidérable au Fort, les Portugais arborèrent le Drapeau blanc, & envoyèrent deux Députés à l'Amiral, à qui ils convinrent de rendre le Fort & la Ville, dont ils ſortirent ſans armes & bagages; les Portugais & Mulâtres, au nombre de cent, avec leurs femmes & leurs enfans, pour être tranſportés à Nagapatnam, à bord d'un Yacht Hollandois, & là être mis en liberté; mais quant aux Habitans, qui ſe montoient à plus de cinq cens hommes, ils furent livrés au Roi, qui en fit exécuter cinquante des principaux, pour ſervir d'exemple, parce qu'ils avoient autrefois aſſaſſiné un de ſes premiers Officiers. Ces malheureux furent empalés autour du Fort, & leurs femmes & enfans réduits à la condition d'Eſclaves. Reddition du Fort Portugais.

LE Fort de Baticalo, ſitué dans une Iſle d'environ deux lieues de tour, étoit à trois Baſtions, & revêtu de hautes murailles aſſez fortes, munies de douze Pièces de Canon de fonte & de fer, & de cinq Fauconneaux de bronze. Les Munitions de Guerre n'y manquoient pas, & l'on y trouva des proviſions de riz pour deux mois; mais l'eau, que les Aſſiégés étoient obligés de tirer des dehors du Fort, leur ayant été coupée, ils en auroient eû bientôt diſette. On y mit une Garniſon de cent hommes, & Coſter eut l'honneur d'être nommé Commandant de la premiere Place qu'il avoit conquiſe pour ſa Nation dans cette Iſle. Sa ſituation. Coſter en eſt nommé Commandant.

APRÈS la reddition de Baticalo, l'Amiral Weſterwoldt fit, avec le Roi

VAN DIEMEN. 1638. Traité fait avec le Roi de Candy.

de Candy, un Traité, par le premier Article duquel ce Prince reconnoiſſoit & acceptoit les Hollandois en qualité d'Amis, d'Alliés, & de Protecteurs de ſon Royaume, contre les Portugais leurs Ennemis communs.

SUIVANT le ſecond Article, tous les effets, qui ſe trouveroient dans les Places, comme Baticalo, & autres Fortereſſes, dont on feroit conjointement la Conquête, devoient être partagés par moitié égale entre le Roi & les Hollandois.

PAR le troiſième Article, ces derniers étoient tenus de pourvoir ces Places de Garniſons, d'Artillerie, & de Munitions de Guerre, le Roi s'obligeant, de ſon côté, à faire fortifier, à ſes fraix & dépens, celles de ces Places que les premiers jugeroient être hors d'état de deffenſe.

EN vertu du quatrième Article, le Roi ſe chargeoit auſſi de la paye des Troupes, qui ſeroient employées à tenir Garniſon dans ſon Pays.

LE cinquième Article renferme une promeſſe de ſa part, de faire bâtir, en faveur des Hollandois, une Maiſon de pierre, dans les Lieux où il n'y en auroit point, pour garantir leurs Marchandiſes contre le feu, ou autres inconveniens; ainſi qu'un Magaſin à poudre, qui ſerviroit en même tems aux Munitions de Guerre & Agrêts de Vaiſſeaux.

EN conſéquence du ſixième Article, le Roi devoit ſe conſulter préalablement avec les principaux Officiers Hollandois ſur toutes les entrepriſes de Guerre qu'il voudroit former contre les Portugais.

PAR le ſeptième Article, ce Prince s'engageoit de faire conſtruire inceſſamment, dans ſes Etats, quelques Fregattes à rames, que les Hollandois fourniroient d'Equipages & de Munitions de Guerre, pour la ſureté des Rivières, Rades & Ports de l'Iſle, contre les invaſions ou attentats des Ennemis communs.

LE huitième Article aſſuroit aux Hollandois le payement entier tant de l'Equipement actuel que de ceux qui pourroient être faits enſuite chaque année pour le ſervice du Roi, lequel payement ſe feroit en toutes ſortes de Marchandiſes du produit de l'Iſle, à l'exception de la Canelle *de Matte*, ou Canelle ſauvage.

LE neuvième Article accorde aux Hollandois le libre Commerce avec exemption de tous Droits, dans les Etats du Roi, de qui ſeul ils devoient acheter la canelle, le poivre, la cire & les dents d'Eléphant, ſous promeſſe, à l'égard des Eléphans, que ſi S. M. en vendoit à des Etrangers, Elle en fourniroit un pareil nombre aux Hollandois au même prix.

LE dixième Article contient une interdiction expreſſe de tout Commerce des Sujets du Roi avec d'autres Nations Européennes ou Indiennes, dont les Vaiſſeaux ne ſeroient admis dans aucun des Ports de Ceylon, à l'exception des Barques des Habitans de *Davey* & de *Tanjour*, voiſins de cette Iſle.

LE Roi s'engageoit, par l'onzième Article, pour le payement des fraix des Equipemens qui ſe feroient à ſes Ordres, d'envoyer chaque année, à Batavia, au moins une ou deux Cargaiſons de canelle, de poivre, de cardamome, d'indigo, de cire, ou telles autres Marchandiſes, & ſi le montant excedoit celui des fraix, il lui ſeroit bonifié par échange, ou en deniers comptans, à ſon choix.

LE douzième Article permet aux Facteurs Hollandois le libre Trafic dans

dans tous les Etats du Roi, & ordonne aux Sujets de leur fournir les Bêtes de ſomme néceſſaires pour tranſporter les Marchandiſes qu'ils auront achetées, à condition que ces Hollandois ſoyent ſoûmis à la juriſdiction de leurs ſupérieurs, comme les Habitans de Ceylon à celle du Roi. VAN DIEMEN. 1638.

SELON le treizième Article, toute Perſonne qui aura contracté avec les Hollandois pour quelques Marchandiſes, ne pourra les livrer à d'autres, qu'après avoir donné ſatisfaction aux premiers, qui à ce défaut, ſont autoriſés à les ſaiſir & arrêter pour les y contraindre, de même que les Débiteurs, qui refuſent de les payer, ſous la ſimple condition d'en informer le Roi, ou ſes Gouverneurs.

LE quatorzième Article défend à chacun de hauſſer ou baiſſer le prix fixé aux Monnoyes par le Roi & les Hollandois, ſous peine aux Contrevenans, de quelque Nation que ce ſoit, d'en être punis arbitrairement ſuivant l'exigence du cas, avec confiſcation de tous leurs biens au profit de S. M. ſeule.

SI quelques Hollandois coupables de mauvaiſes actions venoient à ſe refugier dans les Etats du Roi, l'Article quinze ordonne qu'ils ſoyent extradés, & établit la même Loi réciproquement à l'égard des Chingulais qui ſe ſeroient jettés entre les mains des Hollandois.

L'OBJET du ſeizième Article eſt l'interdiction de toute Correſpondance des Sujets de part & d'autre avec les Portugais, leurs Ennemis communs, ſous peine de punition corporelle aux Chingulais qui leur auroient vendu quelques Marchandiſes.

LE dix-ſeptième Article porte l'excluſion formelle de tous Prêtres, Moines ou autres Eccleſiaſtiques de la Religion Romaine, attendu qu'ils ne cherchent qu'à ſoulever les Sujets contre leurs Souverains, pour conquérir, par ce moyen, les Pays où ils ſont tolerés.

LES Priſes que les Vaiſſeaux Hollandois au ſervice du Roi pourroient faire ſont adjugées, par l'Article dix-huitième, à la Compagnie ſeule, à la condition de reparer à ſes fraix les dommages que ſes Vaiſſeaux auroient ſoufferts en pareilles occaſions. Si les Hollandois tranſportent, de leurs Vaiſſeaux dans les Fortereſſes, quelques Pièces de Canon pour être employées au ſervice du Roi, ils ſeront toujours les maîtres de les retirer, ſans que perſonne puiſſe y mettre la moindre oppoſition.

TELLES étoient en ſubſtance les conditions de cet important Traité, qui fut ſigné à Baticalo le 23 May de cette année. Le Roi, en vertu des engagemens qu'il y avoit pris, fournit d'abord, à compte des fraix qui étoient à ſa charge, quatre cens bales de canelle, quatre-vingt-ſept quintaux de cire, & trois mille cinquante-neuf livres de poivre. Livraiſon que le Roi fait en vertu de ce Traité.

CE Prince nomma enſuite deux Ambaſſadeurs pour accompagner l'Amiral Weſterwoldt à Batavia, & mettre le dernier ſceau à l'Alliance qu'il venoit de conclurre avec les Hollandois. Leur commiſſion étoit trop agréable pour qu'on ne les renvoyât pas chargés de Préſens beaucoup plus conſidérables que ceux qu'ils avoient portés au Gouverneur Général & aux Conſeillers des Indes. Son Ambaſſade à Batavia.

L'ARMÉE du Roi continuoit en attendant le Siége de Colombo, & les Por- Siége de Colombo.

VAN DIEMEN. 1639. Portugais ayant d'ailleurs été battus en diverſes rencontres, on ſe flattoit qu'ils ne pourroient plus y tenir longtems après l'arrivée d'Antoine *Caan*, Conſeiller ordinaire des Indes, qu'on y envoya l'année ſuivante, de devant Goa, & qui s'empara, le 1er de May, de *Trinquemale*, autre Forteresſe ſituée auſſi du côté Oriental de l'Iſle.

Priſe de Trinquemale.

1640. CELLE de *Negombo*, du côté Occidental, tomba, le 9 Février 1640, au pouvoir de Philippe *Lucaszoon*, Directeur Général des Indes, qui mourut dans ſon retour à Batavia le 5 Mars; mais les Hollandois ne conſervèrent pas longtems ſa Conquête, dont les Portugais ſe rendirent de nouveau maîtres le 8 de Novembre de la même année.

Et de Negombo, repriſe par les Portugais.

Coſter emporte d'aſſaut Punto-Gale. DANS l'intervalle, Coſter avoit emporté d'aſſaut, le 13 de Mars, la Ville de *Punto-Gale*, Forteresſe conſidérable, au Sud de Ceylon, dont il fut le premier Gouverneur; mais ayant été obligé de faire en perſonne un Voyage à Candy, pour mettre ordre à bien des choſes qu'on négligeoit en cette Cour, & ne recevant aucune ſatisfaction ſur ſes juſtes demandes, il s'exhala en menaces & en injures, dont le Roi fut ſi piqué qu'il le fit inhumainement maſſacrer par les Chingulais qu'on lui avoit donnés pour le reconduire; Action d'autant plus déteſtable, qu'elle étoit la funeſte récompenſe d'un homme, qui avoit ſoûmis & cedé, à ce Prince, Baticalo, Trinquemale & Punto-Gale, avec toutes les Terres de leurs dépendances, quoique le Traité n'obligeât pas les Hollandois à cette complaiſance. Depuis ce tems, Rája Singa, leur cherchant toutes ſortes de querelles, favoriſoit ſous main les Portugais, pour les mettre en état d'occuper ſes nouveaux Alliés, dont il commençoit à redouter la puiſſance.

Le Roi le fait aſſaſſiner.

Conduite perfide de ce Prince.

Premieres tentatives vaines des Hollandois contre Malaca. PASSONS au récit d'une autre Conquête, qui devoit l'affermir encore davantage. C'eſt celle de la fameuſe Ville & Forteresſe de *Malaca*. Le mauvais ſuccès de l'Expédition de l'Amiral Matelief (*d*) contre cette Ville, en 1606, n'empêcha pas les Hollandois d'y revenir peu de tems après, dans le deſſein de s'emparer d'une Place ſi importante pour la ſureté de leur Commerce. Verhoeven, en 1608, (*e*) fut encore obligé de ſe déſiſter de cette entrepriſe, qui auroit exigé des forces beaucoup ſupérieures aux ſiennes. D'autres Ordres, donnés par la Compagnie, en 1623 & 1627, ne furent pas mieux exécutés. Il en réſultoit néanmoins toujours quelques avantages, qui préparoient de loin les choſes pour la conſommation de ce grand ouvrage.

Relation du Siége de cette Forteresſe. DÈS le commencement de cette année 1640, les Portugais ſe trouvoient ſi reſſerrés dans leur Ville, qu'à peine pouvoient-ils ſe procurer les ſecours les plus néceſſaires à la vie. Le Conſeil de Batavia réſolut auſſi-tôt de profiter de la ſituation où les Yachts de la Compagnie, ſecondés des Bâtimens du Roi de *Johor*, venoient de réduire ces fiers Ennemis. Pour cet effet, on fit partir, au mois de May de la même année, un renfort de trois Vaiſſeaux, ſous le Commandement du Sergent Major Adrien *Antoniszoon*, bon Officier, qui fut chargé de la conduite du Siége.

APRÈS avoir tenu la Ville preſqu'entierement bloquée pendant quelque tems,

(*d*) Voyez le Recueil des Voyages pour l'Etabliſſement de la Comp. Holl. des Indes Orientales. (*e*) *Ubi ſupra.*

VAN L
1 6

Prif
Tring

1 6

Et e
gomb
fe pa
tugais
Cof
porte
Punto

Le
fait a

Cor
perfid
Prince

Pre
tentat
vaines
Hollar
contre
laca.

Rel
Siége
Forte

tems, on ſe prépara pour la deſcente. Les Hollandois avoient douze Vaiſſeaux, & ſix Chaloupes, montés d'environ quinze cens hommes, outre un nombre pareil de Malais, que le Roi de Johor leur avoit envoyés à bord de quarante Bâtimens du Pays. Le débarquement ſe fit le 2 d'Août, à une bonne demi-lieue au Nord du Fauxbourg, d'où l'Ennemi ayant été délogé, on s'y établit, & l'on éleva deux Batteries de ſeize Pièces de Canon à la portée du piſtolet du Rempart de la Forteresſe. On y fit pluſieurs brêches, ſans en rendre l'aſſaut plus praticable. Rien ne paroiſſoit vaincre l'obſtination des Portugais, acharnés à ſe deffendre. Ce Siége meurtrier dura juſqu'à la fin de l'année, ſans que les Hollandois viſſent encore le moindre jour à s'emparer de la Ville. Leurs eſpérances ne ſe ſoutenoient que par les avis qu'ils recevoient journellement du mauvais état de la Garniſon, qu'on aſſuroit n'être plus compoſée que de deux cens Européens, & de quatre à cinq cens Mulâtres, qui manquoient de tout. Les Portugais avoient eû la cruauté de chaſſer leurs femmes, leurs enfans, & toutes les bouches inutiles hors de la Ville, où la Famine étoit ſi âpre, qu'une Mère déterra ſon propre enfant, & le mangea, après l'avoir encore gardé deux jours. La Peſte faiſoit auſſi de grands ravages, qui n'épargnèrent pas les Hollandois. Le Général Antoniszoon, Jacob *Koper*, ſon Succeſſeur, le Commiſſaire Jean *de Mecre*, & le Commandeur Pierre *Van den Broek* (*f*) y perdirent la vie. Tout l'ancien Conſeil de Guerre étant mort, on en avoit formé un nouveau, compoſé des principaux Officiers qui reſtoient à l'Armée, & à bord de la Flotte. Le Commandement en Chef étoit dévolu à un des Capitaines de Vaiſſeau, nommé *Minne Willemszoon Caartekoe*, qui, de concert avec le Conſeil, réſolut enfin de faire un dernier effort contre la Ville, qui n'offroit plus qu'une foible réſiſtance. VAN DIEMEN. 1640.

LE 14 Janvier 1641, à la pointe du jour, & la prière faite, avec beaucoup de ferveur, tous les Soldats & les Matelots en ſanté, au nombre d'environ ſix cens cinquante, furent repartis en trois Diviſions, dont la premiere étoit conduite par le Capitaine Laurent *Forſſenburg*, la ſeconde par le Commis *Hurdt*, & la troiſième par un autre Commis, nommé Nicolas *Janszoon Houtkooper*, ſous les ordres du Sergent Major *Lamotius*, chargé de faire les diſpoſitions générales de l'Attaque. Ces Troupes trouvèrent, au Baſtion *S. Domingo*, une réſiſtance auſſi vigoureuſe qu'inattenduë de la part des Portugais, qui après leur avoir abandonné ſucceſſivement quatre autres Baſtions, les obligèrent de ſe retirer juſqu'au dernier Poſte qu'on venoit d'emporter, d'où l'on ſe flattoit de pouvoir enfin réduire les Aſſiégés, avec moins de riſque, à la faveur de la groſſe Artillerie, lorſque le Commandeur Caartekoe, qui étoit malade, ſe préſenta ſur les remparts de la Ville, & accorda, fort à contre-tems, une Capitulation à l'Ennemi, dont les Soldats furent conduits d'abord au Camp Hollandois; mais on permit aux Habitans de reſter dans la Place, ſous la condition néan- 1641. Sa reddition. Capitulation qui lui eſt accordée.

(*f*) Ce grand Homme, qu'on a vû figurer avec éclat ſous la Vie du Gouverneur Général Coen, ayant diſſipé, en Europe, par ſes largeſſes, les Biens conſidérables qu'il avoit amaſſés aux Indes, y étoit revenu dans un aſſez pauvre état.

VAN DIEMEN. 1641. néanmoins de porter, à l'Egliſe de St. Paul, toutes leurs richeſſes en or, en argent & en pierreries. On pourvût à leur ſureté, & l'on mit ſi bon ordre à tout qu'il n'y eut perſonne qui oſât attenter à la vie des Portugais, ni à l'honneur de leurs femmes, quoique les Soldats, dans les premiers inſtans, ſe montraſſent fort avides au pillage. Les Malais de Johor, qui avoient manqué de courage à l'Attaque, étoient les plus acharnés au ſac de la Ville; mais on les prévint à tems.

Circonſtances de la priſe de cette Place.

C'EST ainſi que cette Ville fameuſe tomba enfin au pouvoir des Hollandois, qui donnèrent, dans ſa Conquête, une nouvelle preuve de la bravoure des Bataves, digne d'être transmiſe à la Poſtérité la plus reculée. En effet, Malaca, par ſa force & par ſon opulence, tenoit, après Goa, le premier rang entre toutes les autres Places de l'Orient, & elle avoit été anciennement le Siége des Rois Malais. Les Portugais s'y étoient maintenus pendant ſix-vingts ans. S'ils ſe virent obligés de ſe rendre, ce ne fut qu'après une deffenſe auſſi opiniâtre que l'attaque, & lorſque la longueur d'un Siége meurtrier, la peſte & la famine, eurent triomphé de leur courage, plutôt que les Ennemis qu'ils avoient à combattre. On compte que de vingt mille Habitans qu'il y avoit dans la Ville, au commencement du Siége, il n'en reſtoit pas trois mille. Le plus grand nombre avoit pris la fuite; mais celui des morts ne laiſſoit pas que de monter encore à plus de ſept mille. Les Hollandois en perdirent au-delà de quinze cens, la plûpart par les maladies. Le Gouverneur Portugais, Manuel *de Souſa Coutinho*, ne ſurvécût que deux jours à cet évenement. Les Vainqueurs ſe piquèrent de lui accorder une ſepulture honorable. Les autres Officiers de ſa Nation, les Eccleſiaſtiques, les principaux Bourgeois, & les Soldats, furent envoyés une partie à Batavia, & l'autre à Nagapatnam; de ſorte que la Ville ne demeura preſque peuplée que de Mulâtres & de Négres; & durant quelques mois la maladie contagieuſe y fit encore de grands ravages.

Van Twiſt en eſt le premier Gouverneur Hollandois.

Jean *Van Twiſt*, Conſeiller extraordinaire des Indes, qui arriva dix-ſept jours après la reddition de Malaca, qu'on traitoit de *miraculeuſe*, fut le premier Gouverneur de cette Place, & ſes ſoins, aidés de ceux du Commiſſaire Juſte *Schouten*, parvinrent bientôt à y établir toutes choſes dans l'ordre convenable. C'eſt du propre Rapport du dernier qu'eſt tirée la Rélation qu'on donne ici de ce mémorable Siége.

Blocus de Goa.

LA Fortereſſe de Goa continuoit de faire auſſi, depuis longtems, un des principaux objets de l'attention du Gouvernement Hollandois de Batavia; & l'année d'après le Combat que l'Amiral Weſterwoldt avoit livré aux Portugais, Corneille *Simonszoon Van der Veer*, qui commandoit une autre Flotte, attaqua, ſous les Forts de cette Ville, trois gros Gallions, nommés le *Bon Jeſus*, le *Bon Ventura*, & le *St. Sebaſtien*, & les brûla ſans perdre un ſeul de ſes Vaiſſeaux. Il fit, à cette occaſion, un grand nombre de Priſonniers, & s'il avoit eû deux à trois mille hommes de plus, Goa n'auroit pas réſiſté longtems; mais la premiere idée de s'emparer de cette Fortereſſe fit enſuite place à la réflexion qu'elle ſeroit plus à charge que profitable, & qu'il valoit mieux y tenir une Flotte pour veiller ſur les Gallions Portugais. Ainſi il y en avoit encore une, de ſix Vaiſſeaux, en 1640, ſous les Ordres du Commandeur Dominique *Bouwens*, qui fut relevé, l'année ſuivante,

Trois Gallions Portugais détruits devant cette Place.

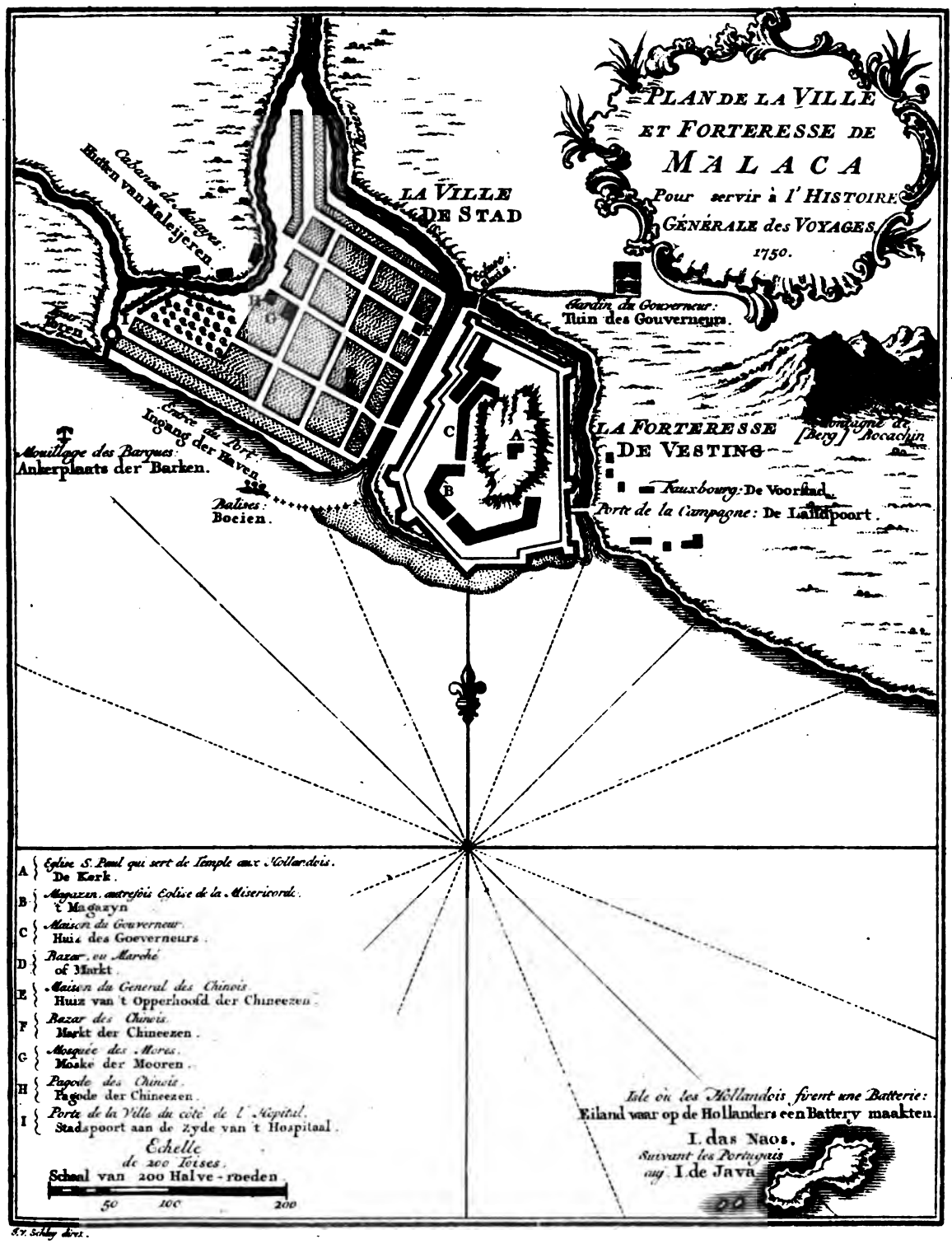

B.v. Schley direx.

GRONDTEKENING VAN DE STAD EN VESTING MALAKKA,
om te dienen voor de HIST. BESCHR. der REIZEN. 1750.

J. V. Schley direx.

J. V. Schley direx.

suivante, par Matthieu *Quast*, lequel s'empara d'un Gallion richement chargé, & arrivé en dernier lieu de Portugal; mais ayant été blessé à la jambe, d'un éclat de bois, ce brave Officier perdit la vie peu de tems après. Son Successeur se nommoit Corneille Leendertszoon *Blaeuw*. On touchoit à une Epoque qui devoit laisser respirer plus tranquillement les Portugais. VAN DIEMEN. 1641. Autre Gallion pris.

LA nouvelle de l'avenement du Duc de Bragance au Trône de Portugal, sous le nom de *Don Juan IV*, étant arrivée à Goa, le Viceroi Comte d'Aveiras envoya, en 1642, des Ambassadeurs à Batavia, chargés d'y communiquer les espérances fondées qu'on avoit d'une Alliance intime entre ce Prince & la Republique, & d'insister en conséquence sur une suspension d'Armes pour les Indes. Ces Ambassadeurs furent bien reçus; mais on voulut attendre des Avis ultérieurs de l'Europe, avant que d'entrer en négociation avec eux. On ne resta pas longtems en suspens à cet égard, & dès le 8 d'Octobre la Treve de dix ans fut publiée à Batavia, comme ensuite dans toutes les Indes. 1642. Ambassade du Viceroi de Goa à Batavia. Conclusion de la Treve de dix ans.

MAIS le Viceroi Portugais l'observa si mal à Ceylon, qu'après bien des discussions inutiles, dont on trouve le détail dans *Baldeus*, le Gouvernement de Batavia prit enfin la résolution d'y envoyer le Directeur Général *Caron*, en qualité de Général & d'Amiral de ses Forces dans cette Isle, avec la Commission de reprendre, s'il étoit possible, la Forteresse de Negombo sur les Portugais. Il l'emporta d'assaut le 9 Janvier 1644, & la fortifia si bien, que le Gouverneur *Mascarenas*, qui voulut surprendre cette Place après le départ de Caron, échoua dans son entreprise, & fut obligé de se retirer avec perte de beaucoup de monde. Mal observée par les Portugais à Ceylon. 1644. Caron reprend Negombo d'assaut.

SUR la fin de cette année, le Gouverneur Général chargea le Conseiller *Maatzuiker* de se rendre à Goa, en qualité d'Ambassadeur, pour tâcher de terminer à l'amiable les différends qui avoient frustré jusques là les effets de la Treve entre les deux Nations aux Indes. Le Viceroi n'y paroissoit pas facile d'abord; mais se voyant sérieusement menacé de la Guerre, il consentit enfin à l'Accommodement, qui fut signé le 10 de Novembre, & l'on prétend que le rusé Maatzuiker sçut tirer, du Comte d'Aveiras, six cens mille florins plus que ne portoient ses ordres. C'est en vertu de cette Convention, qu'on proceda l'année suivante au réglement des limites des deux Nations dans l'Isle de Ceylon, où Raja Singa restoit le seul obstacle à la tranquillité des Hollandois. Convention avec les Portugais.

LA mort les avoit délivrés, & purgé en même tems la Terre, d'un autre Monstre de cruauté & de perfidie; C'est le Roi d'Achem dans l'Isle de Sumatra. La Reine lui succeda paisiblement en 1641, & tout alloit à souhait pour la Compagnie, sans la perte considérable qu'elle souffrit sur une très grande partie de bijoux de prix, que le Roi avoit commandés, & que la Reine refusa de payer ensuite. André *Soury* fut envoyé en 1643 en qualité d'Ambassadeur auprès de cette Princesse, pour la féliciter, de la part de la Compagnie, sur son avenement au Trône. Mort du Roi d'Achem à qui la Reine succede. Perte que souffre la Compagnie.

LE Gouvernement d'Amboine jouïssoit, vers le même tems, d'un repos momentané, que les Rebelles & les Mécontens étoient accoutumés Suite des affaires aux Moluques.

VAN DIEMEN. 1644.

à troubler depuis bien des années. Le Stadhouder Louhou ſe voyant reduit à l'extrêmité, par l'abandon d'un grand nombre de ſes Adhérens, qui s'étoient ſoûmis, fit enfin auſſi ſa paix en 1642, ſous promeſſe de ſe comporter à l'avenir comme un fidéle Sujet du Roi de Ternate ſon Maître, & comme l'Ami des Hollandois. Diverſes Lettres qu'il produiſit, pour juſtifier ſes précedens attentats, firent connoitre juſqu'où alloit le caractere perfide de ſon Prince, à qui cependant on n'en temoigna rien; Mais, ſoit qu'il le ſçut, ou qu'il eut conçu quelque mécontentement contre ſon Stadhouder, il le peignit des plus noires couleurs dans ſa Lettre au Gouverneur *Demmer*, demandant qu'on ſe ſaiſit de Louhou & de toute ſa Famille, & qu'on les fit mourir comme coupables de trahiſon, tant envers lui qu'envers la Compagnie. Le Roi vouloit en même tems qu'on lui envoyât, à Ternate, le jeune *Madjira*, d'une Race illuſtre, accompagné de tous les Orancayes, pour l'établir Stadhouder à ſa place.

Le Stadhouder Louhou ſe reconcilie avec les Hollandois.

Le Roi le ſacrifie à ſon reſſentiment, & établit Madjira à ſa place.

On ſe ſaiſit de Louhou & de toute ſa Famille.

Le Gouverneur, qui avoit encore beſoin de Louhou, lui cacha ſoigneuſement cet ordre, & le traita même avec plus de politeſſe que de coutume; mais le 14 May 1743, l'Amiral Caan ayant convoqué à la Forteresſe tous les Sujets, tant de la Compagnie que du Roi, leur fit la lecture de ces Lettres, leur ordonna de conduire Madjira à Ternate, pour y être inſtallé, & termina cette aſſemblée par s'aſſurer de Louhou & de ſon Frère. On eut recours au miniſtere de Madjira, pour ſe faire livrer les autres Perſonnes de cette Famille. La fille du Stadhouder, dont le Roi avoit fait ſa Concubine, cinq ans auparavant, lorſqu'il ſe trouvoit à Cambello, lui fut renvoyée à Ternate; mais Louhou, ſa Mère, ſa Sœur, & ſon Frère, eurent la tête tranchée le 17 Juin, dans le Fort de la Victoire à Amboine. Telle fut la fin de ce turbulent Stadhouder Ternatois, qui, moins criminel que ſon Maître, dont il ſervoit les volontés ſecrettes, ſembloit mériter plus de grace.

Ils ſont décapités à Amboine.

Caan fait un tour à Ternate avec Madjira.

Importante Commiſſion que le Roi lui donne.

Autres Séditieux punis de mort.

Caan partit là-deſſus pour Ternate, avec Madjira, qu'il ramena à Amboine & l'établit Stadhouder pour le Roi de Ternate, qui avoit donné, aux Gouverneurs Hollandois, la Commiſſion d'exercer la ſouveraine autorité dans tous les Diſtricts de ſa dépendance à Amboine, avec le droit de punir les Rebelles, & d'y faire, en un mot, tout ce qu'exigeroit le ſervice de la Compagnie. On s'en ſervit pour exécuter encore, par ſes Ordres, trois autres des principaux Auteurs des troubles, qui furent décapités le 16 Septembre, & le 31 Novembre ſuivant. Leliato eut le même ſort à Batavia, où il avoit été detenu depuis cinq ans. Le *Himam*, ou Prêtre Mahometan, de Cambello, également condamné au ſupplice, ſe ſauva dans les Bois, où il perit de faim & de miſere. L'année d'après, le 24 de Mars, le Himam de Louhou perdit auſſi la tête, ſur un nouveau commandement du Roi de Ternate, qui envoya en même tems deux Commiſſaires à Amboine, chargés d'exiger le payement d'une amende, que ce Prince avoit infligée au reſte de ſes Sujets rebelles, qu'il avoit pardonnés. Les Macaſſarois eurent beaucoup de part aux troubles de ces dernieres années; & s'ils augmentèrent l'embarras des Hollandois, ils en furent auſſi fort maltraités en pluſieurs occaſions. Les choſes continuérent ſur le même pied encore long-

longtems, & durant tout cet intervalle, nous ſommes obligés de paſſer ſous ſilence un grand nombre d'évenemens particuliers, quoiqu'aſſez remarquables, pour ne nous borner qu'aux principaux. VAN DIEMEN. 1644.

Violent Tremblement de Terre à Amboine.

AVANT que de quitter Amboine, ajoutons qu'on y reſſentit, au mois de May de cette année 1644, un Tremblement de Terre des plus violens, qui y cauſa un dommage conſidérable, ſur tout aux Ouvrages du Fort la Victoire, & aux Edifices publics.

Etabliſſement du Commerce au Tonkin.

PARMI les événemens particuliers qui illuſtrent le Gouvernement du Général Van Diemen, on ne doit pas oublier de remarquer d'abord que c'eſt lui qui établit le premier le Commerce de la Compagnie dans le Royaume de *Tonkin* en 1637. Charles *Hartſink*, qu'on y envoya, & que le Roi avoit adopté pour ſon fils, y fit ſucceſſivement trois Voyages, avec de belles apparences qui ne ſe ſont pas ſoutenuës.

Cataſtrophe des Hollandois à Camboya.

IL en eſt de même des eſpérances qu'on avoit conçuës du Comptoir érigé quelque tems auparavant à *Camboya*, où, en 1643, l'infortuné *Regemorter*, qui, revêtu du caractère d'Ambaſſadeur ſe croyoit à l'abri de toute violence, fut aſſaſſiné avec les perſonnes de ſa ſuite, par ordre du Roi, au moment qu'on l'introduiſoit à ſon audience. Ce fatal événement fut ſuivi du maſſacre des Hollandois qui étoient reſtés dans la Loge; Il leur en couta encore la perte de deux Vaiſſeaux. Une partie des Equipages furent auſſi égorgés, & les autres réduits à l'eſclavage; mais au bout de trois ans, ceux qui étoient reſtés en vie obtinrent la liberté de s'en aller à bord d'un de ces Bâtimens, qui, après bien des infortunes, les rendit enfin à Batavia. Le Monſtre qui règnoit alors à Camboya, étoit un Uſurpateur, dont l'élevation avoit fait couler des torrens de ſang dans le ſein de ſa propre famille. Les Portugais avoient trouvé moyen de le gagner par leurs préſens.

Récit d'une de leurs Ambaſſades au Roi de Laos.

DEUX ans avant cette cataſtrophe, le Général Van Diemen avoit fait viſiter, par quelques Hollandois, le Royaume de *Laos*, qui borne au Nord celui de Camboya, tous deux ſitués ſur le *Mecon*, ſortant des Montagnes du Pegu pour ſe jetter, par deux Embouchures, dans la Mer à l'Eſt de Siam, après un cours d'environ trois cens lieues. Ils mirent onze ſemaines à remonter ce Fleuve dans de petites Pirogues, depuis Camboya juſqu'à *Winkjan*, Capitale du Pays des Laos, où le Roi fait ſa réſidence. Dans quelques endroits, ils trouvèrent la Rivière fort large, dans d'autres fort étroite, & remplie de roches. Souvent même pour éviter des cataractes affreuſes, qui s'oppoſoient à leur paſſage, ils étoient obligés de porter leurs effets un bout de chemin ſur leurs épaules. Le rivage leur offroit, par intervalles, des Bourgs & des Villages aſſez bien bâtis à la façon du Pays. Ils rencontrèrent auſſi de fort hautes Montagnes, & diverſes petites Iſles formées par la Rivière. On croit devoir donner ici quelque étenduë à une Relation unique, & qui regarde des Contrées ſi peu connuës.

„ LE Commis, Gerard *Van Wuſthof*, Chef de cette Ambaſſade, étant ar-
„ rivé dans les environs de la Capitale, quelques Officiers vinrent lui de-
„ mander communication particuliere de ſes Lettres de Créance, avant
„ qu'il lui fut permis de les remettre. Ces Lettres ayant été examinées &
„ trouvées en bonne forme, trois grandes Pirogues, montées chacune de

VAN DIEMEN. 1644.

„ quarante Rameurs, furent envoyées pour prendre l'Ambaſſadeur & ſon „ Cortège. On mit les Lettres dans la principale ſur un vaſe d'or, poſé „ ſous un dais magnifique. Les Hollandois ſe placèrent derriere. Un „ *Tevinia*, ou Viceroi particulier, étoit chargé de les conduire au Loge- „ ment que le Roi leur avoit fait préparer. Ils y furent complimentés par „ un autre Tevinia, au nom de ce Prince, qui leur fit offrir des rafraichiſ- „ ſemens & quelques préſens. On ne tarda pas de fixer le jour de l'Au- „ dience, à laquelle l'Ambaſſadeur fut introduit avec beaucoup de pompe. „ Un élephant portoit la Lettre du Gouverneur Général, ſur un *Doulang*, „ ou baſſin d'or. Cinq autres élephans étoient pour l'Ambaſſadeur & pour „ ſes gens. On paſſa devant le Palais du Roi, au milieu d'une double haye „ de Soldats, & l'on arriva enfin auprès d'une des Portes de la Ville, dont „ les murailles étoient de pierre rouge, aſſez hautes, & environnées d'un „ large foſſé ſans eau, mais tout rempli de broſſailles. Après avoir marché „ encore un quart de lieue, les Hollandois deſcendirent de leurs élephans, „ & entrèrent dans les tentes qu'on leur avoit fait dreſſer, en attendant „ les ordres du Roi. La plaine étoit couverte d'Officiers & de Soldats, „ qui montoient des élephans ou des chevaux, & qui campoient auſſi tous „ ſous la toile.

„ Au bout d'une heure, le Roi parut ſur un élephant, ſortant de la Vil- „ le, avec une Garde de trois cens Soldats, les uns armés de mouſquets & „ les autres de piques. Après eux venoit un train de pluſieurs élephans „ tous montés par des Officiers armés, & ſuivis d'une Troupe de Joueurs „ d'Inſtrumens & de quelques centaines de Soldats. Le Roi, que les Hol- „ landois ſaluèrent en paſſant devant leurs tentes, ne leur parut âgé que „ de vingt-deux ans. Peu de tems après, ſes femmes défilèrent auſſi ſur „ ſeize élephans. Dès que les deux Cortèges furent hors de la vue du „ Camp, chacun rentra dans ſa tente, où le Roi fit porter à dîner aux „ Hollandois.

„ A quatre heures après midi, l'Ambaſſadeur fut invité à l'Audience, „ & conduit à travers une grande place, dans une cour quarrée environ- „ née de murailles avec quantité d'embraſures. Au milieu ſe voyoit une „ grande pyramide, dont le haut étoit couvert de lames d'or du poids „ d'environ mille livres. Ce monument étoit regardé comme une Divini- „ té, & tous les Laos venoient lui rendre leurs adorations. Les préſens „ des Hollandois furent apportés & poſés à l'air, à quinze pas du Prince. „ On conduiſit enſuite l'Ambaſſadeur dans un grand Temple, où le Roi ſe „ trouvoit avec tous ſes Grands. C'eſt là qu'il lui fit la revérence ordinai- „ re, tenant un cierge de chaque main, & frappant trois fois la terre de „ ſon front. Après les Complimens uſités en pareille occaſion, le Roi lui „ fit préſent d'un baſſin d'or, & de quelques habits. Les perſonnes de ſa „ ſuite ne furent pas oubliées. On leur donna auſſi le divertiſſement d'un „ combat ſimulé, & d'une eſpèce de bal, qui fut terminé par un très beau „ feu d'artifice. Ils paſſèrent cette nuit là hors de la Ville, de même que „ le Roi, ce qui étoit ſans exemple, & le matin on les ramena dans leur „ Logement avec quatre élephans. Depuis ce jour, l'Ambaſſadeur fut en- „ core traité pluſieurs fois à la Cour, & on s'efforça de lui procurer tous

„ les

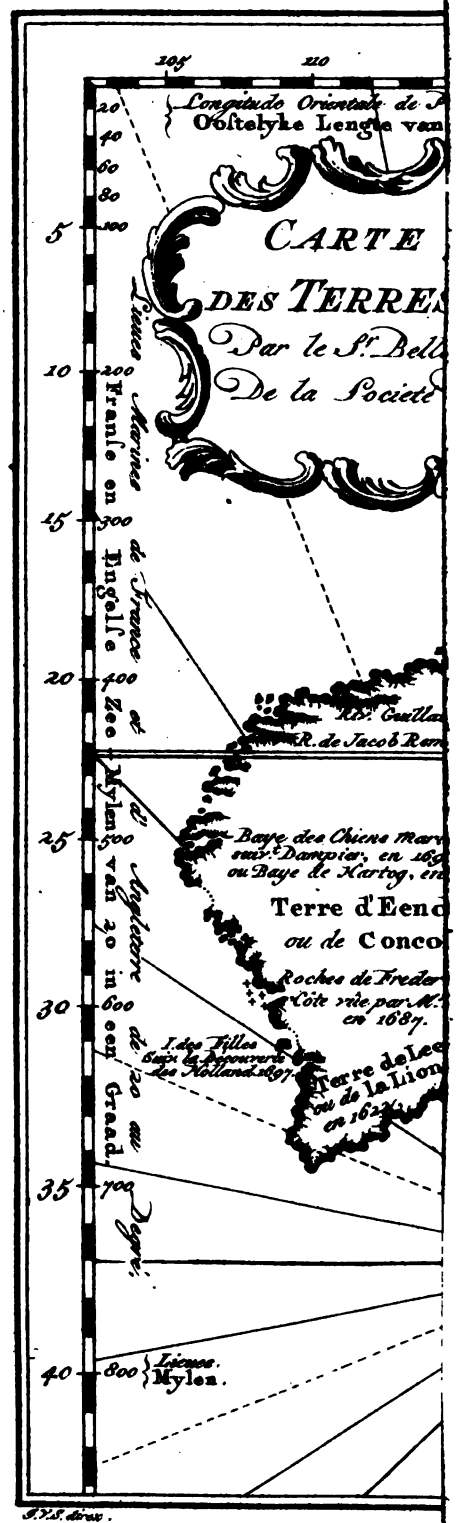

Longitude Orientale de
Oostelyke Lengte van
CARTE
DES TERRES
Par le Sr. Bell
De la Societé
Lieues Marines de France et d'Angleterre de 20 au Degré.
Franse en Engelse Zee Mylen van 20 in een Graad.
Baye des Chiens Mar
suiv.t Dampier, en 169
ou Baye de Hartog, en
Terre d'Eend
ou de Conco
Roches de Freder
Côte vûe par M.
en 1687.
I. des Filles
Suiv. la Decouverte
des Hollands 1697.
Terre de Lee
ou de la Lion
en 1622.
Lieues.
Mylen.

GEREDUC

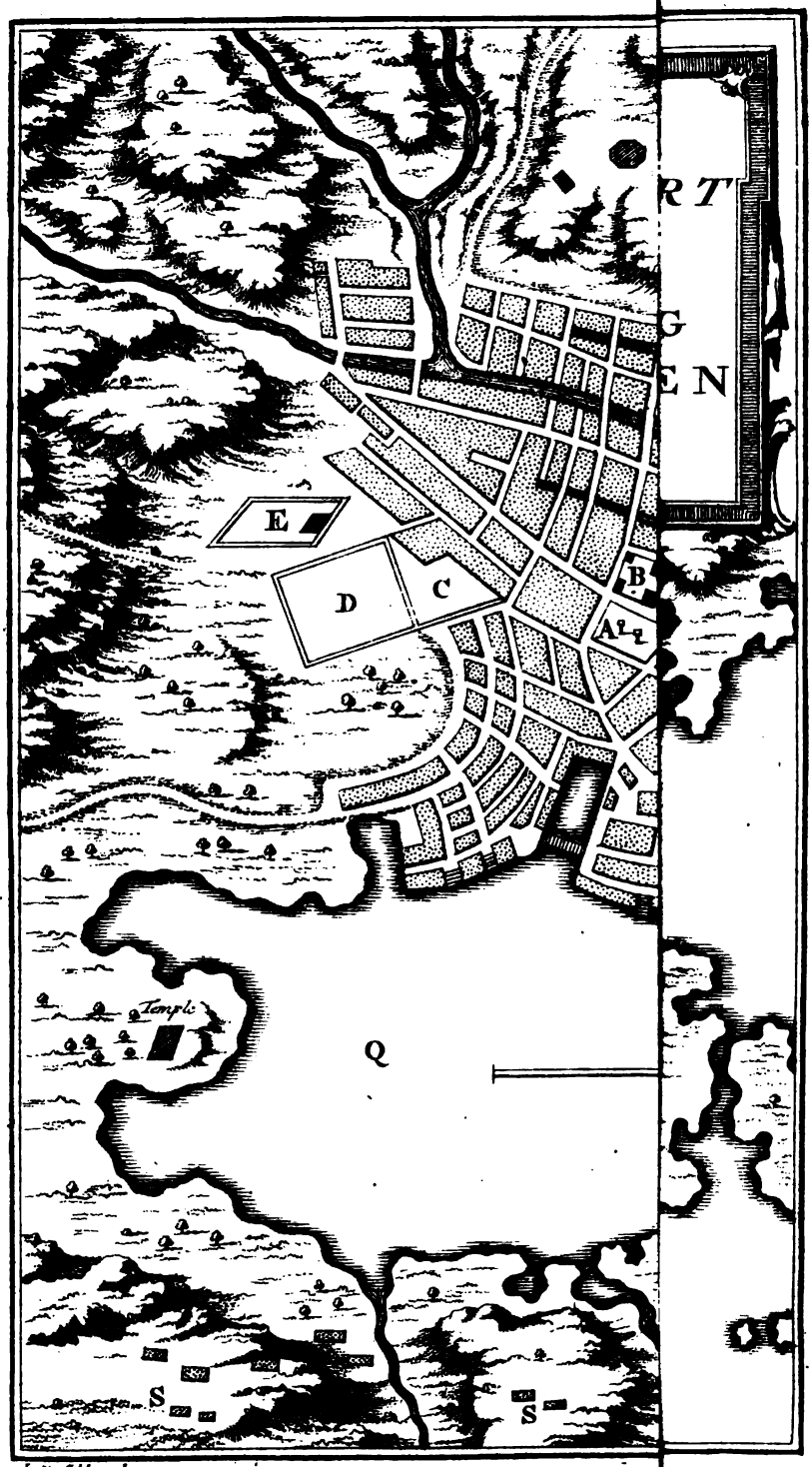
E
D
C
B
A
Temple
Q
S
S

„ les amuſemens imaginables. Après s'être arrêté ici pendant deux mois, „ il en partit pour retourner à Camboya, où il n'arriva qu'au bout de „ quinze ſemaines, fort ſatisfait du ſuccès de ſa Commiſſion; mais la ré- „ volution de Camboya ne permit pas depuis d'en recueillir les fruits qu'on „ s'en étoit promis. VAN DIEMEN. 1644.

„ LE Royaume de Laos produit une grande quantité de benjoin, dont „ l'eſpèce eſt la plus parfaite des Indes Orientales. On y trouve auſſi beau- „ coup d'or, du muſc, de la gomme-laque, des cornes de rhinoceros, „ des dents d'élephans, des peaux de cerfs ou d'autres animaux, & de „ la ſoye". Productions du Pays.

LE Commerce, qu'on s'efforçoit d'établir dans ces trois petits Royaumes, étoit principalement lié avec celui du Japon, qu'on ſe propoſoit d'étendre avec des avantages conſidérables; mais on ſait dans quelles entraves il fut réduit en 1641, par l'ordre que les Hollandois reçurent de l'Empereur, de démolir la Loge de pierre, que le Préſident Caron avoit fait bâtir à Firando, & de ſe retirer à *Decima*, petite Iſle, qui fait partie de la Ville de *Nangaſacki*, où ils ſont dans une eſpèce de priſon, ſous la dépendance totale des Japonois. Les Portugais y avoient été relegués avant eux, & les Hollandois ne comptoient guères de leur ſucceder dans la même place. Entraves du Commerce Hollandois au Japon.

L'ANNÉE ſuivante 1642, fut célèbre par le Voyage d'Abel Janſen *Tasman* aux Terres Auſtrales, où il découvrit une Côte inconnuë, à laquelle il donna le nom de *Nouvelle Zelande*, après avoir doublé la Pointe la plus méridionale de la Nouvelle Hollande, qui fut appellée la *Terre de Diemen*; deſorte qu'on ſe trompe en attribuant perſonnellement ſa découverte au Gouverneur Général de ce nom; & il eſt apparent que la promeſſe que faiſoit Thevenot dans la Préface de ſon Recueil, de publier enſuite le *Voyage de Diemen aux Terres Auſtrales*, ne regardoit que celui de Tasman, dont on trouva le Journal dans quelques Cahiers incomplets d'un cinquième Volume, que ce ſavant Collecteur préparoit lorſqu'il mourut. Cette Relation étant entre les mains de tout le monde, on ſe diſpenſe d'en rapporter ici les circonſtances. Découverte de la Nouvelle Zelande & de la Terre de Diemen. Erreur qui l'attribuë au Général de ce nom.

UN autre Voyage fameux, fait l'an 1643, c'eſt celui des Vaiſſeaux le *Caſtricum* & le *Breskens*, entrepris par le Sr. *de Vries*, pour la découverte de la Côte Orientale de Tartarie, de la Côte Occidentale de l'Amerique & des Iſles riches en Mines d'Or & d'Argent qu'on ſuppoſoit être ſituées à l'Orient du Japon. On renvoye auſſi le Lecteur à la Relation pluſieurs fois publiée de ce malheureux Voyage. Voyage fait à l'Eſt du Japon par ordre du Général.

LA grande Egliſe de Batavia, & celle du Château, conſtruites ſous le Gouvernement de notre Général, ſont des Monumens dûs à ſa gloire. Ces deux Egliſes furent commencées en 1640, & chaque Perſonne au Service de la Compagnie fut obligée de contribuer un mois de ſes Gages dans cette dépenſe. Le Général legua à ſa mort quarante mille écus pour bâtir une nouvelle Egliſe. Deux Egliſes bâties de ſon tems à Batavia.

L'ECOLE Latine, érigée en 1642, eſt encore une de ſes fondations. Ecole Latine.

CE fut auſſi lui qui mit le premier la main au Recueil des *Statuts de Batavia*, tiré des Ordonnances & Réſolutions de la Régence; Ouvrage qui, continué & achevé par un de ſes Succeſſeurs, le Général Maatzuiker, ſert Code de Loix formé par ſes ſoins.

VAN DIEMEN. 1645.

encore de Code universel dans tous les Etablissemens Hollandois aux Indes Orientales.

Réglement pour les Ecclesiastiques.

ON lui doit de même un Réglement général, qui fut fait en 1643, pour les Ecclesiastiques, & qui contient près de cent Articles.

Van Diemen demande sa demission.

ACCABLÉ sous le poids de tant d'occupations, & sentant de jour en jour ses forces diminuër, à mesure qu'il avançoit en âge, le Général Van Diemen avoit sollicité sérieusement sa demission, sans recevoir d'abord que de nouvelles instances aussi pressantes de vouloir bien continuër ses services; mais, inflexible à cet égard, on se vit enfin obligé, à regret, de lui accorder sa demande. On exigea seulement, de lui, qu'avant son départ il fit choix d'un sujet qu'il croiroit le plus capable pour remplir provisionnellement sa Place, en attendant l'approbation de Mrs. les Directeurs; mais sa mort avoit devancé de quelque tems l'arrivée de cet Ordre.

Ses dernieres Dispositions.

DURANT sa maladie, qui ne fut pas longue, il fit assembler, devant son Lit, les Conseillers des Indes, & leur proposa, le 12 Avril 1645, le Sieur Corneille *Van der Lyn*, Directeur Général, pour son Successeur, sous le Titre de *Président du Conseil des Indes*, jusqu'à-ce qu'il fut ultérieurement disposé à cet égard par la Compagnie. Deux jours après, dans une autre Assemblée du Conseil, il recommanda son Epouse aux Membres, qui lui promirent de la laisser occuper les Appartemens du Gouvernement jusqu'à son départ pour l'Europe, ou jusqu'à-ce que Mrs. les Directeurs eussent nommé un autre Général à sa place.

Sa mort.

Il mourut le 19 du même mois, sans laisser d'Enfans, & fut inhumé le 21 dans l'Eglise Hollandoise, qu'il avoit fait construire.

Récompense accordée à sa Veuve.

SA Veuve, nommée Anne *van Aalst*, partit encore la même année avec la Flotte commandée par l'Amiral Maximilien *le Maire* pour revenir en Hollande, où étant arrivée, les Directeurs, en considération des services signalés de son Epoux, & dans la vuë d'animer l'émulation parmi les Officiers de la Compagnie, lui accordèrent non-seulement une récompense de 20 mille florins, mais on laissa encore suivre, par pure libéralité, tous les effets & meubles qu'elle avoit amenés en quantité extraordinaire.

VALENTYN dit au commencement de la Vie du Gouverneur Van Diemen, que cette Dame se remaria ensuite à Mr. Gibert *Van der Holack*, Député aux Etats Généraux; & à la fin, il lui fait épouser Mr. *Constant*, qui avoit été Directeur en Perse, & avec lequel elle étoit revenuë des Indes, sans expliquer mieux si ce fut en secondes ou en troisièmes Noces.

X. Corneille Van der Lyn, Gouverneur Général, nâtif d'Alkmaar, Ville de la Hollande Septentrionale, arriva à Batavia en 1627, à bord du Vaiſſeau la *Nouvelle Hoorn*, en qualité d'Aſſiſtant, & parvint ſucceſſivement aux Emplois de Sous-Commis, de Premier-Commis, de Teneur de Livres général, & enfin de Conſeiller extraordinaire des Indes. Depuis deux ans il étoit entré dans le Conſeil ſupérieur, lorſqu'en 1640, le Directeur Général Lucaszoon étant mort, il fut établi à ſa Place.

Vie de Corneille van der Lyn, X. Gouverneur Général des Indes. 1645-50.

Ses premiers Emplois.

De quelle façon il parvient au Généralat des Indes.

On a vû de quelle façon ſon Prédéceſſeur le propoſa pour remplir le Poſte de Gouverneur Général, ſans en prendre néanmoins le titre, mais ſimplement ſous celui de Préſident du Conſeil des Indes, quoique ce fût contre les Inſtructions éventuelles de la Compagnie. Auſſi l'Aſſemblée des Dix-ſept, dans ſon Reſcrit du 10 Octobre 1646, trouvant ce réſultat un peu extraordinaire, ordonna aux Conſeillers des Indes „ de déferer à leur „ Préſident la qualité de Gouverneur Général, & de l'autoriſer proviſion- „ nellement à cet effet, juſqu'à ce qu'il en pût être autrement diſpoſé".

Son Adminiſtration n'a été marquée d'aucun événement conſidérable. Le ſeul qui mérite quelque attention, c'eſt l'Alliance qu'il conclut cette année avec *Souſouhounan Ingalaga*, Empereur de Java, qui venoit de ſucceder à ſon Père, contre lequel les Hollandois avoient ſoutenu ces deux Sièges, ſi célèbres dans l'Hiſtoire. Le jeune Prince, plus heureux en Guerre, & d'une valeur diſtinguée, ſe rendit Maître des Etats de *Damak*, de *Paſang*, de *Japan*, de *Panaraga*, de *Cadiri*, de *Touban*, de *Laſſem*, & de *Balamboang*, & mit ſous le joug tous ces Rois de Java, auparavant ſi fameux. Celui de *Cheribon*, dont il avoit épouſé la Fille, lui ayant cedé le Pays qu'il poſſédoit le long du Rivage entre cette Place & *Samarang*, ſa domination s'étendoit ainſi ſur toutes les Côtes de l'Iſle à l'Orient de Batavia.

Alliance avec l'Empereur de Java.

Une

VAN DER LYN. 1645-50.

Ambaſſade qu'on fait à ce Prince.

UNE des premieres choſes que fit ce Prince, après ſon avenement au Trône de ſon Père, fut de rechercher l'amitié des Hollandois, offrant de faire la Paix avec eux, pourvu qu'ils rompiſſent celle qu'ils avoient concluë tout récemment avec le Roi de Bantam; ſurquoi le Conſeil de Batavia envoya deux Ambaſſadeurs à l'Empereur, & retint en attendant les ſiens en ôtage. Les premiers, qui étoient le Receveur *Wonderer*, & Jean *Barentzoon*, partirent, le 8 d'Avril, à bord d'un Yacht pour ſe rendre à Japara, & de-là, par Terre, à *Mataram*, où ils arrivèrent le 26 du même mois. Ils furent reçus par quatre des premiers Conſeillers de l'Empereur, & conduits au Palais, qui n'étoit encore bâti que de bambou, & garni de nattes, ſur leſquelles on les pria de s'aſſeoir pour quelques momens; mais il ſe paſſa bien quatre heures avant qu'on leur apportât le betel & le tabac; après quoi on leur préſenta du thé dans des taſſes. Un de ceux qui les ſervoient ne put s'empêcher de dire que c'étoit un triſte régal pour des gens de bon appetit. Quelques femmes vinrent enſuite trois à trois en rang, ayant chacune un plat de porcelaine ſur la tête, avec des fruits du Pays & divers ouvrages de leurs mains. Dès qu'elles eurent mis bas leurs plats, les unes prirent place auprès des Ambaſſadeurs, tandis que d'autres, pour leur procurer du divertiſſement, exercèrent leur talent pour le chant & pour la danſe.

Audience qu'il accorde.

L'EMPEREUR parut ſur le midi, vêtu d'une robbe d'écarlate, avec une longue pipe à la bouche, & accompagné de quatre de ſes principaux Miniſtres. Son Chancelier ſuivoit, tenant un Livre de feuilles de Palmier, avec une plume, qui paroiſſoit être de fer, pour écrire ſur ces feuilles. Le Prince s'étant aſſis ſur une natte qu'on avoit étendu exprès, ſes grands Officiers ſe jettèrent à genoux devant lui, avec un grand nombre d'autres Javanois de ſa ſuite. L'Empereur leur ordonna de complimenter les Ambaſſadeurs en ſon nom, ce qu'ils firent; & au bout de quelques momens, il ſortit de l'appartement, en faiſant dire aux premiers qu'ils pouvoient aller au Marché, où ils trouveroient un Logement préparé, & que quand ils ſe ſeroient repoſés une couple de jours, il traiteroit de la Paix avec eux.

Conditions du Traité de Paix.

ELLE fut concluë le 1er. de May, ſans la condition de la rupture avec le Roi de Bantam, dont l'Empereur ne ſe déſiſta que lorſque les Ambaſſadeurs eurent déclaré nettement, qu'ils ne pouvoient point l'admettre. Ceux-ci étant partis le 3, arrivèrent le 9 à Batavia; mais il ſurvint des difficultés qui retardèrent la redaction du Traité juſqu'au 24 Septembre, jour auquel il fut ſigné à Batavia, avec les nouveaux Ambaſſadeurs que l'Empereur y avoit envoyés, & qui propoſèrent ces ſix conditions.

EN premier lieu, qu'on donneroit au Souſouhounan Mataram une ſpécification des étoffes & autres raretés, qui arrivoient chaque année de l'Etranger à Batavia, & qu'on feroit en même tems une Ambaſſade à S. M.

EN ſecond lieu, que ſi S. M. vouloit envoyer quelques Perſonnes, ſoit Prêtres, ou autres, dans des Pays lointains, les Hollandois ſeroient tenus de les y tranſporter à bord de leurs Vaiſſeaux.

EN troiſième lieu, que tous les Javanois, Sujets du Mataram, qui étoient Priſonniers à Batavia, ſeroient remis en liberté.

EN quatrième lieu, qu'on extraderoit, de part & d'autre, tous les Debiteurs ou Malfaiteurs fugitifs, ſans exception, ſur la première requiſition qui en ſeroit faite.

EN

En cinquième lieu, qu'au cas que l'Empereur vint à faire la Guerre à quelqu'un de ſes Ennemis, on ſeroit obligé de l'aſſiſter, comme S. M. promettoit auſſi de ſon côté de le faire. VAN DER LYN. 1645-50.

Et en ſixième lieu qu'on accorderoit aux Négocians Sujets de l'Empereur la liberté de ſe rendre par tout où ils voudroient avec leurs marchandiſes, & que les Malais qui frequentoient les Etats de S. M. jouiroient du même privilege.

Ces Conditions examinées & peſées murement, on trouva bon d'accepter les quatre premières ſans reſtriction, de même que la cinquième, mais avec la clauſe qu'on ne ſeroit tenu de s'aſſiſter mutuellement que contre les Ennemis déclarés de part & d'autre. On accorda encore le ſixième & dernier Article, ſous la reſerve néanmoins, que les Sujets de l'Empereur ne navigueroient point aux Iſles d'Amboine, de Banda & de Ternate, & qu'ils n'iroient pas à Malaca, ni ne paſſeroient devant cette Ville, qu'avec Paſſeport Hollandois, qu'ils ſeroient obligés de venir prendre à Batavia. Les Ambaſſadeurs Javanois ayant accepté ces reſtrictions, le Traité fut conclu dans les formes. Les troubles domeſtiques qui occupèrent depuis l'Empereur, & les ſcènes tragiques dont ſes Etats furent le Théâtre, ſervirent de Garans de la Paix que les Hollandois avoient concluë avec ce Prince.

Celui de Ceylon n'étoit pas ſi tranquille. Maatzuyker, après avoir conclu le Traité qui régloit entr'autres les différends ſur les limites entre les Portugais & les Hollandois dans cette Iſle, y avoit ſuccedé, le 30 Avril 1646, au Sieur Jean Thyſſen *Payart*, en qualité de troiſième Gouverneur de Punto-Gale. On étoit alors en Guerre ouverte avec Raja Singa, qui fit aſſaſſiner, le 19 May de la même année, le Commandeur Adrien *Van der Stel*, dont il envoya la tête, envelopée dans un mouchoir de ſoye, à la Fortereſſe des Hollandois, & emmena Priſonniers à Candy 688 hommes de leur Nation. Quelque tems auparavant, Nicolas *Overſchie*, Chef de Negombo, avoit fait ſaiſir, hors des limites de la Compagnie, les Eléphans privés de l'Empereur, qui en fut ſi outré, qu'ayant raſſemblé ſes principales forces, il obligea les Hollandois de ſe rendre à diſcretion. Demêlés avec l'Empereur de Ceylon.

Pour remédier à tout, Maatzuyker écrivit à l'Empereur, que Payart & Overſchie avoient agi ſans ordre, & que c'étoit la raiſon pour laquelle ils étoient rappellés. Il lui notifioit en même tems ſa nomination au Poſte du premier, & offroit de lui reſtituer les quatre Elephans qu'on lui avoit enlevés, dès que S. M. voudroit bien recevoir la Lettre & les Préſens du Gouvernement de Batavia. Dans une ſeconde Lettre Maatzuyker donnoit à l'Empereur les plus fortes aſſurances que jamais l'intention des Hollandois n'avoit été de s'emparer de ſes Etats, mais de les protéger contre les Portugais, & d'en faire jouïr les fruits à S. M. pour le payement de leurs fraix de Guerre; que ſi S. M. pouvoit ſe deffendre elle-même on étoit prêt à s'en deſiſter; qu'on ne lui demandoit autre choſe que d'obtenir, à un prix raiſonnable, les productions de ſes Etats, ſuivant la Convention faite avec l'Amiral Weſterwoldt, & que ſi S. M. vouloit bien deſigner une Place pour l'aſſemblée des Commiſſaires reſpectifs, on travailleroit immediatement à terminer les différends de part & d'autre. Efforts du Gouverneur Maatzuyker pour les appaiſer.

VAN DER LYN. 1645-50.

MAIS Raja Singa n'en continuoit pas moins les hoſtilités, & il exerça encore long-tems la patience du Gouverneur Hollandois, qui lui écrivoit Lettres ſur Lettres, ſans ſe rebuter de ne point recevoir de réponſe, ni de ſatisfaction à ſes juſtes demandes. Cette conduite moderée, qui étoit toûjours accompagnée d'une infinité de complaiſances & d'attentions pour tout ce qui pouvoit flatter le goût de ce Prince farouche, triompha enfin de ſon opiniâtre roideur, au point que la Paix fut ſignée en 1649, & quoiqu'il y eut bien encore quelques petits demêlés de tems à autre, on ne laiſſa pas que de reſter aſſez tranquille dans la poſſeſſion des avantages qu'on s'étoit procurés. L'année ſuivante 1650, Maatzuyker fut relevé par Jacques de *Kittenſteyn*, ſous le Titre de Préſident, à qui il laiſſa une Inſtruction, qui répand beaucoup de jour ſur les affaires de Ceylon, mais qui eſt d'une trop grande étenduë pour pouvoir trouver ici place.

Il parvient à diſpoſer l'Empereur à la Paix.

Elle ſe conclut en 1649.

Maatzuyker eſt rappellé de ce Poſte.

CONTINUONS ici en peu de mots l'Hiſtoire des principaux événemens des Moluques. La mort du Capitaine *Hitou*, & la Conquête de la partie de l'Iſle d'Amboine qui porte ce nom, donnèrent lieu, au Gouverneur *Demmer*, d'en abolir la Régence Nationale, conſiſtant en quatre Chefs, outre le Capitaine, & de déclarer la Compagnie Souveraine du même Pays. Le coup étoit hardi, & il ne faloit pas moins de fermeté pour le ſoutenir contre le mécontentement général des fiers Habitans de Hitou. *Touloucabeſi*, un des Prétendans à la Dignité de Capitaine, ne pouvant digerer un changement qui fruſtroit tout à coup ſes eſpérances, leva de nouveau l'étendart de la revolte, & ayant formé un Parti conſidérable de ceux de ſes Compatriotes qui voulurent ſuivre ſa fortune, il eut l'audace de faire ſavoir au Gouverneur Hollandois que ſa Loi & ſa Religion l'obligeoient à cette démarche.

Affaires des Moluques.

Abolition de la Régence Nationale de Hitou.

Nouveaux Troubles.

PEU de tems après la Flotte des Coracores eut ordre de s'aſſembler, & dans l'Expédition qu'elle fit le long des Côtes d'Amboine & de Ceram, les Troupes détruiſirent un grand nombre d'Habitations ſur les Montagnes, & obligèrent les Inſulaires de venir s'établir près du Rivage. Le Gouverneur, qui pénetra dans des endroits qu'on avoit toûjours crus inacceſſibles aux Européens, en fit plus en un mois que tous ſes Prédeceſſeurs n'avoient fait avant lui, pour reprimer les Rebelles juſques dans leur azyles impraticables.

Heureuſe Expédition contre les Rebelles.

MAIS il ne ſe crut pas aſſez en force cette fois, pour aller attaquer les Fugitifs qui avoient accompagné Touloucabeſi à *Capaha*, d'où le Gouverneur comptoit d'ailleurs qu'ils ſeroient bientôt obligés de deſcendre, faute de ſubſiſtances. Cependant il ſe trompoit, & l'on eut à ſe repentir depuis, de ne point leur avoir voulu accorder la grace qu'ils avoient vainement ſollicitée. Le Gouverneur prétendoit qu'ils ſe rendiſſent à diſcretion. Il entreprit, à l'occaſion d'une autre Expédition, de les forcer juſques dans leur retraite; mais il y trouva des difficultés inſurmontables. Une ſeconde tentative ne lui réüſſit pas mieux.

Touloucabeſi reſte à reduire.

Diverſes attaques inutiles.

EN attendant on avoit remporté d'autres avantages. Le Capitaine *Verbeiden* s'étoit ſaiſi de deux des Chefs des Rebelles, qui furent exécutés à Amboine. Quelques mois après on en condamna encore cinq à être décapités. *Patiwani*, leur principal Heros, & qui s'étoit rendu redoutable

aux

aux Hollandois, fut tué dans une rencontre qu'il eut avec un Enſeigne nommé *Swagers*, qui y perdit auſſi la vie. Enfin l'on brûla quelques Habitations ſur la Côte Méridionale de Ceram, d'où Touloucabeſi tiroit ſes ſubſiſtances. VAN DER LYN. 1645-50.

On réſolut de l'attaquer une troiſième fois. Pour cet effet le Gouverneur partit le 10 Avril 1645, avec ſept Vaiſſeaux & quinze Coracores, cinq Compagnies de Soldats, 150 Matelots & 140 hommes deſtinés à porter les proviſions. Une Hauteur, qu'on croyoit dominer Capaha, & qui n'avoit pû être emportée auparavant, le fut cette fois; mais comme on ne trouva pas ce poſte auſſi avantageux qu'on ſe l'étoit promis, on retourna à bord, & le Gouverneur ne voyant aucune apparence de ſe rendre maître de Capaha, à moins que de ſacrifier beaucoup de monde, il ſe contenta de laiſſer quelques Vaiſſeaux & Coracores pour en faire le blocus.

Les Orancayes de Hitou, que Demmer avoit menacés, parce qu'il les ſoupçonnoit de fournir ſous main des ſecours à l'Ennemi, firent ſemblant d'employer leurs offices à gagner Touloucabeſi, qui de ſon côté témoigna être diſpoſé à la paix, dont il demandoit ſeulement de ſavoir les conditions.

Ses Députés parurent deux ou trois fois au Château ſans rien faire. On exigeoit qu'il y vint lui même; & c'eſt ce qu'il auroit enfin accepté, ſi l'Orancaye *Buros* ne l'en eut detourné, en l'animant avec les autres à continuër la Guerre.

Ce dernier, qui venoit de rejoindre les Rebelles après avoir obtenu ſa grace, tomba bientôt entre les mains des Hollandois, & le 4 de Septembre il paya de ſa tête cette perfidie. Avant ſa mort il avoua que toutes les négociations précedentes des Orancayes n'avoient eu pour but que de gagner du tems, & que loin de ſonger à la Paix, ils avoient même établi, avec un nouveau Capitaine Hitou, quatre nouveaux Chefs, dont Touloucabeſi ne faiſoit point nombre, quoiqu'il ſe trouvât à la tête des Rebelles déclarés. On tint cet aveu ſecret pour empêcher les autres Orancayes de prendre la fuite vers eux.

Au mois d'Octobre ſuivant la Flotte des Coracores, qui, dans ces tems de troubles, faiſoit déja deux fois par an ſa tournée, reparut devant Capaha; & le Gouverneur Demmer, chagrin que cette Guerre durât ſi long-tems, reprocha vivement aux Orancayes de Hitou d'en être la cauſe, par les ſecours qu'ils fourniſſoient ſous main aux Rebelles, & leur déclara en même tems qu'ils ne devoient pas ſe flatter de voir jamais rétablir leur Régence Nationale. Ces Orancayes, pour ſe juſtifier, offrirent de ſe tranſporter avec leurs Familles au Château, plutôt que de reſter expoſés à de pareils ſoupçons qu'ils ne méritoient pas. Mais le Gouverneur leur répondit nettement qu'il avoit déja aſſez de Scélerats au Château, & qu'ils feroient beaucoup mieux de ſe rendre à Capaha, où il pourroit les attaquer comme ſes Ennemis déclarés, puiſqu'ils feignoient ſeulement d'être ſes amis.

En attendant il laiſſa dix Coracores ſur leur Rivage, pour leur interdire la pêche, & paſſa avec dix-huit autres à Cambello, d'où étant de retour le dernier jour de ce mois ſur la Côte de Hitou, il demanda aux Oran-

VAN DER LYN. 1645-50.

cayes, ce qu'ils avoient avancé aupres de ceux de Capaha, pendant ſon abſence. La réponſe ambiguë qu'il en reçut, lui fit bien redoubler ſes menaces; mais il ne jugea pas à propos de rien entreprendre contre Capaha, d'où après le depart de la Flotte les Rebelles eûrent la liberté de ſe pourvoir de vivres le long de cette Côte. On apprit auſſi qu'ils avoient envoyé de nouveau des Députés aux Rois de Macaſſar, d'Achin & de Tidor, pour en ſolliciter des ſecours, ſans trop d'eſpérance de les obtenir. Bientôt les Rebelles de Capaha, devenant de jour en jour plus hardis & plus opiniâtres, mirent trois Coracores en Mer avec leſquelles ils exerceoient la pyraterie. On en envoya là-deſſus ſix du Château pour couvrir ce Rivage. *Soumayl*, Lieutenant de Touloucabeſi, qui s'étoit rendu à bord d'une Pirogue à *Caybobo* pour en rapporter des vivres, fut atteint par un Bâtiment de Madjira & tué avec ſes gens. Tout commençoit à manquer aux Rebelles, dont les femmes & les enfans venoient journellement ſe rendre aux Hollandois, & il règnoit d'ailleurs de grandes diſſenſions parmi eux.

Entrepriſe hardie du Capitaine Verheiden.

LE Capitaine Verheiden, très bon Officier, mais qui s'étoit attiré la diſgrace du Gouverneur, ayant été envoyé devant Capaha, comme en un exil, pour punition de ſa faute, entreprit courageuſement de la reparer, en ſe rendant maître de ce Poſte imprenable. Le 24 Juillet 1646, il partit, avec Gibert *van Mourlag* ſon Lieutenant, & un Détachement de 187 hommes, Soldats, Matelots & Indiens, diviſés en quatre Troupes. L'Enſeigne *Willemszoon* marchoit le premier à la tête de 26 hommes. Van Mourlag ſuivoit avec 40 Soldats & Matelots. Après lui Verheiden conduiſoit le Corps de Bataille, conſiſtant en 23 Soldats & 44 Matelots, ſous les Ordres des Pilotes *Liman* & *Iſewyn*; & l'Arriere Garde de 25 Soldats & de 20 Indiens étoit menée par le Sergent *Janszoon*.

DANS cet ordre ils ſortirent de leur Fort la nuit, par un beau clair de Lune, & gravirent avec beaucoup de peine la Montagne de Capaha, dont le chemin étoit embarraſſé en divers endroits par des abbatis de gros Arbres, ſur leſquels il fallut grimper, ce qui fut cauſe que la plupart ſe trouvèrent ſeparés, & qu'il n'y eut qu'environ la moitié de cette Troupe, qui put gagner le ſommet de la Montagne.

Il s'empare du Poſte imprenable des Rebelles.

VERHEIDEN, réſolu néanmoins d'exécuter ſon deſſein à tout prix, exhorta ſes Soldats à s'armer de courage, fit paſſer premièrement l'Avant-Garde, qui arriva à la pointe du jour au ſommet, où l'on ne trouva point de Sentinelles.

MAIS on eut à ſuivre un Défilé, où il ne pouvoit marcher qu'un homme de front. L'Enſeigne ſe mit à la tête de la file, & l'on s'avança de cette façon jusqu'aux Habitations. Une vieille femme dont ils furent d'abord apperçus, & qui avoit commencé à donner l'allarme en criant, *Hollanda*, *Hollanda*, fut tuée immediatement d'un coup de fuſil; & continuant de faire feu dans les Habitations, les Ennemis encore entre les bras du ſommeil, ſe reveillèrent en ſurſaut, & ne ſongèrent plus qu'à enfiler les portes & les trous de leurs Cabanes, pour ſe ſauver. Quelques-uns ſe précipitèrent du haut des rochers embas, & ceux qui n'y trouvèrent pas une mort ſubite, pouſſoient des cris affreux dans ſon attente. On ne fit qu'un petit nombre de Priſonniers, & parmi eux deux frères & un fils de

de Touloucabesi, qui ne dut lui-même son salut qu'à une de ses femmes, laquelle voyant qu'on alloit le saisir, se jetta entre deux, & fut tuée d'un coup de fusil, tandis qu'il prit la fuite. On fit un butin considérable dans les Maisons, où il y avoit encore une bonne provision d'Armes & de Munitions de Guerre, mais presque point de Vivres. VAN DER LYN. 1645-50.

CETTE action avoit étrangement surpris tous les Habitans, qui s'étoient souvent moqués des Hollandois, en leur disant qu'aucun d'eux ne pourroit jamais parvenir à Capaha, à moins qu'il ne lui crut des ailes. Cependant ils y étoient montés sans ce secours; mais de quelle façon, c'est ce que ces Indiens ne comprenoient pas. En attendant toutes leurs espérances se trouvoient par là évanouïes.

MOURLAG se rendit encore le même jour, par terre, au Château, pour donner part de cette bonne nouvelle au Gouverneur, qui se transporta le lendemain à Capaha avec une suite nombreuse.

LES deux frères de Touloucabesi, interrogés en sa présence, avouèrent naïvement qu'ils n'avoient entrepris cette Guerre qu'à l'instigation des Orancayes qui étoient restés dans le plat Pays, & que tous les Chefs de la Côte de Hitou, à l'exception de ceux de deux Habitations, leur avoient promis par serment de ne jamais les abandonner, mais de les assister de toutes leurs forces, comme ils l'avoient fait aussi de tems à autre, jusqu'à ce que la Pêche leur eut été interdite. Les Macassarois leur avoient d'abord vendu de la poudre; mais depuis ils s'en étoient pourvûs eux-mêmes. Touloucabesi entendoit parfaitement sa préparation & ils trouvoient, sur la Montagne, du salpêtre & du souffre en abondance. Aveu des Prisonniers.

LES Orancayes de *Leytimor*, que le Gouverneur avoit amenés, détruisirent entierement ce nid de Rebelles. On trouva sur le Rivage, en retournant au Château, environ deux cens quatre-vingt Fugitifs de Capaha, avec quelques femmes des principaux Chefs, & entr'autres une de Touloucabesi, tous extenués par la faim, & qui furent reçus en grace.

APRÈS avoir de nouveau reprimandé vivement les Orancayes de Hitou, Demmer les exhorta à ne point receler les Coupables s'ils ne vouloient pas être traités eux-mêmes comme des Rebelles. La crainte leur fit promettre tout, & bientôt ils en amenèrent deux, *Pati Touban* & *Wangsa*; Trois autres rodèrent encore quelques mois dans le Bois de *Ceyt*, & passèrent à Kelang, d'où deux, *Telissema* & *Ridjali*, se retirèrent successivement à Bouro & à Macassar. Le Prince *Pantigaloon* les y prit sous sa protection, & engagea le dernier à écrire l'Histoire du Pays de Hitou, dont Valentyn a tiré de grands secours pour la sienne. *Bakar* resta caché à Kelang jusqu'au mois de Janvier de l'année suivante 1647, que le Gouverneur d'Amboine lui envoya ses Lettres de grace.

TOULOUCABESI, las d'errer de côté & d'autre, se rendit enfin, sur tout lors qu'il apprit que plusieurs Orancayes de Hitou étoient detenus en prison pour l'amour de lui & de Ridjali, & vint, le 19 Août 1648, au Château, accompagné des Orancayes qu'il avoit demandés. Sa confession fut la même que celle de ses frères. Il rejettoit toute la faute sur ceux qu'on avoit exécutés, & même sur Madjira, Stadhoûder du Roi de Ternate. Touloucabesi se rend à discretion.

VAN DER LYN. 1645-50. Il eſt decapité.

Il offrit d'embraſſer le Chriſtianiſme pour ſauver ſa vie; mais s'étant rendu indigne de cette grace, il eut la tête tranchée le 3 de Septembre. Immediatement après ſa mort, Demmer envoya onze Orancayes de Hitou à Batavia pour y reſter priſonniers, & le Gouverneur fit en même tems desarmer tous les Habitans de cette Côte.

LE Stadhouder Madjira, qui devoit ſon élevation à la faveur des Hollandois, ayant été appellé à Ternate, en étoit revenu deux ans auparavant, dans des ſentimens peu conformes à ceux qu'on étoit en droit d'attendre de ſa reconnoiſſance. Il protegeoit ſous main les Rebelles, les empêchoit de ſe ſoumettre, & paroiſſoit n'agir en celà que par les ordres du Roi de Ternate; mais ce Prince, mécontent de lui à ſon tour, le dépouilla de ſa principale autorité, & en revêtit le Sr. de *Vlaming* nouveau Gouverneur d'Amboine.

Revolution de Ternate.

LE Roi Hhamſa, le plus fourbe des hommes, mourut peu de tems après, & eut pour Succeſſeur *Mandarsjah*, fils du Roi Modafar, Prince doué d'excellentes qualités, & d'un caractère fort pacifique. En vain Madjira & ſes Adhérens tâchèrent-ils de l'indiſpoſer par toutes ſortes de fauſſes inſinuations contre les Hollandois. Ceux-ci ſe juſtifièrent ſi bien, que le Gouverneur d'Amboine obtint la confirmation des pouvoirs qui avoient été accordés à ſes Prédeceſſeurs. Le nouveau Roi fit payer, de ſes revenus, douze mille écus que le feu Roi étoit reſté redevable à la Compagnie, à qui il ceda de plus toutes les Habitations de ſes Domaines de Ceram, ſoit Chrêtiennes ou Payennes, & ordonna qu'on lui renvoyât d'abord tous les Mahometans Sujets de Ternate, à l'exception de ſon Stadhouder. Ce Prince, en donnant ainſi ſa confiance aux Hollandois, ne pouvoit manquer de s'attirer la haine des Grands de ſon Royaume. Auſſi le depoſèrent-ils, le 31 Juillet 1650, & ils élurent à ſa place l'imbecile *Manilha*, ſon Frère cadet. Mandarsjah n'eut d'autre parti à prendre que de ſe jetter entre les bras de ſes Amis, en ſe ſauvant avec ſa famille & ſes treſors qu'il put faire emporter, dans le Fort d'Orange à Ternate. *Van den Bogaarde*, qui en étoit Gouverneur, ſe hâta d'en avertir celui d'Amboine.

LA nouvelle de ce fatal événement y cauſa une conſternation d'autant plus grande, que Vlaming en étoit parti depuis peu pour Batavia, & qu'on n'avoit pas des Troupes de reſte à envoyer au ſecours de Ternate. Cependant le Commandant *Cos*, pour prévenir le mauvais effet qu'une telle revolution pouvoit produire auprès des Peuples d'Amboine & de Céram, en fit donner part au Stadhouder Ternatois, en l'exhortant à reſter fidéle à ſon legitime Maître, dont la Compagnie ne manqueroit pas d'épouſer efficacément la deffenſe contre un tas de Mutins qu'il ſeroit facile de reduire. Madjira feignit d'ignorer le tout, & promit de remplir exactement ſon devoir; mais auſſi éloigné d'un parti que de l'autre, il ne ſongea, dès ce moment, qu'à profiter de l'occaſion pour ſe faire Roi des Pays dont il n'avoit que l'adminiſtration; & ce deſſein ne tarda pas de produire de nouveaux troubles. On verra, ſous le Gouvernement ſuivant, quelles meſures l'on prit à Batavia, pour arrêter les funeſtes progrès de cette revolution de Ternate.

IL

VAN DER LYN. 1645-50.

Il ne nous reſte qu'à remarquer, que ſelon Valentyn, le Général Van der Lyn, après avoir gouverné cinq ans & huit mois, ſe demit de ſa Charge, le 7 Octobre 1650, fort mécontent de ce que Meſſieurs les Dix-ſept avoient rappellé ſon Ami, le Sr. François Caron, Premier Conſeiller & Directeur Général, qu'il voulut accompagner pour l'aider à défendre ſa cauſe; Mais nous ſommes informés de ſource que ſa reſignation ne fut point volontaire, & que l'ordre lui avoit été envoyé de revenir avec ſa Famille par les premiers Vaiſſeaux, après qu'il auroit remis les rênes du Gouvernement entre les mains du Sr. Charles *Reynierszoon*.

Reſignation du Général Van der Lyn.

On ne nous explique pas ce qui lui attira cette disgrace. Tout ce que nous en ſavons c'eſt que la Compagnie étoit peu ſatisfaite de ſon adminiſtration. Etant parti de Batavia le 20 Janvier 1651, à bord du Vaiſſeau la *Princeſſe Royale*, & de retour en Hollande, il y eut quantité de conferences tant avec lui qu'avec le Sr. Caron (*a*), avant que le premier put obtenir ſa demiſſion dans les formes. A la fin pourtant elle lui fut accordée, & on lui bonifia auſſi les Arrérages de ſes Appointemens; mais la Compagnie, *pour des raiſons*, lui refuſa le préſent ordinaire, dont ſes Prédeceſſeurs avoient été gratifiés.

Mécontentement qu'il donne à la Compagnie.

Son retour en Hollande.

Valentyn ajoute que Van der Lyn occupa depuis le Poſte de Bourguemaitre dans ſa Ville pendant pluſieurs années; mais il ignore le tems de ſa mort. Son Epouſe, qu'il avoit ramenée des Indes, ſe nommoit *Livina Poleth*. Il ne nous paroit pas qu'il en ait eu des Enfans.

(*a*) C'eſt ce même Caron, qui paſſa enſuite au ſervice de la Compagnie des Indes de France.

Vie de Charles Reyniersz. XI. Gouverneur Général des Indes.

1650-3.

Ses premiers Emplois.

XI. CHARLES REYNIERSZOON, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit natif d'Amſterdam, mais on ignore les premières circonſtances de ſa Vie, juſqu'environ l'an 1634, qu'il occupoit le Poſte de Gouverneur de la Côte de Coromandel. En 1639, il fut élevé au rang de Conſeiller ordinaire des Indes, & nos Mémoires manuſcrits portent qu'il arriva, en 1645, à Batavia, revêtu de la même qualité, à bord du Vaiſſeau *la Salamandre*, ce qui peut faire préſumer qu'il étoit entre-tems retourné en Europe. On le trouve enſuite comme Préſident des Echevins juſqu'au 29 May 1650, année où il fut élevé au Gouvernement Général des Indes, par préference au Sr. Jean Maatzuyker, quoique plus ancien Conſeiller, à cauſe que celui-ci avoit profeſſé autrefois la Religion Catholique Romaine.

Envoi d'une Flotte à Ternate.

LA nouvelle de la revolution de Ternate étant parvenuë à Batavia preſque dans le même tems, on s'empreſſa d'y envoyer une puiſſante Flotte, dont le Commandement fut donné au Sr. de Vlaming, qui étoit revenu depuis peu d'Amboine. Il mit à la voile le 23 Decembre, & mouilla à Bouton au commencement de l'année ſuivante. Il y vit encore le Roi de cette Iſle, à qui il avoit fait déja une viſite à ſon premier paſſage, pour le remercier des faveurs qu'il avoit accordées aux Equipages de cinq Vaiſſeaux Hollandois, peris ſur le Banc de *Sangori*, au mois de Mars 1650. Si ce Prince eut ſuivi l'avis des Grands de ſa Cour, tous ces Infortunés auroient été cruellement maſſacrés. Mais Vlaming, en garde contre le caractère perfide des Maures, ne ſe détermina cependant à ſe rendre dans ſa réſidence, que ſous une Eſcorte de cinq cens Soldats, & d'un grand nombre de Matelots. Les vents & les courans contre leſquels l'Amiral eut à lutter dans le Détroit de Bouton, retardèrent beaucoup ſon Voyage. Enfin il parut devant l'Iſle de Machian après trois mois d'une Navigation des plus penibles. Il y apprit que les Revoltés ne ſe croyant pas aſſez en force

force à Ternate, étoient paſſés ſur la Côte de Gilolo, où il réſolut de les aller attaquer tout de ſuite avec la Flotte; mais le bruit de ſon arrivée avoit déja porté l'imbecille Manilha & la plûpart de ſes Adhérens, à ſe reconcilier avec Mandersjah, par l'entremiſe du Prince *Calamatta* ſon autre Frère. Il n'y eut que l'Amiral de Ternate, nommé *Kaitsjili Saydi*, Prince du Sang Royal, qui refuſât de ſe ſoumettre. Vlaming, le trouvant retranché jusqu'aux dents, jugea à propos de revenir devant Machian, dans le deſſein de châtier les Habitans de cette Iſle, qui favoriſoient les Rebelles. On parvint à les faire descendre de leurs Montagnes, & Vlaming fut forcé de les recevoir en grace, contre ſon intention, par un événement inopiné, qui le jettoit dans un embarras inexprimable.

Reynierſz. 1650-3.

Manilha ſe reconcilie avec le Roi ſon Frère.

Saydi Amiral de Ternate refuſe de ſe ſoumettre.

C'étoit la revolte de Madjira, dont on venoit d'apprendre la nouvelle d'Amboine. *Amblau*, *Manipa*, *Leſſidi*, & divers autres Lieux de ce Gouvernement avoient été pillés, & cent quatre-vingts Hollandois miſerablement aſſaſſinés par les Inſulaires. Le Commis Barent *Zeeuw*, Chef du Comptoir de Louhou, tout aveugle qu'il fût, découvrit aſſez à tems les mauvais deſſeins du Stadhouder Ternatois; mais celui-ci avoit tellement faſciné les yeux du Sr. Cos, Commandant d'Amboine, que d'autres avertiſſemens qu'on voulut lui donner, furent également mépriſés. Madjira avoit pris la fuite; mais on s'étoit ſaiſi de Jean *Pays*, Chef de *Hative*, un de ſes Complices. Ils avoient formé le projet de ſe faire Rois, le premier des Maures & le ſecond des Chrêtiens.

Revolte de Madjira.

Jean Pays un des Complices eſt arrêté.

Vlaming renvoya d'abord le Bâtiment qui lui avoit apporté ces triſtes nouvelles, & il le ſuivit lui-même avec une ſeule Flutte. Le 24 Avril ayant mouillé devant Cambello, il fit venir à ſon bord le Commandant Cos, le Capitaine Verheiden, & le Capitaine Lieutenant *Danen*, pour ſe concerter avec eux ſur les moyens d'arrêter promptement les progrès de la revolte. Un de ſes premiers actes de vigueur fut de faire décapiter *Lecatoulin*, Orancaye d'*Ouriën*, l'un des Traitres, & il laiſſa à Cambello un Officier avec quarante-cinq Soldats, pour garder ce Poſte; après quoi s'étant rendu à Amboine, il fit renouveller, aux Orancayes de Hitou & d'*Ibamahou*, le ſerment de fidélité à la Compagnie.

Retour de Vlaming à Amboine.

Il fait décapiter un des Traitres.

Le 14 de May *Tamin Amſana*, un des Oncles maternels du Roi de Ternate, arriva ici, avec la commiſſion de Stadhouder de ce Prince. On le reçut très bien, & il fut logé au Château pendant quelque tems; mais on ne jugea pas à propos de l'établir dans ſon Poſte, l'exemple de Madjira & de ſes Prédeceſſeurs n'ayant que trop fait connoitre combien l'autorité de ces Officiers étoit dangereuſe tant pour le Roi que pour la Compagnie.

Arrivée d'un nouveau Stadhouder de Ternate.

Abolition de cette Charge.

On commença ce mois-ci à fortifier la Côte de Hitou par divers Ouvrages; mais avant qu'ils fuſſent en état, les Ennemis y firent une deſcente avec 14 Coracores, pillèrent quatre Habitations, tuèrent dix-neuf perſonnes, & en emmenèrent trente-neuf priſonniers. Cette irruption cauſa tant de frayeur aux Peuples de Hitou, qu'abandonnant le Rivage, ils ſe ſauvèrent tous dans les Montagnes. Cependant, malgré ces apparences, on n'ignoroit pas que la plûpart étoient devoués aux Rebelles.

Irruption de l'Ennemi ſur la Côte de Hitou.

1650-3. Ravages des Hollandois.

En attendant Vlaming partit pour Banda, après avoir ravagé l'Iſle Manipa, où il fit abbattre tous les Girofliers & Arbres fruitiers, y laiſſant trois Vaiſſeaux & trois Compagnies de Soldats, ſous les Ordres du vaillant Capitaine Verheiden, qui acheva de ruïner cette Iſle, & de vanger la mort de ſa Sœur, femme du Commis *Comans*, ſur laquelle les Rebelles avoient exercé les plus horribles barbaries. Amblau & d'autres Lieux eurent le même ſort que Manipa; mais ces degâts nuiſoient moins aux Rebelles qu'ils ne rempliſſoient un objet des plus importans pour la Compagnie.

Projet de Vlaming par rapport au Girofle.

Le Gouverneur Vlaming avoit compris depuis longtems combien la trop grande abondance de Cloux de Girofle lui étoit devenuë onereuſe; mais ſes tentatives pour la reduire, en 1650, manquèrent de ſoulever contre lui les Habitans de ces Iſles, de qui la Compagnie s'étoit engagée de prendre toute la recolte à un prix fixe. Il ne pouvoit s'offrir de plus belle occaſion que celle-ci pour exécuter ſon projet de détruire tous les Girofliers, ſur les Terres du Roi de Ternate & ailleurs, hors de l'Iſle d'Amboine. C'eſt dans ce but qu'ayant invité ce Prince à Amboine, il l'engagea à l'accompagner à Batavia, où l'on s'étudia à lui faire une reception des plus magnifiques.

Il conduit le Roi de Ternate à Batavia.

Traité important qu'on conclut avec lui.

Le Traité qu'on conclut avec lui le 31 Janvier 1652, contenoit ces trois Articles principaux.

I. Que tous les Girofliers dans les Etats du Roi, à Ternate & à Amboine, ſeroient détruits.

II. Qu'on payeroit, pour cet effet, au Roi, chaque année, la ſomme de 12000 écus, à ſon Frère Calamatta 500, & aux autres Grands 1500, tant qu'ils reſteroient fidèles au Prince & à la Compagnie.

III. Enfin, qu'il n'y auroit plus de Stadhouder du Roi à Amboine.

C'est ainſi qu'au moyen d'une mince dépenſe de 14000 écus par an, la Compagnie, ſans être ſurchargée de Cloux de Girofle, reſtoit abſolument maîtreſſe de cette branche conſidérable de Commerce. On n'eut pas de peine à gagner ce point ſur le Roi, à qui l'on fit comprendre que ſans celà jamais on ne parviendroit à rétablir la tranquillité dans ſes Etats.

Vlaming le renvoie aux Moluques avec une Flotte.

Huit jours après, ce Prince fut renvoyé aux Moluques, en compagnie de Vlaming, qui y conduiſoit une nouvelle Flotte de dix Vaiſſeaux. On ravagea en paſſant l'Iſle de Bouro, dont les Habitans s'étoient auſſi revoltés. Vlaming y apprit que le fameux Kaitsjili Saydi, ne pouvant plus tenir à Gilolo, avoit joint les Rebelles d'Amboine. Il réſolut d'abord de le chercher; mais il le trouva encore cette fois dans un Poſte extrêmement avantageux, nommé *Locki*, dont il entreprit néanmoins le Siège.

Saydi paſſe à Amboine.

Comme la préſence du Roi à Amboine, loin d'operer le moindre effet ſur l'eſprit de ſes Sujets rebelles, l'expoſoit chaque jour à de nouvelles avanies de leur part, Vlaming jugea à propos de le renvoyer à Ternate, où les Revoltés, à la tête desquels ſe trouvoit alors le Prince Calamatta, avoient recommencé les hoſtilités.

Les Rebelles ſont chaſſés de leurs Forteresſes.

Malgré le départ du Roi, & la maladie dont Vlaming fut atteint, ce Général intrepide avoit continué depuis quelque tems de reſſerrer de ſi près Madjira & Saydi, qu'ayant eû avis qu'ils ſongeoient à prendre la fuite, il forma le hardi deſſein de les forcer, coute qui coute, pour leur couper

couper la retraite, & terminer par-là cette Guerre. Ce fut le 30 Juin de grand matin qu'il mit ce projet en exécution. Sa foibleſſe ne l'empêcha pas de conduire lui-même la principale Troupe, appuyé ſur un bâton, mais avec tant de courage & de précipitation, qu'en moins d'une heure il ſe rendit maître des ſept Forteresſes de l'Ennemi, ſituées l'une au deſſus de l'autre. Madjira & Saydi, reveillés aux cris de *Hollanda*, n'eurent que le tems de ſe ſauver en chemiſe. Un rang entier de Soldats fit feu ſur le premier, qui tomba à terre. Cependant il ſe releva & prit la fuite, laiſſant les Maures dans la perſuaſion qu'il ſavoit le ſecret de ſe rendre invulnerable. On les chaſſa encore ſucceſſivement de divers autres Poſtes de Houwamohel, d'où ils paſſèrent ſur la Côte de Kelang & de Manipa. Madjira ayant raſſemblé ſon monde en un Lieu inacceſſible de cette derniere Iſle, ſe rendit à Macaſſar, & Saydi à Gilolo, pour y ſolliciter des ſecours.

Revenez. 1650-3.

Fuite de Madjira & Saydi.

Peu après, Vlaming ordonna, le 28 Août, une grande exécution de plus de vingt Orancayes, Aſſaſſins des Hollandois. Les uns furent roués, d'autres étranglés, & d'autres jettés dans la Mer, où on les aſſomma de coups. Un Prêtre Maure ſauta d'une Redoute en bas, & ſe caſſa la jambe. Vlaming lui fit repeter le même ſaut, qui lui couta la vie. Les Peuples d'Ihamahou, conſternés par la fuite honteuſe de Madjira & de Saydi, livrèrent, au Général Hollandois, trois de leurs principaux Orancayes & un Prêtre, qu'on retint priſonniers à la Citadelle.

Exécution de pluſieurs Meurtriers.

Enfin, tous les Habitans de la Côte Orientale de Houwamohel s'étant ſoûmis, & les choſes paroiſſant aſſez tranquilles dans ces Quartiers, Vlaming ſe rendit aux Iſles de *Xoula*, dont le Stadhouder Ternatois, nommé *Terbile*, également Rebelle à ſon Maître, lui fut livré par le Sengadi de *Mangoli*, ſon propre Beaufrère, avec ſeize des principaux Ternatois de la ſuite de Saydi, qui avoit paſſé par ces Iſles. Terbile voulut s'évader; mais on le ſaiſit de nouveau, & ſon Beaufrère fut établi Stadhouder à ſa place.

Vlaming paſſe aux Iſles de Xoula.

Le Stadhouder Terbile lui eſt livré.

Après qu'il eut envoyé de-là un renfort de deux cens hommes avec deux Yachts à Ternate, Vlaming partit pour Manipa. La Troupe du Lieutenant François *Male* ayant découvert le Poſte où Madjira avoit laiſſé ſon monde, on réſolut de détruire ce nid de Rebelles. Vlaming ſe mit pour cet effet en marche, le 4 Decembre, avec 150 Soldats & 166 Louhounois; mais il trouva la Montagne heriſſée de tant de difficultés, qu'il commençoit déja à deſeſperer de ſon entrepriſe; Cependant, irrité par les injures de l'Ennemi, & remarquant qu'on pouvoit gagner le ſommet de la Montagne avec moins de peine, par un autre côté, il y envoya les Lieutenans Male & Laurent *Keller*, tous deux braves Officiers, qui ſe cachèrent cette nuit dans les broſſailles. Le lendemain, à la pointe du jour, ils attaquèrent les Ouvrages de l'Ennemi avec tant de furie, qu'ils s'en emparèrent l'épée à la main, après une foible réſiſtance, & forcèrent la plûpart des Rebelles à ſe précipiter du haut de la Montagne en bas, ou à ſe ſauver à travers des Chauſſe-trapes, & des tas d'Epines dont ils s'étoient couverts. On les fit pourſuivre par douze Troupes, &, obligés, à la fin, de ſe rendre à diſcrétion, ils furent reçus en grace, à condition qu'ils abattroient tous leurs Girofliers, & que chaque Orancaye donneroit un de ſes

Ses Exploits à Manipa.

Reyniersz. 1650-3. fils en ôtage. On amena, à Vlaming, Sengadi *Cowoſa* & ſept des principaux Orancayes; mais, craignant l'arrivée des ſecours de Macaſſar, il ne jugea pas à propos de prendre, pour le coup, d'autre vengeance de ces Rebelles.

Et à Bonoa. Cette Expédition heureuſement terminée, l'Amiral Hollandois ſe rendit, avec le Major Verheiden, & deux Yachts, dans la Rivière de l'Iſle de Bonoa, dont le Sengadi refuſoit encore de ſe ſoumettre. On s'empara, le 22 Decembre, de ſon principal Fort, d'où s'étant ſauvé avec ſes gens, il fallut les aſſiéger dans un autre Poſte, qu'on ne put les empêcher d'abandonner auſſi, au mois de Janvier 1653, en même tems que l'Iſle entière.

Nouvelle exécution de Chefs rebelles. De retour à Amboine, le 15 de ce mois, Vlaming aſſembla un Conſeil de Guerre pour faire le Procès aux Coupables. Le Stadhouder Terbile, & onze des principaux Ternatois du Parti de Saydi, furent condamnés à perdre la tête, *Beſilole*, Roi d'*Iba*, & *Toulapia*, Roi de *Nollot*, à être auſſi décapités, après qu'on leur auroit coupé la main droite, & un Prêtre Maure, nommé *Liſſaloon*, à être roué vif. Cette exécution eut lieu le 6 de Fevrier. On admira la fierté avec laquelle Terbile parut ſur l'échaffaut, & préſenta le cou au Boureau, ſans marquer la moindre émotion dans ſa contenance.

Flotte de Macaſſar. En attendant, ſur l'avis qu'on eut du départ d'une Flotte de Macaſſar, compoſée d'une centaine de Jonques, avec plus de ſix cens hommes, ſous les ordres de *Dain Bolecan*, & de Madjira, Vlaming s'étoit d'abord rendu

Vlaming va à ſa rencontre. aux Iſles de Xoula, avec quelques Yachts & Chaloupes, croyant d'y rencontrer l'Ennemi; mais ayant appris à Manipa l'arrivée de cinq Jonques à Bouro, il ſe hâta d'y paſſer, & envoya l'ordre au Major Verheiden, à Bonoa, de venir inceſſamment le joindre.

Priſe d'un Fort à Bouro. On ne trouva point les Jonques, mais bien un petit Fort où les Macaſſarois firent une vigoureuſe défenſe. Cependant, le Lieutenant Male s'étant emparé d'une éminence qui dominoit ce Fort, les Ennemis furent contraints d'en ſortir, abandonnant une pièce de canon, & quelques mouſquets, & autres armes. On leur brûla auſſi deux Jonques.

Attentat des Inſulaires contre Verheiden. Les Hollandois eurent, à cette occaſion, deux hommes tués & quatorze dangereuſement bleſſés. Là-deſſus Vlaming fit offrir le pardon aux Inſulaires de Bouro, s'ils vouloient deſcendre; mais le Guide, au lieu de s'acquitter de ce meſſage, forma, avec *Cadjali*, fils d'un Sengadi, un complot qui faillit à couter la vie au brave Verheiden, que Cadjali, lui tendant de loin la main, en ſigne d'amitié, engagea à ſe rendre à terre, où il fut aſſailli par une troupe de gens armés de dards & de javelots, qui tuèrent un de ſes Soldats. Les Rameurs conſternés, ayant regagné la Barque, s'éloignèrent au plus vite. Le Major n'eut d'autre parti à prendre que de ſe jetter

Comment il échape au danger. dans l'eau pour les ſuivre à la nage. Il parvint avec bien de la peine à s'accrocher à la proüe du petit Bâtiment, où il rentra heureuſement avec quatre ou cinq autres, tandis que le Soldat qui étoit à l'avant les menaçoit continuellement de faire feu ſur eux.

Changement de ſcene à Ternate. Au mois de Mars, on apprit de Ternate, que les Princes Calamatta & Manilha s'étoient reconciliés avec le Roi leur Frère, à qui ils avoient livré la Forteresſe des Rebelles à Gilolo, & pluſieurs de leurs principaux Chefs; mais

mais que Saydi & quelques autres s'étoient ſauvés à *Sabou*, où ils ne pourroient cependant pas tenir longtems. Le Prince Calamatta feignit de ne s'être joint aux Rebelles que dans la vuë de rétablir les affaires de ſon Frère; mais il eſt beaucoup plus apparent, qu'ayant remarqué que Saydi n'approuvoit pas ſon choix, & qu'il formoit un grand parti contre lui parmi les Rebelles, il ſaiſit l'occaſion de ſe tirer de leurs mains, & de s'en faire encore un mérite. On voulut bien l'en croire en faveur de l'importance du ſervice qu'il venoit de rendre. REYNIERSZ. 1650-3.

Apparition de la Flotte de Macaſſar.

La Flotte de Macaſſar, qu'on attendoit depuis ſi longtems, parut enfin le 6 Mars à la hauteur de Manipa, au moment que Vlaming, qui étoit à l'ancre devant la Pointe Occidentale de cette Iſle, ſe préparoit à aller la chercher ailleurs. Elle étoit forte de quarante Bâtimens ſous les ordres de l'Amiral Dain Boulecan, mais Madjira ne s'y trouvoit pas. Le vent contraire, pour les Vaiſſeaux Hollandois, & la lenteur des Coracores à s'aſſembler, donnèrent occaſion, aux deux premières Jonques de Macaſſar, d'entrer ſans obſtacle dans la Rivière de Kelang. Les autres voulant traverſer la *Paſſe de Naſſau*, eſſuyèrent une vive canonade du Vaiſſeau le *Zas de Gand*. Les Ennemis perdirent deux Jonques; mais le reſte de leur Flotte gagna la Rivière *Aſſaboudi*, où les Macaſſarois ſe retranchèrent d'abord ſi bien, qu'ils ſe trouvèrent à l'abri de l'Artillerie des Vaiſſeaux Hollandois. Ainſi l'on en vint à des pourparlers amiables avec eux; mais, peu ſatisfait de leurs réponſes, Vlaming attaqua leurs Ouvrages, s'en rendit maître, & brûla cinq Jonques aux Ennemis. Enſuite ayant fait fortifier deux Poſtes pour les tenir en reſpect, il ſe rendit à Amboine.

Hoſtilités entre elle & les Vaiſſeaux Hollandois.

Exécution de Jean Pays, & d'autres Traitres.

Comme il y apprit que le Roi de Ternate avoit fait mourir deux des principaux Chefs des Rebelles, Vlaming en prit occaſion de proceder au jugement de Jean Pays, qui avoit été renvoyé de Batavia à Amboine, pour y recevoir ſa ſentence. Convaincu du crime de haute trahiſon, il fut condamné à être décapité & écartelé, de même que quelques autres Orancayes à perdre auſſi la tête. L'exécution ſe fit la nuit du 21 May, parcequ'on craignoit quelque ſoulevement de la part des Inſulaires; mais le lendemain leurs principaux Chefs ayant été convoqués au Château, le Gouverneur, après les avoir exhortés à la fidélité envers la Compagnie, leur montra tout à coup les têtes des Coupables, pour donner plus de poids au pardon général qu'il accordoit à ceux qui pouvoient avoir été leurs Complices, & pour s'attacher d'autant mieux les autres par un effet de la terreur dont ils furent ſaiſis à cet aſpect tragique. Le malheureux Pays, originaire d'Amboine, étoit doué de grandes qualités, & ſon talent pour la Chaire avoit été admiré en pluſieurs occaſions; mais, préferant la pompe mondaine à la ſimplicité eccleſiaſtique, le Poſte de Chef de Hative, qu'il obtint du Gouverneur Demmer, ne ſervit qu'à augmenter ſon ambition naturelle, juſqu'à lui inſpirer le projet de ſe faire Roi des Chrêtiens d'Amboine, à la faveur d'une trahiſon des plus déteſtables. Quelques-uns attribuent ſon crime à un deſir de vengeance contre Vlaming, pour en avoir été traité une fois avec le dernier mépris; mais un motif ſi particulier ne ſemble pas avoir pu s'étendre à la ruine générale

Reynierz. 1650-3. des Hollandois dans cette Iſle. Il eſt beaucoup plus naturel de ſuppoſer que Jean Pays, quoique Chrêtien en apparence, fut toujours Mahometan dans l'ame, & ce ſentiment eſt appuyé de divers indices.

Conſpiration des Chinois dans l'Iſle de Formoſa.

On doit ici interrompre le récit des événemens d'Amboine & de Ternate, pour rapporter les circonſtances d'une autre Conſpiration à laquelle les Hollandois furent expoſés environ le même tems, dans l'Iſle de *Tayowan*, ou *Formoſa*, où, depuis leur départ des *Piſcadores* en 1624, ils avoient formé un Établiſſement aſſez conſidérable (*a*).

Les Chinois de Formoſa, ayant conçu le deſſein horrible de maſſacrer tous les Hollandois, ordonnèrent, à cet effet, pour le 7 Septembre 1652, un grand Feſtin, auquel ils s'étoient propoſés d'inviter leurs principaux Officiers, & en les ramenant le ſoir de pénetrer avec eux dans la Forteresſe, & de s'en rendre maîtres. L'Auteur de ce Complot étoit un Capitaine Chinois, nommé *Fayet*; mais *Pauw*, autre Capitaine, & ſon propre Frère, à qui il avoit communiqué ſon projet, lui ayant fait de vaines remontrances pour l'en détourner, par la conſidération des difficultés d'une pareille entrepriſe, il en donna connoiſſance à tems au Gouverneur Nicolas *Verburg*, qui, ſurpris de cette découverte, retint proviſionnellement Pauw en arrêt, & envoya ſur le champ quelques hommes au Quartier des Chinois, qu'ils trouvèrent tous en mouvement; deſorte que les premiers ſe crurent fort heureux de pouvoir regagner au plus vite la Forteresſe.

Comment elle eſt découverte.

En attendant Fayet voyant ſon deſſein trahi, ſe rendit à la tête d'environ 16000 hommes, à un Village nommé *Sakam*, où il prit poſte, pillant & maſſacrant tout ce qui ſe préſentoit à ſa rencontre. Cependant il ne put empêcher un Ecuyer, nommé *Marinus*, & trois Palfreniers, de paſſer, le ſabre à la main, à travers ce Village, & d'entrer heureuſement dans la Forteresſe, où ils firent rapport au Gouverneur de tout ce dont ils avoient été les témoins oculaires.

Vigoureuſe réſiſtance des Hollandois.

Sur ces entrefaites, un Facteur Hollandois, nommé *Danker*, à la tête de 120 hommes de ſa Nation, & ſoutenus de 2000 Formoſois Chrêtiens, raſſemblés à la hâte, repouſſa d'abord l'Ennemi, & l'obligea de prendre la fuite. Fayet fut tué dans cette Escarmouche, où périrent encore 1800 hommes de ſon parti, & l'on fit priſonnier le Lieutenant de Fayet, nommé *Louegua*, qui fut rôti vif devant un petit feu, & trainé enſuite à la queuë d'un Cheval par toute la Ville; après quoi ſa tête fut miſe ſur un piquet. Deux autres Capitaines Chinois, qui avoient ouvert le ventre d'une Negreſſe, & arraché l'Enfant dont elle étoit groſſe, furent roués & écartelés. Un grand nombre de Femmes & d'Enfans tombèrent auſſi entre les mains des Hollandois.

Cette

(*a*) Le Voyage de *Bontekoe* étant entre les mains de tout le monde, on y a déja renvoyé le Lecteur pour s'inſtruire de l'origine de ces deux Etabliſſemens. Tavernier accuſe fauſſement les Hollandois d'avoir maſſacré les Anglois à Formoſa pour s'emparer de cette Iſle. On a des preuves inconteſtables que Martin *Sonk*, qui en fut le premier Gouverneur, acheta des Inſulaires mêmes l'Emplacement néceſſaire pour la Compagnie. La Réſolution priſe touchant cet Achat, le 19 Fevrier 1625, eſt ſignée par ce Gouverneur, & par quatre Membres du Conſeil de Formoſa.

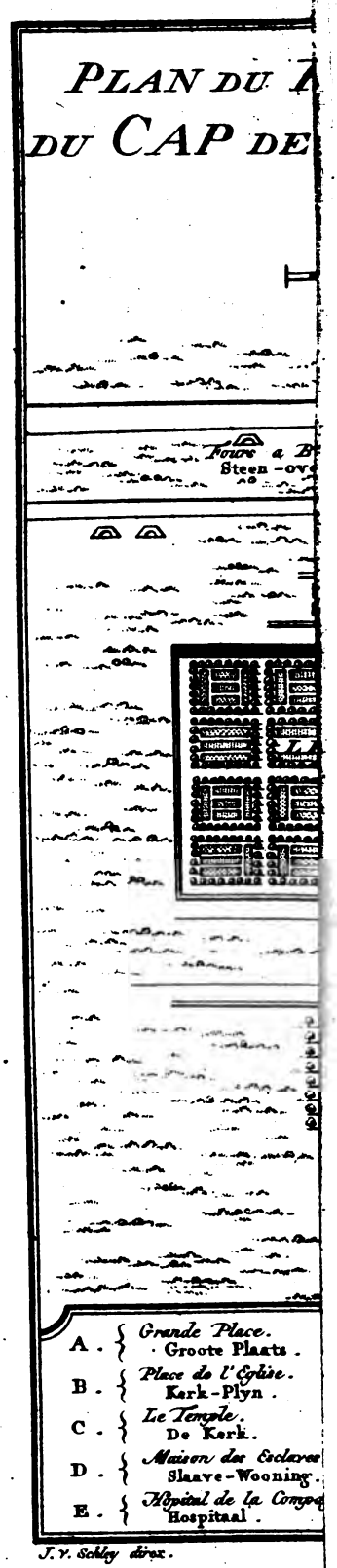
PLAN DU
DU CAP DE
Steen-ovs
A. Grande Place. Groote Plaats.
B. Place de l'Eglise. Kerk-Plyn.
C. Le Temple. De Kerk.
D. Maison des Esclaves Slaave-Wooning.
E. Hôpital de la Compe Hospitaal.
J. V. Schley direx.

GRONDTEK

Revoltes. 1650-3.

Cette Revolte, qui dura quinze jours, couta la vie à 4000 hommes, & 5000 femmes, ſans compter les Enfans du côté des Chinois. Ce qu'il y eut d'admirable, c'eſt que les Hollandois ne perdirent aucun Soldat, & qu'il n'y eut de tués que ceux qui faiſoient leur demeure à la Campagne. Sans la délation du Chinois Pauw, c'en étoit fait de l'Etabliſſement des Hollandois dans cette Iſle. Le Gouverneur recompenſa auſſi généreuſement le ſervice qu'il rendit à cette occaſion. Le nombre des Chinois, dans l'Iſle de Formoſa, devoit être conſidérable, puiſque, le 10 de May 1651, la Capitation impoſée ſur eux ſe monta à plus de 200000 florins. On verra, par la ſuite, quel fut le ſort fatal de cette Colonie.

Guerre avec les Portugais à Ceylon.

Dans cet intervalle la Guerre avoit recommencé à Ceylon entre les Hollandois & les Portugais, & l'Empereur de Candy s'étoit déclaré pour les premiers, qui s'emparèrent d'abord de la Forteresse de *Caliture*; mais ils perdirent à leur tour, au mois de Janvier 1653, le Fort d'*Angurattote*, par la faute de Raja Singa, qui ne les avertit pas à tems du deſſein de l'Ennemi, ſur lequel il venoit de remporter un avantage. Cependant les ménagemens qu'on lui devoit engagèrent le Gouverneur Kittenſteyn à le remercier de ce fidèle avis, quoique fort inutile. Ses Troupes eurent encore cette année quelques autres ſuccès, dont les Hollandois ne tirèrent pas plus de fruit. Le Raja, de ſon côté, auroit voulu qu'on entreprit le Siège de Colombo, principale Forteresse des Portugais, & c'eſt à quoi l'on trouvoit trop de difficultés, avant l'arrivée des puiſſans renforts qu'on attendoit inceſſamment tant de Batavia que de la Hollande.

Etabliſſement Hollandois au Cap de Bonne Eſpérance.

Ce fut en 1652, que les Hollandois prirent poſſeſſion du *Cap de Bonne Eſpérance*, qui eſt devenu depuis un de leurs plus conſidérables Etabliſſemens. Lorſqu'en 1648 la Flotte de retour vint y mouiller, un habile Chirurgien, nommé Jean Antoine *Van Riebeek*, s'étant avancé dans les Terres, beaucoup plus loin que perſonne ne l'avoit fait encore, eut l'occaſion de s'aſſurer de la bonté & de la fertilité du Pays aux environs de la Baye *de la Table*, dont il fit, tant de vive voix que par écrit, un Rapport ſi exact & ſi favorable, que Mrs. les Dix-ſept réſolurent de l'envoyer, ſur la fin de l'année 1651, avec quatre Vaiſſeaux & quantité de matériaux & de proviſions pour y fonder une nouvelle Colonie, & faire de cette Baye un lieu de rafraichiſſement pour les Navires & les Equipages de la Compagnie.

Van Riebeek en eſt le Fondateur.

Van Riebeek y aborda le 6 Avril 1652. Ses premiers ſoins furent donnés à la conſtruction d'un Fort de bois & de terre, à quatre Baſtions, qu'il nomma *Keerdekou*, pourvû de Logemens commodes, d'un Magaſin pour les Marchandiſes & d'un Hôpital pour les Malades. A une demi-lieue du Fort il fit bâtir une vaſte Ecurie, deſtinée à recevoir les beſtiaux que les Hottentots venoient échanger, & qui étoient enſuite repartis aux Payſans. On y mit une Garde de 150 hommes avec de bons Chevaux, pour empêcher les Hottentots, plus legers à la courſe que les Hollandois, d'enlever le bétail dans les Prairies, d'ailleurs à couvert par la Rivière *du Sel*, qu'ils n'auroient pu repaſſer ſi vite. Enfin, cette Colonie, par l'activité & les ſages meſures de ſon Fondateur, qui en fut auſſi le premier Comman-

REYNIERSZ. 1650-3. mandant, s'étendit & s'accrut bien-tôt à un point qu'on ne ſauroit aſſez admirer, quand on rapproche ſon état préſent de ſon origine (*b*).

Occupation de l'Iſle Maurice. L'ISLE *Maurice*, qui en dépendoit autrefois, & qui avoit eu pour premiers Facteurs Pierre *de Goyer* & Adrien *Van der Stel*, juſqu'en 1644, mais abandonnée enſuite, fut de nouveau occupée en 1650, par ordre des Directeurs de la Compagnie, pour en éloigner les autres Européens qui venoient y charger du bois d'ébene, dont on réſolut en même tems qu'il ne ſeroit coupé que quatre cens piés par année, afin d'en maintenir le prix. Cependant l'Iſle fut encore abandonnée environ trois ans après.

Rappel & Mort du Gouverneur Reyniersz. LE Gouverneur, dont nous terminons ici la Vie, a eu peu de part aux événemens remarquables de ſon tems. Comme on ne lui trouvoit ni la capacité, ni la vigueur requiſes pour une Charge ſi importante, & que d'ailleurs une atteinte d'apoplexie le rendoit encore moins propre à en exercer les fonctions, Mrs. les Directeurs lui écrivirent de revenir avec les premiers Vaiſſeaux; mais il étoit déja mort avant l'arrivée de cet Ordre, le 18 May 1653, âgé d'environ cinquante ans. On dit que pendant ſon Généralat, qui ne fut que de deux ans & cinq mois, il épouſa une Demoiſelle *de Witt*, dont il avoit été Parrain en 1634, lorſqu'il étoit Gouverneur de la Côte de Coromandel, & qu'il laiſſa apparemment Veuve ſans Enfans.

SON zèle religieux avoit produit deux Réſolutions louables, l'une en 1651, pour faire abattre les Temples des Chinois & des Maures; l'autre de l'an 1652, pour exhorter les Miniſtres de l'Evangile à s'employer ſérieuſement à la Converſion des Chinois.

(*b*) Voyez la *Deſcription du Cap de Bonne Eſpérance* par *Kolbe*.

XII. Jean Maatzuiker, Gouverneur Général, étoit né le 14 Octobre 1606, à Amſterdam, du moins à ce que Valentyn ſuppoſe, quoique la plûpart de ſes Parens fuſſent établis à Haerlem. On a déja eû occaſion de remarquer qu'il avoit été élevé dans la Religion Catholique Romaine. Quelques-uns prétendent même qu'il auroit été Jeſuite, & Valentyn témoigne avoir des raiſons particulieres de le croire. Comme il avoit étudié la Juriſprudence à Louvain, les Directeurs de la Compagnie, qui connoiſſoient ſa capacité extraordinaire, l'envoyèrent aux Indes en 1636, à bord du Vaiſſeau le *Prince Guillaume*, avec le Titre de Penſionaire de la Cour de Juſtice de Batavia, & la Commiſſion d'aſſiſter ce Conſeil de ſon avis & de ſes lumières en toutes affaires. Deux ans après il fut nommé Baillif de Batavia, Charge qu'il exerça avec quelques autres Emplois juſqu'en 1641, qu'il parvint au Grade de Conſeiller extraordinaire, & en 1644, à celui de Conſeiller ordinaire des Indes.

Vie de Jean Maatzuiker XII. Gouverneur Général des Indes.

1653.

On l'a cru Jeſuite.

Premiers Emplois qu'il exerce aux Indes.

Ce fut cette année qu'on l'envoya en qualité d'Ambaſſadeur, auprès du Comte d'Aveiras, Vice-Roi Portugais de Goa, avec qui il conclut un Traité de Paix à des conditions fort avantageuſes pour la Compagnie.

La même année Maatzuiker préſida au jugement du fameux Procès de ce Juſte *Schouten*, Conſeiller extraordinaire des Indes, & Préſident du Conſeil de Juſtice, dont Tavernier, qui le nomme *Scot*, depeint le crime dans ſes affreuſes circonſtances, moins pour en inſpirer l'horreur qu'il mérite, qu'à deſſein d'en faire rejaillir la honte ſur toute une Nation, à laquelle ce Voyageur auroit dû plutôt faire honneur de la ſéverité de ſa juſtice en cette occaſion remarquable.

On a rapporté, ſous la Vie du Général Van der Lyn, les événemens de Ceylon, depuis 1646, juſqu'en 1650, intervalle dans lequel Maatzuiker, revêtu de la qualité de Gouverneur de cette Iſle, donna tant de preuves

MAATZUIKER. 1653. éclatantes de ſa prudence. De retour à Batavia, ayant remplacé le Sr. Caron comme Directeur Général du Commerce, le ſecond Poſte des Indes, il fit encore mieux connoitre ſes talens ſupérieurs aux Directeurs, par un Avis important qu'il leur addreſſa en datte du 18 Janvier 1651, ſur les affaires des Hollandois aux Indes Orientales.

Il parvient au Généralat, qu'il occupe vingt-cinq ans.

IL occupa ce nouveau Poſte avec la plus grande diſtinction juſqu'au 18 May 1653, qu'à la mort du Général Reinierſz, arrivée à trois heures du matin, il fut élû à ſa place une heure après, par les Conſeillers des Indes, en conformité de l'Inſtruction de 1617, & approuvé enſuite par l'Aſſemblée des Dix-ſept. S'il ſouffrit un Paſſe-droit à l'avenement de ſon Prédeceſſeur, à cauſe de ſa premiere Religion, il en fût bien dedommagé, par une Adminiſtration de vingt-cinq années entieres, qui vont nous fournir tant d'événemens intéreſſans, que pour les expoſer avec quelque ordre, il nous paroit néceſſaire de former des Articles ſéparés de chacun des Gouvernemens principaux qui y a ſervi de Théatre. On reviendra enſuite à ceux de ces événemens particuliers, qui n'auront pû y trouver place, & le tout ſera terminé par les dernieres circonſtances perſonnelles de la Vie du Général, dont nous écrivons l'Hiſtoire. Ainſi, reprenant ici le fil des affaires aux Moluques, nous le continuërons ſans interruption juſqu'à la fin de ce long terme.

Diviſion des événemens de ſa Vie.

§. I.

Département des Moluques.

Suite des affaires aux Moluques.

AU mois de Juin 1653, Vlaming remit en Mer pour chercher Madjira, dont il n'avoit point de nouvelles certaines; mais ne le trouvant plus aux Iſles de Xoula, il ſe rendit à Ternate, où pendant ſon ſéjour l'on déclara la Guerre au Roi de Tidore, qui favoriſoit les Rebelles. Cependant ſur l'avis que Madjira étoit retourné aux Iſles d'Amboine, avec trois Coracores & neuf Champans, Vlaming revint, le 10 Septembre, au Camp d'Aſſahoudi, & après avoir fait les diſpoſitions néceſſaires pour tenir en échec les Macaſſarois, qu'il ne ſe crut pas en état de pouvoir encore reduire, il ſe détermina à prendre la route de Batavia, avec le deſſein d'en ramener de puiſſans renforts.

La Guerre eſt declarée au Roi de Tidore.

Départ de Vlaming pour Batavia.

LES Ennemis reſpirant par ſon départ, voulurent ſe ſouſtraire à la faim qui les devoroit dans leur Poſte, & 400 hommes s'embarquèrent à bord de cinq Jonques; mais les Hollandois ne leur permirent pas de s'éloigner du Rivage, ſans fondre ſur eux avec tant d'impetuoſité, qu'ils s'emparèrent d'abord d'un de leurs Bâtimens. Les Macaſſarois eurent enſuite leur revanche par la faute de l'Equipage d'une Chaloupe Hollandoiſe, qui tomba entre leurs mains, & dont ils maſſacrèrent tout de ſuite huit hommes, ſans compter une douzaine de bleſſés. Cependant leurs Compatriotes, redoublant d'efforts, reprirent la Chaloupe & firent un carnage général des Ennemis. On apprit d'un des Priſonniers que leur deſſein étoit de repaſſer à Macaſſar, & qu'ils devoient être ſuivis encore de trois Champans, mais que Dain Bolecan, avec deux autres Chefs, 300 Macaſſarois

Echec des Ennemis qui vouloient ſe retirer.

rois & 250 Malais reſteroient à Aſſahoudi, dont le Major Verheiden jugea à propos de lever le blocus peu après, pour ſe fortifier ſur la Côte de Hitou & ailleurs, contre la Flotte de Macaſſar, qui étoit attenduë à tous momens. MAATZUIKER, 1653.

Celle des Coracores d'Amboine fit, dans l'intervalle, une Expédition aux Iſles des *Papous*, dont le ſuccès auroit pu être des plus heureux, ſi deux Coracores chargées des Proviſions, ne ſe fuſſent écartées du reſte de la Flotte. Ces Inſulaires infeſtoient la Mer par leurs Pyrateries, ſans être proprement attachés aux Rebelles. Ceux-ci perdoient toujours quelques-uns de leurs Partiſans. Le 6 Decembre les Orancayes de ſept Négreries ayant demandé à ſe ſoumettre, le Gouverneur Guillaume *Van der Beek*, Beau-Pere de Vlaming, les reçut en grace. Expédition contre les Iſles des Papous.

La Flotte que le dernier ramena de Batavia, à la fin de ce mois, étoit compoſée de ſix Vaiſſeaux, une Galliote, une Chaloupe & trois Tingangs. Elle avoit à bord 500 hommes ou 10 Compagnies de Soldats. Deux de ſes Vaiſſeaux s'emparèrent, près de Bouton, de 10 Jonques ennemies, chargées de riz; mais le lendemain les Hollandois perdirent un Tingang, ſur lequel il ſe trouvoit trente-deux hommes, qui furent tous maſſacrés par les Ennemis, à la reſerve de cinq hommes, qu'ils emmenèrent Priſonniers à Macaſſar, d'où ils n'obtinrent leur liberté qu'à la Paix. Retour de Vlaming avec de nouveaux renforts. Différentes rencontres avec les Jonques de Macaſſar.

1654.

Les Yachts Hollandois prirent encore, du côté de Bouro, une Jonque ennemie, à bord de laquelle 37 hommes furent faits Priſonniers & mis aux fers. Mais on manqua le reſte de la Flotte de Macaſſar en deux ou trois autres occaſions.

La diſette augmentant de plus en plus dans le Camp ennemi d'Aſſahoudi, les Kimelahas Madjira & *Haſi* ſe ſeparèrent, & le dernier paſſa à Kelang avec cinq Coracores; mais le premier joignit les Macaſſarois dans la Rivière des *Meurtriers*. Comme on parvint à détruire tous les Arbres qui ſervoient à leur ſubſiſtance, les Ennemis s'en vangèrent, le 27 Mars, en tombant ſur le Village de Louhou, auquel ils mirent le feu, tuant tout ce qui ſe préſentoit devant eux; après quoi ils voulurent auſſi attaquer la Fortereſſe, au nombre d'environ mille hommes; mais le Canon des Hollandois diſſipa bien-tôt ces furieux, qui, au bout de deux jours, ſe retirèrent à *Laala* ſur la Côte de Ceram, & s'y fortifièrent de nouveau, tandis que Vlaming, de ſon côté, faiſoit conſtruire contre eux un grand nombre de Redoutes, & prenoit par tout les meſures convenables pour ſoutenir les efforts de tant d'Ennemis qu'il ſe voyoit ſur les bras. Madjira ſe ſepare de ſes Adhérens. Les Ennemis brulent Louhou, mais ſont repouſſés.

Au mois de Juin, la Paix fut faite avec le Roi de Tidore, & Saydi revint de Ternate à Aſſahoudi, accompagné du Houkom *Tomagola*. Il amenoit 21 Coracores neuves, & 5 Jonques; mais mal pourvuës d'hommes & de vivres. Paix avec Tidore & retour de Saydi à Aſſahoudi.

Le mois ſuivant Verheiden, qui avoit reçu quelques renforts de Ternate, attaqua, le 29, les Fortereſſes de l'Ennemi à *Caboula*, & les emporta d'aſſaut, avec perte de 10 hommes tués & de 60 bleſſés. On comptoit parmi les morts un Lieutenant & trois Enſeignes. Verheiden eut un coup de feu à l'épaule gauche. Les Ennemis laiſſèrent ſur le carreau 130 Verheiden s'empare de Caboula.

MAATZUIKER. 1654. hommes; mais ces Fortereſſes n'étant d'aucun avantage eſſentiel, on les brûla peu de tems après.

Vlaming renonce à l'attaque d'Aſſahoudi.

LE dernier jour du mois d'Août Vlaming ayant fait aſſembler toutes les Coracores au nombre de 45, auxquelles ſe joignirent 8 Vaiſſeaux, 10 Chaloupes & Tingangs, ſe rendit le 6 Septembre, avec toutes ces Forces, devant Aſſahoudi; mais après avoir bien examiné la ſituation de ce Poſte, où l'Ennemi n'avoit pas moins de neuf Forts, il ſe déſiſta, pour cette fois, de ſon entrepriſe.

Arrivée du Roi de Ternate à Amboine.

SUR ces entrefaites le Roi Mandersjah, que ce Général avoit invité à Amboine, pour l'aider à reduire ſes propres Sujets rebelles, arriva de Ternate, avec le Prince Calamatta, ſon Frère & les Rois de Gilolo & de Bachian à bord d'un Yacht, qui devoit être encore ſuivi d'une Flutte & de 4 Coracores, montées de 800 Ternatois. Vlaming conſeilla à ce Prince d'attendre ici ces renforts, tandis qu'il ſe rendroit devant Laala avec deux Vaiſſeaux, & une partie des Coracores.

Défaite des Macaſſarois à Laala.

LA réſiſtance que Vlaming rencontra de la part des Macaſſarois dans ce Poſte, fut ſi opiniâtre, qu'après cinq jours de Siège, lorsqu'on en vint à un aſſaut général, ces Peuples, dont la bravoure eſt connuë, déclarèrent qu'ils ne vouloient point de quartier, prévoyant bien qu'on ne leur en feroit pas, & ſe jettant dans la Mer juſqu'à la ceinture, on les voyoit courir en forcenés entre les Chaloupes, & contre les Armes à feu des Hollandois, qui les tuoient les uns après les autres, de ſorte qu'il n'en rechapa que 60, pour aller porter à leurs amis la nouvelle de la priſe de Laala, où l'on trouva 7 Canons, 20 Mousquets & une très petite quantité de balles & de poudre. Le nombre des morts de l'Ennemi ſe montoit à 700 hommes, outre près de 400 qu'on fit priſonniers, & que Vlaming accorda, pour Eſclaves, à ceux qui s'en étoient ſaiſis. Les Amboiniens en avoient auſſi caché pluſieurs dans leurs Coracores à l'inſçu des Hollandois. C'étoit une Victoire fort importante, & d'autant plus agréable pour ces derniers, qu'elle leur avoit couté bien peu de monde.

Départ de la Flotte pour Bouton.

LE Roi de Ternate n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il abandonna le blocus d'Aſſahoudi, dont il étoit déja las, & vint joindre le Général à Laala pour le féliciter ſur ſa victoire. On réſolut de ſe rendre avec lui à Bouton, dans la vuë de ſecourir le Roi de cette Iſle, nommé *Aali*, qui avoit donné pluſieurs preuves de ſon attachement aux Hollandois. Vlaming ayant mis ordre à tout, paſſa à Macaſſar, pour s'informer ſi l'on y préparoit une nouvelle Flotte; mais il ne put s'en procurer aucun avis certain, parce qu'après la mort du Roi, & celle du fameux Régent Crayn Pantigaloon, l'élection d'un nouveau Roi occupoit alors entiérement ces Peuples. Ainſi Vlaming continua ſa route pour Batavia dans l'eſpérance d'en ramener des ſecours. Il y arriva le 6 Novembre de cette année. Dans l'intervalle, on rebâtit à neuf, ſuivant ſes ordres, la plûpart des ouvrages de la Citadelle d'Amboine.

Vlaming paſſe à Macaſſar.

Et de-là à Batavia.

Il revient à Bouton.

Mandersjah en fait dépoſer le Roi.

A ſon retour à Bouton le 17 Decembre, il fut fort ſurpris d'apprendre que Mandersjah eut fait dépoſer le Roi de cette Iſle, à la requiſition de ſes Sujets, ſi animés contre lui, qu'il ne fut pas poſſible enſuite de lui ſauver

ver la vie. Comme le mal étoit ſans remède, Vlaming étouffa ſon reſſentiment contre Mandersjah, & reconnut le nouveau Roi que ce Prince avoit établi pendant ſon abſence. MAATZUIKER. 1655.

On ſe rend maître de Tibore.

L'ANNÉE ſuivante 1655 commença par une Expédition contre *Tibore*, Village ſitué au côté occidental de *Pangeſane*. On s'en rendit maître avec tant de promptitude, que les Ennemis ſurpris ſe virent contraints de prendre la fuite dans le plus grand deſordre. On leur tua bien deux cens hommes. Leur Roi & la plûpart de ſes fils étoient du nombre des morts. Cette Action ne couta que trois hommes aux Hollandois & Ternatois, qui firent un grand butin, ſur-tout en Eſclaves, que le Général abandonna aux Soldats, pour recompenſer leur bravoure. La Fortereſſe que les Ennemis avoient conſtruite en ce lieu pouvoit paſſer pour imprenable par ſa ſituation naturelle.

Vlaming retourne à Amboine.

APRÈS quelques autres courſes dans ces parages, Vlaming ayant eu avis que les Macaſſarois d'Aſſahoudi avoient ſurpris deux Chaloupes Hollandoiſes, & infeſtoient de nouveau la Mer par leurs pyrateries, ſe hâta de retourner à Amboine, où il arriva le 22 Février. Son premier ſoin fut de renvoyer, dans la Rivière d'Aſſahoudi, un de ſes Vaiſſeaux, qui y détruiſit un grand nombre de Bâtimens ennemis. Le Commandeur Cos eut ordre de ſe rendre à Kelang, & d'y bâtir un Fort, ſur l'avis qu'on eut que Madjira s'étoit établi dans cette Iſle.

Ordres qu'il donne à tout.

Nouvelle rebellion du Prince Calamatta.

TANDIS que Vlaming mettoit ainſi bon ordre à toutes choſes, il arriva un événement des plus inopinés, qui ne pouvoit qu'embarraſſer furieuſement ſes meſures. C'étoit la nouvelle rebellion du Prince Calamatta, qui s'étoit flatté que le Roi ſon Frère l'auroit nommé Roi de Bouton, de préference à tout autre; mais, fruſtré dans ſon eſpérance, il en conçut un tel chagrin, que dès ce moment il ne chercha plus que l'occaſion favorable d'en tirer vengeance. Elle ſe préſenta bientôt dans le différend qui s'éleva ſur l'exercice de l'autorité entre le Prince *Colofino*, Amiral, & le *Gougougou Douwani*, premier Miniſtre de Ternate, que Calamatta fit inhumainement aſſaſſiner dans le Golfe de *Cajeli* de l'Iſle de Bouro, ainſi que deux autres des plus fidèles Officiers du Roi ſon Frère. Ce Prince auroit eû le même ſort s'il n'eut été averti à tems du péril qui le menaçoit: Il fut aſſez heureux de rejoindre le Commandeur Cos, à bord d'un petit Bâteau, & de ſe refugier enſuite au Château la Victoire, où il arriva le 6 Avril, avec *Bokje Bouton* ſa nouvelle Epouſe.

Occaſion de ſa révolte.

Le Roi ſe ſauve à Amboine.

Pour-parlers inutiles avec les Rebelles.

Cos ſe rendit d'abord dans la Baye de Cajeli, où il fut ſuivi, peu après, par Vlaming, pour prendre connoiſſance de l'état des choſes, & tâcher d'y apporter promptement remède. On apprit que le Prince Calamatta & ſes Adhérens s'étoient fortifiés à une demi journée en remontant la Rivière *Woabbo*, ſur laquelle Vlaming fit auſſi conſtruire une Fortereſſe, pour en boucher l'entrée & la ſortie, voyant que Colofino, qu'il avoit envoyé aux Rebelles, quoique fort ſuſpect lui-même, tardoit trop à revenir. A la fin cependant il parut, contre toute attente; mais la réponſe qu'il apportoit, n'étant rien moins que ſatisfaiſante, Vlaming renvoya l'Eſpion dont Colofino étoit accompagné, avec une replique ſéche au Prince Calamatta, qui là-deſſus déclara ſans détour, „ qu'il ne deſcendroit point vers

MAATZUIKER. 1655. „ le Général, ni n'entendroit à rien avant qu'on ne lui eut livré Man- „ dersjah, pour lui faire porter la peine qu'il avoit méritée à ſon égard". Ainſi toute négociation fut rompuë.

Vlaming retourne à Aſſahoudi.

LE Général Hollandois ayant eu avis qu'il règnoit de grandes diſſenſions entre les Ennemis à Aſſahoudi, où la diſette étoit d'ailleurs fort grande, partit le 8 de May pour s'y rendre, dans la vuë de profiter de ces circonſtances. En arrivant il trouva la Flotte des Coracores d'Amboine, forte de 37 Bâtimens, dont il envoya 30 à *Liſſabatta* & à *Hatouwe*, pour faire proviſion de *Sagou*, moëlle d'arbre qui tient lieu de pain dans ces Quartiers. Ces Coracores s'emparèrent de quelques Bâteaux qui en étoient chargés, ravagèrent *Nuniali*, & revinrent le 27, amenant priſonnier un Orancaye rebelle, que Vlaming fit pendre tout de ſuite.

Vaine tentative contre ce Poſte.

CE Général entreprit le 29 une deſcente contre Aſſahoudi, ſans pouvoir engager les Ennemis à ſe montrer en Campagne; mais étant marché plus loin, ils firent quelques ſorties, dans une desquelles Crayn *Bouta Touba*, Général Macaſſarois, perdit la vie. Dayn Bolecan, qui lui ſucceda dans le Commandement, ne paſſoit pas pour être auſſi brave, mais il ne lui cedoit rien du côté de la prudence.

Retour de Mandersjah à Ternate.

APRÈS avoir vû encore échouer cette nouvelle tentative, Vlaming prit le parti de congedier la Flotte des Coracores, & laiſſant devant Aſſahoudi quelques uns de ſes Vaiſſeaux, avec ordre d'en continuër le blocus, il jugea à propos de reconduire le Roi Mandersjah à Ternate, pour le rétablir dans ſes Etats, terminer les différends, & faire abattre en paſſant tous les Girofliers dans les Iſles de Bachian & de Machian, en exécution du Traité de 1653. Il réuſſit parfaitement à ce dernier égard, ſi important pour la Compagnie.

Meſures vigoureuſes du Général Hollandois.

A ſon arrivée à Ternate le 26 Juin, avec un nombre reſpectable de Vaiſſeaux & de Troupes, Vlaming réinſtalla d'abord le Roi Mandersjah dans la grande Salle du Fort d'Orange, en préſence de tous les Grands bien intentionnés du Royaume, & fit publier en même-tems une Amniſtie générale pour tous les Rebelles, dont il n'excepta que le Prince Calamatta, le Kimelaha *Tico*, & ſept à huit de ſes principaux Adhérens, qui s'étoient rendus indignes de cette grace. Huit à neuf autres Mutins furent condamnés à être poignardés, & parmi eux *Sadaba Sougale*, que le Prince Calamatta avoit envoyé de Bouro à Ternate, dans la vuë d'y fomenter la rebellion; mais ce ruſé Traitre fut arrêté, par le Gouverneur *Huſtaert*, & tranſporté à Amboine, d'où Vlaming le ramena ici pour en faire un châtiment exemplaire. On confiſqua au profit du Roi tous les Biens des Proſcrits. La Compagnie épargna encore les ſommes qu'elle devoit payer au Prince Calamatta, & aux autres Grands qui perſiſtoient dans la Revolte. Pendant ſon ſéjour à Ternate, Vlaming eut la curioſité de faire le tour de l'Iſle. Le Gouverneur Caſtillan de *Gamma-Lamma* vint à ſa rencontre, & l'invita fort poliment dans ſa Forteresſe, que le Général Hollandois trouva en beaucoup meilleur état que celle d'Orange.

Exécution qui ſe fait par ſes ordres.

Il revient à Aſſahoudi, dont il ſe rend maître.

TOUT étant pacifié dans l'Iſle, Vlaming en partit pour retourner à Amboine, avec trois Vaiſſeaux & deux Chaloupes. Il arriva le 22 Juillet devant Aſſahoudi, & ſe prépara auſſi-tôt à l'Aſſaut, qui fut fixé au 29.

La

La veille il ordonna des prières publiques ſur toute la Flotte, pour implorer la benediction du Ciel en faveur de cette entrepriſe. Le Lieutenant Male fut commandé, avec quatre Compagnies de Matelots, pour former l'attaque; le Capitaine Lieutenant *Van Outhoorn* eut ordre de ſe poſter ſur la Rivière avec 400 Soldats & 40 Matelots, & l'Enſeigne *Buitendyk*, à la tête de quelques Enfans perdus, devoit tâcher de grimper de nuit ſur le Rocher par le côté du Nord, & parvenu au ſommet répandre l'allarme parmi les Ennemis, tandis qu'on les attaqueroit de tous côtés. On examina de jour l'endroit où le Rocher étoit le plus acceſſible, & profitant de l'obſcurité, ces Enfans perdus le gravirent avec une peine incroyable, ſe tenant aux buiſſons & aux racines des arbres. Arrivés à 4 heures du matin au ſommet, où ils ſe trouvèrent beaucoup plus haut que la Fortereſſe des Ennemis, le Trompette, qui accompagnoit l'Enſeigne Buytendyk, ſonna l'Air favori de *Guillaume de Naſſau*, & au même tems l'Artillerie de la Flotte ayant donné le ſignal de l'attaque, les Troupes deſcendirent ſur le Rivage, & marchèrent contre les Ennemis, qui ſe voyant aſſaillis de toutes parts, ne ſongèrent qu'à chercher leur ſalut dans la fuite. Ainſi l'on ſe rendit bientôt maître de leurs Fortereſſes, qui s'étoient accrues à neuf, & l'on y trouva 30 baſſes & fauconneaux, avec 4 petites pièces de métal, mais peu de butin. Cette Victoire ne couta aux Hollandois que deux hommes tués, outre quelques bleſſés, & parmi eux le brave Lieutenant François Male, qui en mourut auſſi peu de tems après. Les Ennemis ne perdirent perſonne, s'étant tous ſauvés ſur le *Roodenberg*, ou la *Montagne rouge*, occupée par les Inſulaires de Bonoa, qui y avoient deux Fortereſſes. Mais, trop petites pour contenir tant de monde, les premiers ſe retirèrent ſur la Montagne de *Calike*; Les derniers, las de la Guerre, demandèrent grace & l'obtinrent, pour animer d'autres à ſuivre le même exemple.

MAATZUIKER. 1655.

Les Ennemis ſe ſauvent à Calike.

Il reſtoit à réduire encore les Ennemis à Calike. On y marcha le 5 Août avec 350 hommes, ſous la conduite d'un Prêtre Maure, qui après avoir deſerté le parti des Rebelles, s'étoit offert de livrer le Prince Saydi aux Hollandois, à qui il donna ſon fils pour otage. Ce Traitre fit ſi bien qu'on ſe rendit non ſeulement maître de ce Poſte, mais qu'on ſe ſaiſit encore de Saydi, de ſa femme & de ſon fils. Le Prêtre, marchant à la tête de l'Avant-garde, fut le premier à mettre la main ſur ce Prince, qui, beaucoup plus robuſte que lui, l'auroit terraſſé en un inſtant, ſi l'un des Soldats, volant à ſon ſecours, n'eut porté, à Saydi, un grand coup de ſabre à la jambe gauche, ce qui l'ayant fait tomber avec ſon Adverſaire, on ſe jetta ſur lui, & tandis qu'il ſe debattoit encore, *Tabalile*, Capitaine Ternatois, lui coupa le pouce de la main gauche pour avoir ſa bague. On le porta au Général Hollandois, qui auroit bien ſouhaité de le conſerver en vie pour lui donner la mort qu'il avoit méritée, & le faire ſervir d'exemple aux autres Rebelles; mais la perte du ſang qui couloit abondamment de ſes bleſſures, l'avoit rendu ſi foible, que paroiſſant ſans mouvement, Vlaming lui pouſſa juſqu'à trois fois la hampe de ſa pique dans la bouche, en lui diſant par raillerie; *Dormez-vous Mr. l'Amiral? Allons! reveillez vous*; mais il n'en reçut point de réponſe. A peine Saydi eut-il une

Mort du Prince Saydi.

ſeule

MAATZUIKER. 1655. seule fois ouvert les yeux, qu'il les referma tout de suite, en détournant la tête avec le dernier mépris, pour ne point voir le plus grand de ses Ennemis. On l'abandonna là-dessus à la fureur des Soldats, qui pour se venger de toutes les fatigues qu'il leur avoit fait essuyer pendant si longtems, le meurtrirent de coups, encore vivant, ensuite le hachèrent en pièces, & précipitèrent ses membres du haut en bas de la Montagne.

TELLE fut la fin du fameux Prince Saydi, Grand Amiral de Ternate, & principal Chef des Rebelles. Son fils, âgé de quatorze ans, fut transporté à Batavia, & sa femme renvoyée dans l'Isle de Bonoa sa Patrie.

Fuite des Macassarois.

LES Macassarois ne perdirent à cette occasion que vingt hommes, la plûpart ayant encore eû le bonheur de se sauver, & la négligence d'un Enseigne, à qui Vlaming avoit confié la garde du Pas de *Tanouno*, acheva de favoriser leur retraite jusqu'à *Hatoupetola*, près de Lissabatta; mais le 24, ils y furent attaqués par l'Enseigne *van Mamalo*, & les Montagnards Alfourois, avec tant de succès qu'il ne s'en échappa qu'un très petit nombre. La plûpart furent tués. L'Amiral ou Général Dain Bolecan, le Vice-Amiral, *Malim Bougis*, le Chef d'Escadre *Karalesa*, l'Epouse legitime de Madjira, & une de ses Concubines, étoient parmi les morts, & l'on fit Prisonniers deux Frères de Dain Bolecan, avec quelques femmes, sœurs & enfans des principaux Macassarois, que Vlaming envoya au Roi de Ternate, pour en faire ce qu'il jugeroit à propos. On saisit encore, en d'autres rencontres, environ 250 Fugitifs de la même Nation, qu'on employa depuis avec fruit aux travaux des Fortifications d'Amboine.

Leur défaite totale.

Soumission des Kelangois.

TROIS jours avant cette défaite, les Kelangois aussi las de la Guerre que de leur Kimelaha *Dagga*, Frère de Madjira, avoient apporté la tête de ce Chef au Général Hollandois, qui à ce prix voulut bien les recevoir en grace. Ainsi il ne restoit plus, des principaux Rebelles, que le Prince Calamatta, le Kimelaha Hasi, & Madjira, dont la puissance n'étoit pas fort à craindre. Les deux premiers continuoient leur séjour à Cajeli dans l'Isle de Bouro; mais le dernier, qui ne pouvoit point les souffrir, & qui avoit entiérement joué son rolle, se tenoit à *Wayssamma*, n'attendant que l'occasion de repasser à Macassar, ou de se retirer ailleurs.

VLAMING ayant les mains plus libres, se rendit dans le Golfe de Cajeli, dont il fit fermer la Rivière & tous les Canaux par de gros cables, & des abattis d'arbres, mit une garde de 46 hommes dans le Fort, & y laissa quelques Bâtimens, pour couper toute retraite aux Ennemis; Ce Général passa ensuite à Bouton, dont il trouva la Fortereſſe *Djangan Kata* détruite, la Garnison Hollandoise, après sept assauts, s'étant fait sauter avec plus de deux cens Macassarois qui y étoient entrés. La Flotte, qui en avoit formé le Siége, étoit composée de 700 Bâtimens montés de 20 mille hommes. Le Roi de Bouton avoit été obligé de se rendre tributaire de celui de Macassar; malheur dont le premier attribuoit la faute au Commandeur *Roos*, qui, contre ses avertissemens reïterés, avoit abandonné trop tôt le Détroit de Bouton, quoiqu'il ne l'eût fait que par l'ordre exprès de son Chef, qui ne prévoyoit pas alors que le danger fut si proche; mais comme il n'y avoit plus de remède, ce dernier partit là-dessus pour Macassar, dans l'intention d'en tirer vengeance.

Sort fatal des Hollandois à Bouton.

Il arriva, le 1er d'Octobre, devant la Ville, où il envoya d'abord un de ſes Priſonniers, chargé de porter, au Prince *Crongron*, le Plan de la priſe d'Aſſahoudi, & le poignard de Malim Bougis, Vice-Amiral de Macaſſar, tué à l'attaque de Hatoupetola. Ce préſent inſultant lui fut renvoyé par le même Meſſager, ſans autre réponſe, & les Macaſſarois n'ayant point voulu accepter ſon défi de venir avec tous leurs Bâtimens contre ſon ſeul Vaiſſeau, Vlaming, après une vive canonade ſur la Ville, ſe vit obligé de retourner devant Bouton, où il ne mouilla qu'au bout d'un mois. Pendant ſon abſence Roos y étoit revenu, & avoit laiſſé dans l'Iſle des traces de ſa fureur en apprenant le ſort de ſes Compatriotes. Vlaming fut d'autant plus fâché de cette conduite, qu'il manquoit d'eau, & que les Inſulaires effrayés ne lui accordoient plus aucune confiance.

MAATZUIKER. 1655.

Vlaming va défier le Roi de Macaſſar.

Il revient à Bouton.

A peine fut-il parti d'ici qu'il apprit avec un redoublement de chagrin, la mort de deux des meilleurs Officiers de la Compagnie, Verheiden & Buitendyk, dont on a vanté plus d'une fois la bravoure. Le premier ayant été nommé Commandant du Fort de *Solor*, avoit entrepris le Siége d'*Amakone*, Place Portugaiſe dans l'Iſle de *Chimaar* près de *Timor*; mais, lâchement abandonné de ſes Soldats, dans une ſurpriſe des Ennemis, il fut taillé en piéces. Le ſecond, ſe trouvant dans ſon Tingang ſur la Côte de Macaſſar, éloigné des Vaiſſeaux, ſe vit tout-à-coup environné par 30 Bâtimens ennemis, dont il coula à fond un des principaux, en mit un autre hors de combat, & ſoûtint vigoureuſement les efforts de ce grand nombre d'Ennemis pendant longtems, juſqu'à ce qu'enfin le feu ayant pris à ſes poudres, il ſauta en l'air, avec 24 Soldats dont il étoit accompagné, quoique d'autres prétendent, avec autant de vraiſemblance, qu'il périt par les armes des Macaſſarois.

Mort de Verheiden & de Buitendyk.

Les Vaiſſeaux diſperſés de la Flotte de Vlaming ne le rejoignoient que pour lui apporter de mauvaiſes nouvelles. Une des plus fâcheuſes fut le départ de la Flutte *Hillegaartsberg*, & de 7 Yachts à Rames, ou Chaloupes, qui, dans une tempête, avoient fait route vers Batavia, peut-être moins par néceſſité, que par mécontentement contre Roos, dont on connoiſſoit l'humeur farouche & incommode. Celui-ci, qui avoit cherché Vlaming juſques devant Macaſſar, revint auprès de lui au mois de Novembre, dans le Détroit de Bouton, avec 2 Vaiſſeaux & 2 Chaloupes. Comme il étoit d'ailleurs homme de tête & entreprenant, l'Amiral jugea à propos de l'envoyer à Solor, pour l'oppoſer aux Portugais, & le Capitaine Lieutenant *Keller* eut ordre en même tems de ſe rendre aux Iſles de Xoula avec 7 Chaloupes, parcequ'on craignoit que Calamatta, obligé d'abandonner Bouro, ne cherchât à s'établir dans ces Iſles.

Autres diſgraces.

On ne tarda pas d'apprendre que ce Prince s'étoit en effet échappé de Bouro, dès le mois d'Octobre, avec onze Bâtimens neufs & un grand nombre d'Inſulaires, à la faveur d'un Canal qu'il avoit fait creuſer au deſſus du Fort Hollandois, pour paſſer de la Riviere Woabbo dans une Crique d'eau ſalée, d'où ayant gagné la Mer, il ſe rendit d'abord à Manipa, dont il ſe flattoit d'attirer à ſon parti les Habitans; mais il en fut ſi bien reçu, qu'il ſe vit obligé de ſe retirer avec perte de quelques hommes tués & bleſſés. Le Roi de Bachian, qui ſe trouvoit parmi ces derniers, mourut enſuite de ſa bleſſu-

Calamatta ſe ſauve aux Iſles de Xoula.

Le Roi de Bachian eſt bleſſé à mort.

MAATZUIKER. 1655. bleſſure. Calamatta étoit paſſé à Xoula *Beſi*, d'où après avoir fait main baſſe ſur tous les ſujets fidéles au Roi ſon Frère, & amis des Hollandois, le mauvais tems l'avoit contraint de relâcher à Bachian, avec l'eſpérance de porter auſſi les Habitans à la revolte; mais, trompé dans ſon attente, il revint à Xoula Mangoli, s'empara du Village de ce nom, & de celui de Waytima, dont les deux Sengadis furent forcés de ſe ſauver dans les Bois avec leur monde.

SUR ces entrefaites Vlaming parut au commencement de Decembre devant Xoula Mangoli, où il fut ſuivi le 16 par Keller, qui depuis ſon départ du Détroit de Bouton avoit cauſé beaucoup de dommage aux Ennemis. Calamatta s'étant retiré ſucceſſivement de Mangoli & de *Fockoëve*, Vlaming, dans l'incertitude où étoit ce Prince, laiſſa le Capitaine Lieutenant Van Outhoorn avec une Flutte devant Xoula *Teljabo*, pour avoir l'oeil ſur les demarches des Rebelles, & retourna lui-même à Bouro, pour retirer la Garniſon du Fort, qui ignoroit encore la fuite du Prince Calamatta.

1656. IL revint à Amboine le 3 Janvier 1656. Un mois après on y reçut la nouvelle de la Paix concluë entre l'ancien Gouverneur Van der Beek & le Roi de Macaſſar, à des conditions fort avantageuſes pour ce Prince. On y avoit ſtipulé que les Priſonniers de part & d'autre ſeroient remis en liberté, à l'exception de ceux qui auroient changé volontairement de Religion; que le Roi pouvoit recevoir à Macaſſar autant de Mutins d'Amboine qui ſeroient diſpoſés à s'y rendre, & qu'il lui ſeroit libre d'exiger le payement des ſommes qui lui étoient dues de la part de ces derniers. Il y avoit encore d'autres Articles également favorables aux Macaſſarois, & qui chagrinoient beaucoup Vlaming, dans un tems où il triomphoit des Ennemis à Amboine.

Paix avec le Roi de Macaſſar.

Réunion des Chefs rebelles à Bouro.

LES Chefs des Rebelles, privés des ſecours de Macaſſar, paroiſſoient faciles à reduire. Cependant ils s'étoient réunis à Bouro, où peu s'en fallut que le Prince Calamatta & Madjira ne tombaſſent entre les mains du Capitaine Lieutenant David *Perdrix*, qui s'empara d'un Bâtiment où étoit le Roi de Gilolo, qu'il fit priſonnier avec 30 hommes. Ce Prince avoit fait trop de mal pour lui accorder quelque grace; mais, dans la crainte que ſa mort ignominieuſe n'excitât de nouveaux troubles, Vlaming donna ordre, au Capitaine Lieutenant Perdrix, de le jetter ſecrettement dans la Mer, lui & 25 de ſes gens. On n'épargna que les femmes & les enfans.

Le Roi de Gilolo pris, eſt jetté dans la Mer.

Calamatta repaſſe aux Xoulas, & delà à Macaſſar.

L'OBJET du retour du Prince Calamatta n'étoit que d'enlever des Otages pour s'aſſurer de la fidélité des Habitans. Il ſe rendit enſuite à Xoula Beſi, d'où il paſſa peu de tems après à Macaſſar, emmenant un grand nombre d'Inſulaires qu'il vendit pour l'eſclavage.

Départ de Vlaming pour Batavia.

AU mois de May Vlaming, relevé par le Sr. Huſtaert, Gouverneur des Moluques, partit pour Batavia, après avoir fait, à Amboine, divers arrangemens politiques, dans le but d'affermir de plus en plus l'état de cette Colonie. Il créa un nouveau Conſeil national, compoſé des Orancayes Chrêtiens & Maures de Leytimor & de Hitou, où il fit tranſporter tous les Habitans de Houwamohel, de Bonoa & de Kelang, aſſigna, à leurs principaux Chefs, des Logemens près du Château, & diſperſa tellement ces Peuples, que les Perſonnes d'une même famille ne pouvoient plus avoir aucune

cune communication enſemble. Le bonheur, qui avoit accompagné juſqu'ici Vlaming, ſembla l'abandonner en quittant Amboine; Il perdit un de ſes Yachts par le mauvais tems, & l'expédition qu'il avoit méditée contre les Portugais de Timor, fut ſans ſuccès. Cependant il ramena les debris de ſa Flotte à Batavia, & ſervit depuis dans la Guerre de Bantam, où il donna encore de nouvelles preuves de ſa bravoure. MAETSUYCKER. 1655.

Son Succeſſeur fit, au mois de Novembre de cette année, une Convention avec les Peuples de la Côte Orientale de Ceram, qui avoient demandé à renouveller le Traité conclu l'année précedente & leur hommage à la Compagnie; mais ces derniers engagemens ne furent pas mieux obſervés. Paix avec les Ceramois Orientaux.

Le 17 Janvier 1657, on eut avis que les affaires du Prince Calamatta ſe trouvoient dans le plus mauvais état à Macaſſar, la Cour même ayant pris parti contre lui en faveur de Madjira, qui avoit juré de vanger la mort de ſon Frère, étranglé par les ordres de ce Prince. 1657. Mauvais état du Prince Calamatta à Macaſſar.

Pour aſſurer d'autant mieux la tranquillité d'Amboine, le Gouverneur Général ordonna d'envoyer à Batavia tous les Orancayes des Peuplades qui avoient été reçuës en grace, & leſquels, avec leurs femmes & leurs enfans, étoient au nombre de 282 perſonnes. Maatzaiker imagina encore un autre moyen dans le même but de tenir en reſpect les Habitans; Ce fut de ne leur payer que 25 pour Cent du montant de la recolte du Girofle, qui avoit été fort abondante cette année, & de continuër par la ſuite à leur retenir toûjours une partie des Sommes qu'ils auroient à prétendre de la Compagnie. Moyens pour aſſurer la tranquillité à Amboine.

Le Conſeil de Batavia, ſachant que les Habitans de la Côte Orientale de Ceram, malgré leurs engagemens, ne ceſſoient de favoriſer les Emmenis, & de leur accorder azyle, donna ordre, au Gouverneur Huſtaert, de faire conſtruire une Redoute dans leur Pays. Un Commis, nommé *Damen*, y fut envoyé avec quatre Coracores, & les matériaux néceſſaires à cet effet; mais ayant trouvé 1500 hommes aſſemblés pour s'oppoſer à ſon entrepriſe, il ſe vit contraint de s'en retourner, & le mauvais tems lui fit perdre ſes quatre Coracores. Cependant il eut le bonheur de ſe ſauver avec la plus grande partie de ſon monde. Quelque tems après, Herman Van Outhoorn parvint néanmoins à bâtir, ſur le Roc de *Gouli-Gouli*, un petit Fort de bois, qui fut enſuite revêtu de murailles. Guerre contre les Peuples de Ceram.

Les Habitans, qui avoient pris la fuite & s'étoient retirés dans l'Iſle de Goram, commirent divers meurtres contre les Hollandois, à qui ils enlevèrent huit Coracores, que les Inſulaires, qui les montoient, avoient lâchement abandonnées. Le Gouverneur fit faire le procès aux Chefs, qui furent condamnés à être promenés par la Ville en habits de femmes, & à payer une amende de cent écus; Une Chaloupe Hollandoiſe, ſurpriſe par les Goramois, & ne voyant aucun jour à ſe ſauver, ſe fit ſauter en l'air avec 12 de ces Inſulaires. Les Macaſſarois avoient approviſionné de riz leur Iſle, dont le Rivage étoit défendu par trois petits Forts. 1658.

Les affaires des Hollandois avoient pris une meilleure tournure à Bouro. Les Kimelahas Haſi & Tico, reduits à l'extrêmité, ayant demandé à faire leur paix, le Gouverneur accorda le pardon au premier, qui parut au mois d'Octobre au Château la Victoire, avec pluſieurs Orancayes, qu'on reçut égale- Les Kimelahas Haſi & Tico ſont reduits.

MAATZUIKER. 1659. également en grace à certaines conditions. Tico, craignant encore trop la colére de ſon Roi, ſe tenoit caché dans les bois; mais on le ſaiſit quelque tems après. Il fut envoyé enſuite à Batavia, & remis en liberté depuis.

Grand renfort de Batavia. On reçut de cette Ville un renfort conſiderable de 4 Vaiſſeaux, 2 Chaloupes, & 400 Soldats, dont on envoya une partie à Banda & l'autre à Ternate. La Flotte des Coracores ayant été aſſemblée, le Gouverneur d'Amboine ſe rendit, au mois d'Octobre 1659, devant Goram, où après quelques eſcarmouches meurtrieres on s'empara d'un des Forts de cette Iſle, & l'on fit un grand nombre de Priſonniers. Au mois de Fevrier les Habitans de Goram, de *Ceram-Laout* & de *Keffing*, las de la Guerre, firent leur Paix, ce qui acheva de rendre la tranquillité générale dans le Gouvernement d'Amboine.

Paix avec les Ceramois.

1663. Départ des Eſpagnols des Moluques. Les Eſpagnols, dont l'Etabliſſement aux Moluques étoit devenu plus onereux que profitable, prirent, en 1663, le parti d'évacuër tous les Forts qu'ils tenoient encore dans les Iſles de Ternate & de Tidore, & de ſe retirer à Manille.

1669. Guerres & Conquête de Macaſſar. Le Roi de Ternate, tranquille Poſſeſſeur de ſes Etats, par la faveur des Hollandois, les ſervit depuis fort fidélement dans les deux Guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les Macaſſarois juſqu'en 1669, & dont il retira auſſi de grands avantages. Le Prince Calamatta ſon frère, qui avoit fixé ſon ſéjour à Macaſſar, s'étoit reconcilié avec lui, & on le verra reparoître à Batavia parmi le nombre des Princes, qui y furent conduits en triomphe après la Conquête de l'Iſle de Celebes.

1674. Violens tremblemens de Terre à Amboine. La Guerre ayant ceſſé de toutes parts dans ces Quartiers Orientaux, un autre fleau ravagea les Iſles d'Amboine pendant les années 1671, 1673 & 1674, qui furent accompagnées de diverſes ſecouſſes de tremblemens de Terre les plus furieuſes qu'on y eut encore reſſenties. Le dommage qu'elles cauſérent étoit immenſe. La plûpart des Maiſons furent renverſées & 2322 perſonnes enſevelies ſous leurs ruines, ou périrent d'une autre maniere.

1675. Mort du Roi de Ternate. En 1675, mourut le Roi Mandarsjah, auquel ſucceda ſon Fils aîné *Kaitsjili Sibori*, communément appellé le Roi *Amſterdam*, qui renouvella tous les Traités conclus entre la Compagnie & ſes Ancêtres; mais les écarts de ce jeune Prince rendirent ſon régne auſſi malheureux pour lui-même, que pour ſes Sujets.

§. II.

Département de Macaſſar, ou de l'Iſle Celebes.

Critique de l'Hiſtoire de Macaſſar par Gervaiſe. Dans le récit des grands évenemens, qui vont fournir le ſujet de cet Article, nous écarterons d'abord les fables que contient l'*Hiſtoire de Macaſſar*, de l'impudent Abbé *Gervaiſe*, qui n'ayant jamais été à l'Iſle de Celebes, ne conſultoit que ſa paſſion contre les Hollandois, & écrivoit ſur des rapports auſſi faux que malicieux. Gautier *Schouten*, témoin oculaire des faits qu'il raconte, reputé par ſa bonne foi & ſon exactitude, mérite plus de credit à tous égards. Commençons par repréſenter, dans les

les propres termes de ce célebre Voyageur, la véritable cauſe de la Guerre, qui fut portée de ſon tems à l'Iſle de Celebes. MAATZUIKER. 1660.

„ IL n'y a point de Peuple, dit-il, qui ait jamais marqué tant d'infidélité „ & de barbarie, contre les Hollandois, que celui de Macaſſar, ni qui ait „ tant de fois violé ſa foi & ſes promeſſes. L'expérience a fait connoître „ que lorſqu'ils nous flattoient le plus, & qu'ils nous témoignoient le plus „ d'amitié, ils étoient ſur le point de faire éclater quelque nouveau trait „ de perfidie. Il eſt vrai, qu'outre leur naturel, ils y étoient excités par „ les Portugais, qui, ſous prétexte de les ſecourir, ſe mettoient en poſſeſ- „ ſion de leurs Fortereſſes, en bâtiſſoient de nouvelles, & nous repréſen- „ toient comme des troupes de Pirates & de Voleurs, l'écume des Peuples, „ gens qui vouloient vivre ſans Princes & ſans Rois, & qui ſe croyoient „ tout permis, mais qu'on pouvoit aiſément détruire, ſi les Macaſſarois „ vouloient l'entreprendre". Cauſe de la Guerre des Hollandois contre Macaſſar.

LA part que les Macaſſarois prirent dans les troubles d'Amboine, prouve ſuffiſamment quelles étoient les diſpoſitions de ces Peuples, qui ne firent ſervir les avantages de la Paix de 1656 qu'à inquiéter de plus en plus les Hollandois. Enfin, ceux-ci, dont la patience étoit pouſſée à bout, formèrent le projet de ſe vanger une bonne fois de ces perfides Inſulaires. Le ſecret de l'entrepriſe fut gardé long-tems, & au départ de la Flotte le bruit couroit encore, à Amboine, qu'elle alloit à Solor & à Timor, pour chaſſer les Portugais des petites Fortereſſes qu'ils occupoient dans ces deux Iſles. L'Armée Hollandoiſe étoit de 33 voiles, qui conſiſtoient en 22 Vaiſſeaux, 3 Galions, & 8 Chaloupes, ſur leſquels on avoit embarqué 1200 Européens, diviſés en Compagnies de 50 hommes, & plus de 400 Noirs d'Amboine, d'Oomi & de Naſſalau. Schouten admira les impreſſions de la crainte, dans le changement qui ſe fit tout d'un coup parmi ces Indiens, lorſqu'après avoir compté d'aller à Solor & à Timor, pour y combattre une poignée d'Ennemis, ils entendirent nommer Macaſſar, dont ils connoiſſoient les Habitans pour une Nation fort belliqueuſe. „ Ils de- „ meurèrent auſſi interdits, que s'ils euſſent été condamnés à la mort. Un „ de leurs principaux Capitaines, qui mangeoit à la table des hauts Officiers „ Hollandois, n'avoit pas voulu goûter de viande, parcequ'il avoit fait „ vœu, diſoit-il, que la première qu'il mangeroit, ſeroit la cervelle rô- „ tie & les yeux des Ennemis qu'ils auroient tués: mais il devint muet „ comme les autres, en apprenant qu'on alloit à Macaſſar; & chacun „ d'eux ſe crut mené à la boucherie". Les Amiraux *van Dam* & *Truitmans* furent d'abord détachés avec les Vaiſſeaux la *Meuſe* & le *Breukel*, pour faire des propoſitions de paix au Roi de Macaſſar. Deux jours s'étant paſſés ſans recevoir de leurs nouvelles, la Flotte, qui tenoit encore la Mer, s'avança juſqu'à *Tanakeke*, & ſe prepara pour attaquer les Places le long de la Côte. On empruntera ici, de Schouten, les circonſtances du combat qui fut livré aux Portugais. „ Le 10 de Juin 1660, nous joignîmes, dit- „ il, au commencement de la nuit, & au clair de la Lune, les deux Na- „ vires de nos Amiraux. Lorſque nous eûmes mouillé autour d'eux, ils „ nous firent ſçavoir ce qui s'étoit paſſé. Ils avoient trouvé, au Quartier „ des Portugais, ſix Vaiſſeaux de cette Nation, richement chargés, qui „ étoient

Force de l'Armée Hollandoiſe.

Timidité des Noirs.

Récit de la défaite des Portugais.

MAATZUIKER. 1660. „ étoient venus, depuis peu, de Macao, pour ſe remettre en Mer au „ premier jour, & continuer leur route vers Goa. Cette priſe étoit trop „ avantageuſe, pour la laiſſer échapper. Il fut donc réſolu qu'on feroit „ voir un échantillon du courage des Hollandois, devant le Palais du Roi „ de Macaſſar, à la vûe & aux yeux de toute ſa Cour, & qu'on ne don- „ neroit pas aux Portugais le tems de ſe reconnoître, pour éprouver s'ils „ ſçauroient ſoûtenir, comme ils l'avoient tant de fois publié à cette „ Cour, que les Hollandois n'étoient que des Faquins & des Lâches. „ Dès que le jour eut commencé à luire, les deux Amiraux Hollandois „ portèrent ſur la Flotte Portugaiſe; & pour compliment, ils lui envoyè- „ rent toutes leurs bordées. Les Portugais étoient déja en état de dé- „ fenſe; & d'abord ils firent aſſez bien leur devoir. On ne vit que feu & „ flammes autour des Combattans. La Ville de Macaſſar & la Fortereſ- „ ſe, nommée *Samboupo*, retentiſſoient du fracas de l'Artillerie; & le „ Roi voyoit que ſous ſes yeux, deux Vaiſſeaux en oſoient attaquer ſix „ des Portugais, dans ſes Ports & ſous ſes Remparts. Des milliers d'Ha- „ bitans attendoient, ſur le rivage, de quel côté la Victoire alloit ſe dé- „ clarer; lorſqu'une étincelle, qui tomba ſur la poudre de l'Amiral des „ Portugais, le fit ſauter en l'air.

„ Deux autres de leurs Vaiſſeaux, qui ne purent ſe garantir de la flam- „ me, brûlèrent juſqu'à fleur d'eau, & ſautèrent auſſi; tandis que les Equi- „ pages, s'étant jettés à la Mer, ou dans de petits Bâtimens, gagnèrent „ aſſez heureuſement le rivage. Enfin, deux autres qu'on pourſuivoit, „ ſe firent échouer ſur la Côte; & le ſixième, qui ſe nommoit *Notre-Dame* „ *des Remèdes*, fut le ſeul qui tomba au pouvoir des Hollandois. Ils le trou- „ vèrent chargé d'étoffes de ſoye, de bois de ſandal, & d'autres mar- „ chandiſes de la Chine. Après l'avoir fait armer, ils changèrent ſon nom „ de Notre-Dame des Remèdes, en celui de *Remèdes Hollandois*. La perte „ de leur côté ne monta qu'à quatre hommes, & le double de bleſſés. „ Ils ignorèrent combien il étoit mort de Portugais, quoiqu'ils ne puſ- „ ſent douter que l'Artillerie & les flammes n'en euſſent fait périr un „ grand nombre".

Priſe de Panakoke. Cette Victoire fut immédiatement ſuivie d'une double attaque des Forts de *Panakoke* & de Samboupo, où étoit le Palais du Roi, dont les Troupes, aidées des Portugais, firent une réſiſtance des plus vigoureuſes. Tandis que toutes les forces ennemies s'avançoient vers la dernière de ces Places, on fit une deſcente, pour marcher droit à la première. Le peu de monde, qui y étoit reſté, n'eut pas même le tems d'en ſortir, vû la promptitude avec laquelle les Hollandois ſe rendirent maîtres des portes, paſſant au fil de l'épée tous ceux qu'ils rencontrèrent dans la Place.

Schouten raconte à cette occaſion, „ qu'un Soldat Hollandois, achar- „ né au combat, furieux, ſans doute, & tranſporté hors de lui-même, „ trouvant dans ſon chemin une femme de Macaſſar, avec un enfant entre „ ſes bras, qu'elle tâchoit de conſerver, le lui arracha & lui perça inhu- „ mainement le cœur. La mère, tranſportée à ſon tour, prit un cris, „ eſpece de poignard, & l'alla plonger dans le ſein du Soldat, qui tom- „ ba mort d'un ſeul coup. Mais cette généreuſe femme fut tuée à l'in-

„ ſtant

„ ſtant par d'autres Hollandois, qui preſque tous n'étoient plus maîtres „ d'eux-mêmes". Schouten juſtifie leur fureur par la certitude où ils étoient, que la multitude de leurs Ennemis les accableroit, s'ils ne faiſoient des efforts extraordinaires. MAATZUIKER. 1660.

On ſe hâta de mettre la Place en bon état de défenſe. L'Armée ennemie ne tarda pas d'y revenir pour en faire le Siége. Le Combat fut rude, mais enfin il ſe decida à l'avantage des Hollandois. Ils reſtèrent maîtres de Panakoke leur Conquête, & la Paix fut ſignée au mois de Novembre 1660. Cependant les Macaſſarois recommencérent bientôt à exercer toutes ſortes de violences, de perfidies & de cruautés contre les Hollandois. C'eſt le témoignage qu'en donne Schouten, & Valentyn le confirme par quelques particularités, qui repandent beaucoup de jour ſur les circonſtances de cette nouvelle Guerre, relatives aux Rebelles de l'Iſle, amis des Hollandois. Conclusion de la Paix.

En 1665, le Roi de Macaſſar envoya, à Bouton, un Corps de dix mille hommes, qui attaquèrent leurs Places, & maltraitèrent leurs gens. Peu de mois auparavant, quelques-uns de leurs Vaiſſeaux ayant fait naufrage ſur ſes Côtes, ſes Sujets maſſacrèrent inhumainement ceux qui avoient échappé à la fureur des ondes, & pillèrent à l'ordinaire leurs marchandiſes. Tel fut le ſort des Navires la *Baleine* & la *Lionne*. Preſque dans le même-tems, un Prince de Macaſſar eut l'audace de donner un ſoufflet au Chef du Comptoir Hollandois, qui reclamoit l'aſſiſtance du Roi, au ſujet du dernier de ces Vaiſſeaux. Un affront ſi ſenſible ne permit pas, à ce Chef, de s'arrêter plus longtems dans un lieu où ſa Nation ne trouvoit ni ſûreté ni juſtice. Lorſqu'il s'embarqua pour retourner à Batavia, un Noble *Bonguis*, nommé Raja *Palaka*, partit ſecrétement avec lui, plein de projets de vengeance contre le Roi *Haſſan-Oudin*, dont il avoit reçu quelque mécontentement particulier, ſans compter le double motif qui l'engageoit à fuïr une Cour, où ſon Ayeul & ſon Père, qui en occupoient les premières Charges, ſous le règne de *Sombanco*, avoient fini leurs jours par les plus cruëls ſupplices. 1665. Nouvelle rupture du Roi de Macaſſar.

Ce jeune homme, arrivé à Batavia, fit ſes plaintes au Conſeil, implora ſon ſecours, indiquant en même-tems les moyens de ſe rendre maître de Macaſſar, & de vanger les outrages faits à la Compagnie, au ſervice de laquelle il offroit de s'employer de toutes ſes forces. On ſe concerta avec lui, & l'on réſolut de faire partir inceſſamment une puiſſante Flotte, ſous les ordres de l'Amiral *Speelman*; mais il fut trouvé bon d'envoyer, en attendant, Raja Palaka à Macaſſar, où l'on ne ſavoit encore rien de ſon évaſion, pour y aſſembler ſon monde; ce qu'il fit avec tant d'imprudence, qu'il ſe ſeroit vû en danger éminent de perdre la vie, s'il ne ſe fut ſauvé à tems à Bouton, d'où le Roi de Goa l'ayant fait reclamer, par ſes Ambaſſadeurs, ſans pouvoir l'obtenir, ce Prince y envoya, en 1666, une Flotte de 25 mille hommes, avec menace de ſaccager l'Iſle, ſi on ne le remettoit entre ſes mains. Le Roi de Bouton, aſſiégé par cette Armée, fut obligé de chercher ſon ſalut dans les montagnes. Les Ennemis s'étant mis à ſa pourſuite, il n'auroit pas pû y tenir longtems; & c'en étoit fait de Raja Palaka, ſi la crainte ne lui eut inſpiré d'aſſurer ce Prince, qu'il avoit On ſe prépare à lui faire la Guerre. 1666.

des

MAATZUIKER. 1666. des avis positifs, que l'Amiral Speelman seroit à Bouton, au plus tard dans sept à huit jours. Là-dessus le Roi demanda un délai pour ce court espace de tems, sous prétexte qu'il lui étoit impossible de faire résoudre, si promptement, ses Montagnards à l'extradition de Raja Palaka, quoiqu'il y fut entièrement disposé lui-même. Ce délai lui avoit été accordé, lorsque Speelman parut, le sixième jour, avec sa Flotte. Nous n'avons qu'à suivre ici une Relation très-autentique de cette Expédition memorable (*a*).

Relation de cette Expédition.

„ L'AMIRAL Speelman, qui avoit mis à la voile, de Batavia, le 24 „ Novembre, avec treize Vaisseaux, montés de cinq cens Soldats Hollan„ dois, trois cens Indiens, & des Matelots au-delà de l'ordinaire, étant „ arrivé, le 19 Décembre, à la vûe de Macassar, reçut, le lendemain, „ dans son bord, deux Députés, qui lui apportoient, de la part du Roi, „ mille cinquante-six mazes d'or, que ce Prince avoit promis pour le mas„ sacre des Hollandois, & mille quatre cens trente-cinq reales pour le „ pillage du Vaisseau la *Lionne*; mais ayant refusé de faire soûmission à la „ Compagnie, on fut obligé de lui déclarer la Guerre, d'autant plus qu'on „ sçavoit que ce Prince avoit envoyé une puissante Flotte du côté de „ Bouton, il y avoit environ six semaines. Aussi-tôt les Vaisseaux Hol„ landois arborèrent le pavillon rouge, & passant devant la Ville de Ma„ cassar, se rendirent au Sud de l'Isle, pour y faire tout le dégat qu'il leur „ seroit possible.

„ L'AMIRAL étant arrivé au Golfe de *Turate*, y fit une descente, avec „ deux Compagnies d'Infanterie Hollandoise, & tous les Bouguis qui é„ toient repartis sur sa Flotte. Après avoir réduit en cendres dix Habi„ tations, grandes & petites, quantité de pady & de riz, & une Jonque „ neuve, armée en guerre, il revint le soir à bord, chargé de dépouilles, „ emmenant quatorze prisonniers, avec autant de têtes de ceux qui a„ voient été tués dans cette rencontre. Le lendemain, la Flotte mouilla „ devant *Bontein*, où étoient les greniers des Ennemis. L'Amiral fit met„ tre à terre huit Compagnies d'Infanterie Hollandoise, deux de Natio„ naux, & les Troupes de Raja Palaka, qui saccagèrent & brûlèrent une „ trentaine de Villages, avec cent Barques, & trois mille lasts de pady & „ de riz. Cette expédition terminée si heureusement, la Flotte fit voile „ vers Bouton, où elle arriva, à la vûe des Châteaux de la Place, le der„ nier jour de l'année.

1667. „ LE premier de Janvier 1667, l'Amiral se rendit avec les Chaloupes „ & les plus petits Bâtimens de la Flotte, dans le Port de Bouton, dont „ il trouva la Ville étroitement assiégée par les Macassarois, avec environ „ quatre cens cinquante Bâtimens, & plus de dix mille hommes. Les „ Hollandois ayant mis pied à terre, tombèrent d'abord sur les Barques de „ provision, que les Ennemis avoient tirées à sec, & en brûlèrent soixan„ te, après une vive escarmouche. Ensuite ils assiégèrent l'Armée de Ma„ cassar, avec leurs petits Bâtimens. Leurs premières dispositions attirèrent „ bientôt

(*a*) Cette Relation, imprimée à Batavia, & traduite en François, se trouve jointe à l'Histoire de Macassar, par Gervaise, Edition de Ratisbonne, chez Erasme *Kinkius*, en 1730.

KAART VAN 'T EILAND CELEBES OF MAKASSAR.

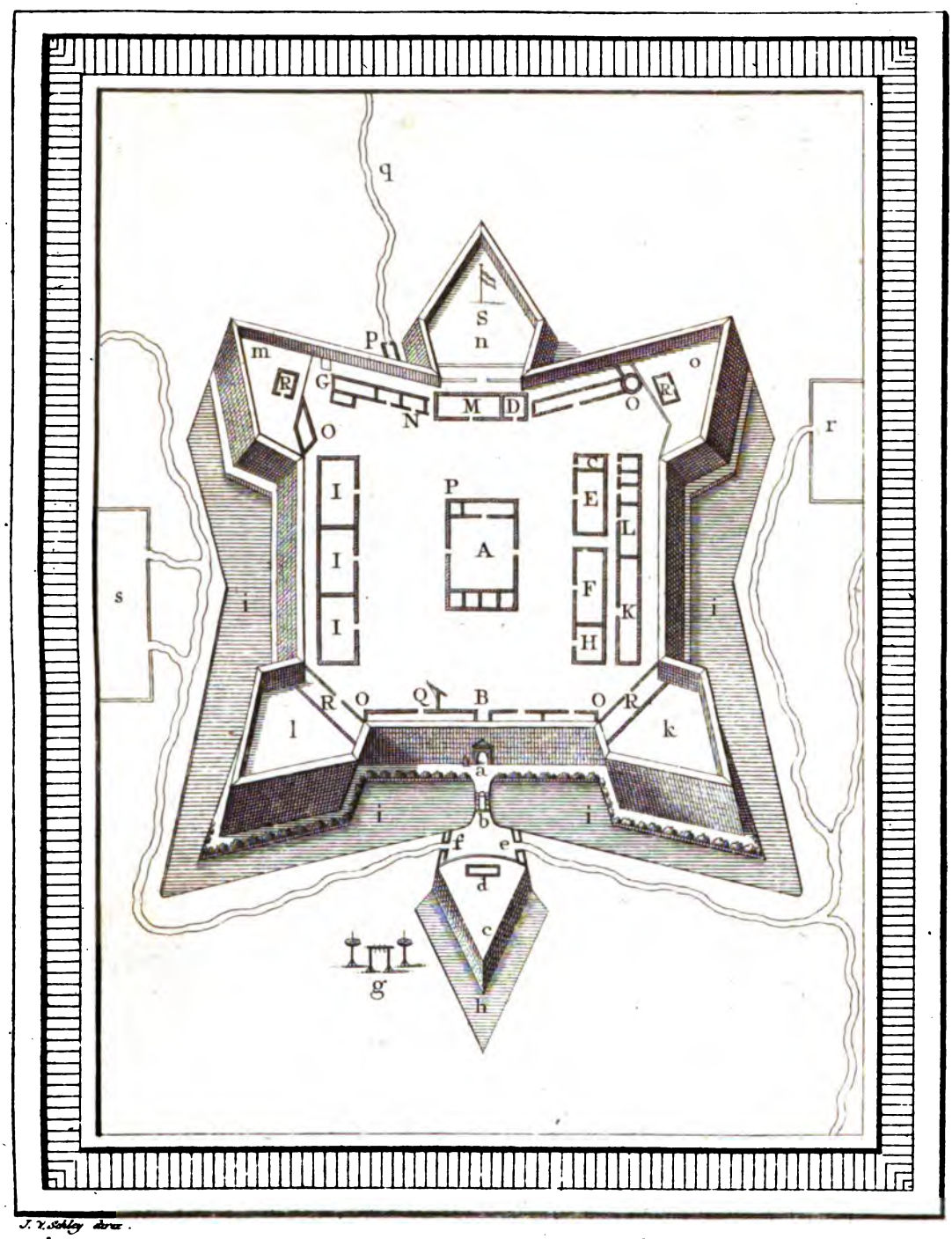

J. V. Schley direx.

FORT ROTTERDAM. ||| 'T KASTEEL ROTTERDAM.

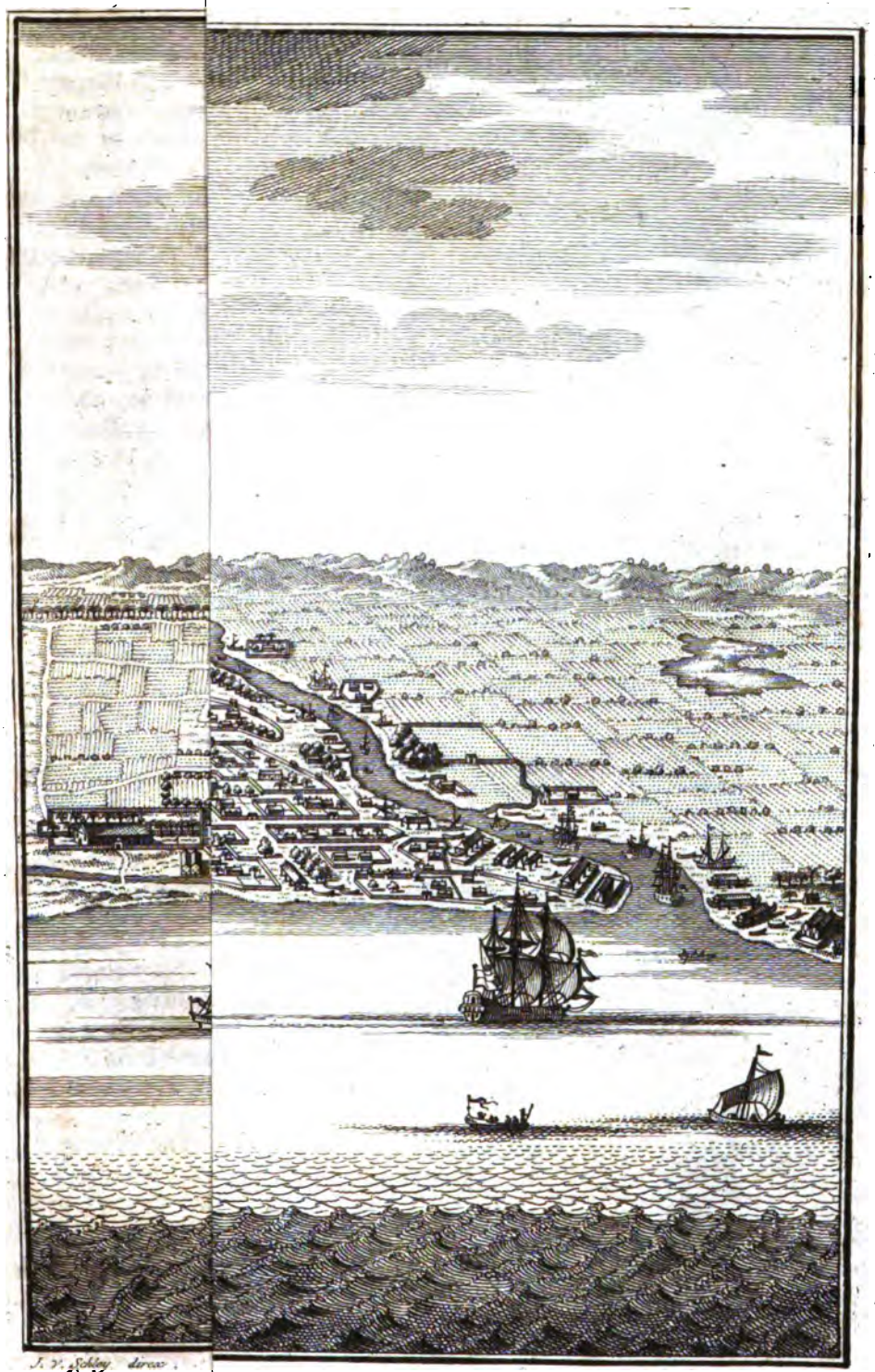

„ bientôt un grand nombre de Bouguis, qui vinrent ſe rendre à Raja Pa- MAATZUIKER.
„ laka. Les Macaſſarois, qui voyoient leurs forces diminuer, craignant 1667.
„ d'être attaqués dans leurs retranchemens, levèrent le Siège pendant la
„ nuit, & mirent le feu à leur Camp; tandis que tous les autres Vaiſſeaux
„ de la Flotte Hollandoiſe entroient ſucceſſivement dans la Baye.

„ LES Ennemis envoyèrent enſuite des Députés à l'Amiral, qui ne les
„ trouvant pas d'une qualité aſſez diſtinguée pour traiter avec lui, les ren-
„ voya juſqu'à trois fois; & ce ne fut que le 4 du même mois, que les trois
„ principaux Chefs de l'Armée de Macaſſar vinrent ſe jetter à ſes pieds,
„ pour ſe remettre à la diſcrétion de la Compagnie. Toutes les Troupes
„ ennemies ayant été deſarmées, on en tranſporta cinq mille cinq cens
„ hommes des plus robuſtes, dans une Iſle qui eſt entre Bouton & *Pantſia-*
„ *na*, ou *Pangaſina*, & l'on en prit, pour Eſclaves, environ quatre cens,
„ tant hommes que femmes, outre cinq mille Bouguis, & quatre-vingt-ſix
„ Pirogues des Ennemis, qui ſe rendirent à Raja Palaka. Trois cens au-
„ tres Pirogues (*b*), qui avoient été priſes ſur le Roi de Bouton, lui fu-
„ rent reſtituées. Enfin, cette journée livra, entre les mains des Hollan-
„ dois, plus d'onze mille perſonnes; quatre mille laſts de riz, trois cens
„ Pirogues, qu'ils coulèrent à fond, dans la Baye de Bouton, trente au-
„ tres Barques, qu'on donna au Roi & aux Grands du Royaume; dix
„ des meilleures, dont on fit préſent à Raja Palaka, & deux belles Jon-
„ ques de guerre, que l'Amiral retint pour le ſervice de ſa Flotte, avec
„ tous les principaux Chefs & Commandans de Macaſſar, qui demeurè-
„ rent auprès de lui comme priſonniers de guerre; ſans parler du butin
„ aſſez conſidérable, qui conſiſtoit principalement en criſſes, à poignées
„ d'or & d'autres métaux, en armes à feu, javelots, quelque or, tant
„ monnoyé qu'en lingots, & en cent quatre-vingt-quinze étendarts ou
„ banderoles.

„ L'AMIRAL partit là-deſſus pour Amboine, d'où il ne revint, à Bou-
„ ton, que vers la fin de Juin, avec ſeize Bâtimens, Vaiſſeaux ou Yachts,
„ & quatorze Chaloupes, parmi leſquelles il s'en trouvoit quatre du Roi de
„ Ternate. Cette Flotte avoit été accueillie d'une ſi violente tempête,
„ dans le trajet de Bouton aux *Bougeroenes*, que les Barques de Raja Pala-
„ ka, qui étoient auſſi parties d'Amboine, ſous la conduite du Capitaine
„ *Poleman*, en avoient été preſque toutes diſperſées; mais ce Capitaine re-
„ joignit quelque tems après l'Amiral, avec la Chaloupe la *Concorde*, qu'il
„ montoit, & lui donna avis, qu'il avoit vû Raja Palaka en grand peril,
„ ſans qu'il lui eut été poſſible d'aller à ſon ſecours. Sur ce rapport, l'Ami-
„ ral l'ayant renvoyé en Mer, avec deux Chaloupes, pour chercher le Ra-
„ ja, il le trouva enfin, après bien des fatigues. Tous deux furent d'a-
„ vis de paſſer, avec leur monde, à travers du Pays de *Boni*, ſur la Côte
„ Orientale, pour ſe rendre par terre à Bontein, où étoit le rendez-vous
„ de l'Armée. Ils exécutèrent cette réſolution avec beaucoup de courage,
„ &

(*b*) Valentyn, qui donne la même Relation, n'en met que deux cens. C'eſt peut-être une faute dans la traduction.

MAETZUIKER. 1667. „ & brûlèrent, en paſſant, plus de cent Négreries, outre une grande quan-
„ tité de pady & de riz.

„ CEPENDANT l'Amiral étant arrivé aux environs de Bontein, trouva cet-
„ te Place bien fortifiée de paliſſades, & la Côte deffendue par pluſieurs
„ Fortins de terre, avec près de ſix mille Macaſſarois, pour la garde de
„ ces Poſtes. Il ne laiſſa pas d'y faire une deſcente & d'attaquer l'Ennemi,
„ qu'il parvint à déloger ſans aucune perte conſidérable. Après avoir tout
„ réduit en cendres, la Flotte fit voile du côté de Macaſſar, où les
„ Ennemis paroiſſoient réſolus de faire une vigoureuſe réſiſtance; mais
„ on ne jugea pas à propos de rien entreprendre contre eux, qu'on
„ n'eut reçu des nouvelles de Raja Palaka, & que les Barques ne fuſſent
„ arrivées.

„ LE 19 Juillet, à la pointe du jour, les Ennemis commencèrent à faire
„ grand feu du Fort Royal, & à tirer une infinité de volées de canon ſur
„ le *Tertolen*, que l'Amiral montoit; On ne manqua pas de leur répondre
„ de toute l'Artillerie de la Flotte, qui continua de battre juſqu'à la nuit,
„ dont les Vaiſſeaux profitèrent pour s'éloigner de terre, ce qui fit croire
„ aux Ennemis que l'Amiral étoit mort. On ſe rendit enſuite devant Pa-
„ nakoke, où les Troupes de Bouton arrivèrent auſſi le 23, avec vingt-
„ quatre Barques montées de mille hommes. Les petits Bâtimens ayant
„ fait deſcente, mirent le feu au Village de *Batta-batta*, le 27, ils canon-
„ nèrent *Borrambon*, & le lendemain, ils ſe portèrent devant *Gliſſon*, où,
„ dans une vive eſcarmouche qu'ils eurent avec les Ennemis, ils perdirent
„ un Lieutenant & quatorze hommes.

„ PEU après, l'Amiral ayant eu avis que les Ennemis avoient deſſein de
„ couper le paſſage à Raja Palaka, & au Capitaine Poleman, qui venoient
„ de Bontein, avec leurs Troupes, n'eut rien de plus preſſé que d'accourir
„ à leur ſecours. Il les trouva inopinément dans les environs de *Patembean*,
„ & apprit d'eux, qu'ils avoient eû une rencontre fort vive, avec l'En-
„ nemi; mais qu'ils étoient enfin demeurés victorieux. Enſuite étant re-
„ tourné, avec ſa Flotte, du côté de Gliſſon, l'Amiral y fit deſcente, le 2
„ Août, ſans aucune réſiſtance. Ce jour-là ſe paſſa en de furieuſes eſcar-
„ mouches, dans leſquelles les Hollandois eurent cinquante-ſix hommes
„ bleſſés; ce qui n'empêcha pas qu'ils ne donnaſſent la chaſſe aux Ennemis,
„ juſques fort avant dans le Pays, après avoir totalement défait leurs pre-
„ mières Troupes. On fut informé, qu'en deux rencontres, ils avoient
„ perdu plus de mille hommes, & que Craen *Montemarano* avoit abandon-
„ né les Hollandois, & s'étoit de nouveau rangé ſous les étendarts du Roi
„ de Macaſſar, laiſſant aux premiers ſon fils aîné avec une de ſes ſœurs.
„ Speelman n'avoit plus alors qu'environ treize cens hommes, tant Sol-
„ dats, que Matelots, ſans compter les Naturels du Pays. Le Yacht
„ le *Nuiſſembourg*, qui étoit parti le 6, de Macaſſar, ſe trouva le lendemain
„ en grand danger; Quarante-cinq Eſclaves de l'Iſle, & quinze Priſonniers
„ de diſtinction, qui s'étoient rendus aux Hollandois, devant cette Place,
„ ayant briſé leurs fers, égorgèrent la garde avec des bambous aiguiſés,
„ & alloient s'emparer du Bâtiment, ſans le ſecours qu'il reçut d'un au-
„ tre Vaiſſeau, & l'effet d'un coup de canon chargé à mitraille, qu'on

„ tira

„ tira à propos ſur ces Traitres, qui furent tous maſſacrés dans la fureur de la mêlée. MAATZUYCKER, 1667.

„ L'Armée de Boni, compoſée de ſix mille hommes, étant partie de „ Turate, ſur les Vaiſſeaux Hollandois, étoit arrivée devant Gliſſon, & „ y avoit mis pied à terre. Raja Palaka avoit donné, la nuit précédente, „ un aſſaut ſur Turate, & chaſſé l'Ennemi de trois Poſtes. Les Hollandois „ avoient alors, à Gliſſon, environ ſept mille Bouguis, trois mille Terna- „ tois & Boutonois, outre les Troupes des Capitaines *Joncker* & *Strycker*, „ avec quatre pièces de canon. L'Armée ennemie étoit forte d'environ „ vingt mille hommes.

„ Le 18, l'Amiral & ſon Conſeil ayant réſolu, avec Raja Palaka, d'atta- „ quer, pendant la nuit, le Château de Gliſſon, avec cent hommes d'élite „ & bien armés, ſous la conduite d'un transfuge, ce deſſein leur réuſſit ſi „ bien, qu'à trois heures du matin l'Amiral apprit que Raja Palaka s'étoit „ rendu maître de ce Poſte, & demandoit du ſecours, qui lui fut envoyé tout „ de ſuite. Ce renfort arriva très à propos, parceque les Ennemis donnè- „ rent cinq aſſauts furieux ſur la Place, depuis ſix heures du matin juſqu'à „ midi; mais ils furent toûjours vigoureuſement repouſſés, & forcés enfin „ de ſe retirer juſqu'à cinq heures du ſoir, qu'ils revinrent à la charge avec „ tant de furie, que la victoire eut été fort douteuſe, ſi les Aſſiégés ne ſe „ fuſſent parfaitement bien tenus ſur leurs gardes.

„ Les Ennemis furent d'abord arrêtés par l'effet de quatre bombes & „ autant de grenades; une ſortie qu'on fit ſur eux, dans ce moment, les „ mit en fuite juſqu'à leur premier *Pagger*, ou Fortin, qu'ils furent contraints „ de quitter, à cauſe des bombes & des grenades qu'on y jettoit du Château. „ Ce Fortin, & un autre proche de Gliſſon, étoient ſitués ſi avantageuſe- „ ment, que les Ennemis auroient pû de-là canonner la Flotte, & il parut „ que c'étoit auſſi à ce deſſein, qu'ils avoient commencé à y dreſſer quel- „ ques Batteries. Leurs transfuges apprirent enſuite, qu'ils avoient perdu „ beaucoup de monde, entr'autres le Roi de *Mandbar*, le fils aîné de Craen „ *Linques*, & pluſieurs des principaux de leur Nobleſſe. La perte, du côté „ des Hollandois, ne s'étoit montée qu'à ſix Bouguis tués & cinquante „ bleſſés. On commanda enſuite des Soldats Hollandois, avec les Bougùis „ du Capitaine Poleman, pour la garde des Forts de Gliſſon; & la même „ nuit, les Troupes de Boni s'étant avancées juſqu'au-deſſous de l'Armée „ Royale, avec huit pièces de canon, elles y répandirent l'allarme de tou- „ tes parts.

„ Le lendemain, à la pointe du jour, les Ennemis ayant raſſemblé tou- „ tes leurs Forces, vinrent donner un rude aſſaut au Pagger de Gliſſon; „ mais ils furent vigoureuſement repouſſés. Après s'être retirés dans le „ Fort du Sud, ils l'abandonnèrent le jour ſuivant aux Bouguis, qui y mi- „ rent le feu, & retournant à groſſes troupes ſous le Fort Royal, chacun „ avec ſa charge de pady ſur les épaules, les Macaſſarois, qui les virent, „ les chargèrent ſi bruſquement, qu'après un combat fort vif, pendant deux „ ou trois heures, les deux partis ſe ſéparèrent ſans pouvoir ni l'un ni l'au- „ tre s'attribuer l'honneur de la victoire. Cependant les Ennemis, quit- „ tant bientôt leurs retranchemens, allèrent camper à la portée de canon

MAATZUIKER. 1667. „ du Pagger Hollandois. On les y attaqua, la nuit du 26, avec tant de „ bonheur, qu'ils furent contraints de prendre la fuite, laiſſant une tren„ taine de morts, & tout leur Camp au pillage des Hollandois, qui brulè„ rent & ſaccagèrent tous les Villages à deux lieues au Sud de Macaſſar. „ L'Amiral ayant fait auſſi démolir tous les Forts & Paggers qu'il avoit pris „ à Gliſſon, fit voile, la nuit du 2 Septembre, pour ſe rendre au Sud de „ la Rivière d'*Ayen*, où il mit tout ſon monde à terre, ſans aucune réſiſtan„ ce. Quand l'Armée s'y fut bien retranchée, Raja Palaka s'avança juſ„ qu'aux travaux des Ennemis, qu'il délogea; & ce ſuccès fut immédiate„ ment ſuivi de la priſe d'un de leurs Paggers, ſitué ſur la Côte, dont il „ enleva l'Artillerie.

„ Le 17. du même mois, les Hollandois eurent un autre combat des plus „ rudes avec les Ennemis, qui furent défaits & mis en fuite, avec perte „ de trente Malais, ſans compter les Macaſſarois, parmi leſquels ſe trou„ voient trois perſonnes de marque. Cette victoire ne couta, aux pre„ miers, que ſept Bouguis tués & ſoixante bleſſés. Un grand nombre de „ ces Peuples vint ſe rendre au Raja, ſous la conduite des principaux de ſa „ famille. Le Roi de *Panna*, ſon proche Parent, qui tenoit auſſi la Cam„ pagne, avec un Corps d'environ cinq mille hommes, s'étoit approché „ juſqu'à ſeize miles de Macaſſar, & avoit pillé & ſaccagé pluſieurs Villa„ ges ſur ſa route. D'un autre côté, le Roi de *Biema*, qui depuis ſa dé„ livrance de Bouton, avoit toûjours paru fort attaché à la Compagnie, „ venoit de ſe jetter de nouveau dans les Troupes du Roi de Macaſſar, „ après avoir miſérablement maſſacré neuf Hollandois, à bord d'une Cha„ loupe.

„ Le premier jour du mois d'Octobre fut marqué par un nouvel avanta„ ge, que les Hollandois remportèrent ſur un Corps de huit à neuf cens „ hommes des Troupes ennemies. Deux jours après, Raja Palaka chaſſa „ quelques Macaſſarois, qui étoient occupés à conſtruire un Fort dans les „ environs de *Pattembite*. L'avis qu'on eut d'une irruption qu'ils médi„ toient de faire dans le Pays des Bouguis, avec trente-deux Pirogues & „ mille hommes, obligea l'Amiral d'y envoyer, en toute diligence, trois „ Vaiſſeaux & deux Chaloupes. La nuit du 8, on reçut un nouveau ren„ fort de trente Déſerteurs de *Sopping*, qui avoient perdu leur Roi dans les „ Montagnes. Pluſieurs proches Parens de Raja Palaka ayant joint les au„ tres dans le Village de *Sarrangen*, il y alla la nuit ſuivante, & en revint „ le matin, avec cent cinquante hommes & deux cens trente-ſept femmes, „ ou enfans. Ce Raja s'étant remis tout de ſuite en Campagne, battit en„ core les Ennemis à différentes repriſes, & ſe rendit maître de trois de „ leurs Paggers, où il trouva entr'autres onze pièces d'Artillerie; mais il „ reçut deux legères bleſſures.

„ Des avantages ſi fréquens, quoique peu conſidérables, avoient ſi fort „ abbatu le courage des Ennemis, que l'Amiral crut devoir profiter de cet„ te conſternation pour leur faire des propoſitions de Paix. Le Roi de Ma„ caſſar reçut bien ſes Députés; & demanda une trève de trois jours pour „ ſe réſoudre. Le 1er de Novembre, ſes Ambaſſadeurs arrivèrent au Camp „ des Hollandois, avec une ſuite d'environ deux cens hommes. On les

„ ren-

„ renvoya le lendemain, accompagnés de deux Députés, qui eurent ordre MAATZUIKER.
„ de déclarer au Roi, de vive voix, que s'il avoit quelque choſe à propoſer, 1667.
„ ou à repliquer, il eut à le faire avant les ſix heures du ſoir, parcequ'alors
„ la trêve ſeroit finie. Les Députés furent conduits à l'audience du Prince.
„ Après avoir entendu leur Commiſſion, le Conſeil parut fort embarraſſé
„ ſur le parti qu'il devoit prendre; Enfin *Crongron*, l'un des principaux Mi-
„ niſtres, rompant le ſilence, dit en riant: *Hé bien! les Hollandois n'ont-ils*
„ *pas raiſon? Qu'eſt-il beſoin de conſulter davantage? Si nous ne voulons pas les*
„ *attaquer, ils nous attaqueront nous-mêmes.* Les Députés furent congediés
„ avec cette réponſe.

„ Sur ces entrefaites, les Craens *Layo* & *Bancala* s'étant fait voir ſur la
„ Rivière, comme s'ils euſſent voulu ſe rendre, l'Amiral leur envoya Raja
„ Palaka, chargé de quelques préſens, qu'ils acceptèrent avec reconnoiſ-
„ ſance: Ces deux Craens avoient la garde d'un petit Pagger, derrière ce-
„ lui de la Pointe de la Rivière d'Ayen; Raja Palaka convint, avec eux,
„ qu'on iroit les attaquer, entre le 2 & le 3 Novembre, & qu'ils feroient
„ ſemblant de ſe deffendre; mais qu'après quelques décharges en l'air, ils
„ ſortiroient de leur Poſte, pour aller chez eux rallier leurs Troupes &
„ ſolliciter leurs Voiſins à venir ſe rendre, à leur exemple, entre les mains
„ de la Compagnie, comptant qu'ils pourroient joindre l'Armée Hollandoi-
„ ſe avec cinq mille hommes armés. Ce projet fut exécuté à point nom-
„ mé, & malgré la réſiſtance du premier Pagger, une Batterie de ſix piéces
„ de canon l'obligea bien-tôt de ſe rendre. Outre ces deux Paggers, les
„ Hollandois en trouvèrent deux autres abandonnés, qu'ils réduiſirent en
„ cendres. Le 4, Raja *Cajo* fut envoyé, avec cinq Barques, du côté de
„ Turate, pour porter aux Grands de ce lieu-là quelques préſens. Le Prin-
„ ce Calamatta, qui ſervoit dans les Troupes de Macaſſar, avoit fait
„ connoître ſon deſir de ſe reconcilier avec la Compagnie & avec le Roi
„ de Ternate ſon Frère. Il y avoit encore, ſur le bord de la Rivière, un
„ Pagger, que les Ennemis abandonnèrent, & qu'on démolit enſuite; un
„ autre plus grand, mais preſque tout demantelé & muni de peu de mon-
„ de; un troiſième, où le Roi étoit logé, tomboit auſſi en ruine; & il pa-
„ roiſſoit que l'Ennemi eut deſſein de décamper de-là pour aller ſe poſter
„ ſur le bord de la Rivière de *Greſſe*. Au bout du Bois, il y avoit un grand
„ Pagger derrière Borrombon, que Craen Linques gardoit; mais on en avoit
„ déja retiré l'Artillerie. L'Amiral s'y rendit le 7, avec Raja Palaka, ſui-
„ vis de deux cens Soldats Européens & des Troupes d'Amboine; ils mi-
„ rent d'abord le feu au Bourg de Bonaye, & reſolurent de relever un
„ vieux Pagger au bout du Bois, pour favoriſer l'attaque du Château de
„ Linques, & ſe porter enſuite ſur Borrombon, au cas de réuſſite de la pre-
„ mière entrepriſe.

„ Le Roi & ſon Peuple, qui voyoient toutes ces diſpoſitions, ſembloient
„ être fort portés pour la Paix; mais Craen *Tello* y étoit d'autant plus con-
„ traire. Il vouloit à tout riſque livrer Bataille à l'Armée Hollandoiſe.
„ Craen *Greſſe* étoit arrivé à *Wadjo*, ſans y avoir trouvé de ſecours conſi-
„ dérable. Raja Panna, neveu de Raja Palaka, & qui ſuivoit le meme
„ parti, avoit décampé de *Beron* pour aller à Sopping, où il étoit en bon-

MAATZUIKER. 1667.

„ ne poſture. Daen *Pabile*, & ceux de *Loubou*, s'étoient battus à diverſes „ fois contre ceux de Wadjo, & avoient eû l'avantage ſur ces derniers, „ qui, à cauſe de l'incendie des Villages aux environs, s'étoient retirés „ juſqu'à leur principale Négrerie. La plûpart des Peuples en deça de la Ri- „ vière s'étoient rangés ſous l'obéiſſance des Hollandois, & les autres a- „ voient pris le parti du Roi de Macaſſar. Ceux de *Lamoure* avoient imploré „ la protection de la Compagnie, contre l'oppreſſion inſupportable de Daen „ *Matuane*, & ceux de Biema desapprouvoient bien l'attentat & meurtre „ commis par leur Roi; mais ils n'avoient pas encore député à l'Amiral „ pour renouveller le Traité, ni envoyé les frères de l'Aſſaſſin qu'il avoit „ demandés.

„ TELLE étoit la ſituation des choſes, le 7 de ce mois, lorſqu'on vit ar- „ river, au Camp Hollandois, des Ambaſſadeurs du Roi de Macaſſar, char- „ gés d'une lettre & de ſept ſacs, qui contenoient trois mille trois cens „ quatre-vingt quatorze réales. L'Amiral y répondit, de ſon côté, par „ l'envoi de quelques Députés, qui revinrent le lendemain avec trois Ma- „ caſſarois, dont la Commiſſion n'aboutiſſoit qu'à demander, de la part de „ leur Prince, une trève de dix jours dans toute l'étendue de ſon Royau- „ me, pour pouvoir ſe déterminer ſur les conditions de la Paix; mais on ne „ voulut lui accorder que trois jours.

„ EN attendant, ſur les avis qu'on reçut, que les Craens Layo & Bancala „ étoient déja ſur pied, qu'ils avoient brûlé les Habitations ſur les frontières „ de la juriſdiction du Roi, & dirigé enſuite leur marche du côté de Linques, „ où Craen Linques s'étoit auſſi rendu, avec trois cens hommes, pour ſol- „ liciter, à ce qu'on croyoit, le Peuple à la revolte contre ce Prince, l'A- „ miral jugea à propos d'y envoyer la Chaloupe le *Daupbin*, avec un Dé- „ puté, pour les aſſûrer des bonnes intentions de la Compagnie. On tra- „ vailloit en même-tems à raſſembler les Alliés de Turate. Craen Tello „ étant tombé malade, avoit été obligé de ſe faire tranſporter à Jompan- „ dan, & Craen Calamatta étoit parti de compagnie. Le Roi avoit com- „ mencé de fortifier le Village de *Bonte Birain*, ſur la Rivière de Greſſe; „ mais l'on fut informé qu'il n'étoit gardé que par une dixaine d'hom- „ mes, & que généralement tout le Pays de Macaſſar aſpiroit après la

Concluſion de la Paix.

„ Paix ". On n'en étoit pas fort éloigné, puiſqu'elle ſe fit le 18 de ce mois, à des conditions extrêmement avantageuſes pour la Compagnie (*c*).

LES

(*c*) 1. On confirme les Traités du 19 Août, & 2 Decembre 1660, dans tous leurs points, pour autant qu'il n'y a pas été dérogé par le préſent Traité.

2. On livrera inceſſamment à l'Amiral, ſans exception, tous les Européens, Sujets de la Compagnie, qui ſe trouvent à Macaſſar, ſoit qu'ils y ſoyent paſſés en dernier lieu, ou dans d'autres tems.

3. On reſtituera à la Compagnie tous les effets qu'on a recouvrés du naufrage du Vaiſſeau la *Baleine*, & du Yacht la *Lionne*, à l'exception de huit pièces de canon de fer, au cas qu'il ſe trouve que la Compagnie en a été ſatisfaite.

4. On fera prompte & bonne juſtice, en préſence du Réſident de la Compagnie, de tous ceux qui ſeront trouvés coupables des aſſaſſinats commis en la perſonne de pluſieurs Hollandois, & la Régence de Macaſſar en fera une exacte recherche, pour qu'il en ſoit ſtatué un exemple.

5. Elle s'oblige en particulier de contraindre tous les Débiteurs de la Compagnie à lui payer

Les réjouiſſances qui ſe firent à Batavia, pour cette Paix, étoient à peine finies, & l'Amiral Speelman, après avoir pris poſſeſſion du Fort de Jompandan, dont il changea le nom en celui de *Roterdam*, s'occupoit encore à s'aſſûrer des fruits de ſa victoire, lorſque les perfides Peuples, qu'il venoit de ſoûmettre, s'emparèrent, par trahiſon, de deux de ſes Chaloupes, chacune montée de huit Hollandois & de ſix Bouguis, qu'ils maſſacrèrent tous, ſans épargner même les Capitaines *Commers* & *Haamſtede*. Ce tragique événement arriva au mois d'Avril 1668. Les Rois de Tello & de Linques, qui peu de jours auparavant s'étoient engagés de la manière la plus ſolemnelle envers la Compagnie, furent les premiers qu'on vit lever l'étendart de la revolte; mais ce malheur fut compenſé par l'arrivée de cinq cens Bouguis, qui joignirent les Hollandois, dont le courage n'étoit pas peu abbatu par les maladies. Au mois de May, il leur mourut plus

MAATZUIKER. 1668.

Nouvelle rupture.

payer au plutôt leurs arrerages, ſinon cette année, du moins pour le plus tard l'année prochaine.

6. On fera ſortir de Macaſſar & des Pays de ſon reſſort, tous les Portugais & leurs adhérens qui s'y trouvent, ſans aucune exception; Et comme on doit croire que les Anglois ſont de grands Boutefeux, qui ont eû la principale part à l'infraction des derniers Traités, les Régens de Macaſſar ſeront tenus de leur faire auſſi évacuer le Pays, à la première occaſion, ſans permettre jamais à ces deux Nations, ou à d'autres de l'Europe, d'y venir exercer le Commerce, ni même d'y reſter, après le dernier du mois de..... tout au plus tard.

7. La Compagnie jouira du Commerce libre dans tout le Macaſſar, à l'excluſion de toute autre Nation, ſoit Européenne ou Indienne, ſans que perſonne puiſſe y apporter des toiles ou autres marchandiſes de Coromandel, de Surate, de Perſe & de Bengale, ni aucunes denrées de la Chine, ſous peine de confiſcation des effets, au profit de la Compagnie, & de correction arbitraire. On n'en excepte que les groſſes toiles telles qu'on les fait ſur la Côte Orientale de Java.

8. On accorde auſſi à la Compagnie l'exemption de tous Droits d'entrée ou de ſortie.

9. Les Régens ou les Sujets de Macaſſar ne pourront naviguer à l'avenir qu'à Baly, à la Côte de Java, à Jacatra, Bantam, Jamby, Palembang, Johor & Borneo, & ils ſeront tenus de ſe munir, à cet effet, des paſſeports de l'Officier qui commande ici de la part de la Compagnie, ſous peine d'être traités comme ennemis & ſaiſis; ſans qu'il leur ſoit deſormais permis d'envoyer aucuns Bâtimens à Bima, Solor, Timor, &c. ou à l'Eſt de la Pointe de *Laſſen*, qui eſt la Partie Orientale du Golfe de Saleyer, ni de l'autre côté, au Nord ou à l'Eſt de Borneo, pour aller à Mindanao, ou aux Iſles voiſines, ſous peine de la vie & de confiſcation des biens de ceux qu'on y trouvera.

10. Tous les Forts ſitués le long de la Côte de Macaſſar, comme *Borrambon*, *Panekoke*, *Greſſe*, *Mariſſen*, *Borrebos* ou autres, ſeront inceſſamment démolis; à l'exception ſeulement du Château de *Samboupo*, qui reſtera au Roi; & l'on ne pourra plus en bâtir de nouveaux, ſoit là ou ailleurs, que du conſentement de la Compagnie.

11 Le Fort Septentrional, nommé *Jonpandan*, ſera évacué tout de ſuite par les Troupes de Macaſſar, & livré en bon état à la Compagnie, pour y mettre Garniſon; le Village & les Terres de ſa dépendance devant y reſter comme auparavant, ſans que le Gouvernement de Macaſſar puiſſe ſe mêler en aucune façon des Habitans; bien entendu que les Marchands payeront au Roi, pour leur trafic, tels droits & péages, dont on conviendra ultérieurement, & que la Compagnie ne donnera point azyle, dans l'étendue de ſon reſſort, aux Malfaiteurs ou Débiteurs du Roi & des Grands. On relevera auſſi inceſſamment la Loge de la Compagnie, ſoit dans l'intérieur du Fort, ou au dehors, à ſon choix.

12. La Monnoye de Hollande, qui a cours à Batavia, l'aura auſſi à Macaſſar au même prix; & ſi le Peuple témoignoit de la repugnance à la recevoir, le Gouvernement ſe charge de la lui faire agréer par force.

13. Pour amende de la dernière infraction de la Paix, le Roi & les Grands promettent de livrer, à la Compagnie, mille Eſclaves des deux Sexes, ou d'en payer la valeur en canon,

MAATZLIKER. 1668. plus de cent hommes, & preſque tous les autres étoient travaillés de fièvres malignes. L'Amiral même s'en trouvoit ſi incommodé, que pour changer d'air, il ſe mit en Mer, à bord d'un Yacht, en attendant les ſecours. Ce fut pour faciliter la jonction de ceux qu'on ſe promettoit des Alliés de Turate, qu'il fit occuper de nouveau le Pagger de *Batta-Batta*, dont la ſituation, au Nord de Samboupo, lui devenoit importante à pluſieurs égards.

LES Bouguis s'étant mis en Campagne, du côté de *Maros*, remportèrent, le 12 Août, une victoire ſignalée ſur les Ennemis, qu'ils mirent en fuite, & dont ils coupèrent ſoixante-cinq têtes, parmi leſquelles ſe trouva celle de *Paye Lingen*, un des principaux Chefs des Macaſſarois; mais les Hollandois perdirent en échange le Yacht *Purmerland*, qui tirant, avec quelques autres Vaiſſeaux, ſur le Fort de Samboupo, fut brûlé par ſes propres pou-

non, en or, ou en argent, à raiſon de deux Teils & demi, ou de quarante Mazes d'or de Macaſſar chaque Eſclave.

14. Le Roi & les Grands de Macaſſar ne pourront ſe mêler, à l'avenir, des affaires du Pays de Biema & de ſon reſſort, ni jamais l'aſſiſter directement ou indirectement contre la Compagnie.

15. Leſdits Régens, informés de l'horrible aſſaſſinat, dont le Roi de Biema, ſon Gendre Craen *Dompo*, Raja *Tamborra*, Raja *Sangarre*, & leurs adhérens, au nombre de vingt-cinq perſonnes, ſe ſont rendus coupables envers la Compagnie, s'engagent de lui livrer Raja Biema & ceux de ſes Complices qui pourront être découverts, pour qu'ils ſoyent punis comme ils le méritent; de même que Craen *Montemarano* (1), afin qu'il demande en toute ſoumiſſion pardon de ſon crime.

16. Ils reſtitueront, au Roi de Bouton, tous les Sujets, qui ont été faits priſonniers, dans la dernière invaſion des Macaſſarois, avec le prix reçu de ceux qui ſont morts depuis leur vente; & renoncent très expreſſement à toutes prétenſions ſur ſes Etats.

17. Ils reſtitueront de même au Roi de Ternate, les Habitans des Iſles *Xoulas*, & les canons qu'ils lui ont enlevés; déclarant n'avoir aucune prétenſion ſur ces Iſles, & renonçant, en faveur dudit Roi, à toutes celles qu'ils forment ſur les Iſles *Saleyer* & *Pantſiana*, ſur toute la Côte Orientale de Celebes, y compris les Iſles de *Bangay*, de *Gapy* & autres, ſituées le long de cette Côte; comme auſſi entre *Mandhor* & *Manado*, ſur les Pays de *Lambagy*, *Caudiepan*, *Bool*, *Tontoli*, *Dampellas*, *Balaiſſang*, *Silenſac* & *Cajely*, qui appartenoient anciennement aux Rois de Ternate, & que leſdits Régens de Macaſſar leur cédent à perpétuité, promettant de ne jamais les troubler à l'avenir dans la poſſeſſion de ces Terres.

18. De plus, leſdits Régens renoncent à tous droits de ſouveraineté ſur les Pays des Bouguis & de Loubou, dont ils reconnoiſſent les Rois, Princes & Seigneurs pour libres & indépendans, & déclarent n'avoir pas la moindre prétenſion à leur charge; promettant de remettre en pleine liberté, ſans aucun delai, le vieux Roi de Sopping, ſes terres, femmes, enfans, domeſtiques & effets ſans exception, & de nous les délivrer, avec tels autres Seigneurs Bouguis, qui peuvent ſe trouver encore au pouvoir du Roi de Macaſſar, y compris leurs femmes & enfans.

19. Ils déclarent auſſi reconnoître pour libres, les Rois, Seigneurs & Etats de *Layo* & de *Bancala*, avec tout le Pays de *Turate* & de *Badjing* & leurs dépendances, qui ſe ſont ſoûmis à la Compagnie pendant la Guerre.

20. Tous les Pays conquis, par la Compagnie & ſes Alliés, depuis *Boulou-Boulou* juſqu'à *Turate*, & de-là juſqu'ici à *Bangaya*, leur demeureront en propriété, ſelon le droit de la Guerre, le Roi de Macaſſar n'y ayant plus rien à prétendre; mais le tout reſtant à la diſpoſition de la Compagnie, pour en faire ce que bon lui ſemblera; & dès que les Rois de *Panna* & de *Bacca* ſeront arrivés, on pourra deſigner ce qui nous revient au Nord de Macaſſar, en vertu du même droit de conquête.

21. Les Pays de *Wadjo*, *Boulou-Boulou* & *Mandhar*, s'étant rendus coupables envers la Compagnie & ſes Alliés, leſdits Régens

(1) Voyez ci-deſſus, *pag.* 170.

poudres. Raja *Loubou*, qui juſques-là avoit ſuivi leurs drapeaux, étoit paſſé du côté de l'Ennemi avec dix des ſiens. Enfin, les avantages ne balançoient encore que foiblement les pertes, lorſqu'il arriva, de Batavia, trois Vaiſſeaux, qui avoient à bord trois cens ſoixante-quinze hommes de nouvelles Troupes. MAATZUIKER. 1668.

Dès que l'Amiral eut reçu ces renforts, il s'avança ſi près des Ouvrages de l'Ennemi, que ſuivant l'expreſſion de la Relation, on pouvoit ſe donner la main les uns aux autres. On eut bien-tôt recours aux Négociations de Paix. Les Rois de Goa & de Tello avoient auſſi envoyé une Lettre au Gouverneur Général & au Conſeil des Indes, par quelques Meſſagers de Macaſſar, partis le 18 Septembre, mais qui ne la rendirent que cinq mois après. Comme ces deux Rois tâchoient de ſe purger de la dernière rupture,

gens promettent de les abandonner, ſans leur prêter directement ou indirectement la moindre aſſiſtance contre nous.

22. On eſt auſſi convenu que les Bouguis & les Turatois, qui ont des femmes de Macaſſar, & les Macaſſarois, qui en ont de Bouguis & de Turate, pourront emmener chacun la ſienne, ſelon que bon lui ſemble, comme il eſt convenable; & l'on ne recevra deſormais, dans les Etats de part & d'autre, aucun des Sujets reſpectifs, qui voudroient s'y retirer, que du conſentement de leurs Rois & Seigneurs légitimes.

23. Les Régens de Macaſſar, conformément au 6me. Article, promettent de fermer leur Pays à toutes les autres Nations, & de leur en défendre l'entrée de toutes leurs forces; mais au cas qu'ils n'en fuſſent pas en état, pour lors ils devront demander, à cet effet, le ſecours de la Compagnie, qu'ils reconnoiſſent comme leur Protectrice, & qu'ils ſeront auſſi tenus d'aſſiſter, de leur côté, en étant requis, ſans entrer en aucune négociation de Paix avec ſes Ennemis.

24. Dans ce Traité de Paix perpétuelle, d'Amitié & d'Alliance, ſont compris les puiſſans Rois de Ternate, Tidor, Bachian, Bouton; les Rois de Bouguis, Sopping, Loubou, Turate, Layo, Badjing, avec tous leurs Pays & Sujets; comme auſſi Biema, de même que tels autres Souverains & Princes, qui demanderont par la ſuite à entrer dans cette Alliance.

25. S'il arrivoit qu'il s'élevât des différends entre les Alliés reſpectifs, les parties ne pourront pas d'abord recourir aux armes; mais elles devront en inſtruire le Capitaine des Hollandois, pour qu'il tâche d'accommoder les choſes à l'amiable; & ſi l'une des parties ne vouloit pas entendre raiſon, alors tous les Alliés ſeront obligés de venir au ſecours de l'autre.

26. Après la concluſion de ce Traité, le Roi & les Grands de Macaſſar ſeront tenus d'envoyer à Batavia, avec l'Amiral, deux des principaux Rois du Conſeil, à leur choix, pour préſenter ce Traité à M. le Gouverneur Général & à MM. du Conſeil des Indes, & leur en demander la ratification, ſous l'aſſurance, que leſdits Députés s'en retourneront ſatisfaits; mais il ſera libre, à M. le Général, s'il le ſouhaite, d'exiger deux fils des principaux Rois, pour reſter auprès de lui comme Otages, auſſi longtems qu'il le jugera néceſſaire: Néanmoins, après une année, le Roi de Macaſſar pourra les faire relever par d'autres: & la Compagnie ſera tenuë de leur faire porter l'honneur & le reſpect convenables, ſans ſouffrir qu'on leur faſſe la moindre violence.

27. Pour ampliation du 6me. Art., on accorde à la Compagnie la permiſſion de tranſporter à Batavia les Anglois, qui ſont dans ce Pays, avec tous leurs effets, ſans que le Roi puiſſe s'y oppoſer.

28. De même pour ampliation du 15me. Art., il a été promis, que ſi dans dix jours on ne trouve pas morts ou vifs les Rois de Biema & de Montemarano, on mettra alors en depôt, entre les mains de la Compagnie, les fils de ces deux Princes.

29. Le Gouvernement promet à la Compagnie de lui payer en dedommagement des fraix de la Guerre, la ſomme de 25000. riſdales, en cinq Mouſſons conſécutives, ſoit en canon, en marchandiſes, or, argent ou joyaux, ſuivant leur prix.

30. Et pour plus religieuſe obſervation de tous ces Articles, le Roi de Macaſſar & les Grands de ſon Royaume d'une part, l'Amiral, pour la Compagnie, d'autre part, ainſi que les Rois & Princes compris dans cette Alliance, après l'invocation du ſaint Nom de Dieu, les ont jurés, ſignés & ſcellés, chacun

MAATSUYKER. 1668. ture, dont ils rejettoient toute la faute sur l'Amiral Speelman, on peut juger qu'ils se trouvoient dès lors fort pressés & dans un grand embarras de se tirer d'affaire. Cependant leur opiniâtreté continuoit de leur causer autant de mal que les armes des Hollandois.

Ces derniers n'eurent plus qu'une suite d'avantages rapides. Le 2 Octobre, leurs Bouguis prirent d'assaut la Forteresse de *Barras*, y firent trois cens prisonniers, tant femmes qu'enfans, & emportèrent trente-six têtes. Il y eut ensuite une escarmouche, dans laquelle les Ennemis eurent encore du pire. Le 12, les Hollandois avoient aussi pris d'assaut un Pagger assez considérable entre la Mer & Samboupo, & l'Ennemi travailloit à faire un nouveau retranchement, pour remplacer cette perte. Les Bouguis étant sortis du Fort Hollandois de Maros, s'étoient avancés jusqu'à la Négrerie *Pamadingan*, & s'y étoient renforcés dans deux Paggers, jusqu'au nombre

en la manière, dans une Tente dressée en rase campagne, aux environs de *Borrombon*, sur le propre Territoire de la Compagnie, le Vendredy, 18 Novembre 1667.

Dans le courant du mois de Mars de l'année suivante, on fit encore d'autres Traités avec les Rois de Tello & de Linques. On se contentera d'en extraire les conditions, acceptées par ces Princes.

„ Je soussigné *Paducca Siri Sultan Harou-*
„ *nara Chit*, Roi de Tello, devenu Ami &
„ Allié de la Compagnie, dans la dernière
„ Paix faite avec le Royaume de Macassar,
„ me rappellant la fidélité & le soin pater-
„ nel, dont la Compagnie use constamment
„ envers ses Amis & Alliés: déclare, par ces
„ présentes, que j'ai résolu, de l'avis des Sei-
„ gneurs de mes Etats, de mes Frères & de
„ mes Sujets, de m'allier & m'engager, moi
„ & les miens, aussi bien que tout mon Roya-
„ me, encore plus étroitement avec la même
„ Compagnie, & de la prier de me recevoir
„ en sa protection, non-seulement moi en
„ particulier, mais aussi tous mes Enfans, a-
„ fin que tant durant ma vie qu'après ma
„ mort, ils puissent être considérés avec
„ moi, comme Amis & Alliés de la Noble
„ Compagnie des Indes Orientales, qui nous
„ prend sous sa garde paternelle, pour que
„ personne au monde ne nous fasse le moin-
„ dre tort ou outrage. Surquoi le Sr. Cor-
„ neille Speelman, Amiral &c., ayant bien
„ voulu accepter amiablement & avec cordia-
„ lité, les propositions que je lui ai fait fai-
„ re par les Rois de Ternate & de Linques;
„ c'est pourquoi je m'engage, moi & les miens,
„ à toute fidélité sincère envers ladite Com-
„ pagnie, nous remettant entièrement à ses
„ généreux soins; & comme ses Amis & ses
„ Ennemis sont aussi les nôtres, nous se-
„ rons toûjours prêts d'aller à la Guerre avec
„ elle, par-tout où nous serons appellés. Au
„ cas que je vienne à décéder, mes Enfans
„ & les Enfans de mes Enfans demeureront
„ sous sa tutelle & protection paternelle, &
„ si moi ou eux ne laissions point de Des-
„ cendans, les Seigneurs de mon Royaume,
„ mes Frères & autres Parens, ne pourront
„ élire un Roi à ma place, que de l'avis &
„ consentement de la Compagnie; Et même,
„ si mes Enfans ne se comportoient pas
„ comme ils doivent, elle pourra élire quel-
„ qu'autre des plus proches à leur place,
„ pour le bien de mes Etats & celui de mes
„ Sujets; confiant le tout de bon cœur à la
„ direction de la Compagnie. En foi dequoi
„ &c.".

Fait à Tello, le 9 Mars 1668.

„ Je soussigné *Mamalyang*, Roi héréditai-
„ re de *Chinrana Linques*, & Baron dans le
„ Royaume de Macassar, ayant mûrement
„ examiné le Traité ci-dessus, par lequel le
„ Roi de Tello mon Frère s'est allié & enga-
„ gé à la Compagnie des Indes, en ma pré-
„ sence; déclare, pour moi & pour mes Fils
„ & Filles, Domestiques, Pays & Peuples,
„ non-seulement que je m'oblige de même
„ envers ladite Compagnie, mais que je me
„ mets aussi entièrement sous son obéissance
„ & sa protection, promettant de lui être dès
„ maintenant & à jamais fidèle dans tous ses
„ commandemens, dans son service & ses or-
„ donnances; En foi dequoi, moi & mon
„ Fils *Tartara Cranioan Patena*, avons si-
„ gné, scellé & juré cet Acte, entre les
„ mains de l'Amiral, & en présence de tous
„ les Rois Alliés, qui l'ont de même signé
„ comme témoins, savoir le puissant Roi
„ de Ternate, le Roi de Palaka, le Prince
„ Calamatta & le Roi de Layo, le 13 de
„ Mars 1668".

nombre de trois mille, après avoir brûlé tout ce qui s'étoit présenté sur leur route. MACASSAR. 1669.

Au commencement du mois d'Avril 1669, on renouvella les Négociations pour la Paix; mais l'opiniâtreté des Ennemis fut encore un obstacle à sa conclusion. Cependant il en mouroit de faim tous les jours, & les Hollandois les serroient de si près, dans leur Fort de Samboupo, qu'ils n'en étoient éloignés que d'un jet de pierre. Au mois de May leurs travaux se trouvèrent avancés jusqu'à une verge de ses murailles, & en état de soûtenir un rude assaut. D'un autre côté, Crain *Jarenica*, un des plus fameux Généraux de l'Ennemi, étoit venu au secours du Roi de Macassar, avec deux ou trois mille hommes, dont les Hollandois étoient journellement menacés; mais ils n'avoient fait encore aucune entreprise considérable, si ce n'est que la nuit du 13 au 14 ils attaquèrent, avec dix ou douze Barques remplies de monde, le Yacht le *Schelvis*, qui les repoussa vigoureusement, quoiqu'il n'eut pas plus de dix-huit hommes en état de combattre.

Suivant les rapports des transfuges de Samboupo, au commencement du mois de Juin, la disette des vivres y étoit grande parmi le Peuple; mais les principaux n'en montroient pas plus d'inclination pour la Paix. Les Assiégeans travailloient, depuis quelque-tems, à une Mine, qu'ils firent jouër le 17, avec tant de succès, qu'elle enleva un grand pan de la muraille. Les Assiégés bouchèrent aussi-tôt la brêche avec des gabions & autres choses; Les Hollandois y revinrent si souvent à l'assaut, qu'ils gagnèrent la muraille; mais ils y trouvèrent tant de résistance, qu'ils ne purent se rendre maîtres du Château & de la Ville de Samboupo, que le 24 Juin, après que les Ennemis s'en furent retirés, pour la plûpart, au Château de Goa, où ils manquoient de toutes choses. Les Hollandois se rendent maîtres de Samboupo.

Enfin, le mois suivant, on conclut un nouveau Traité de Paix, par lequel le Roi & les Grands de Macassar s'obligeoient d'observer, de point en point, celui du 18 Novembre 1667; de livrer à la Compagnie toute leur Artillerie, de démolir & de raser toutes leurs Fortifications, sans en pouvoir jamais faire de nouvelles, & de donner des Otages, pour la sûreté de leurs engagemens. On ne peut guères se dispenser de rapporter aussi en substance ces derniers Articles, avec les Lettres de soumission de quelques-uns des Rois de Macassar, pour faire voir de quelle manière la Compagnie a mis, sous son obéïssance, cette Nation superbe & perfide, qui depuis longtems étoit la terreur & le fleau de tous ses Voisins (*d*). Traité de Paix, qui soûmet Macassar à la Compagnie.

Voici

(*d*) Le Roi & les Grands de Tello, avec le Grain Linques, ayant fait les soumissions requises à la Compagnie, ont été de nouveau reçus dans son Alliance, aux conditions suivantes;

1°. Qu'ils garderont saintement & à perpétuité les anciens Traités; déclarant qu'ils ne les ont violés que par leur pernicieux Conseil; qu'ils en sont fort fâchés; qu'ils se reconnoissent infiniment obligés à la Compagnie, d'avoir bien voulu leur pardonner à leur très-humble prière; & qu'ils s'en remettent à ses bontés; la suppliant néanmoins, qu'à l'égard des sommes qui lui ont été promises par le Traité de Bonaye, il lui plaise de ne pas permettre qu'ils soyent surchargés au-delà de leurs forces, parcequ'ils se trouvent dans l'impuissance d'y satisfaire

2° Qu'ils reputent à grand grace & bienfait, que la Compagnie veuille bien leur laisser

MAATZUIKER. 1669.

Voici les noms de ceux des Rois & Princes, que l'Amiral Speelman conduiſit à Batavia en triomphe.

Les Rois de Tello & de Linques, avec leurs femmes, & une ſuite de trois à quatre cens perſonnes.

CRAIN

laiſſer leurs armes de main & leurs mouſquets, en conſidération qu'ils ont abandonné les premiers le parti du Roi de Macaſſar, pour ſe ſoûmettre à la Compagnie; promettant de délivrer inceſſamment, & ſans aucune réſerve, toutes les petites pièces d'Artillerie qui ſe trouvent encore à Tello, Goa, Sadrebone ou ailleurs, ſans en prétendre la moindre choſe, & remerciant bien la Compagnie de ce qu'il lui plaît de les accepter ſuivant leur prix, en déduction de la dette ſuſmentionnée

3°. Qu'ils s'engagent de démolir les Fortifications de Tello, quand il plaira à la Compagnie, & de n'en jamais faire de nouvelles ſans ſon conſentement.

4°. Qu'en qualité de bons & fidèles Alliés de la Compagnie, ils tiendront pour Ennemis déclarés, ceux des Rois de Celebes, qui refuſent de lui faire ſoumiſſion, & qu'ils contribueront à leur cauſer le plus de mal qu'il ſera poſſible.

5°. Qu'en cas que Crongron, ſeul Auteur de la rupture du dernier Traité, ne vienne pas ſe jetter aux pieds de la Compagnie, pour lui demander grace, & ſe remettre entièrement à ſa diſcrétion, ſous l'aſſurance donnée, même ſans l'avoir demandée, qu'on n'attentera point ſur ſa perſonne, ni ſur ſa vie, pour lors, ils aideront à le pourſuivre, à le prendre ou le tuer, ſelon que l'occaſion s'en préſentera, & remettront, entre les mains de la Compagnie, tous les effets qu'on pourra trouver lui appartenir, en diminution des ſommes ſtipulées par le dernier Traité.

6° Que pour plus de ſûreté de ce nouveau Traité d'Alliance, le Roi, ou quelqu'un de ſes Grands, au choix des Vainqueurs, chaque fois qu'on le demandera, ſera tenu de venir demeurer parmi eux, en un lieu commode, & d'y reſter auſſi longtems qu'il plaira à la Compagnie.

7°. Enfin, que pour ôter tout ſûjet de défiance, ils ne viendront jamais dans aucune Place de la Compagnie, qu'avec peu de monde, & même ſans armes, le reſte de leur ſuite étant obligé de s'arrêter hors de la Porte.

Fait le 15 Juillet 1669.

Les Députés de Goa ſont enſuite comparus, & ont déclaré, que le Roi ne pouvant venir en perſonne, à cauſe de ſa maladie, les avoit envoyés pour demander grace, en ſon nom, à la Compagnie, la priant très-humblement de le recevoir, comme elle a fait le Roi de Tello, & de le rétablir dans ſon Alliance; ſurquoi le Traité précédent leur ayant été lû, ils l'ont accepté dans tous ſes points; & y ont encore ajoûté les ſuivans.

1°. Que conformément à l'exemple de Tello, les Rois & les Peuples de Goa & de Sadrebone raſeront & démoliront, quand il plaira à la Compagnie, toutes les Fortifications de ces deux Places, ſans pouvoir jamais les relever, ni en bâtir de nouvelles, que du conſentement de ladite Compagnie.

2°. Qu'ils ne ſe mêleront en aucune manière des Malais, Maures ou autres Etrangers, qui ſont actuellement à Tello, Goa, Sadrebone & ailleurs; laiſſant à la Compagnie d'en agir avec eux comme elle le jugera à propos; & promettant de ne recevoir, à l'avenir, aucun Etranger chez eux, ſans la permiſſion de la Compagnie, qui aura la faculté de tenir à Tello, Goa & Sadrebone, autant de monde qu'elle voudra, pour veiller ſur leur conduite; & l'on empêchera l'entrée des Rivières de Tello & de Sadrebone, à toutes les Barques qui ne ſeront point munies de ſes paſſeports.

Fait le 27 Juillet 1669.

La Lettre de Crain Goa, au Gouverneur Général & à MM. du Conſeil des Indes, après un préambule à la mode des Orientaux, eſt conçue en ces termes;

„ Au reſte nous déclarons en ſincérité & „ pureté de cœur, que nous ſommes tous „ véritablement amis de la Compagnie, & „ que nous le ſerons invariablement tant „ que le Soleil & la Lune éclaireront l'Uni„ vers; & comme à cauſe de nôtre éloigne„ ment, par ignorance & faute d'entende„ ment, nous avons mal agi avec la Com„ pagnie, nous la ſupplions très-inſtam„ ment de vouloir nous le pardonner, de „ même qu'à nos Enfans & à tous les autres „ Grands, &c".

Les Crains Tello & Linques, par leurs Lettres, confeſſent avoir violé la Paix, & ils en demandent pardon à-peu-près dans les mêmes termes, promettant d'aller à Batavia, pour faire ſoûmiſſion au Gouverneur Général & au Conſeil des Indes.

CRAIN *Bierey*, fils du Roi de Macaſſar. MAATSUIKER. 1669.

CRAIN *Mandelli*, fils de Crain Crongron.

LES Crains *Mamout* & *Wello*, deux des principaux Seigneurs de la Cour de Macaſſar.

LES Galerans *Manaſſa* & *Timbol*, de la part du Roi de Goa, avec un cortège de cent quarante perſonnes.

LE Prince *Calamatta*, accompagné de ſa femme, & la ſœur du Roi de Tello, avec une ſuite de cent cinquante perſonnes.

OUTRE ces Princes, il y avoit encore le Roi de Palaka, le Prince de Boni, & d'autres Députés des Princes Alliés, ſuivis de plus de huit cens perſonnes, dont l'arrivée, à Batavia, ne cauſa pas peu d'embarras au Gouvernement, ſur tout les Troupes de Raja Palaka, qui commettoient de nuit beaucoup de deſordres. Cependant on trouva enfin moyen de s'en défaire, en les employant, ſous les ordres de leur Roi, dans une expédition contre l'Empereur de Java, où elles rendirent de fort bons ſervices.

LE Roi de Palaka ayant ainſi vangé la mort de ſon Père & de ſon Ayeul, accomplit le vœu qu'il avoit fait de ſe couper les cheveux en cérémonie. Plus de trente mille hommes ſuivirent ſon exemple, & depuis ce tems les Bouguis ſe diſtinguent, par leur courte chevelure, des autres Peuples de l'Iſle, qui la portent longue.

LA Compagnie, pour reconnoître les ſervices éclatans, que ce Raja lui avoit rendus, le rétablit non-ſeulement dans ſes Royaumes de Palaka, de Boni, de Sopping, & quelques autres; mais elle lui fit encore préſent d'une magnifique chaîne d'or, qui lui fut portée par une Députation ſolemnelle, & elle lui aſſigna une penſion viagère de deux cens écus par mois. Mais ſon caractère remuant, vindicatif & ambitieux, le fit tomber bien-tôt dans l'ingratitude envers la Compagnie, qui, obligée de ſe tenir continuellement ſur ſes gardes, ſçut cependant toujours faire échouer les entrepriſes de ce Prince dangereux.

§. III.

Département de l'Iſle de Java.

LE nouvel Empereur de Java, occupé à épandre le ſang de ſa Famille & de ſes Sujets, entretenoit encore la Paix avec les Hollandois, quand le Roi de Bantam, qui avoit fait la ſienne preſque dans le même tems, l'enfreignit de nouveau en 1652, & amena, devant Batavia, une Armée de 60 mille hommes pour en former le Siége. Cette Expédition n'aboutit cependant qu'à brûler ou détruire les Moulins à ſucre, les Maiſons & les fruits de la Campagne aux environs; mais la deſertion d'un grand nombre d'Eſclaves mécontens, qui paſſoient journellement du côté des Bantamois, fut l'effet le plus préjudiciable de cette petite Guerre. Quelque tems après, c'eſt-à-dire en 1656, l'Empereur jugea auſſi à propos de ſe brouiller avec les Hollandois, & de leur interdire l'entrée de ſes Ports; mais on lui envoya le Sr. Jean *Van Zyll*, qui, dans cinq Ambaſſades conſécutives qu'il remplit à la Cour, parvint à applanir toutes les difficultés. Affaires de Java & de Bantam. 1652-68.

MAETSUYKER. 1652-68.

En 1659, Arnold de Vlaming conclut enfin auſſi la Paix avec le Roi de Bantam. La même année celle de l'Empereur, à cauſe de ſon Alliance avec les Macaſſarois, fut encore rompuë juſqu'en 1664, & rétablie alors. En 1668, on vit arriver, à Batavia, deux Ambaſſadeurs de ſa part, chargés d'une Lettre pleine de témoignages d'Amitié, & comme il demandoit quelqu'un qui poſſedât bien la Langue Malaye, pour pouvoir traiter avec lui d'affaires importantes, le Commis *Verſpreet*, homme fort capable, eut ordre de ſe rendre à ſa Cour, où il fut reçu avec beaucoup de diſtinction, & admis à l'Audience du Prince, qui ne l'entretint que de choſes indifférentes; mais les Grands lui inſinuérent que S. M. verroit avec plaiſir qu'on lui fit une pareille Ambaſſade chaque année; & qu'elle reclamoit, au reſte, les Droits d'entrée & de ſortie, que les Javanois payoient à Batavia pour leurs Marchandiſes, & qui montoient bien annuellement à 10 mille réales. Après cette ridicule prétenſion, Verſpreet partit, ſans plus revoir l'Empereur, qui mourut dans le cours de l'année 1670.

Mort de l'Empereur.

Guerres que ſon Succeſſeur eut à ſoutenir contre les Macaſſarois.

PANGORAN *Aria Mataram* ſon fils, qui lui ſucceda, eut, comme lui, de violens demélés avec ſon Frère, & divers Grands de l'Empire, dont il avoit enlevé les femmes; mais ces Revoltés furent entiérement défaits dans une Bataille. Le nouvel Empereur conſerva la Paix avec les Hollandois, qui lui rendirent à leur tour les ſervices les plus importans.

1675.

LA premiere occaſion s'en préſenta en 1675. Un Prince de Macaſſar, nommé Crain *Montemanano*, qui s'étoit ſauvé de ſon Pays, fort mécontent, ayant abordé à *Demon*, à l'Orient de *Sourabaja*, avec une Troupe nombreuſe de ſa Nation, répandoit la terreur ſur cette Côte de l'Iſle de Java, où il exerçoit toutes ſortes de brigandages par Mer & par Terre. Comme ſa Troupe s'accroiſſoit journellement par une infinité de Vagabonds & de Mécontens Javanois, l'Empereur, ne ſe croyant pas aſſez en force pour chaſſer ce Pyrate, envoya, le 29 Mars de cette année, ſon Fils en Ambaſſade à Batavia, avec un préſent de 240 vaches & de quelques bufles. Son objet étoit de requerrir l'aſſiſtance du Gouvernement Hollandois, dans un cas qui intéreſſoit la ſureté commune. Ainſi l'on ne balança point à la lui promettre, & l'on détacha d'abord, de ce côté-là, un gros Corps de Troupes, ſous les Ordres du Capitaine *Holſtein*; mais cet Officier n'apportant pas toute la diligence convenable à l'exécution de ſa Commiſſion, on y envoya le Major *Poleman*, bien malgré lui, dans un tems où il ſolliciroit vivement la permiſſion de revenir en Hollande.

Les Hollandois lui accordent des ſecours.

Succès d'une belle ruſe de Guerre.

A ſon arrivée, ſur la fin de l'année ſuivante, il fit débarquer ſes Troupes & celles du Souſouhounan, à la faveur d'une ruſe de Guerre qui lui réuſſit au mieux. Il n'avoit d'abord demandé que la permiſſion de pouvoir faire de l'eau, ce que l'Ennemi lui accorda, moyennant quelques préſens, & la promeſſe de repartir tout de ſuite. On mit l'Artillerie & les Munitions à terre dans des tonneaux, dont on ſe ſervit en guiſe de batterie & d'épaulement, pour faire feu ſur les Macaſſarois, & l'on s'empara, les deux ou trois premiers jours, de quelques Paggers ou Fortins des Ennemis; mais cette expédition n'ayant pas laiſſé que de couter beaucoup de monde, le Major Poleman écrivit à Batavia pour avoir des renforts. En attendant il brûla les Barques des Macaſſarois, détruiſit leurs Habitations, & preſſa tellement

les

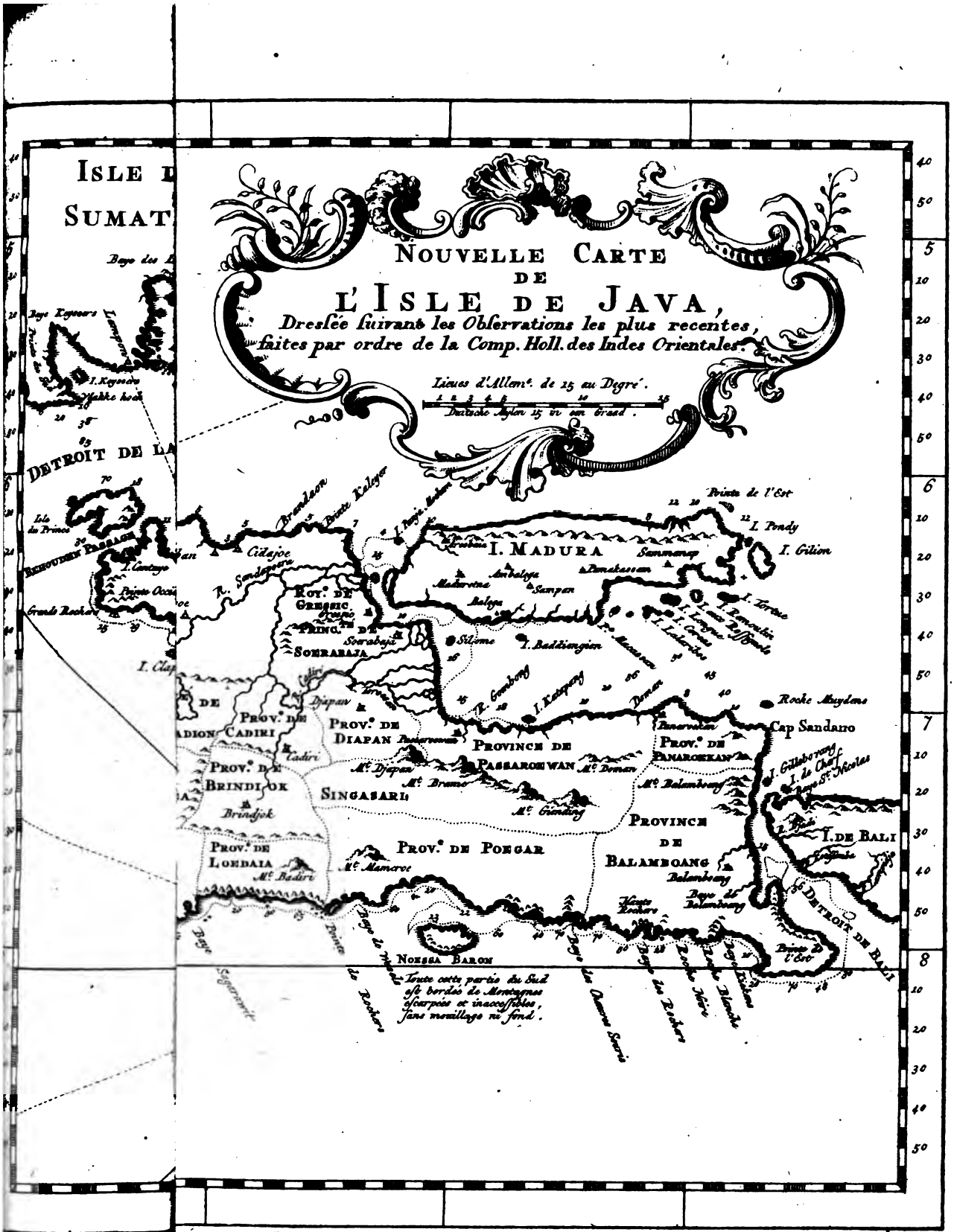

JAVA,

happy gedaan.

les Ennemis, qu'ils ſe virent reduits à prendre la fuite dans les Bois, où Crain Montemarano, avec quelques centaines de Macaſſarois, perdirent la vie. MARTINIERE 1675.

Au lieu de ſoutenir le brave Major Poleman, ſes Ennemis, à Batavia, trouvèrent le moyen de faire envoyer enſuite un autre Chef à ſa place; ce qui n'empêcha pas qu'il ne ſe tirât d'affaire & ne revint triomphant à Batavia, en dépit de ſes Envieux. Mais avant que de continuër ce recit, nous devons rapporter ici les circonſtances d'un autre événement, qui va fournir le motif d'une nouvelle Guerre dans l'Iſle de Java.

Nouvelle Guerre de Java.

CERTAIN Prince Javanois, nommé *Tarouna Djaja*, iſſu des Princes de Madura, ſuſcita une rebellion dans l'Empire; On le croyoit bâtard de l'Empereur régnant, & il eſt certain au moins que ſa Mére ſortoit du Sérail de ce Prince, lorſqu'il la maria à celui de Madura. Ce jeune homme avoit épouſé la fille de *Cadjoran*, Prêtre Maure, qui ſçut le perſuader ſi fortement de ſon illuſtre origine, que dès ce moment l'ambitieux Tarouna Djaja ne s'occupa plus que de projets de vanger l'affront fait à ſa Mére, de pourſuivre ſon droit à la Couronne, & de forcer l'Empereur, les armes à la main, de le reconnoître pour ſon héritier legitime.

CADJORAN, ſon Beau Pére, qui paſſoit pour un Saint dans l'eſprit des Peuples, s'étoit fait un gros parti de Madurois & de Javanois, qui fut encore augmenté des debris des Macaſſarois de Crain Montemarano, dont le Fils, Crain *Gliſſon*, s'étoit retiré à Madura avec eux. Ce dernier s'engagea de ne point mettre bas les armes qu'il n'eût établi Tarouna Djaja ſur le Trône du Souſouhounan, & en échange il devoit être reconnu Roi des Pays de Sourabaja & de Paſſarouwan. Ses premières armes furent accompagnées de ſuccès ſi rapides, qu'en peu de tems il ſe rendit maître de tous les Ports de Mer du Souſouhounan, juſqu'à Cheribon; ce qui obligea l'Empereur à reclamer, du Gouvernement de Batavia, les ſecours ſtipulés par les anciens Traités.

On y employe des Troupes de Macaſſar.

TANDIS que ces choſes ſe paſſoient dans l'Iſle de Java, il s'étoit élevé de grands différends à Macaſſar, entre le Roi de Palaka & celui de Goa, qu'on ne crut pouvoir mieux appaiſer qu'en faiſant venir ces Princes à Batavia, où ils parurent tous deux. Le premier, qui craignoit qu'on ne l'y retint priſonnier, avoit amené environ 4000 hommes d'élite, qui furent repartis en différens Quartiers de la Ville, où ils commettoient, pendant la nuit, toutes ſortes d'excès. D'ailleurs leur entretien coutoit beaucoup à la Compagnie. On ne trouva pas d'expédient plus propre, pour ſe defaire de ces Hôtes incommodes, qu'en engageant leur Chef à les mener au ſecours de l'Empereur de Java, & l'on s'eſtima fort heureux qu'il acceptât la partie contre toute attente.

Speelman eſt nommé Généraliſſime de l'Armée.

LE Gouvernement de Batavia, allarmé lui-même par les progrès journaliers de Tarouna Djaja dans les Etats du Souſouhounan, jugea à propos d'envoyer Corneille Speelman, ce grand Vainqueur de Macaſſar, en qualité de Général & d'Amiral, au ſecours de l'Empereur de Java, contre ces Rebelles. Il partit le 29 Decembre 1676, avec des forces reſpectables, & en peu de tems il parvint à faire rentrer les Peuples de la Côte ſous l'obéïſſance de leur Souverain legitime. 1676.

L'EMPEREUR, pour en marquer ſa ſatisfaction à la Compagnie Hollandoiſe,

MAATZUIKER. 1675. doiſe, lui accorda divers nouveaux Privileges, comme l'exemption de tous Droits d'entrée & de ſortie à travers ſon Pays; & la permiſſion d'établir des Comptoirs de Commerce dans tous ſes Ports & en tels lieux de l'intérieur de l'Empire qu'on le jugeroit convenable, ainſi que d'avoir des Chantiers à *Rembang* ou ailleurs, à la ſeule charge de payer, une fois pour toutes, une réale d'Eſpagne aux Officiers du Prince.

Grands Privileges que l'Empereur accorde aux Hollandois.

LES Marchands de la Compagnie, qui acheteroient du Souſouhounan, ou qui lui vendroient quelques denrées, payeroient deux pour cent au deſſus du prix de la Marchandiſe.

LE Souſouhounan promettoit de livrer annuellement, à Batavia, 4 mille laſts de riz, au prix du Marché, ou à celui des lieux où les Hollandois viendroient le charger à bord de leurs Vaiſſeaux.

LES Habitans de Batavia, & tous autres Sujets des Hollandois établis en divers lieux de Java, en produiſant le paſſeport de la Compagnie, ſeroient toujours préferés aux étrangers dans l'achat des denrées au prix commun, moyennant qu'ils payaſſent trois pour cent de Droits d'entrée & de ſortie, & une réale d'Eſpagne de chaque laſt de riz.

L'EMPEREUR promettoit auſſi de ne ſouffrir dans ſes Etats aucuns Macaſſarois, Malais ou Maures, qui auroient la moindre liaiſon avec eux, à l'exception de ceux qui ſeroient pourvûs de paſſeports Hollandois; mais leſquels n'auroient cependant point la liberté d'y fixer leur domicile.

LES Hollandois pouvoient attaquer leurs Ennemis dans tous ſes Ports, & les Sujets de l'Empereur devoient leur prêter par tout main forte, & les aſſiſter également à recouvrer les effets naufragiés ſur les Côtes de l'Iſle.

LE Souſouhounan acceptoit de payer, pour les fraix de Guerre déja faits, depuis un an, & encore à faire, la ſomme de 250 mille réales en argent comptant, la moitié encore cette année, & l'autre moitié les années 1678 & 1679; promettant en outre de livrer, à Batavia, chacune de ces trois années, la quantité de trois mille laſts de riz, pour peu que la tranquillité fut favorable à la recolte.

CE Prince étoit auſſi convenu de s'en tenir à l'Accommodement raiſonnable que les Hollandois pourroient faire avec les Ennemis; mais au cas que la Guerre dut durer plus longtems que juſqu'à la fin de Juillet de cette année, il payeroit encore 20 mille réales par mois, au deſſus des ſommes ſtipulées.

LES Hollandois, de leur côté, s'engageoient de faire occuper par leurs Troupes la Montagne de Japara, pour la ſureté du Souſouhounan; mais à ſes fraix & depends.

CE nouveau Traité fût ſigné le 28 Fevrier, à Japara, entre le Général Speelman, & le Plenipotentiaire du Souſouhounan, qui le ratifia enſuite, de même que ſes quatre Fils.

Priſe de Sourabaja.

SPEELMAN marcha immédiatement après contre Sourabaja, où Tarouna Djaja s'étoit fortifié, & reſtoit encore maître de tout le Pays aux environs de cette Place, ainſi que des Villes de *Greſſic*, de *Cidajou*, de *Cadiri*, de *Wiraſaba*, de *Kakapar* & de *Paſſarouwan*, dans une étenduë de plus de ſoixan-

ſoixante lieues juſqu'à la Mer du Sud. Sourabaja fut emporté, & Tarouna Djaja contraint de prendre la fuite à Cadiri, abandonnant 104 piéces de Canon, partie de métal & le reſte de fer; mais lui & ſon Beau-Pére ayant ſçu adroitement perſuader aux Javanois que les Hollandois ne cherchoient qu'à s'emparer de leur Pays, la crainte détermina la plûpart de ces Peuples à ſuivre le parti de Tarouna Djaja plutôt que celui de leur Empereur, qu'ils accuſoient de les avoir livrés à ces généreux Alliés. MAATZUIKER. 1675.

L'EFFET de cette prévention fut ſi prompt & en même tems ſi général, que Tarouna Djaja ne trouvant plus d'obſtacles à pénétrer dans l'intérieur du Pays, s'avança juſqu'à *Mataram*, d'où le vieux Souſouhounan ſe retira lâchement avec ſes Fils, ſans ôſer faire la moindre réſiſtance. Tarouna Djaja entra là-deſſus dans la Ville, mais il n'y fit pas un long ſéjour, & ſe hâta de retourner à Cadiri avec un butin immenſe. Il fit revêtir d'un mur de pierre cette derniere Ville, bien réſolu de s'y deffendre mieux qu'à Sourabaja, ſi les Hollandois ſe propoſoient de le venir attaquer encore dans cette Place. Fuite du Souſouhounan.

LE timide Souſouhounan tomba malade en chemin, & mourut à *Tagalwangi*, à une journée de *Tagal*, non ſans ſoupçon d'avoir reçu du poiſon au lieu de médicamens. Ses quatre Fils ainés l'avoient déja abandonné, & il n'étoit reſté auprès de lui que deux jeunes Princes, l'un âgé de dix-ſept ans & l'autre de douze. Le Souſouhounan fut enſeveli à Tagalwangi, d'où il a retenu le nom depuis. La nouvelle de ſa mort augmenta encore la confuſion dans le Pays, & occaſionna d'abord que pluſieurs des Habitans, qui avoient été ſoûmis, rejoignirent les Rebelles. Il meurt en chemin.

CEPENDANT le Général Speelman y mit bientôt ordre, & marcha avec toute ſon Armée à Japara, où parut en même tems le Fils ainé de l'Empereur, nommé Pangoran *Depati Anom*, qui prit le titre de Souſouhounan, & pria le Général Hollandois de vouloir être ſon Protecteur, ſous promeſſe de ne rien faire que de ſon conſentement, & de renouveller les Traités avec la Compagnie. Ses inſtances étoient d'autant plus vives, que ſes Frères exigeoient chacun une portion de l'Empire, en vertu du Partage qu'ils prétendoient que le Souſouhounan leur Pére en avoit fait entr'eux; ce que l'Ainé nioit, & les informations que prit Speelman l'ayant convaincu du droit inconteſtable de ce Prince, il le proclama Empereur de Java, ſur la fin de cette année. Speelman établit ſon fils ainé à ſa place.

APRÈS ſon avénement, le nouvel Empereur, qui ſe faiſoit appeller Souſouhounan *Amangkourat*, n'eut rien de plus preſſé que de reconnoitre le grand ſervice que la Compagnie venoit de lui rendre. Il confirma le précedent Traité conclu avec ſon Pére, reconnut la Dette de 310 mille réales, & des 3 mille laſts de riz, ceda non ſeulement ſon Droit ſur le Royaume de Jacatra, mais l'étendit même juſqu'à la Rivière de *Pamanoukan*; accorda le Commerce excluſif de l'Opium, des Toiles & du Sucre dans ſes Etats, & donna à la Compagnie la Province de Samarang avec toutes les Terres & Habitations de ſa dépendance, à condition que les revenus en ſeroient employés annuellement à l'acquit de ſa dette, & qu'enſuite on lui en tiendroit compte. Nouveaux Avantages que ce Prince accorde à la Compagnie.

MAATZUIKER. 1678. Rappel de Speelman.

SPEELMAN ayant ainſi établi ce Prince ſur le Trône, fut appellé à Batavia au mois de Janvier 1678, à l'occaſion de la mort du Gouverneur Général, pour occuper le Poſte de Directeur Général du Commerce.

§. IV.

Département de l'Iſle de Ceylan.

Affaires de Ceylan.

MALGRÉ l'alliance des Hollandois avec l'Empereur de Candy, les Portugais avoient reçu, à Colombo, de puiſſans renforts, qui arrêtèrent longtems les premiers dans leurs projets de Conquête, quoi qu'ils euſſent remporté, par Mer, deux avantages conſidérables ſur les derniers. L'Empereur; las d'attendre les ſecours promis de Batavia, pour entreprendre le Siége de Colombo, étoit retourné à Candy, avec ſon Armée, après un aſſez violent échec qu'elle eut à ſouffrir au mois de Janvier 1655. Ainſi il ne ſe paſſa rien de fort important juſqu'à l'arrivée du Sieur Gerard *Hulſt*, Directeur Général du Commerce & Premier Conſeiller des Indes. Il étoit arrivé de Hollande, l'année précedente, pour remplir ce Poſte, & éclairer de près, à ce qu'on croyoit, la conduite du nouveau Gouverneur Général, lequel en prit du moins une telle défiance, que pour ſe defaire de ce témoin importun, il imagina un moyen qui ne pouvoit manquer de le faire donner dans le piége. Les affaires de Ceylan y ſervirent de prétexte. Maatzuiker repréſenta dans le Conſeil, avec beaucoup d'énergie, la néceſſité qu'il y avoit d'envoyer un habile Général pour exécuter le projet formé de s'emparer de Colombo, & il ajouta que l'objet étoit d'une ſi grande importance, qu'il ne prétendoit point s'y ſouſtraire lui-même, mais qu'il étoit prêt à ſe charger du Commandement de cette Expédition, à moins que les Membres du Conſeil ne trouvaſſent bon d'élire quelqu'un d'entr'eux plus capable de remplir les vuës de la Compagnie. Enſuite allant aux opinions, Hulſt, qui devoit parler le premier, quoique frappé d'une propoſition à laquelle il ne ſe ſeroit jamais attendu, loua fort cette offre généreuſe de la part du Gouverneur Général; mais il fut d'avis que ſa préſence étoit trop néceſſaire, à Batavia, pour qu'il put conſentir à l'en voir partir, & qu'il étoit bien plus de ſon devoir d'offrir lui-même ſes ſervices à cet effet. Il ſe flattoit que d'autres des Membres de l'Aſſemblée imiteroient ſon exemple. Cependant perſonne ne témoigna la moindre envie de ſe charger de cette Commiſſion, & il y a apparence qu'ils étoient la plûpart, ſi non tous, de concert avec Maatzuiker, qui tenant Hulſt dans ſes filets, exalta juſqu'aux nuës ſon zèle, ſa vigueur, ſa prudence & ſa grande expérience, qui le rendoient beaucoup plus propre que lui pour une Entrepriſe de cette nature. Les autres Membres y applaudirent tous d'une voix, & félicitèrent le nouveau Général ſur un choix qui lui faiſoit plus d'honneur qu'il ne lui étoit agréable.

1655. Maatzuiker y envoye le Directeur Hulſt pour s'en defaire.

Prédictions ſur ſon ſort.

ON ne ſauroit s'empêcher de rapporter, à cette occaſion, d'après Valentyn, deux circonſtances aſſez remarquables. La première prouve que le ſecret du Général Maatzuiker ne fut pas bien gardé, & qu'il l'avoit effectivement confié aux autres Membres du Conſeil des Indes, puis que le facetieux

tieux Abraham *Pittawyn*, Procureur du Conſeil de Juſtice, & Ami intime de Hulft, l'en avoit averti, en ſe mettant en deuil pour lui, qu'il regardoit comme mort, parceque, ſuivant l'explication qu'il lui en donna, on l'enverroit dans peu à Ceylan, d'où il ne reviendroit jamais. Hulft, qui ne croyoit rien avoir à craindre de pareil, ſe moqua de lui, & traita ſa prédiction de ridicule. En revoyant Pittawyn, qui, le jour de ſa nomination, changea ſon petit deuil en grand, il lui avoua qu'il avoit deviné juſte contre ſon attente; mais que cela ne vouloit pas dire que ſes jours fuſſent en danger; à quoi Pittawyn repartit, que celui qui avoit ſçu ſi adroitement l'envoyer à Ceylan, ſauroit bien auſſi l'empêcher d'en revenir, & même le faire périr plutôt qu'il ne penſoit. L'autre circonſtance encore plus digne d'attention, eſt la prédiction de *Vondel*, ce célébre Poëte Hollandois, qui, dans un rêve, l'avertit „ de ſe defier des *Colombes*, qui toutes ſimples qu'el„ les ſoyent, le menaçoient d'un ſort funeſte (*a*)".

MAATZUIKER. 1655.

En effet, l'infortuné Hulft le trouva devant Colombo, dont le nom fait une alluſion ſinguliere avec celui de ces oiſeaux domeſtiques. Il fut tué d'un coup de balle le 10 Avril 1656, tandis qu'il étoit occupé à reconnoître les Ouvrages, & à faire éteindre le feu d'une Galerie, où les Portugais avoient jetté des artifices. Il aſſiégeoit la Ville depuis le 9 Novembre de l'année précedente, après s'être emparé, le 15 Octobre auparavant, de la Fortereſſe de Caliture.

Il eſt tué devant Colombo. 1656.

Van der Meyden, Succeſſeur de Kittenſtein, dans le Gouvernement de Ceylan, ayant pris le Commandement des Troupes, continua les opérations du Siége de Colombo, & ſe rendit maître, le 12 May, de cette Ville, dont les Hollandois ont fait depuis leur principal Comptoir, & que les Portugais avoient poſſedée pendant 150 ans.

Priſe de cette Ville.

En 1658, la Ville de *Tutucorin* ſur la Côte de Madure ſe rendit, le 18 Fevrier, au Major *Van der Laan*, l'Iſle & le Fort *Manaar* le 22 du même mois, à l'Amiral Ryklof Van Goens, qui s'empara encore, le 27 Avril, du Fort *Caïs*, & le 22 Juin, du Château de *Jaffanapatnam*, & au mois d'Août, la Ville de *Nagapatnam*, ſur la Côte de Coromandel, tomba au pouvoir du même Major Van der Laan, qui s'en mit en poſſeſſion, par Capitulation, ſans tirer un ſeul coup de fuſil. Ainſi les Portugais furent entiérement chaſſés de l'Iſle de Ceylan, & des deux principales Places qu'ils occupoient ſur la Côte oppoſée de la Presqu'Iſle de l'Inde. On paſſe rapidement ſur toutes ces Conquêtes, dont Baldeus rapporte les circonſtances.

Autres Conquêtes. 1658.

Tant de ſuccès mirent Raja Singa de ſi mauvaiſe humeur, qu'il fallut employer la force pour le chaſſer des environs de Colombo & de *Regamwatte*, où il exerçoit des hoſtilités ouvertes contre les Hollandois; Ce Prince, qui leur redevoit d'ailleurs des ſommes immenſes pour les fraix de la Guerre, avoit d'abord prétendu qu'ils remiſſent Negombo & Colombo à ſes Officiers. On lui offrit la premiere avec promeſſe de démolir les principales Fortifications de la ſeconde; mais ne ſe contentant pas d'une partie, il perdit le tout par ſon opiniâtreté déraiſonnable, & la Compagnie reſta depuis

Mauvaiſe humeur de Raja Singa à cette occaſion.

(*a*) Il faut lire le Poëme Hollandois dans les Oeuvres de Vondel, *Tome II. pag.* 132.

MAATZUIKER. 1660. depuis en poſſeſſion de ces Places, qui lui appartenoient par double droit de Conquête & d'Hypoteque.

Changemens des Gouverneurs Hollandois.

LE victorieux Van Goens ſucceda, en 1660, à Van der Meyden, à qui il n'avoit pas rendu de bons offices auprès du Gouvernement de Batavia; mais le dernier s'étant pleinement juſtifié, eut bientôt ordre de retourner à ſon Poſte, revêtu de la nouvelle dignité de Conſeiller ordinaire des Indes. Van Goens lui remit l'année ſuivante les rênes du Gouvernement, qu'il reprit en 1663, juſqu'à l'arrivée du Sieur Huſtaert, qu'on avoit nommé à ſa place; mais Van Goens, de retour à Batavia, ſe fit ſi bien valoir, qu'il fut renvoyé pour le relever l'année d'après. Ces fréquens changemens procedoient d'une animoſité, dont on reconnoit les traits dans divers Mémoires volumineux, que Valentyn nous a conſervés, & qui ſont moins curieux par cet endroit que par les éclairciſſemens de toute eſpèce qu'on y trouve ſur l'état ancien de cette Iſle.

1663.

1664. LA même année 1664, Raja Singa, qui avoit transferé ſa Cour de Candy à *Nilobe*, & qui ne s'occupoit qu'à faire tout le tort poſſible aux Hollandois, ſe vit tout à coup expoſé à une Rebellion preſque générale de la part de ſes Sujets, qui s'attroupant tumultueuſement au Palais, la nuit du 21 Decembre, égorgérent la plûpart des Grands de ſon parti, & ne ſe propoſoient pas de faire un ſort moins rigoureux au Prince, s'il n'eut prévenu leur furie, en ſe ſauvant avec une cinquantaine d'hommes dans les Montagnes. Les Mutins, qui auroient pû aiſément le ſaiſir, ſi le courage ne leur eut manqué à ſa pourſuite, marchèrent à Candy & proclamèrent le jeune Prince ſon fils Empereur à ſa place; mais voyant que leur nouveau Souverain, plus chagrin de l'infortune de ſon Pére, que diſpoſé à s'en prévaloir, l'avoit ſuivi dans ſa retraite, avec la Princeſſe ſa Tante Sœur du Roi, cet évenement inattendu jetta les Revoltés dans une conſternation, qui ne tarda pas de les diviſer les uns contre les autres. Tandis qu'ils s'égorgeoient ainſi, ſans ſavoir pour qui, ni dans quelle vue, un des Grands de l'Empire, devoué à Raja Singa, ayant pris les armes en ſa faveur, parvint à appaiſer la ſédition, & à rétablir l'Empereur ſur le Trône.

Rebellion des Chingulais contre Raja Singa.

CE Prince, dont la cruauté faiſoit le caractère, inventa tous les ſupplices que cette déteſtable paſſion pouvoit lui ſuggerer pour châtier les Coupables, & croyant apparemment que les Bourreaux Hollandois le ſurpaſſeroient encore à cet égard, il envoya l'un des principaux Rebelles, nommé *Ambombile Rale*, au Gouverneur de Colombo, avec priére de le punir ainſi qu'il le méritoit; mais loin de condeſcendre à ſes volontés, le Criminel fut délivré de ſes chaines, & traité comme un homme de qui l'on pouvoit retirer de bons ſervices. Le Gouverneur lui donna le titre de Don *Ryklof*, ſon nom de Baptême, & lui aſſigna des gages, qu'on lui payoit exactement tous les mois. C'étoit une grande faute, de la part de Raja Singa, d'avoir livré un Ennemi irrité entre les mains d'un autre Ennemi plus puiſſant; mais il faut croire que ce Prince ruſé & politique ne ſe porta à une démarche ſi ſurprenante, que dans la vuë de perſuader ſes Sujets de l'étroite liaiſon qui ſubſiſtoit entre lui & les Hollandois, & ce qui ſemble le confirmer, c'eſt qu'il ne marqua pas le moindre reſſentiment à ceux-ci de l'avoir abandonné dans une conjoncture ſi preſſante. On auroit pu ſe faire

un

un grand mérite de cette assistance, & il étoit assez de l'intérêt de la Compagnie de saisir une occasion si favorable; mais quels que furent les motifs qui en empêchèrent le Sieur *Rootbaas*, qui commandoit à Colombo, en l'absence du Gouverneur Hustaert, parti depuis peu pour Batavia, il est certain que la Compagnie n'en souffrit point de préjudice, par l'attention qu'apporta Van Goens, l'année suivante, à étendre ses limites, & à occuper tous les Postes abandonnés par les Troupes du Raja, qui se confina lui-même dans ses Montagnes. MAATZUIKER. 1664.

Quoiqu'il ne put ignorer que sa tyrannie avoit été la seule cause de la revolte de ses Sujets, il n'en continua pas moins à les traiter avec plus de barbarie que jamais. Il fit empoisonner secrettement son propre Fils, moins pour le punir d'un crime auquel il n'avoit point eu de part, que pour ôter aux Peuples toute espérance de lui offrir de nouveau la Couronne, à un âge où il se seroit trouvé plus disposé à la recevoir, & mieux en état de la défendre. Mais ce qu'il y a d'inconcevable dans la conduite barbare de l'Empereur de Candy, c'est qu'il envoya de même au supplice la plûpart des Grands qui avoient été les fidéles Compagnons de son infortune. On n'en peut guères imaginer d'autre raison, que la crainte qu'ils ne prétendissent trop de sa reconnoissance. Depuis cette revolte, Raja Singa fixa sa résidence dans la Ville de *Dietlige*, où il se croyoit le plus en sureté contre de pareils attentats. Cruautés de ce Prince.

Quelque tems auparavant le Roi reçut une Lettre du Chevalier Winter, Gouverneur Anglois de Madrass, pour solliciter la liberté des Prisonniers de sa Nation, dont les Avantures ont été publiées dans la Relation intéressante de Robert *Knox*, qui étoit du nombre de cette Troupe infortunée; mais cette démarche ne lui réussit pas mieux qu'aux Hollandois. On n'a jamais pû pénétrer les raisons qui engageoient Raja Singa à retenir non-seulement les Européens particuliers, mais même les Ambassadeurs qui lui étoient envoyés de diverses Nations. Ambassadeurs & autres Européens Prisonniers à sa Cour.

Les Hollandois avoient bâti, en 1666, un Fort à *Arunderi*, qui donnoit beaucoup de jalousie à ce Prince. Il résolut de s'en emparer, comme il le fit en 1670, dans la Guerre qu'il eut contre les Hollandois, & dont le succès leur fut peu avantageux. L'Ambassadeur de la Compagnie, qui se trouvoit alors à sa Cour, eut vent de ce dessein, & voulut en avertir ses Compatriotes; mais sa Lettre ayant été interceptée, il fut condamné au supplice. 1670.

Le Gouvernement de Colombo engagea ensuite un Anglois, nommé Henry *Draak*, à se rendre auprès du Raja pour tâcher d'en obtenir la liberté des Prisonniers des deux Nations. L'Empereur le traita fort bien, mais il attendit qu'il fut mort, pour renvoyer son cadavre à Colombo, sous le pompeux Cortége de ses principaux Officiers. Au rapport d'un Soldat, nommé Pierre *Croes*, qui s'étoit échappé de ses mains, il y avoit encore 34 Hollandois, autant d'Anglois & 70 Portugais, la plûpart détenus Prisonniers, & dans la plus grande misére; mais les derniers étoient les mieux traités de tous.

Cette année 1670, les Hollandois envoyèrent un autre Ambassadeur, à qui l'on fait honneur d'une fermeté admirable. Il étoit fort estimé

MAATZUIKER. 1670. estimé du Raja, mais par là-même moins libre de s'en retourner. Enfin, lassé de ces longueurs, il forma le hardi projet de partir bon gré malgré la Cour, ou de mourir plutôt en brave. Le jour venu, il prit son épée, se rendit au Palais, & ôtant son chapeau, comme si l'Empereur eut été présent, il le remercia de toutes les faveurs qu'il en avoit reçuës, prit formellement Congé de lui, ou pour mieux dire de la Porte de son Palais, & partit là-dessus avec beaucoup de gravité, suivi de deux ou trois de ses Esclaves, après avoir fait quelques liberalités à des Anglois qui se trouvèrent sur son passage. L'Empereur, loin de s'offenser de cette noble audace, parut y applaudir, & ne voulant point être en reste avec un homme, qui venoit de défier sa générosité, d'une maniere si extraordinaire, il envoya quelques uns de ses Courtisans après lui pour le reconduire en sureté hors de ses Etats.

Noble audace d'un Ambassadeur Hollandois.

UN certain Jean *Baptiste*, qui lui succeda, ne fut pas si heureux. Il s'étudia par toutes sortes de moyens à gagner la faveur du Prince; mais s'il y réussit, il ne put jamais l'étendre jusqu'à opérer sa délivrance.

TOUTES ces Ambassades se firent du tems du Gouverneur Van Goens; & comme on n'eut que trop souvent l'occasion d'en reconnoître l'inutilité, le Gouvernement de Batavia jugea qu'il ne convenoit plus de caresser l'Empereur par des présens, & il ordonna de ne lui envoyer à l'avenir que des Indiens & Lascarins, tant qu'il n'auroit pas relâché les Hollandois qu'il tenoit en sa puissance. Cependant on ne laissoit point que de le menager toujours, & l'on eut bientôt plus d'une occasion d'éprouver les bons effets de cette Politique.

1672. IL s'en présenta une en 1672, dans l'apparition de Mr. de *la Haye*, Vice-roi François des Indes, qui vint mouiller, avec une Flotte de 13 à 14 Vaisseaux, dans la Baye de Trinquemale, pour voir s'il ne pourroit point faire quelque Commerce avec l'Empereur de Ceylan. Il lui envoya d'abord trois Ambassadeurs avec de riches Présens. Le Prince leur fit un accueil des plus distingués, & gratifia chacun d'eux d'une Chaîne d'or, d'une Epée damasquinée, & d'une Arme à feu. Il renvoya l'un pour porter sa réponse à Mr. de la Haye, qui lui expédia de nouveau un autre Ambassadeur, accompagné de 6 François qui devoient s'arrêter à la Cour jusqu'au départ de la Flotte, que l'Empereur fit pourvoir abondamment de tout le nécessaire.

Apparition de M. de la Haye à Ceylan.

CE Prince lui accorda non-seulement la permission de bâtir un Fort dans la Baye, mais il l'aida même à cet effet, & voulut bien lui prêter ses Troupes pour le garder, tandis que le Viceroi, ne trouvant pas, dans ce lieu, de quoi avitailler plus longtems une Flotte si considérable, se vit obligé de remettre à la voile, après avoir fait assurer l'Empereur qu'il reviendroit dans peu, ce dont il fut empêché par le vaillant Van Goens, qui s'empara de quatre de ses Vaisseaux, nommés le *Phenix*, le *St. Jean*, l'*Europe* & l'*Indien*, & l'obligea de se sauver avec le reste vers la Côte de Coromandel, où toute cette belle Flotte fut détruite dans la suite, comme nous le dirons ailleurs. En attendant les Hollandois s'emparèrent du Fort que les François avoient construit dans la Baye de Trinquemale, où ils trouvèrent encore 112 Pièces de Canon, avec une Garnison

Sa Catastrophe.

niſon de 250 hommes, & 150 Indiens, qu'ils firent tous Priſonniers de Guerre. L'Officier qui les commandoit ſe nommoit *De l'Esboire.* MAATZUIKER. 1672.

A l'égard du dernier Ambaſſadeur, Valentyn nous apprend qu'il s'appelloit Mr. *Laiſne de Nauclers de Lancerolle*, Gentilhomme d'une illuſtre naiſſance, mais Reformé, & pour cette raiſon peu aimé du Roi, qui l'avoit revêtu de cette Ambaſſade; particularité, que notre Auteur fait profeſſion de tenir d'une Lettre écrite en Latin, de la propre main de Mr. de Nauclers au Miniſtre *Cat*, & dont l'original ſe trouvoit entre ſes mains. Cet Ambaſſadeur fit ſon entrée à Cheval, ce que les Coutumes du Pays ne permettent pas. En vain les Courtiſans s'efforcèrent-ils de l'en détourner; il donna des éperons à ſon Cheval, & pouſſa ainſi juſqu'à la Porte du Palais. Raja Singa en conçut un dépit ſecret, qu'il diſſimula pour lors, faiſant reconduire l'Ambaſſadeur au Logement qui lui étoit aſſigné, où on lui apportoit, du Palais, trois fois par jour, tout ce dont il avoit beſoin pour ſa ſubſiſtance, & celle de ſes gens. Quelque tems après il fut admis de nuit, ſelon l'uſage, à l'Audience du Prince, où nombre de Grands le conduiſirent en cérémonie; mais il fut obligé d'attendre environ deux heures dans l'Antichambre, ce que prenant pour un affront inſupportable, il ſe mit en devoir de ſortir, & ceux qui voulurent s'oppoſer à ſon paſſage, voyant qu'il portoit la main à ſon épée, furent contraints de lui laiſſer le champ libre. Raja Singa, informé de cette ſcene, donna ſur le champ l'ordre de bien roſſer l'Ambaſſadeur & tous ſes gens, & de les mettre aux fers, ce qui fut exécuté tout de ſuite. On n'excepta que les deux premiers Ambaſſadeurs qui, déja priſonniers eux-mêmes, n'avoient eu, en effet, aucune part à la pétulance de leur Collegue. Cependant les perſonnes de la ſuite de ce dernier ayant repréſenté leur innocence, furent bientôt délivrées de leurs chaînes; mais l'Ambaſſadeur demeura ſix mois entiers dans cet état, & il n'en ſortit qu'aux inſtantes prières des ſiens, qui enſuite l'abandonnèrent tous, outrés de ſon orgueil & de ſes mauvaiſes façons. On le chargea de nouveau de chaînes, & il y a toute apparence, qu'il les aura portées au Tombeau. Triſte ſort pour un homme de famille & de mérite, qui repréſentoit un Monarque ſans comparaiſon beaucoup plus puiſſant que le Tyran qui lui faiſoit impunément ſouffrir tant de maux. Sort d'un Ambaſſadeur François.

Le Directeur Général Nicolas *Verburg*, étant parti en 1675, pour retourner en Hollande, Van Goens, qui fut appellé à Batavia pour remplir ſa Place, laiſſa la ſienne à ſon Fils, qui, en 1677, envoya, à Raja Singa, un nouvel Ambaſſadeur, nommé N. *Bucquoy*, avec un jeune Lion, croyant par-là faire un Préſent fort agréable à ce Prince; mais, comme l'Animal ne répondoit pas à ſon attente, il refuſa de le voir, & exila l'Ambaſſadeur à 6 ou 7 miles de la Cour, où le Lion mourut l'année ſuivante. Son Conducteur tenta vainement de tromper la vigilance de ſes Gardes. Le Raja, informé de ſes efforts continuëls pour ſe procurer la liberté, le fit tranſporter dans la Ville, & lui aſſigna un Quartier aſſez éloigné du Palais. Bucquoy crut d'abord que c'étoit pour lui donner Audience; mais au bout de quelque tems, ſon impatience le pouſſa à ſe préſenter de force devant le Prince, qui, averti par ſes Gardes de cette violence, Et d'un Hollandois. 1678.

MAATZUIKER. 1678. lence, leur enjoignit de l'arrêter jusqu'à nouvel ordre, au même endroit où il s'étoit avancé; ce qui fut si ponctuellement exécuté, qu'il passa trois jours & trois nuits dans cette situation; après quoi le Raja le renvoya à son Logement, sans qu'on sache quel sort il eut depuis.

§. V.

Département de la Côte de Malabar.

1661. Nouveaux Projets de Conquête des Hollandois.

LES Hollandois ne se croyant point assez vangés des outrages qu'ils avoient reçus des Portugais; ou plutôt, ne croyant point encore leur propre puissance assez bien établie dans les Indes, par la prise de Colombo, de Point-de-Galle, de Negapatnam, de Malaca, & d'une infinité de Forts, qu'ils leur avoient enlevés, & les Villes de *Cochin*, de *Cranganor*, *Cananor* & *Coylang*, sur la Côte de Malabar, incommodant beaucoup leur Commerce, ils pensoient à s'en rendre maîtres; & le Conseil de Batavia n'attendoit que les nouvelles forces, qu'on lui faisoit espérer de Hollande, pour en former l'entreprise. Dans l'intervalle, il rassembloit d'avance tous les Vaisseaux qu'il avoit aux Indes, & le Rendez-vous étoit à Colombo: Gautier Schouten, dont on va suivre le recit, y mouilla au mois de Novembre 1661.

Armée qu'ils forment à Colombo.

IL y trouva l'Armée Hollandoise, déja composée d'un bon nombre de Vaisseaux de Guerre, qui formèrent bientôt une Flotte de 24 Navires, & de quelques autres Bâtimens de moindre grandeur. On y embarqua toutes sortes de munitions & d'ustenciles de Guerre. Il arrivoit aussi, tous les jours, des Troupes de Manaar, de Jaffanapatnam, de Negombo, de Caliture, de Point-de-Galle, de Negapatnam, & des autres Etablissemens Hollandois.

Départ d'une Flotte Hollandoise, pour se saisir des Villes du Malabar.

AUSSI-TÔT que toutes les Troupes furent embarquées, on les distribua en 27 Compagnies, sous le Commandement du Général Ryklof Van Goens, qui portoit le Pavillon au grand mât, & la flamme dessous. On mit à la voile; & ce ne fut qu'après avoir fait route assez loin, qu'Adrien *Roothaas* fut déclaré Amiral, Isbrandt *Godskens*, Vice-Admiral, & Pierre *Was*, Capitaine-Major. Chacun de ces trois Généraux montoit un Vaisseau particulier, qui portoit les Pavillons de son Commandement. On avoit attendu le même tems pour distribuer les Matelots sous des Drapeaux. Les Maîtres Canoniers, & ceux qui devoient servir le Canon sous eux, reçurent aussi leurs ordres; & chaque partie des Equipages eut ainsi ses Commandans, ses Vice-Commandans & ses Capitaines. Enfin, l'on ordonna que de quinze en quinze jours il y auroit, dans l'Armée, un jour de Prières extraordinaires, pour attirer la benediction du Ciel sur une entreprise, qui devoit servir à l'augmentation des richesses & des forces de la Compagnie.

Elle passe devant Tutucorin & Calipatnam.

LE 20 de Novembre, on passa devant *Tutucorin*, petite Ville célèbre par la pêche des Perles, & dont on a vu que les Hollandois étoient en possession depuis 1658. On y prit des rafraîchissemens en abondance, & toute la Flotte alla mouiller devant *Calipatnam*, où

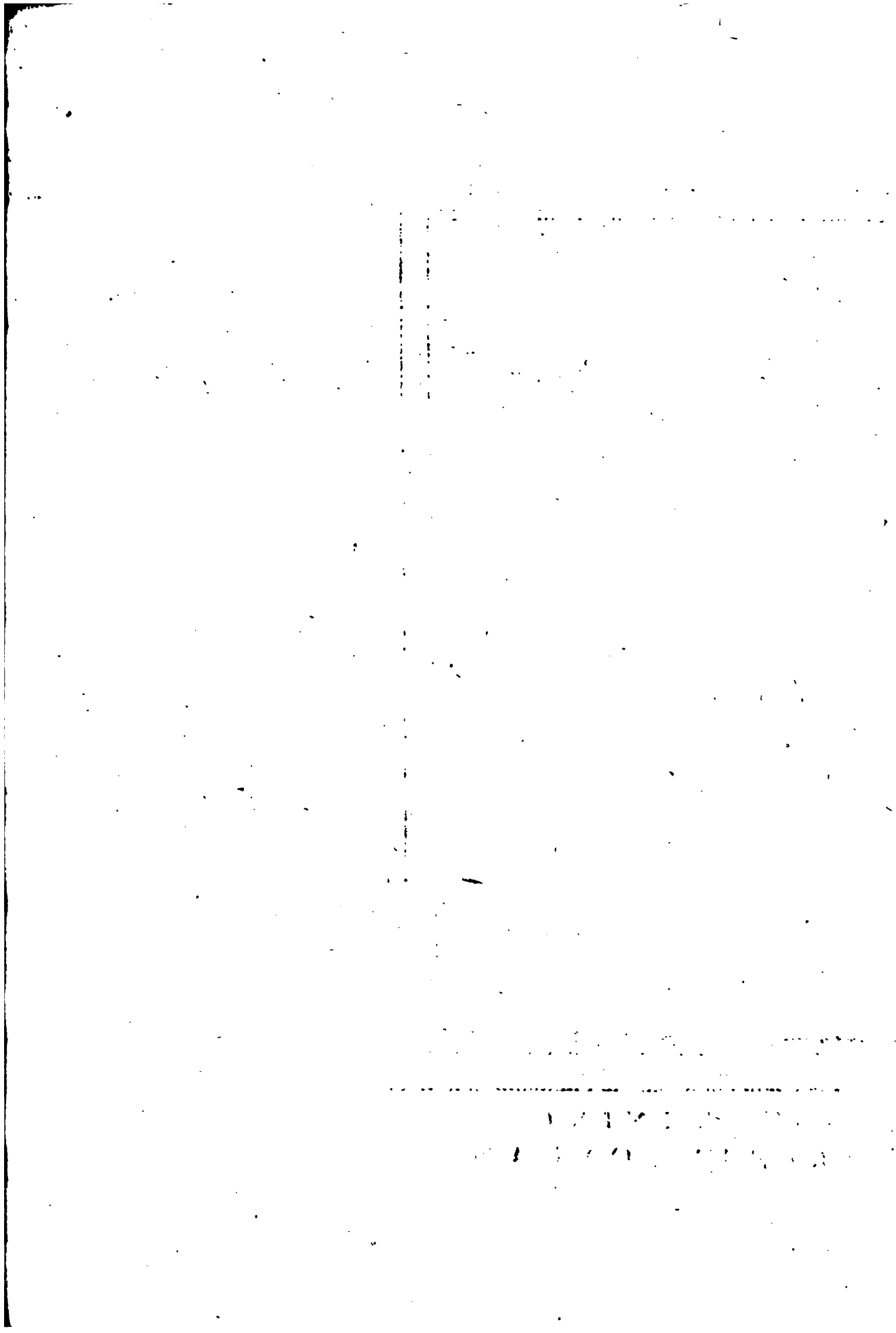

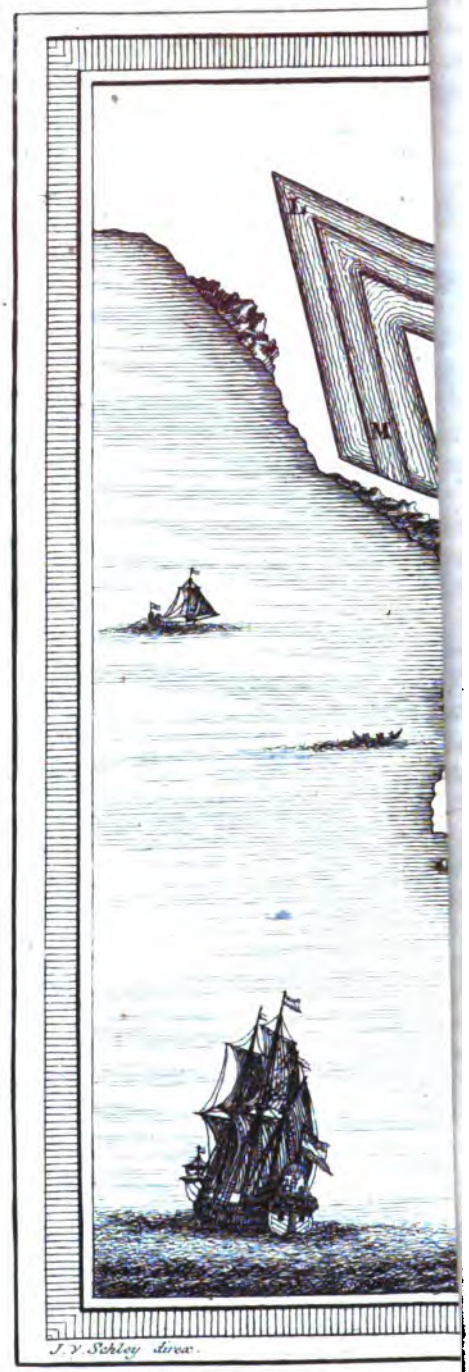

J. V. Schley direx.

PLAN DE LA
DE C

où elle ſe fournit d'un grand nombre de Bâtimens plats, propres à débarquer ſur la Côte de Malabar. De-là on détacha quatre Vaiſſeaux, pour aller prendre poſte devant la Ville de *Coylang*; Ils y arrivèrent le premier de Décembre, & s'étant placés à une petite lieue l'un de l'autre, pour fermer l'entrée du Port, ils remarquèrent, ſur le rivage, beaucoup d'ardeur à former des Batteries & des Retranchemens: mais ils ne virent pas un ſeul Bâtiment qui eut la hardieſſe de paroître en Mer. MAATZUIKER. 1661.

Son arrivée à Coylang.

QUATRE jours après, les travaux des Portugais furent interrompus par l'arrivée de toute la Flotte, qui parut avec ſes Pavillons, ſes Flammes, ſes Girouettes & ſes Enſeignes, au bruit du canon & de la mouſqueterie, au ſon des tambours, des trompettes, & des inſtrumens militaires d'une troupe de Laſcarins de Ceylan. Les Portugais n'en montrèrent pas moins de courage. Ils furent les premiers qui commencèrent les hoſtilités, par quatre volées de canon.

Ses prétentions ſur cette Ville.

LA Ville de Coylang, ou *Coulang*, eſt ſituée ſur une Pointe de Terre qui s'avance en Mer. C'eſt une des premières que les Portugais ayent bâties dans les Indes. Après l'avoir gardée près de cent cinquante ans, ils ſe l'étoient laiſſée enlever par les Hollandois: mais, depuis quelques années, le Capitaine Henri *Gluwinck*, qui y commandoit, étant à ſe promener hors des murs, avec quelques-uns de ſes Officiers, avoit été maſſacré par les Habitans, qui avoient rappellé auſſi-tôt leurs anciens Maîtres. Ainſi, c'étoit la vengeance, autant que l'intérêt, qui portoit les Hollandois à commencer leur expédition par cette Ville. Ils ſe diſpoſèrent à faire leur deſcente, en s'approchant fort près du rivage; & tous les canons de chaque Vaiſſeau ayant été rangés ſur le flanc qui regardoit la Terre, toute l'Armée, en ligne, occupoit un ſi grand eſpace, qu'elle pouvoit battre toutes les parties du rivage. Dans une diſpoſition ſi redoutable, on ſe promit de trouver peu d'obſtacles. En effet, le 7 de Décembre, au matin, pendant que l'Artillerie fit un feu terrible, toutes les Troupes deſcendirent dans les petits Bâtimens, & s'avancèrent vers la Terre, ſans y trouver la moindre réſiſtance. Leur nombre étoit d'environ 4000 hommes, qui furent diviſés en trois Corps.

Comment elle fait ſa deſcente.

Avis qu'elle reçoit d'un Déſerteur.

TANDIS qu'ils ſe mettoient en ordre ſur le rivage, un Déſerteur Négre, qui ſortit d'un Bois, pour les venir joindre, apprit au Général qu'il étoit attendu, entre la Ville & la Mer, par 7 ou 8000 hommes, Portugais & Malabares; que cette Armée s'étoit poſtée fort avantageuſement ſous de grands arbres, où elle ſe tenoit cachée pour ſurprendre les Hollandois dans leur marche; qu'elle étoit ſoutenue par une Batterie, dont elle eſpéroit que le premier feu les mettroit en deſordre; après quoi elle devoit fondre ſur eux avec toutes ſortes d'armes, & les mettre hors d'état d'inſulter jamais les Places Portugaiſes.

SUR ce rapport, le Général fit camper vers le ſoir; & le lendemain, toute la Flotte s'avança devant les Troupes de terre, pour s'accommoder à leur marche, & s'approcher peu-à-peu de la Ville, juſqu'à ce qu'elle fut vis-à-vis de la Batterie des Portugais. Alors ils commencèrent à la faire jouer: mais les petits Bâtimens Hollandois s'étant avancés juſqu'au bord du rivage, firent un ſi grand feu ſur elle, que l'ardeur de ceux qui la ſervoient

MAATZUIKER. 1661.

voient parut diminuer. On tira beaucoup auſſi, de la Ville & des Retranchemens extérieurs. Les Troupes Hollandoiſes prirent ce tems pour s'approcher de la batterie, non par devant, comme l'Ennemi ſe l'étoit imaginé, & comme elles auroient fait, ſi l'avis du Déſerteur n'eût ſervi à les guider, mais du côté qui les mettoit à couvert du canon. Les Malabares ne les attaquèrent pas avec moins de furie; & l'opium qu'ils avoient pris les rendant comme inſenſibles aux bleſſures, ils hachèrent à grands coups de ſabre tout ce qui s'offroit à la portée de leurs bras. L'action devint fort ſanglante; & le feu des Vaiſſeaux fut néceſſairement interrompu, parceque, dans cette confuſion, les coups ſeroient également tombés ſur les deux Partis. Mais les Hollandois s'étoient fait ſuivre de quelques petites pièces de campagne, chargées à cartouches. Ils s'ouvrirent, au ſignal qui leur fut donné, & la première décharge fit tomber un grand nombre de leurs Ennemis. Cependant les autres ſe rebutoient ſi peu, que ſautant par deſſus les Morts, ils continuoient de charger avec la même réſolution. Un Commis Hollandois, s'étant un peu écarté de ſes voiſins, eût la tête abbatue d'un ſeul coup de ſabre. Enfin les Naïres commencèrent à s'ébranler; & s'étant tout-à-fait rompus, ils prîrent la fuite en confuſion. Alors les Hollandois tirèrent le ſabre à leur tour, & les pourſuivirent en bon ordre. Après avoir achevé de les diſperſer, ils ſe rendirent maîtres de leurs batteries & de leurs retranchemens, où ils trouvèrent pluſieurs pierriers, des fuſils, des ſabres & des autres armes, mais peu de poudre. Ils comptèrent leurs Morts, qui n'étoient qu'au nombre de treize, & trente Bleſſés. Mais la terre étoit couverte de Malabares. Schouten ne fut pas ſurpris de leur perte, après avoir vû l'aveugle fureur avec laquelle ils ſe précipitoient eux-mêmes ſur la pointe des piques & devant l'Artillerie.

Les Naïres attaqués par les Hollandois.

Combat ſanglant.

Les Hollandois, ayant enlevé pluſieurs ſortes de Beſtiaux dans quelques Villages voiſins, qu'ils trouvèrent déſerts, firent, ſur le Champ de bataille, un feſtin ſans apprêt. Les quartiers de bœuf & de mouton furent rôtis entiers, avec le poil & la peau. On fit ſervir les épées de broches; & les piques, encore teintes de ſang humain, tinrent lieu de landiers. Les cocotiers, ſous leſquels on étoit aſſis, fournirent d'excellentes noix, dont l'agréable liqueur échauffa la joye du triomphe. Enſuite l'Armée ſe remit en ordre de Bataille, & marchant le long du rivage, elle s'approcha des murailles de Coylang. Les Portugais continuoient de faire jouer leurs batteries ſur les Vaiſſeaux, dont quelques-uns avoient mouillé à la portée de leur canon. Mais lorſqu'ils virent arriver leurs Ennemis, enſeignes déployées & tambours battant, leur ardeur ſe refroidit. Ils firent ſortir deux Malabares, avec un Drapeau blanc, & une Lettre pour le Général Hollandois, par laquelle ils propoſoient de rendre la Place, à des conditions qui furent rejettées. Le mauvais ſuccès de cette Négociation leur cauſa tant d'épouvante, qu'abandonnant auſſi-tôt la Ville, ils envoyèrent leurs femmes & leurs enfans à Cochin, pour ſe donner le tems de joindre les Naïres, & d'en former une nouvelle Armée.

Feſtin des Hollandois après la Victoire.

Le Général Hollandois, ne voyant perſonne qui ſe préſentât ſur les murs, comprit qu'il y trouveroit peu de réſiſtance. Il y fit filer des Troupes,

Ils trouvent la Ville déſerte.

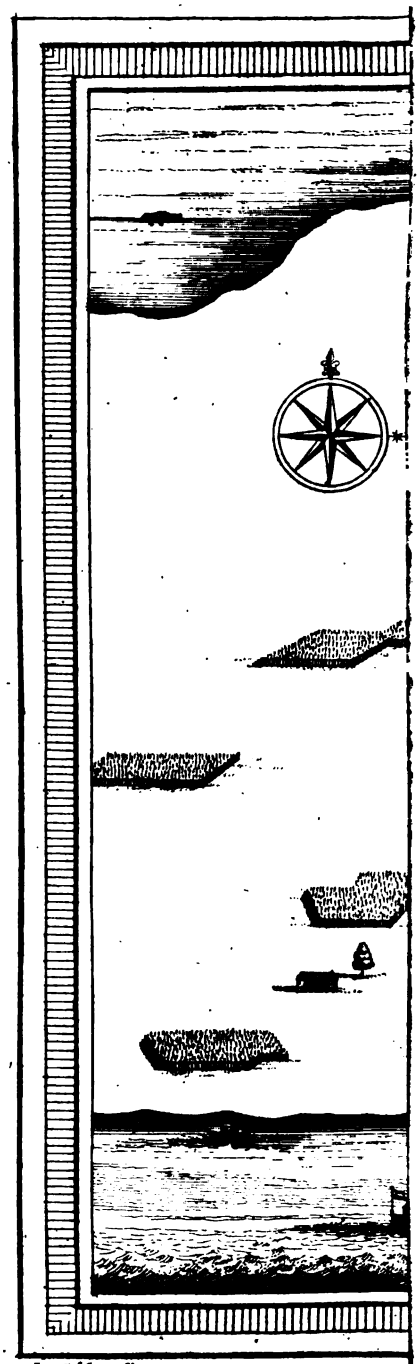

J. v. Schley direx.

GRONDTE

Met de Buyt

pes, avec beaucoup d'étonnement de voir la Ville entièrement déserte. On y planta le Pavillon des Provinces-Unies, & la victoire fut célebrée par une décharge du canon. Les précautions furent superflues, pour règler l'ordre du pillage. Tous les effets des Portugais avoient été transportés à Cochin, & ceux des Malabares ne méritoient pas l'attention du Vainqueur. Coylang avoit encore sept grandes Eglises, bâties de pierre; mais il n'y restoit qu'un petit nombre de maisons. Les principales rues & les autres édifices étoient tombés en ruine, depuis la décadence des Portugais dans les Indes. L'herbe & les ronces y croissoient de toutes parts; & pour Habitans, les Hollandois ne trouvèrent que des crapaux & des serpens dans les mazures. MAATZUIKER. 1661.

VAN GOENS accorda deux jours de repos à ses Troupes, après lesquels, il entreprit de marcher contre les Naïres, qui s'étoient rassemblés en assez grand nombre, commandés par le Roi de Coylang, sous la direction des Portugais. Il les découvrit bientôt; & les ayant mis en fuite, avec une ardeur, qui emporta les Hollandois jusqu'au Palais du Roi, il acheva de les défaire près d'une Idole dorée, dont ils s'étoient flattés que la protection rappelleroit la victoire sous leurs Enseignes. Le butin fut assez considérable, surtout en Artillerie, dont il fit enlever quatorze pièces. Mais cette glorieuse journée, qui établit la Compagnie Hollandoise à Coylang, coûta plus de sang, que celle qui lui avoit ouvert l'entrée de la Ville.

Ils achèvent de dissiper les Naïres.

Pillage du Palais du Roi.

LA saison pressoit. Une tempête, qui maltraita fort tous les Vaisseaux de la Flotte, fit employer beaucoup de tems à les radouber. Van Goens, ayant mis une garnison dans Coylang, rembarqua toutes ses Troupes, pour se hâter, avant l'Hyver, de joindre, à sa conquête, celles de Cranganor & de Cochin. Il arriva bientôt devant la seconde de ces deux Villes; mais la réservant pour la fin de sa Campagne, il se contenta d'y laisser trois Navires, pour en fermer l'entrée à toutes sortes de secours. L'Armée continua sa route, & mouilla dans la Rade de *Cranganor*, le premier jour de l'année 1662. Tous les Pavillons furent arborés, avec une extrême affectation de confiance. 1662.

CRANGANOR n'est qu'à cinq lieues de Cochin au Nord, à la distance d'une lieue du rivage. Une grosse Rivière baigne ses murs, du côté qui regarde la Mer. Celui de la Terre offre des plaines cultivées, des étangs, & des campagnes couvertes de verdure. Une autre Ville de même nom, qui appartient aux Malabares, & qui n'est pas éloignée de celle des Portugais, s'avance un peu plus vers la Mer. Schouten confesse ici, que la seule Ville de Cochin avoit été l'objet de l'armement. Mais qu'il n'étoit pas aisé de la prendre. Il auroit fallu beaucoup de Troupes pour l'investir. On avoit déja la Ville de Coylang, qui est au Midi; & le Roi de *Calicoulang* étant dans les intérêts de la Hollande, on ne craignoit pas que, de ce côté-là, Cochin reçût la moindre assistance. Mais, du côté opposé, les Portugais de cette Ville en pouvoient recevoir beaucoup de Cranganor. La prudence obligeoit de leur ôter cette ressource, avant que de les attaquer dans le centre de leurs forces; sans compter qu'il étoit im-

Deux Cranganors. Leur situation.

Politique des Hollandois.

MAATZUIKER. 1662.

portant de couper le paſſage aux ſecours qui pouvoient leur venir de Cananor, de Goa, & de divers autres lieux.

CETTE Politique ſervit en effet à priver Cochin de celui qu'elle auroit pû tirer d'une Ville ſi voiſine: mais Van Goens ne conſidéroit pas que c'étoit laiſſer, aux Portugais, le tems de ſe fortifier dans leurs murs. D'ailleurs, avec quelque facilité qu'il comptât d'emporter Cranganor, la perte qu'il avoit faite à Coylang, dans ſon dernier combat, contre les Naïres, devoit lui faire craindre une nouvelle diminution de ſes propres forces, qui le mettroit hors d'état de pouſſer ſes attaques, avec la vigueur, que l'importance même de ſon entrepriſe & la fin de la ſaiſon ſembloient demander.

Viſite que les Rois du Pays rendent à bord de la Flotte.

AUSSI-TÔT que les ancres furent jettées, le Samorin de Calecut, le Roi Malabare de Cranganor, & d'autres Princes, vinrent viſiter la Flotte, & déclarèrent au Général, qu'étant Ennemis des Portugais, & bien diſpoſés au contraire pour la Nation Hollandoiſe, ils promettoient de guider les Troupes par des chemins commodes, de leur fournir des vivres, & d'y joindre un bon nombre de leurs Naïres. Le lendemain, Van Goens ayant débarqué toutes ſes forces, les diſtribua, comme à Coylang, en trois Corps, auxquels il donna les mêmes Officiers. Elles marchèrent ſous les cocos, dont les chemins étoient bordés; & paſſant à la vûe du Palais & de la Ville, elles allèrent camper dans une grande plaine, aſſez proche des murs. Van Goens s'étoit imaginé que, dans cette ſituation, il ne reſtoit qu'à les eſcalader, & que la Ville ſeroit emportée au premier aſſaut; mais il reconnut bien-tôt que les Portugais n'ayant rien négligé pour la défendre, elle demandoit un Siége dans les formes. Il ne perdit pas un inſtant. Le gros canon, les mortiers, les bombes, les grenades, & toutes les machines de guerre furent débarquées par les Matelots. On dreſſa des batteries. On ouvrit des tranchées. Les Soldats furent diſtribués dans les ouvrages; & déja le feu du canon étoit fort animé de part & d'autre.

Les Hollandois ſentent les difficultés du Siége de Cranganor.

Ils ſont preſſés de la faim.

MAIS les Hollandois manquoient de vivres; & les promeſſes des Princes ne s'exécutoient pas. Schouten proteſte, que dans tous ſes Voyages, il n'a jamais tant ſouffert, de la faim, que pendant les quatre ou cinq premiers jours qui ſuivirent ſon débarquement. Il avoit de l'argent, dit-il; mais de quel ſecours l'argent eſt-il, contre les beſoins d'un eſtomac affamé? Il auroit donné volontiers tout ce qu'il poſſedoit pour un morceau de biſcuit moiſi. Lorſque le Général fit des reproches au Samorin & aux autres Princes, de l'embarras où ils laiſſoient ſes Troupes, ils lui répondirent, que la crainte d'être inſultés empêchoit leurs Sujets d'apporter des vivres au Camp. Sur cette réponſe, on prit le parti d'envoyer divers détachemens dans les Villages voiſins, ſurtout à la Ville Malabare de Cranganor, où l'on eut la liberté d'acheter tout ce qui s'y trouvoit.

Approches & travaux.

CEPENDANT les travaux étoient continués avec tant d'ardeur, que les Portugais ne pouvoient plus ſe montrer ſur leurs remparts, ſans eſſuyer une grêle de balles. On avoit pouſſé les tranchées juſqu'à pouvoir entendre

dre leurs diſcours. Chaque jour au ſoir, après le coucher du Soleil, ils faiſoient une ſortie, qui emportoit beaucoup de monde aux Aſſiégeans: mais ils ne laiſſoient pas d'y être toujours repouſſés. Souvent on les laiſſoit avancer aſſez loin, pour ſe trouver expoſés au canon des batteries Hollandoiſes, qu'on faiſoit jouer alors, & qui leur tuoient quantité de braves gens. Van Goens reçut enfin un Corps aſſez nombreux de Naïres, fort bien armés, qui lui étoient envoyés par le Samorin. Ils allèrent à la tranchée d'aſſez bonne grace; mais ce n'étoit que de jour, & pour quelques heures. D'ailleurs ils étoient mal exercés à l'uſage des armes à feu. Comme ils ne miroient point leurs coups, & que pour tirer, ils ne faiſoient que tourner un peu la tête, leurs balles ſe perdoient en l'air ſans aucun effet. Dans le cours des attaques, rien ne chagrina tant les Hollandois, que de s'entendre accabler d'injures, par les Déſerteurs de leur Nation. Ces perfides, que l'Auteur appelle une race dégénerée, défendoient une Contreſcarpe, vers la Rivière. Ils n'avoient pas honte de répeter ſans ceſſe à leurs Compatriotes, qu'ils s'occupoient à nouer des cordes & à faire des gibets pour les pendre.

MAATZUIKER. 1662.

Haine des Déſerteurs Hollandois pour leur Nation.

Après quinze jours d'un Siège fort animé, Van Goens fit ſommer la Place par un Trompette. Les Portugais répondirent qu'il reſtoit trop de ſang dans leurs veines, pour ne le pas répandre avant que de conſentir à cette lâcheté. Cette réponſe fit redoubler le feu de part & d'autre. Le lendemain, à la pointe du jour, tandis que les cloches de la Ville ſonnoient pour appeller le Peuple à la Meſſe, Van Goens, irrité de ſe voir arrêter ſi long-tems & ſentant l'importance du délai, prit la réſolution de donner l'aſſaut. Ses Troupes reçurent ordre de demeurer tranquilles juſqu'à midi, pour laiſſer, aux Travailleurs, le tems de faire les préparatifs. Alors, laiſſant leurs Drapeaux ſur les retranchemens & les batteries, dans la vûe de ne faire naître aucun ſoupçon, elles marchèrent, ſans bruit, vers un endroit de la Ville, qu'un Naïre du Pays avoit marqué pour le plus foible, tandis que, pour donner une fauſſe allarme, on fit jouer le canon de l'autre côté, avec un mouvement extraordinaire d'armes & d'inſtrumens. On ne laiſſa pas de battre auſſi le côté par lequel on vouloit commencer l'attaque; & les Hollandois, couverts de la fumée, s'avancèrent juſqu'aux ouvrages des Ennemis. Ils montèrent ſur le baſtion: mais ils y trouvèrent une réſiſtance, qui les força de ſe retirer. Les Portugais, qui gardoient ce Poſte, firent des prodiges de valeur. Cependant les Hollandois, étant remontés en plus grand nombre, renverſèrent tout ce qui s'oppoſoit à leurs efforts, & ſe virent ſur le point d'entrer auſſi-tôt dans la Place. L'arrivée du Gouverneur, qui ſe nommoit *Moor Urbano Fialho Ferreira*, fit recommencer le combat avec une vigueur ſurprenante. Schouten lui attribue des actions de valeur, qui méritent de n'être pas oubliées. Il parut ſans ceſſe à la tête de ſes gens. Il les anima par ſes exhortations & par ſon exemple; & leur courage ſe ſoutint merveilleuſement, juſqu'à-ce que ce généreux Chef tomba percé de coups. Ils perdirent l'eſpérance à cette vûe; & ſe retirant par dégrés juſqu'à l'Egliſe des Jéſuites ils demandèrent quartier. Les principaux ſortirent de l'Egliſe, une Banière blanche à la main.

Van Goens fait donner l'aſſaut à Cranganor.

Valeur du Gouverneur Portugais.

MAATSUIKER. 1662.

VAN GOENS, qui ſe préſenta devant eux, leur accorda une meilleure compoſition qu'ils n'avoient oſé l'eſpérer. Il leur permit de ſortir de la Ville, avec leurs femmes & leurs enfans. Mais une partie des Soldats demanda d'être tranſportés en Europe. Les autres furent embarqués ſur les Vaiſſeaux Hollandois, & conduits dans la ſuite à Goa, pour y faire, au Peuple, le récit des pertes que les Portugais ſouffroient aux Indes, & qu'on lui cachoit ſoigneuſement. Cet aſſaut leur coûta cher. Ils y perdirent cent quatre-vingt-dix Blancs, avec un grand nombre de Naïres, d'Eſclaves & d'autres Domeſtiques. Il s'en étoit ſauvé une partie, qui avoit paſſé la Rivière, d'où ils ſe rendirent à Cochin. Les Hollandois n'eurent que ſoixante-dix-huit hommes de tués, entre leſquels ils comptèrent pluſieurs bons Officiers. Le nombre de leurs bleſſés fut ſi grand, que tous les Chirurgiens de la Flotte employèrent trois jours & trois nuits à leur donner les premiers ſecours de leur art, ſans pouvoir trouver un ſeul moment pour dormir. Les uns avoient une partie du corps brûlée par les grenades. Les autres avoient perdu une main, un bras, une jambe. Preſque tous avoient la tête, la poitrine ou le ventre, percés de pluſieurs balles. Les Capitaines *Poleman* & *Schuylenbourg*, tous deux bleſſés dangereuſement à la tête, firent des prodiges de valeur en cette occaſion.

Reddition de la Place, & ſort des Aſſiégés.

Perte des deux Partis.

LE 18 de Janvier, Van Goens reçut la viſite du Samorin, du Roi de Cranganor, & de pluſieurs autres Princes, accompagnés d'un nombreux cortège, qui vinrent le féliciter de ſa Conquête. Ils parurent ſurpris, que dans un eſpace ſi court, il eût déja fait règner l'ordre autour de lui. Leur admiration tomba particulièrement ſur le ſoin qu'on donnoit aux Malades, dans les Egliſes qui leur ſervoient d'Hôpitaux; ſans en excepter les Négres, qui étoient ſervis avec autant de zèle & d'attention que les Hollandois. Ce ſpectacle leur cauſa tant de ſatisfaction, que dès le même jour, ils envoyèrent, dans la Ville, des brebis, des poules, des œufs, du lait, & toutes ſortes d'herbages.

Ordre qui règne auſſi-tôt dans la Ville.

LES Portugais bleſſés, à qui l'on avoit accordé la vie, furent portés avec les Hollandois, dans la même Egliſe, & panſés comme eux; outre quantité de bleſſures, le vaillant Gouverneur avoit une jambe rompue. On ſe donna beaucoup de peines pour ſa guériſon; mais, toute l'habileté des Chirurgiens n'ayant pû lui ſauver la vie, le Général Hollandois, qui ſçavoit honorer la vertu juſques dans un Ennemi, lui fit faire d'honorables funérailles. Les Déſerteurs de la Nation, qui, s'étant échappés de l'Iſle de Ceylan & d'autres lieux, avoient embraſſé les intérêts du Portugal, & s'étoient rendus encore plus coupables par les imprécations auxquelles ils s'étoient abandonnés contre leur Patrie, devoient s'attendre au châtiment de leur trahiſon; mais, cette crainte leur ayant fait tout riſquer pour prendre la fuite, ils paſſèrent la Rivière à la nage & ſe retirèrent à Cochin. On n'en arrêta qu'un, qui fut envoyé au ſupplice.

APRÈS avoir donné les ordres néceſſaires pour la conſervation de Cranganor, Van Goens prit la route de Cochin, par terre, avec ſa petite Armée, & ſuivit l'Iſle de *Vaipin*, qui s'étend, dans une longueur de cinq lieues, depuis le côté Septentrional de la Rivière de Cranganor, juſqu'au côté Méridional de celle de Cochin. Les Vaiſſeaux remirent en même-

Les Hollandois vont à Cochin.

tems

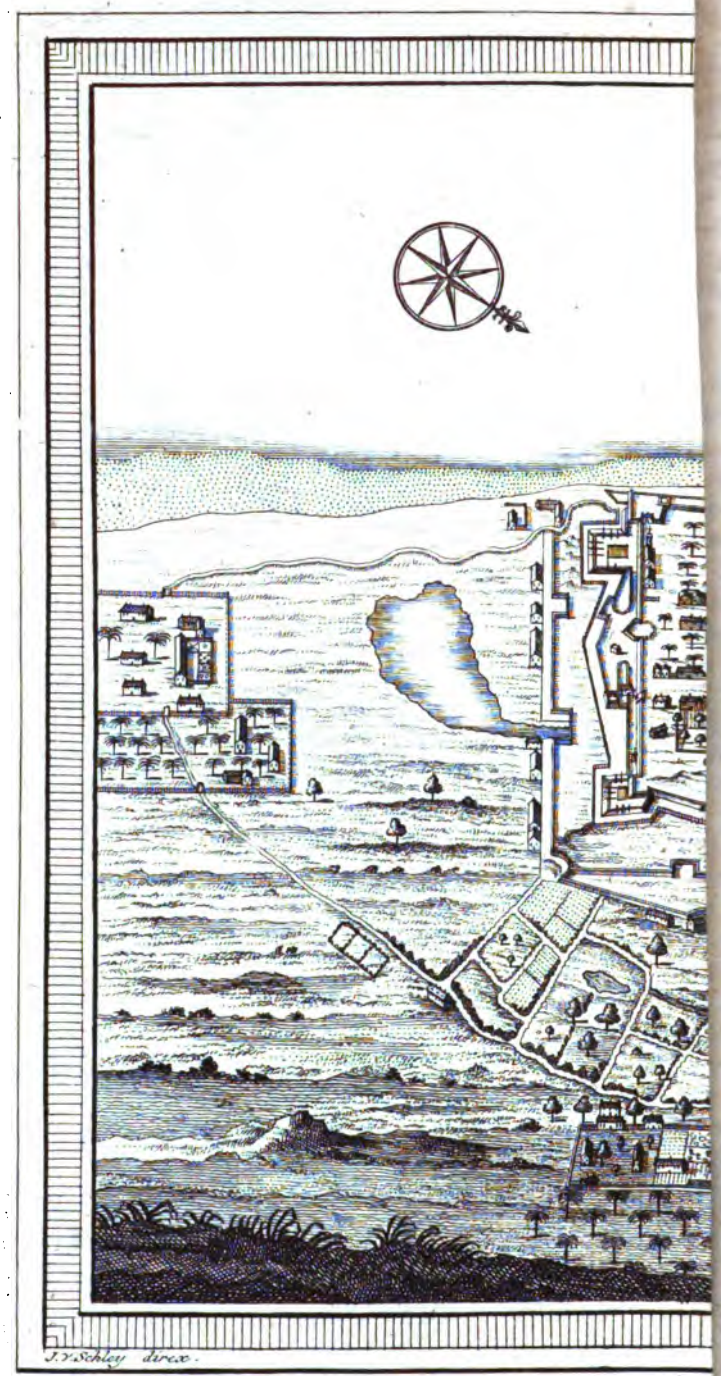

VILLE DE COC

ærent à la voile, pour s'approcher de Cochin, & fermer les paſſages par Mer. Cette Ville eſt fort longue. Elle eſt ſituée ſur le bord Méridional de la Rivière de même nom, qui la ſépare de l'Iſle de Vaipin; & par un de ſes bouts, elle s'étend juſqu'au rivage de la Mer. Les Hollandois, s'étant avancés juſqu'à la pointe de l'Iſle, y trouvèrent une Egliſe Portugaiſe, accompagnée d'une grande Maiſon, qui appartenoit à l'Evêque. Ils y bâtirent, en très-peu de tems, un Fort, qu'ils nommèrent *Orange*, d'où les balles de mouſquet pouvoient porter juſques dans Cochin; & les batteries, qu'ils y dreſſèrent auſſi-tôt, commencèrent à jouer ſur la Place. Van Goens y mit huit cens hommes; & s'étant rembarqué avec le reſte de ſes Troupes, il ſuivit la Côte, pour aller deſcendre de l'autre côté de Cochin. Le Roi Malabare du Pays vint lui offrir, à bord, ſon ſecours pour cette Expédition, en lui demandant, pour unique grace, d'épargner ſes Terres. Ce Prince étoit le véritable Roi; mais les Portugais, lui ayant reconnu du penchant pour la Nation Hollandoiſe, avoient fait tomber le pouvoir ſouverain entre les mains de la Reine douairière, ſa tante, qui étoit dévouée à leurs intérêts. Après le débarquement, il offrit, au Général, de ſervir de guide à ſes Troupes, & de lui faire apporter des vivres. Sa taille étoit belle, & ſes manières careſſantes. Il avoit les cheveux en boucles, & noués, comme ceux des femmes; des anneaux d'or, & quelques pierreries aux oreilles, des braſſelets du même métal, une bague à chaque doigt, & une chaîne d'or autour du corps, qui étant nud juſqu'à la ceinture, n'étoit couvert, par le bas, que d'une toile blanche de coton, qui lui deſcendoit juſqu'aux pieds. Son âge paroiſſoit d'environ trente-quatre ans. Il entendoit fort bien le Portugais; & s'il avoit le corps fort agile, il n'avoit pas l'eſprit moins ſouple & moins adroit.

MAATSUIKER. 1662.

Situation de cette Ville. Iſle de Vaipin.

Roi Malabare de Cochin. Ses qualités.

L'ARMÉE, diviſée en trois Corps, marcha le long du rivage, juſqu'aux murs d'une petite Ville Malabare, dont les Habitans ſe raſſemblèrent, après avoir donné quelques marques de frayeur, & fournirent, ſur la parole de leur Roi, toutes ſortes de rafraîchiſſemens aux Hollandois. Ce Prince engagea auſſi tous les Naïres, qui lui étoient attachés, à ſe déclarer pour une Nation qui venoit les rétablir dans leur ancienne liberté. L'après midi, on ſe remit en marche, ſans s'effrayer de quelques retranchemens, que les Ennemis avoient élevés ſur le rivage, dans l'opinion que la deſcente ſe feroit à moins de diſtance de la Ville. On continua d'avancer, juſqu'à une petite lieue des murs, & l'on ne trouva pas plus de réſiſtance. La vûe d'une grande Egliſe, qui s'offroit en pleine campagne, au milieu d'une multitude de cocotiers, & de pluſieurs maiſons, qui rendoient le Païſage fort agréable, porta les Hollandois à s'y arrêter vers l'entrée de la nuit. Les Habitans avoient pris la fuite; mais ils revinrent, ſur le témoignage du traitement qu'on avoit fait à leurs voiſins.

Marche des Hollandois.

APRÈS avoir paſſé la nuit dans ce lieu, les Hollandois reprirent leur marche le long du rivage, tandis que la Flotte règloit ſes manœuvres ſur leurs mouvemens, & s'avançoit à meſure qu'elle les voyoit approcher de la Ville. Ils furent ſurpris d'appercevoir un tourbillon de flammes, qui

Egliſe où ils ſe logent.

MAATZUIKER. 1662.

qui s'élevoit d'une Egliſe, à une portée de mouſquet des murs. Mais comprenant que l'Ennemi même y avoit mis le feu, pour empêcher qu'ils ne s'y logeaſſent, & qu'ils ne la fiſſent ſervir à battre la Place, ils s'efforcèrent d'y arriver aſſez-tôt pour l'éteindre. Elle étoit déja réduite en cendres, à la réſerve des murs, qui étoient de pierre, & de l'épaiſſeur de ceux d'une Fortereſſe. Van Goens ne laiſſa pas de s'en ſaiſir, parcequ'il la jugea propre à la défenſe de l'Aiguade, & pour faire apporter, de ſes Vaiſſeaux, les munitions & les autres ſecours. Il en fit approcher la Flotte, avec ordre de jetter l'ancre auſſi près de la Terre qu'il ſeroit poſſible.

Ils campent à la vûe de la Ville.

De ce lieu, l'Armée paſſa dans une campagne fort ouverte, malgré le feu des Ennemis, qui ne ceſſa pas ſur leurs remparts. Mais leurs boulets paſſoient deſſus les Troupes Hollandoiſes, & ſervoient à les amuſer par les bonds qu'ils alloient faire entre les arbres. Ainſi, rien ne les empêcha de s'avancer juſqu'au pied des murs, d'où la prudence les obligea néanmoins de ſe retirer, pour s'aſſeoir tranquillement ſur l'herbe, à la vûe des Portugais, pendant que le Général aſſignoit les poſtes.

Après Goa, la Ville de Cochin étoit la plus grande que les Portugais poſſédaſſent dans les Indes Orientales. Elle a peu de largeur; mais ſa longueur eſt d'une demie heure de chemin, vers les Terres. C'étoit du même côté, que la vieille Reine avoit ſon Palais, aſſez près d'une bonne Aiguade. La plûpart des Naïres du Pays, engagés, par cette Princeſſe, à prendre parti pour les Portugais, s'étoient raſſemblés dans ce lieu & formoient un Corps aſſez nombreux. Van Goens entreprit de les réduire, avant que d'attaquer une Ville, qu'ils pouvoient ſecourir continuellement d'hommes & de vivres. Il fit marcher, vers eux, les deux tiers de l'Armée. Mais les Naïres l'ayant bientôt apperçu, ſe mirent en ordre de bataille, & s'avancèrent d'un air furieux, après avoir pris beaucoup d'amfion. Ils étoient ſoutenus de quelques groſſes pièces de canon, qui firent un feu terrible, pendant qu'au mépris des piques & des balles de mouſquet, ils ſe jettèrent ſur leurs Ennemis, avec de grands ſabres, qu'ils tenoient à deux mains, & dont la pointe étoit auſſi redoutable que le tranchant. Ils tuèrent beaucoup de monde, & ils en bleſſèrent encore plus. Cependant les Hollandois, animés par un danger ſi preſſant, firent, de leur côté, tant d'efforts, qu'après en avoir tué un grand nombre, ils pouſſèrent les autres juſques dans le Palais, qui étoit voiſin du Champ de bataille. Là, les Naïres ſe rallièrent, & firent face avec beaucoup de courage; mais ayant moins d'eſpace pour l'uſage du ſabre, ils ſe virent contraints, par les Mouſquetaires, qui étoient entrés après eux, d'abandonner les ſalles & de ſauter par les fenêtres. Ainſi, les Hollandois demeurèrent maîtres du Palais. Schouten aſſure que le ſang y couloit à grands flots; & que, ſoit dans les chambres, ou dans les avenues, on compta plus de quatre cens Naïres, morts ou expirans. Le reſte avoit pris la fuite & s'étoit diſperſé.

Combat des Hollandois contre les Naïres de Cochin.

Sanglant carnage.

Le Palais eſt pillé, & la Reine tombe entre les mains des Vainqueurs.

On trouva, dans ce Palais, pluſieurs pièces de gros canon, de la poudre, du plomb, des fuſils, des ſabres, & d'autres munitions de Guerre. Les pendans d'oreilles des Naïres, leurs anneaux & leurs chaînes d'or, furent

rent abandonnés aux Soldats: mais, dans cette confusion, ils observèrent fidélement l'ordre qu'ils avoient reçu de ne faire aucune insulte au Peuple; & la confiance des Malabares étoit déja si bien établie, que loin de fuir, ils s'étoient postés en divers endroits pour être spectateurs du combat, sans prendre le moindre intérêt à la perte des Naïres. La vieille Reine fut arrêtée, parcequ'elle favorisoit trop hautement les Portugais. Cependant, le Général ordonna qu'elle fût traitée avec beaucoup d'égards. Le Roi même, qu'elle avoit détrôné, intercéda généreusement pour elle. On se contenta de lui donner des Gardes, sans craindre, observe Schouten, qu'elle les corrompît par sa beauté, car elle étoit vieille & laide: ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne fût extrêmement parée de chaînes d'or & de joyaux, qui donnoient une sorte d'éclat à la noirceur de son teint. Pendant que Van Goens étoit occupé de ces soins, il reçut avis, d'une Brigade, qu'il avoit laissée devant les murs de la Ville, que les Portugais avoient fait sur elle une vigoureuse sortie; mais qu'ayant été repoussés avec perte, tout le mal qu'ils avoient fait aux Hollandois se réduisoit à quelques blessés. MAATZUYKER. 1662.

Le jour suivant, on prit la résolution d'aller à l'assaut. Le tems pressoit. La Mousson des pluyes n'étoit pas éloignée; & les forces d'ailleurs étant fort diminuées, par tant de combats, & par les garnisons qu'on avoit laissées dans plusieurs Places, on ne pouvoit tenir long-tems le reste des Troupes exposé aux injures de l'air, & à d'autres fatigues qu'elles n'étoient pas capables de supporter. La prise du Palais sembloit donner de la facilité pour l'attaque, par cette partie de la Ville. Van Goens marqua l'endroit & le jour. Assaut donné à la Ville.

Was, Capitaine Major, fut chargé de cette importante entreprise; & tandis qu'il devoit commencer ses opérations, d'autres reçurent ordre d'aller donner l'allarme dans un autre endroit des murailles. Mais les Assiégés furent informés de ce plan. Ils se trouvèrent en si grand nombre, à la principale attaque, qu'ayant comme enfermé les Hollandois, lorsqu'ils s'efforçoient de franchir quelques vieux murs, & de pénétrer dans le Fauxbourg, ils les forcèrent de tourner tous leurs efforts à se dégager. Ensuite, mettant le feu à quelques maisons, par lesquelles ils leur voyoient chercher un passage, ils les jettèrent dans un autre embarras pour éviter les flammes. Was comprit que son salut dépendoit de sa prudence & de son courage. Il fit des actions, que Schouten croit dignes de l'immortalité: mais deux coups de mousquet le firent tomber mort. Van Goens, qui s'étoit lui-même avancé pour animer ses gens, reçut un coup de balle dans le crochet d'or qui servoit à retrousser son chapeau. Roothaas & les autres Chefs ne furent pas moins en danger. Cependant ils écartèrent les Portugais, & s'ouvrirent une retraite. Retraite forcée des Hollandois.

Cette action leur coûta quantité de braves Soldats; mais en se retirant, ils eurent la gloire de demeurer maîtres d'une partie du Fauxbourg; & loin de sentir leur courage affoibli, ils se confirmèrent dans la résolution de presser le Siège. On apporta, de la Flotte, tous les instrumens nécessaires pour les travaux. La tranchée fut ouverte, & les batteries régulièrement dressées. Mais pendant qu'on battoit la Ville, les Portugais Le Siège est poussé avec vigueur.

MAATZUIKER. 1662.

tiroient auſſi ſans interruption; & les brêches, qu'on faiſoit à leurs murs, étoient réparées avec une promptitude qui cauſoit de l'étonnement. Van Goens, accablé du nombre de ſes bleſſés & de ſes malades, fit diſpoſer une Egliſe pour les recevoir. Pendant qu'il preſſoit cet ouvrage, il fut informé que le Roi de *Percatti*, ou *Porca*, fidèle aux Portugais, avoit raſſemblé ſix mille hommes, & s'avançoit pour le prendre par derrière, tandis que les Aſſiégés feroient une ſortie. Cette nouvelle jetta beaucoup d'allarme parmi les Troupes Hollandoiſes, qui pouvoient être ſurpriſes à toute heure du jour & de la nuit. Elle rendit, aux plus malades, la force de reprendre les armes, & de veiller pour la défenſe de leur vie. Mais le Roi de Porca, s'étant contenté de demeurer aux obſervations, à quelques lieues de la Ville, l'inquiétude, qu'il avoit cauſée, ne ſervit qu'à faire connoître de quoi les hommes ſont capables dans l'extrêmité du danger.

Fermeté d'Ignace de Sermonto, Gouverneur de Cochin.

APRÈS trois ſemaines de Siège, pendant leſquelles il ne s'étoit pas paſſé de jour ſans attaque ou ſans ſortie, Van Goens, qui ne croyoit pas les Aſſiégés dans un moindre embarras que le ſien, tenta leur conſtance par l'offre d'une bonne compoſition. Il leur envoya un Trompette, avec des propoſitions honorables. Ignace de *Sermonto*, Gouverneur de la Place, répondit, qu'ayant été chargé de la garde de Cochin, il étoit réſolu de répandre tout ſon ſang, pour la conſerver au Roi ſon Maître. On recommença, de part & d'autre, à tirer avec une nouvelle furie. Mais les Hollandois reconnurent bientôt d'où venoit la confiance de leurs Ennemis. Dès le jour ſuivant, la Ville reçut un ſecours de monde & de toutes ſortes de munitions, qui lui étoient envoyées de Goa. Dans la multitude de paſſages & d'eaux intérieures, que les Aſſiégeans ne pouvoient fermer, il ne fut pas difficile, au Convoi Portugais, d'arriver en plein jour. On vit auſſi-tôt les Enſeignes élevées ſur les tours & les remparts de la Ville. On entendit ſonner les cloches, & pouſſer des cris de joye.

Secours qui vient aux Aſſiégés.

UN ſi fâcheux augure ne put manquer de répandre la conſternation dans l'eſprit des Hollandois. Ils n'ignoroient pas que la ſaiſon des pluyes approchoit. Le nombre de leurs malades augmentoit de jour en jour. A peine leur reſtoit-il quatorze cens hommes. Outre leurs réflexions ſur les viciſſitudes de la guerre, & ſur le beſoin de diverſes proviſions, qu'on leur avoit fait eſpérer inutilement de la Côte de Coromandel, ils conſidéroient que le Roi de Porca n'attendoit que l'occaſion de les ſurprendre. Enfin le parti de la retraite parut ſi néceſſaire, qu'on ne chercha plus que les moyens de ſe dérobber aux yeux des Portugais. Le gros canon & les mortiers furent emmenés ſur des radeaux. Cette manœuvre ne plût point aux Matelots, qui ne reſpiroient que le butin, & qui n'étoient point encore informés de la réſolution du Conſeil. On s'efforça de leur perſuader, qu'il étoit queſtion d'un nouvel aſſaut, & que dans l'incertitude du ſuccès, on commençoit à tranſporter ce qu'il y avoit de plus embarraſſant pour l'Armée. Ils furent entretenus dans cette idée, juſqu'au ſoir du 2 de Mars; & lorſqu'ils reçurent ordre de partir, ils ſe figuroient encore que c'étoit pour combattre: mais, en les faiſant marcher vers le rivage, on leur déclara qu'il falloit rentrer à bord, & l'embarquement ſe fit ſans confuſion.

Les Hollandois lèvent le Siége de Cochin.

fuſion. Van Goens, pour cacher ſon départ aux Portugais, engagea un Juif, par une groſſe récompenſe, à ſonner une cloche, pendant la nuit, comme les Hollandois en avoient l'uſage. Un Canonier, nommé Henri *Boerdorp*, qui avoit le talent de contrefaire différentes voix, ne craignit pas de demeurer à terre, pour faire le bruit ordinaire, à chaque Poſte, en criant; *Qui va-là? Ronde, Caporal*, &c. Vers la pointe du jour, il eut le bonheur de retourner librement au rivage, & les Portugais ne s'apperçurent qu'à midi de la levée du Siège. MAATZUIKER. 1662. Précautions ſingulières pour cacher leur retraite.

Les Vaiſſeaux ayant mis à la voile, s'avancèrent juſqu'au nouveau Fort d'Orange, où le Général établit, pour Commandant, le Capitaine Pierre *du Pon*, bon Officier, à qui il laiſſa 7000 hommes, bien pourvûs de toutes ſortes de munitions, avec l'ordre de ſerrer de près la Ville de Cochin, & d'en incommoder les habitans. La plus grande partie de l'Armée ſe rendit enſuite à Cranganor, où l'on mit 500 hommes en Garniſon, aux ordres du Capitaine *Verſpreet*.

En attendant Van Goens, avant de partir pour Batavia, conclut, le 7 de ce mois, avec le Samorin, un Traité par lequel ce Prince s'engageoit de joindre aux Hollandois un Corps de deux mille Naïres; de leur fournir journellement trois cens Travailleurs; de livrer à la Compagnie, au prix du marché, tout le poivre qui ſe recueilloit dans ſes Etats, ſans en payer de Droits; non plus que pour le Bois, le Cardamome, la Cire & les autres Marchandiſes qui y ſeroient achetées par les Hollandois. La Compagnie promettoit, de ſon côté, de conſerver, pour le Samorin, la Ville de Cranganor, Paliport & Vaypin, s'il étoit poſſible, juſqu'au mois de Novembre ſuivant, & au cas qu'on vint à ſe rendre maître de Cochin, de partager avec lui l'Artillerie Portugaiſe qui ſe trouveroit dans cette Forteresſe; après quoi le Samorin devoit faire démolir Cranganor, dont le Roi ſeroit compris dans ce Traité, ainſi que tous les Princes de Malabar, qui voudroient avoir part à la même Alliance. Traité fait avec le Samorin.

On ne perdoit point de vuë le projet de s'emparer de Cochin. Au mois de Septembre le Sr. Huſtaert, ancien Gouverneur d'Amboine, y revint avec une belle Flotte, & un nombre conſidérable de Troupes. Van Goens, rétabli de l'indiſpoſition qui l'arrêtoit à Batavia, ſuivit quelque tems après. Toutes les diſpoſitions faites, on commença, au mois de Novembre, l'attaque de la Ville. Le brave Major Pierre du Pon fut le premier qui ſe fit voir ſur l'un des Baſtions; Cette action intrépide cauſa une telle conſternation parmi les Aſſiégés, qu'ils furent contraints de rendre la Forteresſe le 7 Janvier 1663, au Général Van Goens, qui deux jours après la fit occuper par 24 Compagnies de ſes Troupes. Le Général, pour recompenſer la valeur des Srs. *Bax*, *Van Rheede* & *Van Schuylenbourg*, les nomma Capitaines effectifs, de ſimples ſurnuméraires, ce que le Conſeil de Batavia voulut bien approuver, en conſidération de la bonne conduite de ces Officiers; mais il ordonna au Général de ne plus le faire une autre fois. Le Capitaine Poleman s'étoit encore fort diſtingué à ſon ordinaire. On trouva peu de butin dans la Ville, parceque les Portugais, prévoyant bien qu'ils ne pourroient la garder, avoient envoyé à Goa leurs meilleurs effets. La Garniſon obtint de ſortir avec tous les honneurs de la Guerre. Nouvelle tentative ſur Cochin. 1663. Reddition de cette Ville.

MAATZUIKER. 1663.

Après la reddition de Cochin, Huſtaert, accompagné des Capitaines du Pon & Van Rheede, partit, avec le gros de l'Armée, pour Cananor, qu'il attaqua vigoureuſement, & s'en empara par Capitulation, au bout de quelques jours, le 13 Fevrier de cette année, l'Ennemi ne pouvant point ſe flatter de recevoir de renforts. Les Portugais y étoient établis depuis cent ſoixante-un ans. La plûpart ſe retirèrent à Goa; mais Antonio *Cardoſa*, Gouverneur de Cananor, fut décapité par ordre du Viceroi, qui jugeoit qu'il auroit pû mieux deffendre cette Forteresſe.

Priſe de Cananor.

Le Gouverneur Portugais eſt décapité.

La Conquête de deux Places ſi importantes fit d'autant plus de plaiſir à Batavia, qu'elle précedoit immédiatement la publication de la Paix, qui avoit été ſignée le 6 Août 1661, entre le Roi de Portugal & les Etats Généraux, mais dont les Ratifications ne furent echangées que le 24 Decembre de l'année ſuivante. Comme c'étoit le terme fixé pour la ceſſation des hoſtilités, auſſi ſe moqua-t'on, en Hollande, de toutes les repréſentations que firent enſuite les Miniſtres Portugais, dans la vuë d'obtenir la reſtitution de ces deux Villes.

Paix entre le Portugal & la Republique.

Le Samorin & les autres Princes, qui avoient ſollicité les Hollandois pour chaſſer les Portugais de leur Pays, n'aſſiſtèrent leurs Alliés que de quelques ſubſiſtances. D'abord après la reddition de Cochin, le premier mit tout en œuvre pour ſe faire auſſi déclarer Roi de cette Ville; mais ſa demande lui fut poliment refuſée. On s'excuſa de même de le mettre en poſſeſſion de l'Iſle de Vaypin, ſur laquelle il formoit des prétentions injuſtes. La ſaine Politique ne permettoit pas de le rendre encore plus puiſſant qu'il n'étoit, ni de ſervir ſes projets ambitieux.

Politique des Hollandois à l'égard du Samorin.

On ne s'occupa plus que des meſures pour ſe conſerver les nouvelles Conquêtes, & d'autres arrangemens de Commerce. Le Commis *Van Weerden*, depuis Chef de Cananor, fut blâmé de ne s'être pas ſtipulé le Commerce excluſif du Poivre, du Cardamome & de l'Opium en faveur de la Compagnie, dans la Convention qu'il fit avec le Roi de Cananor. Il fallut enſuite remédier comme on put à cet oubli, en s'accommodant avec un Négociant Maure, qui s'étoit emparé de tout ce Commerce depuis pluſieurs années. On lui livroit, en échange, à lui ſeul, les Marchandiſes de la Compagnie. Un objet des plus eſſentiels, pour les Hollandois, c'étoit d'empêcher le trafic de la Canelle ſauvage qui croit ſur cette Côte. Au moyen d'un mince préſent annuël de 46 Ducats, le Roi de Calicoulang promit de l'interdire à ſes Sujets.

Arrangemens de Commerce.

Vers le même tems, le Roi de Porca, qui avoit toujours tenu le parti des Portugais, fut auſſi forcé de ſe mettre ſous la protection de la Compagnie, à qui il permit de bâtir une Loge dans ſon Pays. Enfin, l'on fit divers Traités avec tous ces Princes pour s'aſſurer les avantages de Commerce, que ceux des Armes donnoient lieu de ſe procurer. Ce fut un grand bonheur que Raja Singa ſe tint tranquille à Ceylan, pendant qu'on étoit occupé ailleurs.

Soumiſſion du Roi de Porca.

C'est ainſi que dans l'eſpace de trois ans, toute la Côte de Malabar fut reduite, & eſt reſtée depuis ſous la puiſſance de la Compagnie. D'abord on trouva bon d'en faire une dépendance du Gouvernement de Ceylan; mais enſuite on y a envoyé des Commandans particuliers.

Reduction de toute cette Côte.

En

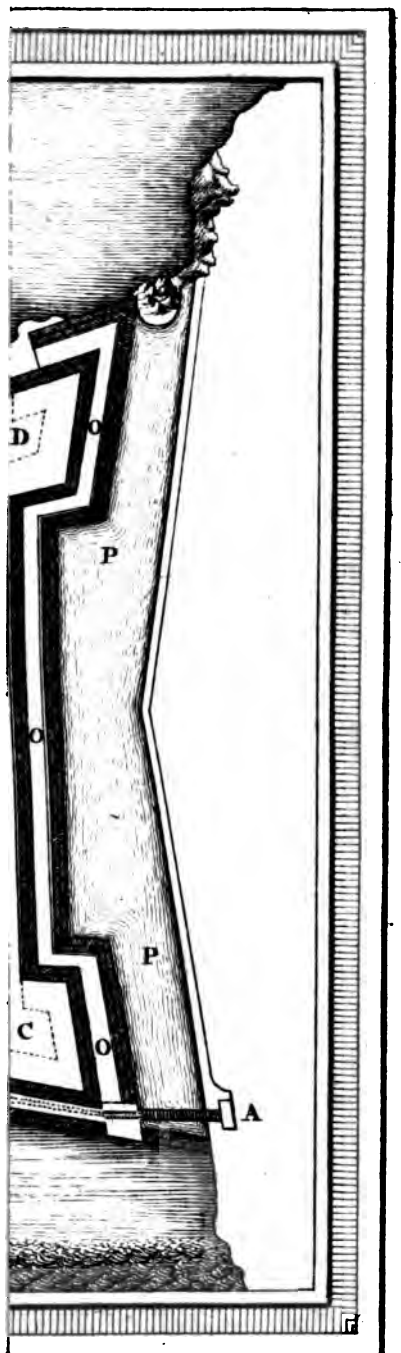
D
O
P
O
P
C
O
A

En 1670, les Hollandois eurent une nouvelle Guerre à ſoutenir contre le Samorin, qui avoit permis aux Anglois de bâtir une Loge à Calicut. Ce fut auſſi vers ce tems que les François, ſous le Directeur Caron, établirent un Comptoir à *Mirſeou*; mais le mauvais état de leurs affaires les obligea de l'abandonner deux ans après.

Maatzuiker. 1670. Nouveaux demêlés bientôt appaiſés.

§. VI.

Département de la Côte de Coromandel, & affaires du Mogol.

1672. Affaires de Coromandel.

C'est à cette Epoque qu'on commence l'hiſtoire des événemens ſur une Côte de l'Inde, où, à l'exception de la priſe de Nagapatnam, rapportée ſous l'Article de Ceylan, en 1658, ils s'étoient bornés juſqu'ici aux ſimples avantures de Commerce, & à l'établiſſement de divers Comptoirs avec la permiſſion des Princes du Pays.

Les François s'emparent de St. Thomé, dont les Hollandois font le Siège.

Le Viceroi François, Mr. de la Haye, obligé d'abandonner la Baye de Trinquemale, avoit fait voile, avec une partie de ſa Flotte, vers *St. Thomé* ou *Meliapour*, Place de la Côte de Coromandel, dont il s'empara ſur les Maures. Tandis que le Roi de Golconde en faiſoit le Siège par Terre, & les Hollandois par Mer, le Commandeur *Quaalbergen*, avec 13 Navires, y attaqua, au mois d'Août 1673, une Eſcadre de 10 Vaiſſeaux Anglois (*a*), & la mit en déroute après quatre heures d'un Combat très vif dans lequel il ſe rendit maitre de leur Vaiſſeau Vice-Amiral, le *Preſident*, de 41 piéces de Canon, & de 130 hommes, ainſi que du *Samſon*, Contre-Amiral, de 36 piéces & 120 hommes; L'*Antilope*, Vaiſſeau de 34 piéces & de 112 hommes, coula à fond la nuit ſuivante. Les François perdirent, après le départ de Van Goens, qui ne pouvoit plus tenir dans ces parages, à cauſe du mauvais tems, deux de leurs Vaiſſeaux par la tempête, ce qui augmenta leurs embarras, la Flotte de Mr. de la Haye ſe trouvant par là preſque anéantie.

1673. Combat naval de ceux-ci avec les Anglois.

Le Roi de Golconde pouſſoit en attendant le Siège de la Place, que les François défendoient avec une opiniâtreté admirable; mais ſans Vaiſſeaux, ſans Proviſions & ſans aucune eſpérance de ſecours, ils furent enfin contraints de rendre la Ville par Capitulation, le 6 Septembre 1674, à Mr. Antoine *Pavillon*, Gouverneur de la Côte de Coromandel, qui les renvoya en France à bord de deux Vaiſſeaux Hollandois, & du dernier des leurs. Le Roi de Golconde fit d'abord raſer St. Thomé, pour qu'elle ne ſervit plus de retraite à de nouveaux Ennemis.

1674. Reddition de St. Thomé, & renvoi des François.

Les Hollandois vantent, comme une diſtinction ſingulière pour leur Nation, l'honneur qu'ils ont eû de poſſéder deux fois ce Prince, à Maſulipatnam; la première fois en 1676, & la ſeconde en 1678. C'eſt de Havart que nous emprunterons ici les principales circonſtances du premier Voyage.

1676. Deux Voyages du Roi de Golconde à Maſulipatnam.

Les préſens que les Hollandois firent au Roi, aux Dames du Serrail, au Premier Miniſtre & aux autres Grands, ſe montérent à la ſomme de 66 mille florins. En échange, ils obtinrent du Roi, la propriété du Bourg de Pa-

Priviléges qu'il accorde aux Hollandois.

(*a*) L'Angleterre & la France s'étoient alors liguées pour faire la Guerre à la Republique.

MAATZUIKER. 1676. *Palicol*, & plusieurs priviléges très considérables. Ce Prince leur remit entr'autres les Fermes de divers Ports, pour la somme de 34500 florins par année, dont ils ont joui pendant les huit dernières années de son régne; outre la diminution de la moitié des fraix qu'ils payoient auparavant pour le transport de leurs marchandises, par terre, à Golconde, & quelques autres exemptions. Le Roi fit aussi quantité de beaux présens aux Officiers du Comptoir Hollandois. Leurs femmes & leurs filles en reçurent aussi de magnifiques des Dames du Serrail, qui avoient souhaité de les voir, & ce fut à leur demande, que le Roi pria les Chefs de permettre qu'elles vinssent leur rendre visite. On le refusa d'abord modestement sous divers prétextes; mais sur de nouvelles instances, auxquelles le Roi joignit sa parole, qu'il ne leur feroit fait que toutes sortes d'honneurs & de caresses, ces Dames acceptérent enfin la partie, & se rendirent dans leur plus riche parure au Palais. Le Roi, qui étoit assis sur un superbe Trône, laissa passer devant lui toutes les Dames dont l'âge lui paroissoit respectable, les saluant fort poliment; mais il fit approcher les jeunes Demoiselles, les mit sur ses genoux, & après leur avoir donné à chacune un baiser, il leur permit de suivre les autres. Les Dames du Serrail leur firent une reception des plus gracieuses (*a*). On leur servit une somptueuse collation, à l'issuë de laquelle les Dames du Serrail leur distribuérent divers présens, dont les moindres étoient de la valeur de trente Ducats. En sortant, les premières furent obligées de repasser devant le Roi, qui les fit conduire, par une infinité de flambeaux, jusqu'à la Loge, sous les acclamations d'une foule innombrable de Spectateurs. Les Matelots d'un Vaisseau Hollandois, qui avoient diverti le Roi par leurs danses, leurs sauts, & leurs grimpemens, reçurent deux cens Ducats; & beaucoup d'autres personnes eurent lieu de se louër de la générosité de ce Prince. On assura les Hollandois, qu'il avoit destiné deux mille Ducats par jour pour ce Voyage; mais que cette somme ne suffisant pas, les Grands de sa suite étoient obligés de suppléer à l'excédent de la dépense.

Visite des Dames Hollandoises.

1678. L'ACCUEIL qu'il avoit reçu des Hollandois l'engagea à leur venir faire une autre visite deux ans après; mais il les prévint qu'il n'accepteroit point de présens, & qu'il n'en donneroit pas non plus, puisque son dessein n'étoit que de se divertir sur Mer. Nous avons un Journal Manuscrit de ce dernier Voyage, qui contient près de 24 feuilles d'écriture fort menuë; mais à l'exception des particularités que Havart a recueillies lui-même, le reste mérite peu l'attention des Lecteurs.

Second Voyage.

CE fut le 25 Decembre 1678, que le Roi, accompagné de ses principaux Courtisans, se rendit à l'Eglise des Hollandois. On y avoit élevé un Trône, couvert de drap d'or & de velours, sur lequel il s'assit, vis-à-vis de

Apparition du Roi dans l'Eglise Hollandoise.

(*a*) Parmi ces Dames du Serrail, nos Mémoires ajoutent, qu'il s'en trouvoit deux d'une grande blancheur, lesquelles voyant les Hollandoises, ne purent retenir leurs larmes; Elles leur dirent, qu'étant encore fort jeunes, elles avoient porté les mêmes habits dans leur Pays. On les croyoit enfans de François, prises par les Corsaires de la Méditerranée, & vendues à Mocka, d'où elles avoient été envoyées au Roi, qui témoignoit avoir peu d'inclination pour elles; ce qui augmentoit leurs chagrins.

de la chaire, la pipe à la bouche, fumant du tabac à la manière de Perſe, c'eſt-à-dire à travers d'un *Gorregor*, ou d'une bouteille pleine d'eau, qui lui fut préſentée ſur une ſoucoupe d'or. Son habillement étoit une robbe de drap d'or, qui lui deſcendoit juſqu'aux pieds. On paſſe ſur l'énumération des diamans, des perles, des rubis, des ſaphirs, des émeraudes, & autres pierres précieuſes, dont tout ſon corps étoit moins orné que couvert, & qui ébloüiſſoient la vuë. Le Conſolateur des Malades, faiſant l'office de Prédicateur, lut un Sermon, que Havart expliquoit au Roi en Langue Perſane. Le Lecteur s'arrêtoit par intervalles pour lui en laiſſer le tems. Quelquefois le Roi témoignoit approuver le diſcours, quelquefois auſſi il lui prenoit envie d'en rire. Mais le plus ſouvent il s'amuſoit à parler avec ſes Grands, ſans prêter beaucoup d'attention à ce que Havart ſe tuoit de lui faire comprendre. Quand on en fut à la fin de la prière, au mot *Amen*, le Prince repéta le même mot à haute voix, & demanda au Lecteur dans quelle ſignification il s'étoit ſervi de ce terme, ce que Havart lui expliqua encore. MAATZUIKER. 1678.

APRÈS le ſervice divin, le Roi ſouhaita de voir le *Livre de la Loi des Hollandois*, comme il appelloit la Bible. Le Lecteur lui apporta les Livres ſaints. En approchant, le Roi ſe leva & les ſalua avec le même reſpect qu'il avoit coutume de ſaluër l'Alcoran. Il voulut ſavoir quels Ecrits y étoient contenus. On lui nomma les principaux Livres de l'Ancien Teſtament. Il demanda ſi les quatre Livres de la Loi de *Nabi-Iſa*, ou du Prophête *Jeſus*, s'y trouvoient compris?; & l'ayant appris, il fit de nouveau une profonde révérence, retourna s'aſſeoir ſur ſon Trône & reprit ſa pipe.

LORSQUE tout le monde fut ſorti, à l'exception des Officiers & Dames du Comptoir Hollandois, le Roi ſouhaita qu'on fit venir les filles, qui avoient danſé devant lui la veille, pour lui donner le même divertiſſement dans l'Egliſe. Malgré la repugnance qu'on eut à le ſatisfaire, dans un lieu conſacré au culte réligieux, il fallut s'y réſoudre, pour ne point mécontenter ce Prince (*b*). Il voulut enſuite voir manger les Hollandois, à leur manière. On ſe hâta de faire apporter les mêts qui ſe trouvèrent préparés. La table fut couverte dans l'Égliſe. On but debout la ſanté du Roi, à quoi il parut fort ſenſible. Durant le repas, ce Prince s'informa encore de pluſieurs choſes qui regardoient le culte des Chrêtiens, & entr'autres des dix Commandemens. Le Conſolateur des Malades en fit d'abord la lecture, & Havart ſervoit toujours d'Interprête. Au ſeptième Commandement le Roi ne put s'empêcher de rire, diſant, „ que c'etoit „ bien triſte qu'un homme fut réduit à ſe contenter d'une ſeule femme": Mais il approuva l'explication qu'on lui donna, que ce Commandement regardoit principalement l'adultére. Le Roi s'étant fait conduire enſuite dans la Loge, en viſita juſqu'aux moindres appartemens, & ſe retira extrêmement ſatisfait de toutes les attentions qu'on lui avoit marquées. Les Hollandois ont beaucoup perdu à ce Prince.

SON

(*b*) C'eſt peut-être à deſſein que Havart ne parle point de cette danſe; mais le fait eſt rapporté dans le Journal Manuſcrit tenu au Comptoir Hollandois.

MAATZUIKER. 1662. Ambaſſade Hollandoiſe au Grand Mogol. Firman qu'il accorde à la Compagnie.

SON Royaume tomba quelques années après au pouvoir du Grand Mogol *Eurang-Zeb*, à qui le Gouvernement de Batavia envoya, en 1662, Mr. *Dirk van Adrichem*, Directeur de Surate, en qualité d'Ambaſſadeur, lequel obtint de ce Prince un Firman, fort avantageux pour le Commerce de la Compagnie dans les Provinces de Bengale, d'Orixa & de Pattena. Suivant la coutume orientale cet Ambaſſadeur ne parut pas à Delly ſans de riches préſens. Ceux qu'il en rapporta n'y répondirent guères. C'étoient deux Robbes d'honneur, l'une pour lui, l'autre pour le Gouverneur général, & un beau poignard garni de pierreries.

1663. Ce Prince en requiert des ſecours pour conquérir Arrakan.

L'ANNÉE ſuivante Eurang-Zeb ayant formé le projet de conquérir le Royaume d'Arrakan, où Chah-Souſa ſon Frère s'étoit retiré, s'addreſſa à la Régence de Batavia pour en requerir deux Vaiſſeaux, à bord deſquels il ſe propoſoit de faire tranſporter les Troupes du Bengale, Pays entre-coupé d'une infinité de Rivières & de Canaux, qui offroient trop d'obſtacles à leur Marche. Les Hollandois lui accordèrent ſa demande avec d'autant plus d'empreſſement, qu'ils regardoient cette occaſion comme très favorable pour chaſſer entiérement les Portugais du Royaume d'Arrakan; mais en attendant le Grand-Mogol, qui avoit ſçu attirer ces Pirates & les engager à lui prêter leurs Galeres, remercia la Compagnie de ſes deux Vaiſſeaux, dont il n'avoit plus beſoin, & ſe rendit maître de l'Iſle de *Sundiva*, & de tout le Royaume d'Arrakan à l'aide des Portugais, qu'il plaça enſuite à *Decca*, où il les tenoit abſolument ſous ſa puiſſance; de ſorte qu'ils furent encore plus cruellement dupes que les Hollandois ne l'avoient été, des belles promeſſes de ce Prince auſſi ruſé que fourbe, qui ne pardonna pas aux premiers d'avoir ſervi auparavant le Roi d'Arrakan contre les Mogols.

Il préfere ceux des Portugais, & trompe les uns & les autres.

1665.

§. VII.

Département de l'Iſle de Formoſe, & affaires de la Chine.

1661. Récit de la perte de Formoſe.

LES Conquêtes des Hollandois, dans diverſes parties des Indes Orientales, ſous le Gouvernement de Maatzuiker, furent mitigées par la perte de l'Iſle de *Formoſe*, dont on apprit, à Batavia, en 1661, que les Chinois, ſous l'Amiral *Coxinga*, s'étoient rendus maîtres. Tous les Hollandois de l'Iſle s'étoient retirés dans leur Fort, qui ſe nommoit *Zélande*, & s'y défendoient avec courage. Mais il y avoit peu d'apparence qu'ils puſſent réſiſter long tems à quarante mille hommes, qui les tenoient aſſiégés. Un de leurs Vaiſſeaux avoit ſauté en l'air, dans un combat contre les Jonques, & les autres avoient pris le chemin du Japon; tandis que la Frégate étoit venuë faire, à Batavia, le récit de cette diſgrace.

L'ALLARME fut ſi vive, dans le Conſeil, qu'on y donna ſur le champ des ordres pour faire partir dix Navires, qui furent équipés avec une diligence ſurprenante. Schouten, dont on emprunte les circonſtances de cet événement important, déclare, que quoiqu'il n'ait pas été témoin oculaire des faits qu'il rapporte, il en peut parler, ſur le témoignage de pluſieurs perſonnes également intelligentes & ſincères, avec autant de certitude, que s'il y eût été lui-même.

L'Is-

EILAND FORMOSA

onder

L'Isle, que les Européens nomment *Formoſe*, & qui porte, à la Chine, le nom de *Pacanda*, n'a pas moins de cent quarante lieues de tour. Sa forme eſt longue. Elle eſt ſituée ſous le Tropique du Cancer, & s'étend depuis les vingt & un juſqu'au-delà des vingt-cinq degrés de Latitude du Nord. C'étoit des Portugais qu'elle avoit reçu le nom de Formoſe; & ſa beauté l'en rendoit digne, avant que les Chinois l'euſſent déſolée. Elle avoit pluſieurs grands Bourgs, extraordinairement peuplés, & tant de bonnes choſes en abondance, que les Hollandois, ſuivant l'expreſſion de l'Auteur, s'y croyoient dans un Paradis terreſtre. La plus grande partie étoit au pouvoir de leur Compagnie des Indes, qui n'avoit rien épargné pour y répandre les lumiéres du Chriſtianiſme. Elle y avoit bâti pluſieurs Forts, pour ſe conſerver la poſſeſſion d'une Iſle, d'où ſon Commerce pouvoit tirer de grands avantages. Schouten ajoûte „ que les Inſulaires, ayant reconnu la bonne foi des Hollandois, leur témoignoient de l'affection, & leur „ obéiſſoient volontairement. Le nombre des Chrétiens augmentoit de „ jour en jour. Il falloit leur bâtir ſouvent de nouvelles Egliſes, & multiplier le nombre des Ecoles. Quantité de Chinois alloient s'établir à Formoſe & à *Tayovan*, pour y exercer leur Commerce ſous la Régence des „ Hollandois. Les marchandiſes, qu'ils y recevoient de *Chinceo* & d'*Amoy*, „ étoient tranſportées, par les Hollandois, en Europe, au Japon, & dans „ toutes les Indes".

MAATZUIKER. 1661.

Etat de cette Iſle.

Comment les Hollandois s'y étoient établis.

Ainsi l'Iſle Formoſe étoit déja floriſſante, & les Chinois mêmes ſembloient avoir quelque intérêt à l'enrichir; Mais, la face de cet Empire ayant changé par la Conquête des Tartares, *Coxinga*, fameux Pirate, qui haïſſoit les Hollandois, parcequ'ils s'étoient ſouvent oppoſés à ſes brigandages, entreprit de ruiner leur Etabliſſement pour s'enrichir de leurs dépouilles. Il vint fondre ſur les Tayovanois avec toutes ſes forces.

Le matin du dernier jour d'Avril, lorſque le Soleil eut diſſipé un brouillard fort épais, qui couvroit l'horizon, on vit, du Fort de Zélande, la Mer couverte d'une forêt de mâts. Cette grande Armée ſe diviſa auſſi-tôt en trois Eſcadres; la première, paſſant devant le Fort, alla jetter l'ancre trois lieues au-deſſus, du côté du Sud. La ſeconde gouverna au Nord, vers le Paſſage de *Lagimoi*, qui eſt entre Formoſe & le Banc long & étroit de *Baxamboi*. La troiſième demeura vis-à-vis du Port, à la portée de canon des Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient dans la Rade. Un grand nombre de Troupes ayant auſſi-tôt débarqué, ſe répandirent dans l'Iſle, & commirent toutes ſortes d'hoſtilités. Les Inſulaires & les Chinois mêmes ne furent pas plus épargnés que les Hollandois. Quatre cens hommes, qui furent envoyés pour la défenſe du Fort de *Zijkam*, furent coupés & taillés en pièces. Une partie de ceux, qui échappérent au maſſacre, entra dans la Place; l'autre ne put ſe ſauver, qu'en repaſſant à la nage dans le Fort de Zélande. Les Ennemis ſe hâtérent d'aſſiéger Zijkam. On ſe défendit courageuſement: mais la diſette d'eau & de vivres ayant bientôt rebuté les Aſſiégés, ils ſe rendirent à diſcrétion. Le traitement, qu'ils eſſuyérent, fut un cruel eſclavage.

Ils ſont attaqués par le fameux Coxinga.

Au Fort de Zélande, *Pedel*, qui commandoit la Garniſon, fit dreſſer trois batteries dans un Fauxbourg de la Place, pour battre le long du rivage.

Exemple de la tendreſſe paternelle.

MAATSUIKER. 1661.

ge. Le lendemain, on lui apporta ſon fils, qui s'étant trop avancé avec ſon Précepteur, avoit eu le bras coupé d'un coup de ſabre, & n'avoit eu que la force de ſe rapprocher des murs. Le Précepteur avoit été maſſacré, en voulant favoriſer ſa retraite. Pedel, tranſporté de douleur, demanda au Gouverneur du Fort la permiſſion de ſortir à la tête de deux cens hommes, pour chercher les Aſſaſſins de ſon fils; & l'ayant obtenuë, il marcha le long du rivage, ſoutenu de pluſieurs petits Bâtimens qui raſoient de terre, & qui portoient des pierriers. Les Chinois, qui le virent paroître, firent marcher contre lui une Armée entière. Loin d'en être effrayé, il fondit ſur cette légion d'Ennemis, dont il fit un grand carnage: mais, accablé par le nombre, il fut tué, avec la plus grande partie de ſes gens. Le reſte, au nombre de quatre-vingt, ſe ſauva par le ſecours des petits Bâtimens, ou à la nage, & rapporta cette triſte nouvelle au Fort.

Un Vaiſſeau Hollandois ſaute en l'air.

Pendant ce combat, les trois Vaiſſeaux Hollandois ſe battoient auſſi ſur Mer. Mais, le feu ayant pris aux poudres de l'*Hector*, & l'ayant fait ſauter en l'air, avec plus de cent hommes, les deux autres, qui ſe trouvèrent trop foibles, ſe retirèrent ſous le canon du Fort. Le Gouverneur, dans la crainte de les voir enlever ſous ſes yeux, fit partir l'un pour le Japon, & dépêcha l'autre à Batavia.

Barbaries de Coxinga.

La ſituation des Hollandois paroiſſoit d'autant plus deſeſpérée, que les Inſulaires & les Chinois habitués ayant pris la fuite, ou fléchiſſant ſous des forces ſupérieures, ils n'avoient à ſe promettre que des ſecours éloignés, qui ne pouvoient arriver aſſez-tôt pour leurs beſoins. Coxinga fit paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva ſous les armes. Cette rigueur, qui n'excepta ni l'âge, ni le ſexe, ayant hâté la ſoumiſſion des Habitans, il ſe vit bientôt en état de former lui-même le Siége de Zélande. Mais, après avoir ſerré ce Fort, il y envoya un Miniſtre Hollandois, nommé *Hambrouk*, qui étoit tombé entre ſes mains, pour offrir une bonne compoſition au Gouverneur, nommé *Coyet*, & lui déclarer, que s'il refuſoit cette offre, on n'épargneroit ni les Priſonniers, ni même les Enfans qui étoient à la mammelle. Perſonne ne ſe trouva diſpoſé à ſe fier aux promeſſes d'un Pirate. Hambrouk, dont la femme & les enfans étoient au pouvoir de l'Ennemi, ne put ſe réſoudre à les abandonner. Il embraſſa ſes amis pour la dernière fois; & retournant au Camp de Coxinga, il y eut la tête tranchée. Les autres Priſonniers Hollandois eurent le même ſort. Leurs femmes furent violées à leurs yeux, & miſes en piéces à coups de ſabre.

Les Hollandois ſe défendent dans leur Fort de Zélande.

En ſe retirant dans le Fort, avec tout leur canon, les Aſſiégés avoient mis le feu aux maiſons de la Ville qui en étoient les plus proches: mais les Chinois l'éteignirent, & trouvèrent, dans quantité de Magaſins, de quoi ſatisfaire leur ardeur pour le pillage. Enſuite, rempliſſant de terre les paniers & les caiſſes, ils les employèrent à faire des retranchemens dans les ruës. Ils élevèrent des Cavaliers, ſur leſquels ils placèrent des batteries & pluſieurs ſortes de feux d'artifice. Enfin, ils ſe mirent en état de battre le Fort, avec tant de violence & de tant de côtés, qu'ils ſe flattérent d'y faire bréche. Cependant leur eſpérance fut trompée. Les Hollandois firent une ſortie, dans laquelle ils enclouérent tout le canon qui les menaçoit. Ils firent jouër auſſi des grenades. Les Chinois, qui ne connoiſſoient point

en-

encore cette invention militaire, couroient vers les lieux où ils les voyoient tomber, & n'en revenoient pas ſans être bleſſés. Un de leurs Mandarins eut la tête tranchée, pour en avoir marqué quelque frayeur. Ils ne laiſſérent pas de continuer vivement leurs attaques. Baxamboi, dont les Aſſiégés s'étoient conſervé la communication juſqu'alors, fut occupé par l'ordre de Coxinga, qui y fit élever deux nouvelles batteries, & le Fort fut ainſi battu de toutes parts. MAATZUIKER. 1661.

Il ne reſtoit plus d'autre reſſource, aux Hollandois, que de mourir les armes à la main; lorſqu'ils virent paroître une puiſſante Flotte de leur Nation, qui s'avançoit à pleines voiles, avec toute la confiance que donnent le nombre & la force. C'étoit l'armement de Batavia, qui avoit été favoriſé des vents, dans toute ſa navigation, & dont ils ſe flattèrent que la ſeule vûe feroit lever le Siège. Mais, ſuivant la pieuſe réflexion de Schouten, en vain les hommes comptent ſur leurs forces, ſi le Ciel n'a pas béni leurs deſſeins. A peine cet agréable ſpectacle eut-il frappé les yeux des Aſſiégés, à peine les douze Vaiſſeaux eurent jetté l'ancre, qu'il s'éleva une horrible tempête, qui obligea de couper les cables & de courir au large, où toute la Flotte fut emportée ſi loin, qu'ils perdirent l'eſpérance de recevoir un ſecours aſſez prompt. D'ailleurs une Flute, nommée l'*Urck*, ayant eu le malheur de toucher, tomba au pouvoir des Chinois, qui en tirèrent, à leur gré, des informations ſur tout ce qu'ils avoient à redouter. Arrivée de la Flotte qui vient les ſecourir. Malheurs qui tombent ſur elle.

Cependant tous les Vaiſſeaux s'étant rapprochés du rivage, débarquèrent des troupes & des vivres. *Cauw*, qui les commandoit, en poſta cinq derrière la Ville, pour battre en enfilade dans les ruës: mais les Ennemis y étoient ſi bien retranchés, qu'au lieu d'être incommodés par l'Artillerie Hollandoiſe, leurs propres batteries forcèrent les cinq Vaiſſeaux de ſe retirer. Pendant cette manœuvre, le *Kouwkerke*, gros Navire Hollandois, toucha auſſi, & fut preſqu'auſſi-tôt brûlé par les feux d'artifice des Chinois. Toute la pouppe ſauta en l'air. Une partie de l'Equipage fut taillée en piéces. Quelques Matelots, qui ſe laiſſèrent prendre, furent jettés vifs dans les flammes qui ſortoient du Vaiſſeau embraſé; & la plûpart des autres s'étant noyés, il s'en ſauva très-peu. Enſuite une petite Flute, nommée le *Kortebouf*, toucha encore. Le Capitaine ayant ſauté dans le Canot, avec une partie de ſes gens, un mouvement ſi bruſque fit tourner ce petit Bâtiment, & les enſevelit dans les flots. Des autres, on ne revit que ceux qui purent ſe ſauver à la nage. Cauw, impatient de tant de diſgraces, arma les Chaloupes, pour attaquer les Jonques Chinoiſes, dont les Vaiſſeaux ne pouvoient approcher. Il chargea ſes gens de grenades & d'autres feux d'artifice, dans l'eſpérance que des Bâtimens ſi légers ne réſiſteroient pas aux flammes. Mais leur grand nombre, & l'adreſſe de leurs Matelots à les conduire, mirent les Chinois en état d'enfermer les Chaloupes, & d'en prendre trois, dont les Equipages demeuroient Priſonniers. D'ailleurs, ils eurent l'habileté de recevoir les grenades dans de grandes piéces de voiles, & de les rejetter auſſi-tôt dans les Bâtimens Hollandois, où elles cauſoient beaucoup de deſordre. L'Officier, qui les commandoit, prit le parti de ſe retirer, avec perte de trois cens quatre-vingt hommes, Pluſieurs autres diſgraces des Hollandois.

MAATZUIKER. 1661.

ſans y comprendre les bleſſés; tandis que les Ennemis, coupant le nez, les oreilles & les parties naturelles aux Maures, qui tombèrent entre leurs mains, ſe faiſoient un barbare amuſement de les jetter à ceux qu'ils voyoient fuir.

Avec quel courage ils réſiſtent à la Fortune.

AINSI, pour employer les termes de Schouten, le ciel, les élémens, l'air, les vents, les courans, le feu, la terre, tout ſe déclaroit contre la Compagnie de Hollande; tout étoit favorable à ſes Ennemis. Juſqu'alors, les Aſſiégés avoient eu la communication libre avec leur Flotte. Les Chinois entreprirent de leur couper le paſſage: mais le Gouverneur du Fort, pénétrant leur deſſein, fit élever une petite Redoute de bois, dont la batterie incommoda beaucoup ceux qui tentèrent de prendre poſte entre la Fortereſſe & les Vaiſſeaux. D'un autre côté, il prit un petit Bâtiment de la Flotte, qu'il mit en brûlot, ſans aucune marque extérieure dont l'Ennemi pût ſe défier. Les Chinois, s'étant avancés pour le combattre & le prendre, on affecta de l'abandonner, avec diverſes apparences de frayeur. Ils le conduiſirent au milieu de leurs Jonques, où, ſautant tout d'un coup avec beaucoup de fracas, il en fit périr un grand nombre.

Trahiſon de quelques-uns de leurs gens.

CETTE conſtance, à ſe roidir contre l'infortune, auroit pû ſoutenir les Hollandois, & forcer Coxinga de lever le Siège, ſi la perfidie de leurs propres gens n'eût fourni des armes pour leur ruine. Un Sergent, nommé *Hans Jurian*, & quelques autres Soldats, à ſon exemple, paſſèrent au Camp des Chinois, par une lâche déſertion. Ils s'y firent mérite, non-ſeulement de repréſenter l'état du Fort, mais encore de découvrir les deſſeins du Gouverneur. Sur leurs informations, trois Vaiſſeaux Hollandois, qu'on envoya aux Iſles *Piſcadores*, pour y acheter des beſtiaux & du poiſſon, furent coupés par les Ennemis, & brûlés, après un ſanglant combat, dans lequel preſque tous les gens des Equipages périrent glorieuſement. Dix ayant été pris dans l'eau & ſur le rivage, les Chinois leur coupèrent le nez, les oreilles & la main droite; & dans cet état, ils les renvoyèrent au Fort, pour joindre l'inſulte à la plus barbare inhumanité.

Barbarie des Chinois.

Les Hollandois implorent en vain le ſecours des Tartares.

IL ne reſtoit rien à ſe promettre, de ſept Vaiſſeaux auxquels la Flotte étoit réduite, contre une multitude de Jonques, qui n'avoient preſque rien ſouffert, & qui avoient l'avantage continuel d'être à couvert, ſur un rivage inacceſſible aux gros Bâtimens. L'Amiral Cauw prit le parti d'en laiſſer deux ſous le Fort, pour toutes ſortes d'événemens, & de ſe rendre à la Chine, avec les cinq autres, pour y demander du ſecours aux Conquérans Tartares. Mais une nouvelle tempête ayant diſperſé ſa petite Eſcadre, il fut jetté, avec trois Vaiſſeaux, ſur la Côte de Siam, d'où il les fit repaſſer à Batavia. Les deux autres allèrent à la Chine, où toutes leurs ſollicitations ne leur firent rien obtenir.

Le Fort de Zélande eſt menacé de l'aſſaut.

COXINGA ne ceſſant point de faire battre la Redoute, ſur laquelle il avoit déja tiré plus de dix-ſept cens coups de canon, les Hollandois ſe virent contraints de l'abandonner. Ce ne fut pas ſans un dernier effort, qui peint vivement leur deſeſpoir. Ils laiſſèrent, près de la poudre, une méche allumée, qui, faiſant ſon effet au moment que les Chinois entrèrent dans la Redoute, en fit ſauter plus de cent. Mais ces opiniâtres Ennemis y élevèrent

vèrent auſſi-tôt un Cavalier, ſur lequel ils mirent des pièces de trente-ſix livres de balle; & le mur du Fort n'ayant pas réſiſté long-tems, ils ſe diſpoſèrent à donner l'aſſaut. MAATZUIKER. 1661.

Les Hollandois n'étoient pas en état de le ſoutenir. La dyſſenterie & le ſcorbut règnoient dans la Place. Depuis le commencement du Siège, on avoit perdu plus de ſeize cens hommes. Les Egliſes & les Magaſins étoient remplis de Malades. Il falloit capituler ou périr. Dans cette extrêmité, on réſolut de tenter les diſpoſitions de Coxinga, par deux Officiers, qui furent envoyés dans ſon Camp. Il ne ſe fit pas preſſer pour recevoir leurs propoſitions, ni même pour envoyer des ôtages; & le Traité fut conclu ſous les conditions ſuivantes: „ Que de part & d'autre, les „ Priſonniers ſeroient rendus: Que le Fort de Zélande ſeroit remis entre „ les mains des Chinois, avec tous les effets, l'argent & le canon de la „ Compagnie (*a*): Que les Aſſiégés, ſains & malades, au nombre d'en„ viron neuf cens hommes, ſortiroient avec leurs armes, & les enſeignes „ déployées". Il capitule. Conditions du Traité, & départ des Hollandois.

Avant que les Chinois priſſent poſſeſſion du Fort, Coxinga voulut qu'on fît encore une décharge générale de l'Artillerie, dans la crainte qu'elle ne fût empoiſonnée. Les Hollandois s'embarquèrent aſſez librement ſur les Vaiſſeaux, qui leur reſtoient, & ſe firent tranſporter à Batavia.

Cet Extrait de la Relation de Schouten, paroit ſufire à notre deſſein, & ceux qui deſireroient de plus grandes lumières tant ſur l'événement même que ſur ſes cauſes, peuvent ſatisfaire leur curioſité, dans l'Ecrit ſi connu ſous le titre de *Formoſe négligée*. C'eſt une Apologie très ſolide de la conduite du Gouverneur Coyet, à qui l'on imputa à tort la perte de cette Iſle. On y voit qu'il n'oublia rien, de tout ce qu'exigeoit le ſoin de ſa conſervation; mais il avoit, à Batavia, des ennemis, qui interprétoient mal ſes rapports, & qui empêchoient le Conſeil de déferer à ſes inſtances réïterées, pour obtenir des ſecours capables de conjurer à tems l'orage. Ceux qu'on ſe détermina enfin à lui envoyer, furent rendus inutiles par la faute de leurs Chefs, qui l'abandonnèrent lâchement à ſon ſort, ſous prétexte qu'il n'y avoit rien à faire pour eux. Apologie du Gouverneur Coyet.

L'infortuné Coyet, arrivé à Batavia, fut mis en priſon, & traité avec la dernière ignominie. On aſſure même que la fureur de ſes ennemis le conduiſit ſur l'échafaut, & que le Bourreau lui paſſa le glaive au-deſſus de la tête. Banni enſuite pour ſa vie durant à Pulo-Ay, une des Iſles de Banda, il n'obtint ſa liberté en 1674, qu'à l'interceſſion du Prince d'Orange, & d'autres Perſonnes diſtinguées de l'Etat, bien convaincuës de l'innocence de ce digne Officier, dont le mérite & les talens avoient paru avec éclat en différentes occaſions. La Compagnie, en le faiſant élargir, lui permettoit de revenir en Hollande, à condition qu'il s'engageroit, par ſerment, Procès qu'on lui fait.

(*a*) L'argent montoit à quelques tonnes d'or, c'eſt-à-dire, à pluſieurs centaines de mille florins. Le nombre du canon étoit de quarante pièces. Schouten n'évalue point ſes effets. Mais on ſait qu'ils ne ſe montoient qu'à 471500 riſdales, comptés encore à ſoixante ſols.

MAATZUIKER. 1661. ment, de ne point paſſer au ſervice de quelque Etat étranger pour aller aux Indes. On avoit dépoſé, entre les mains des Directeurs, la ſomme de 25 mille florins pour ſureté de l'exécution de ſa promeſſe. C'étoit faire ſon éloge, que de prendre de telles précautions.

Vains efforts pour reprendre Formoſe.

LA Compagnie, qui avoit poſſedé 37 ans le beau Gouvernement de Formoſe, fit de vaines tentatives, les deux années ſuivantes, pour le recuperer à l'aide des Tartares, nouveaux maîtres de la Chine; mais avant que d'en parler, nous rapporterons ici en peu de mots ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors entre ces Peuples & les Hollandois.

Mauvais ſuccès de diverſes Expéditions à la Chine. 1653.

APRÈS la fameuſe révolution de cet Empire, & ſur l'avis qu'on eût que le Souverain Tartare, qui en occupoit le Trône, avoit deſſein d'ouvrir ſes Ports aux Nations étrangéres, on réſolut, à Batavia, d'y envoyer, de Tayovan, au mois de Janvier 1653, le Commis *Schedel*, à bord d'un Yacht richement chargé, mais qui fut obligé de revenir ſans rien effectuer, à cauſe des obſtacles que les Portugais de Macao lui avoient ſuſcités.

SUR l'inſinuation qui fut faite aux Hollandois, que pour ſolliciter, avec fruit, la liberté du Commerce, ils devroient premiérement envoyer, à la Cour de Pekin, une Ambaſſade diſtinguée, avec de magnifiques préſens, le Conſeil de Batavia ſe hâta d'en demander la permiſſion à Mrs. les Dix-ſept, & d'expédier de nouveau deux Yachts à Canton, dont les Portugais leur firent encore interdire l'entrée.

EN attendant l'Ordre étant arrivé, de Hollande, d'envoyer une Ambaſſade à l'Empereur de la Chine, on nomma, à cet effet, Pierre de *Goyer* & Jacob de *Keizer*, qui partirent le 24 Juin 1655, avec une ſuite de 14 Perſonnes, & de riches préſens. Cette Ambaſſade, dont *Nieuhof* a publié la Relation, couta, à la Compagnie, près de cent mille florins, qui furent encore dépenſés à pure perte. 1655.

LE deſſein de s'emparer de Macao, formé à Batavia, en 1660, & celui de venger la perte de Formoſe, deux ans après, n'eurent pas un meilleur ſuccès. On avoit deſtiné, à cette dernière Expédition, une Flotte de 12 Vaiſſeaux, ſous les Ordres de l'Amiral *Bort*, accompagné du Sr. Conſtantin *Nobel*, qu'on députoit au Viceroi Tartare de Canton. Cette Flotte revint à Batavia, au mois de Mars 1663, après avoir perdu un de ſes Navires. 1663.

Tous ces revers n'empêchérent pas le Conſeil Hollandois de renvoyer la même année l'Amiral Bort à la Chine, avec une Flotte de 16 Vaiſſeaux, à bord de laquelle ſe trouvoient 1234 Matelots, & 1034 Soldats, outre 47 Volontaires. On convint, avec les Tartares, qu'on attaqueroit de concert les Pirates Chinois de Coxinga, de qui l'on avoit appris la mort dans le dernier Voyage. Ce fameux Corſaire, jadis Tailleur d'un des précedens Gouverneurs de Formoſe, ne ſurvêcut guères plus d'une année à ſa Conquête. On raconte, qu'ayant été fait priſonnier par les Tartares, il ſe coupa, à belles dents, la langue & les doigts antérieurs de la main, pour que ſes Ennemis ne le forçaſſent à déclarer ou à écrire des choſes qu'il ne vouloit pas leur faire connoitre. Son Fils, nommé *Simpſia*, ou *Sepoan*, lui avoit ſuccedé, & c'étoit contre lui que ſe préparoit cet Armement formidable.

Mort de Coxinga.

LE vaillant Capitaine Poleman commandoit les Troupes Hollandoiſes.

Il

Il s'empara d'abord des Iſles de *Quemuy*, d'*Aymoy* & de *Goetze*, dont les Habitans furent taillés en pièces par les Tartares; mais vû le peu d'accord qui régnoit entre ces derniers & leurs Alliés, par rapport aux opérations ultérieures, ceux-ci remirent à la voile le 1er Janvier 1664, pour *Peboe*, ou les Iſles *Piscadores*, dont on ſe rendit maître, après quelque réſiſtance, & l'on alla enſuite mouiller devant la Fortereſſe de Zélande, dans l'Iſle de Formoſe. Il s'y trouvoit encore une centaine de femmes & d'enfans des Hollandois. Les Chinois offrirent de rendre ces Priſonniers, & même la Place, moyennant une rançon de dix mille Tayls d'argent, la moitié payable en avance. Les Hollandois demandoient premiérement les Priſonniers, qu'on leur refuſa, & quand on en vint aux négociations, ils pouſſérent ſi loin leurs prétenſions pour les fraix de cette Guerre, que les Chinois, ſe moquant d'eux, rompirent les Conférences. Les Otages furent renvoyés de part & d'autre. Les Troupes ſe rembarquèrent, & l'Amiral Bort ramena à Batavia cette belle Flotte, dont on auroit pu ſe promettre de plus brillans ſuccès, ſi l'on ſe fut mieux entendu avec les Tartares, pour fondre d'abord ſur les Jonques des Chinois de Coxinga, qui ſe ſoumirent enſuite à payer Tribut aux derniers, & à ſe couper la chevelure. MAATZUYKER. 1664.

L'EMPEREUR *Cangbi*, ou *Cambi*, accorda cependant, aux Hollandois, la permiſſion de venir trafiquer à *Hoekſieuw*, tous les deux ans; mais on ſouhaitoit que ce privilége ne fut limité à aucun terme, & c'eſt dans la vuë de l'obtenir qu'on envoya, à la Chine, en 1666, une nouvelle Ambaſſade, à la tête de laquelle étoit le Sr. Pierre *Van Hoorn*, Conſeiller extraordinaire des Indes, accompagné de Nobel, & d'une ſuite nombreuſe. Cette Ambaſſade, dont Nieuhof a auſſi donné la Relation, fut encore infructueuſe, & Van Hoorn revint, à Batavia, au mois de Janvier 1668, avec la permiſſion de l'Empereur de lui envoyer des Ambaſſadeurs de huit en huit ans, & de continuër le Commerce, non à Hoekſieuw, mais à Canton, ſeulement tous les deux ans une fois. Son Fils, qui parvint au Trône, ſe contenta de leur confirmer les mêmes priviléges. La perte de Formoſe, ſi bien ſituée pour le Commerce de la Chine & du Japon, ne pouvoit qu'en diminuër extrêmement les avantages. On vit également tomber ceux des Comptoirs établis dans les Royaumes de Tonkin, de Cambodia, & de Siam, dont les événemens ultérieurs n'offrent rien qui paroiſſe mériter l'attention des Lecteurs. 1666. Etat du Commerce dans ces Quartiers Orientaux. 1668.

* * * * *

APRÈS avoir achevé cette eſpèce de tournée dans les Indes Orientales, diſons un mot ici de l'Etabliſſement du Cap de Bonne Eſpérance. Cap de Bonne Eſpérance.

CETTE Colonie, qui par les ſoins du Sr. Van Riebeek ſon Fondateur, devenoit de jour en jour plus floriſſante, échapa, en 1659, à une Conſpiration tramée dans ſon ſein pour ſa ruine totale. Le Vaiſſeau l'*Eraſme* ſe trouvant ici à la Rade en très mauvais état, après avoir eſſuyé une violente tempête, les Soldats de la Garniſon du Fort, la plûpart Anglois, Ecoſſois, & Irlandois, formèrent le déteſtable projet d'en maſſacrer les gens de l'Equipage, quand ils deſcendroient pour couper du bois. Les Conjurés 1659. Conſpiration qu'on y découvre.

MAATZUIKER. 1659. rés devoient après celà s'emparer du Fort, & faire main baſſe ſur tous les Hollandois, tant Officiers de la Compagnie, que Bourgeois libres, en conſervant ſeulement la vie aux femmes qu'ils voudroient ſe choiſir pour compagnes. Enſuite, au moyen d'un ſignal, ils ſe propoſoient d'attirer à terre le reſte de l'Equipage, & de le ſacrifier également à leur perfidie. En cas de réuſſite ils auroient fait vendre le Navire aux Portugais d'Angola, & ſi le coup eut manqué, ces Malheureux s'en ſeroient ſervi pour ſe retirer en Portugal; mais le Barbier trahit leur confiance, & le Commandeur, averti à tems de cet horrible complot, prit de ſi bonnes meſures, qu'il en prévint heureuſement l'exécution, en ſe ſaiſiſſant des principaux Complices, qui furent gardés étroitement dans les Priſons du Fort juſqu'à l'arrivée de la Flotte qu'on attendoit des Indes. L'Amiral *Sterthemius*, qui la commandoit, ayant reçu, de leur part, une Requête, où ils faiſoient bien l'aveu de leur crime, mais alléguoient pluſieurs griefs à la charge du Sr. Van Riebeek, qui les traitoit en eſclaves, jugea à propos, de l'avis du Conſeil de la Flotte, de renvoyer à Batavia la déciſion de cette affaire.

Les Criminels ſont renvoyés à Batavia.

Démêlés avec les Hottentots.

LE Commandeur du Cap eût encore d'autres démêlés avec les Hottentots, dont il avoit d'abord acheté quelques Terres pour la Compagnie. La Guerre, qui ſurvint entre les Hollandois & ces Peuples, ayant donné lieu aux premiers d'étendre ſucceſſivement leurs poſſeſſions à meſure qu'ils en chaſſoient les derniers, ceux-ci voulurent en avoir ſatisfaction; mais après quelques hoſtilités, ils conclurent la Paix, au mois de Janvier de l'année ſuivante. On y ſtipula, en faveur des Hollandois, la liberté de cultiver les Terres à trois journées de chemin à la ronde. Depuis cette Paix, les Hottentots ſont reſtés fort tranquilles.

1662. VAN RIEBEEK, ayant gouverné plus de dix ans ſa Colonie, avec une vigilance dont le ſuccès fait l'éloge, partit pour Batavia, & fut remplacé, en 1662, par le Sr. Zacharie *Wagenaer*, qui eut trois Succeſſeurs, ſous le titre de *Commandeurs*; mais en 1672, le Sr. *Ysbrand Godsken*, Conſeiller extraordinaire des Indes, y arriva en qualité de *Gouverneur*, avec Ordre exprès de Mrs. les Dix-ſept de faire bâtir au Cap une nouvelle Fortereſſe, qui eſt celle qui y ſubſiſte encore.

Depart de Van Riebeek.

1672. Ysbrand Godsken 1er Gouverneur du Cap.

Fortereſſe qu'il y bâtit.

1675. RIEN n'eſt plus ordinaire que de voir, à Batavia, des Ambaſſades de diverſes Contrées des Indes; mais celle de *Chodja Moraad*, qui y parut, en 1675, de la part de l'Empereur d'Abyſſinie, mérite une remarque particulière. Cet Ambaſſadeur étoit chargé d'une Lettre pour le Général Maatzuiker, à qui elle prodigue les épithétes les plus magnifiques, comme à celui qui eſt „ l'Ornement de la Religion Chrêtienne, ſa Colomne, ſon Bou„ clier & ſa Cuiraſſe; qui eſt venu à la place de la Robbe d'Aron, qui eſt „ doué de Talens divins, riche en honneur & en dignité, ſans avoir be„ ſoin de beaucoup de titres . . . . *le Capitaine de Batavia*". Cette chute eſt plaiſante; mais la Titulature du Monarque d'Abyſſinie eſt bien plus curieuſe.

Ambaſſade de l'Empereur d'Abyſſinie à Maatzuiker.

Titres que prenoit ce Prince. . . .

„ MOI *Alaf Saggied* (ou *Saddzyd*) Fils de Sulthan *Alam Saggied*, le „ Chef ſuprême de mon Empire, ſinguliérement aimé de Dieu, Pillier „ de la Foi, iſſu de la Tribu de Juda, Fils de David, Fils de Salomon,

„ Fils

„ Fils des Colomnes de Sion, Fils de la main de Marie, Fils de Nahu, ſe- MAATZUIKER.
„ lon la chair, Fils des Sts. Pierre & Paul, *Par la Grace de Dieu*, Empereur 1675.
„ de la haute & baſſe Mauritanie, & de pluſieurs Royaumes & Seigneu-
„ ries; Roi de Noa & des Caffres, de Feriger, d'Angala, de Baeim, de
„ Balingaſa, d'Aden, de Gur & d'Ajanou, où le Nil a ſa ſource".

Caractère de Maatzuiker.

On trouve pluſieurs autres Lettres de Princes Orientaux qui donnoient le titre de *Roi* au Général Maatzuiker, & quelques Voyageurs ont prétendu qu'il le prenoit lui-même; mais c'eſt une calomnie abſurde. Si l'éclat de la Royauté étoit néceſſaire à ſon Poſte, il n'en paroiſſoit pas moins modeſte dans ſon habillement, & affable avec tout le monde; zèlé à remplir ſes devoirs, il vouloit que chacun en fit autant, & malgré les occupations de ſa Charge, il écrivoit aſſez ſouvent aux Paſteurs extérieurs, pour leur envoyer des Livres de dévotion, & les exhorter à veiller au ſalut des ames de leurs Troupeaux.

Il redige les Statuts de Batavia.

On lui doit non ſeulement la continuation du grand Recueil des Placcards ou Ordonnances, commencé par Antoine Van Diemen, mais encore l'Extrait qu'il en a fait ſous le titre de *Statuts de Batavia*; Ouvrage qui ſert de Code, pour tous les Tribunaux de Juſtice, où la Compagnie a des Etabliſſemens, & qu'il a pouſſé juſqu'à ſon tems.

Ruſe qu'il employe pour contenir ſes Clercs.

Il avoit l'eſprit auſſi actif que delié, mais un peu tourné à la malice. Au moyen d'une lunette d'approche & d'un tuyau, qui communiquoit de ſon Appartement dans la Sécretairie privée, il épioit tout ce que faiſoient ſes Clercs, & les reprimandoit enſuite ſur des faits, dont ils ne croyoient pas avoir de témoins étrangers. Ces ſurpriſes arrivoient ſi ſouvent, & elles ſe trouvoient en même tems ſi juſtes, que quelques-uns le ſoupçonnérent d'abord de Magie; mais d'autres moins crédules, ayant obſervé ce tuyau, ſe doutèrent de ſon uſage, & pour s'en aſſurer ils mirent au devant un Carton, qu'ils avoient ſoin d'ôter quand le Gouverneur paroiſſoit dans la Chambre; de ſorte qu'il fut quelque tems ſans ſavoir ce qui manquoit à ſon tuyau, & ſans pouvoir gronder ſes Clercs; mais la ruſe qu'il avoit employée eut ſon effet, qui fut de les tenir plus aſſidus à leur ouvrage.

Son Mariage avec la Promiſe du Sr. van Dam ſon Ami.

Ses Ennemis avoient autant à craindre, que ſes Amis à ſe défier de ſa politique. On a vû avec quelle adreſſe il ſçut ſe défaire du Sr. Hulft, dont il avoit conçu de l'ombrage, & le Sr. *Van Dam*, Gouverneur de Banda, & enſuite d'Amboine, qui lui confia ſa Promiſe, eut le chagrin, à ſon arrivée à Batavia, de la trouver mariée au Gouverneur général, lequel ne fit que rire de toutes les injures dont il accabloit ce Couple perfide, avouant lui-même qu'il n'avoit pas tant tort, & qu'il falloit au moins lui laiſſer la ſatisfaction de ſe plaindre, puis que c'étoit auſſi tout ce qu'il en auroit, & qu'il ſeroit plus aviſé une autre fois. Cette Dame, riche & belle, étoit Fille de Mr. Fréderic *Abbema*, ancien Paſteur de Viane, & enſuite de Ternate; elle avoit été mariée au Sr. *Cos*, Gouverneur d'Amboine, qui mourut en 1664. Maatzuiker étoit veuf depuis l'année précedente.

Chagrins qu'il cauſe à ſon Epouſe.

Sa nouvelle Epouſe eut beaucoup à ſouffrir de la mauvaiſe humeur de ce Vieillard bizarre, qui ſembloit ſe plaire à lui chercher chicane, & même

MAATZUIKER. 1675. à lui faire des affronts ſanglans. Valentyn en rapporte un trait ſingulier. Elle lui avoit donné par mégarde une chemiſe, à laquelle la Couturiere avoit oublié d'attacher une manche. La mode étoit alors de porter de courts pourpoints à manches fenduës, qui laiſſoient voir la chemiſe. Le Gouverneur s'habille à part, ſe rend d'abord au Conſeil, & revient enſuite ſe préſenter dans un cercle de Dames, qui tenoient compagnie à ſon Epouſe, affectant de montrer ſon bras nud, ſans rien dire encore, juſqu'à ce qu'elle ſe fût apperçuë elle-même de la bevuë innocente qu'elle avoit commiſe. On peut juger du vacarme que fit Maatzuiker, après s'y être préparé avec tant de malice. Son Epouſe avoit auſſi toutes les peines du monde à lui faire mettre un habit neuf, & elle n'en venoit à bout qu'en le ſubſtituant adroitement au vieux, ſur lequel elle faiſoit prendre de nuit la meſure; mais c'étoit toujours même couleur & même etoffe. Il perdit cette vertueuſe Epouſe le 27 Novembre 1674.

Mort de cette Dame.

Et de Maatzuiker. 1678.

LE Gouverneur général ne lui ſurvécut guères plus de trois années, étant mort le 4 Janvier 1678, après une maladie de ſix ſemaines, âgé de 71 ans, 2 mois & 23 jours. Son Corps fut inhumé le 7, dans la principale Egliſe de Batavia, avec beaucoup de pompe. On diſtribua de fort grandes Médailles d'or (*b*) à ſes funérailles, dont les fraix furent reſtitués, par Mrs. les Directeurs, à ſa Succeſſion, qui étoit très conſidérable, comme on peut le croire. Un de ſes Neveux aux Indes, nommé Guillaume *Maatzuiker*, qui a été auſſi Gouverneur de Banda, doit en avoir obtenu la meilleure partie (*c*). Sa Sœur, Religieuſe ſéculière, qui a vêcu encore longues années à Haerlem, en hérita deux cens mille florins, & cent mille tombèrent en partage au Fils d'une autre Sœur, nommé Henry *de Boer*, fameux Comédien d'Amſterdam (*d*), que ſon Oncle avoit ſouvent tâché d'attirer aux Indes, pour lui procurer quelque Emploi plus convenable; mais le Neveu, content de ſon ſort, lui écrivit en réponſe; „ qu'il aimoit mieux ſe voir ici tantôt Prince, tantôt Roi, & ſe retrou„ ver libre, après avoir joué ces beaux rolles, que de ſe rendre *eſclave* „ pour toujours aux Indes". On peut dire, en effet, que telle étoit la condition de ſon Oncle, qui paſſa près de 41 ans de ſa vie dans les premiers, & les plus pénibles Emplois au ſervice de la Compagnie.

Ses Héritiers.

CE n'eſt pas qu'il n'eût aſſez ſouvent demandé, quoiqu'avec beaucoup de modeſtie & de diſcretion, à pouvoir jouïr du repos de ſes longs travaux; mais on l'avoit toujours animé à les continuër d'une année à l'autre. Cependant, ſur la fin, les affaires ſouffroient de ſon grand âge, le Commerce particulier gagnoit le deſſus, & l'on ne trouvoit pas, dans quelques-uns des Conſeillers des Indes, les qualités requiſes à leurs Emplois. Pour tâcher d'y remédier, l'Ordre fut expédié, à Batavia, de remercier les trois Conſeillers ordinaires, Laurent *Pith*, Pierre Antoine *Overt-*

(*b*) Elles portoient d'un côté ſes Armes, & de l'autre ſon nom, ſa dignité, la date de ſa naiſſance, & celle de ſa mort.

(*c*) Ce même Gouverneur de Banda étoit mort dès 1675, ainſi il y a erreur ici.

(*d*) Il s'établit enſuite à Haerlem, où il bâtit une belle Maiſon.

Overwater, & Pierre *Van Hoorn*, ainſi que les Conſeillers extraordinaires, Antoine *Pavilloen* & Sybrand *Abbema* (*e*), nullement dans l'intention de flêtrir leur honneur, qu'on mettoit au contraire à couvert, en leur laiſſant le rang après le dernier des Conſeillers actuëls, ſoit ordinaires ou extraordinaires; & peu s'en fallut même qu'on ne congédiât auſſi Maatzuiker, bien loin que les autres duſſent leur disgrace à de ſimples plaintes de ſa part, comme le dit Valentyn, qui ſe trompe également à d'autres égards (*f*). Le Général étoit mort avant l'arrivée de cet Ordre (*g*), qui n'en fut pas moins exécuté; & l'on croit que c'eſt plutôt le Directeur général Van Goens, qui l'avoit effectué, par ſes Rapports particuliers; mais on n'eut pas lieu de s'appercevoir que les choſes en allaſſent mieux.

MAATZUIKER. 1678.

Cinq Conſeillers des Indes ſont remercies.

On ne peut s'empêcher de rapporter ici une circonſtance bien ſingulière de la Vie de Maatzuiker, d'autant plus qu'elle regarde le Sr. Arnold de Vlaming Van Outshoorn, dont nous avons eû ſouvent occaſion de parler avec éloge. Ce dernier étant parti de Batavia au mois de Decembre 1661, en qualité d'Amiral de la Flotte qui revenoit en Europe, le Gouverneur général rêva, le 11 Fevrier 1662, qu'il le voyoit en danger de perir, & qu'il l'entendoit reclamer ſon ſecours. Maatzuiker ſe réveilla en ſurſaut, & s'étant rendormi un moment après, il crut alors être temoin de l'infortune de ſon Ami, englouti dans les flots. Cette idée le frappa ſi fort, qu'il marqua le jour, l'heure, & toutes les particularités de ſon rêve, dont il donna connoiſſance le lendemain au Conſeil, & remit en même tems ce billet cacheté au Sécretaire, à qui il recommanda de le bien garder juſqu'à ce qu'on auroit reçu des nouvelles de cette Flotte, par la voye du Cap de Bonne Eſpérance. On fut informé depuis, que le malheureux Vlaming avoit réellement fait naufrage avec ſon Vaiſſeau, nommé *la Cour de Hollande*, & quelques autres, au jour & à l'heure que Maatzuiker eut cette eſpèce de viſion, qui ne paſſera pas pour une fable, après en avoir ainſi dépoſé le récit dans les Archives de la Régence. La certitude que le Général attachoit d'avance à un ſimple rêve, eſt preſque auſſi remarquable, que la façon dont elle fut vérifiée enſuite.

Rêve ſingulier de Maatzuiker.

(*e*) Valentyn a oublié le dernier.

(*f*) Outre cette preuve, qu'il donne du grand crédit de notre Général, auprès de Mrs. les Directeurs, il ajoute, qu'ils lui avoient permis de prendre autant d'appointemens qu'il jugeroit lui-même être convenable. Nous ſommes très fondés à corriger ces deux erreurs, qui ſont d'ailleurs palpables.

(*g*) Barent *Fokkenſz*, qui en étoit le porteur, partit d'ici le 3 Novembre 1677, & arriva le 10 Avril ſuivant à Batavia. Valentyn lui fait faire le trajet, à bord d'une Galiote, dans l'eſpace de 3 mois, & dit qu'il deſcendit près de la Porte-d'eau, tout botté, ce qui ne s'étoit jamais vû.

Vie de Ryklof Van Goens, XIII. Gouverneur Général des Indes.

1678.

XIII. Ryklof Van Goens, Gouverneur Général, nâtif d'Embden, ſuivant les uns, & ſuivant d'autres, de *Geuns*, petit Village en Ooſt-friſe, dont ils prétendent auſſi qu'il avoit pris le nom. Quoiqu'il en ſoit, c'étoit un de ces Héros, qui n'empruntent point leur nobleſſe de leur origine, & qui ſont les premiers de leur Famille. On ignore en quelle qualité il paſſa aux Indes, mais il eſt apparent qu'un jeune étranger inconnu, comme lui, ne fut avancé que quand il eut l'occaſion de faire éclater ſon mérite. La première fois qu'on le trouve nommé dans les Papiers de la Compagnie, c'eſt avec le titre de premier Commis & Membre du College des Commiſſaires pour les affaires matrimoniales, en 1646 & 1647. L'année 1652, il fut envoyé en Ambaſſade à l'Empereur de Java, avec qui il ſtipula divers avantages pour la Compagnie (*a*). Les deux années ſuivantes, il paroît comme Préſident de la Chambre des Orphelins, & dans le cours de la dernière, il avoit été en Perſe en qualité de Commiſſaire; en 1655, il commandoit la Flotte qui arriva en Hollande, d'où il retourna, en 1657, aux Indes, à bord du Vaiſſeau l'*Orange*, après avoir été élevé au Grade de Conſeiller extraordinaire.

Ses premiers Emplois.

Ses exploits à Ceylan, & ſur les Côtes de Malabar & de Coromandel, ont déja fourni matière à trois Articles importans de la Vie de ſon Prédéceſſeur, & on lui vit exercer tour à tour les Emplois de Superintendant, de Général & d'Amiral, avec autant d'intelligence que de bravoure. Il eut deux fois l'honneur d'être nommé au Gouvernement de Ceylan, & la ſatisfaction de le laiſſer, en dernier lieu, à ſon Fils, Ryklof Van Goens, *le jeune*, Conſeiller extraordinaire des Indes. Le Pere, qui avoit été fait Conſeiller

(*a*) Il eſt fait mention de lui dans le Traité que le Général Speelman conclut avec le Fils & Succeſſeur de ce Prince, en 1677.

ler ordinaire depuis 1661, fut appellé en 1675 à Batavia pour remplir le Poſte de Directeur général, qui eſt le ſecond des Indes. Le Gouverneur général & les Conſeillers le reçurent à ſon arrivée le 2 Juin, au bas de l'Eſcalier du Château, & le 20 du même mois il fut inſtallé dans ſa nouvelle dignité. A la mort de Maatzuiker, le 4 de Janvier 1678, il parvint au Gouvernement général, pour lequel Mrs. les Directeurs l'avoient déſigné du vivant même de ſon Prédéceſſeur qui touchoit à la fin de ſa longue carrière.

VAN GOENS. 1678.

Il parvient au Poſte de Gouverneur général.

Dans ces deux derniers Poſtes, le Sr. Van Goens ne fit rien de fort remarquable. Les événemens de Java & des Moluques en ſont preſque les ſeuls Articles.

§. I.

Département de l'Iſle de Java.

La Guerre de Java ſubſiſtoit toujours. Après le rappel de Speelman, Mr. de St. Martin eut le Commandement de l'Armée juſqu'à nouvel ordre. A peine le premier étoit-il parti, que Tarouna Djaja, délivré d'un Ennemi ſi redoutable, recommença ſes Courſes, & força d'abord pluſieurs Places. On jugea à propos d'envoyer, à Japara, Antoine Hurdt, ancien Gouverneur d'Amboine, en qualité de Supérintendant, Général & Amiral de la Côte Orientale de Java, avec trois Compagnies d'Inſulaires d'Amboine.

Affaires de Java.

Tarouna Djaja recommence ſes Courſes.

Hurdt eſt nommé Général en Chef.

Ce nouveau Général, réſolu d'attaquer Tarouna Djaja, dans Cadiri, partagea ſes Forces en trois Corps, dont il conduiſoit l'un, & les Capitaines *Tak* & *Reneſſe* étoient à la tête des deux autres. Il fit planter 5 pièces de Canon ſur le bord de la Rivière, qu'il paſſa, & s'empara de la Ville après cinq jours de Siége au commencement de Decembre. Le Prince de Sourabaja, à qui l'on avoit vû faire des prodiges de valeur, fut tué dans l'aſſaut, au moment qu'il entroit par la Porte. Peu s'en fallut qu'on ne ſe ſaiſit de Tarouna Djaja, qui ne s'échapa qu'à la faveur de deux chariots chargés d'Argent, qu'il répandoit à pleines mains pour ſe faire ouvrir les paſſages; mais on s'empara de ſon Tréſor, qu'on nommoit *Boukit Peirac*, ou le *Mont d'Argent*, & qui renfermoit des richeſſes immenſes. Les Soldats meſuroient entr'eux l'Or & l'Argent par pleins chapeaux. On leur abandonna tout ce butin, qu'ils diſſipèrent preſque auſſi vite. La belle Porcelaine, qu'ils dédaignoient, tomba en partage au Prédicateur *Manteau*.

Attaque & priſe de Cadiri.

Mort du Prince de Sourabaja.

Djaja échape à force d'Argent.

Il laiſſe des Tréſors immenſes.

L'Empereur ne reclama que les Tréſors enlevés à la Couronne, & en particulier le Diademe d'Or, enrichi de Perles & de Diamans, d'un prix ineſtimable. On l'appelloit la Couronne de *Madjapahit*. Ce fut, dit-on, un des Soldats du Capitaine Tak qui la trouva, & la lui remit entre les mains (*a*). On ajoute, que ce Soldat avoit déclaré, qu'alors la principale

Couronne d'un grand prix trouvée par un Soldat.

(*a*) Suivant *Frikius*, c'étoit un Tambour, qui avoit trouvé cette riche Couronne, qu'on eſtimoit 7 millions. Il obtint ſon Congé & 40 mille florins de recompenſe,

Van Goens. 1678. le pierre, qui manquoit quand ſon Capitaine rendit la Couronne, y étoit encore ; mais l'affirmation d'un ſimple Soldat ne fourniſſoit pas une preuve ſuffiſante pour attaquer en Juſtice un Officier de diſtinction, qui ſoutenoit la negative. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que l'Empereur en voulut toujours du mal au Capitaine Tak, dont il ſe vangea auſſi cruellement depuis.

Hurdt la met ſur la tête de l'Empereur. Après l'heureuſe reddition de Cadiri, le Général Hurdt mit cette Couronne ſur la tête du Souſouhounan, qu'il fit proclamer Empereur de Java, à la tête de l'Armée.

Réjouiſſances à Batavia. Ces grandes nouvelles cauſèrent une joye inexprimable à Batavia, où l'on étoit dans les plus vives inquiétudes au ſujet du Sr. Hurdt, qui n'avoit jamais ſuivi le mêtier des Armes. On prit même des meſures en cas de malheur, & l'on renvoya le Major Poleman, avec quelques Renforts, à Sourabaja, où le Général étant auſſi arrivé, reçut l'ordre, au mois de Janvier 1679, de lui remettre le Commandement de l'Armée. Hurdt auroit fait la Paix avec les Ennemis, ſi le Major ne s'y fut oppoſé, par le motif d'une juſte défiance pour leurs promeſſes illuſoires, qui n'avoient d'autre but que de gagner du tems. Après le départ du premier, ſon Succeſſeur attaqua & emporta la Forteresſe où Crain Gliſſon s'étoit retiré, près de *Sipandji*, à quelques miles de Sourabaja ; mais ayant eû le malheur de tomber de ſon Cheval, qui ſe cabra, en voulant ſauter dans la Rivière, ce brave Officier, qui avoit très bien ſervi la Compagnie, tant à Macaſſar qu'à Malabar, & ailleurs, mourut des ſuites de ſa chute, le 31 Juillet de cette année. Durant ſa maladie, il eut le chagrin d'apprendre que le Sr. Jacob *Coëper* venoit le relever. S'il eut vêcu encore deux mois, il auroit eu la ſatisfaction de recevoir la nouvelle de ſa promotion au grade de Conſeiller ordinaire des Indes. Il fut enterré à Sourabaja, où l'on voit ſa Tombe avec une Epitaphe fort honorable.

1679.

Rappel de Hurdt, à qui Poleman ſuccede.

Ce dernier s'empare de la Forteresſe de Crain Gliſſon.

Sa mort funeſte.

Diſpoſitions de Coeper ſon Succeſſeur. Coeper, qu'on envoyoit comme Général, étant arrivé le 10 de Juin à Samarang, détacha d'abord le Capitaine *Stoet*, avec 27 Compagnies d'Européens & 2 de Bouguis, au Sud de Java, pour ſe joindre à l'Armée de l'Empereur, & marcher à *Carta Soura di Ningrat*, dans le deſſein d'enlever Cadjoran, Beau-pere de Tarouna Djaja, qui s'y étoit fortifié, tandis que Coëper, de ſa perſonne, ſe rendit à bord des Vaiſſeaux à Sourabaja, & de-là avec ſes Troupes, conſiſtant en 8824 hommes, devant *Cacapar*, retraite de Crain Gliſſon, dont il entreprit le Siége, après s'être laiſſé amuſer, pendant deux mois, par de vaines Négociations de Paix.

Bravoure de Raja Palaka. Le fameux Raja Palaka, qui, comme on l'a dit, avoit été mandé à Batavia, où ſes Macaſſarois commettoient de grands desordres, & s'étoit laiſſé perſuader de marcher avec eux au ſecours de l'Empereur de Java (*b*), ſe trouvoit préſent à cette expédition, qui lui fournit l'occaſion de faire preu-

qu'il devoit toucher à ſon retour en Hollande ; mais ayant preſque achevé ſon Voyage, il mourut près de l'Iſle Ferro. Cependant la ſomme promiſe fut payée à ſes ſœurs à Middelbourg.

(*b*) Voyez ci-deſſus, pag. 183, où il eſt fait auſſi mention de Raja Goa, à l'égard duquel nous remarquerons ici, qu'ayant offert de même ſes ſervices à la Compagnie, il partit pour Cheribon, où, peu après ſon arrivée, il fut empoiſonné, & revint mourir à Batavia.

preuve de ſa bravoure ordinaire. Ayant reçu une bleſſure au front, il promit d'emporter la Place dans trois jours, ce qu'il exécuta le 21 Octobre. Ce Raja paſſa le Fleuve à la nage, une planche ſur ſa tête, pour ſe garantir des coups, & ſe cacha dans une hute ſur l'autre rive, en attendant les Troupes qui devoient le ſoutenir; l'aſſaut fut rude, & couta la vie à la plupart des Macaſſarois de Crain Gliſſon, qui lui-même, bleſſé à mort, ſe ſauva auprès de Tarouna Djaja ſur la Montagne d'*Antang*, où il expira au bout de cinq ſemaines. Il avoit 2000 hommes portant les armes, dont 300 furent faits priſonniers avec 2 des principaux Chefs. Les autres Grands, qui l'accompagnoient, s'étant rendus enſuite, on les transporta à Macaſſar à bord des Vaiſſeaux. Les Bouguis de Raja Palaka firent ſur eux un grand butin d'Eſclaves & de toutes ſortes d'Armes. Les Hollandois n'eurent que deux hommes tués & huit bleſſés, tandis qu'on comptoit bien 500 morts du côté des Ennemis. On leur prit 8 petites pièces de Canon, qu'on donna à l'Empereur, & quelques Baſſes.

VAN GOENS. 1679.

Priſe de Cacapar.

Mort de Crain Gliſſon.

Soumiſſion des Macaſſarois.

Le Capitaine Sloot n'avoit pas été moins heureux dans ſon expédition contre Cartaſoura, où il prit Cadjoran dans ſa Forteresſe, & le fit poignarder; mais il retint priſonniers ſes deux Fils avec pluſieurs des principaux Chefs. Ceci ſe paſſa dans le courant du mois de Septembre.

Cadjoran eſt ſaiſi & mis à mort.

D'un autre côté, Coeper, maître de Cacapar, ne tarda pas à ſe mettre en devoir d'aller chercher Tarouna Djaja, qui rejettoit avec inſolence les propoſitions qu'on lui avoit faites juſqu'à deux fois. On s'empara de toutes les avenuës, pour l'affamer dans ſa retraite. Environ mille Macaſſarois, hommes, femmes & enfans, qui ſe ſouvenoient encore de la priſe de Cacapar, vinrent ſe rendre d'abord aux Hollandois. Le 10 Decembre, Coeper s'empara des deux principaux Forts de l'Ennemi ſitués ſur la pente d'une Montagne eſcarpée, & que Tarouna Djaja jugeoit imprenables. Ce dernier ne ſe ſauva qu'à la faveur d'une groſſe pluye, & quoique pourſuivi pendant deux lieuës de chemin, il gagna une Montagne inacceſſible, n'ayant auprès de lui que mille hommes, tandis qu'environ deux mille autres, excedés de faim & de fatigue, tombérent entre les mains des Vainqueurs.

Sort de Tarouna Djaja ſon Gendre.

Il ne ſe ſauve qu'avec peine.

Les proviſions commençant à manquer, Coeper fut obligé de ſe retirer par la Montagne de *Briana*, auprès du Souſouhounan, où il apprit que *Ariq Sindou-Raja*, Général de l'Armée de ce Prince, étoit arrivé de Mataram avec 4 mille hommes, & que Tarouna Djaja, abandonné de la plûpart des ſiens, ne ſe trouvoit qu'à une petite journée de-là, ce qui avoit engagé l'Empereur à détacher, le même jour, le Capitaine *Jonker*, qui étoit de garde auprès de lui, avec ſes trois Compagnies d'Amboiniens, pour tâcher de couper le paſſage à ce Rebelle. Le Général Javanois, à la tête de mille hommes, ſe rendit à Antang, pour s'y mettre en embuſcade. L'on envoya auſſi mille autres Javanois pour ſoutenir le Capitaine Jonker, & un pareil nombre à un troiſième Poſte. Ces Troupes étoient pourvuës de vivres & de munitions pour huit jours, & leurs ordres portoient de tomber toutes à la fois ſur Tarouna Djaja, qui fut ſaiſi le 25 Decembre, avec 174 Madurois, & 68 Macaſſarois, quoiqu'il en vint un plus grand nombre

Le Capitaine Jonker eſt envoyé pour le prendre.

ſe

VAN GOENS. 1678. se rendre à discretion quelques jours après. La relation de cette Expédition mérite d'être ici rapportée.

Relation de cette Expédition.

„ LE Capitaine Jonker ayant reçu ordre, du Général Coeper, de veiller „ à la sureté du Souſouhanan Among Kourat, & de lui servir de Garde, „ avec son monde à Sourabaja dans la vieille Cour Impériale, le Général „ partit là-dessus pour Passarouwan, dans la vuë de chercher Tarouna „ Djaja, qui avoit pris la fuite de ce côté-là.

„ EN attendant l'Empereur, averti que ce Rebelle se tenoit sur la Mon„ tagne de *Galiot*, ou sur celle de *Selimban*, qui n'est pas fort éloignée de „ Cadiri, demanda, au Capitaine Jonker, s'il ne seroit point disposé à le „ saisir, comme il lui étoit fort facile. Le Capitaine témoigna qu'il ne „ demanderoit pas mieux; mais qu'il n'ôsoit quitter son Poste sans ordre. „ L'Empereur répondit qu'il prenoit la chose sur lui, d'autant plus que la „ Compagnie y étoit d'ailleurs fort intéressée.

„ JONKER accepta donc la commission, & après s'être bien concerté „ avec ses gens, il partit, à la tête de 3 Compagnies, faisant environ 200 „ hommes à cheval, sans compter ceux qui étoient chargés des vivres, „ des munitions, & de quelques pièces d'Artillerie. Arrivé au pied de la „ Montagne, il l'investit tellement, que Tarouna Djaja ne pouvoit plus se „ procurer une seule goute d'eau d'aucun de ses côtés. Sur celà Jonker „ lui envoya quelques Députés avec un Drapeau blanc; mais ils furent „ maltraités par les gens de Tarouna Djaja, qui l'ayant appris, voulut „ reparer leur faute, par l'envoi de quatre de ses Députés, aussi avec un „ pareil Drapeau, au Capitaine Jonker, lequel en fit mourir trois, & ren„ voya le quatrième pour informer son maître des raisons qu'il avoit eû „ d'en agir de la sorte.

„ TAROUNA Djaja, pressé de la soif & de la faim, ayant encore 3 mille „ ames auprès de lui, ne laissa pas que de renvoyer d'autres Députés au „ Capitaine, pour le prier de le recevoir en grace. Il disoit que les Astro„ logues lui avoient prédit, que malgré le grand rolle qu'il jouëroit dans „ le monde, il seroit vaincu & pris par ses ennemis, & qu'il croyoit ce „ fatal moment enfin venu; mais qu'il se promettoit, de la part du Capi„ taine Jonker, en qualité de Naturel d'Amboine, un traitement favo„ rable.

„ AVANT qu'il se fût ainsi soûmis, le Général Coeper écrivit une Lettre „ fulminante au Capitaine Jonker, sur ce qu'il avoit eû l'audace d'aban„ donner son Poste, lui ordonnant de revenir tout de suite. Jonker s'ex„ cusa sur le Commandement exprès de l'Empereur, qui l'empêchoit d'o„ béïr à ses ordres. Coeper le rappella encore une seconde & une troisième „ fois; mais le Capitaine lui fit savoir en réponse, qu'*il tenoit le gibier en sa „ puissance, & qu'il ne retourneroit pas sans le lui amener.*

„ LÀ-DESSUS Tarouna Djaja fit lier en faisceaux ses piques, javelots, „ & crisses, & les envoya, avec tous ses gens, au Capitaine Jonker, se fai„ sant précéder de ses Courtisans, de ses Femmes, & de son Fils, encore „ fort jeune. Il suivit lui-même, & vint se jetter aux pieds de Jonker, „ qui le releva aussi-tôt. Son habillement étoit à la Portugaise, de satin

„ noir,

„ noir, avec un turban de même couleur, à fond d'Or ſur la tête, & un „ long bâton noir à la main; il parloit peu, ſuivant ſa coutume, & ſe con„ tentoit de répondre avec beaucoup de modération aux queſtions qui lui „ étoient faites, ſans attribuër qu'à lui-même la cauſe de ſa dis„ grace".

VAN GOENS. 1678.

Les effets qu'il déclara avoir enlevé de Mataram, conſiſtoient en 19 mille réaux d'Eſpagne, 60 Catis d'Or en lingots; quelques ſelles, l'une d'Or & les autres d'Argent, avec tout ce qui en dépend; la vieille Couronne d'Or de Madjapahit, dont il a été fait mention, & diverſes piéces d'ornement, ou de vaiſſelle d'Or & d'Argent. Tous ces effets étoient reſtés à Cadiri, ainſi que la plupart des ſommes immenſes qu'il avoit extorquées du Pays. Il dit qu'après la priſe de cette Place, ſon deſſein étoit de ſe rendre, s'il n'en eut été empêché par la continuation des hoſtilités. Le nombre de perſonnes qui partagèrent ſa priſon, ſe montoit à 681, y compris femmes & enfans. On lui demanda ſa Couronne de Sultan; mais il aſſura qu'il n'en avoit point, & qu'il n'étoit pas Sultan, quoique ſes adhérens à Cadiri lui donnaſſent ce titre.

Circonſtances touchant ce Rebelle.

Le Capitaine Jonker lui avoit promis ſon pardon & la vie; mais le malheureux Tarouna Djaja ſemble avoir été la victime de la jalouſie que le Général Coeper conçut au ſujet de ſa capture, qui valut à Jonker 3380 réales de recompenſe. Quoiqu'il en ſoit, on prétexta que le Priſonnier avoit tenu des diſcours peu reſpectueux contre l'Empereur, & qu'il s'étoit même trouvé muni d'un poignard, dont il méditoit de ſe ſervir pour tuër ce Prince, le jour qu'il fut conduit à ſon audience. Comme il étoit au pouvoir des Hollandois, le Souſouhounan avoit prié Coeper de l'envoyer à la Cour, ayant à lui parler d'affaires importantes, & le Général eut toujours tort de condeſcendre à ſa demande, ſans l'avis du Conſeil de Guerre. Auſſi Valentyn l'accuſe-t-il nettement d'avoir fait cacher, parmi les effets qu'on portoit après Tarouna Djaja, le funeſte poignard qui devoit cauſer ſa perte la nuit ſuivante, & il ajoute, qu'il craignoit encore que ce Priſonnier d'Etat ne ſe plaignit de quelques actions violentes & odieuſes de ſa part, dont il avoit une parfaite connoiſſance. Ce fut l'Empereur lui-même qui lui donna le premier coup de Criſſe, & ſes Conſeillers achevèrent cette exécution barbare.

Jalouſie du Général Coeper, qui lui cauſe la mort.

Il eſt poignardé par l'Empereur & ſes Grands.

Jonker l'apprit avec autant de chagrin, que de fureur, & dans les tranſports de ſon reſſentiment, il jura pluſieurs fois que s'il n'étoit retenu par le reſpect qu'il devoit à ſes Maîtres, il caſſeroit le cou à l'Empereur & à ſes indignes Miniſtres, qu'il traita toujours depuis avec le dernier mépris. Tarouna Djaja lui avoit fait préſent de ſon Criſſe à poignée d'Or, enrichie de pierreries, & d'un Arc de pur Or, d'un travail exquis. Coeper demandoit pour lui cet Arc, & une belle Femme de Crain Gliſſon; mais Jonker lui refuſa l'un & l'autre, ce qui ne ſervit qu'à les brouiller encore davantage.

Brouillerie entre Coeper & Jonker à ſon occaſion.

1680.

Après la mort de Tarouna Djaja la Principauté de Madura revenoit au Souſouhounan, qui la donna au Pangoran *Tſiacra di Ningrat*; mais les Habitans de *Sammanap* ayant refuſé de le reconnoître, il n'eut que la Partie Occi-

Madura rentre ſous le pouvoir de l'Empereur.

VAN GOENS. 1680.

dentale de l'Isle, & *Mansjan-Woulang* obtint la Partie Orientale, dont les Peuples, deux ans après, se mirent sous la protection de la Compagnie.

A l'égard de Java, la Partie Orientale de l'Empire de Mataram se trouvoit entièrement pacifiée par la défaite des Rebelles; mais il restoit encore à soumettre le *Panombahan* de *Giri*, à deux ou trois lieuës de Sourabaja, Ennemi secret de l'Empereur, & d'autant plus dangereux, que l'hypocrisie servoit de voile à ses perfidies. Tandis qu'il affectoit d'être détaché du Monde & occupé du Ciel, il intriguoit sourdement, refusoit de se présenter à l'Empereur par un pressentiment de la punition de ses crimes, excusoit sa desobéissance sur son âge & ses infirmités, & le supplioit de ne point le détourner de ses contemplations. Il avoit aidé sous main Tarouna Djaja, & induit les Habitans de Sammanap à ne pas reconnoître pour leur Chef le Pangoran Tsjacra di Ningrat. Ce perfide Hypocrite, neveu du Prince de Sourabaja qu'il haïssoit depuis long-tems, & proche parent de l'Empereur, trouva moyen, sous le précédent Régne, de se défaire de l'un, en trompant la crédulité de l'autre. Il se rendit à la Cour, se prosterna devant l'Empereur, & lui baisa les pieds avec une douleur apparente. Le Sousouhounan, surpris de cette démarche, lui en ayant demandé le sujet, il répondit qu'il étoit venu lui offrir sa vie, & qu'il aimoit mieux finir ses jours avec honneur, qu'être mis à mort ignominieusement pour crime de trahison. Il ajouta qu'il n'étoit entré dans la Conspiration formée contre sa Personne, que parce qu'il en craignoit les Complices, & conclut par accuser le Prince de Sourabaja, Beau-père de l'Empereur, & ses trois fils, qui furent assassinés par son ordre exprès. Le Panombahan reçut des remercimens d'un service si digne de sa noirceur d'ame, & retourna à Giri, content d'une belle femme qu'il obtint en recompense.

Nouvelle Guerre contre le Panombahan de Giri.

Ses Crimes.

Ressentiment du nouvel Empereur.

AMANG-KOURAT I., Héritier présomptif de l'Empire, & qui n'avoit alors qu'onze ans, crut que l'Empereur son Père ne s'étoit porté à cette extrémité que pour de justes raisons; mais, mieux informé dans la suite, il dissimula son ressentiment, & remit jusqu'à son avénement à l'Empire le dessein de venger la mort de son Ayeul & de ses trois Oncles.

Vains prétextes que lui allègue le Panombahan pour sa justification.

LE 19 Janvier 1680, il envoya signifier au Panombahan, qu'il eût à venir lui rendre compte de ses actions. Trop criminel pour ôser comparoître, il fit réponse qu'il étoit en état de se justifier de tout ce qu'on lui imputoit, nommément d'avoir occasionné & fomenté la revolte de Sammanap & souffert les Macassarois dans son Pays; qu'il n'étoit point astreint aux ordres de paroître à la Cour; qu'il avoit été dispensé de cette obligation par feu l'Empereur qui l'avoit nommé *Frere*, & que bien plus, celui d'aujourd'hui l'avoit honoré du titre de *Pere*; que d'ailleurs son Emploi ne lui permettant pas de s'absenter de Giri, il ne pouvoit s'en éloigner qu'à la distance de *Gressic*, où il consentoit de se trouver, si l'Empereur le jugeoit à propos. Amang-kourat, peu satisfait de ces vaines excuses, s'avança jusqu'à Sourabaja, & fit ce trajet à pure perte; ce qui le détermina à mettre le Panombahan à la raison par la force des armes. Il marcha à Giri, avec ses Troupes & les Hollandois, & l'y attaqua le 25 Avril.

LE

Le Combat fut rude, le ſuccès d'abord douteux, mais enfin déciſif, & funeſte pour le Panombahan & les ſiens. Bleſſé au genou, il ſe fit transporter ſur la montagne où ſon Temple étoit bâti, & où un Madurois le poignarda la nuit ſuivante. Tous ſes Fils, s'étant rendus à diſcrétion, eurent le ſort de leur Pere. Ils furent maſſacrés, ainſi que tous ceux de leur race, qui avoient participé à la revolte, les premiers le lendemain du Combat, les autres le 30 de ce mois & le 1er. de May. Les Hollandois perdirent dans cette action le Capitaine *Altmeyer* & 15 hommes.

Van Goens. 1680. Sa mort & celle de tous ſes Proches coupables de rebellion.

Dès que la tranquillité fut rétablie à Giri, dont l'Empereur nomma Gouverneur *Radin Anga Caſouma*, neveu du Panombahan, le Sieur Coeper mit à la voile de Sourabaja pour *Wanna Carta*, où il arriva avec l'Armée le 13 Septembre.

Tranquillité rétablie à Giri.

Il reſtoit encore à réduire le Pangoran *Pougar*, à qui Coeper, le Capitaine Sloot, & l'Empereur même écrivirent pour l'exhorter à ſe ſoumettre, mais ſur ſon refus, le Prince s'empara de Mataram & l'obligea, lui & les Grands de ſa Cour, de s'enfuir à *Bagalain*, abandonnant entre autres 44 pièces de canon & 400 vieilles femmes. Cependant après pluſieurs rencontres il vint, un an après ſon expulſion de Mataram, à Ambal le 17 Novembre de cette année, accompagné de ſes Proches & de ſes principaux Conſeillers, s'offrir à Coeper ſans condition, & ſous promeſſe qu'il ſuivroit en tous points les ordres qui lui ſeroient donnés, ſoit de marcher contre *Nimrod*, l'un des Ennemis de l'Empereur, ou de ſe ſoumettre à ce Prince. Coeper le reçut avec les marques d'amitié, & de diſtinction qu'il méritoit en qualité de Frere de l'Empereur, & exiges de lui la ſoumiſſion qu'il promettoit. Le Pangoran tint parole, renonça à toutes ſes prétenſions, partit pour Carta-Soura avec une pompeuſe ſuite, eſcorté de 15 Hollandois, & ſe ſoumit à l'Empereur ſon Frere.

Autre Guerre contre le Pangoran Pougar.

Soumiſſion de ce Prince.

Nimrod, le dernier des Rebelles, étoit un ruſé Macaſſarois, Eſclave fugitif de Batavia, qui retiré au Pays de Bagalain, dépendance de Mataram, y vivoit avec les Bandits dans les Montagnes, où il ſe tint tranquille auſſi longtems que Java fut exempte de troubles; mais dès que Tarouna Djaja eut levé l'étendart de la revolte, il ſe joignit à Cadjoran, & ſervit ſous lui en ſecond. Après la mort de ce Chef, Nimrod, ſerré de près par le Capitaine Sloot, ſe ſauva à *Salinga*, d'où s'étant allé renfermer dans une Forteresſe, nommée *Maſſchier*, il exigeoit des Contributions, dans tous les environs, juſqu'à ce qu'enfin attaqué, & vaincu par les Hollandois, il perdit la vie avec beaucoup de monde, au mois de Decembre 1681. Coeper annonça cette nouvelle à Batavia, où il y eut des réjouiſſances publiques pour l'entière réduction des Rebelles.

Dernière Guerre contre Nimrod.

Sa défaite & ſa mort.

1681.

Au reſte les Princes de Cheribon, que Tarouna Djaja avoit obligés, par ſon invaſion, de ſe choiſir un Protecteur, dans la perſonne du Roi de Bantam, s'étoient mis ſous la protection de la Compagnie, d'un côté parce qu'ils n'avoient aucun ſecours à eſpérer de feu l'Empereur, & de l'autre, parce que Sultan *Sapoh*, l'aîné de ces Princes, voyant Amang-kourat à la veille de ſuccéder à ſon Pere, ne vouloit rien avoir à faire avec un homme, qui, malgré toutes ſes requiſitions, avoit retenu ſa Concubine, & diſpoſé d'elle en faveur de Sultan *Anom*, ſon Frère cadet.

Les Princes de Cheribon ſe mettent ſous la protection de la Compagnie.

VAN GOENS. 1680.

§. II.

Département des Iſles Moluques.

Cruautés du Roi de Ternate.

LE jeune Roi de Ternate, dont nous avons annoncé les écarts funeſtes, étoit un Prince inhumain, ſanguinaire, qui ne comptoit pour rien la vie d'un homme, & qui dans ſes caprices ſe ſoucioit auſſi peu de tuer ſes propres Femmes, que les moindres de ſes ſujets. A peine eut-il épouſé la Princeſſe *Rooze*, qu'il ſe dégouta d'elle & chercha le moyen de s'en défaire; mais s'étant apperçue de ſon deſſein, elle s'enfuit à Macaſſar avec quelques-uns de ſes Eſclaves. Il ſe remaria enſuite avec la Veuve d'un Chinois, qui avoit un fils, de la femme duquel il devint ſi éperdûment amoureux, qu'impatient de la poſſéder, il noya la mere dans un Bain & fit égorger le fils.

Son acharnement contre la Compagnie.

NON moins avide du ſang des Employés de la Compagnie, ce Prince ne reſpirant que leur perte, tant à Ternate que dans l'Iſle d'Amboine, ſur laquelle il formoit des prétenſions, il chargea un nommé *Pati Lima*, Maure de Ceram, Renegat & Transfuge, d'une Lettre adreſſée à tous les Habitans des Iſles d'Amboine, ſur-tout à ceux des Côtes de Hitou & de Bouro, avec plein pouvoir de leur déclarer, de ſa part, „qu'autant par attachement „ pour leur Croyance, que par obéïſſance aux Ordres de leur Souverain, „ en vertu d'un ancien droit, ils euſſent à maſſacrer tous les Hollandois, à „ ſe ſoumettre à lui & à le reconnoître pour leur Roi". Le Renegat, après s'être acquitté de ſa Commiſſion en divers lieux, vint ſur la Côte de Hitou, & remit la Lettre à *Haſſan Souleyman*, ci-devant Prêtre, mais homme ruſé, le plus opulent de toute la Côte; où rien ne ſe faiſoit d'important ſans ſon avis. La Lettre fut portée à la Moſquée, ouverte & lûe à tous les Prêtres, Princes & Grands que l'on y avoit convoqués. Ils délibérèrent & réſolurent, conformément à la volonté du Roi de Ternate, d'effectuer le Maſſacre le plutôt poſſible. Un ſeul Orancaye nommé *Healoſſy*, qui perſiſtoit dans la fidélité de ſes Ancêtres envers la Compagnie, alla de nuit trouver le Sieur *Van Thye*, Commandant de Hila, à qui il revéla le Complot, & lui dit que s'il différoit de ſe ſaiſir de Pati Lima, il en perdroit l'occaſion. Le Commandant, lié d'amitié & d'intérêt avec Haſſan, craignit qu'en arrêtant l'un, il n'expoſât l'autre, qui étoit auſſi criminel. Il allégua, à Healoſſy, de mauvaiſes raiſons, auxquelles celui-ci répondit par des menaces qu'il en parleroit au Gouverneur d'Amboine. Enfin Van Thye ſe contenta de s'aſſurer de celui qu'il avoit le moins à ménager. Pati Lima fut pris dans un Village de l'Iſle *Honimoa*, & conduit à Amboine, où il ſubit un ſupplice proportionné à ſon crime, dont on avoit eû la conviction la plus évidente, par la Lettre du Roi de Ternate, qui fut trouvée ſous ſa ceinture. Il fut roué & écartelé. Haſſan Soleyman ſe tira d'affaire, ſans qu'on ſache comment, mais probablement par la connivence du Commandant de Hila, & peut-être même du Gouverneur d'Amboine.

Moyens qu'il met en uſage.

Priſe & punition de ſon Confident.

Scélérateſſe inutile à laquelle il a recours.

LE Roi Amſterdam ne ſe rebutant pas de ce mauvais ſuccès, imagina, ſous le Gouvernement du Sieur *Padbrugge*, une autre ſcélérateſſe encore

plus

plus énorme. Il invita ce Gouverneur, avec pluſieurs des principaux Employés de la Compagnie & leurs Epouſes, à un ſoupé dans ſon Palais, où il méditoit de faire périr tous les hommes. Sa Sœur aînée, par un preſſentiment que ce projet pourroit bien être funeſte à ſon Auteur & à elle, avoit tâché inutilement de l'en diſſuader. Comme elle faiſoit les honneurs de la Table, la Femme & la Fille du Gouverneur, ainſi que pluſieurs autres, remarquèrent, dans ſa contenance, quelque préſage d'un événement ſiniſtre. On en eut bien-tôt une preuve dans les inſtances du Roi, qui vouloit qu'on fit ſortir les Gardes du Gouverneur pour célébrer la ſanté du Prince d'Orange, par une décharge de leurs mouſquets; mais Padbrugge s'en défendit ſous de bonnes raiſons, & voyant qu'elles ne ſatisfaiſoient pas le Roi, il fit certain ſignal à ſa Fille, qui, là-deſſus, feignit de tomber en défaillance. Cet accident ſimulé ſervit de prétexte au Gouverneur pour quitter la table, & prenant congé avec tous les Convives, il ſuivit ſa Fille, que l'on tranſporta en litière à la Fortereſſe, juſqu'où le Roi voulut l'accompagner à toute force. Il en demanda l'entrée pour lui & ſa ſuite; mais le Gouverneur la lui refuſa poliment, & ſe tint en ſûreté contre les attentats de ce Prince, qui ne tarda pas de les faire éclater, par l'exemple de quelques Soldats que l'on trouva maſſacrés, tant ſur les chemins de Ternate, que dans la Forêt voiſine. VAN GOENS. 1680.

N'AYANT pû aſſouvir ſa rage de l'une ou de l'autre manière, il défendit à ſes ſujets de porter deſormais aucunes denrées au Marché pour la ſubſiſtance des Hollandois. Enſuite il fit tranſporter ſecrettement, de ſon Palais, qui n'étoit pas loin de la Fortereſſe d'Orange, ce qu'il y avoit de plus précieux en ameublemens, & ſe retira dans les Terres. Ces démarches n'annonçoient que trop clairement une rupture, quoique contre le ſentiment des Grands & de ſon Conſeil, qui n'attendoient qu'une occaſion favorable pour ſe détacher de leur Souverain, & ſe jetter entre les bras de la Compagnie. Ses préparatifs à la Guerre.

IMMÉDIATEMENT après ſon départ, le Prince *Alam*, ſon premier Miniſtre, l'Amiral *Ali* & le Kimelaha *Maraſaoli*, ſe rendirent ſans ſuite auprès du Gouverneur, dont ils demandèrent la protection, avec offre d'être reçus comme Otages pendant la Guerre, ou d'être envoyés à Batavia ſelon ſon choix, pourvû qu'il les diſpenſât de ſervir contre leur Prince. Le Gouverneur accepta leur offre avec plaiſir, leur donna un appartement dans la Fortereſſe & eut pour eux tous les égards poſſibles, en attendant l'occaſion de les embarquer pour Batavia, où on ne leur fit pas moins d'accueil. Soumiſſion des Principaux de la Cour.

QUANT à la Sœur aînée du Roi, alors mariée avec le premier Miniſtre, & que rien ne pouvoit raſſûrer contre la crainte de porter un jour, avec ſon Epoux, tout le poids de la vengeance de ſon Frere, elle ſe refugia à la Cour du Roi de Tidore, dont elle ſe hâta d'épouſer le Fils, qu'elle avoit aimé auparavant, & qu'elle ne fut pas fâchée de ſubſtituer à ſon vieux Epoux, ſous prétexte de garantir ſa vie. Parti que prend ſa Sœur aînée.

SUR la fin de cette année, ceux de Bouro ſe déclarèrent pour le Roi Amſterdam, par une Revolte, qui occaſionna, au commencement de l'année ſuivante, une Guerre entre ces Peuples & les Hollandois d'Amboine. Après l'arrivée des ſecours de Batavia, partie des Rebelles fu- Revolte à Bouro. 1681.

VAN GOENS. 1681.

rent passés au fil de l'épée, & partie d'autres exécutés par les mains des Bourreaux. Ceux, à qui on laissa la vie, devinrent esclaves des Officiers & des Soldats, qui les avoient fait prisonniers. Cependant le Roi se renforçoit, & n'ôsoit paroître en rase campagne. Toutes ses opérations se bornoient à des embuscades sans succès, & dès qu'il étoit attaqué ou poursuivi, il prenoit la fuite, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, & toujours plus avant dans les terres. Il écrivit au Prince de Mangindanao une Lettre peu conforme à la vérité, & par laquelle, après s'être déchaîné contre la conduite de la Compagnie, il le prioit de lui envoyer des Vaisseaux & des munitions de guerre. Enfin cette vie errante commença tellement à ennuyer les Grands qui l'avoient suivi, que manquant du nécessaire faute de recolte des champs ravagés ou non ensemencés, ils résolurent, avec le peu de Ternatois ses Adhérens, de lui ôter la vie pour se tirer de la misere, persuadés que s'ils le livroient mort au Gouverneur, ils pourroient se réconcilier avec la Compagnie. Ils dépêchèrent, au Sieur Padbrugge, un Prêtre, qui s'étoit offert de l'égorger, mais il lui défendit de mettre la main sur son Prince, sous peine d'en être puni, & n'exigea que de le lui amener vif. Le Prêtre en fit son affaire, & aussitôt le Gouverneur envoya un Détachement à *Sawou*, où étoit le Roi. Le Lieutenant *Cromhuysen* l'y surprit assis sur une natte dans une Chaumière, se faisant oindre le corps par la Reine, à qui l'on vola deux bagues, chacune de la valeur de 5 à 6000 Ecus, qu'elle avoit mises de côté.

Punition des Rebelles.

Opérations du Roi.

Cruelle résolution des siens & de ses Adhérens.

Il est surpris & conduit à la Fortereſſe.

Le Roi, investi à l'improviste & hors d'état de défense, se rendit de bon gré, & se laissa conduire à la Fortereſſe, où la Reine le suivit. Chemin faisant, elle se souvint d'avoir oublié ses Bijoux dans l'excès de son émotion. Elle en parla au Lieutenant, qui, malgré ses recherches, ne put lui en restituer qu'un seul, dont un Soldat s'étoit emparé. Le Gouverneur reçut honorablement le Roi & la Reine; après quoi, il s'embarqua pour Manado, d'où il fit voile au Nord-Oueſt vers l'endroit le plus reculé de Celebes, dont les Habitans, qu'il instruisit de la disgrace du Roi, prêtèrent serment de fidélité à la Compagnie. Il avoit envoyé provisionnellement l'Enseigne *Franszoon*, avec quelque monde armé, à l'Anse de *Tomini*, ou au Golfe du gros Village *Gorontalo*, avec plein-pouvoir non-seulement d'informer de l'état actuel du Roi de Ternate, tous les Princes qu'il rencontreroit; mais aussi de les convoquer à Manado, ou à Gorontalo, pour y prêter serment à la Compagnie, attendu que le Roi étoit déchû de ses droits, & que pour cette raison ils devoient regarder comme Ennemis tous ceux qui s'étoient rangés de son Parti. Cromhuysen, ayant reçu ordre du Gouverneur, qui avoit mis à l'ancre dans le Détroit de *Lembe*, de se transporter à *Saccana*, y brula 6 Villages, *Databan*, *Passan* & autres endroits de leur dépendance.

Expédition du Sieur Padbrugge à Celebes.

Endroits brûlés par Cromhuysen.

PENDANT ce tems-là Padbrugge passa à la Rivière de Gorontalo, & y apprit que les Habitans avoient bouché aux Hollandois le chemin de *Gommougou*. Il y envoya une poignée de Soldats, avec ordre de se frayer le passage; mais on les empêcha de pénétrer au-delà de *Padang*, sous prétexte que tels étoient les ordres du Roi, en les assûrant qu'aussi-tôt après l'arrivée de ses Ambassadeurs, le chemin leur seroit ouvert. En effet, ils vin-

vinrent le même jour à bord du Vaiſſeau avec des préſens de fruits & des proteſtations que tout étoit au ſervice de la Compagnie & de ſon Gouverneur. Padbrugge leur dit que ſi leur Roi & d'autres vouloient s'épargner des déſaſtres, ils pouvoient ſe rendre au Vaiſſeau & y donner des aſſûrances de leur ſoumiſſion à la Compagnie. Peu accoutumés à un pareil langage, ils ne daignèrent point y faire réponſe; ce qui obligea le Gouverneur de ſe préparer à attaquer le Fort de Padang. Il fit prendre les devants aux Barques armées & à une Chaloupe, & tandis qu'il n'étoit encore qu'à moitié chemin de l'endroit, il eut avis par une des Barques que ſes gens avoient été repouſſés avec perte. Auſſi-tôt faiſant force de voiles, il s'avança juſqu'aux murs, qu'il grimpa. Cette hardieſſe étourdit ſi fort les Ennemis, qu'ils prirent l'épouvante & ſe ſauvèrent par deux Portes de derrière, au nombre de 900 hommes, tandis qu'il n'en reſtoit, aux Hollandois, qu'environ une quarantaine, encore falloit-il en retrancher une douzaine de lâches; de ſorte qu'il ne fut pas poſſible de pourſuivre les Fuyards. De ſon côté Padbrugge n'eut que 4 hommes tués & quelques bleſſés; de l'autre on en comptoit juſqu'à 24 de tués, parmi leſquels pluſieurs Chefs apparentés à des Princes, outre une grande quantité de bleſſés, dont le plus conſidérable & le plus furieux étoit le Roi de Gorontalo.

Van Goens. 1681.

Réponſe du Gouverneur à des Députés.

Siége & priſe du Fort de Padang.

Le Gouverneur mit Garniſon dans le Fort, alla prendre des Troupes fraîches à Gommougou, & ayant été joint à ſon retour par Cromhuyſen avec la plus grande partie des Chaloupes, il en forma deux Eſcadres, & marcha par terre droit à Gorontalo. Au bruit de ſa marche, les Habitans du lieu & ceux de *Limbotto*, lui envoyèrent des Députés, qui, au nom de leurs Rois, demandèrent pardon à genoux & ſe rendirent à diſcrétion. Padbrugge prétendit que leurs Princes vinſſent eux-mêmes en perſonne. Il n'y eut que *Kaitsjili Bea*, Roi de Gorontalo, qui s'en défendit. On ſe ſaiſit, non ſans beaucoup de peine, des trois ou quatre principaux Auteurs de la Guerre, & à la fin on vint à bout de ſurmonter, par de fortes ménaces, l'opiniâtreté du Roi Bea. Il ſe préſenta avec environ 2000 hommes, & malgré toute ſa fierté & ſon orgueil, il fut contraint de s'humilier & de livrer ſes armes. On mit ſon Paraſol en piéces pour marque de ſon aſſujettiſſement à l'autorité de la Compagnie, & on le déclara indigne de règner plus long-tems. Après cet affront, le Gouverneur lui laiſſa la liberté, ſous promeſſe qu'il ne feroit aucune difficulté d'être conduit à bord d'un des Vaiſſeaux, d'où il ſe ſeroit ſauvé, ſi un Sergent, qui le pourſuivit, ne l'avoit arrêté & bleſſé d'un coup de ſa hallebarde. Pendant le trajet de Gorontalo à Ternate, il eſſaya encore d'échapper, en ſe jettant dans l'eau au riſque de ſa vie, & lorſqu'il ſe vit deſtitué de toute eſpérance, il exhala ſa fureur en menaces, & imprécations. Ses Sujets & ceux de Limbotto furent punis par une obligation de fournir annuellement pour le ſervice de la Compagnie 150 poutres & 72 groſſes planches propres à la conſtruction des affuts de Canon, outre une Contribution de 50 Eſclaves pour ſervir à bord de la Flotte Hollandoiſe, ſinon, d'en payer la valeur, ſoit en Or ou en Argent. De plus il fut décidé qu'à l'avenir chaque Village n'auroit que ſon Roi particulier avec titre de *Raja*

Progrès ultérieurs de Padbrugge.

Traitement fait au Roi de Gorontalo.

Son deſeſpoir.

Taxes impoſées ſur ſes Sujets & ceux de Limbotto.

Van Goens. 1681. *Raja Laout* & Raja *Agama*, c'eſt-à-dire *Roi de la Mer* & *Roi du Service divin*.

Iſles dépeuplées pendant la Guerre. Padbrugge trouva les Iſles de *Bangay* & de *Gape*, autrement appellées le *petit Bangay*, entièrement dégarnies d'Habitans. Ces Inſulaires, à leur requiſition, avoient été tranſportés à *Mondoue*, par ordre de Raja Palaka, après que leur Roi *Caboudo* eut été aſſaſſiné de la main de deux Officiers Ternatois. Telles furent les ſuites de la Guerre imprudemment entrepriſe par le Roi Amſterdam, & ſi heureuſement terminée à l'avantage de la Compagnie, dont ce Prince n'étoit plus qu'un Vaſſal. Il fut envoyé, avec la Reine, à Batavia, où ils arrivèrent le 6 Octobre. On s'empreſſa à leur faire une reception des plus diſtinguées, pour tâcher d'effacer, autant qu'il étoit poſſible, l'idée de leur ſujettion actuelle.

Arrivée du Roi de Ternate à Batavia.

* * * * *

Troubles de Sumatra en différentes années. Cette même année les Forces de la Compagnie furent encore employées à reprimer de nouvelles revoltes dans l'Iſle de Sumatra, dont il eſt bon de remarquer ici que preſque toute la Côte Occidentale avoit été réduite par la Flotte du Sieur Pierre *de Bitter* en 1664. L'année ſuivante, les Habitans de *Pauw* maſſacrèrent le Commiſſaire *Gruis*, le Sr. *Van Iperen*, 2 Capitaines, 3 Lieutenans, 2 Commis & 130 Soldats de la Garniſon du Fort voiſin dans l'Iſle de *Tsjingo*; mais après avoir vangé ce meurtre, & diſſipé les Revoltés en 1666, les Hollandois étoient reſtés les maîtres de toute cette étenduë de Côtes entre *Sillebar* & *Baros*, où ils établirent divers Comptoirs, dont celui de *Padang* eſt le principal depuis 1667. Le Commandant, qui y réſide, eſt en même-tems Stadhouder de l'Empereur de *Maningcabo*, à qui la Compagnie a cedé, ſous diverſes reſtrictions & limitations, la Souveraineté ſur tous les Peuples qui habitent le long du Rivage, & leſquels occupent ſouvent les Hollandois par leurs fréquentes ſéditions. Il y en eut une en 1670, qui fut cependant bien-tôt appaiſée.

Celle de 1680, paroiſſoit plus ſérieuſe; mais ſur les rapports que le Gouvernement de Batavia en reçut à tems, on y envoya un renfort d'environ 1200 hommes, avec leſquels on attaqua les Rebelles de *Bajang* & de *Trouſang*, qui furent battus & contraints de ſe retirer dans les Montagnes. Les Vainqueurs demeurèrent en poſſeſſion de deux Mines d'Or, que les Habitans leur avoient cachées.

Mines d'Or de Sillida. On travailloit depuis quelques années à exploiter d'autres Mines, dont le Sr. Pierre *Hartzing*, avoit promis monts & merveilles aux Directeurs de la Compagnie. Le Sr. Benjamin *Olitſch*, Saxon, y arriva en 1681, avec les renforts dont on vient de parler, & le Titre d'Inſpecteur de ces Mines de *Sillida*; mais loin que l'effet répondit à l'attente, on trouva enſuite que les fraix excédoient de beaucoup les profits.

* * * * *

Affaires de Ceylan, 1678-81. Dans le cours de l'année 1678, on ſe crut auſſi menacé, à Ceylan, d'une nouvelle Guerre de la part de Raja Singa, qui n'eut pourtant point de ſuites.

suites. Cet Empereur ayant fait marcher une Armée de 30000 hommes pour assiéger *Maluwane*, Forteresse à deux petites lieuës de Colombo, son Général, nommé *Jeunekool*, pour se vanger de quelques mauvais traitemens qu'il en avoit reçus, passa, le 20 Juillet, avec 300 de ses meilleurs Soldats, du côté des Hollandois. Van Goens, le jeune, Gouverneur de Colombo, lui fit bon accueil, & lui donna en présent une chaine d'Or de la valeur de 300 écus; mais dès que l'Empereur eut été informé de la trahison de ce Général, il fit massacrer toute sa Famille, & ordonna en même tems à ses Troupes de lever le Siége. VAN GOENS. 1680.

Le 7 Novembre suivant, un Prince Chingulais, du sang du dernier Empereur, & qui avoit vêcu depuis 6 ans parmi les Hollandois, auprès de qui il s'étoit refugié, trouva moyen de s'évader avec toute sa suite. On perdit par-là non-seulement ce qu'il en avoit coûté pour fournir à son entretien honorable, mais encore l'espérance d'en obtenir jamais la recompense, au cas qu'il parvint à monter sur le Trône de Candy, où il sembloit devoir être porté par les vœux des Chingulais, dont il avoit gagné l'affection aussi bien que celle des Hollandois.

Le ménagement, qu'on devoit toujours au Raja, engagea Van Goens à lui envoyer, au mois de Mars 1679, un nouveau présent fort riche, sous l'escorte de deux Compagnies de Soldats. Le grand nombre de Chingulais armés, qui vinrent le prendre sur la frontiere, donna d'abord de la défiance aux Hollandois. Cependant on le leur remit, avec beaucoup de cérémonies. Lorsqu'il fut question de se séparer, après s'être amicalement congediés de part & d'autre, aucune des deux Troupes ne vouloit partir la premiére. La nuit qui approchoit, augmentant l'inquietude des Hollandois, ils se déterminèrent enfin à se retirer en présence des Chingulais, qui laissèrent la premiere Compagnie passer tranquillement une assez grande Rivière; mais dès qu'ils la virent de l'autre côté, ils fondirent à dos sur la seconde, qui se deffendit si bien en retraite, qu'elle parvint aussi à passer la Rivière, quoiqu'avec perte du Lieutenant qui commandoit toute la Troupe, & de deux Soldats. Les Chingulais y eurent plusieurs hommes tuës & blessés. Perfidie des Chingulais.

Le Sr. Laurent *Pyl* ayant relevé, la même année, le jeune Van Goens, envoya, en 1680, à Raja Singa, un Ambassadeur nommé *Mierop*, avec de nouveaux présens, qui furent bien reçus, & le vieux Empereur se tint depuis fort tranquille.

* * * * *

Le Gouverneur Général, qui ne jouïssoit pas d'une santé robuste, ayant demandé & obtenu sa démission, accompagnée d'un témoignage honorable de satisfaction de la part de Mrs. les Directeurs, pour les services importans qu'il avoit rendus à la Compagnie, il eut le choix de revenir en Europe, ou de rester aux Indes, en conservant le rang après le Gouverneur actuël; mais il préfera le premier parti, & s'embarqua, le 25 Novembre 1681, à bord du Vaisseau *le Pays de Schouwen*, accompagné de Me. Jeanne *Van* 1681.

Dernières circonstances de la Vie de Van Goens.

Son retour en Europe.

VAN GOENS. 1681. Sa Mort. *Ommeren*, ſon Epouſe. L'année ſuivante il arriva heureuſement au Texel (*a*); mais ſa maladie augmentant de jour en jour, il mourut quelques ſemaines après, le 14 Novembre 1682, à Amſterdam, quoique ſon Corps fut transporté à la Haye & inhumé dans l'Egliſe du Cloître, où l'on voit encore ſes Armoiries, qui ſont d'une grandeur extraordinaire, placées à côté du Banc des Conſeillers de la Cour de Hollande.

Il laiſſe trois Fils. OUTRE l'ainé de ſes Fils, qui avoit été Gouverneur de Ceylan, & lequel, après un Voyage en Hollande, retourna aux Indes en 1685, avec le Titre de Conſeiller ordinaire, le Gouverneur Général en laiſſa encore deux autres, dont l'un fut Membre du Conſeil de Juſtice; mais Valentyn ignoroit la qualité du troiſième (*b*).

(*a*) Valentyn raconte une hiſtoire qui s'étoit paſſée à bord du Vaiſſeau entre Van Goens & un des Directeurs, à qui le premier avoit refuſé de ceder ſa Place, ſous prétexte qu'il ne dépendoit ni de lui, ni de Mrs. les Dix-ſept, quoique ſes Seigneurs & Maîtres, de le congédier; mais en même-tems & ſur-tout de L. H. P., dont il tenoit ſa Commiſſion, &c. Nos Mémoires laiſſent cette anecdote pour le compte de l'Auteur, attendu qu'il n'en eſt fait aucune mention dans les Papiers de la Compagnie.

(*b*) Dans la Liſte imparfaite qu'il donne ailleurs des Membres du Conſeil de Juſtice, on trouve, ſous l'année 1677, Mr. *Volger Van Goens*, & ſous l'année 1698, un autre Mr. *Ryklof Michiel Van Goens*, arrivé de Delft à Batavia, en la même qualité. Ce dernier étoit Vice-Préſident de ce College en 1706, & revint, deux ans après, comme Amiral en Hollande.

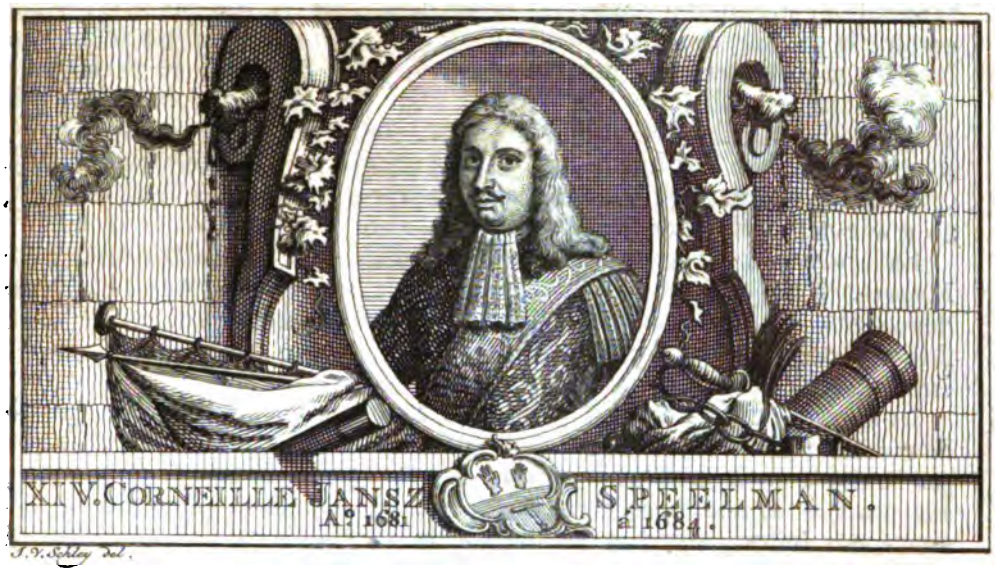

XIV. CORNEILLE SPEELMAN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit de Rotterdam, où il nâquit le 3 Mars 1628, & arriva à Batavia, en 1645, à bord du Vaiſſeau le *Hillegersberg*, en qualité d'Aſſiſtant, fut fait Teneur de Livres en 1648, Sous-Commis l'année ſuivante, & Commis en 1652. Il obtint le Poſte de Teneur de Livres général en 1657, ſuivant nos Mémoires, ou deux ans plutôt ſelon Valentyn, dans les Liſtes duquel on le trouve d'abord parmi les Echevins, & depuis 1659 à 1661, à la tête des Commiſſaires pour les Succeſſions des Chinois.

Vie de Corneille Speelman, XIV. Gouverneur Général des Indes.

1681.

Ses premiers Emplois.

ON l'envoya, en 1663, comme Gouverneur à la Côte de Coromandel, où il donna de grandes preuves de ſon habileté à tenir les Livres, ayant mis ceux de ce Comptoir en un tout autre ordre l'année d'après; mais il fut rappellé de ce Poſte au ſujet d'une affaire dont il ne ſe ſeroit tiré qu'avec peine. Heureuſement pour lui, la Compagnie ſe trouvoit alors en Guerre avec le Roi de Macaſſar, & plus on avoit beſoin d'un bon Général contre la plus brave Nation de l'Orient, moins ſe préſentoit-il de Sujets qui vouluſſent accepter un Emploi ſi dangereux.

Il eſt nommé Gouverneur de Coromandel.

SPEELMAN, dont le grand cœur ne redoutoit point de périls, parut, aux yeux de tout le Conſeil, le ſeul propre à cette entrepriſe. Le motif de ſon rappel, dont il ne fut plus queſtion depuis, fit place aux inſtances les plus vives pour l'engager à ſe charger du Commandement de la Flotte & de l'Armée. Après s'être fait beaucoup prier, il ſe rendit enfin, & l'on a vû de quelle manière ſa bravoure triompha juſqu'à deux fois (*a*) des Macaſſarois, qu'il réduiſit entièrement ſous la puiſſance de la Compagnie.

Ses exploits à Macaſſar.

Dz

(*a*) A la première il étoit auſſi Commiſſaire des trois Gouvernemens Orientaux d'Amboine, de Banda & de Ternate.

SPEELMAN. 1681.

DE retour à Batavia, avec tant d'illuſtres témoins de ſa Victoire, tout le monde s'empreſſoit à rendre ſes hommages à un Héros qu'on regardoit comme la terreur & le fléau de l'Orient, ce qui ne cauſoit pas peu de jalouſie aux premieres perſonnes de la Régence. Le Gouverneur Général lui annonça, que Mrs. les Dix-ſept l'avoient fait, en 1667, Conſeiller extraordinaire des Indes; mais il l'en remercia fort fiérement, ajoutant, „ que ſi Mrs. les Dix-ſept n'avoient rien de mieux à lui donner, il préfé„ reroit de reſter tel qu'il étoit". Cependant il ne fut élevé qu'en 1671, au grade de Conſeiller ordinaire.

LE bruit de l'arrivée de la Flotte Françoiſe de Mr. de la Haye dans les Mers des Indes en 1672, le fit encore choiſir pour commander celle qu'on devoit envoyer à ſa rencontre, & il en avoit accepté la Commiſſion, dont il ſe vit enſuite diſpenſé par le vaillant Van Goens, qui diſſipa cette Flotte ennemie.

Dans l'Iſle de Java.

LA Guerre de Java fournit bientôt, à Speelman, une autre occaſion de donner de nouvelles preuves de ſa bravoure & de ſa prudence, & s'il n'eut pas la gloire de la terminer, ce fut un avantage pour lui d'être appellé, à la mort de Maatzuiker, à remplir le Poſte de Directeur général du Commerce des Indes (*b*); Il y fut inſtallé le 13 May 1678 (*c*). Le Conſeil avoit prévenu les Ordres de Mrs. les Dix-ſept, qui l'élevoient à la même Dignité, à l'occaſion du changement, dont on a parlé ſous l'Article précedent.

Il eſt fait Directeur général du Commerce.

Sa grande capacité.

CE grand Homme manioit auſſi bien la plume que l'épée, & n'étoit pas moins entendu dans le Commerce que dans la Guerre. On peut dire que jamais Directeur, ni avant, ni après lui, n'égala ſa capacité pour cet Emploi pénible. Souvent il écrivoit une main de papier par jour, tandis qu'il dictoit des Lettres aux uns, & qu'il parloit encore à d'autres, ſans que la diverſité des objets qui l'occupoient à la fois, lui occaſionnât la moindre diſtraction. Cette force d'eſprit étoit accompagnée d'une robuſte conſtitution de corps, d'autant plus ſurprenante dans un Homme, qui joignoit les plaiſirs de Bacchus à ceux de Venus, & les pouſſoit même quelquefois à l'excès, ce qui obligea ſon Epouſe, Me. Petronelle *Wonderel*, Fille du Receveur général de ce nom, de ſe ſéparer volontairement de lui, quoiqu'elle en eut un Fils, dans le tems qu'il n'étoit encore que Conſeiller ordinaire, ſans que la fortune ultérieure de ſon Epoux, ni les attentions infinies qu'il avoit pour elle, ayent pû engager depuis cette Dame vertueuſe à retourner entre ſes bras.

Négligence dans ſon Adminiſtration comme Gouverneur Général.

IL parvint au Généralat des Indes le 25 Novembre 1681; mais ce fut en même tems le terme de ſa gloire. Devenu ſon propre maître, il ne ſçut plus ſe gouverner ſoi-même. Ses débauches l'entrainèrent dans des négligences très préjudiciables aux affaires, au grand mécontentement de ſes Maîtres, qui le lui témoignèrent de la manière la plus vive en différentes occa-

(*b*) Le 23 Avril il fut réſolu de le ſaluër à ſon arrivée par une triple décharge de 7 pièces de Canon, & de la Mouſqueterie, honneur qu'on rend depuis à tous les Conſeillers des Indes, qui reviennent d'une Expédition militaire.

(*c*) On le trouve comme Préſident des Echevins, juſqu'au 28 de ce mois.

occaſions. Speelman eut cela de commun avec Van Goens, ſon Prédéceſſeur, qu'il ſe diſtingua dans les Emplois ſubalternes, & qu'il ne fit plus rien de remarquable dès qu'il ſe trouva à la tête de la Régence. Ainſi les événemens de ſon Adminiſtration, qui fut d'ailleurs courte, ne nous arrêteront pas longtems. SPEELMAN 1681.

La nouvelle Guerre de Java en fournira les principaux; encore ſerons-nous obligés de rappeller quelques détails; qui appartiennent à l'Article précédent, & d'anticiper ſur d'autres faits particuliers, pour ne point interrompre ſi ſouvent le fil de la narration d'une même affaire.

Malgré la concluſion de la Paix avec le Roi de Bantam, Sultan *Agong*, ce Prince ne diſcontinua pas de moleſter les Sujets de la Compagnie & de retenir leurs Eſclaves, juſqu'à ce que parvenu à l'âge de 63 ans, il réſigna, en 1680, la Couronne à ſon Fils aîné, *Abou il Naſaar Abdul Cabar*, communément appellé Sultan *Hadji*, ſe réſervant de gros Revenus pour aller paſſer le reſte de ſes jours à *Tirtajaſſa*, Ville à 6 miles de Bantam. Le Roi de Bantam réſigne ſa Couronne à ſon Fils.

Le nouveau Roi n'eut pas plutôt pris les rênes du Gouvernement, qu'il envoya des Ambaſſadeurs à Batavia y notifier l'abdication de ſon Pere & ſon avénement au Trône. Ils étoient encore chargés de propoſer le renouvellement des anciennes Alliances; mais on leur repréſenta, „ qu'ayant „ été violées de tems à autre par le Sultan Agong, qui non-ſeulement avoit „ retenu les Eſclaves & les Employés de la Compagnie, mais attaqué „ hoſtilement ſes Yachts, pillé le Comptoir d'Andragiri, maſſacré le Chef „ avec les Subalternes de cet Etabliſſement, & ravi tous leurs Biens, la „ Régence ne pouvoit traiter avec ſon Succeſſeur, à moins que préalablement il ne redreſſât ces griefs & reparât les pertes". Celui-ci envoye des Ambaſſadeurs à Batavia. Réponſe à leur demande.

Les Ambaſſadeurs s'excuſèrent ſur ce qu'ils n'avoient aucun ordre là-deſſus, & le nouveau Roi répondit aux inſtances de ceux que la Régence trouva bon de lui envoyer de ſon côté, qu'il ſe croyoit diſpenſé de donner ſatisfaction de choſes arrivées avant ſon tems & ſans ſa participation; qu'il prioit ſeulement la Compagnie de vouloir bien le reconnoître en ſa qualité de Roi & lui accorder ſon amitié, étant diſpoſé à lui rendre tout ce qu'il pouvoit encore y avoir d'Eſclaves retenus par ſon Pere. On conclut avec lui un nouveau Traité, & l'année ſuivante la Compagnie Angloiſe renouvella le ſien, par lequel elle le reconnut également Roi de Bantam. La Régence de Batavia lui envoya, la même année, le Sr. Jean *Van Hoorn*, Conſeiller extraordinaire des Indes, en qualité d'Ambaſſadeur, pour le féliciter ſur ſon avénement au Trône. Traité avec le nouveau Roi.

Cependant ce Prince n'y étoit pas encore des mieux affermi; il avoit congédié honnêtement les anciens Miniſtres, & fait choix d'autres en qui il avoit plus de confiance, ce qui déplut tellement à ſon Pere, qu'il réſolut de le détrôner, & de lui ſubſtituer un autre de ſes quatre Fils. Agong attira dans ſon parti un grand nombre de ſujets, mécontens des nouvelles impoſitions que les gros Revenus, qu'il s'étoit réſervés, rendoient néceſſaires pour le ſoutien de l'Etat. Quelque ſecrettes que fuſſent ces menées, le nouveau Sultan les pénétra, & dit cruement à ſon Pere, qu'actuellement il lui convenoit moins de s'ingérer des Affaires du Royaume que de Brouillerie entre lui & ſon Pere.

SPELMAN. 1682.

vivre tranquillement à Tirtajaſſa, où d'entreprendre le Voyage de la Mecque, le menaçant que s'il continuoit d'intriguer avec ſes Ennemis, il ſeroit obligé de prendre des meſures pour le repos de ſes Etats, & la ſureté de ſa Couronne.

Leurs préparatifs de guerre.

Le Pere, enflammé de colere, hâta ce qu'il avoit réſolu d'exécuter, & arma ouvertement contre ſon Fils, autant qu'il lui fut poſſible. Celui-ci, non moins déterminé à lui réſiſter, chargea le Pangoran *Wiragouna*, auparavant Maçon, & aſſez bon Architecte (*d*), de conſtruire au plutôt, dans la Ville, un Fort où il pût ſe retirer en cas de beſoin.

Bantam aſſiégée.

Agong vint avec une nombreuſe Armée ſe préſenter fiérement devant Bantam, en brula les dehors & força ſon Fils, abandonné des ſiens, à l'exception de quelques-uns de ſes Confidens, de ſe réfugier dans le Fort. Il y fut aſſiégé & réduit à une telle extrémité, tant par le feu des Batteries de ſon Pere, que par l'aſſiſtance des Anglois & des Danois, que malgré toute ſa défenſe, l'expérience & la bravoure de ſon Capitaine Jacques *de Roy*, il lui étoit impoſſible de tenir plus long-tems.

Fâcheux état du nouveau Roi.

Dans ce fâcheux état il dépêcha Wiragouna à Batavia, où le Pangoran arriva à travers de mille dangers. Il y demanda du ſecours avec d'autant plus d'inſtance, qu'en qualité d'Allié, le Roi s'intéreſſoit à la conſervation du Comptoir & des Effets de la Compagnie; mais malgré un avis poſitif qu'eut la Régence, que le tout étoit déja ravagé & détruit, malgré même une Lettre preſſante de la propre main du Roi, elle prit la réſolution de s'entre-mettre pour la réconciliation du Pere & du Fils, ſans ſe mêler d'une affaire ſi délicate.

Entremiſe de la Régence pour leur réconciliation.

En conſéquence elle écrivit aux deux Princes, & fit partir 4 Vaiſſeaux ayant à bord 3 Capitaines & 200 hommes commandés par le Major St. Martin, par précaution contre tout événement. A leur arrivée à la Rade de Bantam, ils firent parvenir les Lettres à leur adreſſe, en offrant aux Princes les bons offices de la Régence par le moyen du Major St. Martin, qu'elle avoit nommé Général de ſes Troupes, & chargé de l'arrangement de ſes Affaires dans le Pays. On attendit quelques jours la réponſe d'Agong, qui cependant n'en canonnoit pas moins vigoureuſement le Fort. A la fin, voyant qu'il ne daignoit point répondre aux offres obligeances de la Régence, & que l'on ne héſitoit pas même de faire feu ſur ſes Vaiſſeaux,

Elle donne du ſecours au nouveau Roi.

le Général ſe mit en devoir d'exécuter l'ordre qu'il reçut de Batavia de ſecourir le Prince aſſiégé, qui étoit aux abois. Il ſe prépara à la deſcente; mais comme il étoit naturellement fort lent, & qu'il y avoit déja trois mois qu'il vouloit débarquer ſes gens, vis-à-vis la Riviere, ſans pouvoir l'effectuer, le Capitaine Jonker avertit ſourdement la Régence, que ſi on ne leur donnoit un Chef plus expéditif, le Roi & les Troupes s'en trouveroient mal. Sans ôter le Commandement au Sieur St. Martin, on lui adjoignit le Sieur Tak, pour lui ſervir de conſeil. Celui-ci, trois jours après ſon arrivée, fit la deſcente dans un endroit auquel on ne s'étoit point atten-

(*d*) C'étoit un Déſerteur Hollandois, Renegat, qui revint dans la ſuite à Batavia, & embraſſa de nouveau le Chriſtianiſme. Il ſe nommoit Henry Lucaſz Cardeel, natif de Steenwyk.

attendu, défit l'Ennemi & délivra le nouveau Roi. St. Martin en fut piqué, & ayant ſçû qui l'avoit deſſervi, il conçut une haine implacable contre le Capitaine Jonker, dont il ſe vengea dans la ſuite. SPELMAN 1682. Il eſt délivré par le Sieur Tak.

D'UN autre côté le Capitaine *Hartzing* s'empara du Fort de *Tangerang*, & obligea Agong, quoiqu'à la tête de 50,000 hommes, de s'enfuir avec tant de précipitation, qu'il abandonna toute ſa groſſe Artillerie pour regagner d'autant plutôt Tirtajaſſa, où il ſe renforça. Néanmoins l'Ennemi ne laiſſoit pas d'incommoder beaucoup les Troupes de la Compagnie, par les ſorties qu'il faiſoit de ſes Barques armées ſur différentes Rivières; mais les Vaiſſeaux en occupèrent bientôt les embouchures, & tinrent les Barques ſi bien en reſpect, qu'aucune n'ôſa revenir à la charge. Priſe du Fort Tangorang. Fuite d'Agong.

Dès que le Prince ſe vit ſi heureuſement, & ſi promptement dégagé, il voulut que ſon Pavillon fût arboré à côté de celui d'Hollande, tant pour inſpirer de l'épouvante à l'Ennemi, que pour marquer l'eſtime qu'il portoit à la Compagnie. En effet, autant il faiſoit de cas des Hollandois, autant il témoignoit de mépris pour les Anglois & autres Européens, qui, contre la foi des Traités, avoient pris les armes contre lui. Sa fureur alla même ſi loin, que ſans les remontrances du Général, il les auroit tous fait égorger, & n'eût point épargné leurs Biens. Il permit au contraire, à ſa réquiſition, qu'ils ſortiſſent francs & libres du Royaume, avec lequel il leur interdit tout Commerce, & leur défendit d'y rentrer. Il en vouloit aux Anglois plus qu'aux autres; auſſi enjoignit-il, au Pangoran Wiragouna, de clouër leurs fenêtres, d'abattre leurs galeries, & chargea ſon Capitaine de Roy d'arracher, du frontiſpice de la Maiſon de Jean *Viſcher*, le Drapeau de cette Nation, qu'il déchira en pluſieurs piéces, & qu'il diſtribua à ſes gens pour s'en faire des écharpes. Perſonne ne voulut accommoder les Anglois, ni de Navires, ni de Chaloupes pour le tranſport de leurs Marchandiſes & Effets à Batavia. Ils obtinrent de la Compagnie des Vaiſſeaux, ſous promeſſe de lui en payer le fret. Dans cet intervalle le Sieur Tak emporta le Village de *Markeſari*, après un ſanglant Combat. L'année ſuivante il attaqua la Ville de Tirtajaſſa, qu'Agong défendit avec beaucoup d'opiniâtreté. Tak, s'étant apperçu que le jour ne lui étoit pas favorable, s'y prit de nuit avec tant de ſuccès, que l'Ennemi, accablé d'une pluye de grenades & de feux d'artifice, demanda à capituler, mais inutilement. Il fit les derniers efforts, mit le feu à la Ville la troiſième nuit de l'attaque, & ſe retira derrière les Montagnes. Tak entra dans Tirtajaſſa, que les flammes achevoient de conſumer. Il trouva quelque butin dans le Palais, quantité de Canons de fer ſur les Remparts, mais il n'y avoit point de Munitions de bouche. Enſuite il paſſa la Rivière, & n'y ayant vû que quelques Forts abandonnés, il ſongeoit à retourner ſur ſes pas, lorſqu'une groſſe Troupe de Bantamois vint à l'improviſte lui couper le paſſage. Il y laiſſa quantité des ſiens, les uns faute de ſavoir nager, & la plupart en oppoſant leur bravoure à la ſupériorité du nombre. Pour lui, il échappa à la faveur de 4 ou 5 Barques qu'il regagna fort à propos. Il ſe vengea de cet échec ſur Tartajaſſa, dont il augmenta l'incendie, revint à Bantam, & plaça la plus grande partie de ſes Troupes dans un Camp retranché, ſous la conduite du Capitaine Hartzing. Eſtime du nouveau Roi pour la Compagnie, & ſon reſſentiment contre les Anglois. Combat ſanglant. 1683. Tirtajaſſa eſt attaquée & priſe. Echec du Sieur Tak & ſes ſuites.

PEU

SPEELMAN. 1683.

Priſe d'Anir par de Ruiter.

PEU de tems après, le Capitaine *de Ruiter* aſſiégea & prit la Ville d'*Anir*, la derniere des Places maritimes, & ſans laquelle l'Ennemi ne pouvoit occuper plus longtems les Montagnes; auſſi vit-on bien-tôt nombre de Grands venir ſe ſoumettre au jeune Roi, & poſer à ſes pieds leurs armes liées en trouſſeau. Il leur promit le pardon; mais, conſidérant enſuite le mal qu'ils lui avoient fait & la ſituation où il s'étoit trouvé, il les fit mourir petit à petit par des tourmens extraordinaires. La Régence exhorta ce Prince à la clémence, d'autant plus néceſſaire que de pareilles cruautés épuiſoient d'habitans le Pays, qui n'étoit déja que trop dépeuplé.

Soumiſſion de pluſieurs Grands & leur ſort.

Celle du vieux Roi, qui eſt mis en priſon.

LE vieux Roi ne tarda pas auſſi à ſe rendre à la merci de ſon Fils, qui, à la premiere vûe, auroit immolé ſon Pere à ſa fureur, ſi le Sieur Tak ne l'eût émû par des ſentimens d'humanité, que la nature auroit dû lui inſpirer. Il le regarda avec le dernier dédain, dans la poſture la plus humiliante, & voulut tout au moins l'enfermer dans une étable; mais il avoit trop d'obligation au Général Hollandois pour ne point déférer à ſes prières. Il tint Agong deux ans en priſon à Bantam, & la Régence, craignant que tôt ou tard il n'ajoutât un parricide à l'aſſaſſinat de pluſieurs Javanois, qui s'étoient intéreſſés pour la délivrance de leur vieux Roi, elle fit tranſporter ce malheureux Prince à Batavia en 1686, où il vécut, pendant quelques années, dans un des Baſtions du Château aux dépens de la Compagnie. Après ſa mort, arrivée environ l'an 1695, ſon corps fut envoyé à Bantam pour y être inhumé dans le Tombeau de ſes Ancêtres.

Sa détention à Bantam & à Batavia.

Sa mort & ſa ſépulture.

Reconnoiſſance mutuelle du nouveau Roi & de la Compagnie.

PAR reconnoiſſance pour les importans ſervices que le jeune Roi avoit reçus de la Compagnie, il la gratifia, le 17 Avril 1684, du Privilege excluſif d'acheter du Poivre dans ſes Etats, & d'y vendre des Toiles blanches ou peintes. En revanche on lui quitta, au nom de la Régence, la ſomme de 60,000 Ecus, dont il étoit redevable pour les fraix de la Guerre; à condition néanmoins, que ſi l'Octroi ou Privilege venoit à être revoqué, dès lors la Dette retomberoit à la charge du Roi. La choſe, ainſi concluë, fut rédigée par écrit, confirmée par ſerment de part & d'autre, & ſignée par le Prince, le Sieur Tak, le Capitaine *Wanderpool*, le Commis *Vander Schuur*, & *Wan Abdul Bagous*, Capitaine des Malais.

Brouilleries entre les Anglois & les Hollandois.

CE ſeroit ici le lieu de parler des impreſſions que les événemens de Bantam firent en Europe, & ſur-tout en Angleterre; mais comme ce détail nous meneroit trop loin, on renvoye le Lecteur à la Continuation de l'Hiſtoire d'*Aitzema* par *Sylvius*, où il trouvera amplement à ſatisfaire ſa curioſité. En attendant les Affaires entre les Compagnies Hollandoiſe & Angloiſe reſtèrent ſur le même pied dans le Royaume de Bantam, ſans que celle-ci fît la moindre démarche pour s'y rétablir. Au contraire, elle en perdit inſenſiblement l'idée; à quoi ne contribuèrent pas peu les Troubles excités en Angleterre par Jacques II., & l'élévation de Guillaume III. au Trône Britannique.

Entrepriſe de Sjeich Joezef contre l'Empereur.

A peine le jeune Roi de Bantam fut-il ainſi affermi dans la poſſeſſion de ſes Etats par les armes de la Compagnie, que le Pangoran *Pourabaja* ſon Frere ſe mit du Parti d'un Balien, nommé *Sjeich Joezef*, autrefois Eſclave, & l'un des principaux Inſtigateurs du vieux Roi de Bantam contre le jeu-

ne

ne Prince. Sjeich avoit réſolu de marcher à Mataram; il le ſuivit avec 3000 des ſiens, dans l'idée de tenter fortune avec lui; mais faiſant attention à ſa démarche, & au peu d'avantage qu'il avoit à attendre d'un homme ſi vil, il changea d'avis & crut qu'il valoit mieux ſolliciter ſa grace par une Ambaſſade à Batavia. Il ſe flattoit d'autant plus de l'obtenir, qu'il n'étoit coupable d'autre crime que d'avoir aidé ſon Pere. SPEELMAN. 1683.

Ce Rebelle eſt ſuivi & abandonné du Pangoran Pourabaja.

Le Capitaine Ruys, que l'on avoit détaché à *Kawarang*, apprit qu'un ſecond Balien, Esclave évadé, nommé *Sourapati*, s'étoit fixé dans le voiſinage avec 70 ou 80 autres Fugitifs. Il eſſaya de les gagner par la perſuaſion, & les ayant trouvé diſpoſés à recevoir leur pardon de la Compagnie, elle y conſentit. Enſuite Ruys mit aux trouſſes de Sjeich Joezef le Lieutenant *Van Happel*, qui dirigea ſa marche au Nord, tandis que deux Détachemens ſe portèrent au Sud pour l'empêcher de pénétrer par Mataram à Sourabaja, & de paſſer de-là à Macaſſar, dont le Roi étoit ſon proche parent. Ces derniers le joignirent près du Lac de *Sagara Nakan*, le mirent en fuite, & menacèrent de pendre aux arbres ceux des vaincus qui avoient échappé au fil de l'épée, s'ils ne ſe rendoient à diſcrétion. Van Happel ayant ſçû le lieu de la retraite de Sjeich, alla le trouver traveſti en Maure, & l'engagea par ſtratagême à ſe ſoumettre; ce qui arriva ſur la fin de cette année 1683. Plein de confiance d'être favorablement reçu, comme on l'en avoit aſſûré, Sjeich vint à Batavia, d'où on l'embarqua pour le Cap de Bonne Eſpérance, de crainte qu'il ne ſe fît un Parti parmi les Javanois, chez qui il étoit en réputation de ſainteté. Il mourut dans ſon exil.

Sourapati ſe ſoumet avec d'autres.

Pourſuite & défaite de Sjeich.

Il eſt pris & tranſporté au Cap.

De ſon côté, le Capitaine Ruys envoya Sourapati, devenu Lieutenant des Baliens, ſonder les ſentimens du Pangoran Pourabaja, qui ſe montra incliné à la réconciliation. En conſéquence Guillaume *Kuffeler*, Enſeigne du Poſte de *Tandjong Poura*, Forteresſe à 28 miles de la Rivière Kawarang, fut chargé par la Régence de remettre au Prince des Lettres de grace. Déja le Pangoran avoit, en ſigne de ſoumiſſion, lié ſes armes en faiſceau ſelon la coutume, excepté ſon Criſſe & quelques ornemens de parade, lorſque Kuffeler, voulant avoir, ſans la participation de Sourapati, tout l'honneur de la négociation, exigea du Prince ſon Criſſe & le reſte. Il pouſſa même les choſes ſi loin, que le Pangoran, indigné de ſon procedé, s'eſquiva avec tout ſon monde à la pointe du jour. L'Enſeigne s'en prit à Sourapati, & l'outragea de parole & de fait, juſques-là que les Baliens eurent honte de la lâcheté de leur Chef, & l'obligèrent, à force de menaces, de ne plus ſervir ſous lui, & de tirer raiſon de l'affront fait à ſa perſonne. Sourapati fondit ſur la tente de Kuffeler, & lui tua 28 hommes. Celui-ci courut à Batavia, & rendit la conduite de l'autre ſi criminelle, que l'on dépêcha, à Cheribon, le Sieur Coeper, avec deux Capitaines, pour le pourſuivre. Sourapati ſe jetta entre les bras du Souſouhounan, dont il fut reçu & traité en Favori.

1684.

Diſpoſition du Pangoran Pourabaja à rentrer en grace.

Sans effet par la faute de l'Enſeigne Kuffeler.

Suites d'un démêlé entre celui-ci & Sourapati.

Cependant le Pangoran Pourabaja ne tarda pas d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Régence, & ſur la foi des Lettres de grace, qui lui furent accordées, il ſe rendit à Batavia, où pendant un ſéjour de pluſieurs années il jouït des honneurs attachés à la Dignité de Conſeiller des Indes. Ce Prince étoit le ſeul de qui l'on pût ſavoir au juſte lequel des deux, de Kuffeler ou

Réconciliation du Pangoran avec la Compagnie.

SPEELMAN. 1684.

de Sourapati, avoit tort ou raiſon ; mais on conſidéroit moins l'origine que la ſuite du différend : auſſi ce dernier eut beau ſe juſtifier par écrit ; il ſuffiſoit qu'il fût coupable de meurtre. Néanmoins l'affaire reſta aſſoupie quelque tems ; mais on verra ci-deſſous de quelle façon elle fut terminée.

Sourapati ſe juſtifie en vain.

Précautions qu'on prend contre le Roi de Ternate.

Le Roi de Ternate continuoit d'être gardé de près à Batavia, où il n'offroit plus qu'un fantôme de ſa grandeur paſſée ; la Régence, connoiſſant ſa férocité, lui deffendit de faire mourir aucun de ſes Sujets, qui n'étoient plus reſponſables de leurs actions qu'à la Chambre de Juſtice. On ſe diſpenſa de lui payer, & à ſes Grands, les 12 mille écus pour détruire les Girofliers, mais on leur quitta ce qu'ils devoient à la Compagnie, ſe réſervant de leur faire des dons gratuits, ſelon qu'ils s'en rendroient dignes par leur conduite. On menaça d'ailleurs le Roi, ſur les inſtances de la Reine, qui craignoit le ſort de ſes autres Femmes, que s'il avoit pour elle de mauvaiſes manières, il éprouveroit, à tous égards, les effets du reſſentiment de la Régence. Le Roi promit de ſe comporter d'une façon également ſatisfaiſante pour la Reine, & pour tous ceux qui s'intéreſſoient à ſa conſervation, & à ſa tranquillité. Attendu l'impuiſſance actuelle de ce Prince, la Régence lui remit généreuſement une Dette de 41,865 écus, & avança aux Grands un an de Gages qu'elle leur avoit fixés. Elle réſolut auſſi d'établir, à Ternate, un Conſeil de douze perſonnes, qui, conjointement avec le Roi, dirigeroient les affaires d'Etat ſous certaines conditions. L'année ſuivante 1684, elle trouva bon de lui payer encore mille écus, de faire les fraix de nouveaux habillemens, & de certaines proviſions dont il avoit beſoin, & d'acquitter toutes ſes Dettes, qui montoient à 44 mille écus, mais en retranchant tous les ans 2000 écus de ſes appointemens, pour rembourſer cette avance. Enſuite elle lui permit, ſur la fin de cette année, de retourner à Ternate, où il vécut depuis en fort bonne intelligence avec les Officiers de la Compagnie.

Générosité de la Compagnie envers ce Prince.

Il eſt renvoyé dans ſes Etats.

Mort du Général Speelman.

Nous revenons au Général Speelman, dont la mort avoit terminé la carrière, ainſi que celle de ſon ſecond, le Sr. Balthaſar Bort, Directeur général du Commerce, qui expira quelques heures après lui le 4 Janvier 1684. Le premier fut inhumé le 15 dans la principale Egliſe de Batavia, avec une pompe dont on n'y avoit pas encore vu d'exemple (*e*). Le Roi de Ternate & quantité de Grands, avec les Ambaſſadeurs de divers Princes Indiens aſſiſtèrent à ſes Funerailles, qui coutèrent une ſomme exceſſive de 131,400 Rixdales, y compris les Médailles d'Or & d'Argent, que les Exécuteurs Teſtamentaires avoient fait diſtribuër, ayant d'un côté ſes Armes, & de l'autre ſon nom, ſa qualité & les dattes de ſa naiſſance & de ſa mort.

(*e*) Valentyn donne 4 pages *in folio* à la deſcription du Cortége.

XV. JEAN

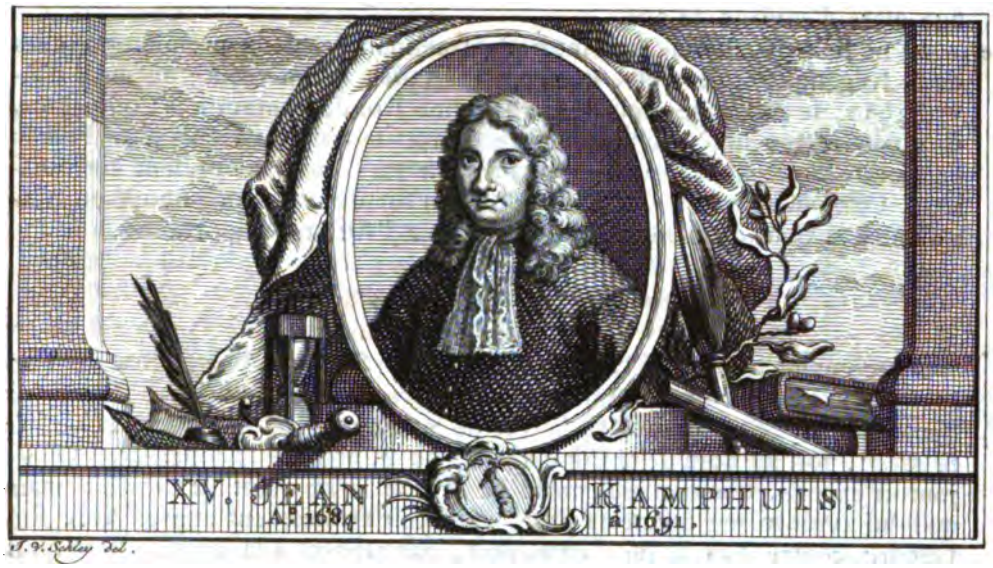

XV. JEAN CAMPHUIS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, né à Haerlem, le 18 Juillet 1634, & dans ſa jeuneſſe Garçon Orfevre, dont il avoit pris le marteau pour ſes Armes, fit le Voyage des Indes comme Aſſiſtant, à bord du Vaiſſeau le *Dragon*, qui arriva en 1654 à Batavia, où il fut d'abord employé dans la Sécretairie du Gouverneur Général Maatzuiker, qui l'en fit Premier Clerc en 1667, après lui avoir ſucceſſivement conferé les titres de Sous-Commis & de Commis. Depuis 1671 juſqu'en 1675, on l'envoya trois fois en qualité de Chef de Comptoir au Japon, & dans cet intervalle il fut auſſi Membre du Conſeil de Juſtice. Au mois de Mars 1677, il devint Sécretaire de la Régence, Poſte qu'il occupa avec beaucoup de diligence, & où il donna particulièrement ſes ſoins à rechercher, dans les Archives de la Compagnie, les Mémoires néceſſaires pour écrire l'hiſtoire mémorable de la *Fondation de Batavia*, dont nous avons fait uſage. Le 4 Avril 1678, peu de tems après la mort du Général Maatzuiker, & à l'occaſion de la démiſſion des cinq Conſeillers ordinaires & extraordinaires, il fut élevé à cette derniere Dignité, & le 25 Novembre 1681, lors du départ du Général Van Goens, à la premiére, qu'il remplit juſqu'au 11 Janvier 1684, jour de la mort de Mrs. Speelman & Bort, l'un Gouverneur & l'autre Directeur général du Commerce des Indes.

Vie de Jean Camphuis, XV. Gouverneur Général des Indes.

1684.

Ses premiers Emplois.

Il écrit l'hiſtoire de la Fondation de Batavia.

SUIVANT l'ordre de Mrs. les Dix-ſept, le Conſeil aſſemblé, après avoir invoqué le nom de Dieu, & prêté le ſerment accoutumé, ayant procedé à l'élection d'un nouveau Gouverneur Général, par voye de ſcrutin, on fut bien ſurpris de trouver que la plupart des ſuffrages ſe fuſſent réunis en faveur de Camphuis, quoiqu'il fût un des derniers des Conſeillers ordinaires, & même haï de tous ſes Collégues, dont chacun lui donna ſa voix, dans l'attente que les autres feroient un choix différent, en quoi ils ſe virent tous trompés. Après avoir prêté ſerment à l'Aſſemblée, il reçut celui

De quelle façon il parvient au Généralat.

CAMPHUIS. 1684-5. de tous ſes Membres; mais il ne fut proclamé que le 2 Mars ſuivant, âgé alors d'environ 50 ans.

Affaires de Bantam. IL ne ſe paſſa rien de fort intéreſſant pendant les deux premières années de ſa Régence; ſi ce n'eſt, comme on l'a dit, qu'on reçut, au mois d'Avril 1684, le privilege accordé par le jeune Roi de Bantam à la Compagnie, & qu'en 1685, le Conſeil réſolut de donner le nom du Général au Fils du Pangoran Pourabaja Frère de ce Prince, à qui l'on fit un préſent convenable. Cette même année le Sr. Van Hoorn fut de nouveau envoyé en Ambaſſade à la Cour de Bantam, pour y traiter d'Affaires importantes.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

1686. Ambaſſade à l'Empereur de Java. AU commencement de l'année ſuivante, le Sr. Tak, Beau-frère de Van Hoorn, alla auſſi comme Ambaſſadeur auprès du Souſouhounan, pour lui demander, à ce qu'on diſoit, la tête de Sourapati, ou que celui-ci obtint ſa grace, ſoit au nom de la Compagnie, ou au nom de l'Empereur. On ajoutoit encore, que non ſeulement ce Prince la lui avoit accordée; mais qu'il lui avoit même donné ſa Fille, & s'étoit étroitement engagé avec ſon Gendre, contre Tak, à qui il en vouloit, par rapport à la groſſe pierre qu'il le ſoupçonnoit d'avoir ôtée à la Couronne de Madjapahit, & qu'il fit tuer avec tout ſon Cortege. Quoiqu'il en ſoit, le tems fit connoître qu'Amangkourat avoit eu beaucoup de part à ce maſſacre, commis par une troupe apoſtée de Baliens, le 8 Février. D'ailleurs, comme il ne cherchoit qu'à ſuſciter des embarras à la Compagnie, la Régence ſuſpendit les affaires de Macaſſar, juſqu'à ce que celles de Java fuſſent en meilleur état, & prit toutes les précautions poſſibles pour retirer ſain & ſauf, de Carta-Soura, le reſte de ſes Sujets qui avoient été de l'Ambaſſade. Dans la ſuite elle fit conduire, à Batavia, le Pangoran Pougar, à quel effet elle envoya exprès deux des Vaiſſeaux de la Compagnie.

Sa haine contre l'Ambaſſadeur Tak. Il le fait maſſacrer.

1687. Le Souſouhounan eſt pillé par Sourapati. QUANT à Sourapati, il enleva à l'Empereur ſes meilleurs Chevaux, ſes Armes, & généralement tout ce qu'il trouva à ſa bienſéance, avec quoi il s'enfuit à Paſſarouwan, dont il uſurpa les environs juſqu'à la Principauté de *Madion* & de *Panaraga*, de ſorte que de 21 excellens Diſtricts, l'Empereur ne tira aucun revenu de long-tems. A la vérité Sourapati y fut inveſti pendant 7 à 8 ans conſécutifs par 100 mille Javanois, mais qui ſe retirèrent en 1697, ſans avoir rien effectué.

Uſurpations & excurſions de ce Brigand. LA préſence de ces Troupes n'empêcha pas qu'il ne fit, dans cet intervalle, deux fortes incurſions juſqu'à Carta-Soura, d'où il ramena près de 2000, tant femmes qu'enfans, avec un gros butin, détruiſant & brûlant ce qu'il ne pouvoit enlever aux Javanois, qui n'étoient pas en état de lui réſiſter, ſans le ſecours de la Compagnie. Telle fut la reconnoiſſance de Sourapati pour les bienfaits de l'Empereur, & telle la gratitude de ce Prince pour les ſervices reçus de la Compagnie, dont les dépenſes, qu'elle avoit faites à ſon occaſion, de tems à autre, juſqu'en 1682, augmentèrent l'ancienne Dette de quelques Tonnes d'Or. Dans la ſuite, il ne ſe mêla plus de rien, ſinon qu'il rompit ſes alliances, viola ſes engagemens, & porta préjudice aux prérogatives de la Compagnie. On reviendra aux dernières

Ingratitude de l'Empereur envers la Compagnie.

nières circonſtances de ce Prince, & du Rebelle, qui occupa ſi long-tems ſes forces & celles des Hollandois. CAMPHUYS. 1687.

* * * * *

Le jeune Roi de Bantam mourut en 1687, & fut remplacé par ſon Fils *Abou il Falaal Mohhammed Jachia.* Ce Succeſſeur eut une Guerre à ſoutenir contre un certain Roi de l'Iſle de Borneo, qui poſſedant une Négrerie à 18 ou 20 miles de la Rivière, s'empara non-ſeulement de *Succadana* & de deux Villages appartenans au Royaume de Bantam, mais encore ſe ſaiſit réiterativement de 16 ou 17 *Pantsjalangs*, dont il fit les Equipages priſonniers & eſclaves. Abou il Falaal demanda du ſecours à la Compagnie, qui lui envoya 4 Vaiſſeaux avec du monde & des munitions, & en donna le Commandement au Sr. *Goens.* Le Roi ennemi ſe ſauva d'abord vers les Montagnes, où un Commis Anglois, qui étoit ſon appui, le ſuivit quelques jours après, nonobſtant que ſon Poſte fut imprenable & à l'épreuve du Canon. Vû de mauvais œil par les Fuyards, l'Anglois fut obligé de ſe retirer avec les ſiens dans un Village voiſin de Succadana, & de ſe rendre aux Hollandois. Lui & les autres occupèrent les trois Rivières, & bouchèrent ainſi toutes les iſſuës par où le Roi pouvoit faire ſa retraite. Cependant Goens, qui par inadvertance s'étoit emporté le pouce d'un coup de fuſil, & qui n'avoit plus la force de conſommer l'expédition, laiſſa le Commandement des Troupes au Sieur *Klaaszoon*, qui vainquit l'Uſurpateur, remit le Roi de Bantam en poſſeſſion de ſes trois Négreries, & revint à bord de l'Eſcadre, où mourut le Sieur Goens lorſqu'à peine elle avoit fait 3 lieues de trajet vers Batavia. Le Roi de Bantam, en récompenſe de ce Service, envoya à la Régence deux Navires chargés de poivre avec un peu de terre dans un baſſin d'argent, pour lui marquer le recouvrement de ſes trois Négreries, & lui rembourſa, ſelon la coutume, les fraix qu'elle avoit faits à cette occaſion.

Mort du Roi de Bantam.

Guerre entre ſon Succeſſeur & un Roi de Borneo.

Terminée par le ſecours de la Compagnie.

Accident & mort du Général Goens.

Gratitude d'Abou il Falaal.

* * * * *

Vers le même tems, les Anglois de *Bancolo* & de *Batang Kapas*, dans l'Iſle de Sumatra, porterent de grandes plaintes en Europe contre les Hollandois. Le jeune Roi de Bantam, ayant auſſi chaſſé les premiers de Sillibar, Territoire de ſa dépendance, ils s'étoient retirés dans ces deux endroits, & avoient élevé une Forteresſe à Bancolo contre toutes ſortes de droits. En effet, la Compagnie Hollandoiſe poſſédoit ces Pays à titre de Conquête, ou de Ceſſion de la part de ſes Habitans naturels, avant que les Anglois s'y fuſſent établis, & quant aux hoſtilités auxquelles ceux-ci ſe virent expoſés, elles regardoient également les Hollandois, qui les avertirent même du deſſein des Inſulaires, dont ils reçurent les premiers coups.

Griefs malfondés des Anglois à Sumatra contre les Hollandois.

La Compagnie étoit alors en Guerre contre le Roi de Jamby, dont le Pere, Sultan *Inguelaga*, peu après la révolution de Bantam, avoit éte fait priſonnier par les Hollandois; ſon Fils *Kiay Gedé*, jeune homme effeminé, qui

Guerre entre ceux ci & le Roi de Jamby.

CAMBHUIS. 1687. qui régnoit à ſa place, avoit pour concurrent & pour ennemi un Frère nommé *Pringgabaja*, beaucoup plus propre au Gouvernement, & cheri de tous les Peuples; mais il fut obligé de ſe refugier dans le haut Pays auprès de l'Empereur de Manincabo dont il épouſa la Fille. Ce Pangoran Pringgabaja tomba quelques années après entre les mains des Hollandois, qui l'envoyèrent en exil à Pulo Ay, une des Iſles de Banda.

Mort de la Reine d'Achin & de l'Empereur de Candy.

LA vieille Reine d'Achin étoit morte en 1688, & l'année d'auparavant le fameux Raja Singa, Empereur de Candy, avoit auſſi enfin payé le même tribut à la Nature. On ſe rappelle combien ce Prince avoit cauſé d'allarmes & d'inquietudes aux Hollandois pendant le cours de ſon long règne; mais les mauvais ſuccès de ſa perfide Politique lui ayant inſpiré, ſur ſes vieux jours, des ſentimens plus moderés & plus pacifiques, il recommanda fortement à ſon Fils & Succeſſeur, *Fimala Darma Souria Maharaja*, de vivre en bonne intelligence avec la Compagnie, qui n'eut jamais aucun différend avec ce Prince, d'ailleurs livré aux ſuperſtitions de ſa Religion, & dépendant preſque entièrement de ſes Prêtres.

* * * * *

1684. Révolution de Golconde.

AU mois d'Octobre 1685, le Roi de Golconde ayant été obligé de prendre la fuite à l'approche de l'Armée du Grand Mogol, à qui il n'avoit pas payé le Tribut annuel depuis quelque tems, le Peuple, qui en attribuoit la faute aux Adminiſtrateurs *Madona* & *Akkana*, maſſacra ces deux Frères, leſquels peu auparavant avoient forcé un Banian, nommé *Chodenda*, Courtier de la Compagnie, à livrer à la Monnoye une grande quantité de cuivre, ſans lui en avoir jamais payé la valeur, ce qui mit cet homme hors d'état d'acquitter une ſomme d'un million de florins qu'il devoit à la Compagnie, & que ſes Employés avoient laiſſé accumuler d'année en année. Ce fut ce qui engagea à envoyer en 1686, le Sr. Laurent *Pit* le jeune, Chef du Comptoir de Mazulipatnam, pour faire à ce ſujet des repréſentations au Roi de Golconde, qui l'écouta favorablement, & nomma même des Commiſſaires pour examiner & traiter avec lui l'affaire. Mais comme les deux Miniſtres accuſés étoient morts, les Plénipotentiaires du Roi lui répondirent qu'on pouvoit mettre à leur charge tout ce qu'on vouloit, & qu'ils ne croyoient pas qu'ils euſſent exercé une telle violence. Cependant le Roi offrit de payer la Dette de Chodenda, au cas que celui-ci voulut jurer qu'elle étoit légitime, ce qu'il refuſa, ſous prétexte que ſa Religion ne le lui permettoit pas, de ſorte que l'affaire en reſta-là, & que l'on ne retira aucun fruit de l'Ambaſſade du Sr. Pit, qui avoit couté encore au delà de 30 mille florins à la Compagnie. En attendant, on avoit arrêté & envoyé à Palleacate, le Chef du Comptoir de Golconde & ſon ſecond, dont la conduite n'étoit pas exempte de ſoupçons au ſujet de cette Banqueroute.

Perte que fait la Compagnie.

Ambaſſade du Sr. Pit à ce ſujet.

1686.

Son mauvais ſuccès.

Priſe de Mazulipatnam.

DE retour à Mazulipatnam, le Sr. Pit convoqua auprès de lui les Chefs des quatre Comptoirs extérieurs, fit venir des Troupes de Ceylan, & ayant donné ordre à tout, il s'empara des deux Portes de la Ville, d'où il chaſſa les Maures & les Gentils. Enſuite il exigea qu'on lui remit la Douane du Roi,

Roi, & après quelques difficultés, les Maures voyant qu'il ſe préparoit à les y attaquer, compoſèrent pour leur ſortie. On fit des Inventaires de tout ce qui ſe trouvoit dans la Ville, & on laiſſa aux Maures & aux Gentils la liberté d'y reſter, ou d'en partir avec leurs effets. La Place fut immédiatement renforcée de 12 Baſtions & d'un Foſſé, ſans le moindre obſtacle, ſi ce n'eſt que les Maures avoient coupé l'eau à la Garniſon; mais on y remédia bientôt en faiſant ſur eux une vigoureuſe ſortie, dans laquelle ils perdirent 30 à 40 hommes; après quoi, ils ne refuſérent plus rien aux Hollandois; au contraire, ils firent, à différentes repriſes, des propoſitions fort avantageuſes, juſques-là que le Roi ſe vit contraint d'accepter la Paix, à la condition qui lui fut preſcrite de payer, dans l'eſpace de cinq années conſécutives, la ſomme de 120 mille Ducats en dédommagement de la perte que la Compagnie avoit ſoufferte, & le Traité ſigné, on lui remit la Ville.

CAMPHUIS. 1687.

Accommodement avec le Roi de Golconde.

L'ANNÉE ſuivante, le malheureux Roi de Golconde tomba au pouvoir d'Eurang-Zeb, qui s'empara de ſes Etats, & traita le Vaincu avec la derniere indignité, juſqu'à lui faire manger la pouſſiere ſous ſes pieds. Son dernier ſort fut d'être conduit priſonnier dans une Forteresſe, où le poiſon termina ſans doute bien-tôt ſes jours. La Compagnie ne put que ſe reſſentir des déſaſtres de cette Guerre. Les Soldats du Mogol avoient pillé le Comptoir de *Negelmanze*, & maltraité cruëllement ſes Employés. Un grand Incendie, qu'il y eut cette année à Mazulipatnam, lui cauſa encore bien du dommage.

1688.

Sort fatal de ce Prince.

Décadence du Commerce Hollandois ſur cette Côte.

SUR ces entrefaites on vit arriver, à Coromandel, un nouveau Commiſſaire général, chargé, par Mrs. les Dix-ſept, d'y rétablir les choſes, de la façon qu'il le jugeroit le plus à propos. C'étoit le Sr. Henry Adrien de *Rheede*, Seigneur de *Meydrecht*, auquel on avoit joint le Sr. Jean *Baccherus*, dont l'Ambaſſade au Grand Mogol fut ſuivie de très bons effets pour le Commerce tant à Golconde que dans d'autres Endroits. En attendant le premier exerçoit un pouvoir preſque illimité ſur cette Côte. Les deux Employés *Janſzoon* & *Caſtenſzoon*, arrêtés pour l'affaire de Chodenda, furent envoyés par ſon ordre, en 1689, à Batavia, où l'on ſe contenta de les tenir en priſon, ſans inſtruire leur procès, les Membres de la Régence ne voulant rien avoir à faire avec ce grand Commiſſaire. Ce fut lui qui, de ſon autorité, transféra, en 1690, le Comptoir général de cette Côte, de Palleacatte à Negapatnam, où il fit conſtruire, à des fraix immenſes, qu'on fait monter à 12 tonnes d'Or, cette belle Forteresſe, qui paſſe pour la meilleure de toutes les Indes, quoique ſon utilité ſoit à peine connuë, n'étant pas même en état, à ce qu'on prétend, de protéger les Vaiſſeaux dans la Riviére.

Arrivée du Commiſſaire général Van Rheede.

1690.

Negapatnam Comptoir général.

LA même année, le 10 Juillet, le Sr. Laurent Pit battit une Eſcadre Françoiſe de 6 Vaiſſeaux, commandée par Mr. *du Queſne*, qui avoit paru ſur la Côte de Coromandel, après s'être emparé de deux Bâtimens Hollandois à la hauteur de l'Iſle de Ceylan. Le Combat fut rude, mais ſe termina aſſez promptement par la retraite des François, qui coupérent leurs cables pour gagner au large.

Combat entre le Sr. Pit & une Eſcadre Françoiſe.

DE-

CAMPHUIS.

1684.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Brouillerie avec les Perſans.

DEPUIS 1683, la Compagnie étoit en Guerre avec les Perſans, qui refuſoient de lui livrer la ſoye au prix de la Convention, tandis qu'ils la donnoient à meilleur marché aux Anglois. On avoit équipé, à Batavia, trois Vaiſſeaux de Guerre, ſous le Commandement du Sr. *Cazembrood*, qui, à ſon arrivée dans le Golfe de Perſe, y en trouva 5 autres, & avec cette Eſcadre de 8 Navires, ſe rendit maître, le 4 Août 1684, de l'Iſle *Kismis*, & de ſa Forteresſe, après s'être emparé, devant Gamron, de 13 Navires Maures. En attendant le Directeur *Van den Heuvel*, & le Sr. Herbert *de Jager*, s'étoient rendus à Iſpahan, pour voir s'il n'y avoit pas moyen d'accommoder l'affaire à l'amiable; mais le Sophi ne voulant entendre à rien, qu'on ne lui eut remis l'Iſle Kismis, & relâché tous les Bâtimens arrêtés, on s'y détermina le 27 Juin de l'année ſuivante; après quoi les affaires furent remiſes ſur un meilleur pied, mais ſeulement encore pour un certain tems.

Priſe de l'Iſle Kismis.

1685.

Sa reſtitution.

1689.

SUR de nouvelles difficultés la Compagnie envoya, en 1689, au Sophi *Schah Solyman*, le Sr. Jean *Van Leenen*, Conſeiller extraordinaire, en qualité d'Ambaſſadeur, accompagné du Sr. Jean *Keyts*, Directeur en Perſe, qui mourut en chemin, & d'une ſuite d'environ 40 perſonnes, dont le nombre diminua beaucoup par les maladies & les fatigues de ce pénible Voyage. L'Ambaſſadeur fit une Entrée royale dans Iſpahan, & y reçut les plus grands honneurs. Son Préſent fut accepté avant ceux des Ambaſſadeurs de 8 ou 10 Nations étrangères, qui s'y trouvoient en même tems. Le 13 Octobre 1691, on lui remit la Lettre du Sophi pour le Gouverneur Général Camphuis, avec quelques préſens, qui ne ſont jamais équivalens à ceux de la Compagnie; mais elle obtint une diminution de 14400 *Tomans*, ſur les Droits de l'année précédente, & le renouvellement des anciennes Conventions. Cependant on ne tarda pas d'éprouver encore le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur les belles promeſſes des ruſés Perſans.

Ambaſſade à Iſpahan & ſon ſuccès.

1691.

Son retour.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Etrange brouillerie entre le Gouverneur & ſon Conſeil.

IL arriva, en 1686 ou 1687, une étrange affaire dans le Conſeil des Indes, qui en diviſa le Chef & les Membres. C'étoit à l'occaſion du choix d'un Baillif de Batavia. Le Gouverneur général ſe déclaroit pour le Sr. *Dispontyn*; mais tous les autres donnoient leur voix au Sr. de *Bollan*, & pouſſoient plus vivement la choſe qu'il ne convenoit contre la premiere Perſonne du Gouvernement, qui en tout cas peut prendre ſur ſoi de faire ce qu'il juge à propos, à la charge d'en répondre. La conduite bruyante des Conſeillers choqua le Sr. Camphuis, qui vit bien que s'il cedoit en cette rencontre, ſon autorité ne ſeroit plus reſpectée dans la ſuite. Il voulut donc abſolument que ſon Candidat eut la préference. On s'y oppoſoit encore avec beaucoup de chaleur, quand un des Membres du Conſeil, dans l'excès de ſon emportement, lui dit, *que ceux qui l'avoient fait Gouverneur général pouvoient bien auſſi le défaire, ou le dépoſer de ſa Charge.* Camphuis, peu accou-

accoutumé à un langage ſi impérieux, dans une Aſſemblée où il préſi- CAMPHUIS. doit, & plus éloigné que jamais de ſe laiſſer preſcrire la loi par ſes infé- 1691. rieurs, répondit, avec ſon ſang froid ordinaire, *que ſi Mrs. les Conſeillers avoient aſſez de pouvoir pour le dépoſer, il n'avoit plus rien à faire ici, & qu'il leur ſouhaitoit le bon jour*; en même tems il ſe retira, & ne reparut plus de deux ans dans l'Aſſemblée. Les autres continuoient de s'y trouver régulierement aux jours marqués pour vaquer aux affaires, mais s'ils prenoient quelque réſolution qui ne fut pas du goût du Gouverneur, il l'annulloit ſans s'embarraſſer de rien, & diſpoſoit de tous les Emplois à ſa fantaiſie, ſans qu'ils oſaſſent plus lui contredire. Les Conſeillers en portèrent des plaintes amères, que la modération du Général rendit toujours vaines. Sa conduite fut approuvée au grand chagrin de ſes Antagoniſtes, qui ne voyoient plus en lui un Gouverneur Général, mais un Deſpote, exerçant une autorité, dont il n'y avoit jamais eû d'exemple dans ce Poſte. C'en étoit aſſez pour faire rechercher ſa faveur, & rendre ſes ennemis odieux. Quant à l'Emploi de Baillif, il fut rempli proviſionnellement par le Sr. *Van Mook*, Sénéchal du Pays, qui à ſa mort en 1680, laiſſa ces deux Poſtes vacans, dont Camphuis confera le premier au Sr. Diſpontyn, & voulut bien donner le dernier au Sr. de Bollan, pour qui il avoit d'ailleurs beaucoup d'eſtime. Malgré ſa douceur naturelle, Camphuis fit voir qu'il ne pardonnoit pas aiſément une offenſe reçuë, & ce fut, dit Valentyn, à ſon inſtigation que Mrs. les Dix-ſept remercierent en 1689, le Sr. Antoine Hurdt, Directeur général, en lui laiſſant le choix de reſter aux Indes comme Franc-Bourgeois, ou de revenir en Hollande. Il prit le dernier parti, mais mourut encore la même année, & le Sr. Pit ayant également payé le tribut à la nature l'année ſuivante, les affaires publiques prirent une face plus favorable, parceque ces deux Perſonnages étoient les principaux que Camphuis avoit toujours trouvés contraires à ſes intentions.

Affaire bruyante entre le Sr. de St. Martin & le Capitaine Jonker.

ON a parlé ailleurs de la haine que portoit le Général de St. Martin au fameux Capitaine Jonker, Naturel d'Amboine. Le premier ne trouva que cette année 1689, l'occaſion de s'en vanger, par un affront ſanglant qu'il lui fit un jour dans ſa maiſon, en le laiſſant debout tandis qu'il invita un autre Capitaine des Baliens, qui avoit été ſon Eſclave, à s'aſſeoir en ſa préſence, quoique celui-ci s'en excuſât, par reſpect pour ſon ancien Maître. Jonker, ne pouvant digérer une injure ſi atroce, témoigna au Sr. de St. Martin que s'il le tenoit hors de ſa maiſon il laveroit ſes mains dans ſon ſang, jurant qu'il le lui payeroit bien, tôt ou tard, & là-deſſus il ſortit pour aller ſe plaindre au Gouverneur général, qui deſapprouva fort la conduite de St. Martin, & promit de lui en parler, ce qui étoit tout ce qu'il pouvoit faire, à cet égard, chacun étant d'ailleurs maître chez ſoi. Jonker, peu ſatisfait de cette réponſe, chercha depuis cent occaſions d'aſſouvir ſa fureur contre le Sr. de St. Martin. Il donna pluſieurs feſtins à tous les Conſeillers des Indes, auxquels ce Général, invité comme les autres, n'avoit garde de paroître. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit atteindre ſon but, & qu'un de ſes Neveux, nommé Raja *Bungſo*, convaincu d'avoir voulu attenter ſur la vie du Sr. de St. Martin & du Général Camphuis, avoit

CAMPHUIS. 1691.

été écartelé, ce Capitaine ſe laiſſa emporter à de ſi grandes violences, même contre la Compagnie, dans les environs de Batavia, où il mettoit tout à feu & à ſang, qu'on ſe vit obligé de recourir aux meſures les plus vigoureuſes pour dompter ce dangereux Rebelle. Dans une rencontre qu'il eut avec un gros Détachement de la Garniſon, le Lieutenant *Holſcher*, dont il ne ſe défioit pas, lui déchargea un ſi furieux coup de ſabre ſur la tête, qu'il tomba à ſes pieds, tandis qu'un des Soldats de la Troupe, en lui tirant un coup de fuſil, acheva de lui ôter la vie. Cependant il bleſſa encore au bras le Lieutenant en lui jettant ſa zagaye. On lui coupa d'abord la tête, & ceux de ſes Partiſans, qui ne furent pas pris, ſe ſauvèrent dans les montagnes. Quelque tems après, le 27 May 1690, on en fit rouër 8 & pendre 27, & l'on compte que tant à Batavia qu'à Japara, il y eut bien 108 perſonnes exécutées pour l'affaire du Capitaine Jonker, en qui la Compagnie perdit un de ſes plus braves Officiers.

SUR la fin de la Régence de Camphuis on vit arriver, à Batavia, le même Chodja Moraad, qui y avoit été du tems de Maatzuyker, & qui y revenoit en qualité d'Ambaſſadeur du nouvel Empereur d'Abyſſinie, avec une Lettre de ce Prince, non moins ſinguliere que la précedente, pour le Gouverneur général, *qui étoit*, y dit-on, *la gloire & le plus noble Sultan des Sultans des Hollandois, comme le plus grand Roi des Rois de l'Empire de Java, le Général* JEAN, &c. On peut juger du reſte par cet échantillon, qui promet plus de belles paroles que de riches préſens; ceux que l'Ambaſſadeur Abyſſin amenoit, ne conſiſtoient auſſi qu'en 5 Chevaux, mais *de la plus noble race*, 20 Eſclaves & 2 Autruches. La Lettre finit par prier le Général de ne point mépriſer ce préſent, en l'aſſurant que l'Empereur ne pouvoit l'offrir à quelqu'un qui en fut plus digne.

Cérémonie de la réſignation du Général.

LES infirmités du Gouverneur général l'ayant obligé à demander pluſieurs fois ſa demiſſion, il l'obtint enfin de la maniere la plus honorable. L'Aſſemblée des Dix-ſept lui laiſſa la liberté de revenir en Europe, ou de reſter aux Indes, en conſervant ſon rang après le Gouverneur général, & ſes Appointemens, avec une Garde d'un Enſeigne, un Sergent, un Caporal, & 12 hommes aux fraix de la Compagnie. Il choiſit le dernier parti, & réſigna ſon Emploi le 24 Septembre 1691, entre les mains du Sr. Guillaume *Van Outhoorn*, Premier Conſeiller & Directeur général, que Mrs. les Dix-ſept avoient nommé pour lui ſucceder. Les deux Généraux étoient aſſis au haut bout de la Table, & les Conſeillers des Indes ſuivoient chacun ſelon ſon rang; à droite des deux Généraux furent placés les Membres du Conſeil de Juſtice avec les deux Fiſcaux, & à gauche les Echevins de la Ville. Le reſte de l'eſpace de la Salle du Conſeil étoit occupé par un grand nombre de perſonnes de diſtinction, que la curioſité y avoit attirées pour voir cette cérémonie. Toutes les Clefs de la Ville & du Château ayant été apportées ſur la Table, Camphuis ſe leva & fit un beau Diſcours ſur les devoirs de la Charge dont il avoit eu l'honneur d'être revêtu juſqu'ici, & qu'il quittoit avec joye pour ſe repoſer des travaux qui y étoient attachés; après quoi, prenant les Clefs, il les remit à ſon Succeſſeur en l'avertiſſant qu'elles étoient un peu peſantes. Enſuite

il

il ſe retira dans ſon appartement, & ſe rendit le même jour à ſa Maiſon de Plaiſance. L'Ambaſſadeur Abyſſin, qui étoit préſent à cette ſolemnité, ne pouvoit aſſez témoigner ſon admiration au ſujet de la tranquillité avec laquelle tout s'étoit paſſé, tandis qu'un pareil changement auroit couté, diſoit-il, des milliers de têtes dans ſon Pays. CAMPHUIS 1691.

Sa retraite.

CAMPHUIS avoit fait bâtir une belle Maiſon hors de la Porte-Neuve ſur la Rivière & le Chemin de Jacatra, accompagnée d'un Jardin où ſe voyoient les Plantes les plus rares des Indes, avec les Veſtiges de ce fameux Fort que les Hollandois ne défendirent qu'en jettant des ordures ſur les Javanois (*f*). C'étoit dans ce Lieu de délices que notre Général avoit pris ſa retraite. Il alloit ſouvent à l'Iſle *Edam*, qui lui appartenoit, & où il avoit auſſi une belle Maiſon conſtruite à la manière du Japon, avec un Jardin planté de tout ce que l'Orient pouvoit fournir de plus digne de l'attention de ce curieux Amateur des merveilles de la Nature (*g*). Ses Amis en partageoient avec lui le plaiſir, & il invitoit fréquemment de grandes Compagnies qu'il y retenoit pendant quelques jours. Il avoit un goût décidé pour les Ouvrages & pour les Mêts du Japon, dont ſa Table étoit ſervie régulierement tous les Jeudis. Le repos qu'il s'étoit flatté de trouver dans ſa retraite, ne laiſſa pas que d'être troublé de tems en tems, par de petits chagrins & embarras qu'on lui ſuſcitoit, & qui lui firent regretter plus d'une fois d'avoir dépoſé une autorité qu'on employoit enſuite contre lui-même.

Sa mort.

IL mourut dans ſa Maiſon de Plaiſance le 18 Juillet 1695, & fut enſeveli avec les honneurs funebres dûs à la Dignité dont il avoit été revêtu. Ses Biens, qui étoient conſiderables, paſſerent pour la plus grande partie à ſes Amis, principalement à Mrs. *Chaſtelein* & aux Fils du Sr. *Parvé*, qu'il affectionnoit beaucoup, & qu'il inſtitua ſes Héritiers, à la charge de donner, à ſa ſœur, mariée contre ſon gré au Sr. *Van Dilzen*, qu'il ne pouvoit ſouffrir, une penſion alimentaire de 6 florins par jour ſa vie durant, dans ſa Maiſon de Plaiſance, où elle finit auſſi ſes jours en 1714. Après la mort de Camphuis, on diſtribua à ceux qui avoient porté ſon corps, des Médailles d'Or de la peſanteur de 66 florins, qui n'étoient pourtant pas les plus groſſes; mais celles-ci & d'autres encore avec des chaines d'Or furent données en particulier aux Enfans dont il avoit été Parrain &c. Ces Médailles portoient d'un côté ſon Nom, la datte de ſa naiſſance à Haerlem, celle de ſa réſignation comme Gouverneur Général des Indes Hollandoiſes, & celle de ſa mort, arrivée à pareil jour que ſa naiſſance, de ſorte qu'il avoit préciſément 61 ans. On liſoit de l'autre côté 8 Vers Hollandois, qu'il avoit compoſés, ou du moins fournis lui-même à cet effet, & dans leſquels, ſous l'idée de ſon Nom, qui ſignifie *Mai-*

Médailles diſtribuées à ſes funerailles.

(*f*) Voyez ci-deſſus pag. 96.

(*g*) C'eſt à lui, dit Valentyn, qu'on eſt redevable de l'exiſtence d'un grand & ſuperbe Ouvrage de *Rumphius*, l'ancien, qu'il fit copier avant que d'envoyer l'Original à bord du Vaiſſeau le *Waterland*, lequel coula à fond en 1692, avec l'Amiral *Keyts*, après s'être battu contre quelques Vaiſſeaux François.

CAMPHUIS. 1691. Eloge de ce Général.

Maiſon de Combat, il exprimoit ſes eſpérances pour la félicité éternelle (*b*). Il préfera ſans doute ces Vers à la repréſentation de ſes Armoiries, qu'il paroit avoir adoptées moins par vanité que pour ſe reſſouvenir de ſa premiere profeſſion, ou pour montrer qu'il ne cherchoit pas à en effacer la mémoire. On a remarqué qu'il avoit été Garçon Orfevre. Lors qu'il parvint au Généralat des Indes, il donna, au Prédicateur *Schaak* à Amſterdam, la commiſſion de lui faire faire un ſuperbe Service par ſon ancien Maitre, qu'il lui indiqua, & lequel fut fort étonné d'apprendre la fortune de ſon Garçon *Jan*, qu'il ne ſe rappella qu'avec peine. Ayant reçu ce Service, Camphuis en témoigna ſa reconnoiſſance à Mr. Schaak, & recompenſa généreuſement l'Ouvrier. Ce trait ſeul de la Vie de notre Général vaut le plus bel éloge de ſa vertu ſolide, & ſon élévation fait celui de ſa capacité extraordinaire. Il étoit affable envers tout le monde, mais ferme ſur ſes droits, parloit peu, mais avec énergie, & ſavoit ſe faire aimer autant que reſpecter des Européens & des Indiens. Officieux, ſincere, modeſte & religieux, il emporta au Tombeau la réputation d'un parfait honnête homme, & quoiqu'il ne fut point marié, on ne le vit jamais livré aux excès de libertinage, qui ſont ſi ſcandaleux & ſi communs dans ces Contrées Orientales.

(*b*) Voici ces Vers pour les Lecteurs qui entendent cette Langue.

Myn aardze Camphuis *was vergaan,*
Myn Tabernakel kon niet ſtaan:
Dog ik zag op een vaſt gebouw,
Dat eeuwig zyn, en duuren zou,
Een plaats, door Jeſus toegezeid,
En in zyn's Vaders huis bereid:
Wel zalig is dien man zyn lot
Die heeft een timmering by God.

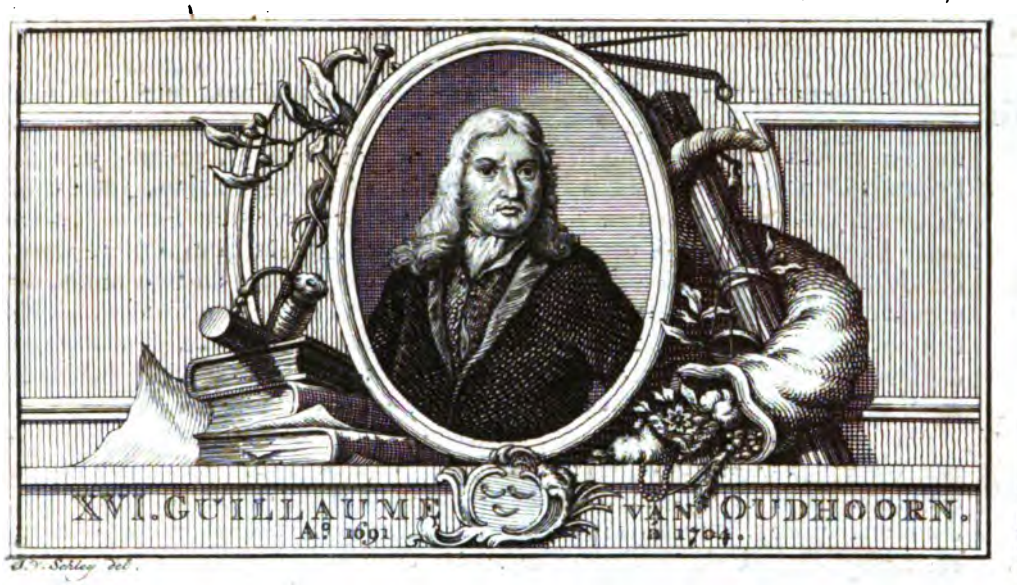

XVI. GUILLAUME VAN OUTHOORN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâquit le 4 May 1635, dans l'Iſle d'Amboine, au Comptoir de *Larike*, dont ſon Père étoit alors Chef, quoiqu'il fut depuis Gouverneur de Banda, ce qui le mit en état d'envoyer ſon Fils en Hollande, & de lui faire donner une éducation convenable. Il y étudia le Droit, & devint habile Juriſconſulte. Valentyn avoit vu un Ecrit de ſa façon, qu'il dit lui mériter cet éloge. Le jeune Van Outhoorn n'étoit âgé que de 24 ans, quand, en 1659, il retourna aux Indes, à bord du Vaiſſeau le *Malaka*, en qualité de Sous-Commis. En 1664, il étoit Membre du Conſeil de Juſtice; en 1672, Receveur Général; en 1678, Conſeiller extraordinaire; & en 1679, Conſeiller ordinaire des Indes. On le trouve auſſi, en 1683, comme Préſident du Conſeil de Juſtice. Ce fut lui qui ſucceda en 1689, au Sr. Antoine Hurdt, dans le Poſte de Directeur général du Commerce, & le 24 Septembre 1691, on a vu de quelle façon il fut établi Gouverneur Général à la place du Sr. Camphuis. Il vêcut en meilleure intelligence que ſon Prédéceſſeur avec les autres Membres de la Régence, & la Paix profonde qu'il entretint par tout avec ſes voiſins, ſervit à rendre Batavia & les Etabliſſemens de la Compagnie aux Indes, plus floriſſans qu'on ne les avoit jamais vûs. Une Adminiſtration ſi tranquille ne nous fourniſſant preſque aucun de ces grands événemens, dont la plûpart des Articles précedens ſont marqués, on ne ſera pas ſurpris de trouver celui-ci plus rempli de faits particuliers, quoiqu'aſſez curieux, ce qui nous empêche de les reſſerrer dans des bornes moins étenduës.

Vie de Guillaume Van Outhoorn, XVI. Gouverneur Général des Indes.

1691.

Il fait ſes Etudes en Hollande.

Ses Emplois aux Indes.

Tranquillité de ſa Régence.

OUTHOORN. 1692.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Tolucco, nouveau Roi de Ternate.

A commencer par les Moluques, nous dirons ſimplement que depuis la mort du Roi Amſterdam, arrivée le 14 Avril 1690, les Grands du Royaume en eurent l'Adminiſtration juſqu'au 20 Juillet 1692, auquel jour le Prince *Tolucco* ſon Frère, mais Fils naturel du Roi Mandarsjah, fut établi & couronné Roi de Ternate. Il prit le nom de *Tattaboul Wanhou Calbahoum Kaitsjili Tolucco*, & eut, par grace ſpéciale de la Compagnie, droit de vie & de mort ſur ſes Sujets, à l'exception des Grands du Royaume, ſinon avec le conſentement du Gouverneur général & de ſon Conſeil. C'étoit un Prince trop ſenſuël pour cauſer de l'inquietude aux Hollandois; d'ailleurs il paroiſſoit cherir ſincérement leur amitié, ſur-tout celle du Général Van Outhoorn, dont il voulut donner le nom à l'un de ſes Fils.

Différend de ce Prince avec le Roi de Tidore.

On ne trouve pas le moindre événement digne de remarque, qui ſe ſoit paſſé aux Moluques ſous ſon règne, juſqu'en 1702, qu'il s'eleva un différend entre ce Prince & *Hhamza Faharoddien*, Roi de Tidore, qui, dans une viſite, frappa le premier au viſage, en préſence du Gouverneur *Rooſelaar*, & de ſes Conſeillers. La diſpute fut pouſſée ſi loin, d'un côté par les mépris de l'Injurié, & de l'autre par les reproches de l'Aggreſſeur, qu'il poſſedoit ſa Royauté en Uſurpateur, que peu s'en fallut qu'ils n'en vinſſent à ſe faire une Guerre ouverte.

✿ ✿ ✿ ✿ ✿

Aſſaſſinat de la Reine de Dompo. Etrange bevûe du Sr. Prins.

Il régnoit depuis long-tems de plus vifs démêlés entre les Rois de l'Iſle Celebes. La premiere affaire fâcheuſe, qui y arriva, en 1691, ce fut l'aſſaſſinat de la Reine de *Dompo*, commis par le Roi de *Tambora*. Le Gouverneur *Prins*, trompé par un faux avis, le manda à la Régence de l'Iſle & convoqua les Grands du Pays & les Alliés, par devant leſquels il accuſa le Roi de *Bima* de ce meurtre. L'Aſſemblée ayant été autoriſée par la Compagnie de connoître du crime & de le punir, ſuivant les Loix du Pays, procéda contre le Roi accuſé & le condamna à expirer ſous le poignard. Mais Prins, qui probablement commençoit à douter de la vérité des éclairciſſemens qu'il avoit reçus, jugea devoir ſuſpendre l'exécution de la Sentence pendant quelque tems, & trouva moyen de convertir la peine de mort en un Banniſſement à Batavia. Enſuite il eut, du Sjahbandar *Junius*, des informations bien différentes, & qui conſtatoient l'innocence du Roi de Bima. Il demanda que la ſeconde Sentence fût encore modérée; mais le Roi de *Boni*, qui étoit le fameux Raja Palacca, s'y oppoſa, & lui dit „ que ce Prince ayant été accuſé de ſa propre bouche & jugé par les „ Grands comme coupable, les Loix du Pays, que lui Gouverneur n'igno„ roit pas, n'admettoient aucun changement, & qu'au moins le Banniſſe„ ment devoit avoir lieu; qu'au reſte ſi lui Gouverneur étoit porté à favo„ riſer le Roi condamné, il dépendoit de lui de prier la Régence de re„ voquer le jugement ſur des preuves d'innocence qui étoient venuës trop „ tard". Le Sieur Prins ne pouvoit prendre cette voye, ſans s'accuſer

Condamnation injuſte du Roi de Bima & ſes ſuites.

lui-

lui-même d'imprudence dans un cas auſſi grave. Il ne voulut point abſolument que la Sentence fût exécutée, & mourut peu de tems après. OUTHOORN. 1692.

LE Roi de Bima étoit toujours détenu en priſon, & celui de Boni, mécontent de l'inobſervation des Loix à l'égard du prétendu Criminel, ſe mit en Campagne & fit de ſi grands mouvemens du côté de Macaſſar, que le bruit s'en étant répandu à Batavia, la Régence jugea à propos que le Sieur *Hartzing* reprît la qualité & les fonctions de Gouverneur. Celui-ci étoit bien le ſeul capable de parer aux inconvéniens qui pouvoient réſulter de la bevûe du Sieur Prins & des préparatifs de Raja Palacca. Il trouva que le Roi avoit raiſon de prétendre que l'on traitât l'affaire ſelon les Loix de l'Iſle. En conſéquence il eut ſoin que le Banniſſement du Roi de Bima fût exécuté, quoiqu'il ſe propoſât de ménager ſon rappel & de le rétablir dans ſon Royaume; mais cet infortuné Prince mourut de douleur dans ſa priſon.

Son banniſſement & ſa mort.

MALGRÉ ſa capacité, Hartzing tint envers Raja Palacca une conduite aſſez bizarre. Il ſe rendit d'abord trop familier avec ce Prince, enſuite trop réſervé, & à la fin ſi ombrageux, qu'il ne lui confioit rien. De-là bien des maux, auxquels le Sieur *Van Thye* ſçut remédier en ſe conciliant l'amitié du Roi, qui n'en vouloit point à la Compagnie, mais au Sjahbandar Junius & à d'autres qu'il n'aimoit pas.

Conduite du Sr. Hartzing envers Raja Palacca.

Celle du Sr. Van Thye.

L'ANNÉE 1696, la mort enleva ce Raja, qui laiſſa le Royaume à *Lapatauw* ſon Neveu. Pendant ſa vie, il avoit deſtiné à celui de *Soping*, en dépit du Roi de Goa, une de ſes Concubines qu'il conſidéroit beaucoup. Appuyés par celui-ci, les Sopingois ſe donnèrent une autre Reine; tellement que la Concurrente en porta des plaintes au nouveau Roi de Boni, qui leur envoya demander pluſieurs fois la raiſon d'un pareil changement, & les pria de rétablir cette Princeſſe dans ſes droits. Comme il entrevoyoit, dans leurs réponſes, peu de déference pour ſes ſollicitations, il ſe mit en état de les y forcer par les armes. Il communiqua ſon deſſein au Sieur Van Thye, dont il requit l'avis. Le Gouverneur lui conſeilla, ſur de bonnes informations du Capitaine *Waſſelbourg*, de retirer ſes Troupes & de ne prendre aucune part à ce différend. Lapatauw ſe rendit aux raiſons qui lui furent alleguées, & ſes Alliés, prêts à le ſuivre au premier clin d'œil, quittèrent les armes à ſon exemple. Peut-être eût-il mieux valu les agacer contre le Roi de Goa, n'eût-ce été que pour affoiblir & humilier ce Prince, qui préſumoit trop de ſa puiſſance.

1696.

Mort de Raja Palacca.

Son Succeſſeur s'intéreſſe pour une de ſes Concubines.

Il ſe rend aux diſſuaſions du Sr. Van Thye.

LA mort de Raja Palacca & l'avénement de ſon Parent au Thrône avoient achevé de diſſiper les inquiétudes de la Régence. Mais quatre ans après on en eut de nouvelles à l'occaſion de *Dain Mabani*, l'un des principaux Princes de la Cour de Soping, qui fut aſſaſſiné par ordre d'*Arou Teko*, également illuſtre & le plus proche Héritier de la Couronne de Boni. Celui-ci eût peut-être ignoré toute ſa vie l'affront fait à ſon honneur, s'il n'avoit éclairé de près les galanteries de l'autre, ou ſi *Saëna* ſon Epouſe avoit été aſſez diſcrete, pour garder le ſecret ſur ſes intrigues amoureuſes. Il y avoit déja quelques années, qu'elle s'étoit proſtituée à Dain Mabani, même avant l'an 1695, lorſqu'Arou Teko, après avoir contribué

1700.

Nouveau ſujet d'inquiétude dans l'aſſaſſinat de Dain Mabani par Arou-Teko.

OUTHOORN. 1700. tribué avec quelques autres Princes de Macaſſar & les Troupes de la Compagnie, à vaincre, dans l'Iſle de *Sumbawa*, les Rois de Bima & de Dompo ligués contre Raja Tambora, au lieu de quitter l'Iſle à l'exemple de tous les Alliés, y fit le métier de Brigand, enlevant hommes & bétail, juſqu'à ce qu'expoſé au reſſentiment du Roi de Boni, il s'en mit à couvert ſous la protection de la Compagnie. Il s'étoit aſſocié, outre quelques Bouguis, le Prince Macaſſarois Crain *Jerenica* & le Bandit *Pomelican*, qui depuis 11 à 12 ans s'étoit ſauvé de Celebes.

Brigandage de celui-ci.

Infamie de ſon Epouſe & ſa fuite.

LE premier fut tué dans l'Iſle *Salamparan*; le ſecond, beaucoup plus coupable, échappa aux Baliens. A ſon retour Arou Teko ne ſavoit encore rien du commerce de ſon Epouſe avec Dain Mabani. Il remarquoit ſeulement en elle des bizarreries, & une certaine répugnance, fondée ſur l'appréhenſion de ſa perte & de celle de ſon Amant. Elle s'éclipſa & ſollicita ſon divorce, ſans autre ſujet que celui de mettre leur vie en ſûreté. Arou Teko eut beau la ramener chez lui par la douceur; elle s'enfuit à Goa.

Démêlés entre divers Princes. Effet de l'entremiſe de la Compagnie.

CEPENDANT pluſieurs Princes des Cours de Boni & de Soping eurent quelques démêlés, à l'occaſion desquels ils s'adreſſèrent à la Régence. Elle interceda ſi efficacement pour eux auprès du Roi des uns & de la Reine régnante des autres, que tous ces Princes, parmi leſquels Arou Teko étoit le plus conſidérable, rentrèrent en faveur & furent non ſeulement rétablis dans leurs Dignités & leurs Biens, mais reçus ſous la protection de la Compagnie. Par la même occaſion on opéra auſſi la réconciliation des Rois de Boni & de Goa, qui étoient à la veille d'une rupture.

Suites de l'affaire de Dain Mabani.

CE dernier avoit encore Saëna à ſa Cour. Il écrivit à Arou Teko, qu'il exhorta à conſentir au divorce, & inſiſta fortement ſur leur ſéparation. L'Epoux ſe rendit à Goa, tant pour faire ſes ſoumiſſions à ce Prince, qu'afin de réſoudre ſa Femme à le ſuivre. Il perdit ſes peines & revint ſeul; mais un matin à ſon reveil, il apprit que Saëna lui avoit été ramenée par un Grand-Prêtre qui étoit aveugle. Elle ſe jetta aux pieds de Teko, lui confeſſa ſon crime, & prit de concert avec lui des meſures pour ſe rejoindre avant le tems preſcrit par la Loi de Mahomet. Il fit confidence de la choſe au Gouverneur Van Thye, en informa les Rois de Boni & de Goa, & s'en expliqua avec Dain *Malaba*, Frère aîné de Dain Mabani, dont il exigea la vérité du fait, la reſtitution d'une bague & d'un mouchoir, ainſi que des Billets que Saëna devoit lui avoir écrits. A ces conditions il promettoit de ſe déſiſter de ſes pourſuites, & faute de quoi il le menaçoit de vuider leur querelle par les armes. Dain Mabani, l'Amant de ſon Epouſe, nullement diſpoſé à ſe battre, lui renvoya la bague, à l'exception du mouchoir, qu'il dit avoir donné à ſa Mere, & ajouta que tant s'en falloit qu'il eût ſéduit Saëna, qu'au contraire c'étoit elle qui l'avoit corrompu. Dain Malaba tâcha d'excuſer ſon Frère & obtint ſa réconciliation, pourvû qu'il rendit les Billets, livrât deux Entremetteuſes d'amour, & vint demander pardon. L'affaire fut remiſe au jugement des Frères de Teko, qui accepta l'arbitrage. En attendant leur arrivée de *Mandhar*, le Roi de Boni le piqua ſi ſenſiblement du côté de l'honneur, que

Teko

Teko l'assûra que dès le lendemain il auroit la Vie de Dain Mabani, ou qu'il perdroit la sienne. Le Roi l'ayant averti que son Ennemi devoit se trouver à un Combat de Cocqs, il profita de l'occasion & aposta ses gens, qui egorgèrent Mabani, non loin du Château. OUTHOORN. 1700.

Le jour même de cet assassinat, le Sieur Van Thye en manda la nouvelle à Batavia, & défendit à Arou Teko de paroître dans les environs du Château, ou dans la Négrerie de *Vlaardingen*. Il eût mieux rempli le devoir d'un Gouverneur actif & résolu, si l'ayant fait appréhender, il l'avoit condamné à mort selon les Loix de Macassar & de Boni. Non seulement il auroit répondu par-là aux vœux de tous les Rois & Princes du Pays, mais satisfait à l'équité de la Compagnie: au-lieu qu'en donnant à l'Assassin tout le tems de s'évader, il exposa la Régence à de grands embarras, & prépara bien de la besogne à son Successeur. Les uns l'accuserent d'avoir connivé à l'assassinat, d'autres d'avoir épargné le Meurtrier pour une somme d'argent; mais Valentyn, à qui ces présomptions ne paroissent pas vraisemblables, excuse en quelque sorte le Gouverneur. Il met en doute si, en punissant de mort Arou Teko, il eut été approuvé par la Régence, qui dans des cas aussi graves s'en réserve toujours la connoissance & la décision, quoique d'ailleurs il ne disconvienne pas que malgré la défense du Sieur Van Thye & celle du Roi de Boni, l'Assassin revint plusieurs fois avec une nombreuse suite à la Négrerie de Vlaardingen, sans que l'un ou l'autre se donnassent le moindre mouvement. Quoi qu'il en soit, innocent ou coupable, la mort enleva le Gouverneur peu de tems après, & servit à sa justification.

Faute du Sr. Van Thye en cette occasion.

Justifié par sa mort.

La Régence nomma à sa place le Sieur *Beernink*, & lui donna, sur l'affaire d'Arou Teko, des ordres qui ne marquoient que trop visiblement l'incertitude du parti que l'on avoit à prendre, tantôt de procéder rigoureusement à sa condamnation de mort, en ménageant les intérêts de la Compagnie, & tantôt d'engager secrettement, par tous les moyens possibles, les Grands à solliciter sa grace auprès de la Régence. Un autre embarras étoit que le nouveau Gouverneur ignoroit l'état actuel du Gouverneur de Macassar. On lui remit pour son instruction tous les Papiers de ce qui s'y étoit passé depuis l'an 1693, & on lui recommanda sur-tout le soin de conserver l'équilibre entre les Alliés de la Compagnie, de tenir le Roi de Boni dans les bornes du devoir, & de prendre à l'égard de celui de Goa & de ses Grands telles mesures que ses Papiers lui dicteroient être nécessaires. On le chargea encore de ne point commettre la Régence dans de fâcheuses affaires auxquelles des voyes de fait pourroient donner lieu, mais au contraire de prévenir la ruine de l'un ou l'autre parti, & d'accommoder à l'amiable les différends par l'interposition de l'autorité de ses Supérieurs; de maintenir tous les Princes de Sumbawa, ci-devant opprimés par ceux de Celebes, dans la possession de leurs droits, & de rendre la Compagnie d'autant plus recommandable aux Habitans fugitifs, en les rétablissant dans les Biens, dont ils étoient furtivement dépouillés. Quant au massacre de Dain Mabani, sur lequel on n'avoit encore que de legers éclaircissemens, mais dont la Cour de Goa sembloit respirer la vengeance, le Sieur Beernink devoit prendre garde, que par sa jonction avec celle de

Instructions du Sr. Beernink son Successeur.

OUTHOORN. 1700. Soping, le Roi de Boni ne lui fût inférieur en forces, & que de deux puiſſantes Couronnes l'une ne l'emportât ſur l'autre par un Parti conſidérable, au préjudice de l'autorité de la Compagnie.

Inſtances de la Compagnie pour la punition d'Arou Teko. QUOIQUE la Régence eût déja écrit, en termes fort preſſans, au Roi de Boni & à la Reine régnante de Soping, de ne pas laiſſer impuni l'aſſaſſinat de Dain Mabani, néanmoins le Roi, qui ſouhaitoit ſi ardemment la mort d'Arou Teko, & la Reine, qui étoit la plus offenſée, dirent que la choſe ne les regardoit pas, & eſtimèrent qu'il valoit mieux paſſer là-deſſus que prononcer Jugement. De-là le Sieur Beernink conclut, que pour ne point compromettre l'honneur de la Compagnie & lui attirer ſur les bras les puiſſans amis d'Arou Teko, le meilleur ſeroit de lui pardonner ſon crime.

Alternative qu'elle propoſe aux Cours de Boni & de Soping. Mais la Régence crut qu'il étoit de ſon devoir d'enjoindre au Roi & à la Reine qu'ils euſſent à punir exemplairement le Meurtrier, ſans égard pour ſon rang, en ajoutant, que ſi de part & d'autre on conſentoit à l'impunité, aucun des autres Alliés ne ſe mêleroit de l'affaire, bien moins encore la Compagnie, à qui il ne convenoit pas de riſquer ſon honneur par une Sentence, qui, quoique juſte, deviendroit un objet de mépris; qu'ainſi la Régence jugeoit plus à propos, au cas que les Cours de Boni & de Soping ſe laiſſaſſent induire ſous main à reprendre les pourſuites contre Arou Teko, elles intercedaſſent alors pour lui, & demandaſſent ſa grace, au lieu d'inſiſter ſur un Jugement; que par ce moyen on ſauveroit l'honneur de la Régence, & l'on inſpireroit, ſuivant leur intention, à Arou Teko, un attachement d'autant plus fort pour les deux Cours & pour la Compagnie.

1701. LA Régence envoya divers Préſens au Roi de Boni; à Dain Tahalile, Veuve du Raja Palacca; à *Dato Riwato*, Reine régnante de Soping, &

Ses Préſens à divers Princes. aſſûra le Roi de Goa qu'elle lui feroit parvenir, dans une boëte d'Argent, l'Acte de rénonciation aux Pays de *Polong Bangkit*, dont elle lui avoit promis la reſtitution du tems du Sieur Van Thye. Dès 1697, & pendant les deux années ſuivantes, elle avoit rendu, ſur de ſimples repréſentations du même Gouverneur, à ce Monarque, aux Grands de ſa Cour & à pluſieurs autres Princes de Celebes, les Provinces de *Maros* & de *Sodiang*, avec leurs hautes & baſſes Contrées, dont la conquête avoit couté tant de ſang aux Hollandois, & qu'on ne pouvoit même eſpérer de reprendre ſur les Macaſſarois auſſi facilement que ſous le Gouvernement du Sieur Speelman.

Conquêtes qu'elle reſtitue. Une autre particularité enore plus remarquable, c'eſt que cette année la Régence déchargea le Roi de Goa du payement de tout ce qu'il devoit en vertu du Contract de Bonaye, en ſtipulant ſimplement que cette décharge n'auroit lieu qu'autant qu'il ne romproit ou n'enfreindroit pas l'Alliance qui ſubſiſtoit entre lui & la Compagnie.

Article ſtipulé en faveur du Roi de Goa.

Autres reſtitutions. DANS la ſuite elle renonça encore au Fort de *Pannakoke*, à pluſieurs beaux Diſtricts, ſur-tout à l'Iſle de *Cadjang* & à divers Pays le long du Rivage de Celebes; autant de démembremens des vaſtes Conquêtes du Sieur Speelman, que quelques Gouverneurs de Macaſſar arrachérent, pour ainſi dire, des mains de la Régence, ſous de ſpécieux prétextes, & en lui faiſant enviſager de grands Domaines comme des Territoires de peu de conſéquence. Une bonne Carte de l'Iſle de Celebes, entre les mains du Conſeil de Batavia, lui en auroit pu faire voir l'importance. D'un autre côté le

Roi

Roi de Boni obtint gratuitement, après le décès de la Reine Dain Tahalile, la ceſſion de *Bonteyn* avec toutes ſes Dépendances, & uſurpa de tems en tems pluſieurs autres Régions, ſur leſquelles on ferma les yeux. Par là ces Rois, également ambitieux, mais dont on avoit ſi avantageuſement reſtreint les frontières, parvinrent à les reculer, & à ſe rendre tout à la fois redoutables à leurs Voiſins & incommodes à la Compagnie. OUTHOORN. 1701.

LE Gouverneur Beernink, après avoir ſondé les Rois de *Douhou*, de *Tanetta*, de *Wadjou*, de Boni & autres Princes ſur les motifs & les circonſtances de l'aſſaſſinat de Dain Mabani, vit clairement que l'on s'étoit trompé, en croyant que l'on vouloit mettre tout ſur le dos de la Compagnie, ſans que perſonne s'en mêlât, afin que lorſqu'elle auroit condamné à mort Arou Teko, ſa ſentence ſervît de riſée. Loin de-là, il fut convaincu que toute la faute venoit, ou du Sieur Van Thye, ou de la Régence, pour n'avoir pas condamné ſur le champ l'Aſſaſſin au dernier ſupplice. D'ailleurs il étoit apparent que, forcés par d'autres raiſons d'Etat, ceux de Goa s'oppoſeroient à une peine capitale, & que le Roi de *Tello*, ami d'Arou Teko, ſuivroit leur exemple; mais d'un autre côté il étoit certain que le Roi de Boni & la plûpart des autres Alliés tomboient d'accord ſur un Banniſſement, & que ſi la Compagnie y concouroit par ſon ſuffrage, non ſeulement ce châtiment auroit lieu malgré toute oppoſition, mais auſſi qu'elle conſerveroit ſon autorité en entier, outre que l'on donneroit également ſatisfaction aux Alliés & aux Mécontens. Ce parti étoit le ſeul praticable, le meilleur & le plus ſûr de tous les expédiens, vû qu'il tendoit encore à montrer aux Grands, que déſormais leur naiſſance ne les mettroit non plus à couvert du bras de la Juſtice que les petits; au lieu que le moyen, propoſé par la Régence au Roi de Boni & à la Cour de Soping, d'employer leurs bons offices en faveur d'Arou Teko, étoit d'une impoſſibilité ſi abſoluë, que le Roi ne conſentiroit jamais à ſon pardon, lui qui craignoit l'Aſſaſſin plus qu'aucun de tous les autres Princes, & qui en déſiroit la mort avec tant d'ardeur. Embarras touchant la condamnation d'Arou Teko.

CEPENDANT Arou Teko, à qui le Gouverneur avoit fait remettre un Préſent de la part de la Régence, prit cette faveur pour un indice qu'il n'étoit pas ſi criminel aux yeux de la Compagnie qu'il ne pût contrevenir, avec moins d'offenſe que ci-devant, à la défenſe de s'approcher du Château de Vlaardingen. Il traverſa hardiment à cheval cette Négrerie & en parcourut le circuit: il fit plus, il donna à connoître qu'il ſeroit bien aiſe de s'aboucher avec le Gouverneur & de ſoumettre ſon cas au jugement de la Régence. Il s'étoit vanté qu'il ſe tireroit d'affaire au moyen de ſa bourſe; mais il reconnut bientôt ſon erreur; s'étant préſenté dans l'Anti-chambre du Château avec une ſuite de cinq ou ſix perſonnes, il demanda humblement ou ſon abſolution, ou ſa mort. On lui dit que l'on travailleroit promptement à inſtruire ſon Procès, mais qu'il devoit ſe conſoler d'en attendre la déciſion dans une des places du Château. Incontinent le Gouverneur y convoqua, pour le 10 Novembre à neuf heures du matin, tous les Rois & Princes alliés, afin de terminer l'affaire par ſuffrages. Arou Teko, au deſeſpoir de s'être livré ſi aveuglément au pouvoir de ſes Juges, eut recours à de nouvelles offres d'Argent, & tâcha au moins de ſe rendre Il contrevient à la défenſe à lui faite. Il ſe rend au Château, où il eſt arrêté. Convocation de tous les Princes alliés.

ORTHOORN. 1701. le Gouverneur propice, en lui faiſant un aveu ingenu de tous ſes crimes; ſur-tout d'avoir reparu dans des endroits, dont lui & le Roi de Boni lui avoient défendu l'accès; autant de transgreſſions dont il demanda pardon à genoux. L'Aſſemblée ne s'ouvrit pas moins au jour marqué, par une Harangue, que le Sieur Beernink finit par requerir les Alliés de confirmer chacun leur avis de leur propre ſeing. Le Roi de Boni démentit Arou Teko de lui avoir ordonné l'aſſaſſinat de Dain Mabani; celui de Goa ſe juſtifia de ce qu'il lui avoit imputé touchant Saëna ſon Epouſe, & Arou *Manpou*, ſon propre Frère, interrogé ſur ce qu'il avoit à alleguer pour ſa juſtification ou condamnation, répondit qu'il ne ſe mêloit point de ſes affaires. Sur quoi le Gouverneur expoſa à l'Aſſemblée le cas du Criminel en 35 articles, de la vérité deſquels Arou Teko convint en préſence des Commiſſaires que l'on avoit nommés pour ouïr ſa défenſe. Enfin, il fut décidé, à la pluralité des voix, qu'il ſeroit banni & relegué au Cap de Bonne Eſpérance; ce qui fut changé dans la ſuite.

Il demande pardon.

Les Rois de Boni & de Goa ſe purgent de ſes accuſations.

Son aveu.

Sa Sentence.

Le Roi de Tanetta eſt condamné à une Amende.

CINQ jours après cette Aſſemblée, les Alliés en tinrent une autre dans le Jardin de la Compagnie, à l'occaſion de *Crain Aganouja*, Roi de Tanetta, qui en avoit calomnieuſement impoſé, en prêtant au Gouverneur quelque mauvais deſſein, dont il diſoit s'être apperçu dans un entretien ſecret qu'il avoit eu avec lui depuis peu. On le condamna à une Amende pécuniaire, qui fut payée par le Roi de Boni.

1702. Nous avons dit que la Régence étoit d'avis que les Cours de Boni & de Soping ſollicitaſſent ſécrettement auprès d'elle le pardon d'Arou Teko. Le Gouverneur reçut de nouveaux ordres de procéder contre lui ſuivant toute la rigueur des Loix, ſans s'embarraſſer de ſa naiſſance, ni de la puiſſance de ſes Frères; mais en même tems de tâcher ſous main, & à l'inſçu des Alliés, que le Roi de Boni, la Reine Dain Tahalile & autres Grands, le priaſſent de s'adreſſer à la Compagnie pour obtenir ſa grace; que ſi le Roi s'y refuſoit, lui Gouverneur eût à engager d'autres Princes à faire cette démarche, qui rendroit Arou Teko & ſes Amis ſenſibles au bienfait de la Compagnie, & qu'alors on enverroit un Vaiſſeau pour l'amener à Batavia avec ſa Femme, ſes Enfans & ſa ſuite. Beernink s'en ouvrit au Roi de Loubou, qui, loin de lui laiſſer entrevoir d'aucun côté quelque apparence de ſuccès, lui conſeilla plutôt de mettre la Sentence d'Arou Teko en exécution, & de partager ſes Biens à la ſatisfaction commune de tous les Alliés. Quoique prévenu que ſa propoſition ſeroit mal reçue du Roi de Boni, il la riſqua, & eut une réponſe d'autant plus aigre & menaçante, que ce Prince étoit perſuadé qu'Arou Teko lui envioit ſa Couronne, & qu'il abuſeroit de ſon pardon au préjudice de la tranquillité. Le Roi de Goa ſe récria contre l'indulgence pour un Téméraire qui ſouleveroit toute l'Iſle, ſi jamais il avoit les coudées franches. En effet, tandis qu'il étoit encore détenu ſous Sentence & étroitement gardé à vûe, il donna lieu de conjecturer, par une dangereuſe entrepriſe, ce que l'on auroit à attendre de lui après ſon élargiſſement. Il écrivit au Chef du Comptoir Anglois à Banjar Maſſin, dans l'Iſle de Borneo, une Lettre, où il diſoit, que dès qu'il ſeroit en liberté, il feroit voir, ſoit à Macaſſar ou à Batavia, la manière dont on ſe propoſoit d'en agir avec lui, & que ſi on ne lui

Nouveaux ordres de la Régence au ſujet d'Arou Teko.

Mais ſans aucun ſuccès.

Dangereuſe entrepriſe d'Arou Teko.

lui rendoit pas juſtice à ſa fantaiſie, il ſe porteroit à Banjar-Maſſin ſuivi d'une nombreuſe Troupe, afin d'aider les Anglois à ſe maintenir dans cet endroit, où non ſeulement ils avoient déja conſtruit un Fort, mais invité ceux de Célebes à venir les joindre & à s'enrôler ſous leurs Drapeaux de bon ou de mauvais gré. OUTHOORN. 1702.

SUIVANT un Décret du Conſeil, Arou Teko fut tranſporté dans une Chaiſe fermée à bord d'un Vaiſſeau, avec ordre au Capitaine de prendre garde qu'il ne lui échappât. Pour plus grande ſûreté, on embarqua avec lui 12 hommes ſous la conduite d'un Sergent, que l'on chargea d'un Billet cacheté, qu'il ne lui étoit permis d'ouvrir que dans un cas de naufrage, ou de quelque autre danger imminent. Ce Billet portoit, qu'en pareilles circonſtances il eût à maſſacrer Arou Teko. Peu de tems après ſon départ tous ſes Biens furent partagés entre ceux qui y avoient prétention. Saëna, ſon Epouſe, dont il avoit demandé la mort au Gouverneur, déceda le 7. Septembre, & lorſqu'il fut arrivé à Batavia, la Régence, au lieu de le releguer au Cap de Bonne Eſpérance, trouva plus à propos de le confiner dans l'Iſle de Ceylan.

Il eſt embarqué pour Batavia avec des précautions.

Partage de ſes Biens.

Mort de ſon Epouſe.

Son Banniſſement à Ceylan.

LE Roi de Boni tenoit encore les petits Princes alliés dans une ſujettion qui approchoit de l'eſclavage. Il avoit même paru ſi ambitieux de ſa ſupériorité, ſi éloigné de les rétablir dans leur indépendance primitive, que le Gouverneur Beernink, deſeſpérant de le ramener au degré de pouvoir que ſouhaitoit la Compagnie, crut devoir ſe déſiſter de ſes remontrances inutiles, excéder ſes ordres & lui accorder cette autorité comme un droit légitime ſur des Princes qui étoient déja accoutumés à porter le joug. La démolition des Murs de Goa s'étoit effectuée conformément à la Convention de Bonaye, malgré le repentir du Roi & les clameurs de ſes Enfans contre le premier Miniſtre Crain Bontoſonggo, qui s'y étoit engagé par promeſſe.

Déference blâmable du Sr. Beernink pour le Roi de Boni.

Démolition des Murs de Goa.

1703.

DAIN Tahalile, Veuve de Raja Palacca & Reine de Boni, conſervoit toujours l'affection particuliere que ſes bonnes qualités perſonnelles lui avoient acquiſe, tant parmi les Boniens que chez les Bouguis & autres Habitans de Celebes. La Régence n'avoit pas moins d'eſtime pour cette Princeſſe, perſuadée qu'auſſi long-tems qu'elle vivroit, elle employeroit ſes ſoins à prévenir tout ſujet de diſpute & de révolte dans l'Iſle de Macaſſar. Auſſi dans la vûe de cultiver ſon amitié, & pour lui donner des marques de reconnoiſſance, la Compagnie réſolut de lui envoyer de riches Préſens, qui ſeroient continués d'une année à l'autre. Ci-devant on s'étoit oublié au point d'admettre les Rois de Boni & de Goa à une même Audience; ce qui avoit occaſionné, ou de grandes diſcordes, ou une meilleure harmonie entre ces deux Princes, contraire aux intérêts de la Compagnie, témoin, ſur-tout le Mariage du premier avec la Fille du ſecond: alliance qui répugnoit à la ſaine politique. Pour éviter déſormais de pareils inconvéniens, le Gouvernement de Batavia ordonna expreſſément, qu'on y veillât avec ſoin, quoique d'ailleurs il s'en fallût tant que cette alliance eût aſſoupi l'ancien différend des Rois de Boni & de Goa, qu'au contraire ils étoient devenus ſi ennemis, que l'un ne demandoit pas mieux que d'attaquer l'autre.

Marques d'eſtime de la Compagnie pour la Reine Dain Tahalile.

Inſtruction particuliere du Gouverneur Erberveld.

OUTHOORN.

1703.

* * * * *

Mort de l'Empereur de Java.

CETTE année 1703, mourut le Sousouhounan Amang-kourat, dans le courant du mois d'Août, après un règne de 26 ans, ayant nommé son Fils, le Pangoran *Depati Anom*, son Successeur à l'Empire de Java avec l'approbation générale des Grands. Ce Prince, alors âgé de 33 à 34 ans, boitoit de la jambe droite, & avoit le nom d'être fort cruel. Dès qu'il fut élevé au Trône, il envoya des Ambassadeurs à la Régence de Batavia avec une Lettre, par laquelle il informoit la Compagnie du décès de l'Empereur son Père & de son Avénement à l'Empire.

Notification de son Fils à la Compagnie.

Celle de Pougar son Oncle.

EN même-tems le Pangoran Pougar son Oncle, proclamé Empereur par ceux de Mataram, de Waras & de Bagaleen, envoya également des Ambassadeurs à Batavia y faire la même notification. Le Capitaine *Hogerlinde*, en ce tems-là Chef de Tamarang, reconnut & reçut mal à propos les Ministres de Depati Anom, sans savoir s'ils étoient dûement qualifiés, & sans en avoir les ordres de ses Supérieurs. Il fut mandé à Batavia, où les Ambassadeurs des deux Compétiteurs eurent audience le lendemain de leur arrivée. L'Assemblée fut d'abord d'avis de laisser le Fils en possession du Trône de son Père; mais le contenu de sa Lettre, peu satisfaisante, indisposa tous les Membres. Il ne parloit ni de renouveller les Alliances, ni de payer ou de cautionner les Dettes de la Couronne. On se rappella qu'il s'étoit toujours déclaré l'ennemi juré de la Compagnie, & que l'on avoit intercepté de ses Lettres, où il disoit qu'il s'attendoit que le moment qu'il seroit bien affermi sur le Trône, pour lui faire sentir ce qu'il méditoit dans l'ame. Ces raisons déterminerent la Régence à ne point agréer sa nomination. Elle trouva à redire à la basse condition de ses Ambassadeurs, & convint de lui écrire qu'il en envoyât d'autres d'un rang à pouvoir traiter avec eux.

La Régence refuse de reconnoître Depati Anom.

1704.

TANDIS que l'on gagnoit ainsi du tems par des prétextes, on prenoit des mesures non seulement pour mettre le Pangoran Pougar sur le Trône, mais pour l'y maintenir contre les efforts de son Concurrent, suivant la résolution qui en fut prise dans le Conseil le 18 Mars. Cependant les Troupes se rassemblerent, non sans causer de l'inquiétude à Depati Anom. Il en fit demander plusieurs fois la raison, & envoya au Sieur Knol, qui s'étoit déja porté à Samarang, jusqu'à trois Ambassadeurs avec 70,000 Ecus & des ordres exprès de renouveller les anciennes Alliances, & d'acquiescer à tout ce que la Compagnie exigeroit de lui. Ces Ambassadeurs arriverent à *Tingkar* précisément lorsque les Troupes étoient en mouvement, ce qui les obligea de précipiter leur retour, & l'argent, dont un bon usage eût peut-être contribué à changer la face des affaires, tomba, on ne sait entre quelles mains.

Elle se déclare pour le Pangoran Pougar.

Vaine tentative de Depati Anom envers la Compagnie.

ENFIN, le 19 Juin, la Régence reconnut formellement Pougar Empereur de Java, & lui donna un Sceau pareil à celui qu'elle avoit donné à Amangkourat. Elle en informa les Rois de Bantam, de Goa & de Boni, ainsi que les Princes Macassarois, en les requerrant, comme fidèles Alliés de la Compagnie, de l'aider dans la Guerre qu'elle avoit dessein d'entreprendre con-

Elle reconnoît Pougar Empereur, & en donne avis à ses Alliés.

contre Depati Anom; mais ces Princes s'excuſerent poliment d'y prendre part, pour n'avoir aucun démêlé avec cette Cour. On n'en commença pas moins les opérations. Les Capitaines Knol & Bintang eurent ordre de marcher à Damak & de s'en rendre maîtres. Leur Armée n'étoit que de 1500 hommes. Knol en prit mille & alla à la rencontre de Depati Anom qu'il mit en fuite, quoique fort de 40,000 combattans, pendant que Bintang, avec le reſte de l'Armée, attaqua & emporta la Place. C'eſt à quoi ſe borna la premiére Campagne. La ſeconde produiſit des événemens plus intéreſſans.

OUTHOORN, 1704. Ils s'excuſent d'entrer en guerre.

Fruit de la premiere Campagne.

* * * * *

LA Guerre qui ſubſiſtoit entre la France & la Republique, donna occaſion à la Compagnie de s'emparer de Pondichery, ſur la Côte de Coromandel. Au mois d'Août 1693, le Sr. Laurent Pit ſe rendit devant cette Place, avec une Eſcadre compoſée de 19 Navires, pluſieurs Bots & Demi-Bots, doubles Chaloupes & Bâtimens du Pays. Il fut mis à terre plus de 1500 hommes de Troupes réglées ſous pluſieurs bons Officiers, nombre de Matelots, des Bouguis, des Macaſſars, des Chingulais, plus de 2000 hommes, 15 ou 20 piéces de Canon de fonte de 18 livres de balle, 24 piéces de Campagne, 6 mortiers & des munitions en abondance. Pondichery fut attaqué vigoureuſement, & après avoir réſiſté pluſieurs jours, le Sieur *Martin*, qui en étoit Gouverneur, voyant qu'il ne pouvoit plus tenir, fit battre la chamade le 6 Septembre, après quoi l'on dreſſa les Articles de la Capitulation, en vertu de laquelle, on délivra généralement tout ce qui ſe trouvoit appartenir à la Compagnie de France dans cette Forteresſe, dont la Garniſon fut renvoyée en Europe l'année ſuivante à bord des Vaiſſeaux de retour de la Compagnie Hollandoiſe. Après la Paix de Ryswick de 1699, les François rentrèrent en poſſeſſion de la Place, moyennant 16000 Pagodes d'or, valant 96000 liv. de France, qu'ils en payèrent aux Hollandois, pour les acquiſitions & fortifications que ceux-ci y avoient faites.

1693. Priſe de Pondichery par les Hollandois.

1699. Reſtitution de cette Place.

LA Compagnie eut, cette même année, de fâcheux démêlés avec le Gouverneur Maure de Suratte, au point que l'on fut obligé d'abandonner ce Comptoir, pendant quelques années de ſuite. Ces extorſions étoient duës à une cauſe des plus injuſtes. Les Maures, ou Mahometans de Suratte, avoient perdu deux de leurs Vaiſſeaux richement chargés, dont des Pirates Européens s'étoient emparés, ſur les Côtes de l'Arabie. Le Gouverneur s'en prit aux François, aux Anglois & aux Hollandois qui avoient des Comptoirs dans cette Ville. Il vouloit en particulier que ces deux dernières Nations en portaſſent par moitié le dommage. Le Sr. *Ketting*, Directeur du Commerce, fut forcé à ſigner, le 4 Fevrier 1699, un Acte par lequel il engageoit la Compagnie à payer aux Maures la ſomme de 24000 roupies, c'eſt-à-dire environ trois millions ſix cens mille florins d'Hollande, & à faire eſcorter leurs Navires allant à la Mecque ou en revenant, par deux ou trois Vaiſſeaux Hollandois, aux fraix des Commerçans Maures. Le Conſeil de Batavia jugea à propos, pour de bonnes raiſons,

Demêlés avec les Maures de Suratte.

OUTHOORN. 1699. ſons, d'accorder ce ſecond Article, dans l'eſpérance qu'il pourroit contribuër à appaiſer les Maures. Ces Convois eurent lieu, pendant deux ou trois ans, avec un ſi grand préjudice pour la Compagnie, qu'elle y perdit trois ou quatre de ſes Vaiſſeaux. Ce ne fut pas le tout. Les Maures inſiſtèrent ſur le payement de la ſomme promiſe par le premier article du Contract extorqué aux Employés de la Compagnie, qu'ils arrêterent dans leur Comptoir, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſatisfait non ſeulement pour eux, mais encore pour les Anglois. Le Sr. Henry *Zwaardekroon*, qui remplaça Ketting ſur la fin de cette année, ayant voulu, quelques années après, faire des démarches pour retirer ce Contract, il ſe vit expoſé au même traitement que ſon Prédéceſſeur, & ne dut la liberté qu'à l'arrivée d'une Flotte ſous les ordres du Sr. *de Vos*, qui venoit le relever de ce Poſte; mais à peine les Vaiſſeaux eurent-ils remis à la voile, que les Maures continuèrent leurs violences contre le nouveau Directeur & les autres Employés.

ENFIN, laſſés de voir que toutes les voyes de la douceur ne produiſoient rien, les Hollandois s'emparèrent d'un Navire Maure, revenant de la Mecque à Suratte, à bord duquel ſe trouvoit le propre Prêtre du Grand Mogol, Perſonnage qui étoit dans la plus haute faveur auprès de ce Prince, & qui jouïſſoit d'une reputation de ſainteté parmi ceux de ſa ſecte. Cependant cette capture n'apporta d'abord aucun ſoulagement aux Employés, qui étoient toujours reſſerrés dans leur Loge à Suratte, parceque le Prêtre Mahometan affectoit, au commencement, de prendre ſa priſon en patience; mais remarquant un jour, à bord du Vaiſſeau, plus de mouvemens qu'à l'ordinaire, dont il demanda la raiſon, ſur la réponſe qu'il reçut, qu'on ſe préparoit à combattre 5 Vaiſſeaux de Guerre François, qu'on découvroit à peu de diſtance, ce qui n'étoit pourtant qu'une feinte, les Vaiſſeaux étant Hollandois, la peur le ſaiſit tellement, que pour garantir ſa vie, qu'il croyoit par tout en danger, il conſentit à ſe laiſſer fourrer à fond de calle, dans l'endroit le plus obſcur, le plus ſale & le plus puant du Navire, d'où il écrivit bientôt au Gouverneur Maure de Suratte & au Grand Mogol même, les Lettres les plus lamentables & les plus preſſantes pour qu'on lui procurât ſa liberté, moyennant l'élargiſſement des Hollandois du Comptoir, ce qui produiſit ſon effet, l'ordre étant venu de la Cour de les relâcher, de leur rendre le Contract, & de les faire ſortir de la Ville: condition ſenſible pour le Commerce de la Compagnie, qui avoit d'ailleurs amplement reparé ſes pertes par la priſe de pluſieurs Bâtimens Maures. On fit la même année 1705, une tentative inutile pour s'y rétablir. Cependant les Hollandois y revinrent environ deux ans après, & depuis on les y laiſſa tranquilles.

Heureuſe feinte qui procure la liberté aux Employés de la Compagnie.

LES Perſans leur avoient auſſi occaſionné de nouveaux embarras & de nouveaux fraix. A peine le Sr. Van Leenen, fut-il de retour de ſon Ambaſſade, en 1693, qu'il fallut renvoyer la même année, le Sr. Herbert de Jager (*a*), & le Sr. *Lycogton*, à la Cour d'Iſpahan, au ſujet de quel-

Nouveaux démêlés avec les Perſans.

ques

(*a*) Il viſita en paſſant les Ruines du Palais de *Darius* dans l'ancienne *Perſepolis*, dont il deſſina une fort belle Vuë, que Valentyn a donnée.

ques équivoques qu'on avoit gliſſées dans la Convention, & dont les Commiſſaires de la Compagnie ne s'étoient pas apperçus, faute d'entendre bien à fond la Langue Perſane. Le Sr. de Jager, qui la poſſedoit parfaitement, parvint à lever les difficultés. On continua le Commerce pendant quelques années, avec plus ou moins de ſuccès; mais en 1700, les Perſans retinrent leur ſoye, ſous prétexte de ſa rareté, quoiqu'ils en euſſent envoyé des parties conſidérables à Alep, & en Moſcovie. L'année ſuivante le Sr. *Hoogkamer*, qu'on venoit de faire relever par le Sr. *Wichelman* dans le Poſte de Directeur du Commerce en Perſe, eut ordre de ſe rendre à Iſpahan, pour tâcher de terminer ces différends. L'Ambaſſade fut encore nombreuſe, la réception des plus gracieuſes, les dépenſes énormes, & les demandes accordées d'abord, mais limitées enſuite, par rapport à la ſoye, qui en faiſoit le principal article. Le Sr. Hoogkamer eut beaucoup à lutter contre l'avidité de quelques grands Officiers de l'Empire, qui formoient des prétenſions exorbitantes pour les préſens ou dons gratuits particuliers, auxquels on ne ſe croyoit tenu en aucune maniere. Le Sophi *Shah Hoſſein*, qui avoit ſuccedé à ſon Pere, mit fin à ces longues conteſtations, & paſſa ſur tout ce qu'on avoit ſouhaité, ſans que cela empêchât l'Athemad-Daulet de ſuſciter de nouvelles chicanes, que l'Ambaſſadeur ne put mieux lever qu'en promettant une groſſe ſomme à ce Premier Miniſtre. Au reſte jamais perſonne n'avoit été traité avec plus de diſtinction à la Cour d'Iſpahan, que le fut Hoogkamer, & le Conſeil de Batavia ne témoigna pas être moins ſatisfait de la façon dont il avoit executé ſa Commiſſion, avec une prudence & une habileté qui lui attira beaucoup de conſidération à ſon retour dans cette Ville; mais il n'y fut pas long-tems à l'abri des derniers revers de la fortune. Envelopé dans de malheureux procès en 1706, il s'evada de Batavia avec quelques Anglois, & ſe rendit à Borneo, où, dans la ſuite, attaqué par les Inſulaires, qui avoient mis le feu au Vaiſſeau, à bord duquel il comptoit de s'échapper de leurs mains, il ſe ſauva, à ce qu'on croit, dans les Montagnes de l'Iſle, & comme il ſe trouvoit alors fort mal de la fièvre, il y a toute apparence qu'il termina bientôt ſa triſte vie de maniere ou d'autre; du moins l'on n'en entendit plus parler depuis.

OUTHOORN. 1700.

Ambaſſade du Sr. Hoogkamer à Iſpahan.

Son ſuccès.

Il ſemble que le Général Van Outhoorn eut quelques vuës particulières d'ouvrir un Commerce dans l'Ethiopie. L'Ambaſſadeur d'Abyſſinie ſubit, par ſon ordre, divers interrogatoires en 1692, & en 1697, dont Valentyn donne le dernier rapport, avec de nouvelles remarques ſur le premier, qu'il n'a pas inſeré de même. On y trouve des éclairciſſemens, qui devoient être alors fort curieux; mais il ne paroit pas qu'on en ait profité, ſans doute à cauſe des difficultés qui auroient accompagné cette entrepriſe.

Informations que donne l'Ambaſſadeur d'Abyſſinie touchant ſon Pays.

* * * * *

Malgré l'état floriſſant où le Commerce avoit été porté ſous le Gouvernement du Sr. Van Outhoorn, & la Direction du Sr. Van Hoorn, Mrs. les

Embarras pour remplir le Poſte de Gouverneur général.

OUTHOORN. 1701-3.

les Dix-ſept ne voyoient pas avec plaiſir une alliance ſi étroite entre les deux premieres Perſonnes de leur Empire aux Indes. C'eſt ce qui les porta, dès le 26 Septembre 1701, à remercier le Beau-pere, pour mettre le Gendre à ſa place. Le 3 Juillet 1702, après l'expiration des quinze jours que cet Ordre donnoit au premier pour opter s'il vouloit reſter aux Indes, ou revenir en Europe, il déclara de ſon côté qu'il étoit prêt à réſigner; mais le dernier déclara du ſien qu'il ne ſe ſentoit pas les qualités requiſes pour cette Charge. Enſuite ils ſortirent l'un & l'autre du Conſeil pour laiſſer le cours libre aux déliberations. Comme le cas étoit ſans exemple, & que Mrs. les Dix-ſept n'y avoient point pourvu, on crut ne pouvoir rien faire à cet égard ſans le Gouverneur général, qui, après quelques excuſes, ſe laiſſa perſuader à reprendre proviſionnellement ſes fonctions. Dans l'Aſſemblée du 4 Juillet le Sr. Van Hoorn réitera ſon refus, & pria les Membres de vouloir faire choix d'un autre d'entr'eux. Le 9, encore mêmes complimens. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut, qu'il conſerveroit ſon Emploi de Directeur juſqu'à l'arrivée des Ordres ultérieurs de la Patrie; mais le Sr. Van Outhoorn inſiſta là-deſſus pour qu'on lui accordât ſa démiſſion, & qu'on procedât à l'Election de ſon Succeſſeur. Etant ſorti, le Sr. Van Hoorn fit difficulté de donner ſa voix dans une affaire qui concernoit ſon Beau-père. Les Conſeillers, toujours également embarraſſés, prièrent celui-ci de continuër à remplir ſon Poſte. Le 7 Juin 1703, le Sr. Van Hoorn, perſiſtant dans ſon refus, & dans la demande de ſa démiſſion comme Directeur général, & le Sr. Pyl, premier Conſeiller, s'étant excuſé d'accepter cette dernière Charge à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités, elle fut conferée au Sr. Abraham *Van Riebeek*, ſecond Conſeiller en rang, ſous l'approbation de Mrs. les Dix-ſept, de façon qu'il n'étoit en attendant que comme Adjoint au Sr. Van Hoorn, qui, nommé Gouverneur général ſans l'être, formoit, pour ainſi dire, un double Occupant dans chacun de ces deux Poſtes, tandis qu'il y avoit ſept Conſeillers ordinaires des Indes, par l'admiſſion du Sr. *Van Zwol*, que Mrs. les Dix-ſept avoient nommé en cette qualité, quoique la ſixième Place, qui devoit vaquer, ſuivant leurs intentions, fût encore remplie. Voilà un cas bien extraordinaire, & qui n'eut, ni n'aura ſans doute jamais d'exemple.

1704.

Le Sr. Van Hoorn l'accepte à la fin.

ENFIN, pour en venir à l'iſſuë de ces longues conteſtations, nous ajouterons que la réponſe de Mrs. les Dix-ſept étant arrivée le 20 Juillet 1704, & contenant de nouvelles inſtances au Sr. Van Hoorn, de vouloir accepter le Généralat, il témoigna avoir beſoin encore de quelques jours pour ſe décider ſur une affaire ſi importante, comme s'il n'avoit pas eû le tems d'y réfléchir depuis trois ans. Cependant, le 28 du même mois, il donna à connoitre, par écrit, qu'il acceptoit la Charge, à condition que les Srs. *Zwaardekroon*, *de Haan* & *de Roo*, ſeroient nommés, ſous l'approbation de Mrs. les Dix-ſept, Conſeillers extraordinaires des Indes, & le Sr. *Garſin*, Sécretaire intime de la Régence; ce qui lui ayant été accordé, par le Conſeil, il fut inſtallé Gouverneur général, & ſon Beau-pere obtint en même-tems ſa démiſſion de cette Place éminente,

dans

dans laquelle il avoit rendu de bons & fidéles ſervices, pendant près de 13 ans. OUTHOORN. 1704.

AYANT pris le parti de reſter aux Indes, il fut traité à l'égal de ſon Prédéceſſeur, tant pour la Garde que pour le Rang, & les Appointemens, qu'il devoit conſerver ſa vie durant, dont il comptoit filer les jours avec le plus parfait agrément ſous l'adminiſtration de ſon propre Gendre; mais celui-ci s'étant auſſi retiré cinq ans après, le Beau-pere vit encore trois autres Gouverneurs généraux, qui lui firent avouër, en plus d'une occaſion, l'amertume qu'il éprouvoit de ſe voir ſoumis à une autorité, qu'il avoit exercée lui-même. Sans cette idée chagrine, ſa retraite ne pouvoit être d'ailleurs que fort agréable. Il mourut le 27 Novembre 1720, âgé de 85 ans, 6 mois & 25 jours. C'étoit le ſecond qui eût réſigné ſa Charge, & terminé enſuite ſa carrière à Batavia. On ne nous apprend ni le nom, ni aucune circonſtance de la vie de ſon Epouſe, dont il eut cette Fille unique, mariée au Sr. Van Hoorn ſon Succeſſeur, qui la perdit au bout de quelques années.

Retraite de l'ancien Général.

Sa mort.

Vie de Jean Van Hoorn, XVII. Gouverneur Général.

1704. Ses premiers Emplois.

XVII. JEAN VAN HOORN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, né à Amſterdam, en partit fort jeune avec ſon Pere pour les Indes, à bord du Vaiſſeau l'*Alphen*, mais ſans gages ni titre. Il arriva à Batavia en 1663, fut fait Sous-Aſſiſtant en 1665, Aſſiſtant en 1671, Sous-Commis en 1673, Commis & Premier Clerc en 1676, Sécretaire proviſionnel de la Régence en 1679, Sécretaire abſolu en 1680, Poſte qu'il remplit avec beaucoup d'approbation juſqu'au 11 Août 1682, que le Sieur Speelman, à ſon avenement au Généralat, l'eleva, de ſa propre autorité, à la Dignité de Conſeiller extraordinaire des Indes, ce que Mrs. les Dix-ſept deſapprouvèrent hautement, & caſſant la réſolution de Speelman, ils voulurent nommer eux-mêmes le Sr. Van Hoorn, pour montrer qu'ils n'avoient rien contre ſa Perſonne. Il fut deux fois envoyé en Ambaſſade au Roi de Bantam, la derniere en 1688. Deux ans après il obtint le Grade de Conſeiller ordinaire des Indes, & en 1691, le Poſte de Directeur général, dont il exerça les fonctions avec une habileté & une intelligence peu communes.

Etat floriſſant du Commerce ſous ſa Direction.

LE Commerce fleuriſſoit par-tout d'une façon extraordinaire. Les Employés ſubalternes faiſoient bien leurs affaires, & celles de leurs Maîtres. Le Directeur lui-même amaſſa des richeſſes immenſes, que perſonne ne lui envioit, parceque l'acquit en étoit légitime, & que tous les autres ſe trouvoient auſſi à leur aiſe. Le ſeul chagrin que témoignoient quelques-uns, c'étoit de voir la faveur qu'il accordoit aux Chinois, dont il tiroit ſes principaux profits. Mais il ſavoit ſi bien le reparer, par ſes bonnes façons envers tout le monde, qu'on ſortoit toujours content de ſon audience.

Il ſuccede au Général Van Outhoorn ſon Beau-pere.

ON vient de voir de quelle maniere il remplaça ſon Beau-pere dans le Gouvernement général des Indes. Il nous reſte à y ajouter que l'exemple de Speel-

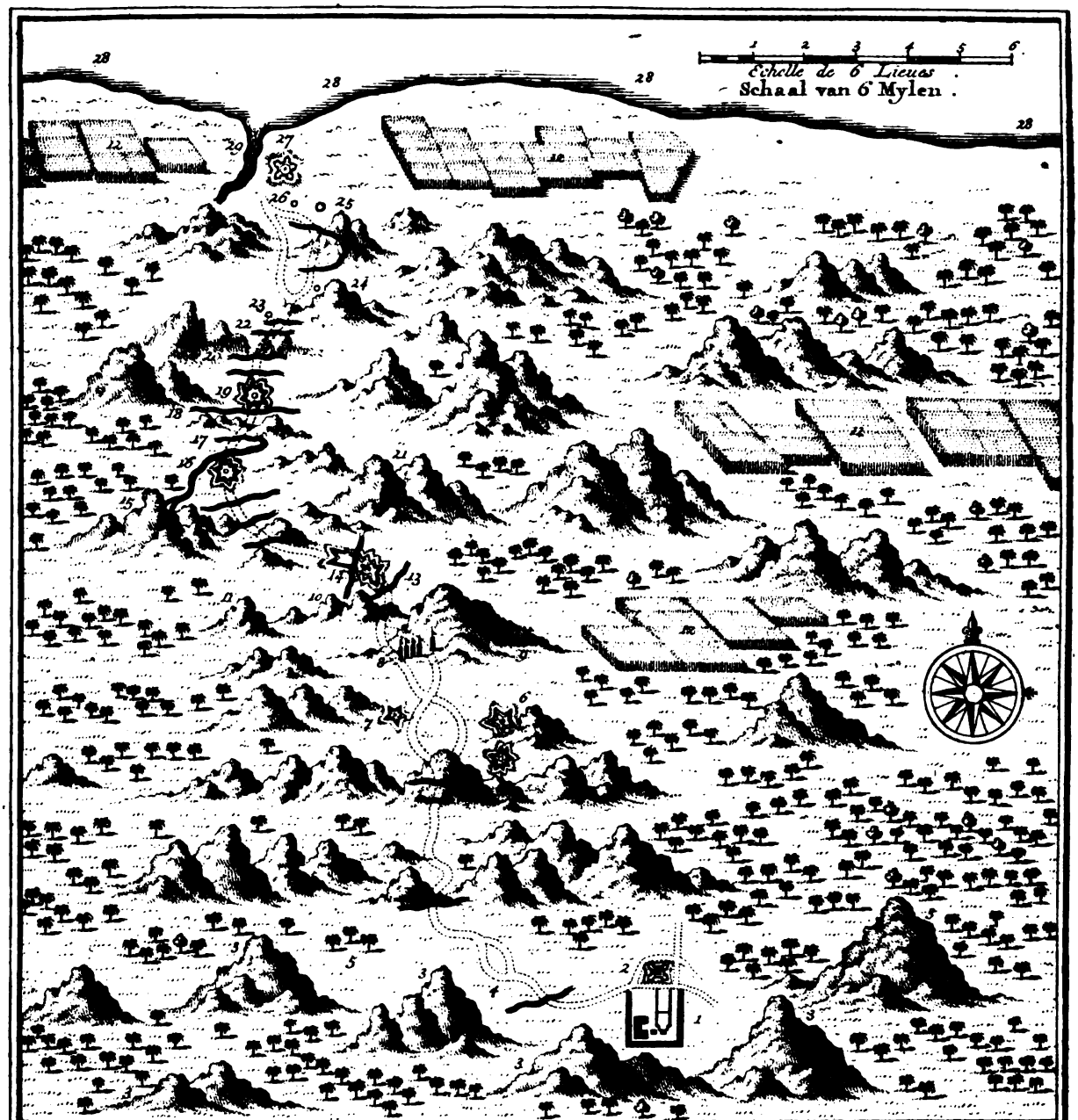

CARTE DU CHEMIN ENTRE SAMARANG ET CARTASOERA.
KAART VAN DEN WEG TUSSCHEN SAMARANG EN CARTASOERA.

1. *Cartasoera.*
2. *La nouvelle Forteresse.*
   De nieuw gemaakte Vesting.
3. *Montagnes de Cartasoera.*
   't Cartasoera's Gebergte.
4. *Nôtre dernier Camp*
   Onze laatste Leger-plaats.
5. *Rochers périlleux.*
   Gevaarlyke Rotsen.
6. *Fort abandonné par l'Ennemi.*
   Verlatene Pagger des Vyands.
7. *Salatiga.*
8. *Braba.*
9. *Champ de Bataille.*
   Het Slag-veld.
10. *Bulberg.* } *Mont.*
11. *Spitsberg.* }
12. *Champs de Ris.*
    Ryst-velden.
13. *Riv. Lou.*
14. *Iontang.*
15. *Top Libagang.* (*Mont. pointue.*)
16. *Ongaran.*
17. *Swacoel.*
18. *Dodol.*
19. *Koedapajong.*
20. *Lagoe.*
21. *Champ des Javanois du Soesoehoenan.*
    Leger-plaats der Javaanen des Soesoehoenans.
22. *Gaban.*
23. *Cantjar.*
24. *Cramas.*
25. *Caletierre.*
26. *Rappa.*
27. *Samarang.*
28. *Le Rivage.* Zee-strand.
29. *Riviere de Samarang.*
    De Rivier van Samarang.

J. v. Schley Lith.

Speelman, qu'il ſuivit, en avançant les Srs. Zwaardekroon, de Haan & de Roo, au Grade de Conſeillers extraordinaires, & le Sr. Garſin à celui de Sécretaire intime, quoique le Conſeil y eut conſenti, ne fut pas mieux pris par Mrs. les Dix-ſept, qui retardèrent long-tems leur approbation, par rapport aux deux derniers Conſeillers. Le premier avoit été nommé en Hollande preſque dans le même-tems qu'il le fût aux Indes. En attendant les autres n'en continuèrent pas moins leurs fonctions.

VAN HOORN 1704.

Deſaveu d'une promotion de ſa part.

DANS les commencemens de ſon Adminiſtration, le Général ne vivoit pas en bonne intelligence avec le Directeur Van Riebeek, qui étoit aſſez bruſque à ſon égard, & qui, doué d'une éloquence mâle, ſoutenant ſon avis avec fermeté, emportoit ordinairement la plupart des ſuffrages; mais les choſes changèrent bien de face entre ces deux premiers Officiers, lorſque le Gouverneur, qui avoit perdu ſon Epouſe, devint Gendre du Directeur, en mariant ſa Fille ainée, Veuve du Sr. Gerard *de Heere*, Conſeiller extraordinaire & Gouverneur de Ceylan. La Benediction Nuptiale leur fut accordée, (*a*) avec beaucoup de ſolemnité, le 16 Novembre 1706, jour anniverſaire de la naiſſance de l'Epoux, âgé de 53 ans.

Mauvaiſe intelligence entre lui & le Sr. Van Riebeek...

Il ſe remarie avec la Fille de ce Directeur général.

(*a*) Le Prédicateur *Van Holten* avoit pris pour Texte le dernier verſet du Chap. 3. du Cantique des Cantiques. Son Sermon, qui ne devoit durer qu'une demi-heure, lui fut bien payé, par un préſent de mille écus.

1705.

* * * * *

Continuation de la Guerre de Java.

CE fût ſous ſon Gouvernement que commença tout de bon, en 1705, la fameuſe Guerre de Java entre le nouvel Empereur & le Pangoran Depati Anom; Guerre qui dura quelques années tant contre ce Prince, que contre le Rebelle Sourapati; & Guerre, dont on veut que notre Général ait été la principale cauſe, par vengeance contre le dernier Empereur Amang-kourat, ſur qui il rejettoit l'aſſaſſinat du Sr. Tak ſon Beau frère. Quoiqu'il en ſoit, ſuivons-en les événemens, dont le récit a déja été conduit juſqu'à la ſeconde Campagne, qui s'ouvrit cette année.

Ouverture d'une ſeconde Campagne.

LE Sieur Herman de Wilde, chargé du Commandement de l'Armée, partit, le 4 Juillet, pour Samarang, accompagné du Prince de Madura ſon Lieutenant Général, & de *Tſjakra Ningrat*. Il avoit ſous ſes ordres 6 à 7000 Javanois, non compris d'autres Indiens, 7 à 8000 Européens, auxquels ſe joignit une belle Troupe de Madurois, que l'on attendoit depuis ſix ſemaines. L'Armée ne s'ébranla qu'après l'arrivée du nouvel Empereur. De Wilde comptoit fort ſur la défection de *Djaja de Ningrat*, Général de Depati Anom, qui en effet vint le trouver, & lui livra *Koudapajong*, *Tontan* & *Salatiga*, trois Poſtes de réſiſtance. L'Ennemi, dont les forces montoient à environ 30,000 hommes, occupoit en demi-lune une Montagne vis-à-vis d'un Paggar, ou petit Fort, & s'étendoit ſur un terrein à la diſtance de deux miles. Quoiqu'il manquât de Canon, & n'eût que quelques Baſſes, il auroit pû ſans peine, à la faveur d'une poſition ſi avantageuſe, repouſſer l'Armée de la Compagnie; mais dès qu'il vit le Capitaine Knol

Défection du Général de Depati Anom.

Forces de l'Ennemi.

Sa fuite.

VAN HOORN. 1705.

approcher de la Montagne, il prit la fuite avec beaucoup de précipitation du côté de Carta Soura, où Depati Anom étoit resté. On poursuivit les Fuyards jusqu'à près de trois miles de-là, & l'on entendit 9 coups de Canon, qui étoient le signal donné au Pangoran de se retirer de la Ville. Plusieurs Grands vinrent se soumettre au nouvel Empereur. Il reçut d'eux le serment de fidélité ; mais il fit étrangler ou poignarda plutôt, de sa propre main, comme on le croit, l'un de ses sept Fils, pour avoir servi sous les Drapeaux de Depati Anom. Ensuite l'Armée entra dans Carta Soura, tandis que le feu en consumoit le Palais & les environs. On trouva dans cette Capitale 4 à 500 belles Piéces d'Artillerie sans affuts, outre une grande quantité de munitions de guerre.

L'Empereur punit de mort un de ses Fils.

Il est proclamé par le Prince de Madura.

INCONTINENT le Prince de Madura proclama solemnellement Pougar Empereur de Java, suivant la volonté du Commandant en Chef, le Couronnement n'ayant pû avoir lieu, parceque la Couronne étoit entre les mains de Depati Anom. Avant de prendre congé de l'Empereur, de Wilde conclut avec lui le 5 Octobre, un nouveau Traité, par lequel, en renouvellant les anciennes Alliances, ce Prince cédoit en propriété à la Compagnie tous les Pays situés à l'Occident des Rivières & des Montagnes depuis l'embouchure du *Donan*, & le long de ce Fleuve à l'Occident jusqu'à *Passarouwan*, où commence le Lac, suivant, au Nord, jusqu'à l'embouchure du *Tsiboram*; à l'Orient & au Nord d'un Marais inaccessible jusqu'à *Tsisatia* près du Village *Madura*; depuis là au Nord-Est par-delà les Montagnes de *Dailour* jusqu'au Mont *Soumana* ou *Soubang*; en outre au Midi & à l'Orient du Mont *Bonkokom* jusqu'auprès du Fleuve *Lassari*, y compris le District de *Gabang*. Il renonçoit aux Provinces de *Sammanap* & de *Pamacassam*, dans l'Isle de Madura, les laissant sous la protection de la Compagnie ; confirmoit la donation de *Samarang* avec ses dépendances ; y ajoutoit *Torrabaja*, *Gamoula*, & tous les Villages qui y appartiennent, à condition que les revenus des Douanes, établies en ces endroits, resteroient affectés à l'Empire. En révanche la Compagnie s'obligeoit de restituer à l'Empereur 60 Villages des Territoires de Samarang & de *Caligrave*, tenant quitte ce Prince de toute Dette, nommément d'une somme de plusieurs tonnes d'or, qu'elle avoit à prétendre, soit de lui ou de la Couronne. Enfin l'Empereur reconnoissoit les Princes de Cheribon & leurs Etats pour indépendans.

Nouveau Traité entre l'Empereur & la Compagnie.

Départ du Sr. de Wilde.

APRÈS la conclusion de ce Traité, de Wilde reprit le chemin de Batavia, où il arriva en 5 jours, n'ayant employé qu'environ 4 mois à cette Expédition.

Retraite de Depati Anom.

CEPENDANT le Pangoran Depati Anom s'étoit retiré auprès de Sourapati, dans le dessein de se renforcer avec lui de l'un ou de l'autre côté, & de tâcher, sinon de débusquer son Rival du Trône de ses Ayeux, du moins d'empêcher qu'il n'en jouït tranquillement.

1706.

Arrivée des Chefs de l'Armée à Samarang.

LE Sieur Govert *Knol* fut nommé cette année Général en Chef de l'Armée, & eut pour second le Sieur *Van Bergen*, ci-devant Capitaine à Bantam. Ils arrivèrent le 4 Août à Samarang. Les Troupes, qu'ils trouvèrent assemblées le 23, étoient au nombre d'environ 30,000 hommes, dont seulement la moitié équippés à la Guerre. Elles ne se mirent en marche

que

que le 9 Septembre. Dès le 3 du mois le Prince de Sourabaja, qui ne marqua dans la ſuite que trop d'attachement pour Sourapati, avoit donné avis que le Capitaine *de Roode* s'étoit emparé du Pays de *Cadouwang*, & que quatre des plus notables de ce Diſtrict avoient mis bas les armes après la mort de leur Chef. Il ajoutoit que le Pangoran Depati Anom, ayant reçu les Lettres ſécrettes qui lui avoient été adreſſées, de la part de la Régence, avoit répondu qu'il ne croyoit point avoir offenſé la Compagnie; que ſon intention n'étoit pas de rien entreprendre contre elle, mais que ſi elle lui faiſoit violence, il ſauroit lui réſiſter. Quelques jours après, le Pangoran envoya dire par un de ſes Gens qu'il n'étoit point éloigné d'un accommodement, pourvû que la Compagnie voulût le rétablir ſur le Trône de ſon Père, & lui en donner des aſſûrances munies de ſon Sceau; mais qu'avant tout il en feroit part à Sourapati ſon Allié & l'appui de ſa juſte Cauſe, d'autant plus qu'il lui avoit promis de ne rien conclure ſans ſon conſentement.

VAN HOORN. 1706.

Avis que leur donne le Prince de Sourabaja.

Celui qu'ils reçoivent de Depati Anom.

On jetta, à 4 miles de *Panunggongan*, 5 ponts ſur la Rivière. Quoique l'Ennemi y eût élevé un Fort de 9 pieds de haut & de difficile accès par des abattis, il fut emporté, ſans autre perte qu'une dixaine de Madurois & de Javanois, outre 50 à 60 bleſſés. Il en couta à l'Ennemi pluſieurs Officiers de marque.

Fort pris ſur l'Ennemi.

L'Armée n'étoit plus qu'à environ deux miles de *Bangel*, lorſqu'un Corps de quelques mille hommes, que l'on avoit envoyé viſiter les chemins & éclaircir un Bois pour le paſſage de l'Armée ſur deux Colonnes, fut ſurpris & mis en déroute. Le Sieur *de Bevere* fut chargé d'y conduire un renfort de 4 Compagnies Hollandoiſes & de 15 autres de Troupes nationales, avec défenſe expreſſe de ſortir du Bois & de tomber ſur l'Ennemi; mais, emporté par ſon ardeur, l'Officier s'avança à un mile & demi au-delà du Bois & s'engagea dans un malheureux Combat, qui eût entrainé la deſtruction de l'Armée, ſi le Général Knol ne l'avoit prévenue avec autant de ſageſſe que de promptitude. De Bevere ne manqua point de prétextes pour excuſer ſa diſgrace, qu'il imputa en partie à la mauvaiſe conduite des Javanois; mais il avoit contre lui les régles de la Guerre, qui enjoignent l'obéiſſance aux ordres du Général. On comptoit que dans cette Action, où il étoit le double plus fort que l'Ennemi, il avoit perdu 138 hommes, parmi leſquels 3 Enſeignes & 6 Sergens Hollandois, quelques Lieutenans & Enſeignes nationaux. Sourapati, qui avoit commandé en cette occaſion, eut 4 Demangs avec 150 Soldats tués, & 50 bleſſés.

Echec d'un Détachement de l'Armée.

Faute du Sieur de Bevere.

Perte de part & d'autre.

Tandis que l'Armée ſe préparoit à marcher en avant, le Capitaine de Roode manda que ceux de *Pranagara* & de pluſieurs Villages, ainſi que le *Mangkonagara* d'une Communauté dans la Principauté de *Madion*, avec tout le Pays, étoient venus ſe ſoumettre.

Progrès du Capitaine de Roode.

Sourapati s'étoit porté à Bangel & l'avoit fortifiée à la hâte. On éleva quelques Ouvrages à la portée du Canon de la Place, & vers la moitié de cette diſtance on conſtruiſit 5 Redoutes, afin d'attaquer à la fois l'Ennemi par autant d'endroits différens. L'aſſaut fut donné à la Place le 16 Octobre à 6 heures & demie du matin. Elle ne tint que juſqu'à 9 heures, malgré l'épaiſſeur & la hauteur de ſes Boulevards, qui avoient près d'un demi

Approches de Bangel.

Priſe d'aſſaut.

VAN HOORN. 1706. demi mile d'étenduë. Le Capitaine de Bevere y grimpa le premier; & quoiqu'il en fût dangereuſement culbuté par un coup de pique, qu'il reçut au nœud de ſon écharpe, il remonta la brêche, y planta ſon Etendard, & effaça, par ce trait de bravoure, la honte qu'il s'étoit attirée le mois précédent.

Bravoure du Capitaine de Bevere.

Sourapati, bleſſé d'un éclat de grenade, ſe fit porter ſur un brancard à *Randa Tellou*, d'où ayant été tranſporté contre ſon gré à Paſſarouwan, il y mourut de ſa bleſſure trois ſemaines après. La perte des Aſſiégeans ſe réduiſit à 4 ou 500 hommes, la plûpart Madurois & Soldats du Capitaine Vander Horſt, qui, ayant été repouſſés juſqu'à trois fois, revinrent à la charge, tuèrent à l'Ennemi 50 des ſiens, entre autres quatre principaux Officiers, & en bleſſèrent un grand nombre. Le Prince de Sourabaja ne fut que ſimple Spectateur, & prétexta n'avoir eu aucun ordre du Général de faire agir ſes Troupes. On négligea de profiter de la conſternation, & l'on donna à l'Ennemi le tems de ſe remettre & de ſe fortifier à Paſſarouwan, dont on auroit pû s'emparer facilement du jour au lendemain. Bien plus, le Conſeil de Guerre crut avoir aſſez fait juſques-là; il trouva bon d'abandonner toutes les Places conquiſes, & réſolut de mettre les Troupes en Quartiers d'Hyver à l'abri des incommodités de l'Arrière-ſaiſon. En conſéquence l'Armée s'achemina vers Sourabaja; ce que la Régence prit en fort mauvaiſe part. Elle en écrivit au Général Knol, & lui demanda „ ce „ qu'il avoit fait de ſon épée pour abandonner des Poſtes qu'on avoit ſubjugués avec tant de peine, & à quelle fin on s'étoit empreſſé à annoncer par des réjouiſſances publiques les ſuccès des armes de la Compagnie"? En effet, cet abandon releva tellement le courage abattu de l'Ennemi, qu'il ôſa dans la ſuite ſe préſenter vis-à-vis de Sourabaja, & que pour ſe garantir de ſes inſultes, il fallut placer du Canon ſur une éminence voiſine, & établir des Gardes dans les déhors.

Mort de Sourapati. Perte des Aſſiégeans.

Conduite du Prince de Sourabaja.

Imprudente déciſion du Conſeil de Guerre.

Lettre de la Régence au Sieur Knol.

Audace de l'Ennemi.

EN ſe retirant de Bangel, où l'on trouva une grande abondance de vivres, l'Ennemi mit le feu à *Calianjer*, Village maritime & le plus commerçant qu'eût Sourapati. Le Transfuge *Nalladika* brula 60 autres Villages dans les environs de Sourabaja, & la Ville de *Greſſic*, dont il étoit ci-devant Temangon, fut preſque entièrement réduite en cendres.

Ses incendies.

AINSI finit la Campagne ſans autre avantage que celui de s'être défait de Sourapati, & de n'avoir plus à combattre que le Pangoran Depati Anom, qui, après avoir vendu tous ſes Bijoux à ſon Défenſeur, erroit çà & là abandonné de la plûpart de ſes Généraux, ayant à peine dequoi ſoutenir ſon état & entretenir ſa ſuite, dont il retranchoit journellement une partie.

Fin de la Campagne.

1707. AU mois de Juin 1707, de Wilde alla prendre, à Samarang, le Commandement du gros de l'Armée. Sur l'avis qu'il étoit en chemin pour Carta Soura, le Souſouhounan y envoya ſes deux Fils, & s'y rendit lui-même pour le complimenter ſur ſon heureuſe arrivée. On leur amena le fameux Vagabond *Perwata-Sari*, qui fut publiquement maſſacré de 23 coups de poignard. Les Capitaines Beilwits & de Roode quittèrent leur poſition ſur la Rivière *Solo*, & ſuivirent l'Armée dans ſa marche par le Pays de *Jagaraga* vers la Principauté de Madion. De Wilde & le Général Knol chargèrent le premier de ſe porter à *Tandourang*, Fort de la Compagnie, avec ſa Bri-

Le Sieur de Wilde va à l'Armée.

Punition d'un Vagabond.

Fort démoli.

gade

gade composée d'Européens & de Nationaux; de démolir ce Fort & de déloger l'Ennemi d'un autre qu'il occupoit sur les frontières du *Cadouwang* & de *Paranaga*. Beilwits l'emporta d'assaut, & n'eut que deux hommes de tués & 6 de blessés. La prise de ce Poste, à l'entrée d'un défilé fort étroit entre les Montagnes de Java, ouvrit à l'Armée le passage par la Province de Paranaga dans la Principauté de Madion, & facilita la jonction des Troupes avec la grande Armée, qui eut lieu au mois d'Août. VAN HOORN. 1707. Autre Fort emporté. Jonction des Troupes.

On passa la Rivière de Cadiri sur un Pont, & l'on ne rencontra aucun ennemi jusqu'à la hauteur de *Cacappar*, où le Général Knol fit prendre les devants à l'Enseigne *Herri* avec un Détachement, pour savoir s'il y avoit de l'eau de source; mais l'Ennemi, qui s'étoit retranché aux environs de la Montagne, les enveloppa si brusquement, que l'Enseigne y perdit la vie, outre un Sergent, un Caporal & 6 Soldats. Détachement surpris par l'Ennemi.

Par la réunion du Prince de Sourabaja, du Panombahan de Madura, des Capitaines Sergeant & Vander Horst, l'Armée se trouva forte de 60,000 hommes, y compris les *Batoos* ou Goujats. On résolut de forcer l'Ennemi dans ses Retranchemens, qui empêchoient l'entrée du Pays de Pananggongan, ainsi que l'accès à Bangel & à Passarouwan. Ils consistoient en un Mur de pierre, & le Poste étoit d'ailleurs si fortifié par la nature, que 10,000 hommes pouvoient en repousser 50,000; joint à cela la bravoure & l'expérience de deux Chefs, les Ingabeis *Loor* & *Kidol*. Malgré ces difficultés, Knol persista dans le dessein de risquer l'attaque à quelque prix que ce fût. Elle se fit dès le même jour avec tant de conduite de la part des Officiers, d'intrépidité du côté des Soldats, & sur-tout des Madurois; mais en même-tems avec tant de danger & de peine, qu'à la fin le succès couronna les travaux. L'Armée rentra tout de suite dans les beaux & fertiles Pays de Pananggongan, de Derma & de Bangel, que l'on avoit imprudemment abandonnés l'année précédente. On envoya construire un Fort sur la rive du Calianjer, auquel on employa 2000 Javanois. Force de l'Armée. Celle des Retranchemens de l'Ennemi. Succès de l'attaque & ses suites. Fort construit.

Il y avoit précisément un an que le Capitaine de Bevere s'étoit fait battre; on prit de si bonnes précautions contre un nouvel événement, que l'Ennemi fut chassé de son Poste à coups de Canon. Ayant reparu en force dans le Champ de *Singirie*, il entama les Madurois, que le Capitaine Bintang avec sa Brigade couvroit à l'Aîle gauche. Ceux-ci soutinrent courageusement le premier choc, mais accablés par le nombre, ils lâchèrent pied & donnèrent occasion à l'Ennemi d'enfoncer la Brigade, qui perdit un Lieutenant & 15 hommes. Le Capitaine de Roode la dégagea avec la sienne, & cette débandade rendit l'affaire si sérieuse, que sans quelques Matelots, qui avoient la direction de l'Artillerie, & qui la firent jouer, sans en avoir l'ordre, toute l'Armée eût été en risque d'être taillée en pièces. Elle essuya une seconde attaque à la proximité de Passarouwan, où Depati Anom fondit sur elle avec ses deux Généraux & les fils de Sourapati, mais que 37 à 38 Baliens & deux Officiers, qui tenoient du côté de la Mer chacun un Poste de 60 hommes, attaquèrent à leur tour & L'Ennemi est chassé de Bangel. Combat à Singirie. Danger de l'Armée, & sa victoire.

VAN HOORN. 1707.

poussèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture. Le Prince de Sourabaja, dont l'amitié pour Sourapati s'étoit manifestée en diverses occasions, se distingua fort dans celle-ci, non par zèle pour les intérêts de la Compagnie, mais par ressentiment de ce que les fils du Rebelle avoient brûlé ses Villages & enlevé ses Bufles. Au reste cette défaite obligea la race de Sourapati de s'enfuir dans les Montagnes de *Malang*, & la priva à jamais de toutes ses usurpations, dont elle jouissoit depuis 20 ans, nommément de 21 Districts depuis les confins de Java & de Demon jusqu'à Sourabaja, de toutes les Terres au Midi du même côté, & de l'autre jusqu'à Cadiri, ainsi que du titre de *Radin Aria Wiranagara*, le plus respectable après celui de Prince du Sang.

Valeur du Prince de Sourabaja, & pourquoi.

Fuite de la race de Sourapati, dépouillée de ses usurpations.

Têtes apportées aux Généraux.

On apporta aux Sieurs de Wilde & Knol, à leur entrée dans Passarouwan, les têtes de l'Ingabei Loor, de *Kiay Maas* & de 10 ou 12 autres Personnages du premier ordre. Quant à la perte des vaincus, elle dut avoir été très considérable, eu égard à la prodigieuse quantité d'oreilles que l'on exposoit de jour à autre dans la Ville. Quantité de Grands & autres Adhérens du Pangoran Depati Anom revinrent des Montagnes implorer la clémence de la Compagnie. On rasa le Temple de Sourapati, on exhuma son cadavre, & on en brula les ossemens avec ceux de plusieurs autres, dont les cendres furent jettées au vent. *Sederma*, Prince de Sammanap, qui avoit favorisé l'Ennemi, n'en porta pas loin l'impunité. Il fut poignardé à Sammanap en plein Conseil par ordre de la Regence. L'Ingabei de *Torrebay*, autre Perfide, évita le même sort, en prenant la fuite.

Traitement fait au corps de Sourapati, & au Prince de Sammanap.

Retour du Sr. de Wilde à Batavia & sa mort, favorable au Sr. de Bevere.

Dès que la répartition des Troupes en Quartiers d'Hyver fut réglée, de Wilde retourna à Batavia, où il mourut peu de jours après son arrivée; heureusement pour le Sieur de Bevere, qui, malgré les Piéces qu'il y avoit déja produites pour se justifier de l'affaire de Derma en 1706, auroit eu en sa personne un Antagoniste aussi rigide que le Sieur Knol étoit résolu de lui faire expier sa contravention aux ordres du Commandant en Chef de l'Armée. La mort enleva encore cette année *Sedjena Poura*, Prince de Japara, & le vieux Panombahan de Madura, auquel succeda *Souria Nagara*, préferablement au Fils aîné, que l'on sçut engager par des promesses à se désister de sa prétension.

1708.

Ouverture de la 5me Campagne sous le Sieur Knol.

COMME l'Empire de Java ne pouvoit espérer d'être tranquille aussi longtems que le Pangoran Depati Anom en envieroit la possession, la Régence envoya le Sieur Knol vers les Montagnes de Malang, avec ordre de se saisir de la personne de ce Prince s'il étoit possible, & avec plein-pouvoir de traiter avec lui, au cas qu'il voulût se soumettre. Depati Anom n'étoit déja que trop las de lutter contre sa mauvaise fortune; il dépêcha au Général, qui étoit arrivé à Sourabaja, des Ambassadeurs pour lui offrir sa soumission. Sur ce que le Sieur Knol, faisant mystere de ses ordres, dit qu'il n'en avoit point par écrit d'accepter l'offre, les sentimens furent partagés dans le Conseil. Les uns croyoient qu'il ne falloit pas aller si vîte en besogne dans une affaire de si grande importance; les autres soutenoient qu'il étoit nécessaire de la finir sans délai; & ceux, qui portoient leur

Depati Anom lui offre de se soumettre.

Différens sentimens dans le Conseil.

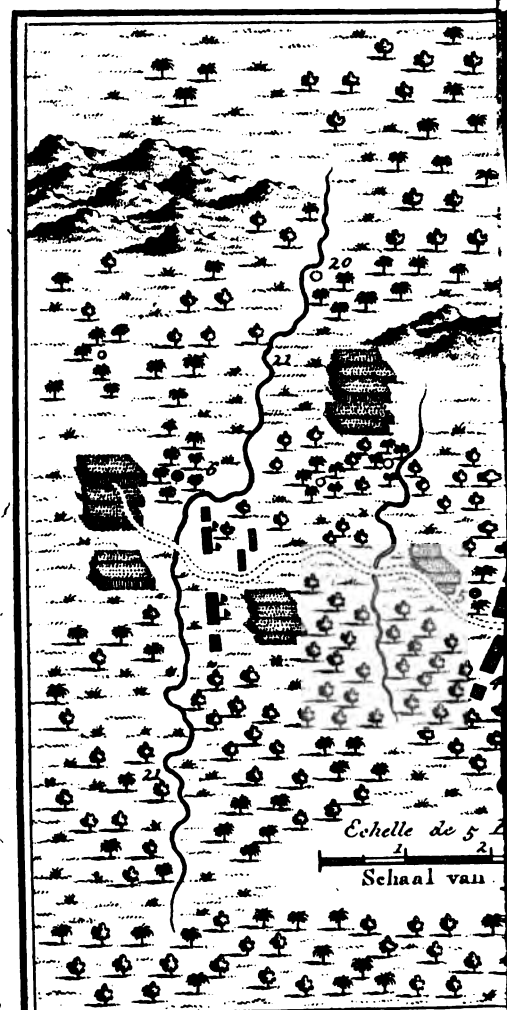

PLAN de l'EXPÉDITION de
AFTEKENING der EXPEDITI

Dessiné

1. *Le 17. Juillet, on marcha au* [Den 17 July gemarcheert in't] *Campement de Packal.*
2. *Le* [Den] *18. à* [te] *Dellée.*
3. *Le* [Den] *19. à* [te] *Mantok.*
4. *Ici vers le Midi on fit halte, & environ 1. heure, on se remit en marche.* Hier tegen de Middag halte gehouden, en omtrent 1. Uur weder op de Mars begeeven.
5. *Le* [Den] *20. à* [tot] *Benteng.*
6. *Le* [Den] *21* *Le 27. au m* *décampâmes* *Depati Ano* Den 27.'s Mo met Pangeri Anom opg
7. *Environ les soir, nous a* *Campem.t d* *repartîmes a* Omtrent 5. den Avond, in het Cam met den opgebrook

leur vûe plus loin, jugeoient qu'il ſeroit injuſte de ne point tenir ce que l'on auroit promis à ce Prince en plein Conſeil; qu'on n'étoit pas même autoriſé à lui faire une pareille promeſſe, & qu'ils ne vouloient y avoir aucune part. Knol, ayant écouté ces différens avis, ſe contenta de dire que l'on iroit recevoir le Pangoran le 17 Juillet, & tout le Conſeil s'en rapporta à ſa déciſion. Au tems fixé il partit avec 2 Capitaines & une Eſcorte de 990 hommes, & rencontra le 21 à *Landean*, ſur les frontieres de Sourabaja & de Djapan, Depati Anom, qui lui dit que s'il n'eût été averti, par de bons amis dans l'Armée de la Compagnie, qu'on lui caſſeroit le cou lorſqu'il ſe ſeroit rendu à elle, il y avoit long-tems qu'il en auroit fait le pas.

VAN HOORN. 1708.

Knol va trouver le Prince.

Knol, ayant amené le Prince à Sourabaja, l'introduiſit dans le Conſeil, & lui préſenta ſes Lettres de grace, par leſquelles non-ſeulement on lui promettoit l'entière abſolution du paſſé, mais encore une pleine liberté comme à un Prince du Sang, avec pouvoir de gouverner une portion de Pays ſous l'autorité ſouveraine de la Compagnie. Perſuadé de l'accompliſſement de ces promeſſes, Depati Anom s'embarqua le 24 Août pour Batavia avec ſes trois Fils, ſes Femmes, ſes Concubines & ſa ſuite.

Il l'amene à Sourabaja & lui remet des Lettres de grace.

Deux jours après, le Sieur Knol ſe mit en marche vers les Montagnes de Malang, & vint d'autant plus facilement à bout d'exterminer la plus grande partie des autres Ennemis de la Compagnie, que différemment à ce qui s'étoit pratiqué juſqu'alors, le butin étoit pour le Soldat, ſans en excepter les Eſclaves.

Ses ſuccès contre les Rebelles.

Cependant l'infidèle & ambitieux Prince de Sourabaja fut créé Surintendant de toutes les Provinces maritimes de l'Empire de Java en conſidération des marques de bravoure, qu'il avoit données l'année derniere au Combat de Singirie. Ce Poſte le rendit plus altier & plus inhumain, que jamais. Une femme Japonoiſe, dont il avoit fait aſſaſſiner l'oncle ſans ſujet & malgré les ſervices qu'il en avoit reçus, déclara au Sieur Knol qu'elle avoit porté & reporté pluſieurs de ſes Lettres à Sourapati, qui l'avoit chargée de lui remettre de ſa part un Criſſe à poignée d'or. Knol en informa l'Empereur, & lui conſeilla de tuer au plutôt une vipere qu'il nourriſſoit dans ſon ſein. Ce méchant homme avoit un puiſſant Parti, poſſédoit de vaſtes Domaines, & pouvoit en trois fois 24 heures armer 60,000 hommes. L'Empereur heſita ſur la propoſition, & n'y conſentit que par les menaces qu'il ſeroit abandonné de la Compagnie. Il prit l'occaſion d'un Combat de Tygres, auquel il invita tous les Princes & les Grands de l'Etat, & lorſqu'il fut fini, le Prince de Sourabaja, averti que l'Empereur avoit à lui parler d'affaires d'importance, paſſa juſqu'à la troiſième porte du Palais, où, ne pouvant plus ni avancer, ni reculer, il fut poignardé à la ſourdine. Ses deux freres, qui l'avoient accompagné au divertiſſement & qui l'attendoient à la premiere porte, ſe doutèrent de ce qui étoit arrivé, & comme ils eurent ordre de ſe préſenter devant l'Empereur, ils demandèrent grace à genoux. *Jangrana*, l'aîné des deux, eut le Gouvernement de Sourabaja, non en qualité d'*Adepati*, mais comme *Pouspadina*, ou l'un des Chefs ordinaires de Java. Revenons à Depati Anom.

Emploi dont eſt revêtu le Prince de Sourabaja.

Accuſé d'aſſaſſinat & de trahiſon.

Il eſt poignardé.

Un de ſes Freres le remplace.

VAN HOORN. 1708.

Arrivée de Depati Anom à Batavia.

Propos que lui tient sa Belle-Mere.

APRÈS 12 jours de trajet, il arriva à la Rade de Batavia, sans être salué d'un seul coup de Canon. Sa Belle-Mere, Princesse fort spirituelle, & dont les cheveux étoient blanchis par l'âge, affligée d'une réception si seche, lui parla en ces termes: „ Mon Fils, ne vous l'ai-je pas dit, que „ vous eussiez mieux fait de disputer en courageux Empereur, jusqu'à la „ derniere goute de votre sang, le droit que Dieu, votre Pere & tous les „ Conseillers de la Cour vous avoient donné, & de mourir plutôt avec „ gloire les armes à la main qu'avec mépris comme un vil Esclave, „ tel que vous allez devenir, maintenant que vous vous êtes laissé prendre „ au piége. Vous voyez déja un commencement de ce que je vous ai „ prédit; ce n'est que le prélude de ce que vous avez encore à attendre". Le Prince la consola, en lui donnant de meilleures espérances, quoiqu'il n'eût guères lieu d'en avoir lui-même.

Sa réception.

DEPATI ANOM fut reçu à bord par le Sieur Vander Horst, Introducteur des Ambassadeurs & des Grands de Java, ainsi que par le Sieur *Heirmans*, qui le conduisirent au Château. Il refusa jusqu'à trois fois de remettre à l'Introducteur son Crisse, qu'il garda au côté, jusqu'à ce qu'étant entré dans la Salle de l'Assemblée, il le quitta, ôta de sa tête la Couronne, posa l'un & l'autre avec son Sceptre aux pieds du Gouverneur Général, & tint ce Discours à l'Assemblée. „ Je suis, non seulement par le „ droit de ma naissance, que je tiens de Dieu, mais aussi par la volonté „ de mon Pere de benite mémoire, & en vertu de la déclaration qu'il fit „ publiquement en présence de tous les Membres de son Conseil, peu de „ tems avant sa mort, je suis celui qui fus proposé & choisi pour son Suc- „ cesseur; choix que les Conseillers de l'Empire ont unanimément confirmé „ du sceau de leur approbation.

Son Discours à l'Assemblée.

„ MAINTENANT je ne sache point avoir jamais offensé la Compagnie, „ ou vous, Messieurs, en quoi que ce soit, ni porté préjudice à vos in- „ térêts. Aussi ne saurois-je me figurer les raisons pourquoi vous m'avez „ si durement persécuté, moi qui suis l'Héritier légitime de l'Empire & „ un fidèle Allié, jusqu'à me dépouiller de ma Couronne, me priver de mon „ Trône, & en disposer en faveur d'un autre, qui n'y a pas la moindre om- „ bre de droit.

„ MAIS, que dirai-je de plus? L'affaire est faite, il n'y a plus de re- „ tour. Je me contente seulement de vous prier, que conformément à vos „ promesses & suivant la teneur de ces Lettres de grace, dont je vous „ fais, Messieurs, des remercimens, il vous plaise me donner ma liberté „ comme à un Prince du Sang, & une portion de Pays que je gouverne „ en Prince libre, & indépendant de l'Empereur, mais soûmis à votre au- „ torité, & dont les Revenus puissent suffire pour ma subsistance & celle „ de ma Famille, selon mon état. J'ôse vous promettre, Messieurs, que „ je perdrai à jamais le souvenir de mon Empire, & que la tranquillité „ sera mon unique objet. Au reste ce sont-là les conditions stipulées en- „ tre moi & ceux de vos sujets qui en ont eu le pouvoir, & sous lesquelles „ je me suis rendu à eux".

Sa méfiance à l'égard du Sieur Vander Horst.

LE Sieur Vander Horst ayant voulu interprêter ce Discours, Depati Anom s'y opposa plusieurs fois avec beaucoup de vivacité, de crainte que le

le connoiſſant pour ſon mortel ennemi, il n'en tordît le ſens à ſon desavantage. Enfin le Gouverneur Général desavoua, au nom de l'Aſſemblée, les promeſſes contenuës dans les Lettres de grace, comme hazardées par le Sieur Knol & ſon Conſeil, & dit ſimplement au Prince, qu'il ſeroit déliberé ſur ſes demandes. En même-tems il lui rendit ſon Criſſe, ſon Sceptre & ſa Couronne, en ajoutant qu'il pouvoit les garder auſſi long-tems qu'il ſe comporteroit en fidéle ſujet de la Compagnie. Depati Anom fut reconduit à ſon logement au Château, non pour lui faire honneur, mais pour être ſûr de ſa perſonne. Quoiqu'ainſi gardé à vûe & ſans autre accès que des Sieurs Vander Horſt, Heirmans & Garſin, il trouva moyen d'envoyer Copie de ſes Lettres de grace & un détail de ſon état actuel au Roi de Bantam ſon proche Parent. Celui-ci prit la choſe ſur un ſi haut ton, que le Gouverneur Général même ſe vit obligé d'entreprendre le voyage de Bantam pour l'adoucir.

VAN HOORN. 1708.

On desavoue ce qui lui a été promis.

Il en informe le Roi de Bantam.

ENVIRON un mois après l'arrivée du Prince à Batavia, la Régencé conclut de l'embarquer pour Ceylan, où on lui aſſigna ſa réſidence à Point-de-Gale, une Garde d'un Enſeigne, d'un Sergent & de 24 Soldats, une penſion de 250 écus par mois, outre le riz & autres proviſions néceſſaires, tant pour ſa ſubſiſtance que pour celle de ſes trois Fils, de 19 femmes & de 52 hommes de ſa ſuite. C'eſt dans ce lieu qu'il a fini ſes malheureux jours.

Il eſt envoyé à Ceylan.

* * * * *

L'HEUREUSE iſſuë de cette Guerre en juſtifia peut-être les motifs, qui, dans la balance de l'équité, ont toujours paru ceder à des raiſons d'Etat impénétrables pour le vulgaire. Quelques-uns prétendent que Mrs. les Dix-ſept en furent extrêmement mécontens, tandis que d'autres ſoutiennent qu'ils n'ont jamais expliqué leurs ſentimens à cet égard, ce que nous laiſſerons à ſa place. On ne manqua cependant pas d'attribuër à cette cauſe le rappel du Général Van Hoorn, & Valentyn, indécis ſur ce point, panche plus à croire que ce fut au ſujet de ſa ſeconde alliance avec le Directeur général, ce qui ne lui paroit pas ſans vraiſemblance. En effet, quand même l'on auroit desapprouvé la Guerre dans ſon origine, ſon ſuccès ne permettoit plus d'en faire un crime à ceux qui l'avoient entrepriſe. D'ailleurs, ſi la Compagnie croyoit avoir lieu de s'en plaindre, il lui eut été facile de donner ſes ordres en conſéquence. A l'égard du rappel de Van Hoorn, Valentyn poſe en fait qu'il ne s'y attendoit pas, & que ce fut à regret, ſur un ſecond Reſcript de Mrs. les Dix-ſept, qu'il ſe vit obligé, le 30 Octobre 1709, de réſigner ſa Place au Sr. Van Riebeek ſon Beau-Pere, & il allégue, en faveur de ſon opinion, les Maiſons que le premier faiſoit alors bâtir ſur la grande Rivière; mais voici ce que nos Mémoires, tirés des Papiers de la Compagnie, portent, en propres termes; „ que ſur ſes inſtances très ſérieuſes, & ſouvent réïterées, ſa démiſſion lui fut accordée, au mois de Mars 1708, de la façon la plus „ honorable, & qu'on nomma en même-tems le premier Conſeiller & „ Directeur général, Abraham Van Riebeek, pour remplir ſa Place; mais „ que

1709.

Réflexion ſur les motifs de la Guerre de Java.

Rappel du Sr. Van Hoorn, & examen de ſa cauſe.

VAN HOORN. 1709.

„ que le Sr. Van Hoorn, au lieu de s'en demettre d'abord après la ré-
„ ception de cet ordre, ayant differé à le faire juſqu'à ſon départ en
„ Automne 1709, Mrs. les Dix-ſept prirent la choſe en fort mauvaiſe
„ part, & écrivirent, au mois de Novembre de la même année, à la Ré-
„ gence de Batavia, que ſi, contre toute attente, il n'avoit pas encore
„ réſigné, à l'arrivée de ce ſecond ordre, il eut à le faire immédiate-
Son retour en Europe. „ ment, & à revenir par la première occaſion, & qu'en 1710, il ramena
„ heureuſement la Flotte de retour des Indes, dont il fut remercié & gra-
„ tifié d'une Médaille avec une Chaine d'Or, de la valeur de 1500 flo-
„ rins". Le Sr. Van Hoorn ayant prévenu ce ſecond ordre, il s'enſuit qu'on ne peut point le citer à ſon préjudice, & le Préſent qu'il reçut acheve de mettre ſa réputation à couvert de tout blâme. Van Hoorn s'acheta une belle Maiſon à Amſterdam; mais il n'y vécût pas long-tems,
Sa mort. étant mort le 21 Février 1711. On l'enſevelit, ſans la moindre pompe funebre, le ſoir à la lueur de quelques lanternes, dans un Tombeau qu'il s'étoit choiſi lui-même quinze jours ou trois ſemaines auparavant.

Circonſtances touchant ſa Famille. SA Veuve ſe remaria l'année ſuivante avec Mr. Corneille *Bors van Waveren* &c. Echevin & Conſeiller de la Ville d'Amſterdam, & l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales.

LA Fille unique qu'il avoit eu de ſon premier lit, épouſa, après la mort de ſon Père, Mr. Jean *Trip*, Sécretaire de la Ville d'Amſterdam, & Fils du Bourguemaître de ce nom. Elle convola en ſecondes noces avec Mr. Lubbert Adolphe *Tork*, Seigneur de *Roozendaal*, &c. Conſeiller au College d'Amirauté à Amſterdam, de la part de la Province de Gueldre.

Ses richeſſes immenſes. ON ne croit pas que jamais Gouverneur Général des Indes fut ſi opulent que l'étoit le Sr. Van Hoorn, à qui les Papiers publics donnoient 100 Tonnes d'Or, & Valentyn dit qu'il n'a trouvé perſonne aux Indes qui oſât évaluër, ou qui ſçut à quoi ſe montoient ſes Richeſſes. Mais, vanités des vanités! s'il eut le tems d'amaſſer des Biens, il ne l'eut pas d'en jouïr, & l'on peut dire qu'il paſſa preſque toute ſa vie dans un brillant eſclavage.

XVIII. ABRAHAM

XVIII. ABRAHAM VAN RIEBEEK, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit Africain de naiſſance. Il reçut le jour le 18 Octobre 1653, au Cap de Bonne Eſpérance, où ſon Père ſe trouvoit alors à la tête de la nouvelle Colonie, qu'il avoit formée. Dans ſa jeuneſſe il fut envoyé en Hollande, & y étudia le Droit avec beaucoup de ſuccès. A l'âge de 23 ans, en 1676, il partit pour la Chambre d'Enckhuyſen, à bord du Vaiſſeau la *Liberté*, en qualité de Sous-Commis, arriva l'année ſuivante à Batavia, où il épouſa bien-tôt Mlle. Eliſabeth *Van Boſten*, & fut admis le 2 Août 1678 comme Membre ſurnumeraire dans le Conſeil de Juſtice. En 1684, le Gouverneur Camphuis lui confera le Poſte de Sécretaire intime de la Régence, qu'il remplit avec beaucoup de reputation, juſqu'en 1690, lorſqu'il fut fait Conſeiller extraordinaire, & en 1693, Conſeiller ordinaire des Indes. Quoiqu'élevé, dès le 7 Juin 1703, à la Dignité de Directeur général, ce ne fut pourtant que le 31 Janvier 1704, que le Sr. Van Hoorn s'en dépouilla entièrement pour revêtir celle de Gouverneur général, dans laquelle le Sr. Van Riebeek ſon Beau-père lui ſucceda encore le 30 Octobre 1709, ainſi que nous l'avons amplement rapporté ſous les deux Articles précédens.

Vie d'Abraham Van Riebeek, XVIII. Gouverneur Général des Indes.

1709.

Né en Afrique il fait ſes études en Hollande.

Emplois qu'il occupe aux Indes.

SA Régence ne fut pas heureuſe, ni marquée d'événemens fort intéreſſans. L'Iſle de Java venoit d'être pacifiée, mais celle de Celebes ne tarda pas de redevenir le théâtre à de nouvelles Guerres inteſtines entre ſes Princes.

1710.

Affaires de Macaſſar ſous ſon Gouvernement.

POUR ſe former une idée nette de ces différends, il eſt néceſſaire de remonter à leur origine. Le Roi de Boni avoit trois Fils, *Sampowali*, *Arou Parang* & *Arou Manpou*. Il étoit convenu avec le Roi de Goa ſon Beau-père, que Sampowali l'aîné lui ſuccéderoit après ſon décès. Arou Parang s'étoit marié avec la Fille de *Dain Mangimba*, Général en Chef des Boniens; de ſorte que ſa poſtérité, n'étant point iſſuë du Sang Royal, n'avoit aucun

Brouillerie entre les Rois de Boni & de Goa.

VAN RIEBEEK. 1710.

cun Droit au Trône, à moins qu'il n'eût d'autres Enfans avec quelque Princeſſe. Il en prit une de Boni à ſon choix & au gré de ſon Père; mais qu'il quitta au bout de trois jours, au lieu de neuf, ſuivant les Loix du Pays, probablement à la ſuggeſtion de Mangimba. Ils s'enfuirent tous les deux; le Prince à la Cour de Goa; le Général dans les Montagnes de Mandar. Le Roi de Boni, en colere contre ſon Fils, requit le Roi de Goa de le lui renvoyer. Celui-ci répondit qu'il n'avoit pû refuſer azyle à un Prince qui lui appartenoit de ſi près, & s'excuſa de le lui livrer dans l'excès de ſon emportement. En même-tems il fit conſulter le Gouverneur de Macaſſar, qui, d'accord avec ſon Conſeil, lui conſeilla de remettre le Prince entre ſes mains, & s'offrit de travailler à ſa réconciliation.

Mort du dernier.

Dans l'intervalle le Roi de Goa vint à mourir. Les Grands délibérèrent s'ils nommeroient Arou Parang pour lui ſucceder préferablement à Sampowali, qui avoit moins de vivacité & d'eſprit. Crain Bontoſongo, homme d'un grand âge & conſommé dans les affaires, appuya le droit de l'Aîné & inſiſta fortement ſur la dernière volonté du feu Roi. En conſéquence Sampowali fut élevé au Trône de Goa, mais contre l'uſage qui demandoit l'approbation de tous les Rois de Celebes, Alliés de la Compagnie, & de deux Commiſſaires du Gouverneur, & de ſon Conſeil comme repréſentant la Compagnie. D'un autre côté le Roi de Boni ſe plaignit de cette Cour, & s'emporta en plein Conſeil contre la violence qu'elle lui faiſoit au ſujet de ſon ſecond Fils Arou Parang. Il demanda l'aſſiſtance des Alliés, à quoi l'on conſentit, pourvû qu'il ne moleſtât ou n'offenſât pas les Rois qui auroient reçu les deux Fugitifs.

Son Fils aîné lui ſuccéde.

La Guerre ſe déclare.

Ce fut-là le ſignal d'une Guerre ouverte entre les Rois de Boni & de Goa. La Compagnie prit le parti du premier, lui fournit 3 Compagnies, chacune de 48 hommes, commandées par le Capitaine *Steenbergen*, avec un train d'Artillerie & des munitions de bouche. L'Armée s'étant raſſemblée à *Jongay*, qui étoit le Rendez-vous général, ſe mit en marche vers Goa. On la comptoit forte d'environ 6,000 Combattans, par conſéquent fort ſupérieure à celle de l'Ennemi; mais dont les Troupes étoient mieux armées. A peine en vinrent-elles aux mains, que les Boniens tournèrent le dos. Auſſi-tôt le Capitaine Hollandois tâcha de rallier les Fuyards, & lorſqu'il ſe préparoit à repouſſer l'Ennemi, il apperçut le Roi de Boni dangereuſement bleſſé, qui le pria de voler au ſecours de celui de *Loubou*, auquel il devoit ſa vie, & qu'il voyoit alors en riſque de perdre la ſienne. En effet, elle ne dépendoit que d'un moment de plus de la durée du Combat. Déja ſon Etendart, le Tambour d'Etat & autres ornemens de la Royauté, avoient été abandonnés dans la fuite au pouvoir de l'Ennemi. Il dit au Capitaine Steenbergen que ſon ſecours lui étoit inutile après que ſes gens s'enfuïoient comme des lâches, & laiſſoient derrière eux juſqu'à leur Artillerie; tellement qu'il fallut quitter le Champ de Bataille & rentrer dans le Camp, tandis qu'à l'aſpect des Troupes de la Compagnie, ceux de Goa prenoient le parti de ſe retirer. Outre le Roi de Boni, bleſſé de deux balles à la jambe, le Prince Manpou, le plus jeune de ſes Fils, reçut un coup de feu au ventre. Le Colonel *Arou Palenna* eut

Fuite des Boniens.

Leur Roi eſt bleſſé.

Perte de part & d'autre.

eu la tête coupée, & *Arou Gourou Tojoumat*, l'un d'entre les principaux Loubounois, fut tué avec beaucoup d'autres, dont on évaluoit le nombre à cent hommes, ſans le reſte des bleſſés. Quant à la perte de l'Ennemi, on n'en put rien ſavoir de poſitif, ſinon que le Prince Arou Parang avoit eu une bleſſure à la jambe, & que le fils de Crain *Bontemenompo* étoit parmi les morts. VAN RIEBEEK. 1710.

Le Roi de Boni, hors d'état de commander l'Armée, en donna la conduite au Roi de Loubou, lui adjoignit celui de *Tanetta* & *Arou Belo;* mais à condition qu'ils n'entreprendroient rien qu'avec l'avis du Capitaine Hollandois. Il ſe tint, au Quartier général, un Conſeil de Guerre, auquel il fut appellé. On y réſolut que pour faire les approches de Goa avec plus de ſûreté, on éleveroit des Redoutes & des épaulemens à meſure que l'on avanceroit chemin. L'Ennemi en conſtruiſit de ſon côté; ce qui donna lieu à diſputer le terrain, tantôt dans l'un, & tantôt dans l'autre endroit, avec plus ou moins d'avantage ou de perte de part & d'autre. Dans un ſecond Combat le Roi de Goa, qui s'étoit trop expoſé, eut le même ſort que le Roi de Boni avoit eu dans le premier. Il fut vigoureuſement repouſſé, bleſſé de trois balles & obligé de ſe retirer dans ſa Capitale, en laiſſant ſur la place onze de ſes principaux Chefs, dont les têtes furent apportées au Quartier général des Alliés. A l'arrivée de deux Ambaſſadeurs qu'il y dépêcha, on convint d'écrire à ce Prince, à ſon premier Miniſtre & aux autres Grands de ſa Cour, une Lettre, par laquelle les Alliés les requéroient amiablement, au nom de la Régence, de remettre entre les mains du Roi de Boni le Prince ſon Fils, en les aſſûrant qu'alors la Guerre ſeroit finie. Ils ajoutoient qu'un acquieſcement à cette demande ſatisferoit beaucoup la Compagnie, au lieu que par leur refus ils ſeroient cauſe de l'effuſion ultérieure du ſang innocent qu'il leur étoit ſi facile d'épargner, & dont les Alliés proteſtoient qu'ils ne vouloient être nullement reſponſables: qu'au reſte ils pouvoient compter que loin de ſe rebuter de leur obſtination, on redoubleroit de force & de vigueur. Cette propoſition, tout à la fois amiable & menaçante, n'attira que du mépris & des excuſes ſur l'inflexibilité d'Arou Parang, qui ne vouloit abſolument point entendre aux raiſons du premier Miniſtre, ni aux perſuaſions des Grands du Royaume. On recommença les opérations, & il fut réſolu de forcer l'Ennemi dans ſes Retranchemens. Après deux ſorties infructueuſes, il abandonna celui vis-à-vis la Porte de *Maraſſa*, au moment qu'il étoit menacé d'un aſſaut général. On le délogea de quelques Poſtes au-delà de la Rivière, & les Maroſiens parvinrent à s'établir ſi près de la Ville de Goa, qu'ils pouvoient facilement y jetter des grenades.

Le Roi de Loubou commande en Chef.

Celui de Goa eſt bleſſé à ſon tour.

Tentative inutile des Alliés pour un accommodement.

Leurs ſuccès.

Dans cette extrémité le Roi de Goa envoya des Ambaſſadeurs demander une ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle ils s'expliqueroient ſur la réſolution finale de la Cour. On ne leur accorda qu'un ſeul jour de répit, & on les congédia ſans autre eſpérance d'accommodement, ſinon de ſe conformer à la volonté de la Régence. Quelques jours ſe paſſèrent en négociations pour la ſûreté d'Arou. Il exigeoit l'envoi d'une troupe de ſoldats qui l'eſcortaſſent, lui, ſa Femme & ſes Enfans, juſqu'au Fort Rotterdam, & que les Alliés occupaſſent Theyn & Goa, tant pour éviter

Suſpenſion d'armes.

VAN RIEBEEK. 1710. les embarras que pour le raſſûrer contre ſes craintes. Le Gouverneur *Van Tholl* lui ayant promis ce qu'il ſouhaitoit, & voulant être obéi ſans délai, enfin ce Prince, eſcorté par 36 Européens, un Sergent & deux Caporaux, vint avec une ſuite d'environ 1600 perſonnes au Fort, ſe rendre ſous la Sauvegarde de la Compagnie. On y renouvella les Alliances avec ſon Frere le Roi de Goa, qui l'avoit accompagné. Pour lui, il fut détenu comme priſonnier juſqu'au 23 Août 1713, qu'ennuyé de ce genre de vie, il ſe ſauva de la Forteresſe, dans le deſſein d'entreprendre une nouvelle Guerre contre le Roi ſon Pere.

Arou Parang ſe rend, ſous la Sauvegarde de la Compagnie.

Sa détention & ſon évaſion.

1711. La Régence ayant répeté une quarantaine d'Inſulaires de Saleyer, qui s'étoient refugiés auprès du Roi de Boni, ce Prince les renvoya au Gouverneur. Lorſqu'ils furent arrivés au Fort le Capitaine Steenbergen leur demanda à chacun leurs Criſſes. Soit qu'ils ignoraſſent que ce fût l'uſage de les livrer en pareille occaſion, ou qu'ils craigniſſent quelque mauvais traitement, ils ſe mirent à crier *Amoc*, ou *tuë*, *tuë*, & ſe jetterent à main armée ſur tous ceux qui étoient préſens, bleſſerent le Capitaine d'un coup de Criſſe dont il mourut trois jours après, & faillirent de tuer le Gouverneur même. On aſſomma la plûpart de ces Fugitifs à coups de croſſe de fuſil, & on ſe ſaiſit du reſte, non ſans qu'il en eût couté la vie à 7 ou 8 Européens.

Fugitifs de Saleyer renvoyés à la Compagnie.

Maſſacre, à quelle occaſion.

1712. Les Grands de Goa démirent leur Roi & ſubſtituerent à ſa place celui de Tello, ſans qu'ils en euſſent d'autre droit que leur bon plaiſir, & quoi qu'ils fuſſent bien moins encore autoriſés à exercer ces actes de Souveraineté ſans l'approbation de la Compagnie, à laquelle ils n'avoient pas même donné un avis préalable de leur réſolution.

Les Grands de Goa dépoſent leur Roi.

1713. Il y eut quelque tumulte, occaſionné par le Roi de Tambora, ce Meurtrier de la Reine de Dompo, qu'il avoit poignardée en l'abſence du Prince ſon Epoux, dont il reſpiroit la mort; aſſaſſinat au ſujet duquel le Roi de Bima, injuſtement accuſé, fut banni en 1691. Quoique le vrai Coupable, reconnu pour tel, & en punition de la hardieſſe qu'il avoit eue alors de s'attaquer aux Troupes de la Compagnie avec 2,000 hommes, eût ſouffert un empriſonnement de pluſieurs années au Cap, & qu'il dût ſon élargiſſement aux ſoins du Sieur Van Hoorn; néanmoins l'envie de s'aggrandir ne lui permit pas d'être tranquille. Au contraire, étant venu du Cap à Batavia, il y intrigua par lettres, & excita à Bima, par de ſourdes pratiques, une émeute, qui, loin de le mettre en poſſeſſion de ce Royaume, de celui de Dompo, & de toute l'Iſle de Sumbawa, comme il l'avoit eſpéré autrefois & l'eſpéroit encore, ne ſervit qu'à le faire reconduire dans ſa Priſon au Cap de Bonne-Eſpérance.

Emeute à Bima excitée par le Roi de Tambora.

Il eſt renvoyé en priſon au Cap.

Aux Moluques, il s'étoit auſſi élevé de nouveaux différends entre Tolucco Roi de Ternate, & *Garcea Haſſanodin*, Roi de Tidore, qui venoit de ſucceder à ſon Pere & d'hériter de ſa haine implacable contre le premier, lequel, pour lui donner à ſon tour de l'embarras, s'aviſa de s'approprier un petit chemin dans l'Iſle de Gilolo, qui de tout tems avoit été commun aux Sujets reſpectifs. Il y poſta une Garde avec ordre d'empêcher les autres d'y paſſer; de ſorte qu'ils étoient ſouvent obligés de faire un détour de 20 journées de chemin.

Nouveau différend entre les Rois de Tidore & de Ternate.

DANS

Dans la vûe de prévenir de fâcheuſes ſuites, le Gouverneur *Peterſom*, qui avoit intention de faire du chemin un paſſage public, le demanda pour la Compagnie, avec d'autant plus de raiſon, que tout le Pays lui appartenoit, & que Tolucco n'y exerçoit d'autre autorité que par ſa faveur. Il lui dit auſſi de retirer ſa Garde; mais le Prince refuſa hautement l'un & l'autre, tellement que le Gouverneur ſe vit obligé d'en écrire ſérieuſement à la Régence, qui fit embarquer quelques Troupes avec autant de munitions & d'attirails de guerre qu'elle crut néceſſaire pour dompter l'opiniâtreté du Roi. Dès que ce ſecours fut arrivé, le Gouverneur & le premier Commis ſe rendirent au Palais & demanderent amiablement à Tolucco, s'il vouloit céder le chemin d'un Pays qu'il ne gouvernoit que par conceſſion, ou que l'on employeroit des moyens pour l'y contraindre, en ajoutant qu'ils avoient ordre de lui retirer les 6,400 Ecus d'Appointemens annuels. Il fut moins interdit de ce meſſage, qu'intimidé des préparatifs de guerre; mais le ſort du Juge ſuprême du Pays, ſon principal & inflexible Inſtigateur, que l'on arrêta, & relegua à Banda, le rendit ſi docile, qu'il abandonna le chemin de *Dadingo* à la Compagnie. Elle y fit conſtruire un Fort, qui fut garni de 12 Piéces de Canon & gardé par 15 hommes.

Van Rizberg. 1713.

Refus qu'il fait au Gouverneur.

La Compagnie s'en approprie l'objet.

A Amboine, la mort avoit enlevé, en 1709, le fameux Haſſan Souleyman, le plus riche, le plus ſpirituël & le plus dangereux de tous les Maures de la Côte de Hitou, qu'il gouvernoit à ſa fantaiſie. Malgré ſes fréquentes conſpirations en faveur du dernier Roi de Ternate, malgré tant de prévarications qui lui avoient merité la mort plus d'une fois, la Compagnie le favoriſa toujours, & lui accorda des diſtinctions, dont on ne pouvoit qu'être ſcandaliſé à bien des égards. Mais les raiſons d'Etat ne s'accordent ſouvent guères avec les ſentimens des Particuliers. Cependant, la Politique du Conſeil de Batavia ne lui permit pas de mettre le Neveu de Souleyman à ſa place, qui fut donnée à un autre.

Mort de Haſſan Souleyman à Amboine.

Nous quittons ces deux Gouvernemens & celui de Banda, qui n'offrent plus que des événemens fort ordinaires, pour revenir à l'Iſle de Java, où il ſe préparoit de nouveaux troubles, qui éclatérent quelques années après.

En 1712, la Régence reçut deux Ambaſſadeurs du Souſouhounan, dont la miſſion regardoit principalement deux Articles, qui étoient, 1°. de ſavoir ſi la Compagnie approuveroit, que le Prince héréditaire ſuccedât au Trône après le decès de l'Empereur ſon Pere, âgé pour lors de 60 ans, & au cas que ce fût le ſentiment de la Compagnie, de prendre, à cet égard, une ferme réſolution, afin de prévenir les difficultés qui pouvoient naître dans la ſuite, à l'occaſion de ſon avénement à l'Empire, dont le Roi de Bantam continuoit par ſes ſoins d'aſſurer la ſucceſſion; 2°. de requerir l'aſſiſtance ultérieure de la Compagnie, ſuppoſé que les bruits de préparatifs de Guerre que faiſoient Jangrana & Wira-Deridja ſon Frere, Princes de Sourabaja, euſſent quelque fondement.

Premiere Ambaſſade de l'Empereur de Java à Batavia.

Cette Ambaſſade fut ſuivie d'une autre qui eut pour objet des affaires d'importance. Le 2 May 1713, la Régence de Batavia nomma des Députés pour aller recevoir & complimenter les Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui apportoient, à la Compagnie, des Préſens conſidérables. Ayant été

Seconde Ambaſſade du même Prince.

VanRiebeek. 1712. Déclaration de la Régence.

admis à l'Audience, le Gouverneur Géneral les pria de rappeller au Sousouhounan le ſouvenir des embarras où la Compagnie s'étoit plongée à ſon occaſion, les riſques qu'elle avoit courus, les ſommes qu'elle avoit dépenſées, les promeſſes qu'il lui avoit faites en conſéquence, & l'obligation où il étoit de les accomplir. Ces Miniſtres furent renvoyés avec un beau Chameau pour Préſent réciproque à leur Maître.

Mouvemens du Pouspadita de Sourabaja & de ſes Alliés.

Cependant le Pouspadita de Sourabaja & ſon Frere continuoient de ſe préparer à la guerre. Ils avoient conclu avec le Prince de Balamboan une Alliance, dans laquelle étoient entrés les fils de Sourapati. Le Pouspadita fut mandé à la Cour, & refuſa de s'y rendre, perſuadé que l'Empereur lui ôteroit la vie comme au Prince ſon Frere aîné. Tandis qu'ils raſſembloient ſecrettement leurs forces du côté de Paſſarouwan, les Baliens étoient en rumeur dans le voiſinage de Demon. On crut que c'étoit par rapport à certains griefs contre le Capitaine *Boreel*, mort en 1710, peu de tems après qu'ayant été chargé de ramener à l'obéiſſance de l'Empereur, ſoit par la douceur ou par la force, ceux de leur Nation dans les environs de Panaroukan, il avoit inveſti leur Village & fait main baſſe ſur eux contre ſa parole pour s'enrichir de leurs dépouilles, nonobſtant qu'ils euſſent mis bas les armes. Une raiſon plus forte engagea les Baliens à ſe réunir à une ou deux portées de Canon de Paſſarouwan, la voici. Le Gouverneur de *Gombong* avoit fait ſignifier à celui de *Winongan* de venir recevoir les ordres de l'Empereur. Arrivé avec une nombreuſe ſuite, on lui dit que le Lieutenant de la Fortereſſe lui remettroit la Lettre du Sousouhounan. Il en conçut du ſoupçon, & rebrouſſa chemin; mais lorſqu'il ſe vit pourſuivi, il battit le Détachement & regagna Gombong. Auſſitôt ceux de Winongan, de Djapa, de Madura & autres s'attrouperent & formerent une Armée qui ſe mit en Campagne. L'Aîle droite en fut défaite. Les deux fils de Sourapati, dont l'un étoit Gendre du Prince de Balamboan, réparerent cette perte par les ſecours qu'ils en obtinrent; de façon que cette Armée s'empara non-ſeulement de Bangel, Calianjer, Gombong & Pananggongan, mais qu'elle reſſerra les Montagnes de Malang au point que la communication de Paſſarouwan fut coupée par terre, & rendue dangereuſe par mer.

Rumeur des Baliens, à quelle occaſion.

Quelques années s'écoulèrent pourtant encore avant que les choſes en vinſſent à une Guerre, dont ces premiers mouvemens devoient être ſuivis; mais nous bornant à en rapporter ici l'origine, voyons ce qui s'étoit paſſé juſqu'à cette époque dans d'autres Quartiers des Indes.

Mort du l'Empereur de Candy & du Grand Mogol.

La mort avoit enlevé, dès 1707, deux puiſſans Monarques, l'un paiſible, l'autre remuant, qui avoient été remplacés par un méchant, & par un bon Prince. C'eſt de l'Empereur de Candy & du Grand Mogol, dont nous voulons parler. Le Fils & Succeſſeur du premier, nommé *Wira Pauccaram Narendra Singa*, âgé alors de 17 ans, étoit d'un caractere féroce & perfide, qui faiſoit craindre, aux Hollandois, de voir un ſecond Raja Singa reſſuſcité en ſa perſonne. Cependant nous ne trouvons rien qui ait vérifié ces inquietudes.

Succeſſeur du premier & ſon caractere.

Succeſſeur du dernier.

Shah *Alem Bhadur*, qui étoit monté ſur le Trône du fameux Eurang-Zeb, ne tenoit auſſi rien du naturel de ſon Pere. La Compagnie réſolut en

en 1710, de lui envoyer une Ambaſſade ſolemnelle. On choiſit, pour la remplir, le Sr. Corneille *Bezuyen*, Directeur à Suratte; mais étant mort dans l'intervalle, la Commiſſion fut donnée, l'année d'après, à ſon Succeſſeur le Sr. *Ketelaer*, qui fut très bien reçu à la Cour du Mogol, & à qui l'on accorda toutes ſes demandes, par la faveur d'une Dame Portugaiſe, nommée *Donna Juliana Dias da Coſta*, Gouvernante du Serrail de l'Empereur; mais le 28 Fevrier 1712, le jour même que l'Ambaſſadeur recevoit les complimens ſur l'heureux ſuccès de ſa Négociation, ce fut le dernier de la vie de ce Prince, qu'on diſoit avoir été poignardé par un de ſes Généraux, qui fut ſur le champ taillé en piéces par les Gardes.

VAN RIEBEEK. 1713.

Ambaſſade qu'on lui envoye de Batavia.

Mort du Grand Mogol.

Donna Juliana ſe hâta de donner part de ce triſte événement à l'Ambaſſadeur, pour qu'il ſe précautionnât contre les violences des Troupes que les quatre Fils du Mogol aſſembloient chacun de ſon côté dans la vûe de s'emparer du Trône de leur Pere. La plupart des Princes & des Grands de l'Empire ſe declarèrent bien pour *Moſoddien*, l'ainé de ces Princes, qui fut auſſi reconnu par ſes deux Freres cadets, mais le ſecond, nommé *Mahmud Azem*, avoit la ſupériorité en Argent & en Troupes.

Troubles à cette occaſion.

Dans cette confuſion générale on ne penſoit guères à l'Ambaſſadeur Hollandois, qui avoit fait murer les portes de ſon Jardin, pour y mettre les effets de la Compagnie, & s'étoit pourvû d'une Garde de 200 hommes du Pays; foible ſecours, qui ne diſſipoit pas ſes inquiétudes continuelles, tandis qu'il perdoit ſon tems & ſon argent ſans ſavoir quel ſeroit le ſuccès de ſes affaires. L'embarras du Sr. Ketelaer augmenta encore par l'ordre qu'il reçut, le 3 de Mars, de l'ainé des Princes, de ſe joindre à lui avec tout ſon monde pour l'aſſiſter contre ſon Frere. L'Ambaſſadeur s'en excuſa poliment ſur ce que la choſe n'étoit pas en ſon pouvoir, & qu'il ſe trouvoit d'ailleurs malade. Ses raiſons furent admiſes, & pour empêcher que les autres Princes ne lui fiſſent la même réquiſition, & ne l'y forçaſſent peut-être, on lui conſeilla de ſe retirer dans la Ville de Lohor, qui s'étoit déclarée pour l'ainé, & où il fit tranſporter dès le même ſoir tous ſes effets.

Embarras & inquietudes de l'Ambr. Hollandois.

Le prix exorbitant qu'il payoit de ce nouveau Logement, l'engagea à retourner, le 2 Avril, dans ſon Jardin hors de la Ville, après que Moſſoddien, Vainqueur de tous ſes Ennemis, ſe fut affermi ſur le Trône. Il en eut Audience le 7 du même mois, & obtint de ce Prince les mêmes avantages que ſon Prédéceſſeur lui avoit accordés. La première Sultane lui fit auſſi l'honneur de paſſer devant ſon Jardin pour voir les Hollandois de ſa ſuite. Elle étoit accompagnée de Donna Juliana, dont la fortune mérite d'être rapportée. Cette Dame, Fille d'un Portugais, Médecin du Prince Shah Alem Bhadur, eut tant de ſoins & tant d'attentions pour ce Prince pendant les neuf années qu'Eurang-Zeb ſon Père le tint en priſon, que depuis qu'il eut recouvré ſa liberté, mais ſur tout après ſon avenement au Trône, il voulut reconnoitre les ſervices importans qu'elle lui avoit rendus. Il l'éleva aux plus grands honneurs, lui aſſigna des appointemens conſidérables, & lui forma une Cour nombreuſe. C'étoit ſon oracle, & l'ame de ſes Conſeils. Officieuſe & deſintéreſſée, elle s'étoit acquis l'amitié

Son Audience & honneurs qu'il reçoit.

Hiſtoire d'une Dame Portugaiſe en cette Cour.

VAN RIEBEEK. 1713.

& l'eſtime de tout le monde. Les Chrêtiens d'Agra la regardoient comme leur Mère. Ce furent eux, qui après la mort de Shah Alem Bhadur, la détournèrent du deſſein qu'elle avoit formé de ſe retirer à Goa, & la perſuadèrent d'accepter les offres du nouvel Empereur Moſoddien, à la Cour duquel elle étoit en credit & en autorité une ſeconde Madame de Maintenon. Les Hollandois partagèrent conſtamment ſa faveur, dont ils ſe promettoient, pour l'avenir, les plus heureux effets, lorſque l'année ſuivante, une nouvelle révolution fit perdre la tête à Moſoddien, & mit *Farochſiter* ſur le Trône des Mogols. Ce dernier avoit enlevé, au Bengale, une ſomme conſidérable du Comptoir de la Compagnie, à qui l'Ambaſſade du Sr. Ketelaer couta d'ailleurs 3 Tonnes d'Or, ſeulement en Préſens, outre les fraix, qu'on faiſoit monter à 30 mille florins; autant d'argent jetté ſans le moindre fruit. Les nouveaux Préſens qu'il fallut faire encore au nouvel Empereur n'en eurent pas davantage. C'eſt tout ce que nous en ſavons.

Nouvelle révolution au Mogol. Pertes de la Compagnie.

Autres revers en Perſe.

En Perſe, la Compagnie ſouffrit cette année 1713, un dommage de 5 Tonnes d'Or par l'imprudence du Directeur Pierre *Macare*, qui s'étant refugié ſous la protection du Sophi, fut reclamé ſans qu'on pût l'obtenir, juſqu'en 1716, que le même Ketelaer, envoyé en Ambaſſade à ce Prince, le diſpoſa à le lui remettre entre les mains. Tranſporté à Batavia, & mis aux fers dans les Priſons de la Compagnie, le Conſeil de Juſtice entama ſon Procès, en conſéquence de divers Ordres de Mrs. les Dix-ſept touchant cette affaire, dont Valentyn a eu de bonnes raiſons de ſupprimer les particularités.

Revolte à Sumatra.

Tous ces revers ne provenoient point de la faute du Gouverneur général; mais ils n'en étoient pas moins fort deſagréables pour Mrs. les Directeurs en Hollande. A cela ſe joignit, en 1713, une Revolte de la part des Habitans de la Côte Occidentale de Sumatra, où l'on fut obligé d'envoyer quelques Troupes. Il y eut auſſi de grandes diſſenſions dans le Gouvernement de Malaca, dont on vit les deux premiers Membres, Mrs. *Six* & *Van Suchtelen*, dépoſés de leurs Emplois & condamnés à des Amendes, par le Conſeil de Juſtice de Batavia, pour cauſe de deſobéiſſance, mais enſuite rétablis en honneur & en dignité par la Régence, au grand étonnement de bien des gens, qui ne comprenoient rien à de ſi étranges procédures, dont chacun expliquoit les motifs à ſa fantaiſie.

Liſte du bagage qu'on accorde au retour en Europe.

Enfin, ce fut la dernière année de la Vie de notre Général, qu'on vit paroitre pour la première fois aux Indes, un Ordre de Mrs. les Dix-ſept, portant *Liſte & Réglement* de ce qu'un chacun, ſuivant ſa qualité, peut prendre à bord du Vaiſſeau à ſon retour en Europe.

Caractère du Sr. Van Riebeek.

On voit, par cet Abregé d'hiſtoire, que le Sr. Van Riebeek n'eut point d'occaſions favorables pour faire montre de ſon grand genie, dont on ne doit pas juger par les fréquentes conteſtations qu'il avoit, tantôt avec le Directeur *Douglas*, tantôt avec l'un ou l'autre Membre du Conſeil ſuprême des Indes, & tantôt avec les Employés ſubalternes. Les Sieurs Van Zwol & Chaſtelein étoient les ſeuls, dans le Conſeil, qui oſaſſent prendre le parti du Directeur, que le Général traitoit ſi mal, en pleine Aſſemblée, qu'il étoit ſouvent obligé d'en tenir le lit quelques ſemaines de ſuite. On par-

parvint cependant, par l'entremiſe de ces deux Conſeillers, à les reconcilier, du moins en aparence; mais ſous la condition, de la part du Gouverneur, que *ce qui étoit écrit, reſteroit écrit*, & ſeroit envoyé en Hollande. Sa langue & ſa plume étoient également redoutables. D'ailleurs honnête-homme, ſpirituël, vigilant & modeſte, le Sr. Van Riebeek n'avoit contre lui que ſon humeur chagrine, qui le rendoit inſupportable à lui-même & aux autres. Son front ne ſe déridoit jamais, & perſonne ne pouvoit ſe vanter de l'avoir vû ſourire. Sa trop grande ſéverité ne ſe laiſſoit point adoucir par les Préſens. Il étoit inacceſſible à la corruption, deſintéreſſé, ſans être généreux, à ſon aiſe, par ſes revenus, mais peu riche de ſes propres fonds. Il avoit une grande paſſion pour les Chevaux, & faiſoit ſouvent des Courſes à une Terre qui lui appartenoit à 7 ou 8 lieues de Batavia, ſuivi ordinairement par une Cavalcade de quelques Femmes eſclaves, aſſiſes ſur des Anes. VANRIEBEEK. 1713.

Ce qu'il fit de principal, pendant ſa Régence, ce fut cinq ou ſix Expéditions, ſur les frontières des Royaumes de Jacatra & de Bantam, ou vers la Mer, au Midi de l'Iſle. Il y fit même faire un Chemin, & bâtir un Village, pour être averti en peu de jours s'il arrivoit des Vaiſſeaux ſur cette Côte. Quelques perſonnes prétendent que ces Expéditions ont été fort avantageuſes pour la Compagnie, à divers égards, d'abord parcequ'on recevoit depuis le *Picol* de ſouffre au prix de trois quarts d'écu, & en ſecond lieu parce qu'on avoit appris à connoitre mieux l'intérieur du Pays, ainſi que ſes frontières; Mais Valentyn met en doute ſi pour cela un Gouverneur général devoit s'abſenter de Batavia ſi long-tems, plutôt que de laiſſer ce ſoin à d'autres, outre que ces Excurſions le fatiguoient beaucoup, & ne ſe faiſoient pas ſans couter la vie à pluſieurs Javanois, obligés de ſuivre à pied le Général & ſes Officiers, qui montoient de bons Chevaux. Ses Expéditions dans le Pays.

Ce fut dans une de ces Expéditions, où l'on eut beaucoup à ſouffrir des chaleurs brûlantes du jour, & d'un froid exceſſif de nuit, que notre Général ſe trouva ſi mal, qu'il ſe vit obligé de ſe faire porter par quelques hommes, ne pouvant plus ſe tenir à cheval, & de revenir à Batavia, où il n'arriva encore que par le plus heureux hazard du monde, ayant été ſéparé de ſa Troupe, & égaré dans des Lieux déſerts, par la faute de ſon Guide. Mais s'il échappa en cette occaſion aux dangers éminens dont ſa vie étoit à chaque inſtant menacée, ce ne fut que pour la terminer au bout de quelques ſemaines dans ſa réſidence, où il mourut, le 17 Novembre 1713, & fut inhumé le 20, avec la pompe accoutumée. Son Epouſe ne lui ſurvêcut que de cinq mois, & ſes Enfans revinrent l'année ſuivante en Hollande. Le Fils acquit le titre de Seigneur de *Bunſchoten*. La Fille cadette s'étoit mariée à Batavia avec le Sr. Gerard *Van Ooſten* ſon Couſin, & Mme. Bors Van Waveren, dont il a été parlé ci-devant, ſe retrouvoit alors veuve pour la troiſieme fois. Sa Maladie. Et ſa Mort. Enfans qu'il laiſſe.

Ajoutons ici, que ſuivant nos Mémoires, le Gouverneur Général Van Riebeek avoit ſollicité, dès l'an 1710, ſa démiſſion, à cauſe de ſa maladie dangereuſe, & que dans la ſuite il renouvella ſes inſtances à cet effet, entr'autres par rapport aux vives diſſenſions qui règnoient entre lui & ſon Conſeil; mais que ſa demande lui fut refuſée chaque fois.

XIX. Christophe

Vie de Chriſtophe Van Zwol, XIX. Gouverneur Général des Indes.

1713.

Ses premiers Emplois.

Paſſe-droit qui lui eſt fait pour le Poſte de Directeur général.

Comment il parvient au Généralat des Indes.

XIX. CHRISTOPHE VAN ZWOL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit d'Amſterdam, d'où il partit, en 1683, à bord du Vaiſſeau la *Demoiſelle Anne*, comme Aſſiſtant, fut fait Teneur de Livres en 1686, Commis & Premier Clerc de la Régence en 1690, Sécretaire intime proviſionnel en 1695, & effectif l'année ſuivante. Il occupa cet Emploi à la parfaite ſatisfaction de ſes Supérieurs juſqu'en 1708, qu'il parvint au grade de Conſeiller extraordinaire, & deux ans après à celui de Conſeiller ordinaire, ſur la nomination de Mrs. les Dix-ſept, en vertu de laquelle il fut admis comme *ſeptième* Conſeiller, contre la coutume. On en a expliqué la cauſe. Au départ du Sr. Van Hoorn, ſon rang de Premier Conſeiller l'appelloit au Poſte de Directeur général; mais les cabales qu'on forma en faveur du Sr. Douglas, firent obtenir, à celui-ci, la préference, quoiqu'il n'égalât pas le premier par ſa capacité, étant d'ailleurs d'une conſtitution peu robuſte. A la mort du Gouverneur Général Van Riebeek, le 17 Novembre 1713, le Sr. Van Zwol, encore Premier Conſeiller, l'emporta à ſon tour ſur le Directeur, par la pluralité des ſuffrages, ayant eû 7 voix, & ſon Compétiteur ſeulement 5. S'il en faut croire Valentyn, pour le compte de qui nous le laiſſons, ce choix occaſionna enſuite beaucoup de débats dans l'Aſſemblée de Mrs. les Dix-ſept, où ceux d'Amſterdam ſe déclaroient pour le Sr. Douglas, & ceux de Zelande pour le Sr. Van Zwol, qui fut à la fin approuvé, & inſtallé en ſa nouvelle Dignité le 18 May 1715.

1715.

Guerre avec le Samorin.

Son occaſion.

LA Guerre qu'on eut cette année avec le Samorin de Calicut ſur la Côte de Malabar, obligea la Régence d'y envoyer, au mois de Septembre, 1573 hommes de Batavia, ſous les ordres de 4 Capitaines & de quelques autres Officiers.

CETTE Guerre avoit été occaſionnée par l'action imprudente autant qu'injuſte du Sr. Barent *Ketel*, Commandant de Malabar, qui, de ſa propre autorité,

autorité, ſans aucun ordre, & contre l'ancien Traité, s'étoit émancipé d'y faire conſtruire un Fort de pierre. Le Samorin le fit prier de le démolir, & ſur ſon refus ce Prince ſe mit en marche pour l'y contraindre. Ketel alla à ſa rencontre; mais fut battu, & perdit 40 hommes. Il ſe retira honteux à Cochin, tandis que le Samorin s'empara du Fort qui n'étoit pas encore achevé, où il tua 30 hommes, & d'une Loge revêtuë de paliſſades, qu'on lui rendit par compoſition. Ketel ayant été mandé l'année ſuivante à Batavia, pour y répondre de ſa conduite, l'on envoya, à ſa place, le Sr. *Hertenberg*, en qualité de Commandant de Malabar, & le Sr. *Bakker*, comme Général, avec le Sergent Major *Bergman* & 1500 hommes de nouvelles Troupes, ſous les ordres de 5 Lieutenans, qui furent avancés au Grade de Capitaines.

VAN ZWOL. 1717.

Le Commandant Ketel eſt battu.

Envoi de nouveaux renforts.

L'ARMÉE, qui étoit forte de 3000 hommes, auxquels s'en joignirent 15000 du Roi de Cochin, attaqua vigoureuſement le Samorin, qui après un combat des plus opiniâtres fut mis en fuite & pourſuivi quelques miles dans les Terres. Ce Prince, qui d'abord n'avoit pas tort, mais qui l'eut enſuite, n'ayant voulu entendre à aucune raiſon, perdit environ 3000 hommes dans cette Guerre, qui n'en couta qu'autour de 200 aux Hollandois.

Défaite du Samorin.

ENFIN le Sr. Bakker fit la Paix avec lui au mois de Janvier 1718, heureuſement pour la Compagnie, qui avoit alors ſur les bras des Ennemis bien plus formidables.

1718.

Paix avec ce Prince.

L'ÉTINCELLE qui couvoit ſous la cendre dans l'Iſle de Java, depuis 1713, avoit allumé le feu d'une nouvelle Guerre contre l'Empereur, & jetté Batavia dans une conſternation d'autant plus grande, qu'elle tiroit tous ſes grains de Java. Les tranſports de riz & d'autres denrées ceſſerent tout d'un coup, & le Gouverneur Général, moins Guerrier que grand Politique, avoit eu depuis quelque tems, comme on vient de le voir, aſſez de beſogne avec la Guerre de Malabar, ſans prendre part à celle de Java, qui étoit encore pire.

Nouvelle Guerre de Java.

DANS ces circonſtances, où le Prince de Madura ſe liguoit ouvertement avec les Princes de Sourabaja & le Prince de Balamboang, dans la vûe de ſe rendre maître de Madura avec l'aſſiſtance de quelques Baliens, la Compagnie ne pouvoit ſe diſpenſer de ſoûtenir ſes Alliés les Princes de Sammanap & de Pamacaſſan. On mit le Sieur *Gobius* à la tête des Troupes, & l'on en embarqua un bon nombre d'autres pour Java, ſous le commandement du Capitaine *Chavonnes*. Le Prince de Madura, ſans attendre le ſecours des Baliens, voulut ſurprendre les deux autres Princes, qui l'obligerent de ſe ſauver dans des Barques de Pêcheurs, avec ſon Fils, ſon Frère, ſes Femmes & ſes Enfans. Chavonnes les reçut à bord de ſon Vaiſſeau, mit le Pere ſous la garde d'une Sentinelle, & le Fils ſous celle de l'Enſeigne *la Roſe*. Le malheur voulut que les deux Princes vainqueurs abordaſſent le Vaiſſeau pour informer le Capitaine du ſuccès du Combat. Auſſi-tôt le Fils, voulant garantir ſa vie, qu'il craignoit de perdre s'ils étoient découverts, bleſſa legèrement de ſon Criſſe l'Enſeigne, dont il fut tué. L'Oncle enfonça ſon Poignard dans le dos de la Sentinelle, & le Pere perça de ſon Epée le Capitaine, qui, malgré ſa bleſſure, lui porta un coup mortel à la poitrine. Ainſi périt Chavonnes, ſans avoir ſçû pourquoi, ni qui étoit

La Compagnie prend la défenſe de deux de ſes Alliés.

Défaite & fuite du Prince de Madura.

VAN ZWOL. 1718.

son Ennemi. On se saisit de l'Oncle, le seul avec l'Enseigne qui avoit échappé au massacre. Il fut livré au Général Gobius, poignardé par ordre du Premier Ministre de la Cour de Java, & sa tête envoyée à l'Empereur avec celles des deux autres Princes.

Succès du Sieur Gobius contre les Rebelles.

LES opérations de la Campagne eurent tout le succès possible. On chassa l'Ennemi de Sourabaja, on abattit son orgueil, mais on ne put vaincre son opiniâtreté, & quoique la Guerre fût autant que finie, l'année suivante fournit à l'esprit de revolte une nouvelle occasion de reprendre les armes. Mais ne passons point les bornes que nous prescrit la Vie courte que nous écrivons.

Grand Commerce des Jonques Chinoises à Batavia.

ON a parlé ci-devant des efforts inutiles que la Compagnie avoit faits, à différentes reprises, jusqu'en 1685, pour établir un Commerce règlé avec la Chine. Depuis ce tems les Jonques de cet Empire y avoient suppléé, en apportant, à Batavia, leurs marchandises, pour lesquelles ils prenoient du poivre & d'autres denrées en échange; de sorte qu'on épargnoit par-là les fraix qu'il auroit fallu faire pour entretenir la Navigation avec les Ports de la Chine, & que la Compagnie y trouvoit encore un avantage très considérable. Mais au mois de Mars 1717, le Conseil de Batavia, ayant jugé à propos de forcer les Chinois à lui livrer leur Thé un tiers au dessous du prix qu'ils en demandoient, sans quoi l'on ne leur permettroit pas de décharger leurs Jonques, on ne les y vit plus revenir, & l'Empereur de la Chine, outré de ce traitement, rappella l'année suivante tous ses Sujets, qui n'étoient pas domiciliés à Batavia, sous peine de faire leurs femmes, leurs enfans & tous leurs parens esclaves. Le dommage, que la privation de ce Commerce lucratif causa à la Compagnie en général, & à Batavia en particulier, étoit immense, & l'on eut toujours à se reprocher le pernicieux effet d'une politique aussi fausse qu'injuste & tyrannique à tous égards.

Violence qui les empêche d'y revenir dans la suite.

Préjudice considérable qu'en souffre la Compagnie.

Autres pertes.

MALGRÉ cette perte, & celle de plusieurs bons Vaisseaux, malgré les dépenses d'une Guerre onereuse sur la Côte de Malabar, & dans l'Isle de Java, on vit cependant les Actions de la Compagnie monter de 10 pour cent, & se soutenir assez avantageusement durant la Régence du Sr. Van Zwol, qui, à ce qu'on assuroit, d'après un des Directeurs, avoit fait gagner, à ses Maîtres, dès la première année, dix millions de plus que le Sr. Van Riebeek, qu'on n'accusa jamais de malversation, mais bien de trop de relâchement dans le Commerce, qu'il n'entendoit aussi pas des mieux.

Avantages que le Sr. Van Zwol procure à ses Maîtres.

Eloge de ce Gouverneur Général.

SON Successeur, sans y être beaucoup plus versé, en avoit pénétré, depuis long-tems, les principaux abus; il usa de douceur & de fermeté pour les corriger, portant par tout un œil attentif, mais circonspect à y appliquer des remedes qui opéroient d'une façon merveilleuse & presque imperceptible. Valentyn raconte comment il s'y prit pour retirer, des mains de six Monopoleurs distingués, le Trafic de l'Amphion à Batavia, dont ils s'étoient emparés, au grand préjudice des Marchands particuliers, ou Bourgeois libres de cette Ville, qu'il protégeoit en toutes occasions.

EN un mot, Van Zwol avoit toutes les bonnes qualités de son Prédécesseur, & n'en avoit point les défauts. Actif, laborieux, & zèlé pour le Service de ses Maitres, il joignoit plus de modération à une candeur égale, qui

qui ne lui permettoit jamais de déguiſer ſes véritables ſentimens. C'eſt ce dont il donna une preuve remarquable, en proteſtant ſeul, dans le Conſeil des Indes, contre la dépoſition du Pangoran Depati Anom, parce qu'il ne vouloit pas participer à une injuſtice ſelon ſon idée. Son deſintéreſſement & ſa fidélité incorruptible parurent aſſez dans la médiocrité de ſes moyens. Ils ſuffiſoient d'ailleurs à ſa façon de vivre toute ſimple & toute unie. On ne lui connoiſſoit de penchant favori que pour le travail, auquel un genie vaſte & une grande facilité à s'exprimer nettement dans ſes Ecrits, le rendoient d'autant plus propre. VAN ZWOL. 1718.

CEPENDANT cette application continuelle ne pouvant, d'un autre côté, que nuire à ſa ſanté, il contracta une maladie qui l'enleva au bout de trois mois, le 12 Novembre de cette année 1718, âgé de 57 à 59 ans. Ses funérailles ſe firent le 26 du même mois, avec la pompe ordinaire. Sa mort.

VALENTYN ne parle de ſa Famille que pour remarquer qu'elle ſe reſſentit par après de la haine ſecrette que le Sr. Van Zwol devoit avoir portée au Sr. Zwaardekroon ſon Succeſſeur, qu'il cherchoit continuellement à employer en qualité de Général, tantôt à Malabar, & tantôt à Java, mais à quoi le dernier ſe refuſoit toujours.

J. V. Schley Del.

Vie de Henry Zwaardekroon XX. Gouverneur Général des Indes.

1718. Ses premiers Emplois.

XX. HENRY ZWAARDEKROON, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif de Rotterdam, partit en 1684, pour les Indes, à bord du Vaiſſeau le *Purmerend*, qui y portoit le Commiſſaire général Adrien Van Rheede, à la ſuite duquel il s'étoit engagé comme *Cadet* (Adelborſt) alors âgé de 23 à 24 ans. En 1686, il fut fait Teneur de Livres, la même année Sous Commis; en 1689, Commis, & en 1694, Premier Commis de Batavia, où ſa figure avantageuſe le faiſoit briller parmi la Jeuneſſe de cette Ville, au point qu'ayant été un jour chargé, de la part d'un des principaux Membres de la Régence, d'aller demander en mariage une jeune Demoiſelle de condition, elle lui dit fort naïvement „ que s'il parloit pour lui-même, elle „ ne feroit pas embarraſſée de lui répondre". Ce petit conte, qui eſt de Valentyn, ne doit rien diminuër de l'idée du mérite réel, qui forma bientôt la fortune de cet aimable jeune Homme. Sur la fin de la même année il fut envoyé, en qualité de Commandant, à Jaffanapatnam, dans l'Iſle de Ceylan, d'où il paſſa, en 1699, comme Directeur, à Suratte. Il y donna des preuves extraordinaires de ſa capacité dans le maniement des affaires du Commerce. A ſon retour à Batavia en 1703, le Gouverneur Van Outhoorn lui confera le Poſte de Sécretaire intime de la Régence, qu'il remplit juſqu'au 4 Août de l'année ſuivante. On a vu de quelle façon il fut alors élevé au Grade de Conſeiller extraordinaire des Indes, tant par le Sr. Van Hoorn, que par Mrs. les Dix-ſept preſqu'en même-tems, ſans quoi ſa promotion auroit pû être ſujette à des difficultés de la part de ces derniers, ainſi que le fût celle de deux autres de ſes Collégues, qu'on a nommés. Ses talens ſe déployèrent encore avec honneur dans le Département qui fut commis à ſes ſoins. Il en reſta chargé juſqu'en 1715, qu'il fut créé Conſeiller ordinaire des Indes.

Comment il parvient au Généralat.

LE lendemain de la mort du Gouverneur Van Zwol, le Conſeil aſſemblé,

blé, ſe trouva fort embarraſſé ſur le choix d'un Succeſſeur, Mr. *Caſteleyn*, le premier en rang, quoique fort capable, ayant d'abord déclaré qu'il ne ſe ſentoit pas les qualités requiſes pour cette Charge. Mr. *de Haan*, qui n'étoit pas moins propre à la remplir, trouva des raiſons d'excuſe dans ſon grand âge, & Mr. Zwaardekroon, plus en état que les deux autres de porter ce fardeau, s'y refuſa juſqu'à trois fois; mais, enfin, il l'accepta, ſur les inſtances réïterées de ſes Collégues; il ne fut cependant confirmé & inſtallé dans les formes qu'en 1720. ZWAARDE-KROON. 1719.

Affaires de Java, & mort du Souſouhounan.

En attendant le Souſouhounan Pakouboana avoit terminé ſa carrière au mois de Fevrier de l'année précedente, âgé de 71 ans, après en avoir régné 16, ſans avoir rien fait de mémorable, quoiqu'il eut preſque toûjours été en Guerre.

Son Fils aîné lui ſuccéde.

Son Fils aîné, *Mangko Nagara*, âgé de 40 ans, lui ſuccéda au Trône, & prit le nom d'*Amangkourat II.*, avec tous les Titres de ſon Pere; mais il n'en jouït pas auſſi tranquillement qu'il ſe l'étoit imaginé. Deux de ſes Freres, ayant d'abord attenté à ſa vie, ſe mirent en état, à l'aide d'un aſſez puiſſant Parti, de lui conteſter ſon droit par la force des armes; de ſorte que la Compagnie ſe trouva enveloppée dans une nouvelle Guerre.

Attentat & entrepriſe de deux de ſes Freres.

1722.

Priſe de neuf Rebelles.

Elle duroit encore, lorſque 9 Rebelles, parmi leſquels deux proches Parens de l'Empereur, lui furent amenés. Après les avoir fait publiquement ranger en ligne & lier côte à côte, il ordonna à ceux de ſes principaux Courtiſans, qui avoient de l'amour pour leur Souverain, de le lui témoigner, en puniſſant ces Perfides. Incontinent quelques Grands ſe jetterent ſur eux, & les poignarderent. Les uns furent inhumés, mais la plûpart laiſſés en proye aux oiſeaux. Le reſte des Rebelles s'étoient retirés dans les Montagnes de Malang, dont ils ravageoient les environs. On fut obligé d'embarquer de nouveaux renforts pour l'Armée, qui avoit aſſez de peine de reprimer ces deſordres. Le Pangoran *Blitar*, l'un des trois Chefs des Rebelles, mourut au mois de Janvier. Les deux autres, ainſi que les Partiſans du Prince de Sourabaja, poignardé en 1708, ſe ſauvèrent dans les Etats du Prince de Balamboang, ſous la protection duquel ils s'étoient mis.

Leur punition.

Retraite du reſte des Rebelles.

Mort d'un de leurs Chefs.

Les Princes Javanois révoltés viennent ſe rendre à Batavia.

Enfin l'année ſuivante les Princes Javanois, qui juſqu'alors avoient fait la Guerre à la Compagnie, ſe rendirent à ſa diſcrétion. Ils arrivérent le 19 Juillet à Batavia avec leurs Femmes & Enfans, au nombre de 44 perſonnes. Le Prince de Carta Soura, ou ſon Frere, & le jeune Fils de l'Empereur occupèrent le logement des Ambaſſadeurs près de la Porte-Neuve. Le Prince de Sourabaja & le fils de Sourapati furent mis dans d'autres appartemens de la Forteresſe, & le Prince héréditaire de Java, qui s'étoit joint aux Rebelles, reſta, juſqu'à nouvel ordre, ſous la garde du Sr. *Dubbeldekop*, Commiſſaire, Commandant & Chef de la Côte Nord-Oueſt de Java. Telle fut la fin de cette fameuſe Guerre, qui avoit couté tant de ſang & tant de Treſors.

Découverte d'une horrible Conſpiration contre cette Ville.

Batavia venoit d'échaper au danger éminent de ſa ruïne totale. Un nommé Pierre *Erberfeld* avoit fait un Complot avec pluſieurs Javanois, & quelques autres Chefs Indiens, pour ſurprendre la Ville, la Citadelle & les Forts, maſſacrer le Gouverneur Général, les Conſeillers, en un mot tous les

ZWAARDE-KROON. 1722. les Chrêtiens qui ſe trouvoient dans l'Iſle. La Conſpiration fut heureuſement découverte à tems. On s'aſſura de la perſonne du Chef, & d'un grand nombre de ſes Complices. Après avoir été pluſieurs fois appliqués à la queſtion, ils avouérent leur crime dans toutes ſes déteſtables circonſtances.

ERBERFELD étoit âgé de 58 à 59 ans, Bourgeois de Batavia, Chrêtien, du moins de nom, & né d'un Pere Européen (*a*), mais d'une Mere Javanoiſe: Outre ce Chef, la Sentence nomme pluſieurs des Conjurés tant Javanois qu'autres Indiens, avec trois de leurs femmes. Suivant leur propre confeſſion, ils étoient convenus; „ Premiérement de maſſacrer les Hollandois & „ autres Européens, & par conſéquent tous les Chrêtiens ſans en épargner „ aucun, dans l'attente qu'après ce coup, les Peuples de l'Iſle de Java, auſſi „ bien que les Etrangers, comme Chinois, Negres, Macaſſars, demeurant „ à Batavia, & dans ſes Environs, ſe joindroient d'abord aux Rebelles, ou „ du moins ſe ſoumettroient à eux, ſans quoi l'on devoit tuër tous ceux „ qui feroient la moindre réſiſtance. Erberfeld, pour donner plus de relief „ à ſon autorité, avoit pris le titre de *Thowang Guſti*, qui ſignifie Grand „ Seigneur ou Premier du Gouvernement, & ſon ſecond, nommé *Catadia*, ſe faiſoit appeller *Reding*, ou Prince. La Conſpiration avoit été „ tramée dans la Maiſon du premier, ſituée hors de la Ville ſur le Chemin „ qui mêne au Fort de Jacatra, & les Conjurés s'étoient auſſi ſouvent aſ„ ſemblés dans une autre Maiſon de plaiſance, qui lui appartenoit, ſur le „ *Sunder*, d'où ils entretenoient correſpondance avec quelques Princes Ma„ hométans, & pluſieurs Chefs Indiens, qu'ils avoient gagnés. Ils étoient „ à quatre chargés d'écrire les Lettres & d'interpreter les Réponſes en au„ tant de langues, tandis que d'autres ſe répandoient dans différens Diſ„ tricts, pour y vendre & diſtribuër des Billets marqués de certains ca„ racteres, qu'ils aſſuroient avoir la vertu de rendre invulnerables ceux „ qui les portoient ſur eux. L'attaque étoit fixée au premier jour de l'an, „ à porte ouvrante, & les Conjurés devoient ſe gliſſer partie dans la Vil„ le, partie dans la Citadelle. Pour prévenir toute diſpute entr'eux, ils „ avoient fait un Réglement, qui aſſignoit à chacun ſon titre & ſes fonc„ tions. Le Chef régneroit dans la Ville & la Citadelle, & ſon Lieute„ nant ſur le Plat-Pays juſqu'aux Montagnes. Les autres, en qualité de „ *Pangorans*, de *Mantris*, & de *Tommagons*, formeroient leurs Conſeils, „ ou commanderoient les Troupes. Ils avoient eu la précaution de s'aſſu„ rer des moyens pour être ſoutenus par un Corps de 17 mille hommes, „ tirés de différens endroits aux environs de Batavia, & diviſés en plu„ ſieurs Détachemens, dont chacun, au premier ſignal, devoit ſe mettre „ en mouvement vers l'endroit qui lui ſeroit indiqué pour s'emparer à la „ fois de toutes les portes, & empêcher que perſonne ne pût ſe ſauver de „ leurs mains. Tout ce projet avoit été entièrement arrêté trois jours a„ vant qu'il dût s'exécuter, & les meſures étoient ſi bien priſes, que le „ ſuccès paroiſſoit immanquable".

Sentence des Criminels.

IL

(*a*) Ce Pere, natif de la Weſtphalie, mort Conſeiller & Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie Bourgeoiſe de la Ville, lui avoit laiſſé de grands biens.

Il y avoit deux ans, que Catadia ſollicitoit Erberfeld à entrer dans cet horrible complot. La Sentence de ces deux malheureux portoit; „ qu'ils „ ſeroient étendus & liés chacun ſur une croix, où ils auroient la main „ droite coupée, & ſeroient tenaillés aux bras, aux jambes, & aux mam- „ melles, de façon que les tenailles ardentes en emporteroient des mor- „ ceaux de chair; qu'ils auroient enſuite le ventre ouvert du bas en haut, le „ cœur arraché & jetté au viſage, la tête tranchée & miſe ſur un poteau, „ le corps écartelé & ſes parties expoſées hors de la Ville pour ſervir de „ pature aux Oiſeaux". ZWAARDE KROON. 1722. Leur Supplice.

Quatre autres Criminels étoient condamnés à ſubir le même ſupplice, à l'exception que leurs corps ne ſeroient pas écartelés, mais qu'ils demeureroient vivans ſur la rouë. Dix devoient être rompus ſans recevoir le coup de grace, & les trois femmes étranglées. Cette Sentence, prononcée le 8 d'Avril 1722, fut exécutée le 22 du même mois. Les 14 Criminels, qui avoient été expoſés encore en vie, étoient tous morts avant les 6 heures du ſoir, Le Dimanche 24 on rendit à Dieu des Actions de graces publiques pour la découverte de cette horrible Conſpiration.

Dans la ſuite on ſaiſit encore une trentaine des Complices, qui furent tous mis à mort les uns après les autres. La Maiſon, où demeuroit ordinairement Pierre Erberfeld, fut abbatuë & raſée juſqu'aux fondemens. A ſa place on érigea une colomne d'ignominie, dont le chapiteau étoit ſurmonté d'une tête de mort, & au devant de cette colomne on liſoit, en 5 différentes Langues, l'Inſcription ſuivante. *Ici a été autrefois le Domicile de l'execrable Traitre Pierre Erberfeld, ſur laquelle place il ne ſera jamais bâti juſqu'à la fin des ſiécles. Batavia le 22 Avril 1722.* Autres Complices arrêtés depuis. Monument d'ignominie.

On ne ſait pas préciſément par qui cette trahiſon fut découverte. Les uns diſent que ce fut par un Eſclave, d'autres par une femme, & d'autres enfin, par quelques-uns des Conjurés mêmes. Quoiqu'il en ſoit, il y a apparence que le Gouverneur général en fut informé par le Roi de Bantam, puiſqu'Erberfeld, en écrivant à ce Prince pour lui faire confidence de ſon projet, ajouta, qu'après qu'il ſe ſeroit emparé de Batavia, & qu'il y auroit mis fin à la Domination des Chrêtiens, il iroit combattre l'Empereur de Java. Ainſi le Roi de Bantam, qui commençoit à craindre pour lui-même, crut, dit-on, ne pouvoir mieux faire, pour prévenir ſes attentats audacieux, que de le dénoncer à la Compagnie. On ignore par qui le Complot fut découvert.

Cette année on vit arriver, ſur la Côte de Java, deux des trois Vaiſſeaux que la Compagnie des Indes Occidentales avoit envoyés l'année précédente, ſous le Commandement de l'Amiral Jacob *Roggeveen*, pour „ faire la découverte des Terres inconnuës ſituées dans la Mer du Sud „ à l'Oueſt de l'Amérique". C'eſt ainſi que s'exprime le Journal de cette fameuſe Expédition, dont nous avons eu l'Original en Manuſcrit entre les mains. Comme il eſt aſſez conforme à la Relation qui en a été publiée en François (*b*), on renvoye le Lecteur à celle-ci, notre plan n'embraſſant point les Obſervations Marines, qui pourroient rendre l'autre infiniment plus recommandable aux Navigateurs. Cependant on remarque- Expédition du Sr. Roggeveen aux Terres Auſtrales, pour la Comp. d'Occident.

(*a*) *Hiſtoire de l'Expédition de trois Vaiſſeaux.* La Haye 1739.

ZWAARDEKROON. 1722.

quera, pour concilier les récits, que deux des Vaiſſeaux, qui paſſèrent par le Détroit de le Maire, le troiſième ayant pris par celui de Magellan, ne s'éleverent pas à une plus grande hauteur que celle de 60 degrés 44 min. de Latitude Auſtrale. L'*Iſle de Paques*, dont ils firent la découverte, git par les 27 d. 4 m. de Lat. Merid., & par les 265 d. 42 m. de Longitude; mais on ne parle pas de *Geans*, que d'autres prétendent y avoir été vûs. Comme cette Iſle eſt la ſeule que Roggeveen eut trouvée, dans une diſtance de 658 lieues à l'Oueſt de *Kopayapo*, il en conclut que *Davids*, *Dampier* & *Waffer* ont inventé à plaiſir tout ce qu'ils ont écrit d'une Côte de la Terre Auſtrale inconnuë, que le premier ſe vantoit fauſſement d'avoir découverte. L'Amiral ne traite guères mieux l'Auteur de la Relation du Capitaine *Schouten*, dont il avoit vainement voulu ſuivre la route, ſans pouvoir la reconnoitre; ce qui fut cauſe de la perte d'un de ſes Navires. Enfin, ayant terminé cette longue Courſe à Batavia, il eut le chagrin de voir confiſquer les deux autres par la Régence, en vertu du privilège excluſif de la Compagnie Orientale. Cependant celle d'Occident gagna dans la ſuite ſon Procès, & les Etats Généraux condamnèrent la première à la dédommager, puiſqu'il étoit manifeſte que les Vaiſſeaux de la dernière n'avoient exercé aucun Commerce dans les Indes.

Remarques ſur cette route.

Confiſcation des deux Vaiſſeaux à Batavia.

Procès à cette occaſion.

Si cette jalouſie étoit ſi grande entre des Compatriotes, on peut juger de celle que cauſoit la nouvelle Compagnie, qui venoit d'être érigée à Oſtende. Les Ecrits qui parurent alors pour & contre en ſont autant de monumens. Les Hollandois ſoutenoient que l'établiſſement de cette Compagnie étoit oppoſé au 5e. Article du Traité de Munſter, & que les Peuples de la Flandre Autrichienne ne pouvoient faire aucun Commerce aux Indes. Bientôt les Anglois prirent part à la querelle. La Guerre alloit éclater entre les deux partis, quand on convint, par la médiation de la Cour de France, de régler les intérêts de l'un & de l'autre dans un Congrès, qui devoit ſe tenir à Aix la Chapelle. Peu de tems après, cette diſpoſition fut changée à la requiſition du Roi de France, qui avoit nommé M. le Cardinal de Fleury pour y aſſiſter. Ainſi on choiſit un endroit plus à portée de la Cour, d'où S. Em. ne pouvoit s'abſenter long-tems. Cambray fut propoſé & accepté. Déja les Miniſtres étrangers y avoient loué des Hôtels, quand on remontra encore que cette Ville étoit trop éloignée de Paris. Un Voyage, que le Roi devoit faire à Compiegne, détermina les Plénipotentiaires pour Soiſſons. On y debattit les raiſons de part & d'autre; mais rien ne fut décidé dans ce Congrès; & l'on en demeura aux Articles préliminaires, ſuivant leſquels les Cours intéreſſées étoient convenuës que les privileges de la Compagnie d'Oſtende ſeroient *ſuſpendus pour ſept ans*, à condition que les Vaiſſeaux qu'elle avoit envoyés aux Indes avant la ſignature des Préliminaires, reviendroient librement en Europe, mais qu'elle n'y en expédieroit plus.

Erection d'une nouvelle Comp. Orient. à Oſtende.

Négociations à ce ſujet.

Son privilége eſt ſuſpendu pour ſept ans.

Dans le cours de l'année 1720, la Compagnie Hollandoiſe avoit reçu une Flotte extraordinaire de 26 Vaiſſeaux des Indes richement chargés; mais les retours de l'année ſuivante furent encore bien plus conſidérables. Ils compoſoient le nombre de 33 Navires, dont la Charge avoit couté d'Achat 98 Tonnes d'Or, 33169 fl. 17: Six de ces Vaiſſeaux, qui arrivèrent les

Grands retours des Indes en Hollande.

les premiers dans les Ports de la Republique n'avoient mis que 7 mois & ſix jours à faire le Voyage. ZWAARDE-KROON.

1723.

Comme dans le même-tems la Compagnie Angloiſe reçut auſſi 3 de ſes Navires des Indes, en particulier de la Chine, d'où ils apportoient plus de 425,000 livres de Thé, de différentes eſpèces, & que d'ailleurs les Vaiſſeaux de la nouvelle Compagnie d'Oſtende revenoient auſſi chargés de cette Marchandiſe autrefois ſi précieuſe, le prix en tomba ſi fort, qu'on vendoit le Thé à Amſterdam, *par brouëtſées*, le long des ruës. L'année 1722, fut plus malheureuſe tant pour les Hollandois, que pour les Anglois. Les premiers cependant reçurent 22 de leurs Vaiſſeaux; mais une violente Tempête en avoit fait périr deux de la même Flotte, dont il ne s'étoit ſauvé qu'un homme de l'un, & deux de l'autre, & pour comble de disgrace, on apprit, que le même malheur étoit arrivé à 6 Navires de Noël de l'année précédente, allant aux Indes, dans un affreux Ouragan, qu'ils eſſuïèrent le 16 Juin à la Rade du Cap de Bonne Eſpérance. On n'en put retirer que peu d'effets, & quelques deniers comptans. La plûpart des Equipages y périrent; on en compta 208 hommes du premier Vaiſſeau, 205 du ſecond, 59 du troiſième, 62 du quatrième, & 1 du cinquième; mais tous ceux du ſixième furent ſauvés. Il ſe trouvoit, dans la Rade du Cap, 3 Vaiſſeaux Anglois, & 1 Navire François, qui eurent le même ſort, & dans certain Ecrit publié en 1733, les premiers évaluent leur perte, en cette occaſion, à plus de 200,000 Livres ſterlings. Mais le coup étoit bien plus terrible pour la Compagnie Hollandoiſe, ſur-tout en y ajoutant encore la perte de ſix de ſes Vaiſſeaux de retour en pleine Mer ſur la fin de la même année. Mais ceux qui revenoient ſucceſſivement, en nombre plus qu'ordinaire, la mettoient bien en état de ſe conſoler de ces disgraces, & de ſoutenir la gageure contre ſes rivaux de Commerce.

Abondance & bas prix du Thé.

Perte que la Comp. fait de pluſieurs de ſes Vaiſſeaux.

Il eſt à remarquer que celui de la Chine s'étoit peu-à-peu rétabli, d'abord au moyen des Bâtimens Portugais, mais enſuite par le retour de quelques Jonques à Batavia, d'où le Sr. Van Zwol les avoit bannies. Son Succeſſeur, ſe conduiſant par des principes mieux entendus, remit, à cet égard, les choſes ſur l'ancien pied, & s'acquit par-là autant de gloire, qu'il procura d'avantage à la Compagnie.

Retour de quelques Jonques de la Chine, à Batavia.

C'est à ſes ſoins qu'elle doit auſſi la culture du Caffé dans l'Iſle de Java, où il a réuſſi au-delà de toute attente, & eſt devenu depuis une branche conſidérable de Commerce. Le Général commença d'en faire planter les arbres dans ſa belle Terre de *Cadauwang*, à 4 lieues de la Ville. Quelques années en ayant fait voir les fruits, bientôt les Habitans imitèrent cet exemple. La Compagnie fit avec eux un Contract, en vertu duquel on leur payoit le Caffé à raiſon de 15 écus le *Picol*, d'environ 125 livres.

Culture du Caffé dans l'Iſle de Java.

Enfin, le Général Zwaardekroon, qui avoit amaſſé de grandes richeſſes, & qui ſe propoſoit d'en jouïr dans le repos, obtint la permiſſion qu'il avoit ſollicitée de réſigner ſa Charge, ce qu'il fit le 8 Juillet 1725, en prenant le parti de reſter aux Indes. Pour dire ici deux mots à ſa

1725.

Réſignation du Général.

ZWAARDE-KROON. 1725. Son éloge.

louange, c'étoit ce qu'on appelle un Homme du beau monde, galant, agréable, ſplendide. Sa Maiſon de Plaiſance, à Cadaurang, dans la ſituation la plus riante, avoit l'air d'une petite Cour, par le grand nombre de Perſonnes de diſtinction, que la politeſſe du Général invitoit à en partager avec lui les charmes. Au reſte, intelligent, habile & expéditif, il s'attacha avec autant de ſoin que de ſuccès, à rétablir pluſieurs branches de Commerce, qu'il avoit trouvées dans un état de décadence (*c*).

(*c*) Valentyn fait remarquer, qu'il portoit les mêmes Armes que la Compagnie; une *Epée*, comme en ſigne de l'autorité dont il devoit être revêtu, & une *Couronne* ou Guirlande, comme pour déſigner la recompenſe, que lui mériteroient ſes ſervices. Ces Armes *parlantes* n'ont pas été bien repréſentées dans notre Figure.

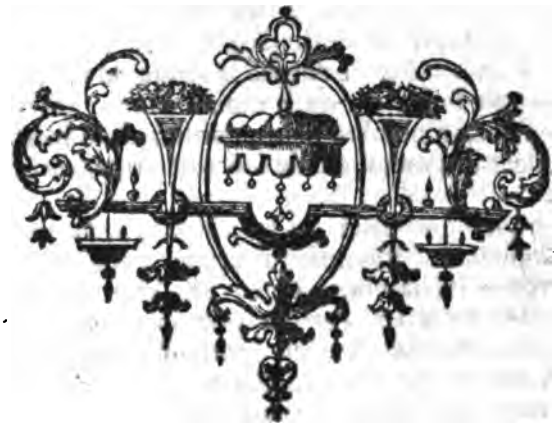

XXI. MATHIEU DE HAAN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, étoit né à Dortrecht, en 1663, & avoit ſuivi ſon Pere, Notaire de cette Ville, qui partit le 26 Octobre 1671, avec ſa Famille pour les Indes, où ſes Parens, Mrs. *Van den Broeke*, occupoient des Emplois conſidérables. Le Pere de notre Général y alloit lui-même en qualité de Sous-Commis, pour la Chambre de Rotterdam, & ſes trois Fils en obtinrent le titre de *jeunes Aſſiſtans*, quoique le ſecond, dont nous écrivons la vie, ne fut alors âgé que de 8 ans. Le Pere arriva à Batavia avec ſes trois Fils & une Fille, après avoir perdu ſon Epouſe, nommée Jeanne *Van Wyngaarden*, dans le Détroit de la Sonde. Il ne lui ſurvêcut que 17 jours. On ne nous apprend rien de la fortune des Frères du jeune *Mathieu*, qui fut envoyé bientôt à Suratte, où il ſervoit, en 1676, comme Aſſiſtant proviſionnel; en 1681; Aſſiſtant, en 1683, Teneur de Livres; en 1685, Sous-Commis, & en 1695, Commis. De retour à Batavia, il parvint ſucceſſivement aux Emplois de Sous-Commis du Château en 1696, de Premier en 1698, de Sécretaire intime du Gouvernement en 1700, Membre adjoint de la Régence en 1704, Conſeiller extraordinaire des Indes en 1709, ordinaire l'année ſuivante, & Directeur Général en 1722. Dans l'intervalle de ces différentes promotions il avoit auſſi été Préſident des Echevins, & Colonel de la Bourgeoiſie de Batavia. Enfin, il fut nommé le 8 Juillet, & inſtallé le 7 Août 1725, Gouverneur Général des Indes.

Vie de Mathieu de Haan, XXI. Gouverneur Général des Indes.

1725.

Ses premiers Emplois.

LA ſeconde année de ſa Régence on ne compta pas moins de 36 Vaiſſeaux, richement chargés, qui revinrent fort à propos des Indes en Hollande, dans un tems où le Commerce de la République étoit menacé par la ſituation critique que préſentoient alors les affaires de l'Europe.

1727.

Retours conſidérables des Indes en Europe.

CE fut cette même année 1727, qu'on obtint, comme on l'a dit, la ſuſpen-

DE HAAN. 1727.

sion du Privilege de la Compagnie d'Oſtende, pour 7 ans; mais à peine avoit-on gagné ce point important, que quelques Avanturiers, réchappés du fameux Syſteme de 1720, trouvèrent moyen d'engager la Cour de Dannemarc à pouſſer le Commerce des Indes directement à Coromandel, au Bengale & à la Chine. La nouvelle Compagnie d'Altena étoit du même genre que celle d'Oſtende; & elle rencontra les mêmes obſtacles. L'Angleterre & la Republique éclaterent dès qu'elles apprirent qu'il y avoit une Banque établie dans cette Ville pour recevoir les Actions des Souſcripteurs, avec cette Inſcription ſur la Porte, en caractères dorés: *C'eſt ici la nouvelle Maiſon des Indes pour négocier à Tranquebar, à la Chine & autres Lieux.*

Erection d'une nouvelle Compagnie Danoiſe des Indes Orientales.

Le Roi d'Angleterre, en qualité d'Electeur de Hannovre, fit répandre dans Hambourg, un avertiſſement, par lequel il deffendoit à tous ſes Sujets d'Allemagne de faire aucun Commerce de ces Actions, ni d'y prendre aucune part, ſous peine de payer le quadruple de la ſomme fixée pour cet effet, & ceux qui n'en auroient pas le moyen, ſeroient condamnés aux travaux publics. Les Etats Généraux s'unirent avec S. M. Brit. contre l'établiſſement de la nouvelle Compagnie. Le Lord *Glenorchi*, conjointement avec Mr. d'*Aſſendelft*, Miniſtre de L. H. P., préſentèrent au Roi de Dannemarc un Mémoire de remonſtrances & d'opoſitions. Ce Prince trouva mauvais qu'on voulût lui impoſer des Loix dans une affaire qu'il croyoit ne regarder que le Commerce & le Gouvernement de ſes Etats. On ſoutint ſon droit avec une égale chaleur de part & d'autre; mais enfin le projet de la Compagnie tomba de lui-même.

Opoſitions des Hollandois & des Anglois.

Elle tombe d'elle même.

Un Hollandois, nommé Joſias *Van Aſperen*, Marchand d'Amſterdam, étoit le Promoteur ſecret de cette affaire. On jugea que ſon engagement, dans une Compagnie étrangère, le rendoit coupable de felonie ſuivant les Loix de la Republique, & le grand Officier d'Amſterdam lui fit ſon procès. Ce *Chevalier errant des Actions*, comme on l'appelloit, alla enſuite offrir ſes Services aux Cours de Berlin & de Stockholm. La première rebuta le projet qu'il lui préſenta pour ériger à Stettin une Compagnie des Indes; mais il fut mieux reçu à la dernière.

Projets de Joſias Van Aſperen, Hollandois.

1729.

Les retours des Indes, en 1729, pour la Compagnie Hollandoiſe, furent encore des plus conſidérables. De 25 Vaiſſeaux, qui arrivèrent dans le cours de cette année, la Charge des 20 premiers avoit couté d'achat 4 millions, 630 mille florins.

Riches retours des Indes en Hollande.

Le Gouverneur Général avoit terminé ſa carrière le 1er Juin de la même année. Il fut enſeveli le 4 de ce mois avec les honneurs dus à ſon rang. Le Sr. Valentyn, qui étoit ſon Concitoyen, & qui écrivoit de ſon tems, fait les plus grands éloges de ſes vertus & de ſes qualités éminentes. Sa capacité extraordinaire lui avoit ſeule frayé les voyes à ſa fortune. Son caractère généreux & bien-faiſant l'en rendoit digne à double titre; mais comme chacun a ſes ennemis, & que le plus grand mérite n'eſt d'ailleurs jamais exempt de défauts, les Amis de ſon Prédéceſſeur lui ont reproché des foibleſſes, qui, dans le vrai ou dans le faux, juſtifient ces vérités.

Mort du Sr. de Haan.

Son éloge.

ON

On l'a accuſé, dans certain Ecrit public, d'une lenteur & d'une irréſolution, qui gâtoit tout ce qu'il y avoit de bon en lui, & qui portoit préjudice aux affaires. On prétend qu'à l'inſtigation d'un de ſes favoris, qui en vouloit à Mr. Zwaardekroon, il s'étoit laiſſé aller à des meſures, qui, paroiſſant avantageuſes pour ſes Maîtres, tendoient à ruïner ce dernier, & à vexer les Habitans, qu'on forçoit à livrer leur Caffé, à la Compagnie, au prix de 6 écus le Picol, au lieu de 15 que l'ancien Général leur avoit promis, & qu'il exigeoit lui-même de ſes propres livraiſons. C'étoit-là, dit-on, ce qu'on cherchoit, pour le noircir dans l'eſprit de Mrs. les Directeurs, & le faire rappeller des Indes; mais on ajoute, qu'ayant découvert le piége dans la ſuite, ils réſolurent au contraire de donner un riche préſent à Mr. Zwaardekroon, pour lui marquer leur ſatisfaction de ſes Services. Il y a d'autres traits de cette nature, que nous paſſons ſous ſilence.

De Haan. 1729.

Défauts qu'on lui reproche.

Vie de Thierry Durven, XXII. Gouverneur Général des Indes.

1729-31.

Son prompt rappel de ce Poſte.

XXII. THIERRY (DIEDERICK) DURVEN, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, Avocat, de Delft, en partit à bord du Vaiſſeau *le Grimmeſteyn*, & arriva à Batavia l'an 1706, en qualité de Conſeiller de Juſtice, fut fait Conſeiller extraordinaire des Indes en 1720, & ordinaire en 1724, & parvint au Généralat le 1er Juin 1729. Il n'occupa ce Poſte éminent que juſqu'au 28 May 1732. Les Directeurs l'avoient rappellé en Europe dès l'année précedente. Divers autres Employés reçurent en même-tems l'ordre de l'accompagner dans ce Voyage. Ce changement ſubit prouve aſſez le peu de ſatisfaction que le nouveau Général & ſes partiſans donnoient à la Compagnie. Sans parler du caractère perſonnel de Mr. Durven, dont on a peut-être trop chargé les traits, il ſemble au moins qu'on ne ſauroit le juſtifier ſur des faits auſſi publics que les Taxes énormes qu'il impoſa aux Chinois, que les ſupplices affreux auxquels il condamna les malfaiteurs de cette Nation opprimée, & que les faveurs qu'il accordoit à des Créatures indignes. Ces accuſations ſont revêtues de tant de circonſtances, qu'on doit les croire fondées, & nous ſommes fâchés de ne rien trouver qui les rende ſuſpectes. Mais une ſimple démiſſion du Service laiſſe la Cauſe de Mr. Durven indéciſe pour le Public & pour nous.

Retours avantageux des Indes.

Priſe de deux Vaiſſeaux de la Comp. par les Algeriens,

Rançonnés enſuite.

LES retours des Indes continuoient cependant d'être toujours extrêmement avantageux. Ces deux années 1730 & 1731, on en vit arriver 63 avec de riches cargaiſons; mais les Algeriens s'emparèrent, en 1730, de deux des Navires qui étoient partis de la Hollande. Mr. *Schryver* les fit pourtant relâcher moyennant la ſomme de 157000 florins, c'eſt-à-dire la moitié de l'Argent comptant qui ſe trouvoit à bord, & ſa conduite fut d'autant plus approuvée, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celui-là de prévenir la confiſcation des Vaiſſeaux, & la déclaration de Guerre de ces Corſaires Barbareſques contre la Republique.

L'Oc-

DURVEN. 1731.

L'OCTROI de la Compagnie d'Oſtende fut enfin entièrement revoqué par l'Article 5 du Traité de Vienne de 1731; mais il y eut encore bien des conteſtations par rapport à ſes Vaiſſeaux qui exerçoient le Commerce aux Indes, à la faveur du Pavillon & des Paſſeports de quelques autres Princes étrangers. Les Anglois & les Hollandois en avoient attaqué & ſaiſi deux dans le Gange. Il en étoit arrivé un troiſième nommé l'*Apollon*, à Hambourg, où il fut déchargé & ſa Cargaiſon venduë. Les Miniſtres des Princes qui avoient accordé leurs Pavillons & leurs Paſſeports demandoient ſatisfaction à l'égard des premiers: Ceux d'Angleterre & de Hollande ſe plaignoient au ſujet du dernier, & l'Empereur ſe déclaroit pour le maintien des Droits d'une Ville libre & Impériale, ſans approuver ce qui pouvoit avoir été fait de la part de ſes Sujets d'Oſtende contre la teneur des Traités. Mais enfin, ceux-ci, en le faiſant, autoriſoient leurs Rivaux à les traiter de la ſorte.

Revocation de la Comp. d'Oſtende.

Démêlés au ſujet de ſes Vaiſſeaux aux Indes.

LE fameux Joſias Van Aſperen avoit fait approuver en Suede, ſon Projet pour l'Erection d'une Compagnie des Indes Orientales, quoique ſon nom ne fut pas exprimé dans l'Octroi, qui eſt du 14 Juin 1731, au Commiſſaire *König* & Compagnie. Il s'étendoit à 15 ans, & uniquement aux Lieux par delà le Cap de Bonne Eſpérance, où le Commerce étoit permis à toutes les Nations, mais non dans les Poſſeſſions des Européens.

Erection d'une Compagnie des Indes en Suede.

XXIII. THEODORE

Vie de Dirk Van Cloon, XXIII. Gouverneur Général des Indes.

1732.

Ses premiers Emplois.

XXIII. THEODORE (DIRK) VAN CLOON, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, né à Batavia, fut envoyé en Hollande pour y faire ſes Etudes, & retourna aux Indes en 1720, à bord du Vaiſſeau *'t Huys Aſſenburg*, en qualité de Sous-Commis. Il devint Premier Commis en 1724, & la même année Conſeiller extraordinaire, comme en 1730, Conſeiller ordinaire des Indes. Mrs. les Dix-ſept, en rappellant le Sr. Durven, en 1731, nommèrent le Sr. Van Cloon Gouverneur Général à ſa place; mais il ne fut inſtallé que l'année ſuivante dans ce Poſte.

Jugement & exécution de Pierre Vuyſt, Gouverneur de Ceylan.

LA premiere & preſque la ſeule affaire importante qui ſoit arrivée aux Indes durant ſa courte Adminiſtration, c'eſt l'exécution de Pierre *Vuyſt*, Conſeiller extraordinaire des Indes, ancien Fiſcal, Directeur de Bengale, & en dernier lieu Gouverneur de Ceylan, d'où il avoit été tranſporté à Batavia le 24 Fevrier 1730, & detenu depuis les fers aux pieds & aux mains dans les Priſons de cette Ville. Ses crimes odieux, qui ont fait trop de bruit pour pouvoir les paſſer ſous ſilence, ſe trouvent amplement détaillés dans ſa ſentence, dont nous allons donner ici le précis. Elle contenoit trois principaux chefs d'accuſation & de conviction.

„ LE premier, d'avoir violé les Privileges, en erigeant un Conſeil de Guer-
„ re ſous le faux prétexte de néceſſité indiſpenſable, d'avoir par-là porté
„ atteinte à l'Autorité Souveraine, & de s'être rendu Criminel de Leze-
„ Majeſté; Conſeil néanmoins dont il avoit été tout à la fois Préſident,
„ Juge & Bourreau. Le ſecond, d'avoir prétexté une Trahiſon dans le
„ Pays, mais qui n'exiſtoit que dans ſon idée, & offenſé de puiſſans Mo-
„ narques, Aſſociés & Alliés de la Republique des Provinces-Unies, nom-
„ mément les Rois de la Grande Bretagne & de Portugal, ainſi que l'Em-
„ pereur de Candy, comme s'il n'avoit voulu avoir aucun égard pour les

„ Vaiſ-

„ Vaiſſeaux qui faiſoient voile aux Indes Orientales ſous le Pavillon de ce Prince. Le troiſième, de s'être conduit, avec ſon prétendu Conſeil, d'une maniere abſolument contraire aux Coutumes & à toutes les Règles du Droit, juſqu'à faire appréhender, ſous ombre d'équité & de juſtice, appliquer à la Queſtion, avec une cruauté extraordinaire, & mettre à mort par différens genres d'affreux ſupplices, 19 perſonnes innocentes, ſans aveu préalable; d'avoir à force d'inſupportables & longs tourmens, épuiſé de vigueur & de biens un plus grand nombre de malheureux; d'avoir enfin par ſa tyrannie & ſes forfaits, d'autant plus exécrables qu'il y ajoutoit l'invocation du nom de Dieu, non-ſeulement réduit au deſeſpoir, ruiné & détruit les Habitans de l'Iſle, mais privé l'Etat de bons & utiles Sujets". VAN CLOOM. 1732.

CETTE Sentence, renduë par le Conſeil de Juſtice de Batavia le Lundi 19 May 1732, portoit en outre „ que Pierre Vuyſt ſeroit conduit au lieu ordinaire des Exécutions, où, lié & garotté ſur une chaiſe, il auroit la gorge coupée avec un couteau, le corps diviſé en quatre parties & brulé au-deſſous de l'Echaffaut, avec confiſcation de tous ſes Biens & Appointemens juſqu'alors échûs, & condamnation aux fraix & miſes de la Juſtice".

SON exécution n'eut lieu que le 3 du mois ſuivant, Mardi de la Pentecôte. Telle fut la fin de ce fameux Criminel, dont le ſang & les cendres furent ſoigneuſement ramaſſés & jettés dans la Mer avec le Gril qui avoit ſervi à conſumer ſon corps, afin qu'il ne reſtât de lui aucune marque qui pût en rappeller le ſouvenir.

MALGRÉ cet exemple, le Succeſſeur de Vuyſt, nommé *Verſluys*, gouverna preſque auſſi deſpotiquement que lui; mais il s'y prit avec plus d'adreſſe, & ſans faire mourir perſonne. Egalement convoiteux du bien d'autrui, & avide à s'en emparer, il ne ſe vit pas plutôt établi dans ſon Poſte, qu'il fit mettre le riz à un ſi haut prix, que la plûpart des Habitans ſe trouvoient hors d'état de s'en procurer le néceſſaire. Les repréſentations humbles & réïterées qu'ils en firent au Gouverneur ne ſervirent à rien, & les choſes allèrent toujours de mal en pis juſqu'à ce qu'on en fut enfin informé en Hollande. On y eut égard aux plaintes des pauvres Habitans, & l'on envoya un autre Gouverneur nommé *Doembourg*, dans l'Iſle de Ceylan, avec l'ordre très precis de ménager les Sujets de la Compagnie, & de les traiter avec la douceur convenable.

Mauvaiſe conduiſe de ſon Succeſſeur.

On envoye un autre Gouverneur à ſa place.

LE nouveau Gouverneur, à ſon arrivée dans l'Iſle de Ceylan, trouva des obſtacles à prendre poſſeſſion de ſa Charge. Verſluys refuſa abſolument de la lui réſigner. Ce changement le porta au deſeſpoir à un point, qu'il fit faire feu ſur les Vaiſſeaux de la Compagnie, qui venoient d'arriver à la Rade de Colombo; mais il fut enfin obligé de ceder à la force. On s'aſſura de ſa perſonne, & on le tranſporta à Batavia, où il fut mis aux arrêts. Pendant qu'il y étoit, on examina les griefs qui avoient été portés à ſa charge, & l'on inſtruiſit ſon procès. Quelque tems après il fut relâché, ſous caution

Oppoſition du premier.

On lui fait ſon procès.

VAN CLOON. 1735.

tion d'une groſſe ſomme d'Argent, qu'il conſigna, pour avoir plus de liberté & de moyens de travailler à ſa deffenſe. On ignore ce qui s'eſt paſſé depuis au ſujet de cette affaire, qui ſera peut-être demeurée indeciſe.

Mort du Général Cloon.

EN attendant le Général Van Cloon mourut dans ſa Maiſon de Plaiſance nommée *Molenvliet*, près de Batavia, le 10 de Mars 1735, ſans avoir rien fait de remarquable; mais on louë ſa capacité & ſon bon caractère.

XXIV. ABRAHAM

XXIV. ABRAHAM PATRAS, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, natif de Grenoble, s'engagea comme ſimple Soldat au Service de la Compagnie, partit en 1690, à bord du Vaiſſeau le *Hobrée*, fut fait Aſſiſtant en 1696, Teneur de Livres en 1698, Sous Commis en 1703, Commis en 1709, Premier Commis en 1713, Viſitateur général en 1720, Directeur de Bengale en 1724, une ſeconde fois en 1730, Conſeiller extraordinaire des Indes en 1732, & Gouverneur Général en 1735.

Vie d'Abraham Patras, XXIV. Gouverneur Général des Indes.

1735. Il parvient du plus bas au premier Poſte.

Ses avancemens, du plus bas grade juſqu'à celui de Conſeiller extraordinaire n'ont rien qui ſurprenne, parce qu'ils étoient dûs à ſon mérite, à ſes talens & à ſes vertueuſes qualités. Mais le dernier ſaut eſt un *Coup de fortune* bien ſingulier & ſans exemple. A la mort du Sr. Van Cloon, le Conſeil aſſemblé, comme de coutume, pour proceder à l'Election d'un Succeſſeur, les ſuffrages ſe trouvèrent égaux entre le Sr. *Valckenier* & le Sr. Patras, celui-ci ſeulement Conſeiller *extraordinaire*, & l'autre Conſeiller *ordinaire*. On n'avoit jamais encore agité la queſtion ſi les Membres d'une Claſſe *inférieure* étoient éligibles de pair avec ceux d'une Claſſe *ſupérieure*. Ainſi l'on ſe ſépara ce ſoir-là ſans pouvoir décider les conteſtations des deux partis; mais le lendemain on convint de s'en remettre au *ſort*. Les *Dez* furent jettés, &, *par un point*, le Sr. Patras remporta le prix.

Circonſtance ſinguliere de ſon élection.

C'ÉTOIT un Homme des plus reſpectables, qui avoit blanchi au Service de la Compagnie, & s'étoit concilié l'affection de tout le monde; mais ſon grand âge ne lui promettoit pas de jouïr long-tems de ſa dernière fortune; auſſi mourut-il le 3 May 1737, regretté d'un chacun, laiſſant de grands Biens à ſa Famille, qui tient encore un rang diſtingué en Hollande.

1737. Sa mort & ſon éloge.

Vie d'Adrien Valckenier, XXV. Gouverneur Général des Indes.

1737.

XXV. ADRIEN VALCKENIER, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, d'une Famille diſtinguée d'Amſterdam, arriva à Batavia en 1725, à bord du *Lindſchooten*, en qualité de Sous-Commis, fut fait Commis en 1726, Teneur de Livres général en 1727, Conſeiller extraordinaire en 1730, Conſeiller ordinaire des Indes en 1733, Directeur général en 1736, ayant manqué auparavant, comme on l'a vû, le Poſte de Gouverneur général, auquel il parvint le 3 May de l'année ſuivante.

Ses premiers Emplois.

Naufrage de huit Vaiſſeaux de retour au Cap.

LA Compagnie, qui depuis l'année derniere avoit reçu 44 Vaiſſeaux des Indes, ſouffrit ce mois-ci un échec bien ſenſible, par la perte de huit autres de retour, nommés *Yperode*, *Goudrian*, *Flora*, *Paddenburg*, *Weſterwyk*, *De Buys*, *Duynbeek* & *Rodenrys*, qui, le 20 au ſoir, veille de leur départ du Cap de Bonne Eſpérance, y furent ſurpris d'une tourmente des plus terribles qu'on ait jamais vû, & dont on attribuë la cauſe à quelque tremblement de Terre, au-deſſous des eaux, parceque le vent, du moins dans la Rade, ne ſoufloit pas avec aſſez de force pour les élever à une hauteur ſi prodigieuſe, & pour exciter une agitation ſi violente, qu'il ſembloit que les abimes de la Mer ſe mêlaſſent avec les vagues pour tout détruire. Cependant les Vaiſſeaux en ſoutinrent l'effort juſqu'au lendemain matin entre 9 & 10 heures, que les uns furent engloutis, & les autres briſés contre les Rochers, ou pouſſés ſur le Rivage. L'un de ces Navires reçut un coup ſi furieux, qu'il ſe rompit par ſon milieu en largeur, comme s'il eut été ſéparé par une ſcie. Un Barquentin fut jetté à terre à une diſtance étonnante, & ce faut épouvantable ne couta la vie qu'à un ſeul homme. Preſque tout l'Equipage du *Weſterwyck*, qui étoit échoué, ſe ſauva homme par homme, dans la grande marmite du Cuiſinier, au moyen de deux cordes attachées l'une au Vaiſſeau, & l'autre ſur le Rivage. Ce fut un bonheur qu'on eut envoyé la veille une Chaloupe de chaque Vaiſſeau

Circonſtances de cet accident.

feau avec du monde à terre, pour la derniere fois. De 740 hommes qui compoſoient les Equipages de ces 8 Navires, il n'en périt que 207. Le *Papenburg* vit, à ſon départ du Cap le 30, deux ou trois hommes aſſis ſur les débris d'un Vaiſſeau, & auxquels la groſſe mer empêchoit encore de donner ſecours. On ſauva auſſi une bonne partie des Effets, par les ſoins de la Régence du Cap, qui fit pendre immédiatement ſur le Rivage quatre Caffres, & arrêter quelques Matelots pour en avoir volé, ce qui ſervit à reprimer le pillage. VALCKENIER. 1737.

Furieux Ouragan au Bengale.

Au mois de Novembre ſuivant un Ouragan affreux, ſuivi d'une grande Inondation, réduiſit le Bengale dans un état des plus déplorables. Des milliers d'Habitans y trouvèrent la mort ſous les ruines de leurs Maiſons ou au fond des eaux. On peut juger des triſtes effets d'un vent, que les Relations de Hougly aſſurent avoir été capable d'emporter des Vaiſſeaux de 60 tonneaux, par deſſus les plus grands arbres, juſqu'à deux miles dans les Terres. Les Anglois en perdirent deux de 500 tonneaux; mais ceux des Hollandois ne furent qu'endommagés. La miſere que ces dégâts occaſionnèrent dans le Pays étoit inexprimable.

1740.

Relation du Soulevement & du Maſſacre des Chinois à Batavia.

Nous touchons à l'événement le plus mémorable de tous ceux dont nous avons fait l'Hiſtoire. C'eſt celui du Soulevement & du Maſſacre des Chinois à Batavia, en 1740. On en a diverſes Relations, & celle que nous allons donner ici n'en comprend pas moins de ſept, qui, à quelques circonſtances près, ſont abſolument les mêmes. Toutes annoncent une Conſpiration générale formée depuis long-tems par ces Peuples, pour ſe rendre maîtres de l'Iſle de Java, après qu'ils en auroient détruit tous les Européens. Ils ne devoient épargner que le Gouverneur & le Directeur Général, qu'ils deſtinoient à porter le Paraſol, l'un du Gouverneur & l'autre de la Gouvernante de leur Nation. Ils auroient empalé les Conſeillers; ils auroient brûlé les Vieillards, & les vieilles femmes; ils auroient fait un hachis de Mrs. *Imhoff* & *Thedens*, qu'ils regardoient comme leurs plus mortels ennemis, & ils les auroient mangés. Les jeunes filles jolies leur auroient ſervi de Concubines; quelques unes ſeroient paſſées à la ſuite de la Gouvernante, & le reſte, ainſi que les jeunes hommes, auroient été enchainés & réduits à l'eſclavage.

Tel étoit, de l'aveu même des Chinois, le Plan général de cette horrible Conſpiration. Un de leurs Lieutenans, nommé *Niloco*, en avoit conçû le monſtrueux deſſein, dès l'année 1734; mais la mort ne lui laiſſa tout au plus que le tems d'en faire jurer l'exécution à ſon fils *Nikoekong*, Capitaine des Chinois. Celui-ci avoit dans ſon parti quatre de ſes frères, nommés *Nicoangeong*, *Nilierkong*, *Nitjetkong*, & *Nieboekong*. A la tête de ces Conjurés, ſe trouvoit certain Vagabond, que la plûpart de nos Relations diſent être fils naturel du dernier Empereur de la Chine. Il avoit aſpiré à la Couronne de cet Empire, mais ayant manqué ſon coup, il s'étoit vû obligé de prendre la fuite, à bord d'une des Jonques, qui étoient venuës de la Chine l'année précédente. Le mécontentement des Chinois de Java lui parut une occaſion favorable pour établir ſa fortune. Ses offres de ſervices furent acceptées avec joye, & l'idée de la Royauté, qui en devoit

VALCKENIER. 1740.

être le prix, flattoit trop ſon ambition, pour qu'il négligeât aucun des moyens qu'il croyoit propres à aſſurer le ſuccès de ſon entrepriſe.

Ce Proſcrit, qui ſe nommoit *Tayoewan-ſoey Oey*, commandoit un gros Corps de Rebelles dans le Haut Pays, d'où il entretenoit des intelligences ſecrettes avec ceux de la Ville & des environs, dont le nombre ſe montoit autour de trente mille hommes. Une de ſes Lettres, addreſſée au Capitaine *Toalang*, & interceptée dans la ſuite, fera connoître ſa politique, & ſes dangereuſes machinations. Voici la Traduction de cette Lettre.

„ Quelque grande que ſoit la Ville de Batavia, elle peut être gagnée „ ſi vos Cœurs ſont unis; au-lieu que s'ils ne ſont pas d'accord, bien „ que Dieu ſoit tout-puiſſant, il faut que l'entrepriſe échouë, & s'en „ aille en fumée. Car quoique l'Empereur de la Chine ſoit un Tartare, cependant ſon Régne eſt durable, parce qu'il a de bons ſentimens, „ qu'il traite avec douceur les moindres de ſes Sujets, & qu'il en eſt aimé „ pour cette raiſon. J'ai ſous moi, dans le Haut Pays, 60000 hommes. La „ Chine eſt une Région vaſte & étenduë; néanmoins ſi les Cœurs ne ſont „ pas ſinceres, elle ne peut ſubſiſter en entier; & Batavia au contraire eſt „ ſi petite!: combien donc ſeroit-il plus facile de la détruire, en cas qu'il „ ne s'y trouve point de ſincérité & de droiture dans les Cœurs. Ici les „ Chinois ſont mal-traités & opprimés d'une maniere inſupportable; auſſi „ me ſuis-je mis à leur tête par compaſſion, & les ai raſſemblés pour „ combattre Batavia. Je remercie Dieu de ce qu'ayant marché le 15, pour „ la premiere fois, j'ai remporté la victoire; ce qui me donne lieu de penſer que Dieu me ſera en aide. J'ai reçu deux Envoyés, qui m'ont „ apporté de très bons avis. C'eſt pourquoi je vous écris cette Lettre, „ afin que les Priſonniers puiſſent être élargis, & que conjointement avec „ le Capitaine & le Lieutenant ils viennent me joindre demain. Alors je „ me conſulterai ultérieurement. Je vous prie donc de vouloir bien aſſembler du monde, & de me ſeconder auſſi efficacement au dedans, „ que je vous ſecourerai au dehors. Au reſte je n'ai rien de plus à „ vous dire".

L'oppression, dont il eſt fait mention dans cette Lettre, étoit un faux prétexte, fondé ſur ce que la Régence, ne pouvant endurer plus longtems les Vols & les Meurtres que les Chinois commettoient de jour en jour, avoit jugé à propos d'envoyer à Ceylan une bande de 50 d'entre eux, convaincus ou ſoupçonnés de larcin. Cette voye de la douceur, qui ne tendoit qu'à procurer à ces Brigands plus de facilité de gagner leur vie ſans crime, loin de ramener les autres à leur devoir, ne ſervit qu'à les rendre d'autant plus réſolus dans leur Complot, dont l'exécution étoit fixée au 9 d'Octobre, Fête anniverſaire de leur principale Idole. Dès le 26 du mois précédent, quatre Chinois, nommés *Limtſouko*, *Oey-Theko*, *Oyet-Somko* & *Khouw-Tſinko*, ou *Khou-Thſingſeeng*, avoient averti la Régence que ceux de leur Nation couvoient un pernicieux deſſein; mais quelque vraiſemblable que fût cet avis, on avoit peine à y ajouter foi, tant on étoit prévenu de la timidité naturelle des Chinois, & de la ſécurité où l'on devoit être à l'égard d'une Nation, qu'on regardoit comme Alliée, &

qui

qui depuis tant d'années jouiſſoit de toute la liberté poſſible ſous la Protection de la Compagnie. Cependant la prudence vouloit que l'on ſe précautionnât contre tout événement. Ce jour-là, à 8 heures du ſoir, le Conſeil s'aſſembla & tint ſéance juſqu'à 11 heures. Nikoekong, Capitaine des Chinois, y fut mandé & interrogé ſur la Conſpiration, dont il proteſta ne rien ſavoir, & affecta beaucoup de ſurpriſe de ce qu'on le croyoit capable de trahiſon. On le congédia, & ſur le champ tous les Officiers eurent ordre de redoubler d'attention pour la ſûreté de la Ville, de renforcer les Corps-de-Garde, & de les pourvoir d'une quantité ſuffiſante de Munitions de guerre. En même tems on leur enjoignit de ne laiſſer paſſer aucun Chinois, & de faire feu ſur quiconque d'entr'eux s'obſtineroit à leur réſiſter. VALCKENIER, 1740.

Le 27, la conſternation ſe répandit dans la Ville, d'autant plus que l'on y comptoit 7 à 8000 Chinois & au-delà de 60000 dans les environs, qui s'étoient attroupés & diſperſés de côté & d'autre en différens Corps plus ou moins nombreux. La crainte d'en être aſſailli à l'improviſte, au dedans & au dehors, fit que l'on envoya des Patrouilles battre les ruës & les carrefours; ce qui dura réguliérement toutes les nuits juſqu'au 2 Octobre. Dans cet intervalle, les premiers avis, qu'on avoit eus de la Conſpiration, furent confirmés par celui que reçut le Sr. *Thornton*, Directeur de la Maiſon des Orphelins de la Ville. Il portoit qu'une multitude innombrable de Chinois, tous armés, s'étoit campée dans ſa Terre.

Le 6, on garnit de monde & de munitions tous les Poſtes extérieurs, & environ midi pluſieurs Meſſagers de Juſtice & Crieurs publics annoncerent qu'on eût à ne pas moleſter les Chinois & à les laiſſer continuer leur trafic, ſous peine de la vie en cas de déſobéïſſance; mais ſur les 9 heures du ſoir on leur fit défenſe d'ouvrir leurs portes & de ſortir de leurs maiſons, à moins de s'expoſer à être tués à coups de fuſil. Enſuite deux Compagnies de Marchands, de Facteurs, de Clercs & d'Employés, chacune de 218 hommes ſous les armes, furent reparties en différens Quartiers de la Ville, de manière à s'entre-ſecourir en cas de beſoin. La nuit s'étant paſſée ſans tumulte, elles furent congédiées le matin, avec ordre de ſe repréſenter au premier coup de tambour.

Tandis que l'on travailloit ainſi à ſe garantir dans la Ville, & que l'on ſe préparoit à faire tête dans le Haut Pays, ces Perfides, ſous le voile d'amitié, requirent la Régence de leur permettre de dreſſer, ſelon leur coutume, 24 *Wayeangs*, ou Théatres, à la faveur deſquels ils ſe propoſoient d'aſſouvir leur rage. On n'avoit que trop lieu de s'en douter; on rejetta leur demande, & l'on démolit les Théatrés qu'ils avoient déja élevés ſans octroi.

Sur le rapport que 10 à 12000 Chinois s'étoient portés le 4, à *Tanna-Abang* (a), qu'ils s'étoient logés à *Paningaran* au-delà du Diſtrict de *Grogol* à 3 lieues de chemin de Batavia, & qu'ils y avoient conſtruit un Retranchement muni d'Artillerie, on envoya de ce côté-là le Capitaine Jean *Van Ooſten*, ſous la conduite de Mrs. Imhoff & *Van Aarden*, l'un Conſeiller ordinaire, l'au-

(a) Négrerie ou petit Village à une lieue & demie à l'Occident de la Ville.

VALCKENIER. 1740. l'autre extraordinaire, avec 200 Européens, quelques Compagnies franches de Baliens, de Macaſſars & de Milice nationale, outre quelques-uns des Chinois les plus notables de la Ville, qui devoient ſervir de Députés pour ſavoir de leurs Compatriotes le motif d'une entrepriſe auſſi deſeſperée, & ce qu'ils avoient deſſein de faire ultérieurement. Ils répondirent qu'à moins que l'on n'affranchit & ne rappellât les Priſonniers de leur Nation qui étoient à Ceylan, ils étoient réſolus de combattre & de répandre juſqu'à la dernière goutte de leur ſang.

CEPENDANT les Partis Chinois ne ceſſoient de ravager les Terres & d'en enlever le Bétail; mais les Troupes ayant été ſucceſſivement renforcées juſqu'à 1800 hommes par de nouveaux ſecours, tant d'Infanterie que de Cavalerie, les deux Chefs réſolurent le 8 d'attaquer l'Ennemi, dont les débris furent obligés de chercher leur ſalut dans les Bois & les Bocages. S'étant réunis, les Chinois commencerent à diriger leur marche vers Batavia, ſurprirent & réduiſirent en cendres le Poſte *de Qual* (*b*), qui n'étoit occupé que par 15 hommes, dont ils tuerent le Sergent & deux Soldats. Un autre Détachement de 27 hommes, deſtiné pour renforcer la Garniſon de *Tangerang*, & commandé par l'Enſeigne *Rengers*, tomba près de *Cadouwang* (*c*) entre les mains d'un de leurs Partis, qui hâcha *inhumainement* l'Officier en piéces, & mit ſur le carreau un Sergent & 11 hommes, le reſte ayant heureuſement échappé par la fuite.

Défaite des Rebelles.

LA nouvelle de la défaite des Chinois avoit prévenu le retour des deux Conſeillers, qui rentrèrent victorieux dans Batavia avec leurs Troupes, à l'exception des Grenadiers & d'un grand nombre de Baliens, qu'ils avoient laiſſés à Tanna-Abang ſous le Commandement du Capitaine Van Ooſten. Ce fut un coup de foudre pour Nikoekong. Il étoit alors chez Mr. *de Haze*, Préſident de la Chambre des Echevins & Colonel de la Bourgeoiſie; mais ſi ému, qu'on lui en demanda la raiſon. On le prit à part, on lui dit qu'il étoit trahi par ſes Complices, on ajouta que s'il vouloit faire un aveu ingénu du Complot, il pourroit encore en obtenir le pardon; autrement qu'il devoit s'attendre à une fin des plus cruelles. Il déclara ſimplement qu'il venoit d'apprendre qu'il y avoit quelques armes chez un Fabriquant de Cercueils Chinois, & en pluſieurs autres endroits qu'il nomma, en proteſtant de nouveau qu'il n'avoit aucune connoiſſance ultérieure de la Conſpiration. On trouva qu'il avoit accuſé juſte, hormis quelques autres armes qui étoient cachées dans la goutière de ſa Maiſon. Elles furent toutes portées à l'Hôtel de Ville.

ON eut avis que d'autres Partis Chinois avoient inſulté le Fort de Tangerang & celui de *Nieuwendam* (*d*); & qu'y ayant été vigoureuſement repouſ-

(*b*) A l'embouchure de la Rivière *Tangerang*, ſur les frontiéres du Royaume de Jacatra & de Bantam, à 13 lieues par mer de Batavia, & à 9 par terre. Ce n'eſt qu'une ſimple Garde, entourée de bambous, & compoſée d'un Sergent, de 2 Caporaux & de 12 Soldats, pour empêcher la Contrebande.

(*c*) Terre à environ 4 lieues de chemin de la Ville, & qui appartenoit ci-devant au Général Zwaardekroon.

(*d*) Situé dans les Terres, à 3 lieues de la Ville, entre le grand Chemin & la grande Rivière, afin d'empêcher le paſſage de-là à Batavia.

pouſſés, ils s'étoient repliés du côté de *Maronde* (*e*) & de *Tanjong-Paryok*, mais principalement au-deſſus de Tanna-Abang & vers *Bacaſſy* (*f*), où ils avoient ſurpris de nuit & maſſacré le Lieutenant *Arends*, l'Enſeigne *Hompel*, quelques Bas-Officiers & 50 hommes; qu'entre autres horreurs commiſes dans toutes ces Places, ils y avoient aſſaſſiné deux des Habitans, nommés Arnold *de Groot* & Salomon *Hermſon*; que la femme du premier s'étoit ſauvée dans un Canot & réfugiée à l'Iſle *Edam*; qu'ils avoient emmené celle du ſecond avec ſon Enfant dans des Forêts, & qu'elle y avoit paſſé deux ou trois jours, juſqu'à ce qu'elle eût été délivrée de leurs mains par le Capitaine Van Ooſten, qui, les ayant attaqués, en avoit tué une partie & mis l'autre en fuite. Cet Officier leur enleva dans cette Eſcarmouche 6 Baſſes de bronze, qu'on prétend avoir été volées autrefois dans l'un ou l'autre Jardin. VALCKENIER. 1740.

Le même jour à midi on fit ſavoir par Cri public aux Chinois, qu'aucun d'eux n'eût la hardieſſe d'ouvrir ſes fenêtres après le Soleil couché, d'allumer ni feu ni chandelle, bien moins encore de ſe tenir ſur ſa porte, ou de paroître dans les ruës, au riſque d'être tué. A 4 heures après midi on plaça l'une des deux Compagnies de Commis & d'Employés devant les murs de l'Egliſe-Neuve, ayant en front la *Porte-Neuve*, & l'on diſtribua l'autre aux quatre Baſtions du Château, en face duquel on poſta la Bourgeoiſie, tant à pied qu'à cheval. A 6 heures du ſoir on rapporta au Gouverneur-Général, que les Chinois s'avançoient en force vers une des Portes de la Ville, nommée *Dieſtpoort*, que malgré les décharges que l'on y faiſoit ſur eux, ils tâchoient de mettre le feu au Pont-levis, & qu'ils ſe diſpoſoient à attaquer la Garde Bourgeoiſe à l'oppoſite du Baſtion *Zelandia*. Comme ils bruloient tout ce qui ſe préſentoit à leur vûe, & que déja l'on découvroit un embraſement du côté de la Porte d'*Utrecht*, une des Compagnies Hollandoiſes, commandée par le Capitaine *Van der Linden*, quitta le Château & vint ſe ranger en avant de l'Égliſe Hollandoiſe pour avoir l'œil ſur ceux des Conjurés domiciliés dans la Ville. L'autre ne s'ébranla qu'à minuit, & alla s'étendre ſur les Remparts du Château, tandis que 50 hommes de renfort marcherent à la Porte-Neuve. De crainte d'un ſurcroît d'incendie, on prit le parti de jetter dans l'eau, non ſeulement 10000 livres de poudre qui ſe trouvoient dans les Moulins du *Waterplaats* (*g*), mais encore 8 tonneaux pleins de cette munition avec quelques Caiſſes remplies d'armes, de grenades & de feux d'artifice, que l'on tira du Laboratoire ſur le *Buffels-Velt* Plaine vis-à-vis du Château. En même tems on détacha vers le Baſtion Zelandia, où la Barrière retenoit l'Ennemi, l'Infanterie & la Cavalerie Bourgeoiſes ſous le Capitaine *Moll*. Il en vint aux mains avec les Chinois, qui firent grande réſiſtance; mais ſe ſentant bleſſé à

(*e*) Auſſi nommé *Meeſter Cornelis*, petit Poſte au bord de la Mer, à l'embouchure de la Rivière *Maronde*, à 3 lieues de la Ville, pour prévenir les ſurpriſes.

(*f*) Situé à l'Orient, & éloigné de 7 à 8 lieues de la Ville.

(*g*) C'eſt proprement un Poſte deſtiné à couvrir les Moulins à-poudre, ſitué au Midi du Fauxbourg à la diſtance d'environ une demi-lieue de la Porte d'Utrecht, qui eſt expoſée au Couchant de la Ville.

VALCKENIER. 1740.

à la tête d'un coup de fusil, il quitta la partie, après avoir perdu quelques-uns des siens. Sa retraite obligea le Détachement, privé de son Officier, d'en suivre l'exemple. Dans ces entrefaites survint le Lieutenant *Hermingson*, suivi d'une Compagnie de Grenadiers. Celui-ci rétablit si bien le Combat, qu'il prit aux Chinois quelques Canons, dont il amena une couple dans la Ville, & en jetta autant dans les Fossés. Trop supérieurs en nombre, ils tinrent ferme jusqu'à 3 heures du matin, lorsque 6 petites Piéces de Campagne, que l'ancien Echevin Thornton, chargé du Commandement des Troupes du Pays par ordre du Gouverneur Général, avoit eu soin d'envoyer à propos, les forcerent, à la faveur du feu de la grosse Artillerie du Bastion Zelandia & de celle de la Porte de Diest, à prendre la fuite, en abandonnant 2 Piéces de Campagne & 3 Drapeaux. Dans leur retraite ils mirent le feu aux maisons des environs, se jetterent sur le Waterplaats qu'ils méditoient de prendre d'assaut, & s'efforcèrent de pénétrer dans les Moulins à poudre. Après quelques vigoureuses, mais vaines attaques, on les foudroya de deux gros Canons, qui les mirent en déroute, & ceux des Fuyards les moins alertes furent passés au fil de l'épée. Il y eut moins à faire au Laboratoire, où il ne se présenta qu'une poignée de Chinois, que trois hommes chasserent de-là, qu'ils tuerent en partie, & dont les Baliens acheverent le reste.

Le 9, pendant que les Compagnies de Commis & d'Employés rentroient dans la Ville, & qu'ils étoient occupés à se partager aux Bastions du Château, les Chinois mirent le feu aux quatre coins de leurs maisons. On y dépêcha de l'Hôtel de Ville une Compagnie Bourgeoise, qu'ils attaquerent à son arrivée. Leur intention étoit, que les flammes venant à se communiquer au Chantier, l'embrasement répandroit une allarme générale dans la Ville, & qu'ils profiteroient du desordre pour en égorger les Habitans. Ce nouvel & horrible attentat fut comme le signal donné aux Chrétiens pour la conservation de leur vie & pour la perte de celle de tous les Mutins dans Batavia. Ainsi commença le Massacre, que le Conseil autorisa par une Ordonnance, aussi rigoureuse que nécessaire, de n'épargner aucun des Chinois, à l'exception de leurs Femmes, Concubines, Esclaves & Enfans. On enfonça leurs portes, on les arracha de leurs maisons, & le Carnage en fut si grand, que le sang, répandu dans les ruës à la hauteur de la cheville du pied, ruisseloit dans les Canaux & dans la Rivière. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que ces gens, malgré leur nombre & la quantité de leurs armes, se laissoient tuer & poignarder sans résistance, comme des moutons à la Boucherie. Il n'échappa en ce jour à la fureur commune que ceux qui se sauverent sur les toits de leurs maisons pour éviter la présence d'une foule d'Européens, la plûpart Matelots, moins acharnés au massacre qu'au pillage.

Horrible Carnage des Chinois.

Quant à Nikoekong, il s'étoit fait transporter au Château avec ses Oncles dès les 6 heures du matin. Ce scelerat, dont la conduite simulée pendant tous ces troubles n'avoit pû donner prise contre lui, quoique griévement suspect de perfidie, rentra adroitement dans sa voiture, sans autre danger que d'avoir été reconduit par 12 coups de fusil, qui lui furent lâchés

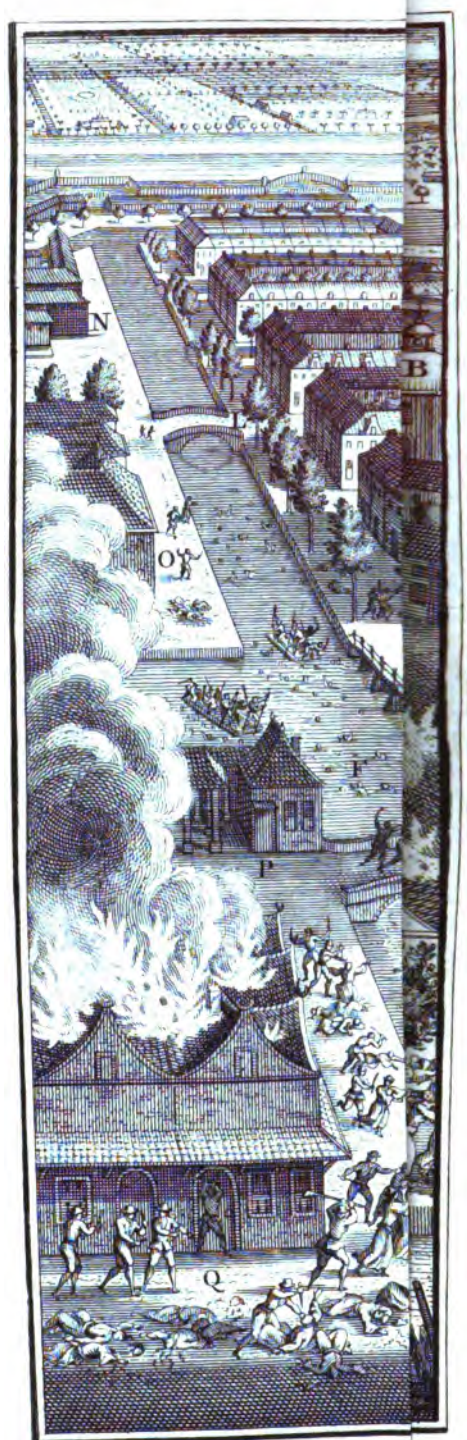

TABLEAU de la Paro.

AFBEELDING van datto.

chés par la Garde du Pont entre la place vis-à-vis le Château & la Ville, mais qui porterent à faux. De retour chez lui, il y raſſembla 3 à 400 Eſclaves munis d'armes; de ſorte qu'on n'ôſa le matin forcer ſa maiſon. Comme par la faute des Pillards, pluſieurs Chinois avoient garanti leur vie, ils mirent le feu à leurs habitations en différens Quartiers; ce qui augmenta tellement l'incendie, que l'on craignit pour la Ville. On courut au ſecours des maiſons des Chrétiens les plus voiſines, qui furent toutes heureuſement préſervées des flammes.

VALENTYN, 1740.

Incendies dans différens Quartiers.

L'APRÈS-MIDI une Compagnie de Commis & d'Employés, commandée par ſon Lieutenant *Van Suchtelen*, eut ordre de partir du Château, de ſe joindre à la Cavalerie, & d'entourer la demeure de Nikoekong, où le Capitaine Van Ooſten avoit auſſi pris poſte avec la Compagnie des Grenadiers & 2 Piéces de Canon deſtinées à démolir, ou à brûler cette maiſon, afin de l'obliger, lui & ſes Eſclaves, à évacuer leur azyle. Ils firent diverſes ſorties; mais furent toujours mal reçus par les Bourgeois, les Soldats & Matelots, qui les tenoient inveſtis du côté du *Bazaer*, de celui de *Roewa-Malaca*, & de la grande Rivière. Lorſqu'on eut remarqué qu'ils étoient fort affoiblis par leurs pertes, les Charpentiers, la hâche à la main, eſcortés par les Grenadiers, s'ouvrirent un chemin juſques dans les Chambres, & y firent un nouveau maſſacre. Peu de tems après, le feu prit à la maiſon avec beaucoup de violence. Les uns voulurent s'évader & furent tués; d'autres, ne trouvant point d'iſſuë, périrent dans les flammes, ou s'étranglerent eux-mêmes; quelques-uns ſe précipiterent dans des Puits; pluſieurs ſe jetterent dans la Rivière, & y furent aſſommés par des Matelots dans des nacelles ſur la rive. Voyez ci-deſſous les renvois du Plan de ce Maſſacre. (*b*).

LA Canonade dura tout l'après-midi juſqu'au lendemain, ſans que l'on ôſât percer dans le fond de la maiſon du Capitaine Chinois, où il y avoit des Coupures, des Munitions de guerre & des Fougaſſes comme dans une Place forte. On apprit que la maiſon de ſon Frère, ſituée dans le voiſinage, étoit en feu. Elle fut conſumée juſqu'aux fondemens, avec d'autres qui lui étoient contiguës, non ſans cauſer une extrême inquiétude, parce qu'on les diſoit & croyoit toutes minées. En effet, on y entendit à minuit un épouvantable fracas, ſuivi d'un plus violent, qui fit ſauter en l'air quantité de pierres dont quelques perſonnes furent bleſſées, mit en piéces des croiſées de fenêtres & dégarnit pluſieurs toits de leurs tuiles à une diſtance conſidérable. Entre autres maiſons Chinoiſes, où l'on découvrit des matières combuſtibles & de l'orpiment, deſtiné, ſelon toute apparence, à empoiſonner les eaux de ſource, on en remarqua une, dont la platte-forme au-deſſus de la porte étoit flanquée de trois petits Canons. Une Compagnie de Marine fondit ſur cette maiſon fermée, & après en avoir retiré l'Artillerie, elle y mit tout à ſang & au pillage.

A

(*b*) A. Maiſon de Ville. B. Egliſe neuve Holl. C. Quay du Tygre. D. — du Lion. E. Pont de la Redoute du Milieu. F. La grande Rivière. G. Pont du Bezaer. H. Quay Verd. I. Heere-Straat. K. Quay du Cayman. L. Ruë du Prince. M. Porte Rotterdam. N. Magaſin au fer. O. Arſenal. P. Poiſſonnerie. Q. Zand-zee. R. De Grip. S. Maiſon du Capit. des Chinois. T. Roewa Malaca.

VALCKENIER. 1740.

A meſure que le Carnage diminuoit, l'incendie augmentoit dans l'enceinte & au-delà de la Ville, avec cette différence que les Pompes ſervirent utilement à Batavia, & que faute d'un pareil ſecours, les flammes ne s'éteignirent ailleurs que lorſque le tout fut réduit en braſier. Tel fut le ſort des Fauxbourgs du *Sud*, & de l'*Oueſt*, depuis la Porte de Dieſt juſques par delà celle d'Utrecht.

Le Lundi, 10 du mois, on vit les rues de la Ville & celles des Fauxbourgs jonchées de corps morts. *Nilier-kong*, l'un des Frères du Capitaine Chinois, prêt à s'eſquiver dans une Barque hors de la Porte Neuve, & le Lieutenant *Tan-Sjango*, caché dans ſon Jardin, furent ſaiſis & ramenés garottés à Batavia. Ces priſes intéreſſoient moins la Régence & le Peuple que la capture de Nikoekong, que l'on avoit cherché inutilement la veille & la nuit. Il s'étoit tenu dans quelque recoin de ſa maiſon, à l'abri des dangers dont il étoit environné; mais n'ayant pû y réſiſter plus long-tems, il crut pouvoir s'éclipſer le matin, traveſti en femme parmi ſes Eſclaves, à qui l'on avoit défendu d'ôter la vie, mais ſa phyſionomie le trahit. Reconnu par Mr. *Van Dyck*, Vice-Préſident de la Chambre des Echevins, qui voulut s'aſſûrer de ſa perſonne, il ſe jetta dans l'eau, d'où un Domeſtique le tira de force & le remit entre les mains du Vice-Préſident. Celui-ci le confia aux ſoins du Capitaine Van Ooſten, Commandant des Grenadiers. On le conduiſit ſur le champ au Château, où il fut renfermé, pieds & poings liés, dans le Baſtion le *Rubis*, ſous bonne garde.

Capture du Capitaine des Chinois.

On employa tout le jour à découvrir & à tuer ceux des Chinois qui s'étoient ſouſtraits au Maſſacre de la veille. Une Compagnie de Cavalerie & celle de Grenadiers ſortirent pour le même effet de la Ville, autour de laquelle rôdoient encore quelques bandes de Conjurés, mais ſi découragés, qu'après la perte de quelques-uns des leurs, ils tournèrent le dos. Cependant le feu, loin de diſcontinuer, ſe répandit dans deux ruës, nommées *Chitſe-* & *Lepel-ſtraat*. Il y ſauta auſſi une Mine; ce qui faillit d'embraſer les Magazins à Sucre, à Cordages & Agrêts, que l'on garantit par le ſecours des Pompes & de Voiles mouillées.

Le feu ayant ceſſé le 11., le petit Peuple ſe remit à piller avec tant d'avidité & de fureur, qu'on s'entre-tuoit les uns les autres. L'Officier *Weerman* envoya d'abord 12 hommes pour arrêter le deſordre. Ils furent menacés & obligés de revenir ſur leurs pas. La Cavalerie fut auſſi peu reſpectée; de ſorte qu'il fallut y joindre une Compagnie de Grenadiers, la Bourgeoiſie à cheval & l'Infanterie. Tout cela ne fit aucune impreſſion ſur la multitude. Enfin le Capitaine Van Ooſten s'étant avancé avec une douzaine d'hommes au ſon des Flûtes & des Tambours, ſignifia à la Populace & aux Matelots qu'ils euſſent à ſe retirer paiſiblement, ou qu'il ſauroit les en faire repentir. Quelques coups de mouſquet en l'air mirent la confuſion parmi eux, & les déterminerent à abandonner chacun leur butin, ſous promeſſe que tout ce qui avoit été pillé, ſoit en or & argent monnoyé, ſoit en vaiſſelle & bijoux, leur ſeroit diſtribué. Ces effets, ou plutôt ces tréſors, furent portés & dépoſés à l'Hôtel de Ville.

CAR
DES EN
D
BATA
Corps de Garde
Ankee
Echelle de 1500 Toises .
Schaal van 1500 Halve Roed
Echelle d'une demie Lieue commu
Schaal van eene gemeene Halve
J. V. Schley direx.

Ce jour-là l'Officier, qui occupoit le petit Fort de *Ryswick*, manda que comme il n'avoit pû tenir avec 6 hommes contre une ſi grande ſupériorité d'Infidèles, il avoit abandonné ce Poſte, après y avoir mis le feu pour empêcher l'Ennemi de s'y loger. VALCKENIER. 1740.

Malgré le rétabliſſement de la tranquillité au dedans & au dehors de la Ville, tout le monde continua d'être ſous les armes & de faire ſoigneuſement la Garde. Le 14, le Cornette *Chits*, étant allé reconnoître les environs avec la Compagnie de Cavalerie, celle de Grenadiers & quelques autres d'Infanterie Bourgeoiſe, attaqua ſur le Chemin de *Sondbar* une troupe de Chinois, en tua 200 & leur prit 5 Drapeaux, un fuſil, une Cote de maille à chaînons de cuivre & un Plaſtron de cuir de Buffle, Trophées qu'il apporta au Gouverneur.

On avoit commencé dès le 11, à enlever les cadavres, dans les Maiſons Chinoiſes, les Ruës, les Foſſés & les Canaux; on acheva de purger la Ville de l'infection le 15, juſqu'au 19. Suivant la ſupputation que l'on fit des Malheureux, qui avoient péri dans le Maſſacre général, & qui furent aſſaſſinés depuis, ſoit dans la Ville ou hors de ſon enceinte, on en évalua le nombre à 10000. Parmi plus de 40 Drapeaux, dont les Chrétiens s'emparèrent lors de cette Scène tragique, il s'en trouva 5, dont les Deviſes, traduites en Langue vulgaire, ſignifioient: N°. 1, *Perſéverance dans l'ancienne fidélité*; N°. 2, *Choix de jours favorables & de tems à propos*; N°. 3, *Le grand jour de* Joosje *dans le mois d'Octobre*; N°. 4, *Pour le ſecours de nos Infortunés & Opprimés*; N°. 5, *Notre unique eſperance en Dieu.*

Le 18, on reçut des avis que le gros des Chinois s'étoit niché dans les Moulins à ſucre ſur le Chemin de Tangerang, & que les allans & les venans y étoient maſſacrés ſans diſtinction. Sur quoi la Régence aſſemblée réſolut unanimement qu'il ſeroit ordonné au Capitaine *Crummel* de nettoyer les Routes, de combattre & d'exterminer cette race d'Infidèles à quelque prix que ce fût. On lui donna un Corps d'Européens, de Baliens de Macaſſars, & de Cavalerie Bourgeoiſe, faiſant à-peu-près 2000 hommes, mais qui augmentèrent conſidérablement par les renforts dont ils furent joints pendant leur Marche au Poſte d'*Ankee*, où le Lieutenant *Gernits* les attendoit avec un Caporal, 24 Soldats & 6 Charpentiers. Delà l'Armée dirigea ſa Marche ſur *Piſing* & le long du *Moockervaart*. Inſtruit par 2 Eſpions que l'Ennemi avoit fortifié le Moulin *Camal*, le Commandant y envoya un bon Détachement ſous le Capitaine Moll. Après 3 ſorties également funeſtes pour les Chinois, le Moulin fut abandonné & réduit en cendres. Celui de *Capok* eſſuya 3 attaques, & ſubit le même ſort. Enſuite on dépêcha un Exprès au Gouverneur Général avec 4 de leurs Etendarts & la tête d'un Porte-Enſeigne, réputé être, par ſon équipage, un des Chefs des Conjurés. Expéditions hors de la Ville.

Dans le reſte du Diſtrict il ne ſe montra que quelques petits Partis, qui à l'aſpect des Troupes s'enfoncerent dans les Bois, où il n'étoit pas poſſible de les ſuivre. L'Armée ſe porta aux environs de Cadouwang, puis à Tangerang. On y apprit, du Lieutenant *Korenaar*, Commandant du Fort, que *Parang Koeda*, *Cadouwang*, *Salapadjang*, *Boedjong-Renje*, *Tolonaga* & *Cam-*

VALCKENIER. 1740.

pon Malayo, autant de Moulins à ſucre ſitués le long de la Riviere, fourmilloient de Chinois. Il fut réſolu de les déloger ſucceſſivement de ces 6 Moulins. En conſéquence l'Armée décampa le 21, à la pointe du jour pour Parang Koeda avec deux Canons. Après avoir défilé par un chemin fort étroit entre les Cannes de ſucre, elle découvrit l'Ennemi ſur une Hauteur garnie d'un Bois & de Maiſons de chaque côté. La vivacité du feu, auquel elle ſe vit d'abord expoſée, ne l'empêcha pas de s'avancer en Lignes ſerrées juſqu'au pied de la Hauteur, d'où les Chinois deſcendirent, précédés de 50 à 60 Buffles, pour mettre les Troupes en deſordre; mais ces Animaux ayant pris, contre leur attente, un chemin différent, les Chrétiens firent ſur les Infidèles des décharges ſi vives & ſi continuës pendant une demi-heure, qu'ils furent contraints d'abandonner la Hauteur, & de s'enfuir par le Bois & les Cannes. On mit le feu au Moulin & à toutes les Maiſons voiſines. Les Trophées, remportés ſur eux en cette occaſion, conſiſterent en une ſorte de mousquet, d'environ une demi-livre de balle & de plus de 10 pieds de long, en un Drapeau, pluſieurs hoyaux, hâches, couperets & coutelas.

Publication de l'Amniſtie.

L'ARMÉE, de retour à Cadouwang, y reçut de Tangerang un renfort de 48 Européens, des Munitions de guerre & de bouche. Peu de tems après arriva le Traducteur Jean *Simon*, avec 2 Copies d'un Acte d'Amniſtie, que la Régence avoit trouvé bon de publier en date du 22 de ce mois. Il fit aux Habitans la lecture de l'une en Langue Malaye, pour leur en donner avis, & de l'autre en Langue Hollandoiſe, aux Troupes pour leur ſervir de défenſe d'attaquer ceux qui mettroient les armes bas. Après quoi, ces Copies furent affichées aux dernieres Hayes du Jardin du lieu, afin que perſonne n'en prétextât cauſe d'ignorance. Par cet Acte la Régence accordoit, à tous les Chinois qui, ſoit par crainte ou de force, ſe trouvoient parmi les Rebelles, le terme d'un mois pour rentrer ſous l'obéiſſance de la Compagnie. On y promettoit le pardon à quiconque livreroit le Commandant des Rebelles vif ou mort, avec une recompenſe de 1000 Ecus dans le premier cas, de la moitié dans le ſecond, & 500 Ecus, outre ſa grace, à celui qui remettroit, entre les mains de la Compagnie, quelqu'un de leurs Chefs, mort ou vif.

LE 25, à midi, 500 Chinois ſous 7 Drapeaux, ſe préſenterent aux Poſtes avancés que l'on avoit établis, pour la garde des Ponts ſur le Mookervaart. Ayant été relancés juſqu'au Bois, on détacha auſſitôt à leurs trouſſes le Capitaine Moll & les Cornettes Chits & *Donker*, avec 2 Compagnies de Cavalerie. Ils en taillerent une partie en piéces & diſſiperent le reſte.

Succès dans les environs de Batavia.

ON ne marcha au Moulin de Salapadjang, qu'après avoir mis des Eſpions en Campagne & pris toutes les précautions poſſibles. Le Capitaine Crummel forma ſes Troupes entre des Cannes de ſucre de moyenne hauteur, plaça tous les Européens au centre derrière l'Artillerie, partagea les Baliens ſur les 2 Aîles, & les couvrit de la Cavalerie. En cet ordre l'Armée continua de s'approcher du Moulin. L'Ennemi ne tarda point à débouquer. Il s'avança irréguliérement, mais non juſqu'à la portée du Canon; étendit ſon Aîle gauche le long d'un Chemin creux, & ſe porta en avant. Dès qu'il fut parvenu à une certaine diſtance, on fit jouer l'Artillerie; elle ne

ne put l'ébranler. On l'attendit de pied ferme, juſqu'à ce qu'étant aſſez près pour en venir aux priſes, les Baliens, les Macaſſars, les Mandares & les Javanois, conduits par l'Ajudant Donker, & ſecondés par toute la Cavalerie, ſe jetterent ſur les Chinois, avec tant de furie, que ceux-ci abandonnerent au-plutôt le Champ de Bataille pour ſe retirer, dans un Bois voiſin. On ne put les pourſuivre par des routes inconnuës & inacceſſibles; on ſe contenta de brûler le Moulin, ſauf la maiſon, qui étoit entourée d'un mur de pierre, & que l'on conſerva comme un épaulement dont on pourroit avoir beſoin dans la ſuite. En même-tems on fit marcher 2 Détachemens, l'un de Cavalerie, de Troupes Nationales & de Marine, l'autre de Baliens, vers les Moulins de Cadouwang & de Boedjong-Renje, qu'ils détruiſirent par les flammes. Ce dernier Détachement ramena un vieux Chinois, qui avoit demandé quartier & s'étoit offert d'aller propoſer à ſes Compatriotes un Pardon au nom de la Compagnie, & le rétabliſſement de leur Trafic, s'ils vouloient ſe ſoumettre. L'arrivée inattendnë des Troupes & la terreur les avoient obligés de ſe ſauver tous à Campon Malayo. Revenons pour un moment à Batavia. VACLKENIER. 1740.

NIKOEKONG, Capitaine des Chinois, y fut transferé du Baſtion le Rubis, à l'Hôtel de Ville, où étoient détenuës ſa Femme, ſa Belle-Mere & ſes Concubines. On l'appliqua à la torture; mais on ne put lui arracher aucun aveu, quoique ſes Complices ajoutaſſent de plus en plus à ſa conviction, en ne ceſſant de mettre le feu dans le Haut-Pays à tous les Jardins, de ſaccager & de ruiner les Habitations.

L'ARMÉE ſe remit en marche le 26 à 5 heures du matin, & s'achemina droit aux Moulins de Tolonaga & de Campon Malayo. Elle apprit ſur la route, par un Exprès de Nicolas *Gyſepyl*, Maître de l'Iſle Onruſt, qu'il avoit repris la veille le Poſte de Qual ſur les Chinois, & qu'il ſe diſpoſoit à attaquer ce qui reſtoit de Moulins dans les environs de la Terre du Marchand *Simong*. Chemin faiſant, on acheva de conſumer Boedjong-Renje, & l'on incendia Tolonaga. Suivant les rapports, Campon Malayo devoit être l'endroit le plus formidable pour les préparatifs de guerre. On fut ſurpris de n'y rencontrer que très peu de Chinois; encore s'enfuirent-ils par la Riviere du côté de Bantam. Il ſe trouva, dans les avenuës, qui conduiſoient au Moulin, 6 Canons de bois garnis de fer, un de 6 livres de balle, une petite Piéce de bronze, quelques autres de fer, pluſieurs armes à feu & tranchantes, un tonneau de poudre, des enclumes, des vis, de la mitraille & quantité d'inſtrumens de différente eſpèce. A l'exception des armes utiles, le tout fut jetté dans l'eau, ainſi qu'une proviſion de riz & de viande, qui auroit ſuffi pour la ſubſiſtance de 4 à 500 hommes pendant le cours d'une année. On réduiſit en cendres le Moulin, les Magaſins & les Maiſons; on rompit 4 Canons de bois, & l'on hâcha en pièces les *Champangs* avec leſquels l'Ennemi auroit pû paſſer la Riviere.

COMME il ne ſe préſentoit rien de plus à faire, l'Armée alla reprendre ſon Camp de Cadouwang. Gyſepyl vint y apporter la nouvelle qu'ayant côtoyé la Riviere & viſité les 6 Moulins détruits, il n'avoit fait rencontre d'aucun Chinois; mais qu'il étoit informé que la plûpart des Javanois ſe tenoient avec leurs Femmes du côté de Bantam, & que faute de Batteaux, que

VALCKENIER. 1740. que l'on avoit mis en piéces, ils ne pouvoient repaſſer la Riviere. Il ajouta qu'un Envoyé du Roi de Bantam s'étoit rendu auprès de lui, & l'avoit aſſûré que 1000 hommes armés épioient, par ordre de ce Prince, les Chinois le long de la Riviere, & qu'ils en avoient déja tué plus de 300; que pour lui, il s'étoit emparé de 2 Moulins ſitués à l'autre rive, & auxquels il avoit fait mettre le feu.

LE 31 Octobre & le 1 Novembre furent employés à reconnoître les bords du Mookervaart, & le Bois à dos du Camp, où les Détachemens n'ayant apperçu aucun Ennemi, l'Armée, après avoir laiſſé à Tangerang, 48 hommes avec leurs Officiers, renforcé de 50 Baliens le Poſte de Cadouwang, & renvoyé les 24 Soldats à Ankee, ſe prépara le 2 à retourner à Batavia, conformément aux ordres du Gouverneur Général & de la Régence.

CEPENDANT une partie des Rebelles s'étoit ſoumiſe, & avoit profité de l'Amniſtie; mais le plus grand nombre perſéveroit dans le crime & l'aggravoit par de nouveaux forfaits. Des environs de Bacaſſy, où ils s'étoient raſſemblés, ils vinrent ſe répandre dans les Terres de Maronde, de *Tſiling* & de *Toegoe*; ce qui obligea les Chrétiens, tant au dedans qu'au dehors de la Ville, d'être d'autant plus ſur leurs gardes pour *prévenir* un ſecond événement.

DANS l'intervalle du 6 au 7, le Lieutenant *Sobiers*, Commandant du Fort Tanjong Paryok, en donna avis, avec ces circonſtances que les Chinois s'étoient logés dans 6 Moulins à ſucre entre *Ansjol* & *Sondbar*, deux deſquels ils avoient fortifiés, en y creuſant à l'entour un Foſſé de la largeur d'environ 2 toiſes; que le circuit & les chemins en étoient embarraſſés par des abattis d'arbres & ſemés de Chauſſe-trapes, & qu'abondamment pourvûs d'armes, ils brûloient tout & portoient le dégât dans les Campagnes. Par une autre nouvelle on ſçut que les Baliens, poſtés vers les Jardins de Mrs. le Directeur & *Nolthenius*, les avoient chaſſés & mis en fuite; que 2000 de ces Rebelles ſouhaitoient de ſe ſoumettre; qu'ils demandoient la ſignature de leur Capitaine & une Sauve-garde du Général; qu'alors ils obéiroient dans l'inſtant & mettroient bas les armes. On leur expédia, de la part du Gouverneur Général & de la Régence, un Sauf-conduit en Langue du Pays, qui leur indiquoit de quelle maniere ils pourroient revenir & ſe ſoumettre.

PEUT-ÊTRE que bien d'autres, de même ſentiment que leurs Compatriotes *Limtſouko*, *Oey-Theko*, *Oyet-Somko* & *Khouw-Tſinko*, s'étoient méfiés du Placard, & n'avoient voulu riſquer le pas qu'avec plus de certitude. Voici la Lettre que ceux-ci écrivirent à ce ſujet au Capitaine *Moor*, & qui fut traduite du Malays en Hollandois par le Sr. *Evertzon*, premier Clerc juré de la Chambre de Juſtice de Batavia.

„ Nous remercions humblement le Capitaine Moor d'un Papier qu'il a
„ rendu public, & par lequel il nous eſt permis, à nous viles Créatures,
„ de revenir à Batavia; mais nous craignons d'établir là-deſſus notre con-
„ fiance, attendu que ce Papier n'eſt qu'un ſimple Ecrit, non ſigné de la
„ main du Capitaine Moor, ni confirmé du ſceau de la Compagnie. Pour
„ ces raiſons nous avons renvoyé ce Papier original ou Placard, après en
„ avoir

„ avoir tiré & gardé une Copie, par celui-là même qui nous l'a remis. VALCKENIER. 1740.
„ Le nom du Diſtrict ou de l'endroit, où nous ſommes actuellement, eſt
„ *Kalteban*. Quelque empreſſement que nous ayons de retourner à Batavia,
„ néanmoins nous craignons ſi fort, que nous n'ôſons nous en repoſer ſur
„ cet Ecrit ou Placard.

„ Le jour du Maſſacre des Chinois dans Batavia, nous nous ſommes ré-
„ fugiés ici. Maintenant nous voyons que le Capitaine Moor & l'*Orangs*
„ *Boeſſaer*, ont compaſſion de nous, pauvres gens, qui vivons ici dans la
„ miſere & dans la plus grande inquiétude. C'eſt pourquoi nous reque-
„ rons que l'Orangs Boeſſaer, daigne nous accorder des Lettres de Par-
„ don, & qu'elles nous ſoient apportées par le Capitaine Chinois, ou au-
„ trement des Lettres de même nature, ſignées du Capitaine Moor, &
„ confirmées du ſceau de la Compagnie. Alors nous nous rangerons in-
„ continent ſous ſon obéiſſance, puiſque nous n'ôſerions être aſſez hardis
„ pour lui réſiſter.

„ Nous vous ſaluons, Capitaine Moor, ainſi que l'Orangs Boeſſaer, &
„ vous prions de nous pardonner, &c".

Entre le 10 & le 14 de ce mois, on ſe défit d'une trentaine d'obſtinés Rebelles, qui, ayant obtenu le Pardon, promis par l'Amniſtie, avoient été repris ſur l'Ennemi, & reconduits dans la Ville. Les uns furent punis de mort, les autres envoyés à la Chine.

Le 15, la Régence réſolut de fixer au 23 ſuivant un Jour ſolemnel d'Actions de Graces & de Prieres dans toutes les Egliſes de la Ville, pour remercier Dieu de ce que par ſa puiſſante aſſiſtance elle avoit été préſervée de deſtruction & délivrée de la main de ſes Ennemis; pour implorer ſes benedictions ſur les Armes, les Pays, le Commerce & la Navigation de la Compagnie, & pour le prier de détourner les fléaux dont elle avoit été frappée ſans ceſſe depuis quelques années.

Le 16, on requit les Princes de Cheribon, Alliés de la Compagnie, par un Billet, de faire marcher le plutôt poſſible, au Fort de Tanjong Poura, 3000 de leurs Sujets, avec ordre de s'y poſter ſous le Canon, & d'attendre la jonction d'un Détachement de 500 hommes, que les Chefs des Cantons où croît le Pinang devoient y envoyer, ſuivant l'intention de la Régence, pour prendre à dos les Chinois, lorſque les Troupes de Batavia les attaqueroient dans leurs Cantonnemens.

Le 17, il ſe répandit un faux bruit, forgé par des mal-intentionnés, & qui ſe ſoutint juſqu'au 22, ſavoir, que tous les Eſclaves des Habitans ſeroient maſſacrés; ce qui fut cauſe que pluſieurs, ſaiſis d'effroi, déſerterent les maiſons de leurs Maîtres: mauvais exemple, qui auroit eu de fâcheuſes ſuites, ſi la Régence n'eut fait afficher un Avertiſſement, par lequel il promettoit, à celui qui dénonceroit l'Auteur de ce bruit, une récompenſe de 300 écus.

Enfin, le 22, veille du Jour ſolemnel d'Actions de Graces, chacun fut averti de ſe rendre à l'Egliſe, & le 23, pendant la ſolemnité, les Patrouilles roulerent dans la Ville & les dehors, pour prévenir l'exécution de tout mauvais deſſein. Après le Service Divin, les Drapeaux déployés furent plantés ſur les Remparts, les Pavillons arborés ſur les Vaiſſeaux

Jour ſolemnel d'Actions de Graces.

VALENTIJN. 1740. à la Rade, au ſon des Cloches, & au bruit du Canon, tant du Château & des Fortifications autour de la Ville, que des Poſtes extérieurs & de l'Iſle Onruſt.

Manifeſte du Général & ſes griefs contre quelques Membres de la Régence.

On venoit d'étouffer l'hydre de la Rebellion des Chinois; mais il en renaiſſoit une autre dans le ſein même de la Régence. Le 6 Decembre au matin, le Conſeil ſuprême s'étant aſſemblé, ſelon la coutume, le Général tira de ſa poche un Manifeſte, par lequel il communiquoit aux Membres; „ qu'il avoit été obligé, depuis quelque tems, de s'abſenter des „ déliberations à cauſe de pluſieurs tumeurs & puſtules, dont il s'étoit trou„ vé incommodé au point qu'il ne lui avoit pas été poſſible de s'habiller: „ que maintenant il en étoit preſque tout-à-fait guéri & en état de reprendre, en ſa qualité, la direction des Affaires publiques: que toutes les Inſtructions, les Ordonnances & les Coutumes de la Compagnie établiſſoient, comme un fondement inébranlable, que le Gouverneur Général „ devoit être & reſter le Chef ſuprême, non-ſeulement de tous les Em„ ployés de la Compagnie en général, mais auſſi en particulier des Trou„ pes & de leurs Officiers, qui lui étoient abſolument ſubordonnés, & „ ne recevoient qu'immédiatement de lui leurs ordres, ſoit avec la concu„ rence des Conſeillers, ſoit par l'autorité privée du Gouverneur & Capi„ taine général ſelon les cas: qu'en conſéquence il déclaroit ne s'être dé„ porté d'une partie de ſon pouvoir & de ſon autorité, par Réſolution „ du 8 Octobre dernier, que pour les raiſons qui y étoient contenuës, & „ qu'à cauſe de l'exigence & de la néceſſité des conjonctures, en conſtituant „ les Conſeillers de la Régence Commiſſaires particuliers des Portes & de „ l'Hôtel de Ville de Batavia; mais qu'il croyoit être plus que tems qu'il „ revoquât cette Commiſſion en vertu de ſon Emploi: qu'ainſi, entant que „ Gouverneur Général, il ſe dégageoit de ce lien dès l'inſtant, dans l'in„ tention d'exercer lui ſeul cette autorité prêtée, annullant pour cet effet „ la dite Commiſſion, dont lui Gouverneur Général avoit chargé Mrs. les „ Conſeillers, extraordinairement & indépendamment de leurs fonctions: „ qu'en outre il exigeoit d'eux la reſtitution des Clefs des Portes de la „ Ville, dont le ſoin leur avoit été confié à cette occaſion, & leſquelles „ il entendoit qu'ils remiſſent au Baillif du Lieu; le tout pour la raiſon que „ les circonſtances, qui avoient rendu leur Commiſſion néceſſaire, ne ſub„ ſiſtoient plus, & que les affaires avoient entiérement changé de face; „ vû d'ailleurs que le danger apparent de la part des Chinois, qui mena„ çoient la Ville de ſa ruine totale, n'étoit plus à craindre, & que le „ reſte de ces Rebelles, qui ſe tenoit encore dans le Haut-Pays, ſuivant „ les rapports journaliers, paroiſſoit être réduit à l'impuiſſance d'attaquer „ la Ville ou le Château: que même l'une & l'autre, ainſi que les Poſtes „ extérieurs, étoient déja en très bon état de défenſe, & ſuffiſamment „ munis de tout le néceſſaire: que cela étant, lui Gouverneur Général pour„ roit, ſans la moindre peine, à l'aide d'Employés inférieurs, & des Offi„ ciers ſubalternes des Troupes, pourvoir à tout ce que la néceſſité deman„ deroit dans la ſuite: qu'outre tous les principes & les motifs allegués ci„ deſſus, lui Gouverneur Général ſe trouvoit obligé de révoquer, ſans aucun „ délai, la ſuſdite Commiſſion, eu égard à la conduite deſpotique, tumultueu-

„ ſe

„ ſe & arbitraire de quelques-uns d'entre les Conſeillers, qui, bien qu'ils ſçuſſent que l'autorité, qu'on leur avoit cédée, ne pouvoit & ne devoit s'étendre plus loin qu'à procurer aux Départemens, commis à leur ſoin, tout ce qui étoit requis pour leur défenſe contre l'attaque de l'Ennemi, à préparer & à tenir prêt tout ce dont ils avoient beſoin; néanmoins, malgré qu'ils fuſſent toujours aſſujettis au ſouverain Commandement & à la ſubordination inſéparable du Gouverneur & Capitaine Général, ils avoient ôſé amplifier leur Commiſſion juſqu'à donner des ordres directement contraires à ceux du Gouverneur, & à s'arroger non-ſeulement le pouvoir de ſe mêler des Affaires à ſon inſçû, mais même d'empiéter ſur ſon autorité & ſur celle de ſes principaux Officiers; que, ſans parler d'autres démarches, que lui Gouverneur Général ſe réſervoit de détailler à la première occaſion, il étoit pleinement informé, que quelques Commiſſaires des Portes Neuve, de Dieſt & d'Utrecht avoient entrepris, même avant que la Régence eût encore pris certain réſultat inconſiſtant à cet égard, de contremander & d'empêcher l'exécution d'un Ordre que le Sergent Major avoit donné de ſa part aux Officiers des Portes, qu'ils euſſent pour ce tems-là à laiſſer jouïr les Officiers Chrétiens de la Bourgeoiſie des honneurs militaires accoutumés: qu'en outre Mrs. les Conſeillers Guſtave Guillaume d'Imhoff & Elie de Haaze, s'étoient émancipés, de leur propre chef, & ſans en avoir donné préalablement connoiſſance au Gouverneur Général, (ſi ce n'eſt que le lendemain le premier lui en parla *tellement quellement*, par maniere de converſation dans une courte viſite qu'il lui fit) d'aller le Samedi, 26 Novembre dernier, reconnoître & chercher les Chinois, & de ſe faire accompagner non-ſeulement par un Détachement de 12 Cavaliers de la Bourgeoiſie, & de 200, ou plutôt, comme on le diſoit, de 300 Nationaux, tant à pied qu'à cheval, & munis de leurs armes; mais encore par une foule d'Employés de la Compagnie, parmi leſquels ſe trouvoient, au grand étonnement d'un chacun, outre pluſieurs autres, François Rykloff *de Geus*, Capitaine de la Compagnie Bourgeoiſe du Quartier Oriental de la Ville; Chriſtophe *Moll*, Capitaine de la Cavalerie Bourgeoiſe; le Cornette Pierre *Donker*; Ferdinand *de Roy*, Commiſſaire des Nationaux; le Lieutenant *Cuvas*, prépoſé à l'Artillerie de la Ville; *Souta Wongſa*, Capitaine des Javanois Orientaux; Dayn *Mahella*, Capitaine des Macaſſars; *Babanda*, Capitaine des Baliens, & un Lieutenant national, nommé *Abin*: que cependant on ne ſauroit diſconvenir que ces deux Conſeillers, non plus que les ſuſdits Officiers, Bourgeois, Nationaux & Employés, ne peuvent entreprendre de pareilles Expéditions ſans Ordre exprès, ou Commiſſion du Gouverneur Général, bien moins encore dans ce tems critique, où l'on n'avoit qu'à peine chaſſé les Rebelles du Fauxbourg, & que n'ayant encore aucune notion de leurs deſſeins, il ne convenoit nullement de ſouſtraire aux ordres, que le Commandant en Chef pouvoit avoir à rendre ſur le champ, l'aſſiſtance néceſſaire des Employés, des Militaires & des Officiers, & de l'empêcher par-là de s'en ſervir au plutôt dans le beſoin: qu'auſſi lui Gouverneur Général ſe trouvoit abſolument contraint de revoquer cette Commiſſion, dont on avoit ſi fort excedé les bor-

VALCKENIER. 1740.

VALCKENIER. 1740. „ nes, afin de prévenir les desordres & les suites qui pourroient résulter d'u-
„ ne liberté illégitime de disposer des Employés de la Compagnie, des Mili-
„ taires & des Officiers, au préjudice du Chef, en qui résidoit le souverain
„ Commandement: que lui Gouverneur Général ne pouvoit, sous aucun pré-
„ texte, souffrir plus long-tems de pareils procedés, ni permettre que la
„ Commission, qu'il avoit donnée, produisît des effets ultérieurs, d'autant
„ plus qu'il avoit découvert, par des preuves récentes, à sa plus grande
„ indignation, que quelques Membres de la Régence, qui avoient pris
„ goût à ce petit Commandement, s'efforçoient à vûe d'œil de parvenir
„ à un plus haut dégré de supériorité: que dans ce dessein, & à leur instiga-
„ tion, on avoit pris plusieurs fois privativément dans le Conseil des Indes
„ des Résolutions tout-à-fait irrégulieres & défectueuses sur des Affaires
„ militaires, sans juger qu'il fût nécessaire d'avertir ou de consulter le
„ Gouverneur, Commandant & Capitaine Général: que bien plus, il lui
„ étoit revenu qu'à la sollicitation, & sur la proposition de Mr. d'Imhoff,
„ l'on avoit poussé la hardiesse au point d'arrêter, dans l'Assemblée de
„ Vendredi dernier, une Résolution inouïe touchant certaine Enquête
„ des susmentionnés excès & procedés irréguliers des Commissaires
„ subordonnés; Enquête, faite en conformité des ordres *précis* du Gou-
„ verneur, par le Sergent-Major, & dont il étoit décidé qu'il lui seroit
„ demandé la minute, sans en donner avis ou communication au Com-
„ mandant en Chef; & qu'au cas que le Major s'en défendît, par respect
„ dû à son supérieur, on le menaceroit d'une pénalité (dont le bruit pu-
„ blic annonçoit que l'on étoit aussi déja convenu par une Résolution se-
„ crette), & qu'il lui seroit absolument enjoint de produire ces informa-
„ tions à la prochaine Assemblée: que cependant chaque Membre de la
„ Régence, qui étoit obligé de reconnoître la subordination, devoit être
„ convaincu que ces sortes de Résolutions turbulentes & injurieuses en
„ tout sens au souverain Commandement, ne pouvoient ni ne devoient é-
„ maner du Conseil des Indes contre la personne du Sergent-Major, &
„ touchant de pareilles inquisitions particulieres, que le Gouverneur Gé-
„ néral avoit droit de faire prendre aussi souvent qu'il lui plaisoit, sans
„ la participation des Conseillers ses Adjoints, auxquels il n'étoit pas per-
„ mis de les limiter par des restrictions, ou d'y apporter des obstacles,
„ puisqu'ils n'avoient aucun pouvoir exécutorial, relativement à la per-
„ sonne du Gouverneur Général, & qu'ils pouvoient beaucoup moins faire,
„ en conséquence de ce qui avoit été en outre résolu le même jour, des dis-
„ positions pour obliger le Gouverneur de produire à l'Assemblée toutes
„ les informations qu'il avoit trouvé bon de se procurer à la charge des
„ Membres de la Régence, non de tous, comme le dicte cette Résolu-
„ tion, mais uniquement de ceux qui avoient excedé leur Commission
„ contre leur ferment & leur devoir, & qui s'étoient arrogé, d'une ma-
„ nière aussi inouïe que punissable, un pouvoir par lequel ils avoient porté
„ atteinte à l'autorité de leur Commandant en Chef: que lui Gouverneur
„ Général déclaroit, qu'attendu de si grands excès par eux commis, & au-
„ tres de même nature, qu'il feroit mettre au jour à la première occasion,
„ il étoit indispensablement obligé, malgré sa patience connuë, de répri-

„ mer

„ mer enfin la conduite peu reſpectueuſe de ces Mrs., en ſe ſervant des „ moyens, qui, quoique inuſités, tendoient néanmoins à ſa conſerva- „ tion; moyens qu'il croyoit propres à le maintenir dans les prérogatives „ de ſon haut Rang, & dans l'inviolable exercice de l'autorité dont il avoit „ été ſi honorablement revêtu par Mrs. les Directeurs; ne pouvant point „ ſouffrir, que par une pluralité de ſuffrages on voulût extorquer de lui „ de pareilles informations, perſuadé qu'il appartenoit au Gouverneur Gé- „ néral non-ſeulement d'en faire, ſans l'entremiſe des Membres du Con- „ ſeil, ou de qui que ce fût; mais même qu'il étoit tenu, en vertu de „ ſes Inſtructions, de ſe les procurer, d'avoir l'œil à tout, d'épier les ac- „ tions d'un chacun, d'employer à cet effet telles perſonnes qu'il jugeroit à „ propos, & de ſe comporter à ces égards de manière qu'il pût en répon- „ dre à ſes Seigneurs & Maîtres, ſans que ni lui Gouverneur en particu- „ lier, ni ceux en général qu'il employoit à ces fins, fuſſent ſujets à aucu- „ ne Défenſe, Ordonnance ou Juriſdiction de la part des Conſeillers ſes Ad- „ joints, Membres de la Régence: qu'enfin, lui Gouverneur Général re- „ commandoit très ſérieuſement à tous les Membres de la préſente Aſſem- „ blée de ſe ſouvenir que chacun d'eux, ſuivant ſon Emploi, ſon devoir „ & le ſerment ſolemnel qu'il avoit prêté entre les mains du Gouverneur „ Général en fonction, étoit & continuoit d'être dans l'obligation de „ lui marquer une dûe obéïſſance & fidélité, & qu'ils ne devoient point „ s'émouvoir ou s'inquiéter à la vûe des Soldats armés, tant dans la Sal- „ le de l'Aſſemblée qu'au dehors, puiſque ce n'étoit point pour intimider „ les bien-intentionnés, ou pour leur faire violence; mais ſeulement par „ rapport à la preſſante néceſſité de mettre fin au concert ou complot „ formé par quelques Membres mal-intentionnés contre la Perſonne de „ leur légitime Commandant en Chef, ainſi qu'au ſuſdit téméraire attentat „ de Vendredi dernier, qu'ils avoient déja pouſſé ſi loin, que ſi lui Gou- „ verneur Général ne mettoit en uſage des moyens de rigueur, il étoit fort „ apparent, à juger de toutes les circonſtances de l'affaire, qu'en peu de „ tems il ſeroit prévenu par ſon Adverſaire, qui, aſpirant avec impatience „ à la gloire d'être revêtu du ſouverain Commandement, avoit déja plu- „ ſieurs fois donné évidemment à connoître ſon mauvais deſſein de ſe „ l'aproprier ſous l'un ou l'autre prétexte, quoique perſonne dans la Ré- „ gence, quel qu'il pût être, ne fût en droit d'exécuter une pareille en- „ trepriſe, ſinon dans le ſeul cas que le Gouverneur Général ſe rendît „ coupable de trahiſon: qu'il demandoit de plus qu'on lui découvrit immé- „ diatement & ſans délai tout ce qui s'étoit paſſé & conclu dans cette in- „ valide Aſſemblée en ſon abſence, ſoit ſous le titre de ſecret, ou ſous „ telle autre dénomination, ſans lui en avoir donné préalablement avis, „ ou communication poſtérieure, afin d'être en état de prendre les meſu- „ res néceſſaires pour le prompt redreſſement de ces procedés irréguliers: „ qu'à cette fin il enjoignoit aux Sécrétaires, ſous le ſerment de leurs Char- „ ges, de lui donner, ſans aucun détour, les éclairciſſemens qu'il préten- „ doit, comme à leur Gouverneur Général & légitime Commandant en „ Chef de la Régence".

VALCKENIER, 1740.

Après cette Déclaration, le Gouverneur Général réïtera, avec plus de vi-

VALCKENIER. 1740.

vivacité qu'auparavant, les ordres qu'il avoit donnés aux Sécretaires, & exigea à toute force qu'ils lui montraſſent les Réſolutions ſecrettes que l'on avoit priſes contre ſa perſonne pendant ſon abſence. Ils l'aſſûrerent qu'ils n'en ſavoient rien; mais continuant de hauſſer la voix, il inſiſta ſur ſa demande, & voulut que les Régiſtres fuſſent apportés & mis ſur la table. Le Sécretaire *Otto* ayant obéi, il lui commanda de lire les Articles où il étoit queſtion de ſa perſonne. Otto ayant cherché quelque tems, lui préſenta la Notule du 2 Décembre, qui n'avoit été ni réſumée, ni approuvée. Là-deſſus le Conſeiller ordinaire d'Imhoff pria le Sécretaire de montrer les Articles qui le concernoient, lui & le Major; mais le Gouverneur Général s'emporta contre le Conſeiller, & prétendit que l'Article fût lû à haute voix. On entendit alors que le Major, ſur les plaintes de quelques Membres de la Régence, étoit occupé à faire dreſſer des Déclarations contre ceux qui avoient été chargés du Commandement aux Portes de la Ville. Sommé de comparoître à l'Aſſemblée, le Major s'y préſenta, & ſur la queſtion qu'on lui fit ſi ces Mrs. avoient agi de leur propre chef, ou par ordre, il avoua qu'ils s'étoient comportés ſuivant leur Commiſſion. On lui demanda enſuite la minute de la Déclaration préſentée aux Capitaines des Portes d'Utrecht, de Dieſt & de la Porte-Neuve pour qu'ils la ſignaſſent, & comme il s'en deffendit pluſieurs fois ſous prétexte qu'il l'avoit égarée, on lui dit que ce n'étoit pas ainſi qu'on ſe moquoit de la Régence, & on lui accorda terme juſqu'à la prochaine Aſſemblée, pour produire en même tems la Déclaration, ſous peine de correction.

Scene bruyante à cette occaſion.

Le Sécretaire, ayant continué la lecture de la Notule, en vint à une Réſolution ultérieure de l'Aſſemblée, portant que l'on donneroit à connoître au Gouverneur Général l'étonnement avec lequel elle avoit appris de bonne part, qu'il tiroit d'une maniere clandeſtine des Déclarations contre elle & à la charge de ſes Membres, requerrant d'en avoir communication, & que ce meſſage lui ayant été fait par le Directeur Général, après la ſéparation de l'Aſſemblée, il avoit répondu, témoin le rapport couché au Régiſtre, qu'il enverroit ces Déclarations à la Régence dès qu'il auroit reçu celles dreſſées par ſes Membres contre ſa perſonne. A peine le Sécretaire eut achevé de lire cet Article, que le Gouverneur Général cria au menſonge, & ſoutint que bien loin d'avoir été diſpoſé à produire ſes Déclarations, il s'en étoit défendu, en ajoutant que s'il conſentoit à la propoſition, au moins il vouloit qu'au préalable les Déclarations tirées contre lui par les Membres lui fuſſent remiſes. Le Sécretaire, taxé par-là de menteur & de fauſſaire, aima mieux ſe taire que ſe juſtifier, vû qu'il étoit impoſſible de faire entendre raiſon. Ce fut pour cela même que les premiers Conſeillers en rang, & entr'autres Mr. d'Imhoff, prirent également le parti du ſilence, en attendant que quelqu'un des précedens ouvrît la bouche pour ſe plaindre d'un ſi cruël procedé. Il y en eut des ſuivans, qui proteſtèrent contre la violence, & dirent avec une noble hardieſſe, en préſence des Troupes, qu'on les traitoit, non en Conſeillers des Indes, mais comme des Décroteurs. Mrs. Guillot, Nolthenius & Van Aarden ne furent pas plus ménagés, tant le Gouverneur Général, outré de colere, ſe déchaînoit contre quiconque ôſoit lui adreſſer la parole. Il échapa, à Mr. Van Suchtelen, de

de dire, en obſervant les Grenadiers rangés autour de la table, qu'il étoit accoutumé à ces bonnets, & qu'il en avoit vû plus d'une fois en ſa vie. Auſſi-tôt le Gouverneur l'avertit de ſe taire, ou qu'il le prendroit à partie comme un des Coupables. Le Conſeiller Van Schinne dit que pour lui, il n'avoit point d'avis à donner dans une pareille Aſſemblée, & Mr. d'Imhoff ſe contenta de faire ſigne à Mr. Guillot d'être tranquille, puiſque tous autres diſcours n'aboutiroient qu'à proſtituër encore plus l'honneur de la Régence. VALCLENIER. 1740.

ENSUITE le Gouverneur demanda où étoient les Clefs des Portes de la Ville. Quelques-uns & entr'autres Mr. d'Imhoff, dédaignèrent de ſatisfaire à une demande, d'autant plus ridicule, qu'ayant journellement le rapport des Troupes de tous les Poſtes, le Gouverneur pouvoit, ou du moins devoit ſavoir qui étoient les dépoſitaires des Clefs. D'autres répondirent qu'elles étoient aux Portes ſous la garde des Officiers Commandans. Le Sécretaire *Cluyſenaar* fut chargé de leur expédier un Hallebardier pour qu'ils euſſent à ſe rendre, chacun en perſonne, avec les Clefs, à l'Aſſemblée; mais le Capitaine des Troupes, qui en inveſtiſſoient la Salle, ayant fait ſouvenir le Gouverneur que l'Officier de garde au *Vierkant*, en avoit toujours par-devers lui les Clefs, ſuivant un ancien uſage, on envoya contre-ordre à ce Poſte. Le Hallebardier revint bientôt faire raport qu'ayant trouvé les Portes du Château fermées il ne pouvoit exécuter ſa Commiſſion. On lui donna un billet, qui enjoignoit de le laiſſer paſſer; circonſtance remarquable que l'on apprit par cette occaſion. On ſçut même que l'on avoit levé le Pont-levis & fermé les Barrières; que toute la Garniſon étoit ſous les armes, & commandée par le Major Duurvelt; que l'on avoit envoyé aux Portes divers ordres confus, tantôt de lever les Ponts, tantôt de ne laiſſer entrer aucun Mahometan, tantôt encore de leur permettre le paſſage, mais en petit nombre à la fois.

A peine le Hallebardier eut-il été redépêché, que le Gouverneur Général rentra dans ſa première fureur, en préſence des Soldats, contre les Membres de la Régence, & que jettant des regards enflammés de colere ſur Mrs. d'Imhoff, de Haaze & Van Schinne, il les traita de Séditieux & de Conſpirateurs, leur annonça leur arrêt, & appella l'Officier, qui, de la porte de la Salle, où il s'étoit tenu poſté, vint ſe mettre derrière le Siége de Mr. d'Imhoff. Les trois Conſeillers reſterent aſſis, mais lorſque le Gouverneur leur eut dit juſqu'à deux fois qu'ils pouvoient ſe lever, Mrs. d'Imhoff & de Haaze répondirent qu'ils ne tenoient leurs places que de leurs Seigneurs & Maîtres; qu'ils ſe ſoumettroient volontiers au Jugement de l'Aſſemblée, mais non à ſes ordres deſpotiques, & qu'ils n'étoient point dans l'intention de quitter leurs places. Cette réponſe fut ſuivie d'une proteſtation preſque unanime contre la violence, l'injuſtice & l'offenſe faites à la liberté de l'Aſſemblée. Le Gouverneur cria qu'il prenoit tout ſur lui, qu'il pouvoit en répondre, & qu'il en répondroit en qualité de Capitaine Général.

Arrêt de trois Conſeillers ordinaires des Indes.

JUSQUES-LÀ l'Officier avoit attendu le moment de faire ſa charge; mais le Gouverneur, ennuyé ſans doute lui-même, le fit retirer. Il continua de murmurer, de quereller par intervalles, & de reprocher au Conſeiller d'Imhoff qu'il étoit la cauſe du malheur de quelques-uns de ſes Collegues. Ainſi s'écoula le tems juſqu'à onze heures, que les Clefs, qu'on ne ceſſoit de de-

VALCKENIER. 1740. demander, furent apportées par un Officier, qui les posa à côté du Gouverneur. Alors il déclara de nouveau qu'il révoquoit la Commission aux Portes, quoiqu'elle n'eût pas été donnée aux Membres de son autorité privée, mais de l'avis unanime de toute l'Assemblée. Il ajouta qu'il reprenoit le soin de tous les détails, & témoigna qu'il devoit des remercimens aux Membres pour autant, qu'en ces jours-là ils avoient pris à cœur le bien public. Les uns soûrirent, d'autres firent semblant de ne point l'entendre. Pendant ces Complimens, l'Officier & un Hallebardier portoient les Clefs des Portes au Logement du Gouverneur, qui se leva & ordonna au Capitaine de ranger son monde en double haye près d'une grande Jalousie qui est à l'entrée de la Salle. En même tems il lui enjoignit de laisser sortir tous les Membres de l'Assemblée, à l'exception des trois Conseillers auxquels il avoit annoncé l'arrêt, & que si on lui opposoit de la résistance, il eût à pénétrer dans la Salle avec la Garde. De si affreux ordres, donnés à la face de toute une Assemblée, joints au départ du Gouverneur, exciterent de nouvelles protestations, si non de tout le Corps, du moins de la plus grande partie; mais dont le Gouverneur se soucioit aussi peu, que des remontrances amiables de Mrs. Van Aarden, *Laakeman*, & autres, qui tâchoient d'adoucir ce Chef irrité & inflexible. Il fendit la presse & s'enferma soudainement dans la Galerie de son Domicile, dont l'avenuë, pour plus grande précaution, étoit gardée par quatre Hallebardiers munis de pistolets chargés, outre que les Grenadiers formoient un rang depuis la porte de la Salle d'Assemblée jusques sur le perron, tant pour assûrer l'exécution de l'entreprise, qu'afin de garantir la Personne du Gouverneur.

Les Membres de la Régence se regarderent les uns les autres, ne sachant quel parti prendre. Ils s'étoient flattés qu'avant la séparation d'une Assemblée si tumultueuse, on auroit trouvé moyen de gagner sur l'esprit du Gouverneur Général, si non de congédier les Soldats, du moins de les faire attendre à la porte de la Salle, puisqu'on n'avoit jusques-là encore rien discuté sur cette fâcheuse affaire. Quelque violent & tyrannique que fût le traitement envers les Conseillers arrêtés, néanmoins l'équité vouloit qu'on leur accordât le tems de plaider leur cause; mais Mrs. d'Imhoff & de Haaze n'avoient encore pû rien alleguer pour leur justification, & Mr. Van Schinne, accusé, au milieu d'une troupe de Soldats armés, d'avoir complotté avec d'autres de déposer le Gouverneur & de l'envoyer en Hollande, ne s'étoit autrement purgé de cette calomnie, qu'en disant qu'il tenoit pour mal-honnête homme quiconque lui attribuoit un pareil dessein: expression dont s'étoient aussi servis Mrs. Guillot & Nolthenius à l'égard de la prétenduë secrette Résolution que le Gouverneur soutenoit avoir été prise contre sa personne. Une négation, aussi forte que celle de Mr. Van Schinne, auroit conduit à la source de cette fausse accusation, si on lui avoit donné le tems de se justifier.

Ce n'étoit pas ce que l'on cherchoit; aussi, pour éviter toute apologie, le Gouverneur ne quitta l'Assemblée avec tant de précipitation, que pour se mettre en sureté, & pour faire exécuter par la force des armes, sans courir lui-même aucun hazard, le violent projet qu'il avoit formé contre les trois principaux Membres d'une respectable Assemblée, mais deshonorée

rée par ſa conduite envers ces Conſeillers, qui étoient en ſon chemin depuis long-tems. VALCKENIER. 1740.

Après le départ du Gouverneur, les Arrêtés ſe tournant du côté de leurs Collegues, leur demanderent ce qu'il y avoit à faire dans ces circonſtances, en proteſtant devant Dieu & devant les hommes contre tout ce qui pouvoit réſulter de l'outrage fait à la Souveraineté légitime de l'Etat, & déclarant que comme Membres, ils ne ſouffriroient pas que l'autorité, qu'ils partageoient avec d'autres, & qu'ils avoient légitimement reçue de Dieu & de leurs Supérieurs, fût foulée aux pieds; qu'au contraire ils étoient prêts à la maintenir juſqu'à la dernière extrémité. Ils déclarerent encore qu'au cas qu'il plût à l'Aſſemblée de conclure que le Gouverneur Général ne s'étoit porté à ces excès de violence que pour exécuter le deſſein du Conſeil, ils s'en conſoleroient avec ſoumiſſion, & attendroient du tems les occaſions de faire éclater leur innocence.

Cependant on s'apperçut bientôt, à l'irréſolution de quelques Membres, qu'ils manquoient de vigueur, quoique nombre d'autres, ſur-tout les Conſeillers extraordinaires & Mr. Laakeman, Préſident du Tribunal de Juſtice, ſcandaliſés au dernier point d'un ſi odieux événement, marquoient aſſez de courage pour maintenir efficacement l'autorité avilie d'un College établi par le Souverain, & reſpecté dans les perſonnes de leurs Prédéceſſeurs. Après quelques déliberations, ſur un ſujet ſi affligeant, on convint de faire appeller l'un des Sécretaires par un Hallebardier qui, au grand ſcandale d'un chacun, entra en pleine Aſſemblée, avec deux piſtolets chargés. Le Sécretaire, qui étoit ſi ſaiſi de crainte, qu'à peine ôſoit-il paroître, avoit été mandé à l'occaſion d'une Députation, compoſée de Mrs. le Directeur Thedens, Van Suchtelen & Van Aarden, qu'on envoyoit au Gouverneur Général, pour lui repréſenter amiablement les conſéquences d'un pareil procedé, & le prier, au nom de l'Aſſemblée, de revenir à la Salle, avec offre que s'il vouloit ſeulement en retirer les Soldats, afin que l'on pût, ſans honte & ſans proſtitution de la dignité du Corps, avoir la liberté de parler, les Membres lui donneroient, en pleine Aſſemblée, ſatisfaction ſur les griefs qu'il formoit à la charge des Accuſés, & que, conjointement avec eux, il prendroit à leur ſujet les concluſions qu'il jugeroit à propos.

Il étoit irrévocablement décidé que le Gouverneur n'entendroit à aucune raiſon; l'expédient fut ſans ſuccès. Il fit entrer le Directeur, & laiſſa, par un mépris marqué, les autres Députés devant la porte, expoſés aux inſultes des Hallebardiers armés, qui les obligerent de s'éloigner. Le Directeur, n'ayant pû, malgré toute ſon éloquence, perſuader le Gouverneur, en rapporta à l'Aſſemblée une propoſition, auſſi ignominieuſe qu'inacceptable pour gens d'honneur. Elle conſiſtoit en ce que ne pouvant conſentir à la ſatisfaction offerte, il n'en vouloit d'autre, ſinon, que les trois Conſeillers arrêtés paſſaſſent un Acte, par lequel ils ſe reconnuſſent coupables de ce dont on les accuſoit, ſans quelques autres clauſes ſi dures & ſi humiliantes, que le Directeur eut honte d'en faire rapport. Mr. de Haaze répondit qu'il aimeroit mieux, dès l'heure même, mourir innocent, que conſerver ſa vie au prix d'un aveu contraire à ſa conſcience.

VELTHEIM. 1740. Dans ces entrefaites les trois Conſeillers, qui paroiſſoient être l'objet de la haine du Gouverneur, offrirent, ſous parole d'honneur, de s'enfermer dans leurs Maiſons juſqu'à ce que l'Aſſemblée eût réglé ce qu'elle croiroit néceſſaire touchant leurs perſonnes, & que ſi leurs Collegues étoient de ce ſentiment, ils ſe ſoumettroient, pour le mieux, au pouvoir tyrannique & illégitime que leur Gouverneur, ſous le titre de Capitaine Général, avoit exercé ce jour-là avec tant de violence contre les Membres & le Corps de la Régence. Ils firent plus: ils conſentirent, pourvû que l'Aſſemblée fût ſatisfaite de ce qui s'étoit paſſé, & qu'il n'arrivât rien de plus, d'acquieſcer à ſon approbation. Le Directeur Général ſe chargea une ſeconde fois du Meſſage, & reçut pour réponſe que le Gouverneur n'étoit point encore content; que néanmoins il vouloit bien permettre, aux trois Conſeillers, d'avoir leurs Maiſons pour arrêt, au-lieu de les faire renfermer dans les Priſons du Château, comme il ſe l'étoit propoſé; mais auſſi qu'ils ſeroient eſcortés par des Soldats devant & derriere leurs Caroſſes, & gardés chez eux par des Sentinelles, ſans aucun accès. Cette révoltante propoſition occaſionna de nouveaux murmures, & de nouvelles délibérations entre les Membres. Les trois Conſeillers offrirent d'en paſſer par-là, en cas que l'Aſſemblée l'*ordonnât*, & de couvrir, par leur conſentement, l'odieux de cette démarche, qui aviliſſoit la dignité & l'autorité légitimes de cet illuſtre College.

Personne ne voulut y donner ſon ſuffrage, & les deux principales Têtes de l'Aſſemblée n'avoient point aſſez de fermeté pour entreprendre la défenſe de l'honneur outragé des Repréſentans du Souverain; tellement que le tems ſe paſſa en déliberations confuſes & indéciſes, pendant leſquelles on ſe ſouvint, entre autres particularités, que le Gouverneur, lors qu'il attendoit les Clefs des Portes de la Ville, avoit reproché à Mr. d'Imhoff, que le 2, (ce dût être le 8 Novembre) il s'étoit hazardé de dire dans la Salle qu'*au cas que l'année ne fût pas ſi avancée, on trouveroit encore bien le moyen* . . . . propos que le Gouverneur interprétoit dans le ſens que ſi les Vaiſſeaux n'étoient pas à la veille de faire voile pour l'Europe, on pourroit bien enlever le Gouverneur Général, & l'embarquer pour la Hollande. Il eſt vrai que ce diſcours non-fini fut tenu, mais par maniere de converſation, & nullement dans l'idée que le Gouverneur prêtoit au Conſeiller, & qu'aucune perſonne raiſonnable ne lui auroit attribuée. Mr. d'Imhoff dit là-deſſus qu'il n'y avoit point de confiance entre eux, puiſque l'on donnoit à un diſcours particulier une interprétation ſi maligne, & qu'il avoit été ſans doute rapporté au Gouverneur par quelqu'un qui fréquentoit l'Aſſemblée. Le Directeur Schagen déclara qu'il lui en avoit fait la confidence; auſſi fut-il remercié en termes convenables au ſujet. Il répondit qu'il n'avoit pas lieu d'être porté pour ces Mrs., qui le traitoient toujours avec dureté, mettoient toutes choſes ſur ſon compte, & trouvoient à redire à tout.

Cependant Mrs. Crul & Thedens s'étoient rendus juſqu'à deux fois auprès du Gouverneur, qu'ils avoient trouvé furieux & inexorable. Ils rapporterent qu'il ne vouloit point entendre parler d'entremiſe, ni recevoir de

de remontrances; qu'il prétendoit abſolument que ſes ordres fuſſent mis en exécution; qu'il ſe rendoit reſponſable de tout ce qui en arriveroit; qu'en permettant aux trois Conſeillers d'être chez eux en arrêt, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire, & qu'il ſe repentoit de s'y être prêté. Enfin Mrs. Crul & Thedens finirent par dire qu'ils s'excuſoient d'être porteurs de tout autre Meſſage de cette nature; que le Gouverneur affectoit des contretems, ou qu'il étoit à table, ou ſur ſon lit, & laiſſoit les Membres de la Régence en butte à la licence des Militaires, qui de plus en plus devenoient inſolens, & que le Gouverneur même traitoit tout cela de bagatelle. Le Sécretaire fut le dernier qu'on lui dépêcha ſur les quatre heures après-midi. Cet Exprès l'aſſûra, que toute la Régence étoit prête à venir s'expliquer avec lui, & que les trois Conſeillers, contre leſquels il étoit ſi irrité, lui donneroient ſatisfaction du tort qu'ils pouvoient lui avoir fait, ou que s'il refuſoit de leur parler, les autres Membres le ſupplioient de leur accorder audience. Il répondit qu'il n'étoit pas néceſſaire de prendre cette peine. Le Sécretaire ayant été renvoyé pour tâcher de le perſuader, il le congédia avec cette autre réponſe, qu'il ne parloit à perſonne, & qu'il n'avoit rien de plus à dire. Là-deſſus il fut décidé d'une voix unanime que les trois Conſeillers obéiroient proviſionnellement. En conſéquence tous les Membres ſortirent de la Salle, à l'exception du Sécretaire Otto. Après rapport fait ſur des informations particulieres, entra le Major Duurvelt, qui dit, que par ordre du Gouverneur Général, ces Mrs. étoient ſes Arrêtés. On lui répondit que les ordres du Général ſeroient reſpectés. Enſuite il demanda les épées des trois Conſeillers, leſquelles lui furent remiſes, non ſans qu'on lui fît ſentir qu'il étoit excuſable d'en agir de cette maniere, lui qui ſavoit ſi peu les Coutumes militaires, ou qui peut-être n'avoit jamais ſervi en Hollande; mais qu'autrements ces Mrs., eu égard à leur rang, pouvoient bien être arrêtés ſans ſe dégarnir de leurs épées; que ſi néanmoins il falloit qu'ils les livraſſent pour raiſon de leur Arrêt, il en ſeroit aſſez tems lorſqu'ils entreroient chez eux, & que cet affront ne tendoit qu'à proſtituer encore plus l'honneur de la Régence. Le Major promit d'en parler au Gouverneur Général, & voulut rendre les épées, que les trois Conſeillers refuſerent. Ils lui dirent qu'en attendant, il pouvoit les conſigner au Capitaine Van Ooſten, qui avec le Lieutenant Hemmingſon, & les Grenadiers gardoit encore la Salle. Le Major, de retour, annonça que le Gouverneur Général ne vouloit pas que les Arrêtés conſervaſſent leurs épées; qu'il laiſſoit à leur option, ou d'être eſcortés de jour par 24 Grenadiers, qui ſous un Officier feroient de garde à leurs Maiſons, ou d'attendre la ſoirée. On répondit que le Gouverneur en diſpoſeroit comme il le jugeroit à propos. Le Major retourna ſur ſes pas, & rapporta que le Général faiſoit ſes complimens aux trois Conſeillers, & qu'il s'en remettoit à leur choix. Surquoi ils prirent le parti d'être plutôt menés en arrêt à la vûe de tout le monde, que dans l'obſcurité de la nuit. Avec la permiſſion du Major ils ſortirent de la Salle, marcherent chacun le long d'une double haye de Grenadiers juſqu'à leurs Maiſons, où ils arriverent vers les 5 heures du ſoir. Une heure après le

VALCKENIER. 1740.

VALCKENIER. 1740. Capitaine Crummel vint ſignifier qu'on leur interdiſoit tout accès, excepté celui de leurs Epouſes, Enfans & Domeſtiques (*i*).

Envoi des trois Conſeillers priſonniers en Hollande.

Des procedés auſſi violens & auſſi inouïs, qui furent ſuivis de l'envoi des trois Conſeillers priſonniers en Hollande, ne pouvoient guères mériter l'approbation de Mrs. les Directeurs; Auſſi en témoignerent-ils leur mécontentement d'une façon bien ſenſible au Général Valckenier, qui ayant demandé & obtenu auparavant ſa démiſſion étoit parti lui-même, au mois de Novembre 1741, pour revenir dans ſa Patrie. Mais en arrivant au Cap, il y trouva des Ordres de ſes Maitres, en vertu deſquels il fut arrêté & renvoyé à Batavia (*k*), pour y répondre de ſa conduite, tant à l'égard du Maſſacre des Chinois, que par rapport à l'empriſonnement des trois Conſeillers ordinaires. Ce fameux procès, qui ne fut jamais bien dévoilé aux yeux du Public, a laiſſé le champ libre aux amis & aux ennemis de Mr. Valckenier, pour le condamner ou le juſtifier, ſuivant leurs informations, leurs préjugés, ou leurs différens intérêts. Sans prendre aucun parti entr'eux, ſans entrer dans les reproches odieux qu'ils ſe ſont faits les uns aux autres, nous dirons ſeulement que les premiers paroiſſent aujourd'hui avoir gagné le deſſus, & qu'ils prétendent être munis d'une infinité de Documens, qui prouvent avec la derniere évidence, que ſans les ſoins de ce Gouverneur Général c'en étoit fait du principal Établiſſement de la Compagnie aux Indes. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt que ces malheureuſes diſſenſions, entre le Chef & les Membres de la Régence de Batavia, ne ſont pas indifférentes dans la Cauſe des Chinois. Avouons-le franchement avec des Perſonnes auſſi éclairées qu'impartiales, la Revolte de ces Peuples étoit déteſtable; ils méritoient la punition qu'ils en ont reçuë; mais les cauſes qui ont produit ce terrible effet y ſeroient-elles auſſi oppoſées qu'on nous l'aſſure, & l'humanité auroit-elle preſcrit les bornes de la vengeance qu'on en a priſe?

1741. Départ du Général, qui eſt arrêté au Cap & renvoyé à Batavia.

Jugemens pour & contre à ſon ſujet.

Nous quittons cette matière deſagréable pour voir ce qui ſe paſſa, à Batavia & dans l'Iſle de Java, tandis que l'ancien Général & ſon Succeſſeur déſigné, tous deux Priſonniers d'Etat, étoient en route, celui-ci pour ſe rendre en Europe, & celui-là pour retourner aux Indes.

(*i*) On ſent aſſez par le ſtyle de cette Relation hiſtorique, que ce ſont les trois Conſeillers qui plaident leur Cauſe. Il eſt juſte de laiſſer expoſer à chacun ſes raiſons.

(*k*) Etant parti le 12 d'Août 1742, du Cap de Bonne Eſpérance, à bord du Vaiſſeau la *Sara Jacoba*, il arriva quelque tems après à Batavia, & fut mis en priſon au Château, tandis que les Sieurs Corneille *Philips*, Avocat Fiſcal, & Guillaume Vincent *Helvetius* eurent les Arrêts dans leurs Maiſons.

XXVI. Jean Thedens Gouverneur Général, natif de Friederichſtad, fit le Voyage des Indes à bord du Vaiſſeau l'*Union*, en 1698, en qualité de ſimple Soldat, & paſſa de 1702 à 1736, aſſez rapidement de l'Emploi d'Aſſiſtant, par tous les Grades ſupérieurs juſqu'à celui de Conſeiller ordinaire des Indes. Le 2 de Decembre 1740, Mrs. les Dix-ſept l'adjoignirent au Directeur général *Schagen*, auquel il devoit ſucceder en cas de vacance de ce Poſte, ou du premier de la Régence des Indes. Comme Mr. d'Imhoff, qui étoit nommé pour remplacer Mr. Valckenier, lequel avoit obtenu ſa démiſſion, ſe trouvoit aux Arrêts, Mr. Thedens ſe vit, par cette circonſtance, à la tête du Gouvernement lorſqu'il y penſoit le moins. Quoiqu'il ne fut pas confirmé dans un Poſte qu'il n'occupoit que proviſionnellement, on ne ſauroit lui refuſer le rang de Général, qu'il conſerva comme ancien juſqu'à ſa mort, arrivée en 1748 (*a*).

Vie de Jean Thedens, XXVI. Gouverneur Général des Indes.

1741-3. Il s'engage comme ſimple Soldat.

De quelle façon il parvient au Gouvernement.

Les Chinois qui avoient échappé au Maſſacre de Batavia, s'étoient raſſemblés en Corps dans le Haut Pays, où ils ravageoient les Terres & cauſoient une grande diſette & cherté de vivres. On envoya contre eux le Commiſſaire *Roos* avec 8000 hommes. A ſon approche ils prirent la fuite, abandonnant une très bonne Forteresſe, qu'ils avoient élevée à 8 lieues de la Ville. Après en avoir infeſté les environs pendant quelque tems, ils ſe retirérent près du Souſouhounan, avec qui ils prirent des engagemens ſolemnels pour exterminer tous les Européens. Ils formerent le projet de ſurprendre un Fort Hollandois, peu éloigné de la Réſidence Impériale, où il y avoit 200 hommes en Garniſon. Pour cet effet l'Empereur manda au-

Déroute des Chinois dans le Haut-Pays.

Leur Alliance avec l'Empereur de Java.

(*a*) Made. ſa Veuve vivoit encore en 1752.

THEDENS. 1741-3. auprès de lui le Capitaine commandant, le Lieutenant & l'Ecrivain, pour leur demander la raiſon qui les empêchoit de fréquenter ſa Cour depuis quelque tems. Mais le Capitaine, averti du danger par deux Fils de ce Prince, qui étoient dans le Fort, pour ſe former à la façon de vivre des Hollandois, répondit hardiment qu'il n'ignoroit pas la trahiſon que l'Empereur méditoit contre la Compagnie, en recompenſe des ſervices importans que lui & ſes Ancêtres en avoient reçus. L'Empereur irrité eut recours aux plus terribles menaces pour faire avouër aux trois Officiers Hollandois de qui ils tenoient cet avis. Apprenant que c'étoit de ſes propres Fils, il les envoya querir, & les fit maſſacrer immédiatement, de même que le Capitaine, le Lieutenant & l'Ecrivain, dont les corps furent jettés dans des cavernes. Là-deſſus les Javanois, joints aux Chinois, marchèrent à la Fortereſſe. La Garniſon, manquant de vivres, fut enfin obligée de ſe rendre après une vigoureuſe deffenſe. L'Empereur, flêchi par les prières de ſa Mere, accorda la vie aux Hollandois, mais il les fit tous circoncire & les repartit entre ſes Troupes. Ce Prince s'empara encore de quelques petits Poſtes de la Compagnie. Avec l'Artillerie & les Munitions qu'il y trouva, il ſe rendit devant Samarang, principal Comptoir de la Côte de Java, & ſerra cette Place de ſi près, que les Aſſiégés n'en purent ſortir pendant ſix mois. La Régence de Batavia fut obligée de dégarnir les Comptoirs extérieurs pour former un Corps d'environ 12000 hommes, tant Européens que Nationaux, qu'on envoya au ſecours des Aſſiégés, avec une grande quantité de proviſions de toute eſpèce. Ce renfort étant entré dans Samarang, on fit une ſortie générale ſur les Ennemis, avec un ſuccès ſi heureux, que quoiqu'ils fuſſent au nombre d'environ 200 mille hommes, on parvint à les mettre en fuite, abandonnant dans leurs Ouvrages toute leur Artillerie, qui conſiſtoit en 200 pièces de Canon, pluſieurs Mortiers, avec une immenſe quantité de Munitions & de Bagages. Après cette Victoire, les Hollandois reprirent ſucceſſivement tous leurs Poſtes. L'Empereur fut contraint de leur renvoyer les Priſonniers qu'il avoit faits ſur eux, & de ſe déclarer contre les Chinois, dont il fit mourir un grand nombre. Son Premier Miniſtre, qui étoit l'Auteur de cette malheureuſe levée de bouclier, voulant éviter la colere de ſon Maître, ſe refugia auprès des Hollandois; mais il fut envoyé à Batavia, & jetté dans les priſons de la Fortereſſe. Les Chinois, pour ſe vanger du Souſouhounan, proclamerent ſon troiſième Fils Empereur de Java à ſa place, & le Père ſe vit même reduit à chercher ſon ſalut dans les Montagnes, ſans pouvoir ſe flatter d'être ſoutenu par les Hollandois, à cauſe de l'éloignement & de la ſituation des Lieux. D'ailleurs, comme on n'avoit plus rien à craindre de la part des Rebelles, on ſe mettoit peu en peine de ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur de l'Iſle, tandis qu'on pouvoit être tranquille.

Ce Prince fait maſſacrer deux de ſes Fils & trois Officiers Hollandois.

Il s'empare du Fort de ces derniers.

Siège de Samarang.

Secours qu'on y envoye.

Heureuſe ſortie.

L'Empereur ſe déclare contre les Chinois.

Ils proclament ſon Fils à ſa place.

CETTE grande Victoire fut célébrée à Batavia le 29 Novembre 1741, par un Jour ſolemnel d'Action de Graces, ſous une ſalve de 341 pièces de Canon, & l'on expedia le Vaiſſeau *'t Huys ten Duyne*, exprès pour en apporter l'agréable nouvelle en Hollande. Ce fut dans le cou-

ORATIO DOMINICA IN LINGUA CINGALAEA

අපෙ සවාමීදුරුවානන්වන යෙසුස් ක්‍රීසතුස්
වහන්සෙගෙ යාඥාවය

සවර්ගසතලයෙහි අපෙ පියාතෙත් නමුන්
වහන්සෙගෙ නාමය සුඛවෙවයි නමුන්වහන්
සෙගෙ රාජ්‍ය වීඝවෙවයි සවර්ගසත=
ලයෙහි සෙම භූමියෙදීත් නමුන්වහන්සෙගෙ
කැමැතත යෙදෙන්ඩවෙවයි අපෙ නිතිපත
බොජිනය අපට අද දෙවාවදාරනවාහොඥෙ=
අපෙ වරදකාරයින්ඩ අපි ක්ෂමාවෙතත සෙම
අපෙ වරදවැඩිත් ක්ෂමාවෙතවාහොඥෙ අපව
උපද්‍රවලට අහුනොකර නපුරෙනුත් අප ගල=
වාඅරිතවාහොඥෙ මක්තිසාද රාජ්‍යයත් වලල=
හකමුත් මොක්ෂයත් සදාකාලෙටම නමුන්වහ=
න්සෙගෙනිසාය ආමෙන්

courant de ce mois, que le Général Valckenier s'embarqua pour revenir en Europe; mais comme il s'étoit démis de ſa Charge depuis quelque tems, nous ne pouvions placer ces derniers événemens que ſous l'Adminiſtration de ſon Succeſſeur *ad interim*, qui ne nous en fournit point d'autres. THEDENS. 1741-3.

L'OCTROI de la Compagnie, qui ſubſiſtoit depuis 40 ans, expirant au 1er. Janvier 1741, fut renouvellé ſeulement pour une année, & en 1742, encore pour une autre année. Les Etats Généraux étoient occupés, dans ce tems-là, d'affaires plus importantes, & d'ailleurs il s'agiſſoit de donner une meilleure conſiſtance à l'état chancellant de la Compagnie des Indes Orientales. C'eſt à quoi l'on travailloit depuis l'arrivée de Mr. d'Imhoff, à l'Article duquel nous allons paſſer. Prolongation de l'Octroi de la Compagnie.

Vie de G. G. Baron d'Imhoff, XXVII. Gouverneur Général des Indes.

XXVII. GUSTAVE GUILLAUME BARON D'IMHOFF, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâtif de Lier en Oſtfriſe, s'engagea au ſervice de la Compagnie, & arriva à Batavia l'an 1725, à bord du Vaiſſeau le *Cockenge*, en qualité de Sous-Commis. L'année ſuivante il fut fait Commis; en 1730, Sécretaire de la Régence, & la même année Fiſcal des Eaux. En 1733, il obtint le Grade de Conſeiller extraordinaire des Indes.

1743.

Ses premiers Emplois.

Il eſt envoyé à Ceylan comme Gouverneur.

Imprimerie qu'il y établit.

Echantillon des Ouvrages qu'il fait publier.

ON l'envoya en 1736, en qualité de Gouverneur à Ceylan, où entr'autres bons effets de ſon adminiſtration, on vit ſortir, de l'Imprimerie qu'il y avoit établie, pluſieurs Livres de Pieté, la Bible & les quatre Evangeliſtes, en Caractères Chingulais pour l'inſtruction des Inſulaires. L'Oraiſon Dominicale, que nous avons fait graver, fut le premier fruit de ſes ſoins, dont les Miſſionnaires de Tranquebar, qui l'avoient ſecondé, parlent avec les plus grands éloges. En effet, quand on conſidere les difficultés qui ſe préſentoient à l'exécution de ce deſſein, on ne peut qu'être ſurpris de la conſtance qu'il a fallu pour les ſurmonter. Avant ſon départ, en 1737, il fit aſſembler les Malabares & Chingulais de Colombo, leur diſtribua des Livres de Prières & un Catechisme, & les exhorta à vivre en bons Chrêtiens.

Il revient en Europe.

L'EMPEREUR de Candy lui envoya une Ambaſſade de cinq Perſonnes de diſtinction pour lui ſouhaiter un heureux Voyage. Le Gouverneur s'étoit toujours empreſſé à cultiver ſoigneuſement l'amitié de ce Prince, & à rétablir la tranquillité parmi les Habitans de l'Iſle, qui s'étoient revoltés ſous le Gouvernement de feu Mr. Doemburg ſon Prédéceſſeur; de ſorte que Mr. d'Imhoff laiſſa les choſes dans un meilleur état qu'il ne les avoit trouvées.

Retourne à Batavia.

PENDANT ſon ſéjour en Hollande, Mr. d'Imhoff, qui avoit été élevé à la dignité

dignité de Conſeiller ordinaire, fournit à Mrs. les Directeurs divers projets pour continuër efficacément l'ouvrage ſalutaire qu'il n'avoit pu que commencer, & cependant avec beaucoup de ſuccès, en faveur de cette Colonie, dont perſonne ne connoiſſoit mieux que lui les beſoins & l'importance. Ses avis furent bien reçus, & dans la vuë de profiter de ſes lumières à d'autres égards, on jugea à propos de le renvoyer à Batavia, pour y aſſiſter aux délibérations du Conſeil ſuprême des Indes. D'Imhoff. 1740.

On s'apperçut bientôt du changement que ſa préſence apportoit dans ce College, où le Gouverneur Général trouvoit plus de réſiſtance que de coutume, ce qui put contribuër à augmenter la haine qu'il avoit conçuë depuis quelques années contre Mr. d'Imhoff, & qu'il pouſſa ſi loin peu de tems après.

Ce fut le 2 Decembre que Mrs. les Dix-ſept, en accordant au Gouverneur Général la démiſſion qu'il avoit demandée, nommérent Mr. d'Imhoff pour le remplacer, & ce fut le 6 du même mois, c'eſt-à-dire quatre jours après, que le dernier ſubit les Arrêts à Batavia, de la façon dont on a rendu compte. Mr. Valckenier ne tarda pas de l'envoyer en Hollande, où il apprit, en 1741, la premiere nouvelle de ſa promotion. L'accueil qu'on lui fit ne pouvoit être plus gracieux, & jamais Priſonnier d'Etat ne ſe vit livrer avec tant de ſatisfaction & de diſtinction entre les mains de ſes Juges.

Il eſt arrêté & envoyé en Hollande.

1741.

Son Procès fut ce qui l'inquieta le moins. Ses *Conſiderations ſur l'Etat préſent de la Compagnie* &c. qu'il remit à Mrs. les Directeurs, parurent auſſi les occuper davantage. Ce fameux Mémoire nous étant tombé entre les mains, nous avons cru devoir l'ajouter à cet Ouvrage comme un Supplément intéreſſant à la Vie de Mr. d'Imhoff, & d'ailleurs très inſtructif ſur les affaires des Indes Orientales. La Chambre des Dix-ſept fit, en conſéquence des principaux Articles, de beaux Réglemens, qui ont été publiés. On peut y avoir recours (*a*). Les autres objets ſont entrés plus ou moins dans ſes Inſtructions particulieres.

Nouveaux Réglemens qu'on fait ſur ſes propoſitions.

Il n'eſt pas poſſible de faire en un ſeul mot le plus bel éloge du nouveau Gouverneur Général, qu'en diſant que Mrs. les Dix-ſept firent conſtruire tout exprès un Vaiſſeau de Guerre long de 160 pieds, auquel ils donnèrent le nom de *Reſtaurateur* (Herſteller) pour le tranſporter aux Indes. Il mit à la voile, du Texel, le 29 Octobre 1742, muni d'une Commiſſion de L. H. P., & accompagné de pluſieurs bons Officiers Militaires, que la Compagnie avoit pris à ſon Service; ſavoir, 1 Colonel, 1 Lieutenant-Colonel de Cavalerie, 2 Lieutenans Colonels d'Infanterie, 1 Lieutenant Commandant de l'Artillerie, 4 Majors, 1 Capitaine de Cavalerie, 4 Capitaines d'Infanterie, 3 Lieutenans, 2 Lieutenans d'Artillerie, & 5 Enſeignes.

1742.

Son départ comme Gouverneur Général.

Promotion de vingt-quatre Officiers Militaires.

Après une Navigation auſſi heureuſe que courte, Mr. d'Imhoff étant arrivé au Cap de Bonne Eſpérance, le 21 Janvier 1743, il fut réſolu, le lendemain, de l'inſtaller, le 26, dans la Salle du Conſeil, où tous les Officiers

1743.

Arrivée & inſtallation de Mr. d'Imhoff au Cap.

(*a*) Voyez le Réglement du 26 Juillet 1742, & celui de Batavia en Juin 1743.

D'IMHOFF. 1743.

ciers & Employés, tant de la Colonie que des Vaiſſeaux, furent appellés, ainſi que les Membres du Conſeil de Juſtice, les Prédicateurs, &c. Quand tout le monde fut entré, Mr. d'Imhoff adreſſa à l'Aſſemblée un fort beau Diſcours, dont nous rapporterons ici les principaux traits.

Diſcours qu'il fait à cette occaſion.

„ L'OCCASION qui vous aſſemble ici (leur dit-il) n'eſt pas moins rare que „ remarquable; rare, parcequ'on n'y vit peut-être jamais arriver ce dont „ nous ſommes aujourd'hui témoins; remarquable, en ce que les circon- „ ſtances, qui ont rapport à cet événement, ſont toutes extrêmement dignes „ d'attention.

„ LORSQUE je me trouvai auprès de vous, il y a environ deux ans, dans „ une ſituation bien différente, j'étois déja revêtu de la même qualité en „ laquelle vous allez me reconnoitre ſolemnellement. A peine vous avois- „ je quitté que la nouvelle de ma promotion à cette Charge éminente, „ qui paroiſſoit alors venir trop tard pour apporter du remede à mes pro- „ pres affaires, dût fournir, à toute perſonne attentive, un nouveau ſujet „ d'étonnement, & lui faire penſer qu'il falloit peut-être qu'un redreſſe- „ ment général précedât le mien, & que, comme un autre Joſeph, je „ fuſſe vendu à des Madianites avides & barbares, pour ſoulager & l'E- „ gypte & Caanan dans leur grande détreſſe. C'eſt ainſi qu'il plait ſou- „ vent au Tout-Puiſſant de manifeſter ſa force dans la foibleſſe de ſes „ chetives créatures" &c. Mr. d'Imhoff termina ce Diſcours par les exhortations les plus pathétiques qui arrachèrent des larmes à ſes Auditeurs.

TOUT le monde ſe rendit enſuite de la Salle d'Aſſemblée ſur le Perron du Château, au devant duquel les Troupes de la Garniſon & les Compagnies de la Bourgeoiſie, tant de Cavalerie que d'Infanterie, étoient ſous les Armes. La Cloche ayant ſonné, on fit lecture de la Commiſſion de L. H. P.; & l'on prêta ſerment de fidélité au nouveau Gouverneur Général, ſous les acclamations les plus vives de la part des Habitans, tandis que l'air retentiſſoit des décharges de la Mouſqueterie & de l'Artillerie tant du Château que des Vaiſſeaux à la Rade. Le Gouverneur Général avoit fait préparer un grand Diné, auquel il invita tous les Officiers & Employés de la Compagnie, ainſi que les plus notables d'entre les Bourgeois.

Feſtin qu'il donne aux Officiers & Employés du Cap.

APRÈS le repas on diſtribua à tous les Convives une Médaille d'Argent, portant d'un côté le Buſte du Baron d'Imhoff avec ſon Nom & ſon Titre; & ſur le revers la Compagnie ſous la figure d'une Femme, de la façon qu'on la repréſente, avec la Légende *ſpes meliorum temporum*, & dans l'Exergue le nombre de l'Année MDCCXLIII. Cette ſolemnité ſe termina dans le meilleur ordre, & à l'égale ſatisfaction de tout le monde.

Médailles diſtribuées aux Convives.

A ſon arrivée à Batavia, le 23 May de cette année, le Gouverneur Général n'y fut pas reçu avec moins de joye & d'affection de la part des Habitans. Sa préſence ſembloit y ramener le repos. Cheri de tout le monde par ſon affabilité, autant que craint des méchans pour ſa juſtice, chacun ſe rangeoit à ſon devoir, chacun tâchoit d'imiter ce noble exemple. Le Général viſita en perſonne divers Comptoirs extérieurs, pour prendre inſpection de tout, & mettre les affaires de Police & de Commerce en bon ordre. Il ſupprima à Batavia le *Quartier des Métiers*, réduiſit le nombre des Employés dans la Sécretairie à 36 perſonnes, & permit

Grands changemens à Batavia.

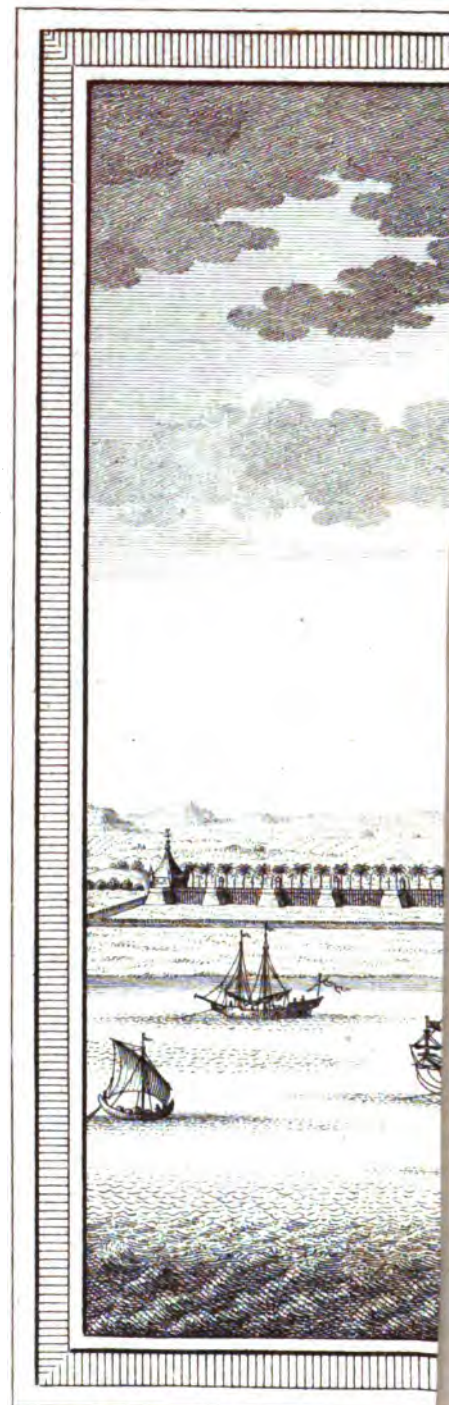

J. V. Schley direx.

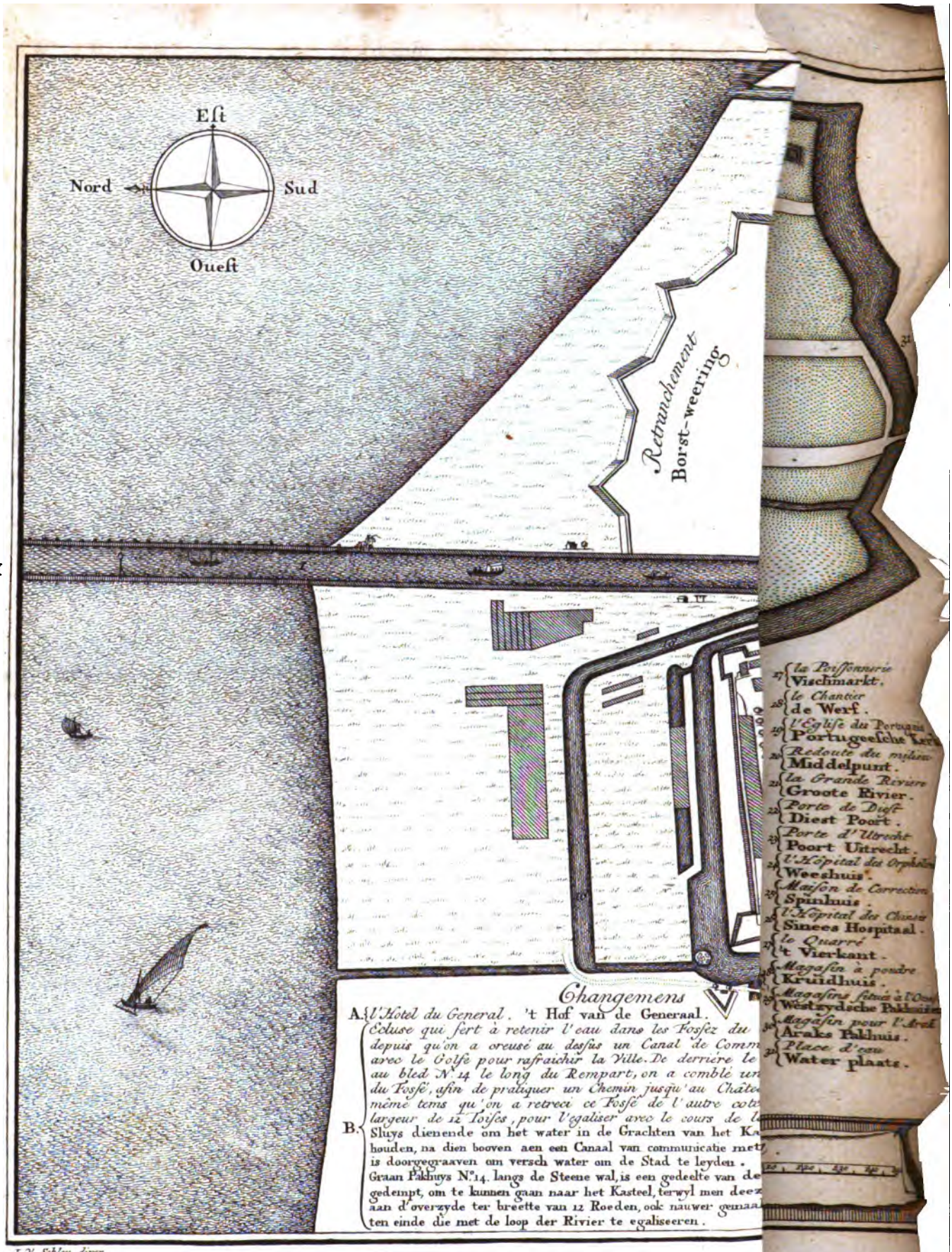
Eſt
Nord
Sud
Oueſt
Retranchement
Bor'st-weering
H
Changemens
A. l'Hotel du General . 't Hof van de Generaal .
B. Sluys dienende om het water in de Grachten van het Ka
houden, na dien booven aen een Canaal van communicatie met
is doorgegraaven om verſch water om de Stad te leyden .
Graan Pakhuys N.° 14. langs de Steene wal, is een gedeelte van de
gedempt, om te kunnen gaan naar het Kasteel, terwyl men deez
aan d'overzyde ter breette van 12 Roeden, ook nauwer gemaa
ten einde die met de loop der Rivier te egaliseeren .
27 la Priſonnerie Vischmarkt .
28 le Chantier de Werf .
29 l'Egliſe des Portugais Portugeeſche Ker
30 Redoute du milieu Middelpunt .
31 la Grande Riviere Groote Rivier .
32 Porte de Dieſt Diest Poort .
33 Porte d'Utrecht Poort Uitrecht .
34 l'Hôpital des Orphelins Weeshuis .
35 Maiſon de Correction Spinhuis .
36 l'Hôpital des Chinois Sinees Hospitaal .
37 le Quarré 't Vierkant .
38 Magaſin à poudre Kruidhuis .
39 Magaſins ſitués à l'Oue Westzydsche Pakhuizen
40 Magaſin pour l'Arack Araks Pakhuis .
41 Place d'eau Water plaats .
J. V. Schley direx .

mit à tous les Habitans d'exercer un Commerce libre avec les Iſles Philippines, en payant les Droits d'Entrée & de Sortie. Toutes les affaires de la Compagnie furent affermées, & l'on ſe promettoit de ces divers changemens un profit conſidérable. Au mois de Juin, on publia, au nom de Mrs. les Directeurs, une *Notification* tendant à favoriſer leurs Employés, & les Habitans de Batavia, par rapport au Commerce du Thé entre cette Ville & les Provinces Unies. Les Maiſons, qui avoient été réduites en cendres par le dernier Incendie, étoient rebâties, & les Chinois, à qui l'on avoit aſſigné un quartier hors de l'enceinte de la Ville, exerçoient tranquillement leur Commerce. Enfin, la Guerre de Java venoit d'être ſuivie d'une heureuſe Paix, & le Roi de Bantam étoit entré dans une nouvelle Alliance avec les Hollandois. D'Imhoff. 1743.

Cette année l'Octroi de la Compagnie fut prolongé pour 12 ans, ſur une Reconnoiſſance de 3 pour Cent des Dividendes annuelles. Prolongation de l'Octroi de la Compagnie.

1745.

Le 16 Fevrier 1745, la Régence de Batavia publia un grand Manifeſte contre le Prince rebelle de Madura, à qui l'on faiſoit la Guerre. Deux Officiers Hollandois, nommés *Sterrenberg* & *Smout*, à la tête de quelques Troupes, battirent en deux rencontres environ 3170 Madurois & Baliens, & les mirent en fuite, avec perte de 200 hommes tués, & d'un grand nombre de bleſſés. Parmi les derniers ſe trouvoit le Fils du Prince de Madura. On leur prit encore 10 Baſſes & 3 piéces de Canon. Les Rebelles dans le Haut-Pays faiſoient de tems à autre des mouvemens, mais de peu de conſéquence. Guerre contre le Prince de Madura.

Les Anglois ayant pris trois Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes de France, qu'ils vendirent à Batavia, la Cour de Verſailles en demanda la reſtitution aux Etats Généraux, & ce fut un des motifs qui la portèrent à revoquer les privileges accordés aux ſujets de la Republique, par le Traité de Commerce de l'an 1739; mais après bien des Négociations (*b*) l'affaire fut ajuſtée entre les deux Compagnies, moyennant 3 millions de Livres, que celle de Hollande paya à celle de France, pour la Charge de ces Vaiſſeaux, qui furent renvoyés en France aux fraix de la premiere, & le Baron d'Imhoff échappa ainſi à la ſatisfaction qu'on avoit exigée contre lui au ſujet de ſa conduite. Grand démêlé entre les Compagnies de Hollande & de France.

1747.

Ce Général ſe retrouva bientôt impliqué dans une ſeconde affaire également fâcheuſe pour l'Etat & pour la Compagnie. Le Marquis *del Puerto*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, préſenta à L. H. P., en 1747, deux Mémoires, conçus en termes extrêmement violens, où il ſe plaignoit & demandoit la ſatisfaction la plus éclatante au ſujet d'une Expédition que Mr. d'Imhoff avoit fait faire ſur la Côte Méridionale de la Nouvelle Eſpagne, dans la vuë, diſoit-il, non-ſeulement d'y exercer un Commerce illicite, mais encore de favoriſer les Ennemis déclarés de la Couronne d'Eſpagne. On accuſoit les Hollandois d'être parus comme Aggreſſeurs ſur cette Côte, où ils avoient débarqué du monde, dont 16 hommes étoient tombés entre les mains des Eſpagnols. Autre querelle avec la Cour d'Eſpagne.

Les

(*b*) Tout le monde a vû les Mémoires de Mr. l'Abbé *de la Ville*, & de Mr. *Saladin d'Anex*, Syndic de la Compagnie des Indes de France.

D'IMHOFF. 1747.

LES Etats Généraux firent à ce Mémoire une réponſe à tous égards auſſi moderée que conforme à l'équité & à la juſtice; elle portoit; „ que „ comme cette affaire étoit entiérement inconnuë à L. H. P., & qu'Elles ne ſouhaitoient rien plus que d'entretenir, avec S. M. Cath., la „ bonne intelligence qui ſubſiſtoit, ſuivant les Traités, entre les deux „ Nations, Elles avoient donné connoiſſance du contenu de ce Mémoire „ aux Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales de ces Provinces, & pris, du reſte, telles meſures qui puſſent faire ceſſer les motifs „ de plaintes de S. M. Catholique, &c."

COMME il falloit du tems pour tirer de ſi loin les informations requiſes, l'affaire en eſt reſtée là juſqu'à la mort du Baron d'Imhoff, dont la Cour de Madrid *exigeoit la punition la plus prompte & la plus rigoureuſe*; mais, en attendant, les Priſonniers Hollandois, à l'exception de trois ou quatre, qui ont eû le bonheur de ſe ſauver, croupiſſoient miſerablement dans les Priſons d'Eſpagne, & toutes les démarches, qu'on a faites pour obtenir leur liberté, ont été inutiles.

Différends avec les Anglois.

ENVIRON le même tems, il s'étoit auſſi élevé des différends entre les Hollandois & les Anglois aux Indes. Ces derniers ſe plaignirent de quelques deſordres commis par les premiers, au ſujet de certaines *prétenſions* que formoient les Gouverneurs des Fortereſſes Hollandoiſes. Le Comte de *Sandwich* préſenta le 17 Janvier 1748, un Mémoire à L. H. P., pour demander la revocation de la déclaration, donnée par ces Gouverneurs Hollandois, & tendant à ravir, aux ſujets de la Grande Bretagne, le droit inconteſtable de pouvoir naviguer librement & exercer le Commerce dans toutes les Places neutres des Indes.

LE Comte de *Holderneſs* revint à la charge par un nouveau Mémoire, qu'il remit ſur le même ſujet, le 24 Novembre de l'année ſuivante. Cet Ambaſſadeur exigeoit auſſi une prompte & entiere ſatisfaction à l'égard de l'aſſaſſinat des Equipages de 2 Navires Chinois, qui trafiquoient ſur la Côte de Sumatra, à la faveur des Paſſeports du Gouverneur Anglois de *Bancoul*. Les Etats Généraux promirent & firent donner la ſatisfaction qu'on leur demandoit ſur ces deux articles, & le Réſident d'*Ayrolles* témoigna, en 1751, par Mémoire, à L. H. P., que Sa Majeſté Brittannique étoit très contente en particulier de la punition exemplaire qui avoit été exercée à Batavia, contre les malheureux Auteurs de ce meurtre horrible &c.

LE Baron d'Imhoff, qui ne devoit pas trouver beaucoup d'agrément à répondre à toutes ces plaintes, avoit ſollicité, par Lettre du 28 Janvier 1746, la permiſſion de pouvoir revenir l'année ſuivante; mais il fut prié & il accepta enfin de continuër à remplir ſa Charge. Il ne s'attendoit peut-être pas à l'honneur qu'il eut bientôt de ſe voir le Lieutenant immédiat du grand Prince, que la Republique venoit de ſe donner pour Chef, & à ſon exemple auſſi la Compagnie des Indes Orientales.

GUIL: CHAR: HENRY FRISO,

PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU, &c. &c. &c. STADHOUDER HÉRÉDITAIRE, CAPITAINE ET AMIRAL GÉNÉRAL DE L'UNION, SUPRÊME DIRECTEUR ET GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES INDES ORIENTALES HOLLANDOISES,

D'IMHOFF. 1748.

Installation du Prince d'Orange, comme ſuprême Dir. & Gouv. Gen. des Ind. Or.

fut mis, ſous ces deux dernières Qualités, à la tête de la noble COMPAGNIE, d'abord par la Chambre d'Amſterdam, le 1er Decembre 1748, & ſucceſſivement par les autres Chambres. Son inſtallation ſe fit à la Haye le 16 Avril 1749. La Députation étoit compoſée des 12 DIRECTEURS ſuivans. 1749.

POUR la Chambre d'AMSTERDAM, Mrs. *Six*, *Vry Temmink*, *Boudaan*, *Scheerenberg* & *Backer*. Pour celle de ZELANDE, Mrs. *Van Borſele* & *Duvelaer de Campen*. Pour DELFT, Mrs. *de Vreedenburch* & *Van der Goes*. Pour ROTTERDAM, Mr. *Senſerf*. Pour HOORN, Mr. *Abbekerk Crap*. Et pour ENKHUISEN, Mr. de *Bleiſwyk*. Ils étoient ſuivis de 4 *principaux Participans jurés*, ſavoir, Mrs. *Emtink*, *Citters Willemſz*, *de Foreeſt* & *de Looſen*; des deux *Avocats* de la Compagnie, Mrs. *Hartman* & *Sweerts*, & de 12 *Participans*, Députés des 6 Chambres, nommément Mrs. le Comte *de Moens*, *de Marſelis*, *de Jever*, *Van der Gieſen* & *If. de Pinto*, de la part de la Chambre d'AMSTERDAM; *Marſis* & *Lampſius*, pour celle de ZELANDE; *Bogaart de Beloys* & *de Schuylenburgh*, pour DELFT; *Caſtelein*, pour ROTTERDAM; *Schagen*, pour HOORN; & *Druyff* pour ENKHUISEN.

CES Députés ſe rendirent dans 12 Caroſſes à la Cour de S. A. S., où ils furent reçus par les Gentils-hommes de ce Prince, à qui ils remirent le DIPLOME de ſon Inſtallation dans un Coffret d'Agathe Orientale, garni en Or, & d'un grand prix. Mr. Hartman, Premier Avocat de la Compagnie, lui adreſſa en même tems un beau Diſcours, auquel S. A. S. fit une réponſe des plus gracieuſes.

LE Réglement, ſur lequel la Compagnie déferoit à ce Prince l'autorité & les prééminences de *ſuprême Directeur & Gouverneur Général*, ſous l'approbation de L. H. P., contenoit 15 Articles, dont voici la ſubſtance.

„ I. QUE S. A. S. préſideroit dans l'Aſſemblée des Dix-ſept, dans les Con-
„ férences de la Haye, & dans toutes les Chambres ou tous les Départe-
„ mens de la Compagnie des Indes Orientales, où Elle auroit Voix délibe-
„ rative & concluante, ſoit en Perſonne, ou par ſes Repréſentans, qui
„ ne pourroient occuper d'autres Emplois, mais devoient être du nombre
„ des principaux Participans domiciliés dans les Provinces de Hollande &
„ de Weſtfriſe ou de Zelande.

„ II. QUE S. A. S., ſoit par Elle-même, ou par ſes Repréſentans, pour-
„ roit propoſer toutes affaires qui ont quelque rapport au bien-être de la
„ Compagnie.

D'IMHOFF. 1749.

„ III. Qu'Elle favoriſeroit & maintiendroit tous les Droits, Octrois, „ Privileges, Réglemens, Inſtructions &c. des Chambres, Miniſtres & „ principaux Participans.

„ IV. Que S. A. S. convoqueroit, ou feroit convoquer, toutes les Aſ„ ſemblées & Conférences extraordinaires, au tems & lieu qu'Elle jugeroit „ convenable.

„ V. Que S. A. S. auroit ſoin que les Directeurs & Employés, qui „ devoient ſe conduire ſuivant les anciens Réglemens, ne priſſent aucu„ ne part dans quelque Commerce, Livraiſon, Vente d'Effets, de Maté„ riaux, Fabriques, &c., & que par rapport à la collation des Charges, „ Bénéfices &c., ils ne reçuſſent point de préſens, ou de retributions, „ ſoit en Argent, ou en valeur, ſoit par voye d'échange avec d'autres „ Emplois & Bénéfices; le tout ſous peine de caſſation & d'infamie.

„ VI. Que les abus, qui peuvent s'être introduits & avoir été mis en „ pratique de tel tems que ce ſoit, ne ſeroient point tolerés; mais que „ S. A. S. tiendroit & feroit tenir efficacément la main à l'obſervation des „ Inſtructions & des Réglemens.

„ VII. Que tous Différends entre les Chambres reſpectives ou leurs „ Miniſtres, ſeroient remis à la déciſion de S. A. S.

„ VIII. Que S. A. S. feroit l'Election d'un Directeur ſur une Nomi„ nation de trois Perſonnes.

„ IX. La même choſe par rapport aux Places vacantes d'Avocats ou „ d'autres Employés de conſidération.

„ X. Touchant les Charges à remplir aux Indes, *uiſ.*

„ XI. Que S. A. S. donneroit une attention particuliere à l'Oecono„ mie, & feroit à ce ſujet, de concert avec les Directeurs & les princi„ paux Participans jurés, les Réglemens qui ſeroient jugés néceſſaires.

„ XII. Que de la même manière il ſeroit donné des Ordres ultérieurs „ relativement à l'Adminiſtration aux Indes.

„ XIII. Qu'à l'égard des Fortereſſes & Poſtes de la Compagnie, ainſi „ que par rapport aux Affaires Militaires dans ce Pays-là, S. A. S. for„ meroit & feroit exécuter tels Réglemens qu'Elle jugeroit convena„ bles.

„ XIV. Que comme il eſt raiſonnable que les principaux Participans „ ayent de tems à autre connoiſſance de l'état des Affaires de la Compa„ gnie, pour autant qu'elles ne doivent pas être traitées dans le ſecret, „ S. A. S. le jugeant néceſſaire, convoqueroit une Aſſemblée générale „ des principaux Participans, qui pourroient faire des propoſitions, leſ„ quelles approuvées par la pluralité des Voix, ſeroient portées à la Cham„ bre des Dix-ſept, dont on communiqueroit le réſultat à l'Aſſemblée „ ſuivante des principaux Participans.

„ XV. Que les Directeurs & les principaux Participans pourroient „ déférer à S. A. S. tous les Points & Articles qui ne ſeroient pas bien „ exprimés dans le préſent Acte, au moyen d'une déclaration ultérieure, „ ſous l'approbation & ratification de L. H. P".

Les Appointemens de ſuprême Gouverneur Général de la Compagnie ne furent point fixés, parceque le Prince refuſa généreuſement de les accep-

cepter, en témoignant: „ qu'Il ſeroit plus que ſatisfait de voir l'ef- D'IMHOFF. 1749.
„ fet déſiré des ſoins qu'Il employeroit pour la faire fleurir de plus en
„ plus".

S. A. S. nomma, le même jour 16, pour ſes Repréſentans à la Chambre d'Amſterdam, Mrs. Philippe *Van der Gieſen*, & Joſué *Van der Poorten*, qui y furent introduits le 31 du même mois.

Fêtes à Batavia.

Les Relations de Batavia ſont remplies du détail des Fêtes brillantes & des ſolemnités qui y ſuccedèrent à la nouvelle de l'élévation de S. A. S. au Stadhouderat, & à celle de ſon inſtallation en qualité de ſuprême Gouverneur Général des Indes Hollandoiſes. Le premier de ces heureux événemens fut célébré le 30 May 1748, Jour anniverſaire de la Conquête de Jacatra, auquel ſe fait auſſi le changement de la Magiſtrature de cette fameuſe Ville. On y fêta le ſecond événement le 22 Juin 1750, préciſément un an après celui du rétabliſſement de la Paix générale en Europe; autant d'occaſions, où le Baron d'Imhoff fit éclater ſa magnificence, ainſi que ſon attachement pour S. A. S., qui l'avoit créé, en 1748, Lieutenant Général d'Infanterie; mais ce grand Homme touchoit à la fin de ſa brillante Carrière. Il mourut le 1er de Novembre 1751, & fut enterré le 5, avec une pompe funebre vraiment Royale.

1750.

Mort du Baron d'Imhoff.

1751.

Avis d'une nouvelle Revolte dans l'Iſle de Java.

Ce ne fut qu'après ſa mort qu'on reçut en Hollande divers avis intéreſſans, que nous ajouterons ici, ſans pouvoir en garantir l'autenticité dans toutes leurs circonſtances. Suivant des Lettres particulieres de Batavia du 14 Juillet 1751, il y avoit eû, quelque tems auparavant, une nouvelle Revolte de la part des Habitans de *certain* Diſtrict de l'Iſle de Java, qu'on ne deſigne pas. On l'attribuoit à une cauſe auſſi ſinguliere que myſtérieuſe. „ *Certain* Potentat Indien, vieux & caſſé, qui faiſoit ſon „ ſéjour à Bantam, ayant abdiqué en faveur d'une de ſes Femmes, la „ nouvelle Reine fut détrônée & enlevée en 1749. On mit un jeune „ Prince à la place du vieux, qui étoit venu à mourir dans l'intervalle. „ L'année ſuivante les Indiens, informés de ce qui s'étoit paſſé, rede„ mandèrent leur Reine; mais il étoit impoſſible de les ſatisfaire, atten„ du qu'elle avoit auſſi payé le tribut à la nature. Ce fut le prétexte „ qu'ils prirent pour tomber tout à coup ſur les Poſſeſſions des Hollan„ dois, dont ils ruinèrent d'abord une partie, & s'étoient même portés „ juſques devant Jacatra. Les Hollandois avoient ſucceſſivement rem„ porté deux Avantages ſignalés ſur ces Rebelles, & les avoient enfin „ entièrement diſperſés de ce côté là; deſorte qu'on eſpéroit de pouvoir „ bientôt délivrer la Ville de Bantam, qu'ils tenoient aſſiégée par une „ Armée formidable, d'autant plus que l'Empereur de Java paroiſſoit diſ„ poſé à ſécourir les Hollandois de toutes ſes forces, pour mettre plus „ promptement fin à cette Guerre".

Cette attente fut heureuſement remplie par l'arrivée d'un Renfort conſidérable, & voici ce qu'on en trouve rapporté dans une Lettre du Capitaine du Vaiſſeau de la Compagnie le *Guſtave Guillaume*, parti du Texel, pour Batavia, le 18 Novembre 1750.

„ Le 16 Juillet 1751 (dit-il) je mouillai en bon état à l'Iſle Onruſt, où

„ je

D'IMHOFF. 1751.

„ je reçus immédiatement ordre de me rendre à Bantam. J'y arrivai le „ 20, avec 204 hommes tous en ſanté, qui le lendemain mirent coura- „ geuſement pied à terre. Les autres Troupes Hollandoiſes, qui ſe trou- „ voient dans le Fort, entreprirent là-deſſus une Attaque, avec tant de „ bravoure, que l'Ennemi ſe vit contraint de prendre la fuite. On „ lui brûla ſes Négreries, on s'empara de 5 de ſes Forts, on lui enleva „ 30 piéces de Canon, & l'on jetta ſon autre Artillerie au bas des Rem- „ parts. Le même jour, avant le coucher du ſoleil, nous rentrâmes dans „ le Château de Bantam, où l'on célébra joyeuſement cette Victoire, „ depuis laquelle la plûpart des Chefs des Ennemis ſont venus nous de- „ mander grace, & s'offrir eux-mêmes pour Sujets de la noble Com- „ pagnie. La tranquillité ainſi rétablie, je ſuis parti avec tout mon mon- „ de pour Batavia, &c.

ON y étoit ſur pied de toutes parts; les Troupes avoient été envoyées dans les environs de la Ville pour en chaſſer les Indiens, & les Bourgeois gardoient la Fortereſſe. La puiſſance des Rebelles étoit conſidérablement diminuée par tous ces échecs, ſelon une Lettre ultérieure du 24 Sept. 1751, apportée par le Navire la *Fidelité*. „ Cependant (ajoute-t-on) „ *Klay Tappy*, leur Chef, ne laiſſe pas que de donner *encore bien de la* „ tablature aux Hollandois, s'étant retiré, *après la* grande Bataille du 24 „ Juillet, avec 400 des ſiens, ſur la Montagne de *Menara*, où il s'eſt „ retranché; mais on apprend dans le moment que les Hollandois, joints „ aux Bantamois bien intentionnés, l'ont attaqué avant-hier de trois „ côtés à la fois, & ſe ſont rendus maîtres de la Montagne avec perte „ d'un homme tué, & de 12 bleſſés. Les Ennemis, en prenant la fuite „ ont abandonné toute leur Artillerie, 3 Drapeaux, & quelques armes à „ la main. La Montagne, qui étoit leur Lieu d'aſſemblée, a été enſuite „ occupée par 60 Soldats Européens, 300 Orientaux & 200 Bantamois. „ On ajoute qu'il y avoit, auprès de cette Bande, 4 Chefs, dont l'un a été „ tué à l'attaque de la Montagne, deux ſe ſont vûs abandonnés de leurs „ propres gens, & le quatrieme s'eſt enfui avec 600 hommes. On a „ promis à celui qui livreroit le dernier, mort ou vif, une récompenſe de „ 4 mille écus".

MAIS par une autre Lettre du 19 Decembre, qu'un Vaiſſeau avoit apportée du Cap de Bonne Eſpérance en Angleterre, les affaires de l'Iſle de Java ne paroiſſoient pas ſur un pied fort favorable pour les Hollandois, à qui leurs Victoires avoient couté beaucoup de ſang & de tréſors. Cette Lettre porte; „ que le Prince de Bantam venoit de remporter un grand „ Avantage ſur eux, les ayant coupés de leurs Factories à *Lampon*, & s'é- „ tant mis en poſſeſſion de ce Diſtrict; qu'un Prêtre Chinois, réchappé „ du Maſſacre de Batavia, & qui commandoit un Corps de 12 mille hom- „ mes, la plûpart Javanois, avoit mis les Hollandois en déroute juſqu'à „ deux fois; que néanmoins ceux-ci, à la faveur des renforts qu'ils a- „ voient reçus, n'avoient pas tardé de prendre leur revanche de l'Enne- „ mi, en l'attaquant à leur tour avec beaucoup de ſuccès, ce qui n'avoit „ pas empêché les Rebelles de brûler les Magaſins Hollandois qui étoient

„ rem-

„ remplis des Epiceries & autres Marchandiſes qu'on devoit envoyer „ cette année en Europe". D'IMHOFF 1751.

Quoiqu'il en ſoit de ces avis, où il paroit régner plus de vérité dans les faits, que de clarté dans leurs cauſes, on ſe rappellera les bruits qui coururent alors ſur le compte du Baron d'Imhoff, qu'on accuſoit d'avoir fait enlever la Reine dont parle la premiere Lettre; mais il nous manque des Mémoires ſur cette affaire, qui eſt peut-être de nature à être tenuë ſecrette.

Vie de Jacob Moſſel, XXVIII. Gouverneur Général des Indes Oriental.

1751.

Ses premiers Emplois.

Il eſt élu Gouvern. Général par le Ser. Prince Stadhouder.

1752.

XXVIII. JACOB MOSSEL, GOUVERNEUR GÉNÉRAL, nâtif d'Enkhuyſen, arriva à Batavia, à bord du Vaiſſeau le *Haringtuyn* en 1720, encore fort jeune, fut fait Aſſiſtant proviſionnel en 1724, & Aſſiſtant la même année, Teneur de Livres en 1730, Sous-Commis en 1732, Commis en 1736, Premier Commis en 1738, Gouverneur de Coromandel en 1740, Conſeiller extraordinaire en 1744, Conſeiller ordinaire des Indes, en 1746, Directeur général en 1751, & d'abord après la mort de Mr. d'Imhoff, le Conſeil des Indes l'établit proviſionellement Gouverneur général, qualité en laquelle il fut élu, le 8 Octobre ſuivant, par S. A. S., ſur la nomination de Mrs. les Repréſentans de ce Prince & de l'Aſſemblée des Dix-ſept, & créé en même tems Lieut. Général d'Infanterie. Son inſtallation ſe fit le 24 Juillet 1752, avec beaucoup de ſolemnité, quoique dans la plus profonde triſteſſe, occaſionnée par l'affligeante nouvelle qu'on avoit reçu, douze jours auparavant, de la mort de S. A. S., dont le Conſeil des Indes régla le Deuil pour 3 mois, ſur le pied qu'on le prit dans les Provinces-Unies.

Son inſtallation.

Fête brillante qu'il donne.

LE 2 de Novembre ſuivant, jour anniverſaire de la naiſſance de S. A. R. Madame la Princeſſe Gouvernante, cette Fête fut célébrée à Jacatra, dans un Edifice ſuperbe, conſtruit exprès vis-à-vis le Jardin de Mr. Moſſel *Van Stralen*, & avec une magnificence qui fait un honneur infini à ce Général, mais dont la deſcription nous meneroit trop loin, quand même elle ſeroit moins étrangere à cet Ouvrage (*a*).

Bon état des affaires de la Compagnie.

LES bonnes nouvelles des Indes, & l'heureuſe arrivée de pluſieurs Vaiſſeaux, tant à Batavia que dans les Ports de la République, firent remonter, cette

(*a*) On la trouve dans le *Nederlandſch Gedenk-Boek* de 1754. Part. Ire. pag. 1——16.

cette année, au prix ordinaire de 600 pour cent, les Actions de la Compagnie, qui vers le milieu de l'année précedente étoient tombées au-deſſous de 500 pour cent de l'ancien Capital. Mossel. 1753.

Liſte & repartition de ſes Vaiſſeaux à Batavia.

Pour donner une idée de l'extenſion du Commerce de la Compagnie, nous ajouterons ici la Liſte des Vaiſſeaux qu'on expedia de Batavia en 1753, vers diverſes Côtes des Indes. Le 9 Février, l'*Amitié* à Timor & l'*Oranje-Zaal* à Coromandel & Bengale; le 16, le *Sanſonnet* à Banjar-maſſin, & la *Gertrude* à Java, Timor & Macaſſar; le 13 Mars, le *Batavia* à Baſſora & Gamron; le 16, le *Gouverneur Général* à Bengale & Mocha; le 1er Avril, le *Brochet* par Coromandel à Bengale; le 6, *Woitkensdorp* & *'t Huis ten Duine* à Coromandel, & *Witsburg* au Japon; le 10, *Thorwoliet* par la Cochinchine, Ceylan & Malaca à Suratte; le 11 May, *Slooterdyk* par Siam à Ceylan, & le *Poirier* à Siam; le 5 Juin, *Vlietluſt* au Japon; le 19, *Straten* par Palliacatte à Bellaſor; le 26, *Bloemendaal* & les *Trois Perroquets* à Suratte, la *Fidélité*, la *Fortune*, & la Barque *Jacatra* en Perſe, le *Scheibeek* ſur la Côte Occidentale de Sumatra, & le *Kerkwyk* à Baſſora; le 31 Juillet, l'*Amiral de Ruyter*, & le *Pylswaert* à Malabar, & le *Wimmenum* & la *Paix* à Suratte; le 10 Août, *Cattendyke* par Java à Ceylan; le 28, le *Delfi* par Malaca à Bengale le 4 Septembre, le *Wel-te-vreeden* à Porto-Cinto; le 16 Octobre, le *Zaamſlag* à Ceylan; le 13 Novembre, *Arneſtein* par Macaſſar à Banda; *Eindhoef* à Ternate, *'t Huis ten Duine* par Java à Banda; *Outwerkerk* par Banda à Amboine; le *Brochet* par Macaſſar à Banda; & le *Sanſonnet* & l'*Amitié* à Timor, &c.

Malheur de trois de ces Vaiſſeaux attaqués par des Pirates.

Trois de ces Vaiſſeaux, le *Wimmenum*, monté par le Capitaine Jean Louis *Philippy*, la *Paix*, commandé par le Capitaine Simon *Root*, & la Barque *Jacatra*, deſtinés pour Suratte, eurent le malheur de rencontrer entre Goa & Bombay, toute la Flotte du fameux Pirate *Angria*, qui infeſtoit depuis long-tems les Mers de l'Inde. Après un rude Combat, le feu ayant pris aux Bâtimens des Pyrates ſe communiqua ſucceſſivement au *Wimmenum*, qui ſauta en l'air avec un fracas épouvantable. Le même accident arriva, ſans qu'on ſache comment, à l'Arrière du Navire la *Paix*, & peu après l'Avant coula à fonds, tandis que quelques hommes de l'Equipage de la Barque *Jacatra*, qui s'y étoient retirés, regagnèrent au plus vite leur Bâtiment démâté & hors de défenſe. Ils étoient onze, qui tirèrent à leur bord le Capitaine du Vaiſſeau la *Paix*, lequel nageoit vers eux. Ces 12 hommes ſe virent bientôt au pouvoir des Pirates, qui les conduiſirent dans leur Fortereſſe, où ils les rouèrent de coups. Les autres Priſonniers, que ces Barbares avoient faits en cette occaſion, n'eurent pas un meilleur ſort. Les Angriens choiſirent ceux qui n'étoient pas bleſſés pour les employer aux travaux les plus pénibles de leurs Fortifications. Le Maître Charpentier du *Wimmenum* fut obligé de reparer la Barque, qui trois mois après ſe trouva en état de joindre la Flotille des Pirates. On apprit les circonſtances qu'on vient de rapporter, par un de ces infortunés Hollandois, lequel s'évada de l'Iſle *Geriah* ſur trois piéces de bois liées enſemble, qui le portèrent heureuſement au Rivage de Viſiapour, d'où il s'étoit rendu par terre à Negapatnam, à travers mille dangers & embarras.

MOSSEL. 1754.

L'EXPEDITION que le Baron de Kniphauſen fit l'année ſuivante contre la Ville de Baſſora dans le Golfe de Perſe, eut un meilleur ſuccès, & la conduite de ce Commandant lui mérita les plus grands éloges. La mauvaiſe foi & les fourberies du Bacha, ou Gouverneur Turc de cette Ville, ſes refus injuſtes & réïterés de reſtituër à Mr. de Kniphauſen une ſomme d'Argent conſidérable, qui lui avoit été enlevée contre tout droit, furent les principaux motifs de l'entrepriſe de ce Baron. Ayant appris que deux Vaiſſeaux Maures étoient partis de Suratte pour Baſſora, il forma le deſſein de les intercepter, les prit effectivement & les conduiſit à *Careek* (*b*), où il leur ôta les voiles & le gouvernail. Mr. de Kniphauſen, avec ſes Vaiſſeaux, s'y empara d'un Poſte avantageux, qui le rendit maître du Détroit; de ſorte que rien ne pouvoit entrer dans Baſſora ni en ſortir ſans tomber entre ſes mains. Il fit auſſi une deſcente avec 100 hommes ſur la Terre d'un des principaux de la Ville, & en enleva 300 piéces de bétail, tant Bœufs que Moutons, ce qui jetta l'épouvante dans la Ville même. Le Bacha prit enfin le parti d'envoyer à Careek des Députés, qui propoſerent de ſa part à Mr. de Kniphauſen de lui faire une réception des plus honorables à Baſſora, & de lui reſtituër tout ce qu'on lui avoit pris. Le Baron leur répondit, qu'il enverroit le Capitaine & le Supercargo des deux Vaiſſeaux Maures arrêtés, avec les *inſtructions* & les plein-pouvoirs néceſſaires pour régler la ſatisfaction qu'on devoit lui donner. Ces deux Députés ſe rendirent à Baſſora le 11 Août. Ils y aſſiſtérent au Divan, qui avoit été convoqué pour déliberer ſur leurs propoſitions. Dans ce Conſeil, le Supercargo déclara que ſi l'affaire ne ſe régloit ſur le champ, il avoit ordre d'aller directement négocier avec le Bacha de Bagdad, & que les lettres qu'il portoit contenoient un détail de pluſieurs intrigues & fourberies, dont la découverte ſeroit funeſte au Gouverneur de Baſſora & à ſes Créatures. Cette Déclaration menaçante leva toutes les difficultés, & d'abord la ſatisfaction fut réglée ainſi que les moyens de l'exécuter. On convint que les Grands du Pays payeroient en Dates & autres fruits la moitié de la ſomme requiſe, de quoi ils donnèrent caution, & que l'autre moitié ſeroit payée en Argent comptant, pris en partie ſur le Pays, & en partie ſur la Cargaiſon des Vaiſſeaux Maures, qui valoit bien un million de piaſtres. On devoit compter cet Argent dans le terme de trois jours, ce qui fut exécuté. De plus, on accorda à Mr. de Kniphauſen l'entière liberté de vendre & de tranſporter tous les effets & meubles de la Factorie Hollandoiſe, ce qu'on avoit conſtamment refuſé pour obliger les Hollandois de retourner à Baſſora. En conſéquence de cette Convention, Mr. de Kniphauſen vendit ſa Maiſon de Campagne & la Factorie. D'un autre côté il fit relever, dans l'Iſle de Careek, une très bonne Fortereſſe qu'il pourvût d'Artillerie & d'une Garniſon ſuffiſante. Il y jetta même les fondemens d'une Ville où ſeront reçus les Marchands qui voudront aller s'y établir. Pluſieurs Habitans de *Benderick* s'y ſont tranſportés avec leurs effets, tant pour ſe ſouſtraire à la tyrannie de leur parricide.

Succès d'une Expédition du Baron de Kniphauſen contre Baſſora.

(*b*) Iſle d'environ 4 lieues de tour, à quelque diſtance de Baſſora.

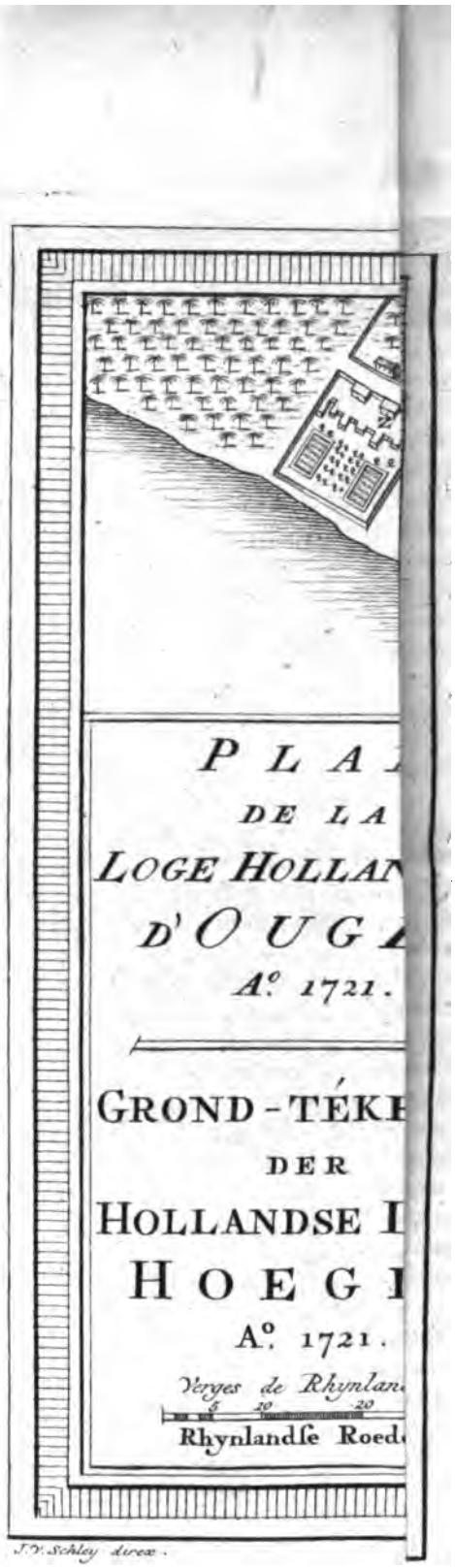

PLA
DE LA
LOGE HOLLAN
D'OUGA
A.o 1721.

GROND-TÉKE
DER
HOLLANDSE L
HOEGI
A.o 1721.

Verges de Rhynlan
6 20 20
Rhynlandse Roed

J.V. Schley direx.

cide Chef, qui venoit de tuer ſon Pere, de ſa propre main, que pour profiter des avantages qu'on leur fait à Careek, où leurs Marchandiſes ne payent aucuns droits ni d'entrée, ni de ſortie. Le nouveau Chef de Benderick a non-ſeulement confirmé la ceſſion, que ſon Pere avoit faite de la Ville de Careek aux Hollandois; mais il leur a encore cedé l'entiere Souveraineté de l'Iſle, que ſon Prédéceſſeur s'étoit reſervée. Le *Check* de *Bouchera*, qui avoit fait tous ſes efforts pour traverſer ce nouvel Etabliſſement, rechercha bientôt la protection des Hollandois, à qui il s'empreſſa d'envoyer des Députés avec des préſens conſidérables. Mossel. 1754.

On reſſentit, le Dimanche 18 Août 1754, à Amboine & dans les Iſles voiſines, un Tremblement de Terre des plus terribles. La premiere ſecouſſe ébranla toutes les Maiſons juſqu'aux fondemens, en bouleverſa pluſieurs, & endommagea tellement les autres, que la plûpart étoient inhabitables. Le *Bazaer* ou Marché, ſoutenu par 60 pilliers de pierre, fut enlevé ſubitement, avec ſon toit de tuiles, & jetté à terre. Le Château la *Victoire*, & en général tous les Edifices publics, ſouffrirent beaucoup, & la perte qui réſulta de ces dégâts, tant pour la Compagnie que pour les Habitans, étoit immenſe. Tremblement de Terre à Amboine.

Il faudroit un Livre entier pour décrire les triſtes effets de ce Tremblement de Terre, de même que ceux d'un furieux Ouragan, qu'on eſſuïa le 1er Octobre ſuivant, ſur la Côte de Bengale, & qui ne cauſa pas de moindres ravages que celui de 1737. Sans compter le préjudice qui naiſſoit de la déſolation publique, 5 Vaiſſeaux de la Compagnie étoient échoués ſur le Rivage de *Volta*, & deux autres ſe trouvoient entièrement hors d'uſage. Quelques ſemaines après, la Côte de Coromandel eut ſon tour, & le principal Comptoir de Negapatnam courut grand riſque d'être détruit par la cruë extraordinaire des eaux, & la violence des vagues. Enfin, pour ſurcroit de malheur, on apprit que le Comptoir de *Bimilipatnam*, ſitué ſur la méme Côte, avoit été pillé par les Marates. On évaluoit la perte des effets de la Compagnie à 400 mille écus. Furieux Ouragan au Bengale. Autres malheurs.

Le Luxe immoderé, qui régnoit dans ſes Etabliſſemens, ſur-tout à Batavia, étoit une autre peſte publique, dont on avoit ſouvent tenté d'arrêter les progrès exceſſifs, mais toujours vainement, depuis plus d'un Siécle. Sur de nouveaux Ordres très preſſans de Mrs. les Dix-ſept, le Gouverneur Général fit publier & afficher, le 1er Janvier 1755, un Réglement de Loix ſomptuaires, compriſes en 123 Articles, diviſés ſous 12 Titres, dont les 4 premiers ne regardent uniquement que la Capitale, qui étoit auſſi la plus infectée de ce mal contagieux. 1755. Réglement de Loix ſomptuaires publié à Batavia.

Une ſeconde Ordonnance, non moins utile & néceſſaire, eſt celle que Mr. Moſſel rendit le 29 Mars de la même année, contre le Commerce illicite & frauduleux, ſuite naturelle de ce Luxe desordonné, auquel il fourniſſoit ſa principale ſubſtance; mais le ſuccès entier de ces ſages meſures ſera toujours plus à ſouhaiter qu'à eſpérer, quoiqu'une attention conſtante à les faire obſerver le plus rigoureuſement qu'il eſt poſſible, ne laiſſera pas que d'être un frein reſpectable, au moins pour la plupart des Employés ſubalternes, & des Habitans particuliers de ces Contrées Orientales. Autre Ordonnance contre le Commerce illicite & frauduleux.

Mossel. 1755.

Prolongation de l'Octroi de la Comp. pour vingt ans.

C'est par de tels moyens que sous la Benediction Divine la Compagnie s'est relevée pour ainsi dire de ses ruïnes dans l'espace de douze ans, & qu'elle pourra se soutenir jusqu'à la fin des Siècles. Son Octroi, qui expiroit en 1755, ayant été prolongé de nouveau pour 20 ans, lui a laissé le tems de travailler efficacément à rétablir ses affaires déperies aux Indes.

1756-61.

Fâcheux différends entre les Anglois & les Hollandois.

Comme ses plus redoutables Rivaux sont les Amis & les Alliés les plus naturels de la Republique, il n'y a aucun lieu de douter que ces Liaisons d'Etat ne prévalent toujours sur les Intérêts particuliers de Commerce, à quelque degré de violence que ceux-ci soyent poussés contre les ordres & les intentions des Souverains des deux Nations. En attendant il n'est que trop certain que les Différends, qui se sont élevés au Bengale, entre les Compagnies Angloise & Hollandoise, ces dernieres années, sont des plus fâcheux & des plus difficiles à ajuster, parceque chaque parti prétend avoir raison, & qu'il faut pourtant que l'un ait tort, sinon peut-être tous les deux.

Griefs des premiers.

Les griefs de la Compagnie Angloise sont exposés dans l'Extrait d'une Lettre du Président & Conseil de Calcutta, annexé au Mémoire présenté à L. H. P. par Mr. Yorke, Ministre Plenipotentiaire de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, le 14 Août 1760, & suivant l'énoncé de ce Mémoire, d'ailleurs fort moderé, ils se réduisent en substance à ces deux Points;

„ Que les Vaisseaux équipés en 1759, à Batavia, & partis de-là au mois „ de Juin, avec quelques Troupes, avoient été destinés contre les Etablis„ semens & les Sujets de S. M. Britt.

„ Qu'en conséquence de ce projet, à l'arrivée de ces Vaisseaux dans la „ Rivière de Bengale, les Employés de la Compagnie Hollandoise, sans „ aucune raison, & sans y avoir été provoqués, avoient commis, contre „ les Sujets de Sa Maj., plusieurs hostilités, qui, si le sort des Armes n'eut „ été à l'avantage des Anglois, auroient entrainé la ruïne totale d'un „ des principaux Etablissemens de S. M. Britt. aux Indes Orientales".

Défense des derniers.

Les Directeurs de la Comp. Holl., bien loin d'avouër, dans leur Réponse, aucun de ces griefs, en allégnent de très graves à la charge des Employés Anglois, contre les leurs, à *Hougly*, qui avoient donné, aux Sujets de S. M. Britt., tous les secours qui dépendoient d'eux, même dans des cas au préjudice notable de la Compagnie de ces Provinces.

Avant que d'entrer dans l'examen des plaintes du Président & Conseil Anglois, les Directeurs Hollandois remarquent d'abord que le simple témoignage de leur Partie dans sa propre cause, doit être tenu pour très suspect à tous égards.

En convenant de l'embarquement de quelques Troupes, parties de Batavia, ils déclarent être absolument faux qu'elles fussent destinées contre les Sujets de S. M. Britt. au Bengale, ce que les Employés Anglois ne disent pas non plus, quoique la Compagnie Hollandoise, ayant des Etablissemens importans dans ce Pays là, pouvoit bien y faire passer des renforts, sans que pour cela d'autres Nations Européenes fussent autorisées à en prendre ombrage. Mais le véritable & l'unique objet de l'envoi des Troupes regardoit Coromandel, où les Comptoirs Hollandois, malgré l'exacte neutralité

tralité qu'ils obſervoient dans la Guerre qui ſubſiſtoit alors entre les Anglois & les François, avoient déja été ſouvent expoſés aux inſultes des deux partis, ce dont on rapporte divers exemples, & l'on ne fit encore que profiter de l'occaſion des Vaiſſeaux qui vont ordinairement prendre les Cargaiſons de cette Côte & de Bengale. Ces Navires relâchèrent auſſi tous à Negapatnam, pour y débarquer les Troupes, ce qui prouve bien qu'il ne s'agiſſoit point de Bengale, puis qu'autrement on ne leur auroit pas fait faire ce détour inutile, qui éloignoit même de l'objet qu'on avoit en vuë. Un ſeul de ces Vaiſſeaux, nommé le *Visvliet*, ſéparé des autres par un orage, fut contraint de ſe rendre ſur le Gange. Cependant comme la Compagnie avoit auſſi eu beaucoup à ſouffrir des extorſions du Nabab de Bengale, le Gouverneur de Coromandel eut ordre d'y envoyer les Troupes dont il pourroit ſe paſſer, afin de pourvoir ainſi en même tems à la ſureté & protection des Comptoirs de ces deux Départemens. C'eſt à quoi les Anglois s'oppoſèrent de force, & l'on s'attache ici à démontrer en détail qu'ils furent les Aggreſſeurs tant à Terre que ſur la Riviere. Voilà en peu de mots le fond de la diſpute, & la ſource des griefs que les Hollandois & les Anglois, qui différent pour ainſi dire du blanc au noir, forment mutuellement à la charge les uns des autres. La Réponſe des premiers eſt accompagnée de quantité de preuves. La Replique des derniers a auſſi les ſiennes. Nous ne pouſſerons pas plus loin l'analyſe de ces deux Pièces, qui ont été d'ailleurs renduës publiques (*c*). En attendant la Compagnie Orientale de ces Provinces a envoyé à Londres 3 Commiſſaires pour tâcher de convenir d'un Accommodement amiable avec celle d'Angleterre. Mossel 1756-61.

Tel qu'en puiſſe être le ſuccès, le Général Moſſel n'en ſera pas plus reſponſable, que ſon Prédéceſſeur ne l'a été de la Diſpute ſurvenuë avec l'Eſpagne, étant mort, comme lui, avant qu'on pût avec juſtice le condamner ou l'abſoudre. Mort du Général Moſſel.

C'est à préſent Mr. Pierre Albert Van der Parra, qui, depuis 1761, remplit le Siége principal de la Compagnie, en qualité de XXIX. Gouverneur Général de ſes Etabliſſemens aux Indes Orientales; & pour terminer cet Ouvrage par un vœu qui l'intéreſſe, avec l'Univers entier, puiſſe l'aimable Paix, que le Ciel vient d'accorder à l'Europe, contribuër, par ſa durée, à rendre l'Adminiſtration de ce nouveau Général, & de ſes Succeſſeurs, aſſez heureuſe, aſſez tranquille, & par là-même aſſez peu intéreſſante, pour que perſonne ne s'aviſe plus d'écrire leur *Vie*, mêlée avec l'*Hiſtoire des Evénemens* de leur tems! Mr. Van der Parra lui ſuccede.

(*c*) La 1re., avec ſes Annexes, remplit environ 32 feuilles *in folio*; la 2de eſt de 150 pages *in* 8vo. La derniere a été traduite en François, & toutes les deux ont paru auſſi en Anglois.

FIN.

AVIS

AVIS AU RELIEUR

POUR

PLACER LES CARTES ET FIGURES.

CARTE particuliere des Iſles Moluques. . . . . } Pag. 18
TERNATE . . . . . }
ISLES de Banda. . . . . }
NEIRA. . . . . } 68
CARTE des Iſles voiſines des Moluques. . . . . }
CARTE particuliere de l'Iſle d'Amboine. . . . . }
PLAN d'Amboine. . . . . } 70
AMBOINE. . . . . }
BATAVIA aſſiegé en 1629. 91
ISLE de Baly. 104
CARTE de l'Iſle de Ceylan. 123
POINT DE GALE. 126
PLAN de la Ville & Forteresſe de Malaca. . . . . } 128
MALACA. . . . . }
PLAN de Nangaſacki. . . . . }
CARTE réduite des Terres Auſtrales. . . . . } 133
PLAN du Fort & de la Ville du Cap de Bonne Eſpérance. . . . 151
ISLE de Celebes. . . . . }
FORT Rotterdam. . . . . } 168
SAMBOUPO. . . . . }
CARTE de l'Iſle de Java. 182
PLAN de la Forteresſe de Coylang. 193
PLAN de Cranganor. 195
COCHIN. 199
CANANOR. 204
CARTE de l'Iſle de Formoſe. 209
CARTE du Chemin entre Samarang & Cartaſoera. 269
CARTE de l'Expédition de Govert Knol. 275
SOULEVEMEMT & Maſſacre des Chinois. 315
CARTE des Environs de Batavia. 317
ORAISON Dominicale en Chingulais. 334
BATAVIA avec tous ſes Changemens. . . . . }
VUË de Batavia. . . . . } 339
PLAN de la Loge de Hougly. 349

CONSIDERATIONS

SUR L'ETAT PRESENT DE LA

COMPAGNIE HOLLANDOISE

DES

INDES ORIENTALES,

Rélativement à ſa Navigation, à ſon Commerce & à ſon Gouvernement; & ſur les moyens de remédier aux cauſes de ſa décadence.

PAR

MR. GUSTAVE GUILLAUME BARON D'IMHOFF,

Ci-devant GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, *pour la* COMPAGNIE *aux* INDES ORIENTALES.

CONSIDERATIONS

SUR L'ETAT PRESENT DE LA

COMPAGNIE HOLLANDOISE

DES

INDES ORIENTALES.

SANS contredit la Compagnie Hollandoiſe des Indes-Orientales n'eſt pas aujourd'hui dans cet état floriſſant où elle étoit autrefois. On en allegue différentes cauſes directes & indirectes, que l'on peut réduire à trois principales; 1°. la trop grande étenduë de ſes poſſeſſions dans les Indes; ce qui en rend l'adminiſtration moins aiſée & plus ſujette à des inconvéniens. 2°. L'abondance exceſſive des productions de l'Orient, & par conſéquent la diminution de leur prix en Europe: enfin 3°. le relâchement de zèle & d'attention de la part des Employés au Service de la Compagnie, faute d'eſtime pour le rang des uns, de recompenſe pour le mérite des autres, & de punition proportionnée aux délits.

LA premiére de ces cauſes eſt trop ſenſible pour avoir beſoin de preuves. On ſait combien foible fut l'origine de l'Etabliſſement de la Compagnie, à quel degré de puiſſance elle s'accrut dans l'eſpace d'un demi Siécle, & quelles furent de tout tems les ſuites d'aggrandiſſemens trop vaſtes d'Etats.

LA ſeconde cauſe ne peut qu'être imputée à toutes les Nations maritimes de l'Europe, qui, animées par l'exemple de la Compagnie, s'appliquèrent, depuis la Paix d'Utrecht, à la Navigation & au Commerce; de ſorte qu'en comptant aujourd'hui le fret, l'intérêt de l'argent & les riſques de Mer, il n'y a preſque aucun benefice ſur la plûpart des articles, dont le trafic eſt devenu commun; joint à cela qu'une conſtante culture, dans les différentes Colonies, en a rendu les productions moins rares & moins cheres, juſques là que depuis longtems il y a telle marchandiſe qui ne vaut pas les fraix du transport.

UNE conſéquence naturelle de la troiſiéme cauſe eſt, que les Officiers, rebutés du peu de cas que l'on fait de leur état, & pour ſe dédommager de ce qu'ils croient leur être dû, au-lieu de chercher avec émulation l'utilité

de la Compagnie, en négligent les occaſions, ou ſubſtituent à la gloire leur intérêt perſonnel. Nous ſupprimons d'autres particularités, dont le détail deviendroit odieux. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter que l'on pût indiquer des moyens faciles & efficaces pour remédier à ces maux. C'eſt l'objet que nous nous propoſons dans le cours de ces Conſidérations. Nous les diviſerons en trois principaux Chefs: ſavoir, la Navigation, le Commerce & le Gouvernement de la Compagnie, auxquels ſe réunit tout le reſte.

I.

De la Navigation de la Compagnie en général.

§. 1. La Navigation aux Indes eſt le principe dé l'Etabliſſement de la Compagnie des Provinces-Unies, qu'on doit conſidérer non-ſeulement dans la condition de Société de Marchands, mais encore de Puiſſance commerçante. Enviſagée ſous ces deux faces, on conçoit la néceſſité que ſes Vaiſſeaux ſoient propres à voiturer de bonnes cargaiſons, & non moins capables de défenſe ou d'attaque en cas de beſoin. *Cependant on ne ſauroit diſconvenir que la conſtruction de la plûpart de ſes Navires ne porte obſtacle à remplir ces fins*, & à égaler les chargemens d'autres Bâtimens étrangers qui font les mêmes traites.

§. 2. Par une ſérieuſe attention à ce défaut, on auroit évité bien des malheurs arrivés depuis longtems, & principalement dans ces dernieres années; malheurs auxquels, outre la bâtiſſe mal-entenduë des Navires, n'a pas peu contribué l'incapacité des perſonnes commiſes à leur conduite.

§. 3. L'Architecture navale n'eſt pas, comme bien d'autres Sciences, ſujette à ſuppoſitions; elle a ſes principes & ſes règles. Tout dépend ici de donner aux Bâtimens une ſtructure égale & méthodique. Il ne ſuffit pas de les allonger de quelques pieds; dès que l'on manque à l'une des trois dimenſions, qui forment l'aſſemblage, la faute en eſt irréparable.

§. 4. On rebute ceux de 160 pieds, ſous prétexte qu'ils tirent trop d'eau pour certains Ports, & l'on ne remarque pas que d'autres Peuples y entrent & mouillent avec des Vaiſſeaux plus gros que les nôtres. Veut-on néanmoins en conſtruire de 150 à 135, ou de 145 à 130, à la bonne heure. Toute eſpèce en eſt bonne & propre au ſervice de la Compagnie, pourvû que la largeur & la profondeur répondent en proportion à la longueur.

§. 5. Aucune objection ne tient contre l'expérience. Si l'entrée des Ports eſt praticable pour les Vaiſſeaux étrangers, ſi les Bancs de Bengale ne leur ſont d'aucun empêchement, ſi d'ailleurs les Bâtimens de la Compagnie naviguent ſans riſque à Canton, ainſi qu'à la Chine, quelle difficulté y auroit-il qu'elle n'employât, à l'imitation d'autres Peuples, des Navires de même fabrique que les leurs, & qui puiſſent être chargés & déchargés dans ſes Ports? Un eſſai de quelques années décideroit indubitablement du ſuccès, à l'avantage de ſon Commerce & de ſa Navigation, tant aux Indes qu'en Europe même, en ſuppoſant une bonne conduite par rapport à la manœuvre.

§. 6.

§. 6. Pour l'équipement des Vaiſſeaux, il convient encore que l'on ſe régle ſur l'exemple des autres Nations, qui avec 50 ou 60 hommes font autant & plus que la Compagnie avec cent.

§. 7. En ſuivant ces modèles propoſés, les fraix n'excéderont pas la dépenſe ordinaire, & ſans porter préjudice au Commerce des Particuliers de ce Pays, les Vaiſſeaux en ſeront incomparablement meilleurs, & les transports de marchandiſes beaucoup plus prompts.

§. 8. Il en réſultera auſſi une augmentation de forces navales de la Compagnie, dont la plus formidable Eſcadre, qu'elle puiſſe équiper dans les Indes, n'eſt bonne tout au plus que pour la défenſive. L'Interlope l'*Apollon* en eſt une preuve entre pluſieurs autres. Ce Navire, à ſon retour en Europe, s'échappa du Détroit de Sincapoura à force de voiles, & malgré les efforts de cinq des plus conſidérables Croiſeurs de la Compagnie.

§. 9. Comme ceux-ci ſont plus ſouvent employés au Commerce qu'à leur véritable deſtination, il s'enſuit qu'il n'eſt pas toujours de l'intérêt de la Compagnie de les avoir équipés de même. Il ſuffiroit, ce ſemble, qu'ils fuſſent armés en courſe ſuivant l'exigence des cas.

§. 10. Les Sabords à l'Entre-pont de ces Bâtimens ne ſont d'uſage qu'en tems de guerre. Il vaudroit mieux ranger l'Artillerie à fond de Cale comme le Leſt, que d'en embarraſſer les Ponts. Au-lieu d'onze, l'on pourroit faire douze embraſures au premier Pont d'un Navire de 145 pieds, cinq ou ſix autres ſur le Pont coupé lorſqu'il s'étend juſqu'auprès du Mât, & autant à côté du Bac, ſans compter les Pierriers & les Serpenteaux de la Chambre du Capitaine & du Canonier. Ce Navire, capable de porter 42 à 44 Canons, non compris ſon ſecond Pont, pourroit ſe ſervir de 40 piéces, ſans avoir beſoin de ſa bordée d'embas. Il n'en eſt pas de même des Vaiſſeaux de retour de la Compagnie, qui, pouvant à peine employer la moitié de ce nombre, feroient alors bien mieux leur Commerce des Indes, & ſeroient plus propres dans l'occaſion, ſoit à la défenſe, ou à l'attaque.

§. 11. Cent vingt hommes compoſent ordinairement l'Equipage des plus gros Vaiſſeaux de la Compagnie dans leurs voyages de retour; les moindres Navires n'en ont que cent. Leur Cale, pleine de marchandiſes, l'Entre-pont embarraſſé de proviſions, & l'occupation continuelle aux manœuvres, empêchent ces gens de manier l'Artillerie avec la même aiſance que ſur les Vaiſſeaux que la Compagnie charge tous les ans pour les Indes. La raiſon en eſt qu'elle y envoye moins de marchandiſes qu'elle n'en reçoit, & que plus le volume en eſt petit, plus il y a de place ſur l'Entre-pont pour y ranger les Caiſſes, à la réſerve d'une par Gamele, que l'on pourroit même placer dans un endroit entre la grande Ecoutille & le Mât d'Artimon, où l'on a coutume de ſerrer les proviſions dans les Indes. Par ce moyen l'Entre-pont ſe trouveroit dégagé depuis l'Arrière juſqu'à la grande Ecoutille, avec la facilité de ſe ſervir de l'Artillerie auſſi bien que ſur les Vaiſſeaux de guerre. Un pareil arrangement rendroit certainement les Navires formidables, ſur-tout s'ils avoient à bord des Officiers entendus, qui ſçuſſent mettre à profit les momens de loiſir pour exercer leur monde.

§. 12. La Compagnie ne manque pas de ſujets. Elle en a ſuffiſamment;

il n'eſt queſtion que de les placer chacun dans leur ſphere, & d'avoir égard à l'honnêteté & à la vertu. Le premier ſoin doit être de faire obſerver ponctuellement les Statuts & les Réglemens concernant la Navigation des Indes. Sans ces précautions, on ne peut que s'attendre à des abus, à des malverſations, ou tout au moins à des négligences de devoir.

§. 13. Il ſeroit encore eſſentiel de rendre le ſervice naval de la Compagnie plus attrayant par quelques marques de diſtinction, à l'exemple d'autres Peuples, chez qui la Navigation eſt ſi reſpectée & ſi ambitionnée, que les premières familles ſe font un honneur de lui appartenir. On pourroit gratifier de Brevets de Capitaine, de Lieutenant & d'Enſeigne les Officiers ſubalternes des Vaiſſeaux; ce qui leur donneroit un certain rang dans les Indes, & engageroit nombre d'honnêtes gens, qui aujourd'hui ſe croiroient flétris s'ils entreprenoient ces voyages, à attacher leur fortune au Service de la Compagnie.

§. 14. En conſéquence on ſubſtitueroit, à la place d'un Maître de Navire & ſouvent cinq Pilotes, un Capitaine, deux Lieutenans & un Pilote, qui en auroit deux autres ſous ſes ordres. Les Quarts ſeroient partagés à l'ordinaire ſous trois Chefs; on laiſſeroit le ſoin de l'Equipage au premier Pilote; & les chargemens & déchargemens des Navires dans *les Ports & aux* Rades alternativement aux Lieutenans en l'abſence *du* Capitaine.

§. 15. Quoique les perſonnes de famille ſoient préferables à d'autres dans ces ſortes d'Emplois, parce qu'elles ſont plus ſuſceptibles de gloire & ſenſibles à la honte; néanmoins on n'entend pas d'en exclure des Particuliers de baſſe extraction, qui ſe rendroient recommandables par leur mérite & leurs talens.

§. 16. La déference pour des recommandations particulières eſt nuiſible. Il y a moyen de l'éviter, ſans donner lieu au mécontentement, en mettant ſous la direction de chaque Capitaine deux Apprentifs ou Cadets de douze à quatorze ans, que l'on n'éleveroit au grade d'Officier qu'après ſix années de ſervice. Conformément à ce Réglement, d'autres ne ſeroient revêtus de la qualité d'Officiers ſubalternes qu'après en avoir exercé les fonctions pendant le même eſpace de tems, & ceux-ci ne parviendroient à être créés Capitaines qu'autant qu'ils en auroient rempli l'office juſqu'au terme preſcrit. Quant au droit d'ancienneté, il ſeroit recommandé au Conſeil des Indes d'y avoir égard, à moins qu'en certaines occaſions une capacité prématurée ne fît exception à la règle.

§. 17. S'il étoit permis de fixer, à ces Officiers de nouvelle création, une ſolde raiſonnable & ſatisfaiſante, on aſſigneroit aux Capitaines 100 florins par mois, 50 aux Officiers ſubalternes & autant pour leur table, & la même choſe à proportion au reſte de l'Equipage, au-lieu des rations accoutumées, qui, au moyen d'une honnête augmentation, reſteroient aux Capitaines ſur le pied actuel.

§. 18. On pourroit également aſſujettir les Pilotes à un apprentiſſage de marine, de ſix ans à Pilotin, & d'autant à ſecond, avant qu'ils pûſſent être reçus premiers Pilotes, avec des appointemens de 43, 32 & 26 florins, outre quelques benefices. Si au bout de trois ans enſuite il ſe trouvoit de

ces

ces parvenus, qui par leur habileté & leur mérite fuſſent propres à quelque Emploi ſupérieur, il ſeroit bon de leur confier celui de Lieutenant, & ſucceſſivement le commandement d'un Vaiſſeau.

§. 19. POUR égaler les autres Nations dans la manœuvre, il n'y a rien à rectifier en ce qui concerne le commun de l'Equipage, vû que les Navires de la Compagnie ſont auſſi bien pourvûs de ce côté-là que ceux d'aucune Puiſſance de l'Europe. Il eſt ſeulement néceſſaire d'y avoir des Officiers expérimentés & actifs, qui dès l'abord tiennent leur monde en haleine dans les Ports & les Rades par de fréquens Exercices. Il conviendroit auſſi qu'ils euſſent chacun le pouvoir de former leur Equipage reſpectif, & qu'après l'avoir completté, ils obſervaſſent, tandis que les Navires ſont chargés & arrimés, la même diſcipline qu'en pleine Mer. On préviendroit par-là les malheurs qui arrivent, tant lors de la ſortie qu'immédiatement après, & qui ont cauſé la perte de pluſieurs Vaiſſeaux de la Compagnie.

II.

De la Navigation aux Indes en elle-même.

§. 1. ON tombe généralement d'accord que la Compagnie ne doit les diſgraces, arrivées à ſes Vaiſſeaux dans le cours de ces dernières années, qu'à l'inobſervation des Loix de la Navigation & à la ſurcharge de la Quille des Navires par le fardeau des marchandiſes particulières.

§. 2. IL eſt probable que les vents d'Eſt, qui régnent communément ici pendant le Printems & l'Automne, ſont favorables pour le départ des Vaiſſeaux, & que ces deux ſaiſons leur conviennent mieux que d'attendre l'Hyver, tant pour cette raiſon, qu'eu égard à la ſituation même du Pays, dont les Ports, bien différens de ceux d'Angleterre, ne leur permettent pas de profiter des premiers vents d'une foible gelée. Ils ſont tous, ſans en excepter le Texel, à un trop grand éloignement d'autres Ports de relâche, pour éviter au beſoin les dangers de la Côte. Ainſi, tout bien conſidéré, il eſt à propos que la moitié des Vaiſſeaux mette à la voile au mois d'Octobre, & l'autre au mois d'Avril, ce qui peut quelquefois ſouffrir exception, tant parcequ'il y a des Chambres de la Compagnie plus à portée de la Mer, que pour attendre ce qui manqueroit encore aux Navires.

§. 3. ON veut que les ordres de la Compagnie gênent les Vaiſſeaux, & qu'ils ſoient cauſe de la longueur du voyage; mais ſi l'on conſultoit ceux qui ſavent par expérience quelles ſont ces inſtructions, & combien peu l'on s'en embarraſſe, on n'en accuſeroit que la négligence ou l'incapacité des Officiers, ſur-tout en apprenant que les Navires des autres Nations font ces routes en tout tems & courent les riſques qui peuvent ſe rencontrer, tant à l'Eſt qu'à l'Oueſt du Cap. Ce n'eſt pas que ſuivant les obſervations des Navigateurs, qui ont longtems parcouru ces Mers, on ne puiſſe y faire des changemens par rapport aux Courans & aux Mouſſons. Cependant les anciennes routes ſont bonnes pour ce qui regarde la coupe de la Ligne. Il eſt averé qu'on doit la paſſer à degrés égaux de notre Longitude, &

plu-

plutôt à deux degrés à l'Oueſt qu'à un à l'Eſt, afin de laiſſer les baſſes Côtes & les Bancs, qui nous ſont connus, à une diſtance raiſonnable, tenant toujours, autant qu'il eſt poſſible, les voiles au vent pour avancer, ſans s'embarraſſer d'un degré de plus ou de moins.

§. 4. Le trajet d'Europe au Cap eſt trop long pour que le nombre d'hommes, que la Compagnie embarque annuellement, y arrive en ſanté. A la verité les Vaiſſeaux Chinois des Anglois, qui ont à peine la moitié de ce nombre, vont bien de leurs Ports, ſans toucher au Cap, directement au Détroit de la Sonde; mais on ne peut pas les mettre en comparaiſon avec les nôtres. Il ſeroit à ſouhaiter que la Compagnie eût quelque petit Etabliſſement de ce côté-ci de l'Equateur pour le rafraîchiſſement de ſes Navires. On pourroit ſuppléer à ce défaut, en leur enjoignant de relâcher à St. Jago, d'où, après y avoir fait aiguade, ils continueroient leur route au Cap. Le détour & les fraix ſeroient peu de choſe.

§. 5. Une queſtion digne d'attention eſt, ſi quelques-uns de ces Navires ne pourroient, ou ne devroient pas, ſuivant la ſaiſon, au-lieu de toucher au Cap, le côtoyer autant que le cours l'exige?

§. 6. Supposé le cas, il faudroit n'employer que peu de Vaiſſeaux à charger les marchandiſes deſtinées pour ce Lieu, ſans en embarraſſer d'autres; ce qui rendroit le débarquement plus aiſé.

§. 7. Au reſte il eſt certain que depuis la mi-Mai juſqu'à la mi-Août, on doit éviter la Baye de la Table au Cap de Bonne-Eſpérance, & même en interdire l'entrée à tous les Vaiſſeaux de la Compagnie. C'eſt alors l'Hyver du Pays & le tems des orages, qui y ſont auſſi fréquens que dangereux. Il eſt à eſpérer que cette remarque ſera priſe en conſidération, & que l'on en profitera pour la conſervation des Navires, après les fâcheux exemples qu'on en a eûs.

§. 8. Pendant cet intervalle ils ont beſoin d'un Port ſur les Côtes d'Afrique. La Baye Falſo eſt à leur bienſéance pour peu de fraix. Dans la ſaiſon des vents de Nord-Oueſt, ils reprendront, en quittant l'ancrage d'un vent ouvert, leur courſe avec plus de facilité que s'ils partoient de la Baye de la Table, où régnent les vents d'Oueſt, qui les empêcheroient de doubler la terre.

§. 9. Pendant les autres mois de l'année la Baye de la Table eſt plus avantageuſe que celle de Falſo, quoique l'on ſoit ſujet à l'orage en toute Saiſon. Cette Baye exige néanmoins d'être améliorée de manière que les Vaiſſeaux puiſſent ſe mettre plus à couvert de la Fortereſſe du Cap de Bonne-Eſpérance. L'entrepriſe vaut la peine, & l'exécution en eſt facile.

§. 10. Il faut avant tout ſuivre la façon d'ancrer uſitée par d'autres Nations, ſans nous entêter de la nôtre & de celle des gens du Pays. Au-lieu de mettre l'Ancre journalier au Nord-Eſt, l'autre à l'Oueſt, plaçons le premier au Nord & le ſecond au Sud-Oueſt; les Vaiſſeaux en ſeront bien plus à l'abri du vent d'Oueſt-Nord-Oueſt, le plus impétueux de tous, & qui ſouleve le plus les vagues; au-lieu que l'on a peu à craindre celui de Nord-Nord-Oueſt. Suivant la méthode actuelle, ſi le Cable journalier ſouffre peu, l'autre ſouffre infiniment. Il vient ſouvent à rompre, & par la violence de la ſecouſſe, il en fait autant au journalier. L'expérience

&

& le rapport unanime de ceux, qui ont été témoins de ces cas, condamnent cet uſage.

§. 11. Malgré la diverſité de ſentimens ſur les moyens de rendre la Baye de la Table meilleure & plus ſûre, on ôſe dire que l'on en viendroit à bout ſi, en prolongeant peu à peu la Jettée de la *Queuë de Lion*, que les Vaiſſeaux, un peu éloignés de terre, ont à l'Oueſt & moitié Nord, on portoit la pointe de cette Digue au Nord-Oueſt, à l'Oueſt, ou ſeulement à l'Oueſt-Nord-Oueſt. Il eſt certain que par ce changement d'expoſition les coups de Mer ſeroient rompus, ſur-tout ſi l'on rangeoit les Navires à une plus grande proximité des petites Dunes, ou dans la Rade même plus près de terre.

§. 12. En ſuppoſant que ces arrangemens praticables ſoient effectués, & que l'on ait mis les Vaiſſeaux de la Compagnie ſur le pied de ceux des autres Nations, on peut compter pour ſûr que les Navires, qui mettroient en Mer au mois d'Octobre, préviendroient la mauvaiſe ſaiſon à la Côte d'Afrique, & que les autres, qui partiroient au mois d'Avril, auroient cet avantage, que ſi par un court trajet au Cap ils y rencontroient l'Hyver, ils ſeroient mieux en état de pourſuivre leur route, & que ſi au contraire le trajet étoit long & qu'ils euſſent beſoin de relâche, ils pourroient choiſir telle Baye à leur gré. Celle de Falſo eſt ouverte au vent de Sud-Eſt, & par conſéquent propre en pareille occaſion. Son Anſe, nommée *Baye Simon*, met les Navires à l'abri de tous les vents.

§. 13. Il y a peu de remarques à faire ſur la route du Cap de Bonne-Eſperance à Java, ſi ce n'eſt qu'afin de la raccourcir, il vaut mieux profiter du premier vent d'Oueſt pour porter à l'Eſt, que de reſter fixé à 38, ou même à plus de dégrés de Latitude.

III.

De la Navigation des Indes aux Provinces Unies en elle-même.

§. 1. On ne peut aſſez s'étonner que des Vaiſſeaux de la Compagnie ayent fait naufrage dans leur retour des Indes, pendant que ceux des autres Nations ſont arrivés à bon port.

§. 2. Ces malheurs, dit-on, proviennent de deux cauſes; l'une du manque d'agilité dans la manœuvre, l'autre de l'embarras & du poids des marchandiſes particulières. Celle-ci eſt l'opinion la plus commune; mais ſelon toute apparence, on pourroit ajouter à la première l'imprudence de ne pas carguer aſſez tôt les voiles. C'eſt du moins ce qui a occaſionné la perte de pluſieurs Navires vers le Sud, dans leur voyage de retour. Nous parlerons enſuite de la ſeconde de ces cauſes, & nous en ferons remarquer une troiſième, j'entends le peu d'attention à obſerver la différence des tems & les ouragans qui règnent dans le Sud entre l'Afrique & les Iſles de l'Aſie, environ à la hauteur de l'Iſle Maurice, aujourd'hui Iſle de France.

§. 3. Un Vaiſſeau peut bien ſoutenir la tempête; mais il ne ſauroit réſiſter à l'ouragan, dont la violence ſubite l'enveloppe & l'abîme, quand mê-

me il ne porteroit point de voiles & ne feroit que leſté ; à plus forte raiſon quand il a ſa pleine charge.

§. 4. On ſait que les plus violens ouragans arrivent pour l'ordinaire dans les deux premiers mois de l'année lorſque le Soleil retourne à l'Equateur, & qu'ils durent dans le Sud avec une égale véhemence depuis la mi-Janvier juſques vers le 12 du mois ſuivant. Non ſeulement ils règnent alors dans les environs de l'Iſle Maurice ; mais dans toute l'étendue de cette Mer juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance, en certains endroits plutôt, en d'autres plus tard, ſuivant la température des Climats, depuis le 25 ou 26 juſqu'au 35 ou 36 dégré, où ſe ſéparent les Mouſſons de l'Eſt & de l'Oueſt. Il eſt même apparent qu'ils s'étendent juſqu'à la paſſée du Sud-Eſt, du moins ils ſe ſont fait ſentir juſqu'auprès des Iſles de Cocos, environ à moitié route de la Ligne & du Tropique. Au-delà ils ne ſont point connus, peut-être parce que dans ces Parages, où l'on eſt accoutumé aux tempêtes, on prête moins d'attention aux dégrés de violence des ouragans.

§. 5. Tout le ſecret de les éviter conſiſte à changer l'ordre des retours des Vaiſſeaux, en les expédiant de Batavia ; ſavoir, les premiers envois depuis le Printems juſqu'au 15 Octobre, & les ſeconds depuis la mi-Décembre juſqu'à la fin du même mois, avec la précaution de ne mettre en Mer de deſſous l'Iſle du Prince, où ils ſont à portée, que depuis le 15 juſqu'au 31 Janvier. Il y aura grande apparence qu'alors les Vaiſſeaux ne ſeront point accueillis des tempêtes de la paſſée du Sud-Eſt, & qu'ils arriveront d'aſſez bonne heure au Cap pour en repartir le 20 Avril, ſuivant l'ancienne coutume.

§. 6. Une autre choſe eſſentielle, connuë de pluſieurs, & même de la plûpart des Officiers de la Compagnie, échappe à l'attention, ou n'eſt pas dûement obſervée. C'eſt la fréquente variation des vents, prélude ordinaire des tempêtes.

§. 7. Nous remarquerons, pour plus grand éclairciſſement, que dès que l'on vient au Sud du Tropique, les vents de la paſſée du Sud-Eſt commencent à varier, & redoublent d'inconſtance à meſure que l'on approche des 30 dégrés de Latitude. Il eſt rare d'y trouver un vent de Sud, ou qui ne tourne bientôt à l'Eſt, de-là au Nord & enſuite à l'Oueſt. Si par leur impétuoſité les vents doivent amener la tempête, ils tournoyent & l'excitent, non graduellement, mais en un clin d'œil. L'intervalle du gros tems à la bonace n'eſt pas moins dangereux.

§. 8. En pareille occaſion il eſt de la prudence de diminuer de voiles à meſure que les vents tournent au Nord ; changement critique, dont il faut ſe défier, de même que quand le calme ſuccéde tout d'un coup à la tempête. Dans ce dernier cas on doit faire enſorte de tenir la Mer, & de ſoulager, autant qu'il eſt poſſible, un Vaiſſeau chargé, contre l'agitation des vagues, qui le mettent autant & plus en riſque que la tempête même.

§. 9. Ces précautions, que la plûpart négligent, ſoit par ignorance ou par faux ſyſtême, tendent ſi viſiblement au ſalut des Vaiſſeaux, qu'il ſeroit bon qu'on en fît une règle inviolable dans les Inſtructions des Navigateurs de la Compagnie, en leur ordonnant que ſi, dans leur courſe ordinaire

re de l'Oueſt au Sud-Oueſt & du Sud-Oueſt à l'Oueſt, avec un bon vent de Sud-Eſt, ils le voyent varier de l'Eſt au Nord & que l'air pronoſtique un orage, ils ne doivent plus porter qu'une voile, tenant le cap à l'Eſt, ou à l'Eſt-Nord-Eſt, parce qu'alors les vents ſoufflent du Nord ou du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, & que de cette manière ils ſoutiendront plus aiſément l'effort des vagues, que s'ils avoient le cap au Sud-Oueſt, ou les vagues en travers; ſituation qui expoſeroit le Vaiſſeau à ſouffrir davantage.

§. 10. QUANT à la célérité des voyages de Batavia au Cap de Bonne-Eſperance, la paſſée, qu'indique aux Officiers l'ancienne route, ſur laquelle ils reçoivent l'ordre à leur départ, eſt la plus favorable. Mais auſſi il ne faut pas qu'ils s'en écartent, ni qu'ils prennent le Paſſage étroit au Sud de l'Iſle du Prince dans le Détroit de la Sonde, au-lieu de celui du Nord, qui vaut infiniment mieux. Il n'y a que peu d'années que Corneille Vander Marle, Capitaine du *Nieuwerkerke*, s'aviſa d'entrer dans le premier, on ſait avec quel deſavantage.

§. 11. Dans le retour des Vaiſſeaux en Europe les vents de paſſée ceſſent depuis environ les 30 degrés de Latitude au Sud, & tiennent plus du Sud-Eſt. A proportion que l'on approche de la Ligne, ils ſe rangent auſſi plus à l'Eſt. Ils déclinent même plus vers le Nord, juſqu'à ce qu'au Nord de la Ligne ils deviennent tout-à-fait Nord-Eſt & Nord-Nord-Eſt. Ils peuvent être d'un grand ſecours, ſi l'on s'en ſert à propos; mais comme les Commandans des Navires n'ont d'autres ordres que de paſſer à l'Oueſt de l'une des Iſles Açores la plus éloignée, l'avantage de ces vents dépend du plus ou du moins d'intelligence des Navigateurs. Tous ceux, qui ont eu quelque Commandement à bord de l'Eſcadre de Vander Marle, conviendront que faute d'attention requiſe, on employa quatre mois & demi à achever le trajet du Cap au Texel.

§. 12. COMME les Vaiſſeaux font voile avec un vent ouvert, on eſtime qu'il ſeroit à propos de fixer dans ces routes un cours certain, avec ordre aux Capitaines de ne pas tant prendre le vent dans la paſſée du Nord-Eſt, & de ne point ſe ſoucier d'un rhumb de plus ou de moins; ce qui interrompt ſouvent & retarde le voyage.

§. 13. S'IL étoit poſſible de leur permettre de remplir à Ste. Helene les futailles vuides, & de s'y pourvoir de vivres & de pâture, cette facilité contribueroit beaucoup à la ſanté de l'Equipage & à la conſervation du Bétail. Peut-être que l'Iſle de l'Aſcenſion, qui doit leur être également connuë, ſeroit auſſi propre à cet uſage que la première. Au moins eſt-il certain que l'un ou l'autre Lieu de rafraîchiſſement ſoulageroit beaucoup les Vaiſſeaux de retour dans une traverſée auſſi longue que celle du Cap en Hollande. Leurs Cales, moins embarraſſées de futailles & de proviſions, contiendroient une plus grande quantité de marchandiſes.

§. 14. ICI ſe préſentent deux autres queſtions, qui ne regardent pas directement les Indes, & que nous nous contenterons de propoſer. L'une, ſi dans les voyages de retour toute une Flotte doit attendre un mauvais Voilier? L'autre, s'il eſt abſolument néceſſaire que les Vaiſſeaux de la Compagnie faſſent le tour du Nord de l'Ecoſſe & de l'Irlande, au-lieu d'entrer dans la Manche; ce qui abrégeroit la courſe de plus d'un mois?

IV.

De la Navigation aux Indes & hors de ces Provinces, rélativement au Commerce privé de la Compagnie.

§. 1. Ce Commerce, le plus grand des objets de la Compagnie, eſt aujourd'hui ſi conſidérablement déchû, que s'il continue ſur le même pied, on a tout lieu de craindre qu'il ne le céde tôt ou tard à celui des Particuliers, ſur-tout en ce qui regarde ce côté-ci de l'Afrique.

§. 2. Ce qu'il y a de plus fâcheux encore, eſt la difficulté de déraciner un uſage, qui, en vieilliſſant, ſemble avoir établi le droit de commercer dans les Indes conjointement avec la Compagnie; uſage d'autant plus pernicieux, qu'elle ſe trouve dans le cas de fournir ſes Vaiſſeaux & de porter par-là en partie les fraix de ceux même qui ſappent les fondemens de ſon Commerce.

§. 3. Deux raiſons ont contribué à l'inobſervation des ordres ſur cet article; l'inſuffiſance des gages des Employés à la Navigation, & leur avarice démeſurée, qui les porte à chercher les moyens de *s'enrichir par des* voyes obliques.

§. 4. On accuſe les tems, moins proſperes qu'autrefois, de la néceſſité où l'on s'eſt vû de retrancher une partie des appointemens. La paye du Matelot étant paſſable, l'augmentation ne doit le regarder qu'à proportion de ſes voyages; mais les Employés méritent recompenſe pour leur zèle & leur travail.

§. 5. Nous avons déja parlé de l'embarras qu'occaſionnent à bord des Navires les marchandiſes particulières; n'omettons pas les boiſſons, tant en caiſſes qu'en futailles, qu'ils tranſportent aux Indes, & dont la Compagnie fait auſſi Commerce. Malgré toutes les plaintes réiterées à ce ſujet, & malgré les ſoins que l'on s'eſt donnés pour empêcher ce manege clandeſtin, il n'a pas été poſſible d'en venir à bout. En voici peut-être le moyen.

§. 6. Il faudroit rendre cette branche de Commerce libre & licite, moyennant l'impoſition d'un Droit d'entrée & de ſortie, dont la Compagnie percevroit, & augmenteroit les provenus par les facilités qu'elle apporteroit au débit. Elle pourroit enjoindre à ſon principal Comptoir à Batavia de ne donner deſormais les rations de vin & de bierre qu'en argent, afin que chacun s'en pourvût à ſon gré; & de n'en envoyer pour ſon compte qu'autant que l'exigeroit la conſommation des Comptoirs éloignés, juſqu'à ce que ceux-ci euſſent adopté la même methode, en limitant néanmoins la quantité de ces boiſſons, qu'il ſeroit permis de prendre à bord, ſuivant la qualité d'un chacun, pour prévenir de nouveaux excès; arrangement qui devroit s'étendre depuis les premiers grades juſqu'aux Officiers qui tirent 20 florins par mois, chacun au *pro rata* de ſon rang, mais pas plus bas.

§. 7. En payant ici, par exemple, cinq florins de ſortie, & cinq écus d'entrée à Batavia par futaille de certaine grandeur & par caiſſe à proportion, les Particuliers n'auroient pas ſujet de ſe récrier qu'on les foule, ni la Com-

Compagnie lieu de ſe plaindre qu'elle y perd. Au contraire ceux-là y trouveroient un gain, auquel il eſt fort apparent qu'ils ſe borneroient, ſans entreprendre d'autre Commerce clandeſtin, & la Compagnie recevroit doublement, & l'Impôt, & les deniers que lui enlevoient les fraudes. D'ailleurs on ne voit pas qu'il y ait pour les Particuliers des articles plus avantageux que celui des boiſſons, outre que leurs envois en ce genre paſſeroient aux Indes, exempts des fraix de tranſport.

§. 8. Les boiſſons permiſes, au-lieu d'occuper & d'embarraſſer l'Entrepont depuis l'Arrière juſqu'à la grande Ecoutille, auroient place dans la Cale parmi les Effets de la Compagnie. On pourroit auſſi, en réſervant une partie de la Cale pour les proviſions du Navire, employer l'autre à charger les futailles avec les marchandiſes pour les Indes, & mettre le ſcellé ſur les Ecoutilles, comme dans les Vaiſſeaux de retour, afin de prévenir toute eſpece de fraude.

§. 9. On ne ſous-entend point ici le commun de l'Equipage. Ces gens ont ordinairement aſſez de peine de ſe pourvoir de leur néceſſaire; ainſi il n'eſt pas à préſumer qu'ils puiſſent participer à ce Commerce. J'approuverois fort que l'on adoucît leur état, & que l'on prît, en leur faveur, pour les maintenir en ſanté pendant le cours de ces voyages, quelques meſures, telles que celles dans les articles ſuivans.

1. De raccourcir le trajet, s'il eſt poſſible.

2. De donner plus de jour & d'aiſance ſur l'Entre-pont.

3. De leur procurer une plus grande abondance d'eau douce, en faiſant mouiller les Navires à St. Jago, où ils puiſſent en prendre de fraîche, & en avoir toujours, pendant les chaleurs, la ration ordinaire de dix petites meſures. Un ordre abſolu à cet égard les mettroit dans le cas de n'en point manquer.

4. De munir les Vaiſſeaux d'une plus grande quantité de rafraîchiſſemens, afin de pouvoir ſubſtituer, de tems à autre, des alimens plus ſains à leur nourriture ordinaire.

5. De ne les ſuſtenter ni de morue ſeche, ni de fromage, qui ne ſont qu'un foible ſoutien; mais de les fortifier, en leur donnant, au-lieu de vin d'Eſpagne & d'eau-de-vie, autant d'Arak que la Compagnie en accorde aux Equipages dans les voyages de retour, & dont elle peut tirer des Indes telle quantité qu'elle jugera néceſſaire.

6. D'embarquer trois ou quatre futailles de vin du Cap, plus ou moins ſuivant leur nombre, comme cela ſe pratique ſur les Vaiſſeaux de retour, pour en mêler dans leurs gruaux, & d'en faire double proviſion à leur arrivée au Cap, tant pour leur route à Batavia, que pour leur retour de là en Europe.

7. De leur donner, comme dans les voyages de retour, des rations de Tamarindes, fruit qui coute peu, & qui eſt d'ailleurs aſſez abondant aux Indes, pour qu'on en puiſſe tirer ſuffiſamment en Hollande.

8. D'avoir enfin plus de ſoin qu'ils ſoient mieux vêtus, puiſque l'on n'en voit que trop périr, faute d'être aſſez couverts.

§. 10. Les effets ſalutaires, que produiroient de pareils ordres, en juſti-

ſient la néceſſité, & la ſanté des Equipages des Vaiſſeaux intéreſſe d'autant plus la Compagnie, que par les maladies & les indiſpoſitions, qui les rendent incapables de ſervice, ils lui ſont à charge, ou viennent à mourir prématurément, ſans avoir eu le tems de lui être utiles. Quant au bagage qu'on leur permet actuellement, il n'eſt pas beſoin, je penſe, d'y rien changer, perſuadé qu'ils en ſeront contens.

§. 11. On trouve bien plus à redire aux excès des Equipages des Vaiſſeaux de retour. Ceux-ci abuſent tellement de la permiſſion qu'on leur donne de rapporter des Indes certain bagage, qu'à force de le groſſir, chacun en particulier, le volume du total non ſeulement en remplit les Vaiſſeaux, mais les ſurcharge avec riſque, comme il y en a eu de triſtes exemples.

§. 12. On retrancheroit cet abus, ſi l'on donnoit à l'Equipage de chaque Vaiſſeau de retour un équivalent en Eſpeces de ce qu'on leur permet d'emporter des Indes. La plûpart ſont ſi mal accommodés d'effets & d'argent, qu'ils aimeroient mieux recevoir une ſomme extraordinaire à leur débarquement en Europe.

§. 13. Un Matelot, qui gagne dix à onze florins, ſeroit ſans doute charmé d'en avoir 150 pour ſon retour. Quand même on réduiroit, en conſidération de cet équivalent, les bagages à une pacotille ou à une ſimple caiſſette par Gamelle, il y a grande apparence que chacun d'entre eux ne ſouhaiteroit rien de plus, ſauf à la Compagnie de n'accorder cette douceur qu'à ceux qui ſe ſeroient tenus dans les bornes du devoir.

§. 14. L'équivalent devroit ſe proportionner aux payes. Par exemple, pour les Matelots 120 florins à raiſon de ſept ou huit florins de gages; pour les Mouſſes 70 ou 80 florins à raiſon de cinq ou ſix; pour les petits Officiers 180 à raiſon de quatorze; pour le Capitaine des Matelots en ſecond & le Sous Quartier-Maître, comme plus occupés à la manœuvre que les autres, 200 florins; pour les Officiers, compris le Capitaine des Matelots, le Quartier-Maître & les Canonniers, chacun 300 florins à raiſon de vingt ou vingt-cinq d'appointemens; pour les premiers Officiers du Pont autant; pour le Capitaine des Matelots ſeul une caiſſette de grandeur ordinaire, & ainſi du reſte proportionnellement; pour le ſecond Chirurgien autant que pour le Capitaine des Matelots; pour le troiſième autant que pour chaque Sergent de Troupes & chaque Officier à raiſon de vingt florins de ſolde; pour les Caporaux autant que pour ceux à raiſon de quatorze, y compris les Artiſans; pour le premier Pilote & le Chirurgien autant que pour les Officiers du Pont; & pour les autres Pilotes enſemble autant que l'on jugeroit à propos en tems & lieu.

§. 15. On objectera peut-être que ces différens équivalens couteroient beaucoup à la Compagnie; mais auſſi on daignera faire attention au vuide qu'elle gagneroit dans chacun de ſes Vaiſſeaux, & de quel avantage il lui ſeroit de n'y avoir plus l'embarras de 140 à 150 Caiſſes & de 2. à 3000 Canaſtres de Thé. Elle y profiteroit encore, quand elle ne feroit que prevenir les malheurs qui réſultent de la ſurcharge des Navires.

§. 16. Comme les Officiers peuvent également excéder la permiſſion qui leur eſt accordée, il faut que des Extraordinaires ſuppléent en quelque ſorte

à ce qu'on leur retrancheroit en bagages, ſans préjudice du Réglement de 1717. Un troiſième Pilote auroit, par exemple, pour réduction de ſes Canaſtres à une Caiſſe à linge & habits, un dédommagement égal à celui du

Capitaine des Matelots - - - - - - - -	fl. 300.
Un ſecond Pilote, outre ſon bagage - - - -	fl. 400.
Un premier Pilote autant qu'un Lieutenant en ſecond -	fl. 500.
Un premier Lieutenant autant qu'un Sous-Commis -	fl. 1000.

Le Conſolateur des Malades autant que le troiſième Pilote.

Quant à l'Emploi de Teneur de Livre, il paroît ſi ſuperflu, qu'on ne feroit pas mal de le ſupprimer. En effet le Capitaine peut ordonner à qui bon lui ſemble ſur ſon bord d'écrire tout ce qui concerne le ſervice.

§. 17. Il ſeroit juſte que celui-ci, comme chargé du ſoin de tous les détails, eût auſſi un équivalent plus conſidérable qu'aucun de ceux qui lui ſont ſubordonnés. Ce qui a été réglé touchant ſes bagages ne demande rien de plus; mais en dédommagement de ſes Canaſtres, & pour l'engager à tenir l'œil aux tranſports prohibés, on ne ſauroit guères lui paſſer moins qu'une ſomme de 3000 florins à chaque retour.

§. 18. Tout ceci ne regarde que les Navigateurs que l'on employe à ramener les Navires qui reviennent des Indes pour le compte de la Compagnie, & nullement ceux qui peuvent ſe trouver à bord de ſes Vaiſſeaux, auxquels ils n'appartiennent point directement. Il y a là-deſſus des Réglemens & des uſages, que l'on peut conſulter dans l'occaſion.

V.

De la Navigation dans les Indes.

§. 1. Il y a ici bien des choſes à examiner touchant les Vaiſſeaux de la Compagnie qui vont ſucceſſivement de Batavia aux Comptoirs extérieurs, & en reviennent de même; ſavoir ſi ces voyages ne ſont pas trop fréquens, & s'ils ſont abſolument néceſſaires, ou aſſez lucratifs. Nous en entreprendrons la diſcuſſion, après que nous aurons parlé de cette Navigation en elle-même.

§. 2. Autrefois les Vaiſſeaux de la Compagnie parcouroient les Indes & mouilloient en différens endroits, qu'ils ne viſitent plus aujourd'hui. Quoiqu'une longue fréquentation induiſe à préſumer qu'elle leur étoit profitable, néanmoins la ſuite a fait voir que la Compagnie n'en eſt pas plus avancée. Ci-devant on avoit coutume d'envoyer quatre ou cinq Vaiſſeaux à Pegu, Arracan, Achin, Wingurla, Siam & dans une partie du Japon; maintenant ce nombre ſe trouve réduit à deux Navires.

§. 3. Nous croions que l'on auroit dû s'en tenir à une ancienne méthode, ſuivant laquelle, pour éviter la multiplicité des voyages, les Navires entroient dans pluſieurs Ports, d'où l'on tranſportoit les marchandiſes de côté & d'autre. A préſent on les expédie en droiture aux lieux pour leſquels elles ſont deſtinées. Il arrive de-là que les Vaiſſeaux remettent à la voile à demi chargés; au-lieu qu'ailleurs ils pourroient prendre cargaiſon com-

complette de marchandiſes requiſes, que l'on recevroit quelquefois plutôt, & qui ſouvent n'arrivent que tard. Cette différence ne laiſſe pas que d'être un objet dans le Commerce.

§. 4. Tel eſt l'état des choſes par rapport à ce que Surate, Malabar, Ceylan & Coromandel tirent du Bengale, & *vice verſa*. J'ignore ſur quoi eſt fondé l'étrange ſyſtême de tranſporter du Gange à Batavia des marchandiſes, qui ſont enſuite renvoyées de-là à chaque Place particulière, tandis que l'on peut aiſément faire ce circuit depuis Septembre *juſqu'au* mois de Juillet. Un bon Vaiſſeau partira de Bengale ſans riſque pour Negapatnam, y remplira ſa commiſſion, remettra à la voile pour Point-de-Gale avant le 10 Octobre, qui eſt le tems de la mauvaiſe ſaiſon, & abordera à Ceylan d'aſſez bonne heure pour y exécuter ſes ordres. Il dépend encore de ſon choix d'entrer dans la Baye de Trinquemale, & d'y attendre juſqu'au mois de Novembre les vents de Nord, qui le conduiront ſûrement à Gale. En ne quittant Ceylan qu'au mois de Décembre pour arriver à Cochin au commencement de Janvier, il y aura tout le loiſir qu'exigent ſes affaires, & la facilité de ſe rendre pour la fin de Février à Surate, d'où, s'il met en Mer à la fin de Mars, il ſera en état de regagner Cochin, Colombo & Gale, afin de parvenir à Negapatnam vers la fin de Mai; ſaiſon pendant laquelle il ira au Gange en peu de jours, *& auſſi ſouvent qu'il* en aura les occaſions.

§. 5. De cette manière les marchandiſes requiſes, ou plus convenables à certains endroits qu'à d'autres, y arriveroient un an plutôt. Si l'on m'objecte que tel Chef de Navire, qui ſeroit chargé de cette tournée, y trouveroit trop ſon propre avantage, je réponds que cette raiſon ne ſuffit pas pour que l'on rejette un nouvel expédient, dont l'utilité eſt auſſi ſenſible que le préjudice de celui dont on ſe ſert; que d'ailleurs on ſuppoſe gratuitement des abus, contre leſquels la Compagnie peut ſe précautionner, ſi elle ne veut renoncer à cette Navigation, & que l'objection dans ce cas peut avoir lieu dans tous les autres.

§. 6. L'Économie ſuggere que dans le tranſport des marchandiſes on évite, autant qu'il eſt poſſible, la pluralité de Vaiſſeaux. Ce principe approuvé, l'expédient, que l'on propoſe, ne peut qu'être bon à ſuivre. Nous le voyons même pratiquer par des Particuliers d'autres Nations, qui en font les fraix avec émolument.

§. 7. Je paſſe de l'épargne aux voyages & aux retours dans les Indes, qu'il faut régler de telle ſorte, que l'on profite de la bonne ſaiſon & des tems convenables. Mais cet article regarde bien plus la Direction de Batavia que celle de ces Provinces.

§. 8. On a des exemples de voyages en Perſe, qui durent deux ans, & dont les Vaiſſeaux reviennent dépeuplés. Cependant cette route pourroit s'achever en ſix ou ſept mois, à compter du départ vers la mi-Avril. Lorſque les Navires font voile de Batavia un peu tard pour Ceylan, ils employent à ce trajet deux mois entiers & quelquefois au-delà, tandis qu'ils pourroient l'effectuer en quatre ſemaines. On a vû que des Capitaines, qui, ayant pris une autre route qu'on leur avoit conſeillée, finirent la même courſe en un mois de navigation. Il en eſt de même pour le Bengale.

Les

Les Papiers, concernant la nouvelle route que tint un Vaiſſeau, nommé le *Phenix*, ſi je ne me trompe, atteſtent la vérité du fait. Néanmoins cette expérience n'a pû vaincre encore l'ancien uſage.

§. 9. Il y auroit bien d'autres points à redreſſer dans la Navigation, mais qui ſeroient rejettés par la plûpart preſque auſſitôt qu'on les auroit propoſés. Deux occaſions en fourniront des preuves.

§. 10. Lorsqu'on reprit la Navigation de Madagaſcar au ſujet des travaux des Mines, auxquels on employoit des Eſclaves, on préſenta à la Régence un ordre de route, ſuivant lequel il fut enjoint aux Vaiſſeaux de prendre, depuis l'Iſle Maurice, leur courſe au Sud-Oueſt, la continuer de même juſqu'au Sud de Madagaſcar, enſuite remonter au Nord comme dans la route ordinaire, allant à Ceylan par l'intérieur, & tirant du côté de la Baye de *Magellan*, qui eſt aux deux tiers de longueur de cette Iſle vers le Nord. Le premier Navigateur, qui fit cette route, s'étant apperçu qu'on pouvoit l'abréger avec non moins de ſûreté que d'aiſance, en prenant le Nord de Madagaſcar, s'émancipa d'exécuter ſon deſſein, réuſſit & fraya une route que l'on ſuivit depuis.

§. 11. Jusqu'en 1730., les Vaiſſeaux, allant au Japon, dirigeoient leur courſe, conformément à leurs ordres, entre la Terre ferme & les lignes nommées Paralleles dans les Cartes Géographiques, quoique les autres Nations, qui naviguoient également à la Chine ſur ces Mers, priſſent les dehors des Paralleles, où il y a plus d'eſpace. Depuis ce tems-là, ceux-mêmes, qui s'étoient oppoſés à cette route, comme à une nouveauté, la ſuivirent conſtamment, juſques-là que l'on ne voit plus aujourd'hui aucun Vaiſſeau de la Compagnie, deſtiné pour le Japon, prendre l'intérieur de ces Lignes; tant il eſt vrai que nos Navigateurs, entêtés de leurs préjugés, rejettent ſouvent ce qu'ils ſont obligés de pratiquer dans la ſuite.

VI.

Du Commerce de la Compagnie.

Ce Commerce, qui mit, pour ainſi dire, la premiere pierre au fondement de la puiſſance de l'Etat, en fut toujours regardé comme le ſoutien & la reſſource féconde dans les tems de ſes calamités. Lorſqu'on le conſidére, originairement borné à une Société de ſimples Marchands, s'étendre au-delà des Mers, s'accroître dans les quatre Parties du Monde habité, & ſe produire enfin ſous le nom de Compagnie, auſſi reſpectable pour ſes richeſſes, que redoutable par ſes forces, quelles précautions ne demande-t-il pas pour prévenir ſa décadence, quels ſoins pour être maintenu dans les droits & les privilèges que les ſiécles & les travaux lui ont acquis? La Compagnie étant ſervie avec zèle, intégrité & fidélité, auroit inconteſtablement l'avantage de la primauté ſur toutes les Nations commerçantes de la Terre, ſans avoir beſoin d'autres principes que ceux qui leur ſont communs; c'eſt-à-dire l'exactitude dans les Comptes, la prudence de ne rien entreprendre

qu'avec un ſuccès certain ou apparent, & l'attention d'écarter toutes les difficultés qui peuvent naître. Ces articles, eſſentiellement requis au Commerce, nous conduiſent à l'examen de trois points qui y ont rapport; ſavoir le Cours des Monnoyes, le Trafic même & les Changes.

VII.

Du Cours des Monnoyes.

§. 1. De tous les articles qui concernent le ſervice de la Compagnie, il n'y en a aucun ſur lequel on ait plus écrit, & ſur lequel on ſe ſoit moins entendu que ſur celui-ci. Il n'y a pas bien longtems que l'on s'en apperçut à l'occaſion du Commerce de l'Oueſt des Indes, qui n'eſt qu'une partie de ſon extenſion. Loin de développer l'utile, il ſemble que ces calculs n'ayent abouti qu'à rendre le *Nœud Gordien* encore plus difficile à dénouer.

§. 2. La diſtinction du poids des Eſpeces en eſt une preuve. Perſonne juſqu'ici, du moins que l'on ſache, n'a encore pû approfondir le myſtere de cette réduction; peut-être même eſt-il impénétrable. Chacun ſuppute un profit de vingt-cinq pour cent, en appréciant le florin à *25 ſols, ou l'écu* de 48 à 60, ce qui revient au même; mais lorſque les marchandiſes des Indes ſe payent en *pagodes* ſur le pied de 96 ſols, ou en écus de 48, ou en *roupies* de 24, le tout argent d'Hollande, le benefice imaginaire diſparoit par l'évaluation des unes à 120 ſols, des autres à 60 & des dernières à 30; ce qui n'eſt pas tout-à-fait juſte par rapport aux roupies. Le Commerce avec la Chine fait foi de cette erreur de calcul. Toutes ces diſtinctions ne tendent qu'à rendre les Comptes difficiles & obſcurs. Il ſeroit à ſouhaiter que les choſes fuſſent miſes ſur un pied égal, & les différences proſcrites des Régiſtres de la Compagnie.

§. 3. La diverſité du cours des monnoyes entre les Indes & l'Europe ne regarde que les Eſpeces, & non les Marchandiſes; il y a un benefice réel ſur l'or & l'argent, & la Compagnie n'en jouira pas moins de celui qu'elle trouve ſur les denrées.

§. 4. Aux Indes la valeur intrinſeque de l'argent eſt eſtimée depuis 20 juſqu'à 22 & 23 pour cent de plus qu'en Europe, parceque ce métal y eſt plus rare, & par conſéquent plus recherché. L'or au contraire y abonde plus qu'en ces Pays; cependant il rend un gain de 10 à 12 pour cent, quelquefois plus, quelquefois moins; de ſorte qu'en profitant ſur l'argent dans les voyages, & ſur l'or dans les retours, le Commerce des Provinces-Unies à la Chine rapporteroit à coup ſûr environ 40 pour cent.

§. 5. De-là il s'enſuit que comme les Eſpeces d'argent, & même les lingots ſans diſtinction, valent aux Indes beaucoup plus qu'en Europe, il faut néceſſairement de deux choſes l'une; ou mettre les Eſpeces, dont ſe ſert la Compagnie, à un taux proportionnel au-deſſus du nôtre, ou qu'elle ne paye les Marchandiſes, qu'elle y achete, que ſuivant la valeur de l'argent dans les Provinces-Unies. Car enfin il n'eſt pas naturel qu'une roupie, qui fait 24 ſols d'Hollande, paſſe au même prix dans les Indes, où elle en vaut com-

communément 30, tandis que le ducaton, qui n'eſt que 63 ſols, roule dans les ventes & les achats à raiſon de 78. Au reſte il eſt étonnant, que malgré les juſtes conteſtations & les repréſentations raiſonnables du Bengale ſur une diſproportion ſi manifeſte de valeur dans la Monnoye, la choſe ait pû rencontrer tant d'obſtacles.

§. 6. L'ALTERNATIVE ci-deſſus eſt d'une néceſſité ſi abſoluë, que dès que l'on aura opté, on ne ſera plus en peine ſur le choix des Eſpeces pour les Indes. Les Piéces de trois florins pourront y remplacer les ducatons, leſquels, au-lieu de 78 ſols, n'en vaudront alors que 72, le florin revenant à 24, qui eſt le demi écu. Une perte, auſſi legere que celle d'un ſol par florin ſur cette ſeule Eſpece, eſt fort ſupportable dans le Commerce, eu égard à la circulation qu'elle produiroit. Pour éviter la confuſion, on pourroit auſſi porter à 50 ſols, comme en Europe, les écus de 48, qui ſont idéals, & fixer la roupie à 30 ſols, qui ſont à peu près ſa valeur.

§. 7. LES moyens à prendre pour faciliter la choſe, non ſeulement dans le Commerce, mais dans le cours ordinaire, ſeroient: 1°. que l'on ne fît aucun payement en ce Pays, tant à cauſe de l'embarras des réductions d'écus en florins, que par rapport à d'autres raiſons, entre leſquelles l'impoſſibilité d'empêcher l'altération n'eſt pas une des moindres: 2°. que la petite monnoye, que l'on tranſporteroit aux Indes, conſiſtât en piéces de demi & de quart de florin, qui ſur le pied de l'écu à 50 ſols, y ſeroient des quarts & des huitièmes d'écu, *ou piéces de douze ſols & demi*, & de ſix & un liard. L'on pourroit ſans difficulté ſe relâcher de l'ordre général des Livres de la Compagnie de ne pas compter moins que huit deniers, puiſque le calcul des *Anès* ou ſeiziémes de roupies du Bengale, ou bien des trentièmes de roupies pour des ſols, eſt bien plus fort, & que malgré cela il n'a pas laiſſé d'être reçu & uſité pendant un ſi grand nombre d'années.

§. 8. ON prétend qu'il ſeroit extrêmement utile & commode pour le Public d'avoir à Batavia une Monnoye de cuivre de la qualité de nos meilleures dutes, qui paſſent communément, dans la plus grande partie des Indes, pour des liards ou quarts de ſol. On eſtime encore néceſſaire qu'il y eût des piéces depuis deux ſols juſqu'à un demi, ainſi que des demi & des quarts de dutes, qui feroient des huitièmes & des ſeiziémes du ſol des Indes ou deniers, & circuleroient parmi les Pauvres, tant de Batavia que de Ceylan. Sans contredit l'introduction de cette Monnoye, outre le ſoulagement qu'elle apporteroit au Public, procureroit une grande facilité dans le change des Eſpeces, dont la valeur intrinſeque eſt connuë, ſans oublier le notable benefice qui en reviendroit à la Compagnie.

§. 9. A propos de Monnoyes, on remarquera que la Compagnie, aprés en avoir fait battre de ſon propre chef pendant longtems aux Indes, n'eſt plus aujourd'hui dans le même uſage. On nous diſpenſera d'entrer dans le détail des raiſons pour & contre, qui exigeroient un traité particulier. Nous tâcherons ſeulement de répondre aux queſtions ſuivantes.

1°. SI dans les Colonies on doit ſe ſervir de la Monnoye de la Compagnie, ou ſi l'on peut s'en tenir à celle qui y a cours.

2°. SI, dans la ſuppoſition qu'il fallût abſolument admettre la ſienne,

par préference, il y auroit quelque rapport entre les deux ſortes de Monnoyes.

3°. Si enfin l'uſage de celle de la Compagnie, au cas qu'il lui fût accordé, porteroit atteinte aux Droits, & préjudice aux Revenus de la Souveraineté de ce Pays.

Notre réponſe à la premiere queſtion, rélativement à la Compagnie des Provinces-Unies dans les Indes, eſt affirmative, quoique les François & les Anglois s'accommodent de la Monnoye du Pays. Les Provinces à l'Eſt des Indes, Java & Ceylan, que nous citons comme les principales, n'ont point de Monnoye particulière, & il ſeroit au-deſſous de la dignité de la Nation Hollandoiſe de n'y introduire que des Eſpeces frappées au Coin de Puiſſances étrangeres. Les François & les Anglois ont leurs Etabliſſemens à l'Oueſt de l'Inde, où les roupies & les pagodes ſont les Monnoyes courantes. Il eſt vrai que la Compagnie pourroit également s'en ſervir dans toute cette partie; mais il reſte à ſavoir s'il ne conviendroit pas d'y avoir à Batavia, comme autrefois, des *Paliacattes*, ou roupies, ſur chaque côté deſquelles on liſoit cette inſcription en caracteres Perſans & Arabes: *Monnoye d'argent à l'uſage de la Compagnie des Indes des Provinces-Unies, de même poids & grandeur des Sicas*, ſoit du Bengale ou de Surate. Cette ſorte de Monnoye, que l'on ne s'eſt point aviſé de battre depuis longtems, auroit épargné bien des fraix, & couté beaucoup moins de peine à lui donner cours qu'à celle de quelques Régens ou Seigneurs particuliers dans les Indes. Auſſi eſt-il hors de doute que l'on ne puiſſe & ne doive introduire de nouveau à Batavia l'uſage des paliacattes avec leur ancienne inſcription, puiſqu'elles égalent en poids & grandeur les *Sicas*, & ſont d'un auſſi bon alloi que les meilleures roupies.

On répond négativement à la ſeconde queſtion; car quoiqu'il ſoit poſſible que quelques unes des Monnoyes des Indes ſe gliſſent juſques dans les Provinces-Unies, néanmoins elles n'y circuleront jamais, non plus que toutes celles frappées au Coin de l'Etat. En voici la raiſon: c'eſt que comme l'argent vaut ici moins que là bas, où ſa valeur intrinſeque ſurpaſſe le 20 pour cent, l'on y en tranſporte beaucoup, ſans qu'il en revienne; de ſorte que cette Monnoye ne peut être d'aucune conſéquence pour l'Europe, ni avoir aucun rapport à la nôtre.

Il n'eſt point de notre reſſort de ſatisfaire à la derniere queſtion; mais ſi nos idées pouvoient être de quelque poids, nous en déduirons que tant en vertu des éminentes prérogatives dont la Compagnie jouit aux Indes par conceſſion de l'Etat, qu'à titre de conquête ſous ſa protection, elle l'y repréſente avec toute l'autorité & la ſplendeur attachées à ſa Souveraineté. Cela étant, on feroit tort à ſes lumières de revoquer en doute ſi l'on peut y exercer les mêmes droits de Régale qui appartenoient autrefois aux Souverains du Royaume de Jacatra, dont l'Etat eſt en poſſeſſion par le ſuccès des armes de la Compagnie. Il eſt conſtant que celle-ci peut & doit en avoir l'exercice.

§. 10. L'introduction du cours égal des Eſpèces d'argent dans les Indes ſouffre deux difficultés. La premiere concerne le Commerce myſtérieux du Japon & l'obſcurité qui régne dans les Comptes des Tailles de la Chine.

Ce-

Cependant on pourroit, après le décri des Eſpèces legeres, trouver moyen de lever cette difficulté à Batavia plus aiſément que de ce côté-ci.

§. 11. La ſeconde regarde la confuſion & le myſtère dans le calcul des Eſpèces d'argent en Perſe. Le plus court ſeroit d'en bannir des Comptes la diverſité, de n'y admettre que celles de la Compagnie, de ſupputer dans ſes Livres les ſommes par florins, leſquels peuvent s'ajuſter avec les roupies, qui ont cours dans le Commerce de l'Oueſt des Indes, & de ne recevoir qu'au poids les autres Eſpèces dont la valeur occaſionne des différences pénibles ou impoſſibles à concilier. D'un trait de plume les florins & les roupies décideroient clairement du benefice ſur les marchandiſes; au-lieu que les *Manmoodties*, les *Abasjes*, les *Thomans* & autres ſortes de monnoye ne répandent que ténebres ſur l'Arithmetique, & entrainent l'attention la plus ſérieuſe dans des irrégularités de calculs.

§. 12. Cette derniere difficulté conſiſte ſur-tout dans le cours des pagodes à Ceylan & à Coromandel, ou dans celui des Eſpèces d'or en général, qui y ſont à plus bas prix qu'en Europe. Auſſi croit-on avoir ſuffiſamment démontré le ridicule d'y en tranſporter de ces Pays, & l'on a tout ſujet de préſumer qu'il ne ſera plus queſtion de nos Ducats dans les Régiſtres de la Compagnie.

§. 13. La pagode, telle qu'elle puiſſe être en elle-même, ne vaut jamais que trois roupies & un cinquième, deux ou trois pour cent de plus ſuivant les Changes. Or ſuppoſons que dans une abondance de l'argent cent pagodes montent à 130 ou 140 roupies, on ne ſauroit mieux en fixer le cours, qu'en réduiſant celles-ci en florins. Cette réduction deviendroit encore plus unie & plus équivalente, ſi, après avoir exclu du Commerce toute monnoye legere, & rendu la roupie par-tout courſable à 30 ſols, on l'établiſſoit pour règle dans les Livres de la Compagnie.

§. 14. C'est une erreur de croire que l'on profite plus ſur l'or à Coromandel qu'ailleurs; raiſon qui fait tenir la pagode à ſi haut prix. L'habitude d'acquitter les payemens du Malabar & de Ceylan en Eſpèces de ce metal, ſur leſquelles on aura eu quelquefois plus d'avantage qu'à Batavia ou ailleurs, ne peut influer ſur le rapport du cours général de l'Inde à l'Europe. Dès qu'il eſt une fois fixé depuis Suratte juſqu'à la Chine, il ne doit pas être cenſé interrompu par des hazards. Le mal vient de ce que dans les Livres de la Compagnie les pagodes ſont miſes improprement en comparaiſon avec la monnoye d'argent du Pays. De là cette avidité de nos Navigateurs qui vont à Coromandel, pour avoir de l'or, ce qui en fait ſouvent hauſſer le prix, à Batavia, à $16\frac{1}{4}$ ou $16\frac{1}{2}$, & nommement la réale fine juſqu'à $17\frac{3}{4}$ écus. Ils trouvent mieux leur compte à changer leurs Eſpèces d'argent pour des pagodes, & qui ont cours chez la Compagnie à quatre réales, que s'ils apportoient des ducatons, ſur leſquels il pourroit y avoir quelque perte par la reſonte en roupies.

§. 15. L'avantage, qui réſultera de ce changement, eſt ſenſible, parce qu'en mettant les Eſpèces ſur un pied égal, il faudra néceſſairement auſſi que les Livres ſoient uniformes par rapport à leur cours, & qu'ils montrent nettement le gain ou la perte que fait la Compagnie ſur chaque article de ſon Commerce; au-lieu que ſuivant le pied actuel les Comptes ſont moins

faciles, plus embrouillés, & même ſujets à des contradictions manifeſtes. Par exemple l'on dira en Hollande que la Compagnie n'a profité que 25 pour cent ſur les Toiles de Bengale, tandis qu'aux Indes on ſoutiendra qu'elle y a gagné 60 pour cent. La différence eſt trop conſidérable pour qu'il n'y ait pas d'un côté ou de l'autre quelque erreur groſſiere. C'eſt ce qui tient en ſuſpens ceux qui ne pénetrent point le fond de l'affaire, & leur donne de la méfiance dans les meſures qu'il conviendroit de prendre. De cette façon la Compagnie trouveroit dans tous les Lieux, où s'étend ſon Commerce, un Compte liquide & égal, qui lui feroit connoître diſtinctement ſon vrai benefice.

§. 16. ENFIN, quand même la Compagnie ne feroit par-là aucun profit, il eſt toujours certain qu'elle ne ſauroit y perdre, & qu'elle peut gagner ſur ſes fonds auſſi bien ailleurs qu'à Bengale. Les objections, qu'on fait à ce ſujet, paroiſſent des plus frivoles.

VIII.

Du Commerce de la Compagnie en général, & de ſon Trafic aux Comptoirs de l'Oueſt des Indes en particulier.

§. 1. RIEN ne demande plus d'attention & d'exactitude que le calcul des Monnoyes pour connoître à fond ſi les achats & les ventes tournent au profit de la Compagnie. Ceci regarde ſon Commerce, pris collectivement ou ſéparément dans toutes ſes parties, dont aucune n'eſt exempte de mépriſes ou d'abus.

§. 2. LA Compagnie ne peut ſeule tout gouverner. Il faut qu'elle partage la direction de ſon Commerce, au riſque de le voir languir d'un côté, & dépérir de l'autre. Quelques éclairciſſemens répandront plus de jour ſur cette matière.

§. 3. LE propre du Commerce eſt d'être, ou parfaitement libre, ou entièrement contraint. L'état mixte, ſujet à trop d'inconvéniens, ſeroit plus nuiſible qu'avantageux. On ne peut lui donner des entraves, ou lui preſcrire des bornes qui ne dependent pas de nous ſeuls. Telle eſt la nature de celui de la Compagnie dans toutes les Indes, à l'exception du produit particulier de ſes Colonies, comme les Epiceries & autres denrées, dont elle eſt ſeule en poſſeſſion, ainſi que du Caffé de Java & en partie du Poivre; mais principalement du Commerce de la Chine.

§. 4. EN permettant l'entrée de la Riviere de Canton à quiconque veut y commercer, les Chinois rendent à la Compagnie ſon Octroi excluſif d'y naviguer ſeule, plus préjudiciable qu'à aucune des Nations étrangeres. Si elle ne peut aujourd'hui les égaler en ce qu'elles font, c'eſt une preuve qu'elles ont déja gagné bien du terrein, & qu'il ſeroit difficile de les dévancer.

§. 5. SON Commerce à l'Oueſt des Indes eſt dans un état encore plus fâcheux. Elle a le nom d'y trafiquer, tandis que d'autres en ont l'effet. A la réſerve de ſes Epiceries & du Cuivre du Japon en lingots, deux articles

ſur

ſur leſquels ſes Rivaux ne ſauroient empiéter, tout ce qu'elle porte de ce côté-là n'entre point en comparaiſon des traites lucratives des François & des Anglois. Pour un de ſes Navires qui aborde au Gange, il y en vient au moins cinq de ces Nations, & la Ville de Suratte, ſi fameuſe par ſon Commerce, en reçoit plus de millions qu'elle ne touche de tonnes des Hollandois. Mocha, Jeda, Baſſora, la Perſe & toute la Côte entre le Golfe Perſique & le Fleuve Indus doivent être dans la derniere ſurpriſe à l'aſpect de ces amas immenſes de marchandiſes qu'elles y négocient tous les ans, tandis qu'on n'y voit arriver qu'un ſimple Navire de la Compagnie à demi chargé, & dont la cargaiſon vaut à peine 100,000 florins.

§. 6. Le ralentiſſement dans la Navigation n'eſt pas la ſeule cauſe de cette grande diſproportion de Commerce. Il y a cent articles dont on peut tirer parti d'une Place à l'autre, & l'on ne participe à aucun. Le profit, à la vérité, en ſeroit mediocre; encore n'y parviendroit-on qu'avec économie & vigilance, que nous aimons mieux employer dans les occaſions plus favorables à nos intérêts particuliers qu'utiles à ceux des autres.

§. 7. Il y a longtems que nos Compétiteurs s'en ſont apperçus & prévalus, en accordant, aux Particuliers, des Paſſeports & des Lettres de protection ſous leurs Pavillons, & dont les rétributions valent bien ces faveurs. Nous au contraire, ſpectateurs immobiles de ce manege, nous nous ſommes contentés de notre Navigation de Batavia en droiture & de quelques autres Ports, après avoir abandonné ceux de Siam, de Pegu, d'Arracan, d'Achin & autres, que les Etrangers ſans doute ne fréquenteroient pas journellement, s'ils n'y trouvoient du benefice.

§. 8. Mais quels ſont donc les articles eſſentiels & les plus utiles à la Compagnie? Sans contredit les Epiceries & le Cuivre en lingots. Le reſte, comme Etain, Plomb, Vermillon, Vif-argent, Camphre, &c. dont le trafic lui eſt commun avec d'autres Nations, étant ordinairement à bon marché, ne rapporte pas grand' choſe.

§. 9. Au retour de ces Quartiers, on ſe borne à tranſporter en Europe Toiles, Poivre, Salpêtre & autres minuties de moindre valeur, ainſi que des Toiles & de l'Amphion, ou Opium, à la Côte Occidentale de Sumatra, où la Compagnie fait ſeule le Commerce de ce dernier article, depuis *Baros* juſqu'à la Pointe d'*Indrapoura*, de même qu'aux Provinces Orientales, dans une partie de Malaca, à Jambi, Palembang & Timor.

§. 10. Le retour de l'Amphion, il eſt vrai, n'a pas laiſſé que d'être avantageux à Batavia; mais qu'eſt ſon Commerce de Toiles dans les Comptoirs de ſa dépendance, ſi l'on excepte celui qui ſe fait le long de la Côte Occidentale de Sumatra?

§. 11. Le trafic des Comptoirs Occidentaux eſt ſi chetif, que l'article des Sucres ne peut ſuffire à ce qu'il en coute à la Compagnie pour les envois de Suratte, de Malabar, de Coromandel, de Mocha & de la Perſe. Que l'on ſuppute la dépenſe des Etabliſſemens que nous y avons & l'entretien de tant de Vaiſſeaux, & l'on verra ſi, en faiſant abſtraction des Epiceries & du Cuivre du Japon en lingots, les gains ont pû fournir à de ſi grands fraix depuis tant d'années.

§. 12. En vain on allégueroit que tout ce diſpendieux attirail eſt néceſ-

ſaire

faire pour jouir de l'important benefice ſur les Epiceries & le Cuivre. Ces deux articles ne regardent principalement que Coromandel, comme étant en poſſeſſion de leur débit, qui fait honneur à ce Gouvernement.

§. 13. Quand même la Compagnie réduiroit ſon Commerce à ces deux articles, elle n'en perdroit pas pour celà ſon benefice ſur le reſte, & combien de fraix n'éviteroit-elle pas par cette reſtriction? Au-lieu d'entretenir, dans nombre de Places, un Directeur & ſa ſuite, qui y forment un Conſeil, il ſuffiroit qu'elle y eût un Employé de certain rang avec deux Eleves. Cette épargne retrancheroit la dépenſe de moitié. Nous nous réſerverons d'en parler plus amplement dans la ſuite.

§. 14. Dans la réforme générale du ſyſtême actuel de la Compagnie & de ſon Commerce à l'Oueſt en particulier, on ne comprend pas l'Iſle de Ceylan, quoique la plus conſidérable & le Comptoir le plus fort de cette partie, tant par rapport à ſes productions de Canelle que parce que cette Iſle eſt la ſeule Colonie où la Compagnie jouiſſe excluſivement & puiſſe continuer de jouir de ſa maitriſe. A ces égards bien différente des autres Etabliſſemens, elle doit auſſi en être diſtinguée, en ſe réglant ſur les circonſtances actuelles du Commerce de ces Quartiers, qui changent de tems à autre. Comme ces meſures ſont plus praticables à Batavia que dans les Provinces-Unies, la Compagnie pourroit ordonner au Gouverneur Général & au Conſeil d'y pourvoir.

§. 15. Il ne s'agit donc que de Bengale, de Coromandel, de la Côte Occidentale de Sumatra, de Malabar & de Suratte, de la Perſe & de la Mer rouge, où l'on ſoutient que la Compagnie devroit ſe réſerver privativement le trafic des Epiceries & du Cuivre en lingots, ne prendre en retour que ce qui eſt bon pour l'Europe, & faire, de Batavia, le Centre d'un Commerce libre & ouvert de tout le reſte. Par-là cette Ville deviendroit une Rivale redoutable à ſes Compétiteurs, & au moyen d'Impôts ſupportables, ſon Commerce procureroit à la Compagnie des avantages réels, au-lieu du benefice que l'on croit trouver dans les Comptes équivoques d'aujourd'hui.

§. 16. Le Commerce, qu'on lui propoſe ici, eſt régulier & économique; régulier en ce qu'il ne renferme aucun des inconvéniens des différens projets mis en uſage juſqu'à ce jour; économique en ce qu'il établit l'épargne dans les endroits où elle n'eſt, pour ainſi dire, que comme d'emprunt. On ôſe même le garantir ſi ſolide, que l'on peut infailliblement compter ſur ſes ſuccès, qui contribueront à augmenter la proſpérité de cette principale Colonie.

§. 17. La ſeconde objection, que l'on prévoit, conſiſtera dans les difficultés qui empêcheroient l'exécution du projet; mais on a deux moyens d'introduire le Commerce libre & ouvert, ou en affrettant des Vaiſſeaux de la Compagnie, ou en lui payant tel Droit dont on ſeroit convenu aux Indes pour l'envoi des marchandiſes à bord de Navires particuliers & indépendans.

§. 18. La troiſième objection tombera peut-être ſur le déchet des Effets réſervés à la Compagnie, auquel une Navigation libre donneroit occaſion en favoriſant la fraude. Mais nous prétendons au contraire que par la réduc-

duction proposée dans la Navigation & dans le Commerce des Comptoirs de l'Oueſt celui de Batavia deviendra bien plus conſidérable; que l'on pourra veiller de fort près à Batavia, aux articles réſervés, dont les Epiceries ſont le principal, & que comme ce Commerce ſe feroit avec de bons Navires d'une ſtructure connuë & qui tirent beaucoup d'eau, il ſeroit bien moins ſujet à la fraude, que ſi l'on ſe ſervoit de Bâtimens de toute eſpèce.

§. 19. La quatrième objection pourroit tendre à demander à quoi bon ce changement, & s'il ſeroit beaucoup plus utile à la Compagnie que l'état actuel de ſon Commerce? C'eſt au tems à réſoudre la queſtion. Toujours eſt-il vrai qu'à tout hazard elle n'y perdroit pas, & que quand même l'avantage ne ſeroit pas ſi grand qu'on ſe le perſuade, du moins il en réſulteroit ce bien, qu'en conſervant les deux branches capitales de ſon Commerce dans ces Quartiers, les fraix diminueroient de moitié, ſans cauſer d'interruption dans le ramas des retours pour l'Europe. Quant à ce qui regarde l'Amphion, qui ſeul mérite plus d'attention que tous les autres articles réunis du Bengale, l'eſſentiel eſt de prendre garde qu'on n'en fraude les Droits dûs à la Compagnie, ce qu'on pourroit prévenir, ſoit en affermant ces Droits, ou en payant le prix des marchandiſes fraudées. Ces deux expédiens paroiſſent les plus ſûrs pour obvier aux connivences, à moins que l'on n'en trouvât ſur les lieux quelque autre plus convenable à la Conſtitution des Places & au Service de la Compagnie.

I X.

Du Commerce de la Chine, rélativement aux Provinces-Unies.

§. 1. Quoique l'évenement tragique arrivé à Batavia en 1740, ait porté au Commerce de la Chine un coup ſi funeſte, que l'on pourroit douter s'il exiſte encore, néanmoins dans l'eſpérance qu'il renaîtra à meſure que cette affaire prendra une tournure favorable, nous en parlerons ici comme s'il ne s'étoit rien paſſé entre nous & les Chinois.

§. 2. Le Commerce de Batavia à la Chine eſt bien différent de celui qui s'y fait directement de l'Europe. L'un ne peut être ni trop encouragé, ni trop ménagé; l'autre, quoiqu'important, eſt fort déchû par le grand nombre de Vaiſſeaux étrangers, qui, à l'envi les uns des autres, fréquentent les Ports de cet Empire.

§. 3. Il faut convenir auſſi que les Navires de la Compagnie, qui vont de Batavia trafiquer à la Chine, d'où ils reviennent en Hollande, contribuent à faire languir un Commerce déja ſi diviſé. Ce n'eſt pas que l'on doive pour cela s'en départir; il s'agit de le continuer, mais avec modération. Dès que les choſes auront changé de face à Batavia, un ſeul Vaiſſeau pourroit ſuffire pour cette traite.

§. 4. Le Thé conſtitue la branche la plus conſidérable du Commerce de la Chine avec l'Europe. Sans cet article, les Vaiſſeaux ne pourroient en

revenir qu'à moitié chargés; le reſte n'étant pas aſſez important pour compenſer les fraix du tranſport, perſonne ne s'aviſera d'en prendre.

§. 5. Cette production fait auſſi le principal objet du Commerce de Batavia à la Chine. Quoique les Jonques y apportent, pour l'uſage des Colonies, de la Porcelaine, des Potteries, du Tabac, du Papier, & cent autres minuties, le Thé eſt toujours la marchandiſe qui les dédommage le plus de leurs peines & de leur dépenſe.

§. 6. La quantité, qui en arrive annuellement par Batavia dans les Provinces-Unies, tant à bord des Vaiſſeaux de la Compagnie que ſur ceux des Particuliers, n'eſt actuellement connuë qu'aux Négocians. Il eſt probable que l'arrangement, qui a été propoſé, empêcheroit, du côté des Particuliers, les transports de cette production; mais auſſi il faudroit de l'autre en faciliter & augmenter l'importation à Batavia: ſans quoi, l'on expoſeroit le Commerce des Jonques à décliner.

§. 7. On met en queſtion s'il eſt de l'intérêt de la Compagnie qu'elle achete tout le Thé que les Chinois apportent à Batavia. Les raiſons pour & contre ſont également ſolides. Néanmoins il eſt certain qu'un achat auſſi conſidérable y cauſeroit de l'embarras & de l'interruption dans le trafic des Jonques, d'autant plus que les Chinois ſont aſſujettis aux ventes de la Compagnie, juſques-là qu'ils ne ſont maîtres de leur Thé *qu'après inſpection*, épreuve & eſtimation faites; autant de formalités qui décident ſi la Compagnie le retient pour ſon compte ou non. Au cas qu'elle ſe contentât de l'ancien uſage, & chargeât un Vaiſſeau du Thé que l'on reçoit au retour des Supercargas de la Chine, alors elle n'auroit à ſe mêler de ce Commerce que pour la perception de ſes Droits, laiſſant aux Propriétaires la liberté de diſpoſer de leur marchandiſe ſelon leur volonté; ce qui ſeroit plus ſimple & plus avantageux.

§. 8. En un mot il ſemble qu'il vaudroit mieux que la Compagnie n'envoyât de Batavia en Europe qu'un ſeul Navire & uu autre de moyenne grandeur pour le retour des Supercargas, & abandonner le reſte à la Colonie de Batavia. On croit même que la Compagnie devroit y prêter la main, & qu'il lui ſeroit plus utile de permettre aux Particuliers le transport de leur Thé à bord de ſes Vaiſſeaux à 40 pour cent du prix de la vente dans les Provinces-Unies. Il y a quelques années qu'on en fit la propoſition, dont nous joindrons ici le précis.

§. 9. La Compagnie devroit, lors de ſon premier retour, depuis le 1er juſqu'à la mi-Octobre, tenir un nombre ſuffiſant de Navires pour le transport du Thé des Particuliers, & en réſerver le fond pour y placer le ſien, à moins qu'elle ne jugeât à propos de le deſtiner à contenir de la Porcelaine.

§. 10. La Compagnie étant de cette manière intéreſſée de 40 pour cent dans le Commerce des Particuliers, les envois ſe feroient de ſa part, ſans qu'aucun d'eux eût ſujet de craindre la malverſation, ne pouvant y en avoir qui ne réjaillît ſur elle-même.

§. 11. Par conſéquent le Thé, muni de la diſtinction ordinaire de lettres & de numeros, ſeroit reçu à Batavia dans les Magaſins de la Compagnie, embarqué ſous ſon nom & transporté aux Provinces Unies, pour y être déchar-

chargé & vendu à l'enchere avec les autres marchandiſes, dont on feroit enſuite remettre le provenu, noté dans un Régiſtre particulier, à ceux à qui il appartiendroit, après en avoir prélevé les 40 pour cent convenus.

§. 12. Et pour faciliter d'autant plus ce Commerce à ceux qui n'auroient point de Correſpondans ou Porteurs de procuration dans les Provinces-Unies, au moyen de 10 pour cent qu'ils payeroient de plus, on acquitteroit à Batavia la portion qui leur ſeroit dûe, & ils participeroient par-là au retour du benefice ſur l'argent.

§. 13. CERTAINEMENT la propoſition eſt de conſéquence, ſur-tout ſi l'on conſidére qu'il entre chaque année, dans les Provinces-Unies, plus de trois millions de livres de Thé, non compris celui de la Compagnie, qui ne profite pas d'une obole ſur des tranſports ſi ſucceſſifs & ſi prodigieux; au lieu qu'autrement ce Commerce deviendroit tout à la fois lucratif pour elle & légitime quant aux Particuliers.

§. 14. UN Vaiſſeau, chargé de Thé, à la réſerve du fond, en contiendroit immanquablement 600,000 livres, leſquelles venduës, l'une portant l'autre, à raiſon de 20 ſols, rendroient à la Compagnie 240,000 florins, & ainſi du reſte à proportion des ventes. Or, ſauf les fraix de débarquement à Batavia, que l'on évaluë à deux pour cent de l'achat, ainſi que ceux d'enchere en Europe, la dépenſe du voyage n'excéderoit pas la ſomme de 60,000 florins: donc la Compagnie en profiteroit 200,000, ſans aucun déboursé & ſans autre riſque que celui du fond de ſes Bâtimens; ce qui iroit à un million ſur cinq Navires, outre 200,000 florins de benefice ſur l'argent dans les retours.

§. 15. ON pourroit ajouter à l'importance de ces avantages d'autres acceſſoires, mais dont le détail ſeroit peut-être au-deſſous de ce qu'en developeroit l'execution du projet, qui, le moins qu'on en puiſſe dire, rendroit la Compagnie maîtreſſe du Commerce particulier des Indes, & de la remiſe des Fonds en ces Pays-là.

X.

Du Commerce de la Compagnie, rélativement à d'autres Articles, aux Retours & au Change.

§. 1. APRÈS avoir traité des principaux articles qui ont beſoin d'être améliorés ou redreſſés, il nous reſte à parler du Poivre, du Commerce de l'Eſt, de celui du Japon & des Philippines, du tranſport des marchandiſes, tant manufacturées que d'autres, à la réſerve de celles de gros volume & qui ſe vendent au poids, ſans oublier les Toiles, les Etoffes de Soye & le Caffé des Indes, non plus que l'Article du Change, qui depuis nombre d'années a fait le ſujet de tant de déliberations.

§. 2. LE Commerce du Poivre appartient excluſivement à la Compagnie en vertu de ſes Conventions avec les Princes du Pays; auſſi doit-elle le conſerver avec d'autant plus de ſoin, que le maintien de ce Droit acquis intéreſſe ſa dignité, en qualité de Puiſſance conſiderable dans ces Quartiers. Il

en eſt de même à Bantam & à Palembang, ainſi que dans la plus grande partie du Malabar.

§. On ſait que la direction de ce Commerce n'eſt point exempte de très grands abus, qu'il convient de redreſſer, & en particulier il ſeroit néceſſaire qu'à l'avenir on ordonnât que le Poivre, dont la Compagnie pourroit ſe paſſer, fût vendu à l'enchere vers le tems du départ des Jonques.

§. 4. Un autre Commerce, qui, malgré ſon dépériſſement depuis pluſieurs années, n'en doit pas être moins conſervé, c'eſt celui du Japon. Le rétabliſſement des affaires de ſon Comptoir dépend de l'intégrité & de la vigilance.

§. 5. Il y a longtems qu'on a agité, tant ici qu'aux Indes, la queſtion ſi la Navigation des Particuliers entre les Provinces Orientales & Batavia étoit favorable ou non à la Compagnie. Sans vouloir décider ce point; nous remarquerons ſeulement que l'abolition de ce privilege ſeroit très dure pour les pauvres Communautés de ces Quartiers, qui fourniſſent néanmoins à l'entretien de la Capitale. D'ailleurs on n'y gagneroit rien, parce qu'en opprimant les Habitans d'Amboine & de Banda, à qui l'on ôteroit cette reſſource, ce ſeroit favoriſer la fraude & les malverſations dans la livraiſon du Clou de Girofle, dont le Commerce, qui eſt précieux pour la Compagnie, deviendroit plus à charge qu'il ne ſeroit avantageux. *On ne peut* auſſi interdire, aux Particuliers, la Navigation de Macaſſar à Amboine, parce que cette Province eſt le Grenier & riz de ces Quartiers; & la même raiſon a lieu par rapport à Batavia, où les Habitans ont coutume d'apporter des Huiles du Golfe de Cajeli, des Eſclaves & nombre d'autres petits articles.

§. 6. Eu égard à ces raiſons, il ſeroit convenable qu'au-lieu d'employer la violence, on laiſſât le Commerce libre & ouvert uniquement entre Batavia & ces endroits, avec certaines reſtrictions; que l'on eût grand ſoin de veiller aux abus, & qu'on punit rigoureuſement ceux qui ſe rendroient coupables de contravention. De cette maniere on mettroit deſormais ſur un bon pied la Navigation & le Commerce à l'Oueſt, ſans craindre aucun préjudice pour la Compagnie, & ſans faire tort aux Particuliers.

§. 7. Le Commerce des Philippines, ou de Manille leur Capitale, a trop de connexité avec celui de la Compagnie pour le paſſer ſous ſilence. D'un côté ces Iſles reçoivent annuellement, par le Vaiſſeau de Régiſtre, des Toiles des Indes & d'autres marchandiſes dont elles ont beſoin; de l'autre elles ſont pourvûes de Canelle, qui y eſt fort en uſage. Ce dernier Commerce regarde la Compagnie. L'autre, quoique le plus important, ſe fait ſans ſa participation, par la voye de Surate ou de Bombay, à Porto-Novo, Madraſs, Bengale, & par le Détroit de Malacca aux Philippines. Depuis nombre d'années, ce Commerce particulier, frauduleux & contraire aux anciens ordres, ſe fait ſous le nom emprunté de Maures ou d'Arméniens. A la faveur de la tolérance, il s'eſt tellement établi, qu'il ſeroit difficile aujourd'hui d'y mettre obſtacle, ſans détériorer ou ruiner celui de Batavia dans ces Quartiers, ce qui n'eſt pas bien pratiquable. Il eſt cependant certain que les Philippines doivent être un objet de l'attention de la Com-

Compagnie, & qu'il y va de ſon intérêt d'obſerver de près ces Iſles voiſines.

§. 8. D'ENTRE les marchandiſes qu'on transporte aux Indes, nous n'avons encore parlé que des boiſſons qui embarraſſent les Vaiſſeaux; maintenant qu'il eſt queſtion du Commerce en général, nous nous étendrons ſur nos Manufactures & ſur divers autres articles que la Compagnie envoye & fait vendre publiquement aux Indes, quoique rarement avec profit, en quoi elle conſulte moins ſon intérêt particulier que le bien public, en favoriſant le débouché des Manufactures. Il s'agit donc de ſavoir s'il ne ſeroit pas à propos qu'elle abandonnât cette partie à ſes Employés qui vont aux Indes; économes, prudens & empreſſés à augmenter leurs petites facultés, ils y trouveroient vraiſemblablement plus de benefice que la Compagnie ne peut s'en promettre. Outre leur bagage, on leur permettroit d'embarquer quelques caiſſes ou ballots, moyennant un fret raiſonnable & un Droit d'entrée proportionné à la valeur, en exceptant le Fer, le Plomb, le Vif-argent & les Marchandiſes trop lourdes ou de gros volume. Il y a lieu de préſumer que la Compagnie gagneroit à ſe relâcher ſur quelques articles pour ne ſe réſerver que celui de l'argent, comme le plus ſolide, & à le rendre de Contrebande à l'égard des Particuliers.

§. 9. COMME le Thé, dont nous avons déja fait mention, eſt le plus conſidérable des articles qui concernent les retours, il ſuffira de s'arrêter aux Toiles, aux Soyes & Soyeries, au Caffé & au Salpêtre.

§. 10. A l'égard du dernier, il ne manque à la Compagnie que d'en être plus abondamment pourvûe. Elle le ſera, dès que par un ordre mieux entendu on aura ſçû ménager du vuide ſur les Vaiſſeaux, & que les retours de Bengale cauſeront moins d'embarras. On peut tirer de-là aſſez de Salpêtre, & le dépoſer à Batavia juſqu'au tems néceſſaire. Il ſeroit pour les Navires un leſt extrêmement profitable, ne fut-ce qu'il eſt dangereux.

§. 11. DEPUIS quelques années les Toiles ont rapporté peu de benefice, ſans doute par la quantité extraordinaire qu'il en paſſe ici ſous le nom de Thé à bord des Vaiſſeaux de la Compagnie; mais pour le compte des Particuliers. En attendant que par de bonnes meſures l'on vienne à bout de corriger cet abus, il ne doit point empêcher que l'on ne continuë le Commerce de Toiles, & qu'on n'en augmente même les transports, tant de groſſes que de fines. Les unes ſont néceſſaires, les autres recherchées.

§. 12. LES Soyes & les Soyeries ſont les retours les plus importans des Indes. Les premières ſoutiennent les Fabriques de la Compagnie, les ſecondes les détruiſent. Il eſt donc naturel que l'on continue de ſe procurer celles qui favoriſent le Commerce, autant qu'il convient de modérer les autres qui lui portent préjudice. A ce dernier égard on doit chercher, à Batavia, les moyens de s'approprier les Manufactures qu'on eſt obligé d'aller prendre à la Chine, & c'eſt à quoi nous avons les mêmes facilités, ſi l'on en excepte les Soyes.

§. 13. LE Caffé fut longtems un des meilleurs rapports pour la Compagnie; aujourd'hui il ſemble qu'il lui ſoit à charge, tant le Commerce eſt ſuſceptible de viciſſitudes. Le Poivre, au contraire, dont elle étoit ſurchargée, a préſentement un débit ſi conſidérable en Europe, que dans les en-

vois on n'en craint pas le ſuperflu. Quant au Caffé, on ne peut mieux faire que de s'accommoder au tems. La Compagnie en eſt aſſez pourvuë, pour que, ſans avoir recours aux ventes publiques, l'on puiſſe s'en défaire à bas prix, ne fût-ce qu'à ſix ſols la livre, & perdre cet article de vûe pendant quelques années. On ne penſe pas qu'à cet égard aucune Nation ſoit en état de nous tenir tête; mais il faudroit que le Caffé fût transporté à bord de Vaiſſeaux exprès, qui euſſent 150 pieds de Quille. Chacun pourroit bien en contenir un million de livres, ſur-tout ſi l'on en répandoit entre les Ballots les fêves les plus vieilles, moins ſujettes à moiſir que les nouvelles.

§. 14. Le Sucre eſt encore un article ſi au-deſſous de ſa quantité d'autrefois, que ſur de fortes plaintes portées à Batavia, la Régence s'occupa à rechercher les cauſes de ſon décroiſſement. Elle approuva le 19 Septembre 1740, & ſuivit un avis qui lui parut plauſible; mais loin que l'évenement répondît à l'attente, le Sucre rendit encore moins qu'auparavant. On n'a rien à ajouter à la tentative, ſi non l'eſpérance qu'une grande attention & le deſintéreſſement de ceux qui ſont prépoſés à cet article, auront un ſuccès déſiré. Quoiqu'il en ſoit, le Sucre eſt une branche trop importante de Commerce pour que l'on s'en déſiſte, ne dût-on s'en ſervir qu'à leſter les Vaiſſeaux, au défaut de Salpêtre.

§. 15. Ces deux articles ſont bien les leſtes les plus avantageux dans les retours des Indes, où l'on eſt toujours en peine de ſavoir quoi employer lorſqu'il s'agit de charger quelque Bâtiment. Le peu de Canons hors d'état de ſervir, les enclumes, les crics & les vis ne ſuffiſent pas; le ſable eſt défendu comme dangereux, & les pierres ne ſont point aſſez abondantes à Punto-Gale pour en leſter les Navires qui partent de-là. Batavia ne peut en fournir; celles de Coromandel couteroient trop, & ne ſeroient pas même propres à être employées en Europe. On pourroit eſſayer ſi certains carreaux ſeroient plus recherchés, étant d'un bon uſage & d'une durée extraordinaire.

§. 16. Il ſeroit trop long & trop ennuyant de traiter à fond la matière des Changes; nous n'en toucherons que le plus eſſentiel. Ils ſont de deux eſpeces fort différentes; ſavoir le Change de Batavia rélativement aux Provinces Unies, & le Change mutuël entre les Comptoirs reſpectifs de la Compagnie, mais ne parlons que du principal de ces Comptoirs; les autres pouvant aiſément s'y conformer, dès que les Eſpeces auront été miſes ſur le pied propoſé; car, profitant d'abord à Batavia, ſur l'argent qu'on y enverra d'ici, & qui alors ſera porté à ſa plus haute valeur, la Compagnie ne devra plus jouir d'aucun benefice dans les autres Comptoirs, ni être expoſée à perdre ſur celui des retours. Il faudra auſſi qu'alors, pour faciliter le Commerce libre, elle permette par-tout les Lettres de change en Eſpeces d'argent, en quoi elle profiteroit des riſques de Mer: bien entendu néanmoins qu'on ne compteroit de l'argent qu'aux Places qui en manqueroient, & que l'on tireroit ſur celles où il ſeroit abondant, ce dont on peut facilement être inſtruit par les correſpondances particulières. La Monnoye legere étant une fois abolie, & les roupies fixées à 30 ſols, les pagodes, au-

lieu

lieu de ſix florins, ne feroient plus aux Indes que 96 ſols, & en échange, trois roupies & un cinquieme. Telle eſt leur vraie valeur intrinſeque, & tel doit être auſſi leur véritable cours.

§. 17. Les Lettres de change, qu'on tire ſur la Hollande, ſont d'une toute autre nature, en ce que pour retirer des fonds légitimement acquis, il faut y perdre $\frac{7}{8}$ ou $6\frac{6}{8}$ pour cent, ſuivant les derniers ordres envoyés aux Indes de ne prendre les ducatons qu'à 12 eſcalins au change. S'il eſt dur d'être ainſi fruſtré d'une partie de ſon bien, il eſt encore plus étrange que la Compagnie, en ſouffrant d'ailleurs le change à 13 eſcalins, ſe laiſſe accabler, avec connoiſſance de cauſe, par le Commerce particulier d'argent entre les Provinces-Unies & les Indes. On ſe méprend groſſiérement, en croiant qu'il y ait du benefice pour la Compagnie à prendre le ducaton à 13 eſcalins, fondé ſur la facilité qu'elle trouve à ſe ſervir de ces fonds. Elle n'en a pas beſoin, vû qu'au moyen de $6\frac{1}{4}$ pour cent avec $5\frac{1}{4}$ de riſque ſur l'argent qu'elle reçoit d'ici, elle a dix-huit mois de tems pour payer le montant des emplettes qu'elle fait là bas. On pourroit s'arranger d'une autre maniere, & jouir en même tems du benefice de l'argent, qui va bien encore à dix pour cent pour le moins; ce qui fait voir que la réduction du ducaton à 12 eſcalins n'eſt pas trop forte pour les Négocians particuliers, quoique l'on s'imagine empêcher par-là que la Compagnie ne ſoit plus longtems chargée de leurs remiſes.

§. 18. Au reſte il eſt fort triſte pour les Veuves & les Orphelins d'être compris dans un Réglement, qui, bien qu'il n'aît aucun rapport aux Inventaires, aux Héritages & aux Legs, les réduit à la néceſſité de perdre ſur des Capitaux autant que d'autres qui pourroient mieux en ſupporter la diminution. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eut une exception en faveur de tels articles, & que l'on s'en rapportât à la foi d'un ſerment; ce qui ſeroit equitable & avantageux à la Colonie de Batavia. Quant à la réduction du ducaton à 12 eſcalins, on la croit aſſez juſte pour qu'elle ſubſiſte dans les autres cas.

X I.

Des Poſſeſſions, des Colonies & des Etabliſſemens de la Compagnie.

§. 1. Il y a une différence à faire entre les divers endroits des Indes ſubjugués par la Compagnie, & ceux où elle n'a que le privilege ou la coutume de naviguer par rapport à ſon Commerce. Les premiers exigent quelque choſe de plus majeſtueux qu'un Etabliſſement; les ſeconds ne demandent que des Factories pour ſon trafic & des Entrepôts pour ſes Marchandiſes.

§. 2. La premiere de ces Claſſes comprend Jacatra, Ceylan, Amboine, les Iſles de Banda, Macaſſar en partie, & Malabar à quelques égards. La ſeconde renferme la plûpart des Places ſituées à l'Oueſt des Indes, comme Bengale, Coromandel, Suratte, la Perſe & Mocha. La Côte Occidentale de

de Sumatra n'y appartient pas toute entiere, & Malaca tient plutôt des frontières qu'on ne peut abandonner, que des Colonies ou des endroits de Commerce. Ternate & Macaſſar couvrent de deux côtés les Iſles d'où l'on tire les Epiceries, quoique par elles-mêmes *elles doivent* être en état de défenſe. On pourroit encore ſubdiviſer ces claſſes en lieux où l'on ne réſide que pour cultiver l'amitié des Princes Indiens, comme Palembang & Jambi, les Comptoirs de Java & de Bantam.

§. 3. Que l'on conſidére maintenant, ſous telles diſtinctions que l'on voudra, ces différens Pays dans leur étendue & leur éloignement, on ſera obligé de convenir que la Compagnie a pouſſé un peu trop loin ſon Commerce & ſa Navigation, & qu'en les reſſerrant dans des bornes plus étroites, elle ſe ſeroit épargné bien des dépenſes ſuperfluës, & n'en auroit pas moins théſauriſé. Ce parti eſt encore de ſaiſon; mais il importeroit infiniment de prendre garde qu'en retranchant des branches inutiles, on n'en endommageât de fructueuſes.

§. 4. Il faudroit auſſi uſer de précaution à l'égard du faſte, de crainte que ſi on l'extirpoit tout d'un coup, on ne donnât lieu de ſoupçonner une impuiſſance de le ſoutenir; ce qui influeroit desavantageuſement ſur le Crédit de la Compagnie.

§. 5. Il y aura moins de difficulté à changer de maxime dans *les endroits* où l'on a voulu tout embraſſer & régir.

§. 6. Dans ceux où la Compagnie domine ſouverainement, *ainſi* que dans d'autres avec leſquels elle ne correſpond que par rapport à ſon Commerce, ou au maintien de la bonne intelligence avec les Princes Indiens, on doit modérer les excès de dépenſe à un degré qui ait plus l'air d'une louable épargne que d'une baſſe lezine.

§. 7. Il n'eſt point ici queſtion de retranchement de quelques Comptoirs. Ils ſont les appuis du Crédit, & par conſéquent ſi indiſpenſables, qu'on ne doit en abolir aucun qu'à la derniere extrémité. On peut leur ôter le ſuperflu, & ne leur laiſſer que le néceſſaire. Dans cette idée nous parcourerons les trois claſſes dont nous venons de parler, & tâcherons d'en indiquer à peu près l'eſſentiel.

XII.

Des Etabliſſemens de la Compagnie dans les Endroits qu'elle ne fréquente que pour ſon Commerce.

§. 1. Ceux-là ſont la plûpart dans l'Oueſt des Indes, entre leſquels Bengale peut être conſidéré comme le principal.

§. 2. En propoſant de rendre le Commerce libre à Batavia, on en a excepté les Marchandiſes propres aux retours en Europe. De ce nombre ſont le Salpêtre & les Toiles, les Soyes & les Soyeries, dont la Compagnie doit faire des amas & s'en réſerver abſolument les transports. Il s'enſuit donc que quand même la Navigation du Gange & d'autres endroits ſeroit ouverte par rapport à l'Amphion & pour des Marchandiſes à l'uſage de l'Inde, on ne pour-

pourroit ſe paſſer du Comptoir principal d'Hougly, non plus que des Loges ſubalternes de *Caſſimbazar* & de *Patna*, ſauf à y retrancher ce que la nombreuſe Milice y a introduit d'extraordinaire, & qui expoſe la Compagnie à de très grands fraix.

§. 3. Il y auroit de l'inconvenient à affoiblir d'une ſeule fois le nombre de cette Milice; au-lieu qu'en le diminuant peu à peu d'une année à l'autre, le goût pour le faſte ſe perdroit inſenſiblement, au riſque d'avoir quelques démêlés avec les petits Souverains de ces endroits, mais qui, ſelon toute apparence, deviendroient plus traitables que jamais, voyant qu'on a en main des moyens de reprimer leurs vexations, & même de les priver entièrement de leur Droit de péage.

§. 4. Posons même le cas qu'il ne fallût pas moins de cent hommes de Milice à Patna, encore cette Direction auroit aſſez d'un Facteur avec titre de Commis, ou de Sous-Commis, lequel mettroit la main à l'œuvre, & auroit à ſes ordres deux Européens pour vaquer aux affaires de *Chiopra* & de *Singia*.

§. 5. On aura beau dire que la ſomptuoſité eſt ſortable aux magnifiques amas de Soye & de Soyeries que la Compagnie fait à Macaſſar. Un Chef, un Commis, un Sous-Commis & deux Ecrivains, comme Aſſiſtans, y ſuffiroient, & l'on pourroit hardiment ſupprimer le reſte.

§. 6. Quant à Hougly, dont le Comptoir n'eſt uniquement que pour le Commerce, le train en eſt de moitié trop conſidérable. Le prétexte d'en impoſer par un pompeux éclat à la vanité des Maures occaſionne ſucceſſivement la décadence & la ruine.

§. 7. L'état mercantil ne veut pas tant de luſtre. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à retrograder aux tems paſſés, où le Commerce floriſſoit autant par la ſimplicité & l'économie, qu'il dégénere aujourd'hui par la magnificence. Le principal Etabliſſement du Gange, dont la multitude d'Employés eſt plus embarraſſante qu'utile, n'a beſoin que d'un Directeur & de trois Commis, qui pourroient y former un Conſeil avec le Commandant des Troupes & deux autres Officiers ſous ſes ordres. On peut encore ſuppléer à l'inſuffiſance, en ajoutant deux Sous-Commis comme Eleves, & partager les écritures entre cinq ou ſix Aſſiſtans. Quant à la Navigation, on devroit en réduire le ſuperflu autant que la conſtitution des lieux, où le pilotage eſt requis, pourroit le permettre.

§. 8. Il y a moins de faſte à Coromandel; cependant il y régne encore trop. En effet on ne voit pas à quoi ſervent tant de Comptoirs en forme de Directions, où l'on tient une demi-douzaine de Conſeillers, comme s'il s'agiſſoit d'y traiter d'affaires d'Etat, tandis qu'il n'y eſt ſeulement queſtion que de Commerce.

§. 9. La Compagnie fait aſſez grande figure à Nagapatnam, où elle poſſede cet onéreux Château, pour qu'elle ſe diſpenſe de briller ailleurs avec tant de dépenſe. En laiſſant ici un Gouverneur avec des Subalternes de marque, autant de perſonnes qu'il en faut pour l'ouvrage, & un nombre proportionné de Milice, le reſte pourroit être converti en ſimples Factories, à l'exception de Maſulipatnam, qui a l'inſpection ſur les Comptoirs du Nord de Coromandel, où l'on placeroit deux Européens de

plus, ainſi qu'à Paliacatte, & environ douze Militaires dans le Château *Geldria*.

§. 10. En s'y prenant de cette maniere, on épargneroit beaucoup, & la Compagnie ſeroit également, ou peut-être mieux ſervie. Dès que l'on n'amaſſe que pour l'Europe, un aſſortiment de 3000 ballots, repartis entre les Factories, s'expédieroit aiſément par les Prépoſés, les Naturels du Pays faiſant la groſſe beſogne. A l'égard du Cuivre & des Epiceries, ils ont des ordres dont ils ne peuvent s'écarter. Deux Facteurs dans ces endroits ſuffiſant pour en négocier la quantité requiſe ; par conſéquent on pourroit ſe paſſer de Conſeil dans un Commerce auſſi uni.

§. 11. Entre autres perſonnes d'un certain ordre que l'on tient dans des endroits éloignés, il eſt néceſſaire qu'il y ait un Fiſcal, qui agiſſe juridiquement dans les occaſions; mais comme elles ſont rares, cet Office ne ſeroit pas incompatible avec les fonctions & la capacité de quelqu'un des autres Employés.

§. 12. On péche encore plus contre l'économie à Surate. Excepté le Sucre, en cas qu'on l'abandonnât aux Particuliers, ce n'eſt pas la peine, pour une ſeule cargaiſon qu'on y envoye de Batavia, & pour une demie que l'on en rapporte en Ballots, de ſe mettre en ſi grands fraix. Au-lieu de perdre des ſommes mal à propos, la Compagnie *gagneroit* à n'y faire transporter que les articles qu'elle ſe ſeroit réſervés.

§. 13. On pourroit borner la Navigation en Perſe à l'envoi annuel d'un Vaiſſeau, que l'on chargeroit des principaux articles pour le Compte de la Compagnie, & ne laiſſer à ce Comptoir, par rapport au mauvais air, que vingt-cinq hommes de garde, avec deux Chaloupes pour naviguer à Baſſora, Bendera, Boucher, ou ailleurs, afin d'accélerer l'expédition du Vaiſſeau. Un Directeur, trois autres perſonnes de marque & une douzaine d'Ecrivains ſeroient en état d'adminiſtrer les affaires, n'y ayant point aſſez de marchandiſes à amaſſer pour que la Compagnie doive y occuper tant de monde.

§. 14. Le Comptoir de Mocha s'eſt ſoutenu auſſi longtems qu'il a été poſſible. Dès qu'il fut retranché, on tenta une Navigation, qui ne réuſſit pas mieux. Cependant il eſt apparent qu'on auroit dû laiſſer ſubſiſter ce Comptoir, & qu'une Ville auſſi commerçante que celle-là, pouvoit bien conſumer la cargaiſon d'un Vaiſſeau. Pour éviter les moleſtations & les fraix d'une Factorie, rien n'empêcheroit qu'on ne pût vendre les Marchandiſes à bord du Navire, & prendre en retour, au-lieu de Caffé, des Réales d'Eſpagne ou d'autre argent.

§. 15. Enfin on ne ſauroit trop économiſer dans les Places où l'on ne veut point établir de Colonie, & que l'on ne fréquente que pour commercer, ou pour entretenir l'amitié des Princes. Tout ce que l'on épargne de ce côté-là eſt un benefice réel. La Compagnie a d'ailleurs aſſez d'autres fraix à ſupporter, & qui ſont indiſpenſables.

XIII.

Des Places où la Compagnie entretient correſpondance de Commerce avec la Régence du Pays.

§. 1. Il eſt probable que ſi la Compagnie n'avoit trouvé Malabar dans un état de grandeur lorſqu'elle fit la conquête de ſes Places fortes, elle ſe ſeroit abſtenuë d'y ſuivre le train faſtueux qu'y avoient tenu les Portugais, ſes Dévanciers. Autrefois cet Etabliſſement étoit conſidérable par rapport au Poivre; il le ſeroit encore, s'il y avoit plus d'empreſſement à répondre aux deſirs d'une Nation, épriſe de vaine gloire.

§. 2. Aujourd'hui ce Commerce y eſt ſi déchû, qu'à peine retire-t-on un Vaiſſeau chargé de Poivre de cette Côte qui en fourniſſoit au moins huit à dix cargaiſons; de ſorte que la poſſeſſion de Malabar eſt devenuë par-là plus onéreuſe que profitable à la Compagnie.

§. 3. Malgré cela, elle ne peut renoncer à cet Etabliſſement, de crainte qu'il ne tombe en d'autres mains, & beaucoup moins encore raſer ou diminuer les Fortifications, après en avoir conſtruit de nouvelles à ſi grands fraix & démoli les anciennes, ſous prétexte qu'elles étoient trop étenduës pour une bonne défenſe.

§. 4. Il eſt plus à propos de ſonger à rétablir, s'il eſt poſſible, le Commerce du Poivre, & à prendre enſuite des meſures propres à diminuer l'excès des dépenſes ordinaires.

§. 5. La Ville & Forteresſe de Malaca s'eſt donnée à la Compagnie dans le même goût, avec cette différence qu'elle lui eſt moins à charge. On regarde comme un problême, ſi, attendu le peu de rapport qu'elle a aux affaires de l'intérieur, elle ne ſeroit point ſuſceptible de quelque épargne, au moins dans le ſuperflu.

§. 6. Les Etabliſſemens ſur la Côte Orientale ou intérieure de Sumatra, n'offrent rien à retrancher. Ils n'ont que ce qui leur eſt néceſſaire pour entretenir la correſpondance & la bonne harmonie avec les Princes de ces Cantons. Ainſi on ne peut qu'y recommander, comme à Timor, la modération dans la dépenſe.

§. 7. Bantam & Java ſont à la vûe du Comptoir général, & ſervent à maintenir la puiſſance de la Compagnie parmi les Princes voiſins. Il n'y auroit tout au plus à reformer que dans le Militaire; mais vû la proximité de Batavia, où le cas pourroit arriver que l'on en eût beſoin, il vaudroit mieux ne pas en diminuer le nombre, d'autant plus que ces Places ſont autant que cenſées faire partie des Colonies Hollandoiſes.

§. 8. Il en eſt de même de Macaſſar & de Ternate, où, ſous le nom d'Habitans, nous avons acquis un droit qu'il eſt bon de conſerver. Ces deux Places ſervent auſſi à couvrir les Iſles aux Epiceries; de ſorte que les dépenſes actuelles y ſont d'une néceſſité abſolue, quoiqu'en tems de paix elles pourroient être moins fortes.

§. 9. Quant aux Molugues & à Macaſſar, le principal objet étant d'y

entretenir des liaiſons avec les Princes voiſins, on croit que la Compagnie doit ſe régler ſur cette conſidération, & n'enviſager la propriété de quelques-uns de ces Cantons que comme un acceſſoire, & non comme un article eſſentiel; ſans quoi, il eſt certain qu'elle n'y trouveroit pas ſon compte.

§. 10. On ne ſait pas trop ce que l'on pourroit dire des Etabliſſemens ſur la Côte Occidentale de Sumatra, eu égard au Commerce mixte & au voiſinage des Princes Indiens, dont la conſtante amitié ſeroit ſans doute le fruit de la prudence & de l'adreſſe, ainſi qu'un avantage pour la Compagnie. Reſte à décider s'il lui conviendroit d'ouvrir le Commerce dans cette partie, comme dans les autres Places de l'Oueſt. En ce cas elle n'y auroit plus que faire, mais on n'ôſeroit lui conſeiller un tel parti, qui ſeroit trop favorable à ſes Compétiteurs, à moins que de preſſantes raiſons d'intérêt ne lui ſuggéraſſent de le prendre. Le plus court eſt donc d'y augmenter le Commerce avec le moins de dépenſe qu'il eſt poſſible, & de tâcher de ſe l'approprier en entier.

XIV.

Des Places où la Compagnie a droit de Souveraineté, de ſes Colonies à Ceylan & des Iſles aux Epiceries.

§. 1. Outre le Royaume de Jacatra, Macaſſar & une partie de Ternate, la Compagnie poſſéde en propriété Ceylan, Amboine & Banda. Il n'y a dans la dernière de ces Iſles d'autre Puiſſance qu'elle ſeule, mais quoiqu'il ſe trouve pluſieurs Princes dans celle d'Amboine, elle n'y eſt pas moins reconnuë Souveraine de l'étenduë du territoire qui lui appartient.

§. 2. Ces domaines ſont ce que l'on peut appeller à juſte titre les Colonies Hollandoiſes, & où la parade, digne de la Majeſté, eſt abſolument requiſe. Les fruits que la Compagnie en retire, la dédommagent largement de la dépenſe, & loin de ſonger à l'épargne, la raiſon décide pour des ſurcroîts de généroſité, afin de s'aſſûrer d'autant mieux la paiſible poſſeſſion de ces endroits, qui ſont l'unique reſſource de la Compagnie.

§. 3. Il eſt pourtant vrai que le Commerce y a décliné, mais il y auroit des moyens de réparer ce déchet, ou du moins d'en empêcher les progrès à l'avenir.

§. 4. Les Iſles aux Epiceries exigent que l'on s'y tienne en bon état de défenſe, & que l'on pourvoye à l'entretien de leurs Colonies. Ceux, qui ont été ſur les lieux, ſavent combien on y néglige ces articles. Banda eſt forte par ſa ſituation & ſes Châteaux; Amboine au contraire ſi foible, que quoique l'on ſache depuis plus d'un ſiécle le mauvais état de ſes Fortifications, on n'a point encore ſongé à y mettre ordre. Les conjonctures ne permettent pas toujours l'exécution d'entrepriſes auſſi diſpendieuſes. Mais ſi d'une année à l'autre on y avoit mis la main, l'ouvrage ne ſeroit plus à faire.

§. 5. La décadence de la Colonie d'Amboine eſt aſſez perceptible dans la diminution des recoltes du Clou de Girofle, le principal produit de cette

Iſle & la plus forte partie du revenu public. Il y a plus de quinze ans que l'on a non ſeulement permis, mais même ordonné de nouvelles plantations, ſans que l'abondance ſurmonte la diſette. C'eſt la faute de ces Sangſuës d'Employés au ſervice de la Compagnie, leſquels depuis longtems ſe gorgent de ſa ſubſtance, & qui, non contens d'un benefice licite, mettent les choſes ſur un pied, que les Habitans ſe dégoutent d'un travail, dont ils voient tout l'avantage paſſer en d'autres mains.

§. 6. La crainte de perdre tout à fait une branche ſi précieuſe de Commerce, ne permet pas que l'on différe d'approfondir & de tarir la ſource de ces abus. Il n'eſt pas impoſſible d'y remédier.

§. 7. Le ſeul moyen que l'on ſache pour redreſſer les affaires des Iſles Moluques, conſiderées comme Colonie privée de la Compagnie, eſt de recommander la culture des terres à Manado, ainſi qu'aux Iſles voiſines, & d'augmenter les trocs ou achats de poudre d'or autant qu'il ſera poſſible, afin de rendre par-là plus ſupportables les fraix qu'occaſionne cette frontière.

§. 8. En qualité de Souveraine, la Compagnie poſſede à Macaſſar quelques Diſtricts, dont le principal revenu, qui conſiſte en Dîmes, contribue le plus à alleger le fardeau des fortes dépenſes qu'elle y fait. Quand on aura pris le juſte état de ce Gouvernement, on pourra ſçavoir ce qu'il y auroit à corriger.

§. 9. La Colonie de Ceylan eſt d'une ſi grande importance pour la Compagnie, qu'on ne ſauroit aſſez recommander aux hauts Officiers de cette Iſle le ſoin de l'améliorer.

X V.

De Batavia & des Colonies de la Compagnie dans le Royaume de Jacatra.

§. 1. Il eſt certainement de la gloire de la Compagnie de s'intéreſſer à la ſplendeur & à l'aggrandiſſement de Batavia; ce qui a été univerſellement reconnu pour vrai dès le tems même qu'elle fit de cette Ville la baſe de ſon établiſſement aux Indes Orientales, & les arrangemens, pris en conſéquence, furent accompagnés de ſuccès ſi rapides & ſi éclatans, qu'aujourd'hui cette Capitale peut être nommée la Reine de l'Orient, tant pour le nombre de ſes Habitans, que par rapport à ſa magnificence.

§. 2. Les revenus, que la Compagnie tire de cette Colonie & des Domaines du Royaume de Jacatra, ſont eſtimés à un million de florins. Ils iroient bien au-delà, ſi l'on y comprenoit les Droits ſur les ventes de Marchandiſes, ceux ſur la Pêche, & pluſieurs autres qu'elle a cédés pour l'erection & l'entretien d'un Conſeil Privé.

§. 3. Les ſommes, que Batavia en particulier rend chaque année à la Compagnie, ſeroient peu de choſe au prix d'autres qu'elle lui rapporteroit par un Commerce libre, permis & protégé. Bientôt on verroit cette Ville

défigurée par la Révolution de 1740., reprendre une nouvelle face, & briller avec autant & plus d'éclat qu'avant cette malheureuse Epoque.

§. 4. On l'a dit & on le repete, si la Compagnie parvient à se réserver le Commerce des Indes à l'Europe, & *dans les Indes* les retours des Comptoirs de l'Oueſt : si elle rassemble dans la Capitale les deux principaux articles du Commerce de l'Est, qui sont les Epiceries & le Cuivre du Japon en lingots : si avec cela elle réduit ses dépenses ordinaires à une médiocrité raisonnable : si elle a soin de pourvoir ses Colonies de tout leur nécessaire pour en retirer le fruit désiré : si enfin elle accorde à chacun la liberté de la Navigation & du Négoce, à l'exception de l'Est de Batavia, il n'est point douteux que par-là cette Ville ne devienne en peu de tems le Centre du Commerce, une source féconde d'opulence, & le domicile de gens aisés, qui viendroient s'y établir, soit par choix de retraite, ou dans le dessein d'y faire valoir leurs fonds. On leur en inspireroit d'autant plus l'envie, en ne négligeant rien de tout ce qui peut rendre la vie douce & agréable, comme l'abondance & un prix plus modique des denrées.

§. 5. Il y a à Batavia un grand desagrément pour ceux qui ne sont point au service de la Compagnie. On les regarde avec mépris, & on n'estime pas plus le Bourgeois que tout autre qui n'est revêtu d'aucun Emploi ; ce qui fait que chacun voulant s'attirer du respect, *la Compagnie est* accablée d'une infinité de *sujets incapables & inutiles, tandis que* la Ville en manque pour son accroissement, & que l'on ne compte presque parmi la Bourgeoisie que gens de la lie du Peuple.

§. 6. On pourroit en former différens Corps de Métiers, distinguer du Commun ceux qui vivent de leur bien, ou de leur commerce, & leur imposer quelque taxe modique à proportion de leurs Capitaux ou de leur industrie, en les rangeant sous deux classes, dont celle des Capitalistes auroit la prééminence sur l'autre des demi Capitalistes. On devroit encore augmenter les Privileges de la Ville, distinguer la Magistrature du College de Echevins qui auroient assez à faire avec le Judiciel, & transformer ce College en Conseil, lequel seroit composé des plus notables d'entre les Bourgeois, que l'on nommeroit par suffrage aux Postes vacans, soit de Conseillers Privés, ou de Commissaires des Mariages, des petites Affaires, &c., le tout avec l'approbation de la Régence, à qui l'on commettroit le soin de les maintenir dans la jouissance de leurs prérogatives.

§. 7. On croit qu'en donnant ainsi lieu aux Habitans d'atteindre à des places d'honneur, on ôteroit l'inconvénient, qui empêche quantité de Particuliers aux Indes, tant ceux qui en sont sortis pour y avoir mal fait leur compte, que d'autres, qui, nés dans le Pays, ont été envoyés en *Hollande* pour leur éducation, & où ils prennent le parti de se fixer, faute de pouvoir espérer là-bas quelque Charge assortie à leur état.

§. 8. Bien des familles seroient encouragées à transferer leur établissement à Batavia, dès qu'elles verroient jour à pouvoir y subsister, sans avoir recours à la Compagnie, sur-tout si elle diminuoit le fret, & en donnoit la moitié aux Capitaines de ses Vaisseaux pour admettre à leur table les Personnes d'une condition à y être admises.

§. 9.

§. 9. Nombre d'autres, actuellement répandues en divers endroits des Indes, préféreroient de vivre dans cette Capitale, où régneroient plus que par-tout ailleurs l'abondance, le repos & la ſûreté ſous la protection de la Compagnie.

§. 10. Les Chinois ont commencé à labourer les terres; c'eſt préſentement à nous à en perfectionner & étendre la culture.

§. 11. Celles de *Preanger*, ſituées à environ une journée & demie de Batavia, produiſent, quoiqu'elles ne ſoient pas des meilleures, & malgré le peu de ſoin qu'on y apporte, des Pois, des Fêves, des Choux & d'autres Legumes. A plus forte raiſon que ne recueilliroit-on pas du terrain de Java, le plus beau & le plus fertile du monde, s'il étoit cultivé comme il faut?

§. 12. On ſait par expérience que ceux de la Nation Hollandoiſe ne ſont nullement propres au labeur. Soit vanité, ou pareſſe, ils dédaignent ce genre de travail, & aiment mieux croupir dans une indigente oiſiveté. Cela étant, il convient d'employer à l'agriculture des Payſans Saltzbourgeois, Palatins ou autres, dont on peut embarquer ſucceſſivement une dixaine à bord de chaque Vaiſſeau de la Compagnie. En peu d'années on auroit aſſez de Laboureurs pour cultiver les terres & en défricher d'autres.

§. 13. Personne ne revoque en doute que ces gens ne trouvent aux Indes une honnête ſubſiſtance, pour peu qu'ils ſe donnent de peine; car ſans accabler de Caffé la Compagnie, ni épuiſer le Pays par les plantations de Sucre, que l'on doit laiſſer aux Chinois, le ſeul article du Poivre peut fournir de la beſogne à plus de mille.

§. 14. Il ſeroit bon que la Compagnie leur fît, pendant les cinq premières années, une avance de cent écus, tant pour les mettre en état de ſe procurer les uſtenciles néceſſaires à la culture, qu'afin de leur faciliter les moyens de ſubſiſter pendant l'intervalle du rapport des terres. Le rembourſement de ces ſommes ſe feroit auſſi-tôt que leurs facultés pourroient le permettre.

§. 15. Si l'on trouvoit plus convenable de ne pas tant riſquer à la fois, on pourroit diviſer cette avance en cinq parties, qui leur ſeroient données ſéparément d'une année à l'autre, & l'on jugeroit du moins, ſans courir de grands hazards, de leur capacité & de leur aſſiduité au labourage.

§. 16. Outre cette avance, il ſemble qu'on devroit encore leur accorder trois années d'exemption, après leſquelles on les aſſujettiroit à une impoſition annuelle de cinquante écus par Ferme; ce qui ſeroit dans la ſuite un revenu ſolide pour la Compagnie.

§. 17. Une choſe à ſavoir, c'eſt ſi le bien public n'exigeroit pas qu'il y eût des Bourgs & des Villages à certaines diſtances; que l'on érigeât certaines terres en Fiefs, & créât des Juriſdictions ſubalternes pour la déciſion des cas litigieux qui pourroient ſurvenir. Ce ſeroit un grand ſoulagement pour les Habitans du plat Pays, que la moindre affaire oblige de ſe rendre à la Capitale, dont ils ſont ſouvent éloignés de pluſieurs journées de chemin.

§. 18. Enfin, pour contribuer à la plus grande proſpérité de Batavia & de ſes environs, on croit qu'il faudroit y établir des Manufactures d'Etoffes,

toffes pareilles aux Soyeries que l'on a coutume d'envoyer en Europe, ainſi que des Fabriques de Toiles de Cotton. Bengale & la Chine peuvent fournir les Ouvriers & les matières des unes; Suratte & Malabar celles des autres.

XVI.

Des Affaires intérieures de la Compagnie aux Indes.

§. 1. Les Papiers de la Compagnie ne prouvent que trop combien on s'eſt éloigné de l'attention & de la prudence dans l'adminiſtration des Affaires, dont dépend en quelque ſorte le bien-être de la Compagnie.

§. 2. Il n'eſt point indifférent de donner ou non des marques de cordialité à tous les Princes, Alliés de la Compagnie. Accomplir religieuſement d'un côté les conditions de ſes Engagemens avec eux, & les mettre généralement de l'autre dans la jouiſſance des droits & prérogatives ſtipulés en leur faveur, ce ſeroit leur rendre ſon Alliance précieuſe, attirer leur eſtime & les obliger à une ſincérité réciproque.

§. 3. Toutes les recommandations réiterées de ne ſe mêler de leurs Différends que le moins qu'il eſt poſſible, ne doivent pas être tellement priſes au pied de la lettre, que l'on tombe dans une indolence, qui ne peut qu'exciter leur mépris, & pourroit même les diſpoſer à prêter l'oreille aux propoſitions d'autres Puiſſances, dont ils ſe flatteroient de tirer de plus prompts ſecours.

§. 4. Dans les cas d'inobſervation de leurs Traités avec la Compagnie, ſi les remontrances & les exhortations ne ſont d'aucun poids, l'autorité ne doit point héſiter d'intervenir & d'employer toutes les voyes requiſes; autrement elle court riſque de devenir inefficace & peu reſpectable.

§. 5. Il faut qu'il entre dans le Commerce avec ces Princes plus de franchiſe & de droiture que par le paſſé, ſi l'on veut s'en promettre autant de leur part.

§. 6. La juſtice ne permet pas que l'on exige d'eux plus que ne comporte leur état, & qu'on les oblige à des choſes qui répugnent à leurs Conventions. C'eſt donner occaſion aux ruptures.

§. 7. On doit avoir ſous les yeux l'ancien ſyſtême dans le choix des perſonnes que l'on deſtine à réſider auprès d'eux. Un mauvais choix a ſouvent provoqué la mauvaiſe humeur de ces Princes, & cauſé de grands embarras à la Compagnie.

§. 8. Autant la recompenſe eſt dûe à ceux qui ſe diſtinguent dans ces Emplois de confiance, autant méritent d'être punis ceux qui s'en acquittent mal. La rétribution fait honneur à la Compagnie, & la punition prévient les ſuites du mécontentement.

§. 9. Rarement on manqueroit de ſujets capables de remplir ces miſſions, ſi on les y préparoit de bonne heure, en leur inſpirant, dès leur arrivée aux Indes, l'envie d'apprendre les Langues & d'acquérir une connoiſſance parfaite des uſages & des coutumes de ces Nations.

XVII.

Du Service Divin à Batavia & dans les environs.

§. 1. On compte à Batavia trois Communautés Chrétiennes; la Hollandoiſe, qui y ſubſiſte depuis plus de 120 ans; la Malaye & la Portugaiſe. Dans les environs on n'en trouve aucune, excepté une poignée de Negres à *Topac*, à *Depok*, & en un petit nombre d'autres endroits; encore doivent-ils à l'inſtruction de ceux, qui nous y ont précédés, le bonheur d'être ſortis des ténebres du Paganiſme ou du Mahometiſme.

§. 2. Tout le Culte Divin à *Onruſt* ſe borne à y faire une Priere le matin & le ſoir, & à lire tous les Dimanches, faute de Miniſtre, un Sermon dans l'Egliſe du lieu, auquel on ne voit guères aſſiſter les Navigateurs ou Ouvriers de la Compagnie.

§. 3. Sans doute qu'en ſe propoſant d'embarquer ſur chacun de ſes Vaiſſeaux un Conſolateur des Malades, elle avoit pour but de porter ces gens groſſiers à la vertu par les leçons, & de corriger leurs mœurs par le bon exemple; mais ſouvent la conduite, ſur laquelle on ſe repoſe, eſt ſi peu édifiante, qu'ils mettent pied à terre aux Indes auſſi diſſolus & auſſi ignorans des Dogmes de la Religion qu'avant leur départ d'Europe.

§. 4. En même-tems que l'on conviendra de cette vérité, on dira peut-être que les Indes manquent d'Eccléſiaſtiques qui inſtruiſent les nouveaux venus, & faſſent pratiquer les devoirs du Chriſtianiſme à ceux qui y vivent depuis plus ou moins de tems. On répond qu'il y a moyen de former à Batavia & à Ceylan des Sujets propres au Miniſtère, ſans que l'on ſoit obligé d'y envoyer de ces Pays-ci des Eccléſiaſtiques d'une capacité reconnuë.

§. 5. Outre les petites Ecôles de Batavia, il devroit y en avoir d'autres, où la Jeuneſſe pût apprendre tout ce qui appartient à une excellente éducation. Il n'importe qu'on en ait fait l'épreuve ſans ſuccès. Ce qui n'a point réuſſi dans un ſiécle, peut réuſſir dans l'autre. Le Séminaire, établi à Ceylan, eſt une preuve de la poſſibilité de l'entrepriſe.

§. 6. De cette maniere Ceylan fourniroit aſſez de Sujets à l'Oueſt, & Batavia n'en procureroit pas moins ſuffiſamment à Java, à l'Eſt des Indes & aux endroits où la Langue Malaye eſt en uſage, ſans compter que le zèle en augmenteroit le nombre.

§. 7. Alors il ſeroit à propos, au-lieu de Conſolateur des Malades, dont on ſe ſert encore aujourd'hui, de placer un Propoſant ſur chaque Vaiſſeau de la Compagnie. Au moins ceux-ci en impoſeroient par une décente gravité, & auroient le talent, non ſeulement d'imprimer dans l'eſprit l'idée des Préceptes moraux & divins; mais encore de diſpoſer le cœur à les ſuivre. Dans ces voyages ils auroient occaſion de s'inſtruire des mœurs, de la Langue, des uſages & des coutumes du Pays; notions néceſſaires à un Miſſionnaire.

§. 8. Dès que les Séminariſtes de Colombo y auroient achevé le cours de leurs études, on pourroit les envoyer en Hollande pour ſe perfectionner, ſubir l'examen requis, être reçus Propoſans, & renvoyés enſuite aux Indes, où ils ſeroient employés, les uns à l'édification & à l'inſtruction des Fidèles, les autres à la converſion des Idolâtres.

§. 9. Avec ces ſecours chaque endroit auroit ſon Prédicateur particulier, au-lieu que des Places, conſidérables par le nombre des Communians, en ſont dépourvûes. Il y a 2 à 300 Européens à Bantam, & cinq fois autant à Java, ſans Miniſtre. Tous les deux ou trois ans il y en vient un de Batavia pour l'adminiſtration des Sacremens, & dans l'intervalle chaque Comptoir doit ſe contenter d'un ſimple Conſolateur des Malades.

§. 10. On conçoit aſſez la néceſſité qu'il y auroit alors de bâtir des Egliſes dans les environs de Batavia, & d'y établir des Ecôles à l'uſage des Enfans & des Adoleſcens.

§. 11. Les Eccléſiaſtiques, qui paſſeroient aux Indes, devroient avoir ordre de s'attacher à une des Langues que l'on parle dans le Pays, afin de ſe rendre intelligibles aux Nationaux. Il dépendroit de chacun de choiſir celle pour laquelle il ſe ſentiroit le plus de diſpoſition, ſoit Malaye, Malabare, ou Portugaiſe, qui eſt la plus vulgaire. Sans une de ces trois Langues, ils ne pourroient guères eſpérer de grands effets de leurs *Prédications*.

§. 13. Enfin on croit que ſi l'Imprimerie à *Batavia* & à Ceylan étoit portée à ce point de perfection que les gens du Pays puſſent y imprimer des Bibles en toutes les Langues, cela aideroit beaucoup aux progrès de la Religion. Chacun auroit une Bible en ſa propre Langue, & l'avantage de s'inſtruire des vérités qu'elle renferme. En fourniſſant d'ici les choſes néceſſaires, la Compagnie en ſeroit quitte à peu de frais.

§. 14. Au reſte on ne prévoit aucun danger de tolérer, à Batavia ainſi qu'au Cap, une Egliſe de la Confeſſion d'Augsbourg. Cette tolérance ne pourroit qu'exciter l'émulation, pourvû qu'en même tems on veillât à ce que ceux de cette Communion vécuſſent avec les autres en concorde & dans l'union fraternelle.

XVIII.

De la Police.

§. 1. On ne peut qu'admirer la ſolidité & la ſageſſe des Réglemens de l'an 1650. concernant la haute Régence des Indes. S'ils ſont aujourd'hui ſuſceptibles de quelques changemens, ce n'eſt que parce que les tems & les circonſtances ont varié. Il ne ſera pas hors de propos de toucher certains points, qui ont occaſionné des débats de tems à autre.

§. 2. De cette nature eſt la différence des Concluſions ordinaires de ſept voix, & de celles qui exigent l'unanimité de ſuffrages; c'eſt-à-dire lorſqu'il s'agit de conclure, ou ratifier des Traités de Paix, de déclarer la Guerre aux Princes du Pays, d'accorder des Pardons, & d'élire un Gouverneur ou

un

un Directeur Général, à quoi l'on pourroit ajouter le choix de chaque Membre du Conseil suprême des Indes, Corps assez important pour être déterminé par l'unanimité des voix.

§. 3. En tout cas, on ne voit pas qu'aucun des Membres de ce Conseil, soit ordinaire ou extraordinaire, pût avec bienséance s'excuser d'accepter ses Commissions; ce qui néanmoins est présentement revoqué en doute par ceux qui ont voix active. Bien loin de chercher à s'en soustraire, ils devroient se faire honneur d'en être chargés, à l'exception du Gouverneur-Général, dont la présence à Batavia est absolument nécessaire.

§. 4. Il paroît étrange que les appointemens des Membres du Conseil de Justice, qui depuis quelques années ont été haussés jusqu'à 200 florins par mois, égalent aujourd'hui ceux des Conseillers extraordinaires. Quoique les tems ne soient point assez favorables pour parler d'augmentation proportionnelle, la Compagnie pourroit, sans s'incommoder, fixer les appointemens de ces derniers à 300, des Sécretaires à 200, & des Conseillers ordinaires à 400 florins par mois.

§. 5. On passe sous silence d'autres Colleges, & qui dépendent de la Police de la Capitale, ainsi que la Maison des Pauvres. Tout y est en bon ordre. Quant à la Police domestique de la Ville & de la Colonie, il sera plus aisé de remarquer sur les lieux en quoi elle pêche; s'il n'est pas à propos de faire mieux observer les Réglemens qui regardent l'Hôpital, de modérer les excès des Particuliers *dans le nombre d'Esclaves* qu'ils entretiennent, de leur imposer une Capitation, de rendre quelque Ordonnance touchant leur affranchissement, d'empêcher que le Pays n'abonde de gens de cette espece, & de bâtir un Hôpital, où leurs maîtres soient tenus de fournir à leur subsistance pour le reste de leurs jours?

§. 6. Deux objets des plus sérieux sont les Canaux de la Ville & le Banc à l'entrée de la Rivière. L'approfondissement des Canaux garantiroit les Habitans d'une infection à laquelle on attribuë tant de maladies, & l'applanissement du Banc, si dangereux pour les Navires, soit qu'ils entrent dans la Rivière, ou qu'ils en sortent, sauveroit à la Compagnie les fraix qu'elle est obligée de faire pour les chargemens & les déchargemens des Vaisseaux.

§. 7. La pente du terrain indique qu'au moyen de trois Ecluses on leveroit le premier de ces inconvéniens. Il faudroit en construire une dans les Canaux extérieurs de la Ville, tirant de l'Est au Bastion de *Gueldre*, une autre à l'Ouest un peu plus près de la Mer, ou même au Bastion de *Groningue*, & la troisième dans la Ville, pour contenir la Rivière entre la Porte de *Dieft* & la *Pointe du milieu*; tellement que les eaux, qui descendent, circulassent dans tous les Canaux, avant que de retourner à la Mer. On pourroit encore avec moins de dépense, si l'on vouloit, faire dans les Canaux de l'Est & de l'Ouest deux Estacades, qui introduisissent les eaux dans la Ville. Par-là on romproit la force du courant, qui ne passeroit alors que d'un côté, & qui, selon toute apparence, nettoyeroit suffisamment la Ville, sans que l'on fût astreint au curage, excepté dans quelques endroits où s'accumuleroient le sable & la vase.

§. 8. L'applanissement du Banc rencontre plus de difficulté, & ne peut

guères s'exécuter qu'en détournant le courant des eaux, après avoir circulé dans la Ville, & en creusant un peu à l'Est & à l'Oueſt, afin que dans le tems des fortes pluyes l'eau sale dégorge par cette ouverture & entraine le sable & la vase. Pour cet effet on auroit besoin d'une bonne Ecluse dans la Rivière par-delà la Barre qui ferme l'entrée de la Ville, ou bien de laisser le cours à la Rivière & faire creuser, au Fossé extérieur du Château du côté Nord-Est de la Mer, un Canal particulier, lequel, au moyen d'une simple Ecluse, qu'on n'ouvriroit qu'à certaines heures, communiqueroit ses eaux à celles qui viendroient à descendre, & aideroit à charrier le sable, dont la Mer n'augmente pas assez la quantité pour que les Vaisseaux n'y puissent avoir une profondeur suffisante.

§. 9. Il ne reste rien à dire des Comptoirs extérieurs, dont l'administration est arrangée à la façon du Pays, si ce n'est qu'à Batavia on doit veiller de près à ce que l'autorité, qui réside principalement dans les Chefs de ces Comptoirs, ne dégénere en abus, & que chacun jouisse paisiblement de son Bien.

§. 10. L'intégrité dans la disposition des Emplois ne peut dépendre que d'un lien qui y oblige la conscience, tel qu'un serment d'expurgation, que l'on ne feroit pas mal de mettre en usage. Il seroit à souhaiter que l'on pût s'exempter d'y avoir recours, & qu'au-lieu d'augmenter les Membres de la Compagnie, on en retranchât quelques-uns. *Ce point mérite* d'être pris en considération dans la Lettre d'Instruction générale.

XIX.

De la Justice.

§. 1. Avec toutes les précautions qu'il est humainement possible de prendre pour administrer la Justice avec une égalité exacte & parfaite à tous égards, en vain on s'efforceroit de trouver ce dégré d'équilibre qui empêche la balance de pancher d'un côté plus que de l'autre. Tous les Tribunaux sont sujets à erreur; mais les jugemens définitifs des Cours souveraines, qui prononcent en dernier ressort, sont bien plus accablans pour les Parties lezées, que les Interlocutoires des Tribunaux subalternes, dont elles peuvent interjetter Appel. Ces cas sont applicables, d'un côté à la Capitale de Batavia, & de l'autre à ses Colonies, où les Juges, du moins la plûpart, attachés à toute autre vacation, ne s'occupent de la Justice que par manière d'acquit, & qui pis est, souvent sans capacité & sans expérience.

§. 2. Pour que les Procès fussent mieux servis, & les Sentences renduës avec plus de sagacité & de discernement, il faudroit, sauf meilleur avis, qu'au-lieu de nommer des Conseillers de Justice pour les Indes, on y envoyât, de trois en trois ans, un certain nombre d'Avocats, par exemple, quatre la premiere fois, trois la seconde, ensuite autant, & puis un seul, à qui l'on donneroit 60 fl. d'appointemens par mois & les emolumens de Commis.

§. 3. Qu'à leur arrivée à Batavia ils fussent tenus d'y suivre le Barreau dans

dans les deux Colleges de Juſtice, & qu'ils ſe miſſent au fait des Loix municipales & des Langues du Pays.

§. 4. Qu'on ne les admît à patrociner que ſur de bonnes preuves qu'ils auroient exercé leur profeſſion pendant trois ans dans une des Cours de Juſtice.

§. 5. Qu'il y en eût toujours trois ou quatre à Ceylan & à portée de Colombo, qui eſt le principal Comptoir de cette partie de l'Oueſt des Indes, où ils pûſſent apprendre les différens uſages de Mer, & être en état d'y remplir les Places dans le Conſeil de Juſtice, compoſé de l'Adminiſtrateur en Chef, qui en eſt le Préſident, de deux Capitaines, d'un Maître des Magazins, d'un Garde-Boutique, d'un Dépenſier & de quelques autres, que l'on eſt quelquefois obligé de charger de cette Commiſſion contre leur gré.

§. 6. Qu'afin de prévenir la tiédeur dans l'exercice de leur vocation, ils fuſſent inéligibles à certains Emplois, du moins pour quelques années.

§. 7. On pourroit tirer de ce Corps d'Avocats les Fiſcaux des Comptoirs extérieurs, qui ſe trouvent au nombre de quinze dans les Commandemens ſubalternes à Ceylan, comme Jaffana-patnam, Gale, Bantam, Samarang, &c. ainſi que les quatre Officiers de Juſtice de Batavia, les Membres du College des Echevins, entant que les Employés de la Compagnie peuvent y avoir ſéance, & les Conſeillers de Juſtice, en choiſiſſant ceux d'entr'eux que l'on jugeroit les plus prudens & les plus capables de s'acquitter de cet éminent Emploi.

§. 8. Ce choix appartient à la haute Régence de Batavia ſous l'approbation de la Compagnie, qui certainement connoîtroit le mérite de chacun de ces Sujets qu'elle-même auroit envoyés aux Indes.

§. 9. De l'exécution de ce Projet réſulteroit bientôt un Code complet ſur la forme des Procédures dans toutes les Indes. Quelques mois avant la Révolution de 1740., on en donna la premiere Partie, qui contient le Civil. Elle fut alors diſtribuée à chaque Membre du Conſeil; mais ſelon toute apparence, elle n'a point encore été portée à ſa perfection; ce qui ſeroit à deſirer pour ſervir de règle aux Comptoirs extérieurs & de préſervatif contre les bevûes.

X X.

De la Milice, des Fortifications & de l'Artillerie.

§. 1. Quoique le Plan concernant le Militaire ait été conſtamment ſuivi depuis longues années à Batavia, ſon ancienneté n'eſt point une preuve qu'il ſoit parfait, ni une raiſon qu'il doive ſubſiſter par préférence à un nouveau & meilleur arrangement. On convient, & c'eſt l'opinion commune, qu'il ſeroit difficile aux Indes d'y mettre les Troupes ſur le pied de celles d'Europe, à cauſe des Comptoirs extérieurs, qui ne permettroient pas de ſoumettre la Milice aux régles générales; mais cela n'a rien de commun avec la Garniſon de Batavia, dont le Soldat eſt aſſez mal équipé.

§. 2. Cette Garniſon, compoſée de 2 ou 3000 hommes, eſt ſous la

direction d'une ſeule perſonne, ſous le titre de Sergent-Major; au-lieu que ſi le Commandement étoit réparti entre pluſieurs Chefs, le Service en ſeroit plus exact, la diſcipline plus rigoureuſement obſervée, & chaque Poſte plus attentif à la ſûreté de la Capitale.

§. 3. Il n'y a pas longtems qu'on a dû s'appercevoir combien il importeroit, dans un cas de danger, qu'elle fût en bon état de défenſe. Un ample Mémoire ſuffiroit à peine pour détailler les défauts que l'événement de l'année derniere a donné lieu de découvrir dans les Fortifications de la Place.

§. 4. La deſtruction d'une bonne partie des Fauxbourgs, qui s'étendoient juſqu'au pied des Murs de la Ville, fournit aujourd'hui aſſez de terrein pour y élever des Ouvrages.

§. 5. Le Château ne peut être compté pour une Fortereſſe; il ne vaut pas même la peine qu'on en releve les ruines. Il eſt rempli de Magaſins, & offuſqué par des Bâtimens, qui le mettent hors d'état de pouvoir ſervir de Citadelle. Le mieux ſeroit de démolir la Courtine, qui embraſſe du côté du Sud le Baſtion le *Diamant*, le nouveau Bâtiment de Dépenſe & d'Artillerie; de raſer le Ravin au Baſtion *Amſterdam*; enſuite couper le Terre-plein vis-à-vis la Fortereſſe au Sud, & établir deux Corps de Garde le long de l'Amſterdam, dont l'étenduë ne ſert qu'à renfermer cette partie en elle-même, & à la ſéparer de la Ville en cas d'Emeute.

§. 6. Ce qui couteroit le plus, ſeroit un nouveau *Corps de Logis* à bâtir pour le Directeur-Général; mais cette dépenſe, que l'on pourroit amoindrir avec économie, contribueroit infiniment à la ſanté, par l'air pur que reſpireroient ceux qui logent au Château, outre que l'on y placeroit les Soldats plus au large qu'où ils ſont actuellement, & que cette partie de la Fortereſſe deviendroit d'uſage & de défenſe.

§. 7. On croit que ſans réparer entièrement les Fortifications de la Ville & du Château, il ſuffiroit qu'après avoir démoli les endroits ci-deſſus, on y fît une bonne Contreſcarpe depuis le Nord & l'Eſt de la grande Riviere juſqu'à l'oppoſite de l'Angle Nord-Eſt du Baſtion Amſterdam, & qu'on élevât autour de la Ville quelques petits Ouvrages extérieurs depuis la Porte de *Dieſt* le long de la demie-Bande du Sud, & à l'Oueſt, qui eſt le côté le plus foible, juſqu'au Baſtion *Groningue*, & de-là juſqu'à la Rivière. Dans la ſuite on pourroit, en défendant aux Particuliers de rebâtir aucune maiſon du Fauxbourg de l'Eſt, pouſſer le travail depuis le Baſtion Amſterdam juſqu'à celui de *Gueldre*; ce qui donneroit bien plus d'air. Quant au Sud de la Ville, où le Fauxbourg ſeroit un obſtacle, il faudroit ſe borner à un Mur, que l'on muniroit de quelque bon Ouvrage du même côté pour commander les Moulins à poudre & leurs avenuës, en laiſſant dans leur état actuel les Fortifications, tant entre les Angles de l'Eſt & de l'Oueſt des Baſtions de Gueldre & de *Hollande* au Sud de la partie de l'Eſt de la Ville, ſauf à établir une Batterie au Nord du Château & à l'extrémité de ce Terrein, pour balayer d'autant mieux la Rade.

§. 8. L'Artillerie de Batavia eſt trop belle, pour que l'on ſouffre qu'elle dépériſſe, faute de ſoin. Son Major a quelquefois ſous ſes ordres un Lieutenant, un Bombardier mal-habile & quelques Canonniers ſur qui tout roule. Cette Charge de Major eſt ordinairement remplie par un des Capitaines de Vaiſſeau.

§. 9. Cet article de l'Artillerie & celui des Fortifications ſont de ſi grande conſéquence, en cas d'évenemens, qu'on ne ſauroit aſſez-tôt y pourvoir, de crainte d'être pris au dépourvû, & que les fraix annuels, au moins ceux que l'on porte en compte, ne tournent en pure perte.

§. 10. On a parlé ailleurs des Fortifications des Comptoirs éloignés, dont la dépenſe n'eſt point auſſi oubliée dans les Liſtes, & ſouvent à l'égard des endroits qui en ont le moins beſoin, comme Ceylan & Malacca. C'eſt aux Chefs de ces Places à y porter remede, & à la Régence de Batavia à y tenir la main.

XXI.

Des Finances & de l'Epargne.

§. 1. Il s'en faut bien que les Finances des Indes ſoient dirigées & maniées aujourd'hui avec autant d'épargne qu'autrefois. A peine retrouve-t-on quelques traces de cet ancien Ordre économique, malgré toutes les ſollicitations qu'employe la Compagnie à cette occaſion.

§. 2. On a vû que les Domaines de Batavia rendoient juſqu'à 250,000 écus. Ils produiroient bien au-delà, ſi l'on adoptoit le ſyſtême propoſé; mais le redreſſement de cet article de Finances doit être remis à des tems plus heureux & plus tranquilles.

§. 3. Cependant il paroît qu'en attendant, rien n'empêcheroit qu'on n'affermât dans cette Capitale les Droits d'entrée & de ſortie, plutôt que de s'en tenir à l'uſage de les percevoir. Il y auroit d'un côté plus d'avantage à attendre, qu'on ne peut s'en promettre de l'autre.

§. 4. Si l'on conſidére l'augmentation ſucceſſive des charges, & que ce qui montoit le dernier Août 1715 à 30 tonnes d'or, hauſſa à pareille date de l'année 1739. à près de 40, on ſera pleinement convaincu qu'il y a lieu à l'épargne.

§. 5. Allons plus loin. En 1715, la totalité des charges, qui ſe réduiſoit à 68 tonnes, s'accrut en 1731, juſqu'à 84, & en 1739, à 99 tonnes ou environ; ce qui fait une différence de plus de 30 tonnes de rapport des années dans leſquelles le Commerce, tant ici qu'aux Indes, étoit du double plus floriſſant.

§. 6. On n'a pas beſoin de grandes recherches pour découvrir les articles ſur leſquels on peut épargner. Ils ſont tous dans ce cas; ſans autre différence que du plus au moins; mais parmi leur nombre il s'en trouve, dont l'exorbitance ſaute aux yeux.

§. 7. Par exemple, lorſque l'on confronte les Liſtes des fraix des Vaiſſeaux dans les années 1715 & 1739., dont l'une va, à Batavia, à 1485078 fl. 19 ſ. 8 deniers; l'autre à 1513112 fl., 17 ſ., on trouve que la ſeconde excéde la premiere de 28034 fl. 17 ſ. 8 d. Paſſons de ce ſurplus, que l'on peut attribuer à quelque accident inopiné, à l'examen des dépenſes des Fortifications. Les Comptes de la même année 1715 portoient 96127 fl. 19 ſ. 8. d.; ceux de 1724 au contraire ne faiſoient que 88039 fl. 19 ſ. 8 d. Or en 1715 l'article total des Fortifications des Indes enſemble ne montoit qu'à 165646 fl. 16 ſ. 12 d. en 1730. à 209600 fl. 1 ſ. 1 d., & maintenant Batavia ſeule en eſt pour

la

la ſomme de 328866 fl. 3 ſ. 8 d. Il y a plus: quand on remarque que les fraix généraux, qui en 1715 montoient à Batavia à la ſomme de 476581 fl. 7 ſ. 11 d., augmenterent en 1739 juſqu'à 1056957 fl. & 12 d., on ne peut que ſe récrier contre la mauvaiſe foi dans un excédent auſſi énorme.

§. 8. Trois choſes ſemblent donner lieu à ces excès; le Chantier des Equipages, le Quartier des Métiers & le nombre ſuperflu des Employés.

§. 9. Une obſervation applicable aux deux premieres de ces cauſes, eſt, que les deux principaux Emplois des Indes ſont chargés de trop de détails, pour qu'ils ne détournent pas l'attention de ceux qui les occupent. De là l'introduction des abus, auxquels on pourroit remédier, en confiant le ſoin de quelques Départemens aux Membres de la Régence, qui auroient plus de loiſir d'y vaquer ſous l'inſpection du Gouverneur Général. Loin d'en concevoir de la jalouſie, lui & le Directeur Général verroient ſans doute avec plaiſir qu'on les débarraſſât d'une partie des affaires dont ils étoient accablés.

§. 10. L'inspection ſur l'adminiſtration de Batavia renferme pluſieurs articles qui appartiennent au Département du Directeur Général. On en pourroit faire un objet de menage, en y apportant plus d'attention & de ſoin.

§. 11. La néceſſité de retrancher le ſuperflu des Employés de la Compagnie ne regarde pas moins cette Capitale des Indes que les Comptois ſubalternes. Lors de la Rebellion des Chinois on forma, des desœuvrés dans le Corps de la Marine, une Légion entière d'Officiers, encore en reſtoit-il aſſez pour en completter une ſeconde. Preuve évidente du trop grand nombre de Penſionnaires inutiles dans une ſeule claſſe, & à plus forte raiſon dans toutes les autres.

§. 12. Il faudroit auſſi comprendre dans cette réforme les Charpentiers de Navires & autres Mercenaires, dont les gages ou les ſalaires journaliers ſont trop exceſſifs. On auroit à meilleur marché les journées des Inſulaires, ſi par déference pour les avis on avoit eu ſoin de les dreſſer à différens Métiers utiles au ſervice de la Compagnie. Au reſte il ſeroit peut-être avantageux pour elle de faire réparer les fortifications à certain prix convenu, de garder le Quartier des Métiers pour ſervir de Magaſin aux matériaux, d'en ôter les Boutiques, & de congédier les Ouvriers, à l'exception de ceux d'une Fabrique & de deux Suppôts pour obſerver & exécuter les dévis.

§. 13. Tels ſont les principaux Points que les circonſtances nous ont permis de raſſembler pour l'intérêt de la Compagnie Orientale des Provinces-Unies, ſoit par rapport à ſa Navigation, à ſon Commerce & à celui des Particuliers, ou en ce qui concerne l'économie dans ſes dépenſes, la proſpérité & l'embelliſſement de ſes Colonies. Il ne reſte plus qu'à ajouter un mot ſur les Caiſſiers privilégiés des Indes, que l'on a de tout tems conſidérés comme favorables à la Correſpondance. Pour quelques-uns, qui ont prévariqué en quelques articles, il ſeroit dur que les autres en ſouffriſſent. D'ailleurs le tort, qu'ils peuvent faire, eſt ſi peu de choſe, que de pareilles minuties ne peuvent entrer en ligne de compte, bien moins encore donner occaſion à leur réforme, qui couperoit le nerf à la Correſpondance d'un Pays avec l'autre.

A Amsterdam
ce 24 *Novembre* 1741.

(Etoit ſigné)

G. G. d'Imhoff.

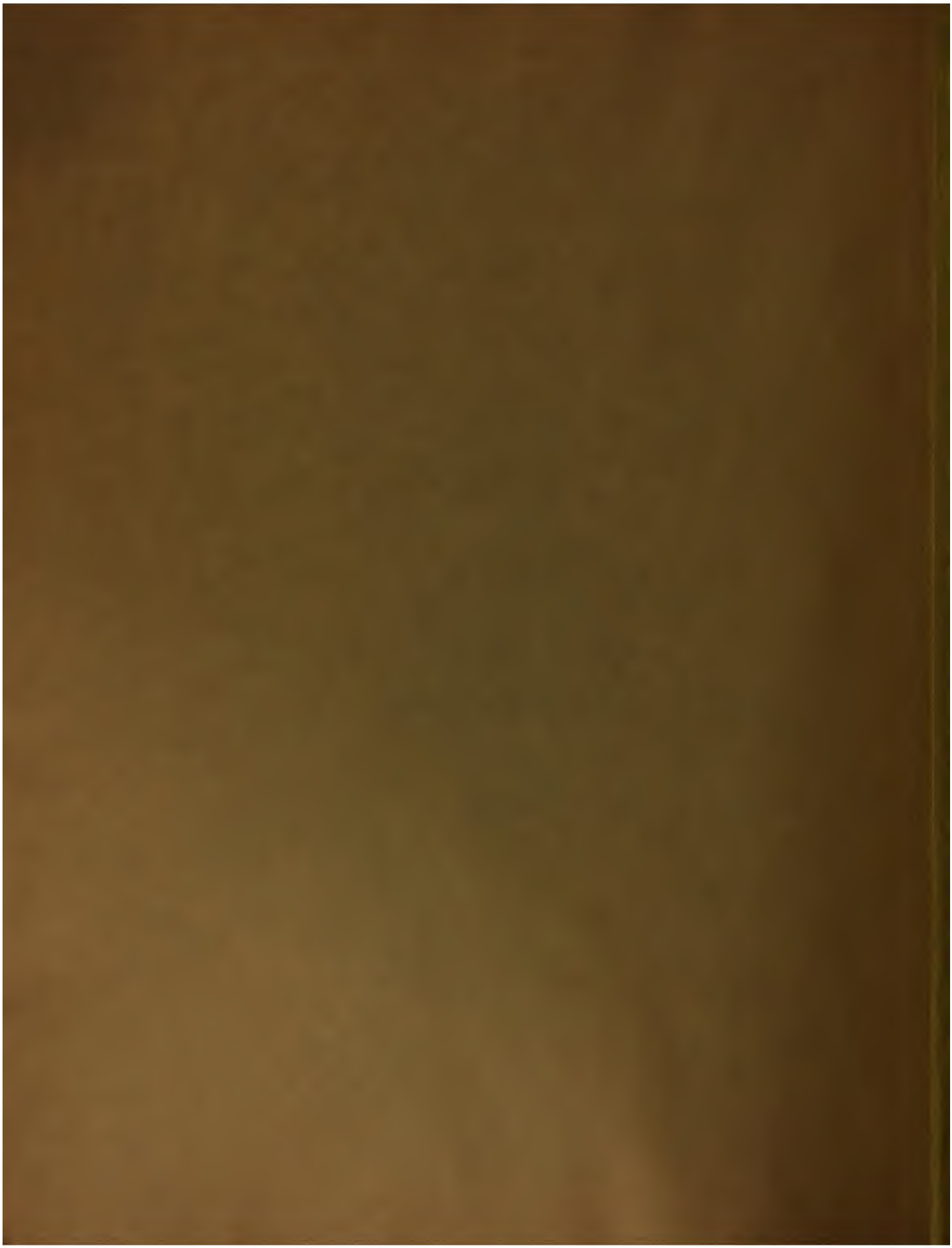
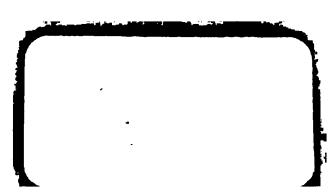
APR 13 1936